UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-SEPTIÈME

Mai-Août 1898.

43479
98.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1898

3
1
R6
E67

LES PAROISSES RURALES

DANS L'ANCIENNE FRANCE.

TROISIÈME PARTIE[1].

LES ÉGLISES PRIVÉES.

En étudiant l'origine et l'organisation de la paroisse, nous avons eu surtout en vue le *vicus publicus*, la paroisse libre, autonome, fondée dans un bourg, non dans un domaine, dotée par ses habitants, confiée, sous la juridiction de l'évêque, à un archiprêtre ou à un prêtre qu'ils ont choisi. Mais nous avons aussi noté l'existence de paroisses dont le régime était différent. A l'église *publique* s'oppose l'église *privée*. Établie dans une *villa*, sur la terre d'un grand, d'un évêché, d'un monastère, celle-ci ne relève pas seulement de l'autorité épiscopale. Son origine lui a donné un maître, *dominus*, et ce maître a sur elle certains droits. Il nomme le desservant, il intervient dans la gestion des biens. De plus, église et paroisse sont sa propriété. Il peut les vendre, les engager, les donner en alleu ou en bénéfice. Elles font partie de son patrimoine au même titre que sa terre.

Or, dès l'époque mérovingienne, le nombre de ces églises a été grand. Il s'étend au IXe siècle; deux siècles plus tard, cette sujétion est un fait général. Comme l'évêché, comme l'abbaye, la paroisse a un seigneur. L'histoire des églises privées nous montre donc le changement survenu dans les institutions primitives. Elle nous aide à comprendre par quelles causes et sous quelle forme l'Église est entrée dans les cadres du régime féodal.

Chapitre Ier. — *Le « Patronage » des églises.*

Comment l'église, la paroisse rurale ont-elles pu devenir l'ob-

1. Voir la *Revue historique*, LX, 241; LXI, 1; LXIII, 1.

jet d'un droit de propriété? Nous avons ici à résoudre un des problèmes les plus complexes de l'histoire religieuse. Si nous examinons la formation de ce droit, nous pouvons y démêler plusieurs éléments. Le premier est le « patronage » et, par ce mot, il faut entendre un ensemble de privilèges reconnus à tous ceux qui avaient fondé ou entretenaient une église sur leur domaine. A son tour, le « patronage » s'étend; d'autres faits en altèrent la nature; il devient une véritable propriété. Nous devons, par l'analyse, séparer ces éléments divers. Nous verrons ainsi comment s'est constitué le « patronage » des églises et quelles transformations il a subies[1].

I. — Des églises fondées dans les domaines.

Nous n'avons aucun renseignement sur les origines du patronage. On a pensé qu'il avait été introduit en Gaule par les Germains[2]. Aucun document n'est cité à l'appui de cette thèse; beaucoup la contredisent. On a pensé également qu'il était d'institution ecclésiastique. Mais, pas plus que la paroisse, il n'a été créé par une mesure législative. Nous ne trouvons pas de concile qui l'établisse. Les premières lois canoniques qui en parlent le trouvent constitué.

Il semble, au contraire, que le patronage des églises ait sa genèse dans un ensemble d'usages. Nous trouvons un fait à son origine : la fondation d'un sanctuaire sur un domaine. De ce fait sont sorties peu à peu les règles juridiques qui ont formé le patronage tel que l'Église l'a reconnu.

Ce fait lui-même est très ancien. Il n'est pas spécial au chris-

1. On se sert indifféremment des mots patronage ou patronat pour désigner cette institution ecclésiastique. Remarquons cependant que les mots *patrocinium*, *patronatus* ne se rencontrent pas dans les textes avant le IXe siècle. C'est l'époque où la théorie ecclésiastique du patronage se précise. Elle n'est bien définie qu'au XIIe siècle, à la suite de la réforme grégorienne. Depuis cette époque elle n'a pas changé. On sait que le patronage des églises, tel qu'il s'est constitué alors, s'est maintenu dans certains pays jusqu'à nos jours. En France, il a disparu en 1791.

2. Cette thèse a été soutenue par M. Stutze dans une dissertation ingénieuse : *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechtes* (Berlin, 1895). Mais il suffit de remarquer : 1° que le patronage, en général, n'est pas une institution spéciale aux Germains; 2° que ceux-ci ont trouvé, en Gaule, des basiliques, des *oratoria* établis sur les domaines. Aucun raisonnement, aucune hypothèse ne peuvent tenir devant des faits.

tianisme. C'était une coutume païenne que chaque propriétaire élevât, dans ses domaines, des sanctuaires, *sacella*, dédiés à des divinités locales ou domestiques. A ces oratoires ruraux, les esclaves ou les colons venaient porter leurs vœux et leurs offrandes ; autour de ces autels privés, ils se réunissaient pour offrir un sacrifice.

Le triomphe du christianisme ne changea rien à ces pratiques. Dès le IVe siècle, les *possessores* chrétiens bâtissent des *oratoria* sur leurs terres. Il y a, dans le code Théodosien, quelques textes qui se rapportent à ces édifices, et nous savons que les catholiques n'étaient pas seuls à les construire[1]. En Gaule même, nous avons signalé l'existence de ces sanctuaires privés en étudiant les origines de l'église rurale[2]. Au moment même des invasions, plus d'un grand domaine possède le sien.

Il est probable que l'*oratorium* fut d'abord un simple lieu de prières à l'usage du maître et de ses serviteurs ou de ses colons. Placé près de l'habitation ou dans l'intérieur même de la maison, il remplaça l'ancien autel domestique. Mais peu à peu son importance grandit. Il devint le centre d'un culte. Le maître cherchait, comme jadis, à réunir, dans un sanctuaire privé, les hommes du domaine. Il leur permit, en le bâtissant, d'offrir leurs dons pour l'heureux succès des récoltes, d'assister au sacrifice pour le rachat de leurs fautes et leur salut. L'Église ne pouvait s'opposer à ces usages, car ils répondaient à des mœurs anciennes et à un besoin des âmes. Ils conciliaient à la fois l'intérêt du maître et les exigences de ses colons. Ils étaient enfin, pour la religion nouvelle un des moyens les plus efficaces de propagande. C'est par cette foule de petits sanctuaires ruraux, *oratoria, cancelli, martyria,* élevés sur un domaine, que le christianisme a pénétré dans les campagnes et a réussi à s'y établir.

Mais, en même temps, du jour où on y célébra le culte, l'*oratorium* dut être consacré. Par cela même qu'on y offrit le sacrifice, il fut « dédié » par l'évêque. Il devint chose sainte, *res sacra*, alors il fut nécessaire de régler sa condition. Quel devait être en effet l'état légal d'une église bâtie dans une *villa?* Quels rapports devaient s'établir entre elle et la paroisse? Quels droits

1. *Cod. Theod.*, XVI, 2. 33. « Ecclesiis quae in possessionibus, ut assolet, diversorum... sunt constitutae. » (*Id.*, 5. 8, 30.)

2. Cf. 1re partie, chap. I. L'église rurale.

le fondateur ou le propriétaire du domaine devait-il avoir sur cette église? A ces questions, la loi canonique devait répondre peu à peu et ébaucher toute une théorie du patronage.

La première loi relative aux églises construites sur les *fundi privati* est un canon du concile d'Orange (441). En voici le texte :

« Si un évêque se dispose à construire une église dans le terri-
« toire d'une autre cité que la sienne, pour l'utilité de son
« domaine ou de la religion, ou pour tout autre motif, qu'on lui
« accorde la permission de bâtir, car il est sacrilège de s'opposer à
« ce vœu. Mais qu'il n'en fasse pas la dédicace réservée à l'évêque
« de la cité. Toutefois, l'évêque fondateur aura la faveur de faire
« ordonner par l'évêque diocésain les clercs qu'il désire voir dans
« son domaine, et s'ils sont déjà ordonnés, il obtiendra l'assenti-
« ment de l'ordinaire à leurs fonctions. Et tout le gouvernement de
« l'église appartiendra à l'évêque du diocèse où elle a été cons-
« truite.

« Si un laïque vient à bâtir une église et invite à sa dédicace
« tout autre évêque que celui de la cité où a été bâtie cette église,
« qu'il soit retranché de la communion des fidèles, aussi bien que
« les évêques qui se sont rendus à son appel[1]. »

Ces dispositions sont reproduites dans un canon du concile d'Arles (452), qui ajoute[2] : « Si l'évêque fondateur a assigné
« quelque bien à la dotation de cette église, l'évêque du diocèse
« n'aura aucun droit à révoquer ou à modifier cette donation. Ce
« droit, nous le croyons réservé à l'évêque fondateur. »

Examinons ces documents.

Ils nous montrent d'abord que l'église peut être fondée par un évêque ou un laïque. Mais, quel que soit le fondateur, ils établissent : 1° que toute église fondée sur un domaine doit être consacrée par l'évêque diocésain ; 2° que l'église et le desservant restent soumis à sa juridiction. Nous avons ici, dès l'origine, un des éléments essentiels de la théorie du patronage. Le fondateur d'une église ne peut soustraire cette église au pouvoir épiscopal. A l'évêque de la cité est réservé le droit de consacrer l'autel et le temple, d'y déléguer à un desservant le ministère religieux. C'est donc de lui que les clercs tiennent leur fonction, c'est à lui qu'ils

1. *Concil. Arausicanum*, c. 10 (441) (Labbe, *Concilia*, t. III, p. 1449).
2. *Concil. Arelatense*, c. 36 (443-452) (*ibid.*, t. IV, p. 1015).

doivent obéissance. Et si l'église a un patrimoine, il surveille et administre le patrimoine, comme celui des paroisses ; il lui est seulement interdit d'en disposer. L'unité de juridiction, voilà le principe que formule le droit[1].

A cette règle est faite pourtant une exception. L'Église reconnaît à l'évêque fondateur un privilège, celui de désigner le desservant. Mais notons que cette concession n'enlève aucun droit à l'évêque de la cité. Elle assimile simplement le choix du clerc d'une *villa* au choix des clercs d'une paroisse. Ici les habitants, là le fondateur indiquent au chef du diocèse les prêtres qu'ils désirent avoir. Notons aussi que cette faveur est restreinte. Elle est accordée à un évêque, mais elle ne semble pas reconnue à un laïque[2]. A ce dernier, la législation ne laisse aucun privilège. Ainsi, la pensée qui se dégage des canons est de maintenir la juridiction épiscopale sur les églises privées. Soixante ans plus tard, en 511, le concile d'Orléans rappelle que toutes les basiliques, construites dans diverses localités, demeurent « sous le « pouvoir » de l'évêque diocésain[3]. Au ve siècle, l'Église songe moins à définir les prérogatives des fondateurs qu'à soumettre étroitement aux évêques les *oratoria* des domaines.

Avec non moins d'énergie, l'épiscopat devait maintenir l'église privée dans la dépendance de la paroisse. Beaucoup de ces petits temples ruraux furent sans doute desservis, dès l'origine, par les clercs de l'église baptismale. Mais quelques-uns déjà avaient leur clergé. Ce clergé vit restreindre ses attributions. Il lui fut interdit de conférer le baptême, de remettre les péchés. Le concile de Vaison qui reconnaît aux prêtres de paroisse le droit de prêcher, le refuse aux prêtres des domaines. Leur seule fonction fut d'of-

1. Hinschius (*Kirchenrecht*, t. I, p. 620) semble au contraire attribuer aux laïques, dès cette époque, un droit de présentation. Mais le canon du concile d'Orange nous paraît réserver cette faveur aux évêques. En Italie, à la fin du ve siècle, les laïques fondateurs d'églises n'ont aucune prérogative spéciale. Cf. Lettres de Gélase. Jaffé, n° 630. — Basilique fondée par Priscillianus et Felicissimus « in proprio... » « Nihil sibi tamen fundatores ex hac basilica praeter *processionis aditum* noverint vindicandum. »

2. Il ne semble pas qu'en Espagne, au vi^e^ siècle, le droit de présentation ait été reconnu au fondateur, encore moins à ses héritiers. La première mention de ce droit est faite au IXe concile de Tolède (655).

3. Concile d'Orléans, 511, c. 17. (*M. G. H. Concilia aevi merovingici.*) « Omnes autem baselicae, quae per diversa constructae sunt vel cotidie construuntur... ut in ejus episcopi, in cujus territurio sitae sunt, *potestate* consistant. »

frir le sacrifice[1] et encore ce droit leur fut-il enlevé à certains jours. Dès 506, une constitution du concile d'Agde oblige les habitants des *villae* à célébrer, au *vicus* voisin, les grandes fêtes : Pâques, la Pentecôte, la vigile de saint Jean, Noël. Le concile de Clermont, en 535, renouvelle cette prescription[2]. Par ces mesures, l'unité primitive de la paroisse fut conservée.

La hiérarchie avait donc entendu maintenir, sous l'autorité des évêques et dans les cadres de la paroisse, les églises fondées dans les domaines. Mais les faits sont plus forts que les lois. Dès le VIe siècle, des usages nouveaux commencent à s'établir. Le patronage s'affermit. Le VIe concile d'Orléans (541) nous marque les progrès.

La première conquête fut d'obtenir, pour les laïques fondateurs d'églises, pour leurs héritiers, le droit de présentation.

A quel moment, à la suite de quels faits? nous l'ignorons. En Orient, une novelle de Justinien (546) le consacre[3]. En Gaule, nous ne trouvons aucun texte qui le concède; dès 517, nous en trouvons un qui le suppose. Le concile de Saint-Romain d'Albon, qui interdit aux prêtres ou aux clercs étrangers à un diocèse d'y desservir une basilique ou un *oratorium* sans la permission de l'évêque, semble bien faire entendre que l'évêque ne le nommait pas[4]. Les clercs étaient donc appelés dans le domaine par le maître du domaine. Vingt-quatre ans plus tard, le IVe concile d'Orléans (541) reconnaît expressément ce droit de présentation. « Que les propriétaires « de domaines n'introduisent pas dans leurs *oratoria* des clercs « étrangers, contre l'assentiment de l'évêque, à qui appartient le « gouvernement du diocèse, mais ceux-là seuls qui, ayant fait « leurs preuves dans ses localités, seront autorisés par l'évêque « à y exercer le ministère[5]. » Remarquons les termes de ce texte. Il n'établit pas le droit de présentation, il le consacre et il le règle. Il nous montre qu'il n'est plus exercé par des évêques, mais par des laïques, non par le fondateur seul, mais par le proprié-

1. *Concil. Vasense*, c. 2 (529).

2. *Concil. Agathense*, c. 21 (506). Labbe, *Concilia*, t. IV, p. 1386. *Concil. Arvernense*, c. 15 (535).

3. Novelle 123, c. 18.

4. *Concil. Epaonense*, c. 15. (*M. G. H. Concilia aevi merovingici.*) « Ne presbyter territorii alieni sine conscientia sui episcopi in alterius civitatis territurio praesumat *baseticis* aut *oratoriis* observare, nisi forte episcopus suus illum cedat episcopo illi in cujus territorio habetare disposuit. »

5. *Concil. Aurelianense*, c. 7 (541).

taire qui lui a succédé. Il est devenu à la fois général et héréditaire. L'Église en subordonne, il est vrai, l'exercice à plusieurs conditions : le clerc doit être choisi dans le diocèse, présenté à l'examen de l'évêque, être ordonné, institué par ses mains. Mais le droit même est reconnu. L'*electio* du desservant, voilà le premier privilège attribué aux fondateurs des églises et à leurs héritiers.

Fondée sur un domaine, desservie par un clerc particulier, cette église n'est pas encore une paroisse. Mais le patronage fit un second progrès le jour où, dans les *villae*, s'établirent ces *dioeceses* rurales. Ici encore, ce n'est point par un texte formel que cet usage fut reconnu. Dès le Ve siècle, certaines *villae* paraissent bien avoir reçu l'organisation paroissiale. Il est probable que l'Église autorisa d'abord l'établissement de ces paroisses sur la terre ecclésiastique. Celles de Ceyreste et de Garguier, dont il est question en 417, sont fondées sur les *agri* de l'église d'Arles[1]. Les *villae Epponiacus, Varciacus, Corvallis*, qui forment également des paroisses au VIe siècle, appartiennent à l'église d'Auxerre[2]. Ailleurs peut-être quelques églises baptismales furent-elles fondées dans une *villa* découpée en parcelles. A l'origine, le nombre de ces *dioeceses* dut être restreint. L'Église cherchait, nous l'avons vu, à concentrer la vie religieuse dans le *vicus* formé de petits propriétaires, d'artisans, d'hommes libres. Mais, dès le milieu du VIe siècle, d'autres usages commencent, et nous voyons qu'une paroisse peut être fondée dans un domaine privé.

C'est également le IVe concile d'Orléans qui nous marque cette transformation. « Si quelqu'un, dit-il, a ou veut avoir une *dioe-* « *cesis* dans son domaine, qu'il lui assigne d'abord des terres en « quantité suffisante pour que les clercs qui y sont attachés « puissent remplir leur office et que le sanctuaire soit traité avec « tout le respect qui lui est dû[3]. » Cette constitution est la première qui nous parle des paroisses fondées sur un domaine laïque. La première aussi elle règle les conditions de leur établissement.

Au fondateur ou au propriétaire, l'Église impose l'obligation de donner une « dot. » Le concile de Saint-Romain d'Albon avait

1. *M. G. H. Epistolarum*, t. III, p. 6.
2. *Gesta episcoporum Autissiodorensium* (Migne, t. CXXXVIII, p. 244).
3. *Concil. Aurelianense*, c. 33. Cf. également c. 26. « Si quae parrociae in potentum domibus constitutae sunt... »

déjà exigé que les clercs, attachés à une église privée, fussent entretenus par le fondateur ou ses héritiers[1]. Celui d'Orléans demande, pour tout *titulus* érigé dans une *villa*, l'assignation d'un patrimoine. Et, conformément aux canons, ce patrimoine, comme celui des paroisses, doit être remis au gouvernement de l'évêque de la cité. Il devient ainsi terre ecclésiastique; aussi, la donation est-elle irrévocable, perpétuelle, le donateur et ses héritiers ne peuvent la reprendre[2]. Toutefois l'Église, qui l'affranchit de la propriété du *dominus fundi*, la place encore sous sa défense. Cette règle ne se trouve pas, il est vrai, dans les conciles francs. Elle est formulée par des conciles espagnols, le IVe et le IXe de Tolède (633-655)[3]. Mais ces décisions, qui prirent place dans les recueils gallicans, complétèrent leur doctrine. Retenons ces dispositions. Nous verrons quelles conséquences elles ont eues. Elles montrent bien alors que le maître du domaine n'a aucun droit sur l'église qu'il a dotée ou sur le desservant qu'il a choisi.

Ainsi, en laissant s'établir des paroisses dans les *agri privati*, l'épiscopat n'entendait pas changer le caractère de la *dioecesis*, et, moins encore, affaiblir le lien qui l'unissait à l'église de la cité. Ces créations avaient été rendues nécessaires par le nombre croissant des fidèles; la grande paroisse était trop vaste; l'église du *vicus* trop éloignée. Mais les évêques espéraient en tirer parti dans l'intérêt même de leur gouvernement. L'*oratorium* finissait par être une menace. Les clercs, qui le desservaient, étaient bien plus les serviteurs du grand propriétaire que les représentants de l'évêque. Groupés autour de lui, enfermés dans son domaine, et, une fois ordonnés, n'ayant plus aucun rapport avec

1. C. 25. « Sanctorum reliquiae in oratoriis villarebus non ponantur nisi forsitan clericus cujuscumque parochiae vicinus esse contingat qui sacris cinerebus, psallendi frequentia famulentur. Quod si illi defuerint, non ante propriae ordinentur quam eis *competens victus* et *vestitus substantia* depotetur. » Il ne s'agit pas ici de donation en terres.

2. Cela ressort des canons 26 et 33.

3. Le IVe concile de Tolède (633) déclare que le fondateur d'une église, lorsqu'il vient à être réduit à la misère, doit recevoir une pension alimentaire de cette église. Cette règle fut conservée. — Le IXe met les biens et l'église fondée sous la « défense » du fondateur. — C. 2. « Quia ergo fieri plurumque cognoscitur, ut ecclesiae parochiales... ita quorumdam episcoporum, vel insolentia vel incuria horrendam decidant in ruinam, ut graviter ex hoc oriatur aedificantibus moeror, quam in construendo gaudii extiterat labor, ideo... decernimus ut quamdiu earumdem fundatores ecclesiarum in hac vita superstites extiterint, pro eisdem locis *curam permittantur habere sollicitam*... »

leur chef religieux, il leur était facile de refuser l'obéissance. Ils pouvaient se passer de leur évêque, ils ne pouvaient se passer du maître qui les faisait vivre. Et déjà grandissaient, dans cette classe du clergé rural, les idées d'indiscipline et de révolte que tant de conciles ont combattues.

Par l'institution des paroisses dans les *villae*, les évêques firent rentrer les clercs indépendants dans la hiérarchie régulière. Si nous lisons avec attention les canons du concile d'Orléans, nous voyons avec quel soin l'épiscopat affermit son autorité sur ces paroisses nouvelles[1]. En exigeant une dot, les évêques se réservent ainsi le droit d'intervenir dans la gestion du patrimoine, par suite, dans le domaine. En faisant du clerc un chef de paroisse, ils le rattachent plus étroitement à l'église-mère de la cité. Comme tel, n'oublions pas en effet qu'il doit se rendre chaque année au synode diocésain, demander à l'évêque le chrême consacré, lui rendre compte et de la prédication qu'il fait et des sacrements qu'il administre. En même temps, l'Église le protège contre les agents du domaine, contre le propriétaire même. Elle déclare qu'il ne peut être qu'un homme libre, non un colon ou un affranchi. Mesurons les conséquences de ces lois. Le clerc de l'église n'est plus le client du *possessor* qui l'a choisi. Sa dignité nouvelle lui confère de nouveaux droits et aussi de nouveaux devoirs. Il devient le délégué de l'évêque en devenant le pasteur d'une petite communauté.

L'établissement des paroisses dans les *villae* ne peut donc être considéré comme une concession faite à l'aristocratie laïque. Elle marque pourtant ses progrès, et nous en verrons les conséquences très opposées à celles qu'attendait l'épiscopat. Au VIe siècle, ces résultats ne se dégagent pas encore. Par ces mesures, l'Église avait pensé maintenir l'unité dans sa juridiction, l'ordre dans la hiérarchie, par-dessus tout, l'intégrité de la puissance épiscopale. Elle avait enfin établi le « patronage » des églises, dans ses éléments essentiels, tels qu'ils se retrouveront toujours. Or, si nous les résumons, nous voyons :

1° Que le propriétaire d'un domaine peut fonder sur sa terre un *oratorium* ou une église, siège d'une *dioecesis ;*

2° Que cette église doit avoir une « dot ; »

1. *Concil. Aurelianense*, c. 26 et suiv. « Si ab agentibus potentum vel ab ipsis rei dominis de agendo officio ecclesiae in aliquo prohibentur, auctores niquitiae a sacris cyremoniis arceantur... »

3° Que l'église, son patrimoine, sa dot restent soumis à la juridiction de l'évêque qui confère aux clercs leurs pouvoirs et garde l'administration des biens. Sur la paroisse, le maître du domaine n'a d'autre droit que celui d'être nourri par elle, s'il vient à tomber dans la misère;

4° Que le fondateur et ses héritiers ont simplement le privilège de présenter à l'ordination épiscopale le desservant et d'être les défenseurs de cette église.

Telles sont les règles formulées par la législation ecclésiastique. Il nous suffit ici de les constater. Nous verrons, en pratique, ce qu'elles sont devenues.

II. — Des églises placées sous la « protection » d'un grand.

La fondation d'une église sur un domaine, telle est la genèse première et générale du « patronage. » Que cette église soit érigée en paroisse, le patronage s'étend à la paroisse. Ce sont là faits normaux, réguliers, acceptés par la législation canonique elle-même. Mais ils ne suffisent pas à expliquer la diminution progressive des églises libres. Au VIIe siècle, nous voyons déjà le *vicus publicus*, la paroisse de l'archiprêtre, tomber entre les mains d'un grand.

Quelles causes ou quels faits expliquent cette conquête des grandes paroisses par l'aristocratie terrienne? Il est difficile de les retrouver dans l'obscurité ou le petit nombre des textes. Mais l'idée qui se dégage de leur étude, c'est qu'elle se fit surtout par ce besoin de protection qui, dans cette société troublée, anarchique, constitue peu à peu le séniorat. Dans ce désordre des temps, à une époque où le droit individuel n'est pas une garantie, où l'homme cherche à vivre en renonçant à vivre libre, les liens sociaux se transforment, toujours plus lâches, entre l'individu et l'État, plus étroits entre le riche et le pauvre, le puissant et le faible.

Or, plus que tout autre, l'Église a besoin d'être protégée, car, exposée à toutes les convoitises, elle est par elle-même impuissante à se défendre. Elle surtout doit chercher des défenseurs, pour ses biens, pour ses clercs. Elle avait trouvé dans la royauté le premier de tous. Et, dès le VIe siècle, elle lui demande des chartes de protection ou d'immunité. C'est ainsi que le roi et, plus tard, le maire du Palais, ont pris dans leur mainbour les évêchés, les

abbayes, qu'ils accordent des diplômes individuels à des évêques, abbés, simples clercs qui se « commendent » à leur personne. Mais le roi est-il le seul protecteur? Et sur ce petit groupe, la paroisse, sa protection ne serait-elle pas trop éloignée pour être efficace? Dès lors, n'y eut-il pas dans les *pagi* des contrats analogues entre la paroisse et le puissant propriétaire de la région? Les prêtres ou clercs du *vicus* ne se sont-ils pas recommandés à un grand? N'ont-ils pas obtenu une charte pour eux-mêmes ou pour leur église?

Nous possédons, à l'époque féodale, pour les xe et xie siècles, un certain nombre de ces contrats, contrats de sauvement ou de commande. Nous n'en avons aucun pour l'époque mérovingienne. Nous ne trouvons aucun diplôme de cette nature, ni dans les formules de Marculf, ni dans les autres recueils du vie ou du viie siècle[1]. Nous devons donc chercher dans les documents s'il n'est pas fait allusion à ces usages et si quelques faits historiques ne supposent pas leur existence.

Il y a un premier fait que nous signalent les textes conciliaires. C'est la recommandation individuelle des clercs ou des prêtres ruraux. Ils recherchent le patronage, *patrocinium*. Il n'est pas douteux que ces contrats individuels ne soient semblables à ceux qui unissaient les laïques au roi ou à un grand et qu'ils ne marquent une sujétion libre et volontaire. Le clerc qui se « recommandait » devenait ainsi le fidèle, l'homme d'un *possessor;* il entrait dans sa clientèle, recevait peut-être de lui quelque terre ou tout au moins sa protection, et, quoique les textes ne le disent pas, nous pensons bien que ce *possessor* est surtout le grand propriétaire voisin du *vicus* ou habitant de la *villa*. L'Église condamna ces usages. Elle interdit, par ses lois, ses anathèmes, le patronage des ecclésiastiques. Mais la fréquence même de ses décisions prouve l'inutilité de ses efforts.

Au vie et au viie siècle, on peut suivre par les canons des conciles les progrès du patronage. Pour le combattre, l'Église songea d'abord à interdire l'ordination des esclaves ou des affran-

1. Mais nous avons à l'époque carolingienne des chartes spéciales de mainbour octroyées par le roi à un clerc. Cf. *Trad. Sangallenses*, p. 38, diplôme de Charlemagne pour le prêtre Arnald (Roth., *Feudalität*, p. 270). Nous voyons également dans les *Trad. Wizemburgenses* (p. 43) une église rurale placée « sub *mundeburdo vel defensione* » du monastère. (Acte de la fin du viie siècle.)

chis[1]. Elle redoutait toujours l'influence de leur maître. Le clerc, colon ou serf, était l'homme du propriétaire plus que le sien. Elle défendit en outre aux prêtres et aux clercs de condition libre de se recommander. Dès 535, le concile de Clermont nous fait entrevoir la fréquence de ces engagements individuels[2]. En 538, le concile d'Orléans nous parle de ces prêtres qui vont chercher la protection des riches, promettre leurs services, sacrifiant les devoirs du ministère aux devoirs du patronage[3]. Le concile d'Éauze (551) excommunie le clerc qui recherche la mainbour d'un laïque et le laïque qui accorde sa protection contre le gré de l'évêque[4]. En 614, l'assemblée de Paris interdit aux ecclésiastiques de se rendre auprès du roi ou des *potentiores* et d'entrer dans leur clientèle[5]. On peut dire que pendant tout le VIe siècle, la hiérarchie lutta contre les efforts du clergé rural pour obtenir le patronage des grands.

C'est que le patronage n'était pas une protection théorique. Il engageait à des devoirs et des services[6]. En revanche, à celui qui le demandait, il assurait l'indépendance. Il permettait aux clercs de résister à leur évêque, de braver ses censures, de se liguer contre lui, et, sans doute, de garder malgré lui les bénéfices ecclésiastiques que l'évêque leur avait cédés et cherchait à leur reprendre. On comprend donc que l'Église l'ait combattu, mais, avec le temps, elle dut le reconnaître. Elle-même réclamait pour ses évêchés et ses monastères la mainbour du roi; elle ne pouvait interdire aux clercs inférieurs celle du seigneur local. Vers 665, le concile de Bordeaux autorisa les prêtres, diacres, simples clercs à se mettre dans la mainbour privée. Il les obligea seulement à obtenir le consentement de leur évêque. Cette décision prouve bien les progrès du patronage. Elle nous autorise à croire

1. *Concil. Aurelianense* (549), c. 6. L'Église n'osa point cependant décider que l'ordination était par elle-même une cause d'affranchissement.

2. *Concil. Arvernense*, c. 4 (535).

3. C. 12. « Si qui clerici ministeria suscepta... agere... detractant et excusationem de *patrocinis* quorumcumque, ne officium impleant, praetendunt... »

4. *Concil. Elusitanum* (551), c. 4. « Si quis spreto suo pontifice ad laici *patrocinia* fortasse confugerit, cum fuerit a suo episcopo repetitus et laicus eum defensare voluerit... »

5. *Concil. Parisiense* (614), c. 5.

6. Cela ressort des canons que nous avons cités. Cf. également le concile de Mâcon (583), c. 10.

qu'un grand nombre de prêtres ruraux étaient entrés alors dans la clientèle de l'aristocratie[1].

On devine combien, par ces contrats, par ces promesses, s'affaiblirent les liens de la discipline, combien aussi dut être troublé le gouvernement intérieur des paroisses. Tout homme qui se recommandait n'engageait pas seulement ses services; le plus souvent, il « commendait » sa terre. Nul doute que les clercs ruraux n'aient dû aussi « commender » leurs biens propres. Firent-ils de même pour les biens ecclésiastiques qu'ils tenaient en bénéfice? Le patrimoine paroissial fut-il placé sous la mainbour d'un grand? Il semble que quelques faits nous laissent entrevoir cette transformation.

Nous avons, dans le recueil de Wissembourg, une charte du VIIe siècle qui nous montre une église placée sous la mainbour d'un couvent[2]. Le couvent, pour prix de sa protection, reçoit la moitié de cette église et quelques terres. Comme protecteur également, il nomme le prêtre, mais il est tenu d'acquitter envers l'évêque toutes les charges qui pèsent sur l'église. Nous pouvons conclure de ce texte qu'une église peut être placée *sub defensione* et que ce patronage assure au protecteur des privilèges analogues à ceux qui sont reconnus au fondateur d'une église sur un domaine.

Il est probable qu'un grand nombre de contrats de ce genre sont intervenus entre des paroisses libres et des grands. Par ces contrats seuls, nous expliquons la sécularisation des paroisses qui commence au VIIe siècle. Voici d'abord un concile qui nous montre des laïques ayant dans leur garde les biens des paroisses et en usurpant l'administration[3]. D'autres documents précisent encore cette sujétion de l'église rurale à l'aristocratie. Dans beaucoup de *dioeceses*, les grands propriétaires prennent le titre presbytéral. Ils sont archiprêtres, comme, au IXe siècle, les comtes ou les seigneurs seront abbés des monastères. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui ces usages que nous signalent pourtant des textes formels. Dès 614, un

1. *Concil. Burdegalense* (633-675)... c. 2. « Cum convenientia episcopi. »

2. *Trad. Wizemburgenses*, p. 43.

3. *Concil. Cabilonense* (639-654), c. 5. « Saeculares viri qui necdum sunt ad clericato conversi res parrochiarum vel ipsas parrochias minime ad regendum debeant habere commissas. »

concile interdit aux séculiers d'être archiprêtres[1]. Cette interdiction est renouvelée aux synodes de Clichy (620-625), de Reims, de Chalon (639-654), au *concilium Latunense*. Ces mesures répétées montrent toute la force des mœurs nouvelles. Presque partout, le gouvernement des paroisses rurales est passé entre les mains de l'aristocratie.

Assurément, en prenant le titre, les grands n'exercent pas les fonctions. Ils laissent aux membres du *presbyterium* le gouvernement spirituel, car ils ne peuvent offrir le sacrifice, administrer le baptême, la pénitence, enseigner les fidèles. Mais ils ont retenu une part de la juridiction des archiprêtres, celle qui consiste à surveiller le clergé et surtout à administrer les biens. Et ainsi peuvent-ils s'emparer des revenus du patrimoine, mettre la main sur les offrandes des fidèles. Peut-être enfin ont-ils part au recrutement du clergé rural, choisissent-ils les desservants des chapelles soumises à l'église du *vicus*. Les plaintes des conciles sur la vénalité des charges ecclésiastiques semblent bien indiquer que les fonctions n'étaient pas données au plus digne et que les laïques disposaient des *tituli* ruraux en faveur du plus offrant.

Or, c'est par les habitudes du patronage que la sécularisation des paroisses se fait au VIIe siècle. Un concile le fait entendre clairement. Il nous montre qu'en choisissant ces archiprêtres laïques, le clergé et le peuple du *vicus* voulaient surtout avoir des protecteurs. On confiait ainsi à un grand le gouvernement de la paroisse qu'il était appelé à défendre[2]. Si nous rapprochons ce document des constitutions anciennes par lesquelles l'empire avait interdit le patronage des *vici*, on voit que les habitudes sociales n'ont pas changé. Seulement, au VIIe siècle, le *possessor* a étendu sa protection et sur le bourg et sur la paroisse. Il a ainsi, dans sa mainbour, tout le petit groupe social et religieux qui, plus tard, à l'époque féodale, sera presque toujours le centre d'une seigneurie.

1. Clichy, c. 21. Reims, c. 19. Chalon, c. 5. — Latunense, c. 9 (*M. G. H. Concilia aevi merovingici*, p. 200, 205, 209, 218). Il semble qu'il ne s'agisse pas dans ces canons de laïques ordonnés directement archiprêtres *absque praemissa conversione*. Le canon 5 de Chalon nous montre bien que des laïques occupent ces fonctions.

2. *Concil. incerti loci*, c. 11 (v. 614). « Ne saecularis archipresbyteri ponantur : forsitan si talis fuerit quem pro merito personae in solacium ecclesiae pontifex necessarium ecclesiae judicit, *sene corum defensione parreciani illi se defensare non possunt...* »

On voit ainsi comment le patronage ecclésiastique s'étend par les habitudes du patronage privé. L'un et l'autre nous amènent ainsi à constater un même fait : la sujétion d'une église à une communauté ou à un homme. Voyons maintenant de quelle nature est cette sujétion.

III. — Le « patronage » se confond avec la propriété.

En étudiant l'origine du « patronage, » nous avons vu que l'Église lui avait fait place dans sa législation. Au fondateur, aux héritiers, elle reconnaît le droit de présentation ; à l'église, un patrimoine; à l'évêque, le gouvernement de ce patrimoine. Or, vers le VIIe siècle, apparaît une autre transformation. L'église rurale devient une *res privata*. Elle est possédée au même titre que la terre. Simple chapelle ou église baptismale, elle peut être donnée, vendue, léguée. Contrairement au principe du droit romain qui fait de toute *res sacra* un chose publique, elle entre ainsi dans la propriété individuelle; elle a un maître.

Les plus anciens documents qui nous attestent ce droit de propriété sont des chartes de donations faites à des abbayes ou à des évêchés. Nous y lisons qu'un tel donne sa terre avec l'église ou la basilique qui y est construite. Voyez cette charte du diacre Grimo en 636[1]. Il donne à l'église de Verdun le *locus Domo*, le *castrum Teulegia* avec les églises qu'il y a fondées. En 646, Dagobert II confirme une donation faite par sa fille Irmina à un couvent de Trèves; cette donation comprend *Loosa* et sa basilique, *Aneia*, plus une chapelle[2]. Or, église et chapelle sont dites *allodium*. Voici d'autres chartes de l'époque mérovingienne. En 680, Nicet et Ermintrude donnent à Moissac un certain nombre de *villae* et de *curtes*. Quelques-unes de ces *villae* ont leurs églises; parmi elles, se trouve l'église Saint-Saturnin, qui a été achetée par les donateurs[3]. Une autre charte de 695 mentionne un procès devant le roi. Ebbo a donné une église à Saint-Denys, cette église est revendiquée par son fils Bottharius. Une enquête est faite et des témoins sont cités devant le tribunal.

1. Beyer, *U. B.*, n° 6. « Locum... Dom et castrum Teulegio... ubi... loca sanctorum aedificavi. »
2. Id., *ibid.*, n° 7. Cette charte n'est peut-être pas authentique.
3. Pardessus, *Diplomata*, n° 393.

L'église est adjugée au monastère[1]. Lisez encore ces documents de la première partie du VIIIe siècle : « Nous donnons, » disent Rohingus et Bebelina, « l'église (d'Anvers) à toi Willebrord... « acquise, par échange, d'un tel, abbé, avec les terres, les mai- « sons... à cette condition qu'on lui envoie le luminaire et l'en- « cens et que les prêtres qui y sont attachés prient Dieu pour nos « péchés..., que toi, Willebrord, tiennes et possèdes cette église, « tous les biens qui en dépendent, et aies le pouvoir, la liberté de « la donner, échanger ou d'en faire ce que tu voudras[2]... » — « Je donne, dit un autre, ma villa avec l'église Saint-Pierre que « mes parents y ont construite, en toute intégrité et avec toutes « ses dépendances, de plus, l'église Saint-Pancrace, qui est notre « propriété[3]. » On ne saurait marquer en termes plus forts la pleine propriété. A l'époque carolingienne, ces concessions, ventes, échanges ou donations se rencontrent fréquemment.

On ne saurait dire si ces églises sont toutes des *tituli*. Parmi elles se rencontrent pourtant des églises baptismales qui sont déjà ou deviennent des paroisses. Nous voyons aussi que ces édifices appartiennent à des maîtres divers; ils peuvent être possédés par une communauté ou par un homme, par un monastère ou par le roi, par un évêque, un clerc, un laïque. Voilà donc un ensemble de faits très différents des règles du patronage; nous devons en chercher l'explication.

Un premier fait à retenir, c'est qu'un grand nombre de ces églises rurales sont fondées sur la terre d'un évêché ou d'une abbaye. Ici, le droit de propriété de l'église cathédrale ou du couvent s'explique sans peine. Il s'est maintenu sur cette portion de leur domaine où l'édifice a été construit. L'évêque ou l'abbé a concédé quelques terres à l'église rurale, pour l'entretien des clercs, les frais du culte, mais il n'a pu en aliéner la propriété. La condition de ces terres ne change pas; elles restent toujours sous le « pouvoir » du saint; ce dernier continue à posséder et, par lui, l'évêché ou le monastère qui le représentent. La dotation

1. Id., *ibid.*, n° 434 (695).
2. Id., *ibid.*, n° 538 (726).
3. Pardessus, *Diplomata*, n° 559. *Testamentum Abbonis* (739). « Domus... cum edificiis... una cum ecclesia S^to Petro, quem parentes nostri ibidem construxerunt... ecclesia S^to Pancrasio proprietatis nostrae. » Cf. n°s 562 (741), 587 (746).

de l'église est une simple assignation de biens[1], analogue au bénéfice ecclésiastique donné par l'évêque ou l'abbé à un de ses fidèles. Seulement, l'assignation est perpétuelle, tandis que le bénéfice est viager.

Une seconde catégorie d'édifices religieux reste aussi naturellement entre les mains des *possessores* qui les ont élevés. Ce sont d'abord ces édicules, *oratoria, cancelli*, construits dans le *praetorium* de la *villa*, comme autrefois le *lararium* dédié aux divinités domestiques. Le maître y réunissait sa famille et ses serviteurs et s'y adonnait à la prière ou aux chants religieux. Ailleurs, sur le tombeau d'un martyr, en l'honneur d'une relique, le propriétaire d'un champ ou d'un domaine pouvait construire un *martyrium*, dont il confiait la garde à un clerc ou à un de ses hommes. Mais le gardien se contentait d'y chanter les offices du saint ou d'y entretenir le luminaire. Oratoire domestique, *martyrium*, n'étaient pas des sanctuaires. Ils n'étaient pas consacrés et on n'y offrait pas le sacrifice[2]. On comprend que ces petits édifices fussent toujours incorporés au domaine. L'évêque n'avait pas à en permettre la création ; il n'avait sur eux aucun contrôle. Le propriétaire était libre de les établir ; il en gardait naturellement la propriété.

Nous arrivons ainsi à une dernière catégorie d'églises ou de chapelles. Bâties sur un domaine privé, par un particulier, ecclésiastique ou laïque, elles sont devenues le centre d'un culte public. Il a fallu, pour y célébrer les mystères, une *dedicatio* spéciale de l'évêque. Mais ce caractère sacré de l'édifice change sa condition. Comme l'église du *vicus,* il passe ainsi sous la juridiction épiscopale. Précisément, au VIIe siècle, comme l'église du *vicus*, cette église, chapelle, basilique ou paroisse devient la propriété privée. C'est la genèse de ce droit de propriété que nous avons à découvrir.

Une première explication qui se présente à l'esprit est que la législation l'avait reconnu ; qu'elle avait attribué à tout fondateur d'une église, à ses héritiers, la propriété de cette église.

Mais aucune concession semblable ne se lit dans les textes.

1. C'est en ce sens, semble-t-il, qu'il faut expliquer le canon du IIe concile d'Arles donnant à l'évêque constructeur d'une église le droit de retirer les biens assignés à cette église.

2. Ce sont les *oratoria* signalés par le 25e canon du concile d'Epao dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons étudié la théorie canonique du patronage. Nous avons vu que l'Église exigeait du fondateur la constitution d'une « dot, » que cette dotation entrait dans le patrimoine ecclésiastique dont l'évêque avait la garde. Sur elle, il est vrai, le fondateur conserve un droit de protection, mais cette protection n'est pas une propriété. Propriété et patronage sont distincts. En assignant à l'église fondée une partie de son domaine, le propriétaire a dû faire une véritable donation. Or, les conciles nous montrent bien que cette donation est perpétuelle, irrévocable. Ils la garantissent contre toute reprise; ils la protègent contre toute usurpation. Sur ces biens qu'il a donnés, le *dominus fundi* n'a aucun droit; il ne peut ni les confisquer, ni en disposer à son profit, ni les grever de redevances ou de services[1]. L'église de la *villa*, dans la législation ecclésiastique, nous paraît bien avec ses terres, ses prés, champs, vignes, colons, comme un organisme distinct dans la *villa* même, et, nulle part, les conciles n'en attribuent ou n'en font supposer au maître du domaine la propriété.

Nulle part, il est vrai, il n'est dit que l'église ainsi fondée possède elle-même. Mais nous pouvons croire que, comme l'église du *vicus*, l'église de la *villa* est propriétaire des biens qu'elle a reçus. Disons mieux : dans cette impuissance des esprits à comprendre toute idée abstraite, toute création artificielle du droit, de même que l'évêché, de même que le monastère, elle possède un propriétaire apparent, le *saint*. Il est probable, en effet, que l'Église essaya d'étendre cette conception aux paroisses. Le nom même d'un saint donné à l'*oratorium*, à la basilique rurale[2], le dépôt des reliques, prouvent au moins cette tendance. Remarquons qu'on dit alors l'église de tel saint, comme la *villa* de tel maître. La constitution de dot prend ainsi les caractères d'un véritable transfert de propriété fait en faveur d'un saint. Assurément, cette prise de possession ne fut ni partout ni toujours réelle. Elle nous montre au moins la pensée de la hiérar-

1. *Concil. Aurelianense* (541), c. 26. « Quisquis etiam aut majorum aut mediocrium... quodcumque muneris vel facultatis sacerdotibus aut clericis aut quibuslibet locis sanctis... contulerit, aut ea quae a parentibus donata noscuntur... auferre praesumpserit... » Cf. Tours (567), c. 26. Paris (556-573), c. 1. Mâcon (583), c. 4.

2. Voy., dans les *Formulae Senonenses*, la forme des donations : *Cessio ad ecclesiam*, 14, 15, 16. « Ecclesiae sancti illius qui est constructa in pago illo, in loco qui dicitur ille, etc. »

chie d'affranchir l'église rurale, et par son caractère sacré, et par ses biens, du pouvoir de son fondateur.

Ce n'est donc pas dans la législation religieuse qu'il faut chercher la genèse du droit de propriété. La trouverons-nous dans la nature même de la concession faite par le fondateur? Peut-être, en effet, celui-ci, en dotant son église, s'est-il réservé sur la terre une nue propriété, un domaine éminent. Cherchons si les textes confirment cette hypothèse.

Nous n'avons, de l'époque mérovingienne, aucun acte relatif à la fondation d'une église ou d'une paroisse. Nous possédons, en revanche, quelques chartes qui nous parlent de la fondation de monastères; deux diplômes, l'un de 709, l'autre de 721, et une formule. Si nous lisons ces documents, nous voyons que les fondateurs dotent le couvent, mais sans réserve pour eux-mêmes d'aucun droit ou titre de propriété : « Nous vous donnons, dès « ce jour, disent-ils, nous transférons de notre propriété en la « vôtre, pour que vous puissiez jouir, posséder... » Voilà bien des termes qui marquent un changement de propriété. Lisez surtout la formule. « Je donne, » dit le fondateur..., « pour le « luminaire, la nourriture, le vêtement, l'entretien des pauvres « et des clercs qui y sont attachés, je donne, transfère et trans- « mets à jamais, de ma propriété en leur propriété, de mon pou- « voir en leur pouvoir, les champs tel et tel situés dans tel terri- « toire, pareillement, tout ce que je possède dans ce territoire, « ma *porcio* avec ses esclaves, édifices, vignes, terres, prés, « forêts et tous les droits qui s'y rattachent, les *colonicae* et « leurs dépendances, telles que je les possède, soit par légitime « héritage, soit de toute autre manière, intégralement, absolu- « ment... Que ce bien qui a été possédé par moi jusqu'à ce jour « demeure la propriété de l'oratoire de Sainte-Marie et des « pauvres... Je confie tous ces biens, dont j'ai parlé, à la garde, « à la surveillance, à la protection de l'évêque et de ses succes- « seurs, et je remets entre ses mains la charte par laquelle je place « le patrimoine sous sa défense... Quant à moi, je ne me réserve « aucun titre de propriété[1]. »

Examinons attentivement cette charte. Nous n'y trouvons aucun mot qui nous montre que le fondateur retienne quelque droit sur le monastère. Bien qu'établi sur son domaine, celui-ci

1. Pardessus, *Diplomata*, nos 475 (709), 514 (721).

est déclaré indépendant et libre. Sur les biens qu'il cède, le fondateur ne stipule également aucune servitude, aucune réserve. La donation est irrévocable, perpétuelle, immédiate. Il se dessaisit de la propriété; il la transfère, intégrale, absolue, avec tous ses droits[1].

En fut-il de même pour les églises? Il n'est pas douteux que les évêques n'aient obligé les fondateurs à insérer des clauses analogues dans la charte de dotation[2]. Voici une charte de l'époque carolingienne, une des plus anciennes, celle de l'église de la *villa Sentolatus*[3] (830). Les fondateurs Lepteus et Agiloïs déclarent qu'ils donnent et concèdent à l'église, « pour le luminaire et l'entre-« tien des clercs, tout ce que nous possédons dans notre *villa* dite « *ad Subricas* et dans celle qui est appelée *Caleffianum*, en mai-« sons, jardins, vignes, arbres à fruit ou autres, prés, pâturages, « forêts, eaux et aqueducs..., nous le livrons et transférons de « notre propriété et de notre pouvoir au pouvoir et à la propriété « de l'église fondée par nous dans notre *villa Sentolatus*..., nous « instituons, pour tous ces biens, notre église comme héritière à « titre perpétuel, ne permettant à personne d'en aliéner, vendre, « échanger la moindre parcelle... Dans les cessions, il est mani-« feste que la seule volonté suffit, mais nous avons ajouté à ces « dispositions une clause pénale. Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise, « nous-mêmes, nos héritiers ou nos parents, ou directement ou « par un tiers, nous venions à porter atteinte aux droits de « l'église, à usurper ses biens, si tout autre les contestait ou les « revendiquait, que celui-là ne puisse obtenir ce qu'il demande, « mais qu'il soit tenu de payer à l'église et à ses ministres une « livre d'or... et que la présente lettre de concession... ait « de tout temps un caractère inviolable. » Si nous comparons cette charte à la formule de Marculfe, nous trouvons des expressions analogues. Ici encore, la propriété est transférée; le droit de l'église se substitue au droit du fondateur. Aucun mot ne fait penser que ce dernier garde un domaine éminent; aucune réserve n'est faite en sa faveur.

Ainsi, ce n'est point par une série d'actes juridiques que les

1. Zeumer, *Formulae aevi merovingici*, p. 70-74 (Marculfe, II, 1).

2. Lettre de Zacharie à Pépin (Migne, t. LXXXIX, p. 935). — L'église doit être consacrée... « percepta munitus *donatione legitima*. »

3. Cart. de l'église de Grenoble, n° VII (p. 13).

églises rurales sont entrées dans le domaine privé. Rappelons-nous qu'à l'époque mérovingienne les terres données par le roi à leurs fidèles sont données en toute propriété, que ces concessions ne sont pas des bénéfices. Il en est de même des terres données aux églises par les grands : comme l'église, elles sont déclarées libres. En consacrant le sanctuaire, l'évêque ne reconnaît au fondateur qu'un droit de patronage, non un droit de propriété.

Il faut donc chercher, hors de la législation, dans un ensemble de faits, d'idées ou d'usages, l'origine de ce *dominium*. Assurément, la première est, dans bien des cas, l'usurpation et la violence. Qu'on lise les textes du temps. Ils nous montrent combien nombreux étaient les attentats au patrimoine sacré. Aucune société n'eut moins le respect du droit de propriété ni des liens créés par le contrat. Il suffit de voir, dans Grégoire de Tours et dans Frédégaire, avec quelle facilité les rois se croyaient affranchis des plus solennelles promesses. Ces despotes, besoigneux et cupides, qui dilapident leur trésor, dépouillent aussi les églises et s'emparent des domaines sacrés pour les donner à des fidèles. Ils cassent les testaments. Eux-mêmes concèdent des terres du fisc sans condition et sans réserve, mais ils les reprennent quand ils veulent et comme ils veulent. Or, dans son coin de terre, le leude ou le seigneur n'agit pas différemment. Comme le roi, il prend là où il peut, sur la terre du paysan ou sur celle de la paroisse. Lui aussi, à la mort de chaque prêtre, envahit le patrimoine ecclésiastique. Lui aussi met la main sur les donations[1], enlève le champ ou la vigne laissés par les mourants à leur église. Surtout, sur celle qu'il a fondée ou que ses pères ont établie, il se permet toutes les violences. En droit, la dotation est irrévocable; en fait, elle ne l'est pas. Il reprend, aliène, détient ce qu'il donne; il n'a nul respect de sa parole ou de son écrit[2], car il est le maître, il a la force et il en use. Enclavée dans sa *villa*, élevée le plus souvent sur le manse, dans la *curtis* qu'il habite, l'église est dans la dépendance visible

1. Voy. les plaintes des conciles du VIIe siècle contre ces spoliations fréquentes. Clichy (626), c. 12. Reims (627-630), c. 20.

2. Les constitutions du concile d'Orléans (549) nous montrent combien sont fréquentes ces révocations de dons aux églises. Cf. Chalon (639-654), c. 14. « Nonnulli... detulerunt quod oratoria per villas potentum jam longum constructa tempore et facultates ibidem collatas ipsi quorum villae sunt, episcopis contradicant... quod convenit emendare ita... ut in potestate sit episcopi et de ordinatione clericorum et de facultate ibidem collata. » Ce texte est significatif. Nous savons que les rois agissaient de même.

du château. Il tient la terre comme le prêtre. Et, encore moins que lui, ses héritiers se croient-ils tenus par ses promesses. L'église a beau avoir une charte et un titre; charte et titre sont sans pouvoir contre les convoitises. Dans une société où la notion du droit et de la liberté s'affaiblit chaque jour, où ceux-là seuls obtiennent le respect qui inspirent la crainte, on comprend que les grands, par ces rapines, ces brigandages, aient fait tomber nombre d'églises entre leurs mains.

Ces usurpations violentes se continuent au IXe siècle, après le IXe siècle. Mais, si nombreuses qu'elles soient, elles ne suffisent pas à expliquer un fait aussi général, l'appropriation des églises. Comment un clerc ou un laïque a-t-il pu retenir ou faire entrer dans son domaine l'église de la *villa* ou du *vicus?* Comment cette prétention s'est-elle conciliée avec les règles établies par la législation ecclésiastique? Comment cette propriété même a-t-elle été reconnue par le droit? Il semble que nous devions chercher l'origine de ce fait dans la transformation du patronage, et cette transformation, ce n'est pas seulement dans l'Église, c'est dans la société tout entière que nous pouvons la signaler.

Le patronage n'avait pas été seulement la protection de la personne. Dès le IVe siècle, il était devenu aussi la protection de la terre. On se « commende, » mais on « commende » aussi son champ, sa vigne, son domaine. Or, quelle forme juridique devait revêtir ce contrat? Il n'en avait aucune qui lui fût propre. La loi romaine ne l'avait pas reconnu. Elle avait même combattu le patronage. Les mœurs, il est vrai, avaient été plus fortes que les lois. Le patronage triompha avec les invasions, mais il resta un fait social, non une création du droit. En l'absence de toute règle juridique, de toute définition précise, il fut ce qu'il devait être, un engagement de la personne, une tradition réelle de la terre. Le protecteur eut naturellement la propriété du champ, remis par le protégé même en son pouvoir.

Ce droit de propriété s'établit d'autant plus aisément qu'il ne changea rien au fait de la possession. C'est une chose digne de remarque qu'à la fin de l'empire la notion de la propriété tendait à se transformer, que l'on démembrait de plus en plus le droit et l'usage, le titre et la jouissance. La création des baux perpétuels, de l'emphytéose, sur les *fundi publici*, avait été une application de cette idée. Déjà l'emphytéote pouvait vendre, aliéner sa terre, « sauf le droit de l'État, » reconnu, affirmé par une rede-

vance. La distinction si fréquente, si féconde au moyen âge entre le domaine éminent et le domaine utile commençait ainsi à se faire jour. A l'époque des invasions, elle fut introduite dans les rapports privés. Si nous lisons, en effet, les recueils juridiques de cette époque, les formules de Tours, d'Angers, les plus anciennes, nous voyons des terres vendues, engagées, échangées, données en dot, réserve faite des droits du saint ou du propriétaire laïque[1]. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui ces usages. Mais ils nous montrent nettement la notion que les hommes de ce temps avaient de la propriété. Ils supposent qu'un bien peut avoir deux maîtres, celui qui exerce tous les droits du *dominium*, celui qui en possède le titre, l'homme qui use de sa terre et le saint ou l'homme dont elle dépend.

M. Fustel de Coulanges a bien montré[2] que cette conception du droit de propriété se rattachait aux habitudes du patronage. C'est surtout par la *commendatio* de la terre à une église ou à un grand qu'elle s'est établie. Ainsi a pu se concilier l'apparente contradiction « entre la propriété de l'homme qui dispose de la « terre et celle de l'église ou du riche à qui il l'a donnée. » D'une part, le contrat de patronage n'enlève aucun droit réel à celui qui « commende » sa terre, de l'autre, le droit supérieur du protecteur est garanti, puisque, quel que soit le détenteur du sol, sa redevance est assurée. En réalité, le contrat est favorable au protégé. Il garde la disposition de sa terre; en l'incorporant au grand domaine, il est sûr que le *possessor* la défendra comme son bien propre. Il a ainsi tous les avantages de la propriété sans être exposé aux dangers qui la menacent. Il possède, sauf le droit de propriété de celui qui le défend.

Par la force des choses, le patronage des terres se transformait donc en propriété. Devait-il en être de même du patronage des églises? Nous avons montré, en étudiant l'investiture épiscopale, comment, à l'époque féodale, la protection du roi sur les évêchés ou les abbayes était devenue un domaine éminent[3]. Beaucoup plus tôt, dès le VIIe siècle, le patronage des grands sur l'église de leur domaine, sur celle du *vicus* se transforme en propriété.

1. Zeumer, *Formulae aevi merovingici* (*Form. Andecavenses*, 21, 25, 40, 54, 58).

2. Le Bénéfice, *Histoire des institutions politiques*, p. 262 et suiv.

3. *Les Élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIe siècle*, liv. Ier, chap. v.

Mais les causes sont identiques : elles se ramènent à l'idée que les hommes de ce temps se font du patronage. Mais, si dans la paroisse elles agissent plus vite, c'est qu'aux prétentions du *possessor* qui protège, l'Église ne peut opposer aucun titre assez fort pour maintenir son droit.

Ce titre, elle l'avait alors contre le roi dans les évêchés ou les monastères. Là, elle peut invoquer, elle invoquera longtemps encore la propriété du saint. Celui-ci est toujours présent dans son église; ayant son tombeau, il y réside. Il y réunit des prêtres et des fidèles; par ses miracles, il se défend lui-même; il entretient cette idée que nul ne peut impunément toucher à son domaine. Ainsi a-t-il pris possession de la terre ou des hommes; autour de lui se sont groupés les intérêts et les croyances. Etabli enfin dans une cité, au milieu d'une population libre ou au centre de grands domaines dont il dispose, riche en terres, en clients, puissance morale et économique tout ensemble, l'organisme religieux qu'il a créé est assez puissant pour résister longtemps à toutes les convoitises. Il n'en est pas de même dans la paroisse. Théoriquement, il est vrai, toutes sont placées sous le vocable d'un saint. Mais ce titre ne répond qu'à un souvenir. De ces églises, beaucoup n'ont pas de reliques; en tout cas, ce n'est pas là que le saint demeure, agit, se fait voir. Dans cette petite localité rurale, souvent peu habitée, peu accessible, le protecteur visible, que tous connaissent, c'est encore le grand propriétaire. Ou bien il a fondé l'église, ou bien il en est le protecteur. Il vit près d'elle, ses possessions entourent de tous côtés sa possession. C'est à lui que les clercs se sont « commendés, » c'est à lui qu'ils « commendent » le patrimoine. Comment s'étonner que, conformément aux mœurs du patronage, il garde ce patrimoine dans son domaine? Il est sien, souvent par son origine et par la nécessité même. Il le protège en le possédant.

Et par la conception nouvelle qui se fait de la propriété, son droit de propriétaire peut très bien se concilier avec l'autonomie de ce patrimoine. De même que la terre « commendée » reste entre les mains de celui qui la « commende, » la dotation de l'église reste à la disposition du prêtre. Dans le grand domaine, même possédée par le maître, elle formera un organisme distinct. L'évêque pourra en avoir le gouvernement, ses revenus pourront être affectés au service des clercs, du luminaire ou des pauvres. Au moins à l'origine, le propriétaire ne retiendra, comme sur les

terres de ses « commendés, » qu'un cens ; ce sera le signe extérieur, la marque de son droit. Ainsi sa propriété sera pour l'église même un avantage et une garantie ; ni l'autonomie de la paroisse, ni ses institutions, ni sa vie religieuse n'auront à en souffrir.

La théorie ecclésiastique du patronage avait donc pu se concilier avec cette conception nouvelle, très souple, très large du droit de propriété. La nécessité même où l'Église se trouvait d'accepter la protection lui en fit subir toutes les conséquences. Cette confusion du patronage et de la propriété s'imposa à elle. Elle ne la reconnut pas, mais elle ne put la combattre et dut se résigner, dans l'impuissance d'y mettre fin.

En résumé, c'est par le patronage que nous pouvons expliquer comment les églises, fondées sur un domaine, ont pu devenir propriété individuelle. C'est également par les habitudes du patronage que nous voyons, dès le VIIe siècle, les églises des *vici* tomber entre les mains des grands. Au VIIIe siècle, le droit de propriété est bien établi. *Oratorium*, basilique ou *titulus* baptismal, l'église rurale peut avoir un maître, *dominus*. Et ce maître, les textes lui donnent déjà le nom qu'il portera pendant tout le moyen âge, *senior*, seigneur. Au « patronage » des églises que la législation canonique avait voulu établir, succède donc le « séniorat » des églises [1]. Ainsi se forme, dès l'époque carolingienne, la cellule sociale, politique et religieuse qui s'appellera, deux siècles plus tard, la seigneurie.

IV. — Le séniorat des églises est reconnu par la législation.

Le régime qui nous montre en réalité la conquête des paroisses par le séniorat devait être enfin reconnu par la royauté. Les Carolingiens lui font sa place dans le droit : il devient une institution publique.

Ce n'est pas qu'à ses débuts même le gouvernement nouveau n'ait hésité à le maintenir. Il semble que, dans la réforme religieuse faite par Pépin et saint Boniface, l'existence des églises privées ait été mise en question. Peut-être les ducs francs songeaient-ils alors à enlever aux laïques les paroisses comme ils

1. L'expression *seniores ecclesiarum* se trouve pour la première fois dans un capitulaire de 810, a. 3 (Boretius, p. 178).

venaient de leur enlever les évêchés. La requête de Pépin à Zacharie semble bien marquer cette tendance[1]. Mais tout retour aux règles primitives était impossible. Les Carolingiens comprirent qu'il valait mieux accepter le séniorat et définir les rapports nouveaux qu'il allait créer entre le propriétaire, l'église et les clercs.

Ils reconnurent d'abord au *dominium* du seigneur une existence légale. Dès 794, le capitulaire de Francfort décide qu'il est permis aux hommes libres de posséder des églises, de les aliéner, de les vendre, pourvu que l'édifice sacré ne soit pas détruit et soit toujours affecté au culte[2]. Cette disposition entra dans le recueil d'Anségèse et d'autres capitulaires attestèrent à nouveau ce droit de propriété. Une loi de 802 nous apprend que les biens des églises et les paroisses mêmes peuvent être acquis par prescription. Le capitulaire de 818 confirma et précisa la nature du droit de propriété. Ce droit, la royauté l'exerçait elle-même. Nous voyons dans le capitulaire *de villis* les règlements établis par Charlemagne pour les églises ou chapelles bâties sur les terres du fisc.

Avec non moins de netteté, la législation rappela les privilèges concédés au propriétaire. A plusieurs reprises, son droit de présentation fut maintenu. Il fut interdit aux évêques de rejeter sans motif les candidats qu'il proposait[3]. D'autres mesures affermirent le lien qui unissait le prêtre à son seigneur[4]. Il ne put quitter la *villa*, abandonner l'église sans une permission. Le capitulaire de Francfort déclare que le clerc fugitif doit être retenu par le propriétaire du domaine où il se réfugie et rendu à son

1. Migne, t. LXXXIX, p. 935. « De laicis qui ecclesias in suis proprietatibus construunt, quis ipsas debeat regere aut gubernare, a sanctis Patribus ita statutum est... ut si in quolibet fundo cujuscumque juris oratorium sive basilica fuerit constructa, pro ejus devotione in honorem cujuscumque sancti, in cujus episcopi parochia fuerit fundatum oratorium, percepta primitus donatione legitima... praedictum oratorium... consecravit... »

2. *Capit. Franconofurtense*, a. 54. « De ecclesiis quae ab ingenuis hominibus construuntur, licet eas tradere, aut vendere, tantummodo ut ecclesia non destruatur sed serventur quotidie honores. » Salz (803-804), a. 3. « Quicumque voluerit in sua proprietate ecclesiam aedificare, una cum consensu et voluntate episcopi in cujus parrochia fuerit licentiam habeat. »

3. *Capit. anni* 802, a. 17. « Ut qui possessionem ecclesiae vel parrochiam per triginta annos sine alicujus interpellatione tenuerit... » (Boretius, p. 107).

4. *Capit. Franconofurtense*, a. 27.

maître[1]. On recommanda enfin à ces clercs ruraux le respect et l'obéissance. « Que les évêques, » dit un capitulaire de 810, « veillent à ce que les clercs ruraux rendent à leur seigneur « l'honneur qui lui est dû, » et cette prescription est renouvelée sous Louis le Pieux et Charles le Chauve. La loi proclama ainsi, de toutes les manières, leur sujétion.

En reconnaissant l'existence des églises privées, les Carolingiens n'entendirent pas cependant rendre le droit de propriété absolu et sans limites. Ils lui imposèrent des restrictions. Ils prétendirent d'abord maintenir le séniorat religieux, les églises et les paroisses privées dans la dépendance des évêques. Une foule de dispositions rappelèrent les règles de l'ancien droit. Si le seigneur put choisir le desservant de son église, il lui fut interdit de se passer du consentement de l'évêque. Dès 769, ce principe est inscrit dans la législation[2]. Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve le rappellent dans leurs capitulaires[3]. En 865, le capitulaire de Toucy, en 869, l'édit de Pitres déclarent encore que les prêtres ne peuvent être institués dans une église ou privés de leurs fonctions sans la volonté de l'évêque diocésain. Le droit du propriétaire ne supprime pas la juridiction ecclésiastique. Il peut bien choisir le titulaire de son église ; il ne peut la donner, il ne peut la reprendre sans l'intervention du pouvoir épiscopal[4].

Ainsi limité sur le clergé de son église, le pouvoir du maître est également défini sur l'église et son patrimoine[5]. Il ne possède qu'à certaines conditions. Si l'église, en effet, fait partie du domaine, elle forme, dans le domaine, un organisme distinct, que la loi, comme les canons, rend intangible et permanent. Cette pensée inspire les deux grandes mesures prises par Louis le Pieux en 818 et renouvelées au IXe siècle. Par l'une, l'empereur interdit aux héritiers du propriétaire de comprendre l'église et ses

1. Boretius, p. 178, a. 3.

2. *Capit.* 769 (a. 9). « Ut nemo accipiat ecclesiam intra parochiam sine consensu episcopi sui. »

3. *Capit. ecclesiastica* (810-813). « Ut nullus laicus presbyterum in ecclesia mittere vel eicere praesumat, nisi per consensum episcopi » (Bor., p. 178). Cf. *Capit. missorum* (v. 813), a. 7. Id., p. 182, et *Capit. Wormatiense* (829), a. 1.

4. Capitulaires (éd. Krause, t. II). — *Capit. Tuciacense,* 385, a. 11. — *Capit. Pistense* (869), a. 9. « Et non sine auctoritate vel consensu episcoporum presbyteri in quibuslibet ecclesiis constituantur vel expellantur. »

5. *Capit. ecclesiasticum* (818), a. 10, 29.

biens dans le partage de la *villa*, l'église devra rester un bien indivis, administré par tous. Par l'autre, chaque église doit avoir une dotation d'un manse au moins, *mansus integer*, libre de toute charge, de tout service. Ainsi sont assurées à la fois l'existence et la durée de l'église seigneuriale. Le seigneur qui l'a fondée ou qui la possède peut bien la vendre, l'engager, la transmettre; il ne peut la détruire. Il peut s'y réserver certains avantages, il ne peut démembrer le patrimoine ni mettre la main sur tout le patrimoine. L'église et ses biens forment, dans son domaine, comme une tenure spéciale, perpétuelle, irrévocable dont le prêtre a la jouissance, le saint la possession, lui-même la propriété[1].

Il est facile de voir dans ces mesures l'application de tout le système économique et social du gouvernement carolingien. Elles se rattachent d'une part à l'organisation domaniale que ces princes francs ont achevée; de l'autre, à l'institution régulière, publique du séniorat et du patronage. Faire de la *villa* la véritable cellule de l'organisme social, religieux, économique, y tenir les hommes groupés par le travail, par leur condition même, par la religion, affermir sur ce groupe l'autorité du maître, mais en même temps maintenir le séniorat dans les cadres de l'Église et de l'État, le soumettre à l'autorité religieuse, comme ils entendaient le soumettre à l'autorité royale, voilà bien quel fut le sens de leurs réformes. Ainsi ont-ils cru concilier tous les intérêts contraires qui s'agitaient autour d'eux, l'organisation religieuse, telle que l'Église l'avait établie, et les formes nouvelles du patronage, telles que le temps les avait faites. En réalité, ces mesures marquent une conquête du séniorat. Par elles, dans la société religieuse, il se fait sa place, comme il s'est fait reconnaître dans la société civile. Une idée, très contraire à la théorie canonique, entre dans le droit, celle qu'une église peut être la propriété d'un homme, et cette idée seule nous montre les progrès du laïcisme. La reconnaissance du droit de propriété, le nombre croissant des paroisses, fondées sur les terres du roi, des grands, ne pouvaient être, en effet, qu'une des formes de la sécularisation. Dès le début du IXe siècle, l'Église vit le danger. Elle n'avait pu empêcher les conquêtes du patronage; essaya-t-elle au moins de les arrêter,

1. *Capit. Wormatiense* (829).

de les combattre? Il est intéressant de signaler l'attitude qu'elle prit à son égard.

Il n'est pas douteux que, dans cette question des églises privées comme dans celle des bénéfices ou des élections, des tendances diverses se soient fait jour. Qu'il y eût d'abord un parti intransigeant, qui rêvait l'autonomie complète du clergé, son absolue indépendance de l'État, les événements de 829, les lettres et les écrits d'Agobard, la rédaction des textes faux, vers 845, en prouvent l'existence. Ce parti s'est attaqué au séniorat religieux. Déjà Agobard signale tous les abus de l'institution et en prédit les conséquences : le désordre dans l'Église, la décadence de la discipline, l'abaissement du sacerdoce[1]. Il déplore que les laïques aient des prêtres dans leurs domaines et abandonnent « les églises mères et les offices publics. » Ailleurs, il se plaint violemment de la prise de possession des églises : « Ce ne sont « pas, dit-il, seulement les biens ecclésiastiques, ce sont les « églises même qui sont la propriété des séculiers. » — A son tour, s'inspirant de ces idées, l'auteur des Faux-Capitulaires ébauche toute une théorie du patronage. Il rappelle qu'aucune église ne peut être ouverte au culte sans la permission, sans la consécration de l'évêque. Celui-ci doit planter une croix sur le terrain où l'édifice va être construit et, avant même sa construction, obtenir le don d'un patrimoine. Or, par la consécration, l'église est affranchie; par la constitution de dot, elle a un titre intangible, irrévocable, véritable transfert de propriété. Si le seigneur prétend la retenir ou en disposer, l'église est réunie au domaine épiscopal. Aussi n'a-t-il aucun droit sur les choses sacrées, aucun pouvoir sur le prêtre. Que lui reste-t-il? le patronage; un simple titre d'honneur qui n'assure à celui qui le possède que des avantages spirituels et des marques de respect[2].

Cette théorie, expression pure de l'ancien droit, est la négation du séniorat religieux. Elle inspire, sous Louis le Pieux, la réaction marquée de l'épiscopat contre le séniorat des églises,

1. Agobard, *Liber de dispensatione ecclesiasticarum rerum*, 16. « Nunc non solum possessiones ecclesiasticae sed ipsae etiam ecclesiae cum possessionibus venundantur. » Lire tout le passage (Migne, t. CIV).

2. *Faux Capitulaires*, I, 382, 383; II, 202, 207. « Ut seculares de rebus Deo dicatis ecclesiaeque facultatibus ad se nihil putent pertinere praeter *reverentiam* tantum. » *Id.*, III, 292 (éd. Baluze).

réaction qui se traduit dans les grandes assemblées de Worms et de Paris, en 829. Dans certaines régions, celles où dominait l'influence d'Agobard et du parti réformiste, les évêques essayèrent de l'appliquer[1]. Ils insérèrent dans les chartes des églises fondées par des particuliers des clauses spéciales, affranchissant de tout droit de propriété le sol et l'édifice. Lisez la charte de la *villa Sentolatus*. « Que, pas plus que nous-mêmes, « nos héritiers n'aient aucun droit de vendre, aliéner, trans- « mettre..., n'ayant, sur cette église, que l'honneur qui est dû au « patronage. » Remarquons aussi que les écrivains de ce parti commencent à employer le mot de *patrocinium* pour définir les droits des fondateurs ou de leurs héritiers; ils l'opposent à la propriété, au *dominium* des seigneurs. Mais ces idées ne prévalurent pas. L'Église groupée autour de la royauté, surtout depuis 840, monarchique et officielle, n'osa s'attaquer ouvertement à une institution reconnue par la loi, consacrée d'ailleurs par les faits et par les mœurs. Ce qu'elle voulut surtout, ce fut maintenir les églises, les paroisses privées sous le gouvernement de l'épiscopat. Elle accepta la transaction faite par les capitulaires; elle reconnut le droit de propriété, mais elle affirma de nouveau l'immunité de la dot et la juridiction de l'évêque sur le patrimoine ecclésiastique et sur le desservant.

On peut voir, dans les écrits d'Hincmar, ces tendances de l'épiscopat. A plusieurs reprises, il nous parle de paroisses ou de chapelles privées. Lui-même possède, dans les diocèses voisins, des églises dont il nomme des titulaires. Il accepte le séniorat. Il recommande aux prêtres attachés à une église seigneuriale l'obéissance et le respect envers leur maître. Il respecte, il rappelle aussi le droit des seigneurs de choisir leurs clercs, de les présenter à l'ordination[2]. Mais sur ces églises il maintient avec énergie la juridiction ecclésiastique. Il veut que le choix du seigneur soit conforme aux canons; il se réserve le droit de juger l'*electio*, de la confirmer ou de ne pas la reconnaître. Il refuse

1. Fondation d'une église dans la villa Sentolatus. Cartul. de Grenoble (n° VII), p. 13. Les fondateurs n'ont que « honorem... *loco patrocinii*, » ne se réservant pour eux et leurs héritiers aucun droit. Ils laissent même à l'évêque la nomination du titulaire ecclésiastique.

2. Flodoard, III, 28. Lettre d'Hincmar à un prêtre, Sigloard... « Colludium quod habebat factum... celaverat, videlicet ut alumnus ejus sine consensu senioris sui in loco ipsius ordinaretur... »

d'ordonner les clercs choisis par simonie ou par faveur, illettrés et incapables. Il déclare enfin que le droit de présentation est enlevé au seigneur qui en use mal et dévolu à l'évêque diocésain.

Même vigilance sur les biens de l'Église. Il les met spécialement sous la surveillance de l'archidiacre, réclame pour l'évêque seul le droit d'en disposer, d'en surveiller l'emploi. Lisez ses instructions à Hedenulfe[1] : « L'évêque, dit-il, ne doit pas réunir à son « église les églises établies dans les domaines des hommes libres « et de leurs héritiers; mais, conformément aux capitulaires syno- « daux et impériaux,... il doit veiller que les églises gardent l'im- « munité de leur dot et contrôler l'usage que les hommes libres « font de leur droit de propriété. » Conséquemment, il refuse au seigneur toute ingérence dans l'administration du patrimoine, toute part à ses revenus, il revendique pour le prêtre la liberté de recevoir, de donner librement à son église; il proteste contre l'usage des dépouilles qui commence à s'établir. S'il ne nie pas le droit de propriété, il le limite; ce qu'il veut, c'est maintenir le prêtre et l'église sous l'autorité de l'évêque. Cette doctrine d'Hincmar est aussi bien celle de l'épiscopat[2].

Nous la trouvons en effet, surtout au commencement du xe siècle, dans les canons du concile de Trosly, la dernière des grandes assemblées carolingiennes[3] (909). Après avoir protesté contre les charges et les cens dont les laïques grèvent les églises, l'usurpation des dîmes, des offrandes et des biens, le synode ajoute : « En exposant ces faits, nous ne prétendons pas enlever « aux seigneurs leur droit de propriété, quoique, sur les biens « qui leur ont été concédés par Dieu même, ils ne doivent et ne « puissent avoir de seigneurie et que ces biens relèvent plutôt des « évêques. Et, par ces mots, nous entendons la juridiction épisco- « pale, nous ne demandons pas les droits d'un propriétaire. Quant

1. *Letterae canonicae Hedenulfo datae* (Migne, t. CXXVI, p. 274).

2. Déjà l'assemblée de Paris, en 829, recommande aux prêtres des églises seigneuriales « ... senioribus suis debitam reverentiam. » *Episcoporum relatio* (Krause, *Capit.*, t. II, p. 33).

3. Trosly (909), c. 6. « Nequaquam seniorum ab eis tollimus *dominium*, quasi ipsi nomen senioratus in rebus sibi a Deo concessis habere non debeant aut non possint, sed potius ecclesiae episcoporum esse debeant. Designamus denique *gubernationem episcopi*, non nobis vindicamus potestatem *domini*... Presbyteri eis in quorum ditione suae consistunt ecclesiae... honorem et obsequium impendant debitum, id est spiritale atque ecclesiasticum. »

« aux prêtres, qu'ils rendent à ceux dont dépendent leurs églises « l'honneur, les services qui leur sont dus, c'est-à-dire les droits « spirituels qui leur sont reconnus par les canons. » — Ainsi un domaine éminent, un droit de propriété théorique sur les biens et la dot de l'église, un droit de présentation limité, dévolu en certains cas à l'évêque, des privilèges spirituels, voilà les seuls avantages que la hiérarchie ait reconnus au séniorat.

Par d'autres mesures elle s'efforça encore d'entraver ses progrès.

La première fut, sous Louis le Pieux, de rattacher étroitement les églises de *villae* à l'église libre, l'*ecclesia senior*. Agobard nous montre nettement cette tendance dans ses écrits[1], et c'est à ce dessein qu'il faut attribuer les prescriptions qui interdisent le partage des dîmes, recommandent le baptême public et enfin l'institution des *decaniae* et le groupement des paroisses[2]. Concentrer la vie religieuse dans les grands centres ruraux, fortifier l'autorité des archidiacres et des doyens était sans doute le meilleur moyen d'affaiblir l'indépendance des églises privées.

Par une autre méthode, du IXe au Xe siècle, l'Église essaya encore d'arrêter la sécularisation. Elle tenta par divers moyens de faire passer la propriété des églises privées aux évêchés, chapitres et monastères. Déjà, à l'époque d'Hincmar, les laïques se plaignent des évêques qui leur enlèvent leurs églises et les réunissent arbitrairement au patrimoine épiscopal[3]. Nous avons aussi, sous Louis le Pieux, Lothaire et Charles le Chauve, plus d'un exemple de restitution de paroisses données en bénéfice. Mais ce fut surtout par donation, échange ou achat, qu'un grand nombre d'églises ou chapelles devinrent propriétés des évêchés et des abbayes. Lisez les diplômes des grands monastères carolingiens, Beaulieu, Conques, Cluny, Saint-Bertin, Savigny, Saint-Pons, beaucoup nous montrent des fidèles

1. Agobard, *De Privilegio et jure sacerdotii* (Migne, t. CIV, p. 138). Les laïques cherchent à avoir « presbyteros proprios, quorum occasione deserant ecclesias seniores et officia publica. »

2. Cf. *Capit. excerpta de canone* (806), a. 21. Obligation pour le peuple de se rendre au *vicus publicus* aux jours de grandes fêtes. — *Capit. anni* 801-814 (Bor., p. 144), a. 6. « Ut qui oratorium consecratum habet vel habere voluerit, per consilium episcopi de suis propriis rebus, ibidem largiatur, ut propterea illi vici canonici non sint neglecti. » — *Concil. Meldense* (845), c. 48. « Et vici auctoritatem et privilegia debita et antiqua retineant. »

3. *Letterae canonicae Henedulfo datae* (Migne, t. CXXVI, p. 274).

cédant leur *villa,* ou une portion de leur *villa*, avec une église. Parfois aussi, l'église seule est cédée avec ses dépendances. Il n'est pas douteux, si l'on rapproche toutes ces donations, que jusqu'à la fin du xe siècle, un grand nombre de paroisses privées aient été ainsi incorporées à un évêché ou à un couvent. Ce n'était pas que le droit de propriété changeât de nature, mais la propriété même changeait de mains. L'église rurale avait toujours un maître, mais ce maître avait un caractère sacré.

Ces mesures n'eurent pas les résultats qu'on en attendait. D'une part, il était chimérique d'espérer la sujétion de la petite église à celle du *vicus*, d'établir cet ordre et cette hiérarchie dans le clergé qui devaient assurer partout l'obéissance. L'épiscopat ne pouvait arrêter le morcellement qui dissolvait la société religieuse comme la société politique, l'union de plus en plus étroite de la paroisse et de la seigneurie, dans un milieu social où la vie économique, politique, repose sur la terre, se concentre dans les limites étroites d'une juridiction locale. D'autre part, les donations d'églises profitèrent surtout aux couvents, et elles rendirent plus redoutable encore à l'épiscopat même la force des grandes abbayes. Avec leurs chapelles, leurs paroisses, leurs biens, elles devinrent dans chaque diocèse un organisme indépendant, qui chercha de plus en plus à se soustraire à la juridiction épiscopale. On peut dire qu'au xie siècle l'unité religieuse du diocèse n'existe plus. Au lieu d'une grande communauté, divisée en communautés plus petites, administrée par l'évêque et ses délégués, nous voyons dans les cadres anciens du diocèse une foule de petits groupes isolés, morcelés et sur lesquels très souvent le pouvoir religieux de l'évêque est nominal, intermittent ou combattu.

Or, par les fondations nouvelles des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, le nombre de ces églises privées grandit toujours. A la fin du xe siècle, dans chaque diocèse, très grand est le nombre des paroisses qui appartiennent à un monastère, au comte, aux seigneurs locaux. En 982, Saint-Hilaire possède treize églises dans le diocèse de Poitiers[1] ; au xe siècle, Saint-Cyprien plus de trente-trois[2]. Voyez maintenant les testaments, les partages des grands, comtes, vicomtes, vicaires, etc. En 961,

1. Cartulaire de Saint-Hilaire de Poitiers, n° 289 (942).

2. Cartulaire de Saint-Cyprien (*Arch. hist. du Poitou*), n° 9. Charte de Pierre II, évêque de Poitiers (1097-1100).

le comte de Rouergue, Raimond, détient au moins soixante églises et chapelles dans divers diocèses de ses États[1]; vers la même époque, le vicomte de Béziers en détient une vingtaine[2]. En 972, Garsinde, comtesse de Toulouse, donne en une seule fois sept églises et neuf chapelles à Saint-Pons[3]; en 981, Roger, comte de Carcassonne, donne cinq églises à Saint-Hilaire[4]. On peut juger par ces libéralités du nombre d'églises que possèdent des seigneurs.

Mais, en même temps, par une transformation parallèle, à mesure que diminue le nombre des paroisses libres, grandit sur les églises privées le pouvoir de leurs maîtres.

Les règles que les Carolingiens avaient essayé d'appliquer au séniorat religieux disparaissent peu à peu, car eux-mêmes sont impuissants à les maintenir. Dans l'Église comme dans l'État, leur œuvre avait été un compromis. Charlemagne avait rétabli l'autorité publique, le pouvoir des lois, les règles du gouvernement. Mais il avait aussi affermi le patronage, fondé sur ces pratiques tout un système d'obéissance. Ces idées, il les avait appliquées à la société religieuse. Il avait donné à l'Église un double chef : le pape et l'empereur. Au premier, il avait uni le corps religieux par les liens étroits de la discipline; au second, par les engagements personnels de la fidélité. Évêques et abbés se recommandaient au roi comme à leur seigneur. Il conçut enfin la paroisse comme l'image de l'État. Dans le petit centre, cellule de la vie religieuse et économique, il avait établi ou favorisé les mêmes usages. Le prêtre fut à son tour uni à son seigneur comme il l'était à son évêque; il devint l'homme du premier comme il était le représentant du second, et il dut obéir à la fois à un maître et à un chef.

Ainsi, les Carolingiens avaient pensé établir l'ordre et l'unité dans les institutions religieuses comme dans les institutions civiles, tenir en équilibre les assises même de l'État. Mais le système ne marche qu'avec des mains assez puissantes pour le maintenir. Le jour où la monarchie allait être faible, entre la force du gouvernement et la force du patronage, l'équilibre devait être

1. *Histoire de Languedoc*, t. V, n° 111 (961).
2. *Ibid.*, n° 150 (990).
3. *Ibid.*, n° 126 (972).
4. *Ibid.*, n° 134 (981).

rompu. Le patronage devient tout puissant et la féodalité commence.

Nous retrouvons la même loi dans la paroisse. Comme dans la grande société, État ou Église, elle se traduit dans la petite par l'affaiblissement des pouvoirs réguliers, organes naturels du gouvernement, royauté ou épiscopat. Ici, c'est le seigneur qui met peu à peu la main sur l'église et son patrimoine. Là, choisi par lui, le prêtre rural est son homme, souvent son serf ou son recommandé. Ainsi, le pouvoir épiscopal recule peu à peu devant le pouvoir seigneurial. Quel qu'il soit, clerc, laïque, chapitre ou monastère, le seigneur est toujours un maître. Les règles abstraites du droit sont un contrepoids insuffisant à ses volontés. Au xe siècle, son droit de propriété s'accuse, s'étend, supprime toute limite. Les barrières anciennes établies par la législation tombent et la paroisse entre dans sa seigneurie. Nous allons voir ce qu'elle est devenue entre ses mains.

IMBART DE LA TOUR.

(*Sera continué.*)

LE

5e CORPS DE L'ARMÉE D'ITALIE

EN 1859.

(*Suite et fin*[1].)

A Florence, le prince Napoléon n'avait avec lui que sa deuxième division d'infanterie, général Uhrich, la brigade de cavalerie du général de Lapérouse, la brigade d'artillerie Fiéreck, la brigade du génie Coffinières de Nordeck, puis les deux divisions toscane et romagnole d'Ulloa et Mezzacapo, qui ne comptaient (la seconde notamment) que sur le papier.

La première division d'infanterie du 5e corps, commandée par le général d'Autemarre d'Ervillé, n'avait pas rallié en Toscane, et le 18 mai avait été provisoirement détachée, sous les ordres du maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, au 1er corps d'armée.

Le 17 mai, le 3e de zouaves, de la division d'Autemarre, occupa Bobbio; le 19 mai, les 75e et 93e de ligne furent portés par les voies ferrées à Tortone. Le 1er bataillon du 93e, en marchant sur Voghera, ayant entendu le canon du côté de Montebello, rallia la division Forey, attaquée par l'ennemi. Son arrivée sur le champ de bataille fit croire aux Autrichiens que c'était l'avant-garde d'une armée de secours et contribua à déterminer l'ennemi à la retraite.

Le 21 mai, les 75e et 93e se rendirent à Godiasco, puis à Varzi, et vinrent rallier à Bobbio le 3e de zouaves. Le quartier général de la division fut établi à Bobbio; la division eut pour mission de protéger la vallée de la Trebbia, de couvrir la droite de l'armée alliée et d'inquiéter la gauche des Autrichiens. L'ennemi, qui s'était d'abord concentré à Stradella et à San-Giovanni, sur la

1. Voir *Revue historique*, t. LXVI, p. 301.

route de Voghera à Plaisance, abandonna la vallée de la Trebbia; le général d'Autemarre reçut l'ordre de rallier le 1er corps avec ses troupes.

Le 31 mai, le 3e zouaves prit part au combat de Palestro, enleva les canons autrichiens et se couvrit de gloire. Après la bataille de Magenta, la division d'Autemarre suivit le mouvement général sur Milan, marchant de la Sesia sur le Tessin. Elle occupa Magenta le 9 juin; puis, ayant reçu la double mission de couvrir la droite de l'armée et de faciliter le passage du Pô à la seconde partie du 5e corps, venant de la Toscane, elle manœuvra pour se rapprocher de Pavie, occupée par l'ennemi et dont elle provoqua l'évacuation. Le 11 juin, elle occupa Bereguardo, sur la rive gauche du Tessin, le 12 Belgiojoso, le 13 franchit le Pô entre Spessa et San-Giovanni, au moyen de bateaux, de chalands accouplés et mis en mouvement par une traille. Une fois sur la rive droite du fleuve, la division entra le soir même à Plaisance, où elle se trouva toute réunie le 14. Elle séjourna à Plaisance jusqu'au 17 juin, construisit un pont sur le Pô et envoya un détachement chargé de reconstruire celui de Pizzighettone sur l'Adda. Le 22, la division traversa à nouveau le fleuve sur le pont précédemment construit par elle, se concentra à Pizzighettone, franchit l'Adda et occupa Crémone. Le 25, la 1re brigade, une batterie, la compagnie du génie, trois escadrons s'établirent à Piadena, devant le confluent de la Chiese et de l'Oglio. La 2e brigade, une batterie, un escadron vinrent occuper Pessina, et le 26 la division d'Autemarre faisait sa jonction avec le gros du 5e corps, venant de Toscane.

Tandis que la division d'Autemarre évoluait sur les deux rives du Pô, descendant le cours du fleuve, manœuvrant de façon à empêcher la droite de l'armée franco-sarde d'être tournée par la gauche de l'armée autrichienne et se rapprochant de la partie la plus importante du corps d'armée, celle-ci, demeurée sous les ordres directs de son général en chef, prononçait sa marche du sud au nord. Le 14 et le 15 juin, les troupes aux ordres du prince Napoléon quittèrent Florence avec Parme pour objectif. Les auxiliaires italiens furent dirigés par Pistoïa, le col de l'Abetone, Meggio; les brigades françaises par Lucques, Massa, Sarzana, Aulla, Pontremoli, Fornoue. Cette marche par deux routes divergentes n'était peut-être pas très heureusement combinée. Elle pouvait, en cas d'attaque, exposer à une destruction totale les

troupes italiennes. Le commandement en chef avait-il un motif secret d'agir de la sorte? Aimait-on autant être débarrassé de ces auxiliaires encombrants et inutiles sur lesquels on savait ne pouvoir compter? Le fait est que c'est à peine s'il arriva quelques malheureux Toscans d'Ulloa à Parme; quant aux Romagnols de Mezzacapo sortis de Florence, on ne les revit plus.

Tandis que les troupes quittaient Florence par étapes, le prince Napoléon, le 16, gagnait Lucques en chemin de fer avec sa maison militaire et l'état-major général du corps d'armée.

Dès que le train entra en gare, il fut accueilli par d'harmonieuses aubades et des cris bruyants : « Vive la France! »

Toutes les jeunes filles de la ville attendaient à la gare et couvrirent de fleurs les arrivants. Dès que le prince parut, les Lucquois voulurent le porter en triomphe. Le soir venu, la ville se couvrit des feux d'une illumination splendide.

Au palais ducal, le prince fut rejoint par un aide de camp de l'empereur, le colonel d'état-major comte Reille, chargé de prévenir le commandant du 5e corps que l'empereur livrerait bataille sous peu de jours, aux environs de Castiglione, et de l'inviter à hâter la marche de son corps d'armée pour prendre part à l'affaire. Il était bien temps! Après avoir refusé pendant huit jours l'autorisation de marcher, inviter à se hâter lorsqu'il est trop tard pour arriver, quelle amère dérision!

Le prince Napoléon, rendons-lui cette justice, aussitôt après avoir donné audience au comte Reille, réunit les généraux et chefs de corps et leur donna l'ordre de presser la marche, afin de rallier rapidement le gros de l'armée alliée.

Le conseil fit observer au prince que, par une chaleur supérieure à quarante degrés, prétendre faire doubler les étapes à l'infanterie, chargée de vivres pour deux jours, c'était vouloir mettre hors de service la plupart des hommes. Justes et sages observations. Le prince s'y rendit avec peine; fort contrarié, il résolut tout au moins de prendre les devants de sa personne et, si c'était possible, de devancer son corps d'armée. Idée de sous-lieutenant et non de général en chef, d'une exécution d'ailleurs irréalisable dans les circonstances présentes.

Après un séjour à Lucques de vingt-quatre heures, pour donner le temps aux troupes et à l'artillerie d'arriver, le samedi 18 juin, à quatre heures du matin, le corps d'armée se mit en marche pour Massa par la route de Pietra-Santa, à courte dis-

tance des bords de la mer, l'état-major général tenant la tête de la colonne.

Si, pendant la campagne d'Italie, le feu de l'ennemi ne fut guère meurtrier pour les troupes du prince Napoléon, il n'en fut pas de même de leur marche rapide et précipitée, des plus pénibles, à travers montagnes arides et plaines inondées, par une chaleur torride. Nombre de soldats et d'officiers tombèrent d'insolation pour ne plus se relever. Cette marche valut néanmoins au 5e corps le surnom de *Touriste*, surnom qui même se changea (lors de l'arrivée au quartier impérial de Valeggio, trop tard pour prendre part à aucune bataille) en un autre sobriquet : *la Sécurité des familles*.

N'empêche que le « Touriste, Sécurité des familles, » rendit un service capital en retenant sur la rive droite du Pô plusieurs corps d'armée autrichiens et contribua pour une bonne part au gain des victoires de Magenta et Solférino, évitant à l'armée alliée d'être tournée et prise à revers par l'extrême droite de l'armée autrichienne, maintenue dans les pays transpadans par la diversion du 5e corps. La victime fut le pauvre prince Napoléon. Si l'empereur eut l'intention de jeter un ridicule sur le cher cousin, il faut convenir que jamais chef d'État ne réussit mieux dans une entreprise.

Nous avons laissé le 5e corps quittant, après la halte du déjeuner, Pietra-Santa et se dirigeant vers Massa, étape désignée à trois lieues plus loin. On approchait de Massa lorsque le général en chef, qui n'avait probablement pas jugé à propos de se lever d'assez bonne heure pour partir avec ses troupes de Lucques, atteignit la queue de la colonne. Il fit ouvrir les rangs pour gagner la tête avec son état-major particulier, les traversa au grand galop de son cheval, sans adresser un mot aux hommes, qui l'accueillaient par un feu roulant de lazzis, d'imprécations et de jurons. C'était la première fois que l'Altesse Impériale était vue de ses troupiers. La connaissance fut peu cordiale.

A une heure de l'après-midi, le 5e corps atteignait Massa. A Massa, accueil bruyant, comme partout et toujours : fleurs, cris, vivats, *Viva la Francia!* Dans cette ville se trouvaient des gendarmes parmesans qui venaient rallier les troupes françaises.

Le commandant en chef du 5e corps passa les dimanche 19 et lundi 20 à Massa, où il reçut le lieutenant Bocher, officier d'or-

donnance du général d'Autemarre, que ce dernier envoyait pour prévenir qu'il venait de quitter Plaisance, et de la rive droite du Pô se portait sur la rive gauche, poursuivant sa marche parallèlement à celle du surplus du corps d'armée vers l'Adda, jusqu'à sa jonction, avec Crémone pour objectif.

Le mardi 21, au matin, les troupes se mirent en marche par la route de Sarzana pour gagner Parme par Sarzana et Aulla. Le temps était épouvantable; orages violents; pluies diluviennes. En traversant Sarzana, le prince fut l'objet d'une ovation.

A Aulla (petite ville sur la rivière la Magra), but de l'étape, la plaine était inondée. Hommes et chevaux durent bivouaquer dans l'eau et eurent beaucoup à souffrir. Aussi chacun trouvait assez indifférent de traverser à même la Magra, rivière guéable. Le commandant du génie ne l'entendait point ainsi et, sans doute pour prouver l'utilité de son arme et de sa présence, il tint à construire un pont. Pas un homme n'était encore passé sur le pont à peine terminé, le courant l'emporta, au milieu des rires et des lazzis des soldats, qui, pour se venger de l'attente imposée pour sa construction, baptisèrent le général Coffinières de Nordeck du titre de comte de Pont-Écroulé.

Les ruisseaux se transformaient en rivières, les rivières en torrents. Ce fut donc à grand'peine que, le 22, l'on put franchir les vingt-trois kilomètres qui séparent Aulla de Pontremoli.

Le soir, illumination *a giorno* de cette dernière petite ville.

Le jeudi 23, départ de Pontremoli, à quatre heures du matin; les chemins étaient si difficiles qu'il fallut bivouaquer, au bout de vingt-sept kilomètres, dans la montagne, au col de Berceto, surnommé, à cause de l'affluence immodérée de petits habitants, *Pucetto* par les soldats français.

Le 24, au matin, plantant là ses troupes, le prince Napoléon partit en avant, se faisant suivre, non seulement des officiers de son état-major particulier, mais aussi de l'état-major général du corps d'armée; un escadron de hussards servait d'escorte. Vers midi, le prince et les états-majors arrivaient à Fornovo[1].

Le général en chef s'établit dans un joli petit château, à un kilomètre au delà de la ville.

A la chute du jour, sur les hauteurs de l'Apennin, de tous côtés s'allumèrent de grands feux. Les officiers de l'état-major général

1. Fornoue, célèbre par la victoire de Charles VIII.

s'émurent à cette vue, s'imaginant reconnaître là des signaux destinés à prévenir les Autrichiens de la marche des troupes françaises. Le général en chef et ses états-majors se trouvaient isolés au pied de l'Apennin, sur le versant septentrional, avec un escadron de hussards. Il n'eût plus manqué, pour achever de jeter le ridicule sur le malheureux prince Napoléon, que de se faire faire prisonnier, sans avoir combattu, auprès de ce Fornoue illustré par les armes françaises. Le général de Beaufort donna l'ordre que les chevaux restassent sellés toute la nuit, chacun se tenant prêt à monter à cheval afin de se replier sur la division Uhrich. Mon père reçut l'ordre de poster des grand'-gardes dans la direction où l'on savait les Autrichiens. Vers le milieu de la nuit, mon père s'avisa que l'on était le 24 juin et que ces feux qui émotionnaient si fort ses camarades pourraient bien n'être que de simples feux de joie, les feux de la Saint-Jean. Il fit part aux autres officiers de son idée ; on alla aux informations et on acquit la certitude qu'il en était ainsi. Néanmoins, pour plus de sûreté, tous les chevaux restèrent sellés pendant la nuit, mais chacun s'accorda un peu de repos à tour de rôle.

Le lendemain, samedi 25 juin, tandis que les troupes descendaient l'Apennin sur Fornoue, le prince Napoléon, avec l'état-major du corps d'armée et son escorte de hussards, traversant la plaine en une étape de vingt-deux kilomètres, faisait un peu avant midi une entrée triomphale à Parme.

Ses logements avaient été préparés au palais San-Vitale, magnifique demeure appartenant au marquis de San-Vitale, qui avait épousé une fille de Marie-Louise et du général Neipperg. Au lieu de descendre au palais San-Vitale, le prince Napoléon fut s'installer au palais ducal. La duchesse de Parme, Mademoiselle, fille du duc de Berry, avait quitté peu auparavant sa capitale. Il prit la chambre de la princesse ; Émile Augier occupa l'appartement réservé à M. le comte de Chambord lorsqu'il venait voir sa sœur, et ainsi de tout l'entourage particulier du fils du roi Jérôme.

L'état-major général du corps d'armée fut descendre au palais San-Vitale. Le maître de la maison vint recevoir les officiers français à l'entrée de sa demeure, puis, après les avoir introduits dans ses salons, leur dit : « Messieurs, ma femme et moi nous n'attendions pour nous mettre à table que votre arrivée. Je pense que vous nous ferez l'honneur d'accepter de déjeuner avec

nous. » Le général de Beaufort d'Hautpoul faisait des cérémonies et préparait un refus. Mon père prit la parole : « Pardon, mon général, mais c'est moi qui suis chef de calote; au nom de mes camarades et au mien, j'accepte avec reconnaissance l'aimable invitation de Monsieur le marquis de San-Vitale. » Puis, se retournant vers leur hôte : « Jamais gracieuse invitation n'aura été acceptée de meilleur cœur et ne pouvait venir plus à propos. Monsieur le marquis, nous ferons honneur à votre déjeuner, avec reconnaissance. » La marquise de San-Vitale entra sur ces entrefaites, prit le bras du général de Beaufort, qui se laissa faire une douce violence et passa, suivi de ses officiers, dans la salle à manger, où fut servi un magnifique déjeuner. Les hôtes étaient fort aimables, gens d'agréable et d'excellente compagnie; semblable résidence était une bonne fortune pour l'état-major général. En sortant de table, le marquis prit mon père à part : « Commandant, lui dit-il, puisque vous êtes chef de calotte, voici une clef de ma cave. Veuillez y faire prendre chaque jour ce que vous désirerez pour vos camarades et vous.

— Monsieur, vous êtes trop aimable. Je vous remercie de votre offre gracieuse, mais permettez-moi de ne pas l'accepter.

— Par exemple, et pourquoi donc?

— Parce que ni mes camarades ni moi ne serons assez indiscrets pour cela.

— Écoutez, mon cher commandant, à Parme vous ne trouverez que du vin des plus médiocres. Je ne me pardonnerais pas de vous laisser boire de mauvais vin d'Italie, tandis que j'ai dans mes caves plus de *quatre cent mille bouteilles* de bon vin de votre pays. Ce n'est pas ce que vous pourrez en boire qui fera une brèche à notre provision de vin de France. Vous nous désobligeriez infiniment, ma femme et moi, en persistant dans votre refus. »

L'offre était faite de si bonne grâce que mon père finit par l'accepter. Pendant son séjour à Parme, mon père voyait chaque jour ses hôtes. La fille de Marie-Louise était une personne intelligente, instruite, femme d'esprit, d'un commerce agréable.

Dans une conversation avec le marquis, l'entretien étant venu à rouler sur l'archiduchesse, sa belle-mère, mon père offrit à M. de San-Vitale de lui donner une lettre de cette princesse à madame-mère (Letitia) annonçant la mort du duc de Reichstadt, par le fait demi-frère de la marquise de San-Vitale. Cette

lettre avait été donnée récemment à mon père par l'exécuteur testamentaire du roi Joseph Bonaparte. Le marquis de San-Vitale accepta seulement de prendre communication de la lettre de sa belle-mère, et lorsque, de retour de France, mon père l'eut adressée à ses hôtes de Parme, ces derniers, après en avoir pris connaissance, s'empressèrent de la renvoyer. — Cette lettre, datée de Schœnbrunn, 23 juillet 1832, est tout entière de la main de l'impératrice Marie-Louise :

Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri, le duc de Reichstadt a succombé à ses longues et cruelles souffrances. J'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers moments et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé pour le conserver à la vie. Mais les secours de l'art ont été impuissants contre une maladie de poitrine que les médecins, dès le principe, ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé! Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté suprême et à confondre nos regrets et nos larmes.

Agréez, Madame, dans cette douloureuse circonstance, l'expression des sentiments d'attachement et de considération que vous a voués

Votre affectionnée,

MARIE-LOUISE[1].

Le jour même de son arrivée à Parme, le prince Napoléon reçut au palais le commissaire général du duché, chambellan de la duchesse de Parme, laissé par la princesse dans la capitale. Le comte d'Allasta eut avec le cousin de Napoléon III une longue conversation dans laquelle ce dernier affirma que non seulement la fille du duc de Berri ne serait pas dépouillée de ses États, mais qu'elle recevrait une augmentation de territoire.

Le comte d'Allasta connaissait mon père de longue date et vint le voir au palais San-Vitale, au sortir de son entrevue avec le prince Napoléon. Le pauvre chambellan était dans la joie de son âme; le prince Napoléon, qui, lorsqu'il voulait s'en donner la

1. Comparer la lettre de Marie-Louise à l'archiduc Ferdinand d'Este publiée dans la *Revue historique*, LXIV, 93:

peine, était un véritable charmeur, avait séduit son interlocuteur. Le commissaire général de la duchesse de Parme était enchanté du général en chef du 5e corps. Il voyait déjà la princesse reprenant possession de ses États et considérait comme une preuve de tact, comme une manifestation de bon goût les bonnes dispositions du gouvernement français à l'égard de la descendante des rois de France. Mon père eut beaucoup de peine à le désabuser. Connaissant le prince Napoléon, ses sentiments, mon père reconnut vite dans ses assertions une de ces facéties dont, malgré son incomparable esprit, sa haute et puissante intelligence, ne sut jamais se préserver l'*enfant gâté* du roi Jérôme, resté toujours un spirituel enfant terrible.

Le lendemain, le comte d'Allasta revint trouver mon père; il désirait faire parvenir à sa souveraine diverses communications secrètes et confidentielles. Craignant avec raison que sa lettre fût décachetée, peut-être même interceptée, il ne savait comment s'y prendre; il venait conter son embarras et prendre conseil. Mon père se prit à rire : « Confiez-moi votre lettre, mon cher ami, et soyez sans inquiétude. Je vous promets qu'elle parviendra, je vous garantis même qu'elle arrivera intacte. » Quelques heures plus tard, mon père se rendait au palais ducal prendre la missive. En la recevant des mains du comte, mon père immédiatement passa chez un officier d'ordonnance du prince Napoléon, fit sceller la lettre du sceau du prince et apposer le timbre du commandant en chef, puis la remettant sous les yeux de M. d'Allasta : « Puisque, dites-vous, le prince Napoléon est si bien disposé en faveur de votre princesse, j'entre dans ses vues en faisant tenir sous son couvert la correspondance de la princesse. » C'est ainsi que le prince démocrate, l'ennemi de la branche aînée des Bourbons, servit d'intermédiaire entre la sœur de M. le comte de Chambord et l'homme de confiance de cette princesse.

Le dimanche 26 arriva à Parme la nouvelle officielle de la victoire de Solférino. Ainsi, le malheureux 5e corps, après une marche des plus pénibles, par une chaleur qui avait tué une quarantaine d'hommes de troupe et plusieurs officiers, arrivait, comme les carabiniers d'Offenbach, *trop tard, trop tard!*

Le prince Napoléon reçut en même temps un officier que lui envoyait de Crémone le général d'Autemarre pour prévenir qu'il y établissait le quartier de sa division.

Immédiatement, le prince se rendit de sa personne à Piadena,

auprès du général d'Autemarre, après avoir franchi le Pô à Casalmaggiore, où des officiers d'artillerie de la 1re division réunissaient des bateaux pour construire un pont. Comme les Autrichiens étaient en face, à Mantoue, dont la garnison avait été augmentée d'un corps allemand tout entier (le 11e), le général d'Autemarre, pour assurer le libre passage du Pô aux troupes venant de l'Apennin, fit occuper Bozzolo, San-Giovanni, Spinetta et Sabbioneta par les 3e de zouaves et 75e de ligne.

Ce même jour, 26 juin, la 1re brigade de la division Uhrich fit son entrée à Parme. Les Toscans y arrivèrent également.

Le prince Napoléon, en rentrant de Piadena le soir, fut au théâtre l'objet d'une ovation. Le 27, la brigade Cauvin du Bourguet, la cavalerie de Lapérouse rallièrent les autres troupes, des logements avaient été préparés d'avance, et les troupes goûtèrent à Parme un repos de quarante-huit heures.

La division Uhrich, partie dans la nuit du 29 au 30 pour éviter la trop grande chaleur et diminuer le nombre des cas d'insolation, franchit le Pô à Casalmaggiore au moyen d'une traille, le pont n'ayant pu être terminé, malgré un travail incessant de jour et de nuit de l'artillerie. On comprendra les difficultés inouïes de cette opération lorsque l'on saura qu'en raison des orages récents, le fleuve avait à Casalmaggiore et aux environs un kilomètre de largeur, et que, n'ayant pas d'équipages de pont réguliers sous la main, il avait fallu faire descendre d'amont en aval et remonter d'aval en amont toutes les barques, bateaux, embarcations petites ou grandes que l'on avait pu trouver sur les deux rives.

Le prince Napoléon partit de Parme le 30 à six heures du matin avec ses états-majors et la cavalerie, franchit d'une seule traite les vingt-deux kilomètres de Parme à Casalmaggiore et arriva sur les bords du fleuve au moment où on terminait la dernière travée. Il dut attendre près d'un quart d'heure. Il entra dans une violente colère; il adressa des reproches aussi peu mérités qu'en termes peu mesurés au capitaine des pontonniers et à ses braves officiers, qui venaient d'accomplir avec dévouement et intelligence un tour de force véritable en construisant un pont solide et d'une longueur effrayante avec les moyens les plus insuffisants. Le colonel de Franconnière, voyant le chagrin que les paroles injustes du prince causaient aux officiers, fit observer assez vivement à son général combien il avait tort de rudoyer de

braves gens, au travail sans désemparer depuis trois jours et trois nuits. Rendons cette justice au prince Napoléon ; non seulement il ne trouva pas mauvaises les observations de son aide de camp, mais lui dit d'engager à dîner pour le soir les officiers de pontonniers, à l'un desquels il fit obtenir la croix.

La plus grande partie du corps d'armée passa la journée du jeudi 30 juin à Casalmaggiore, dans une ignorance complète de ce qui se ferait le lendemain. Un orage épouvantable s'abattit sur la ville, ce qui n'empêcha pas les habitants de fêter de leur mieux les troupes françaises. Le soir, un officier de l'état-major du 5e corps, le capitaine de Châtillon, qui avait été envoyé en mission au quartier général impérial, en revint. Il apportait des détails sur la bataille de Solférino.

Il apprit à mon père la mort du colonel de Maleville, blessé en chargeant à la tête du 55e de ligne, le drapeau du régiment à la main. Petit-fils d'un des auteurs du code civil, fils du pair de France, marquis de Maleville, premier président de la cour d'Amiens à l'époque où le général Du Casse, mon grand-père, commandait le département de la Somme, le colonel de Maleville avait été élevé avec mon père. Ils étaient restés fort liés, et cette mort fut pour mon père un coup pénible[1].

En quittant Parme, le général de Beaufort avait reçu un petit mot du prince Napoléon, ainsi conçu : « Dire à Du Casse de faire un rapport sur les opérations du 5e corps pour être adressé à l'empereur ; le rapport me sera remis à deux heures et pourra être inséré au *Moniteur*. » Le général de Beaufort, en montant à cheval, remit à mon père le petit mot du prince. Aussitôt arrivé à l'étape, mon père se mit au travail, et, dans la soirée du 30 juin, à Casalmaggiore, porta au prince Napoléon le projet de rapport demandé. Le prince le lut, l'étudia attentivement, le corrigea de sa main et

1. La mort du colonel de Maleville a inspiré une des plus jolies toiles d'un peintre militaire fort connu, Beaucé. J'ai retrouvé, dans les papiers de mon beau-père (alors aide de camp du général de Failly) le capitaine de Beurnonville, l'extrait du rapport du commandant de la division sur cet épisode héroïque : « La balle qui a frappé le colonel de Maleville n'est pas venue le trouver obscurément au milieu des siens. C'est à la tête de son régiment, écrasé par les forces ennemies *et le drapeau à la main*, qu'il est tombé. Il ne fallait rien moins que sa bravoure chevaleresque pour retenir ses hommes dans un pareil moment. » Et le maréchal Niel, commandant du corps d'armée, écrit : « Le colonel de Maleville était un véritable héros. Sa mort laisse bien en arrière les plus beaux traits de notre histoire et de l'antiquité. »

le rendit à mon père revu, annoté, corrigé *ne varietur* pour être copié par quelque sous-officier doué d'une écriture jolie et lisible, mérite calligraphique dont le prince et mon père étaient également dépourvus. Voici ce document tel qu'il sortit des mains du cousin de Napoléon III :

Piadena, le 1er juillet 1859.

Sire, jusqu'à ce jour, la mission du 5e corps, dont Votre Majesté a daigné me confier le commandement, a été mi-partie politique et mi-partie militaire.

Seule, la division d'Autemarre, retenue à l'armée de Votre Majesté, a été assez heureuse pour qu'un de ses régiments, engagé avec l'ennemi, se couvrît de gloire à Palestro. Un autre, le 93e, a eu aussi le bonheur de combattre à Montebello.

Le 5e corps, en se réunissant en Toscane, avait pour mission politique :

1° De maintenir ce duché dans la ligne de conduite tracée par Votre Majesté elle-même, c'est-à-dire, d'une part, de contenir dans de justes limites l'expression du sentiment patriotique, afin que ce sentiment ne dépassât pas les sages et bienveillantes intentions du gouvernement français ; d'une autre, d'organiser militairement toutes les ressources que l'on pourrait tirer de ce pays ainsi que des duchés de Parme et de Modène.

2° De s'opposer aux manœuvres qu'aurait pu vouloir tenter le parti autrichien, réduit aux abois depuis la révolution pacifique du 27 avril.

3° De contraindre, par la présence du drapeau français sur les frontières de la Romagne, le gouvernement autrichien à observer strictement et loyalement la neutralité dans les États du pape.

4° De prouver à la grande majorité des habitants bien intentionnés qu'un retour offensif de la part des partisans de l'Autriche est désormais impossible; enfin de donner au monde entier la mesure du patriotisme qui règne en Toscane et dans les duchés en permettant aux habitants de faire éclater, sans entrave, l'expression de leur enthousiasme pour la cause de l'indépendance italienne et de leur reconnaissance pour les bienveillantes intentions du gouvernement de Votre Majesté.

La mission militaire du 5e corps était la suivante :

1° Empêcher un corps autrichien de faire une pointe sur la Toscane ou même d'envahir entièrement ce pays, ce qui n'eût pas man-

qué de jeter la perturbation et le deuil sur ces contrées; priver l'ennemi des précieuses ressources d'un duché dont la presque totalité des habitants est favorable à la cause de l'indépendance.

2° Menacer le flanc gauche de l'armée autrichienne en compromettant ses lignes de retraite, hâter son abandon des duchés dès après la première victoire de l'armée alliée.

Non seulement ces divers buts ont été atteints heureusement et sans coup férir par la présence seule à Livourne, à Florence, aux débouchés des Apennins des troupes du 5e corps, mais ils ont été en quelque sorte dépassés :

1° Au point de vue politique : la Toscane a joui de la plus grande tranquillité; les manifestations populaires n'ont point été au delà des plus sages limites; elles n'ont pas troublé un seul instant le pays, elles ne l'ont pas effrayé, elles l'ont au contraire, en quelque sorte, rassuré pour l'avenir. Sous la protection du drapeau français, l'armée toscane, désorganisée après le 27 avril, a pu se réorganiser assez vite pour qu'aujourd'hui elle donne au 5e corps un appoint de 12 à 13,000 bons soldats, armés, équipés et prêts à se mesurer avec l'ennemi; pour qu'une division de volontaires aux ordres du général Mezzacapo s'organise également à Florence, sans que le pays soit privé du régiment de gendarmes toscans, fort de 2,000 hommes et suffisant pour maintenir la tranquillité; pour qu'aucune manifestation favorable à la cause autrichienne n'ait osé se produire; pour que la neutralité n'ait pu être violée par l'ennemi dans les États pontificaux.

Enfin, l'enthousiasme qui s'est produit dans tous les lieux parcourus par le 5e corps, depuis le jour de son débarquement à Livourne jusqu'à celui de sa jonction avec l'armée de Votre Majesté, les ovations qu'il a reçues, lui et son chef, à Livourne, à Florence, à Lucques, à Massa, à Parme et dans toutes les localités petites ou grandes où il a dû s'arrêter, qu'il n'a fait même que traverser, sont un témoignage authentique et qui ne saurait manquer de produire un effet moral que Votre Majesté mieux que personne saura apprécier.

2° Au point de vue militaire :

La présence du 5e corps en Toscane, c'est-à-dire d'une division d'infanterie, d'une brigade de cavalerie et neuf batteries, a retenu les corps autrichiens qui, des bords du Mincio, semblaient prêts à se jeter sur les riches plaines qui avoisinent la rive droite du Pô; la présence de ce corps prêt à déboucher sur l'armée autrichienne a imprimé à cette armée une crainte assez vive pour qu'elle se soit hâtée, dès après la bataille de Magenta, d'abandonner Plaisance et

successivement toutes ses positions sur la rive droite du Pô, faisant sauter des ouvrages qui avaient coûté beaucoup à l'Autriche.

Tels sont, Sire, les résultats qui ont été la conséquence de l'envoi par Votre Majesté du 5e corps en Toscane et dans les duchés. Il me reste à faire connaître en peu de mots à Votre Majesté les opérations, malheureusement toutes pacifiques jusqu'à ce jour, de la partie de ce corps réunie en Toscane.

Le 12 mai dernier, la presque totalité de la 1re division du 5e corps (division d'Autemarre) débarquait à Gênes.

Je me trouvais moi-même dans cette ville ainsi que le général de Beaufort d'Hautpoul, mon chef d'état-major général, et une partie de mon état-major.

Le 14, le 3e de zouaves de la division d'Autemarre est envoyé à Bobbio.

Le 17, le 5e corps, moins la division d'Autemarre, reçoit de Votre Majesté l'ordre de se rendre à Livourne, où doivent être transportées directement de France les troupes de la 2e division (Uhrich) arrivant toute organisée de Paris. La brigade de cavalerie légère de Lapérouse reçoit également l'ordre de s'embarquer pour Livourne, tandis que la division d'Autemarre est détachée provisoirement du 5e au 1er corps à Voghera.

Le 23 mai, je débarquais à Livourne, où ne tardaient pas à se concentrer les deux brigades de la 2e division, la brigade de cavalerie, l'artillerie divisionnaire, l'artillerie de réserve et le parc arrivant de France.

Le 31 mai, je transportais mon quartier général à Florence; la 1re brigade de la 2e division, la cavalerie, l'artillerie et tous les services administratifs se concentraient dans cette ville, tandis que la 2e brigade se portait de Lucques à Pistoïa, occupant par des postes avancés tous les débouchés des Apennins et le nœud des routes. Le général toscan Ulloa portait, sur mon ordre, la brigade organisée de sa division également aux débouchés principaux de la Romagne.

Le 12 juin, le but politique que Votre Majesté voulait d'abord et avant tout atteindre par la présence du 5e corps étant accompli, il me fut permis de commencer mon mouvement pour rallier la division d'Autemarre et me joindre à l'armée de Votre Majesté.

Tandis que je dirigeais la division toscane sur Parme par le duché de Modène et par la route du col de l'Abbetone, je fis marcher les troupes françaises qui se trouvaient de Lucques à San-Marcello et à Florence par Lucques, Massa, Pontremoli et Parme.

Cette marche de seize jours, effectuée dans des conditions atmosphériques souvent peu favorables, m'a permis de constater la force morale et l'excellente discipline des troupes de Votre Majesté.

La division Uhrich (14e bataillon de chasseurs à pied, 18e, 26e, 80e, 82e de ligne), les 6e et 8e de hussards de la brigade de Lapérouse, l'escadron des guides toscans qui s'est joint aux troupes françaises, les neuf batteries divisionnaires ou de réserve, les deux batteries du parc du 5e corps ont dû marcher sous une température élevée, et plusieurs fois ces troupes ont eu à supporter de violents orages. Dans l'Apennin elles ont été obligées de franchir plusieurs torrents grossis par les pluies.

Non seulement l'état sanitaire s'est maintenu dans les conditions les plus favorables, non seulement hommes et chevaux ont très bien supporté la fatigue, mais je n'ai eu qu'à me louer de la discipline parfaite maintenue dans tous les corps par les chefs et par les officiers.

Le passage au milieu des populations n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse.

Les troupes que j'amène à Votre Majesté et qui opèrent aujourd'hui même leur jonction avec la 1re division du 5e corps et qui demain opéreront leur jonction avec l'armée sont remplies d'ardeur. Elles brûlent de rencontrer l'ennemi, qu'elles n'ont point encore eu occasion de trouver devant elles. Le 5e corps serait heureux, Sire, qu'une occasion se présentât pour lui de prouver son courage, son dévouement à la France et à Votre Majesté.

Ce rapport est un exposé exact et fidèle des services rendus par le 5e corps pendant la campagne d'Italie.

Par exemple, quand le prince se félicite du *maintien en Toscane de la ligne de conduite tracée par l'empereur,* on doit reconnaître qu'il s'attribue un mérite qui ne fut guère le sien. Il eût plutôt brouillé les cartes. Qu'on consulte à cet égard les rapports du ministre de France à Florence, le marquis de Ferrières-Levayer.

De même l'assertion du rapport : « Contraindre par la présence de notre drapeau le gouvernement autrichien à observer strictement et loyalement la neutralité dans les États du pape, » semble une amère plaisanterie, en songeant aux instructions du prince à la division Mezzacapo.

Le vendredi 1er juillet, les troupes du 5e corps, ayant à leur

tête leur général en chef, partirent de Casalmaggiore pour Piadena. Le trajet (dix-huit kilomètres) était court; il ne fut pas fait de grande halte, ce qui, du reste, arrivait trop souvent. A Piadena eut lieu la réunion du corps d'armée tout entier par la jonction de la division d'Autemarre avec les troupes arrivant de l'Italie centrale.

De Piadena, on entendait très distinctement le canon de Mantoue. Quelques déserteurs hongrois conduits par un voiturier mantouan qui s'était échappé de la ville vinrent le vendredi 1er juillet chercher un refuge au campement du 5e corps.

Le jour suivant, le 5e corps se porte de Piadena à Piubega, par Acqua-Negra. Sa marche subit un temps d'arrêt à mi-chemin; les Autrichiens ayant brûlé le pont sur l'Oglio après la bataille du 24, il fallut jeter un pont de bateaux sur la rivière à Canneto. Un joli désordre se produisit alors dans les bagages; heureusement, l'ennemi, assez rapproché du 5e corps, songeait plus à l'éviter qu'à entraver sa marche.

Le 5e corps, réuni depuis deux jours, continua sa marche le 3 juillet par une chaleur intense pour rallier la grande armée sur les bords du Mincio. Le quartier général impérial était à Valeggio. Le corps d'armée avait pour objectif Goïto, célèbre par la bataille livrée quelques années plus tôt par les Sardes aux Autrichiens. L'étape n'était pas longue, mais on fut obligé de marcher assez doucement pour ne pas laisser d'hommes en arrière. Vers trois heures de l'après-midi, le prince fit appeler mon père et lui donna l'ordre de porter à l'empereur le rapport sur les opérations du 5e corps. Mon père allait partir, lorsque, le chef d'état-major ayant fait observer le danger pour les hommes et les chevaux de faire cette course par une chaleur de près de *cinquante degrés,* contre-ordre fut donné. Mon père fut avisé de partir le lendemain au petit jour.

Le 4 juillet, vers trois heures du matin, mon père se mit en route avec une escorte de hussards, le capitaine toscan Corsi et un des officiers supérieurs de l'état-major particulier du prince, le commandant Ragon. Mon père avait l'ordre de remettre le rapport du commandant du 5e corps au major général ou à l'empereur et de reconnaître l'emplacement où les troupes devaient se placer à leur réunion avec l'armée alliée. Comme on n'était pas éloigné des Autrichiens, la petite troupe marcha avec précaution pour ne pas se faire enlever. Elle franchit le Mincio à

Pozzolo, suivit la rive droite de la rivière et ne tarda pas à apercevoir le clocher de Valeggio.

Là, le spectacle le plus curieux, la fourmilière la plus animée qu'il fût possible de voir. Près de cent mille hommes grouillaient pêle-mêle dans les rues étroites de la petite ville de Valeggio; chevaux, troupeaux de moutons, de bœufs, uniformes français de tous les régiments, sardes, fantassins, artilleurs, garde impériale, train des équipages, services administratifs, généraux et soldats, cohue se heurtant, se coudoyant.

Le petit château où l'empereur avait établi son quartier général se trouvait à l'extrémité opposée de celle par laquelle mon père était entré à Valeggio. Il mit presque autant de temps pour se rendre à la résidence impériale que pour venir de Goïto. A chaque pas, forcé de s'arrêter pour laisser passer un détachement, des voitures, des chevaux montés ou en main, des bœufs se rendant à l'abattoir. Devant les cafés, devant des cambuses improvisées dans toutes les maisons de la ville, des officiers, des camarades l'interpellaient, lui et le commandant Ragon, leur serraient la main.

Enfin, on arrive devant le château. Deux grenadiers de la garde étaient en faction. Un planton indique au fond de la cour une petite porte et un étroit escalier conduisant à l'appartement du major général maréchal Vaillant.

Mon père met pied à terre, monte deux étages et sonne. Un gros monsieur en manches de chemise ouvre la porte et demande brusquement :

« Que voulez-vous? »

Mon père reconnaît le maréchal Vaillant :

« Je suis envoyé auprès de Votre Excellence...

— Hé, laissez Mon Excellence tranquille, interrompit le maréchal Vaillant.

— Comme vous voudrez, répond mon père aussi surpris que peu flatté de cette singulière réception.

— Enfin, que voulez-vous?

— Vous remettre le rapport du prince Napoléon et savoir où le 5e corps doit bivouaquer.

— Ça ne me regarde pas, allez chez Martimprey, » et du doigt il indique une porte en face, puis ferme brusquement la sienne au nez de son interlocuteur.

Tout autre fut la réception du premier aide-major général comte

de Martimprey. Il prit le rapport des mains de mon père, lui dit qu'il allait le remettre à l'empereur, puis lui indiqua sur une carte l'emplacement du 5e corps. Le tout avec bienveillance, politesse et affabilité.

Mon père, après avoir quitté l'aimable et intelligent comte de Martimprey, se remit en selle et avec le commandant Ragon, suivis de leur petite escorte de hussards, ils se dirigèrent vers Pozzolo pour reconnaître le bivouac du 5e corps à la droite du 4e, entre Pozzolo et Valeggio. Il était neuf heures du matin, la chaleur était intense. La petite troupe filait en avant des grand'-gardes françaises formées ce jour-là par les cuirassiers et les dragons de la garde, cuisant dans leurs carapaces de fer et sous leurs casques de métal, tandis que les troupes de ligne avaient le képi. Tout à coup, un parti de cavaliers se fait apercevoir dans le lointain, sabre au clair, au galop de charge. Leur petit shako et leur dolman brun les font prendre pour des uhlans autrichiens. Mon père et son escorte se replient sur une grand'garde commandée par un officier des dragons de l'impératrice, et, après avoir rallié la grand'garde, s'apprêtent à prendre l'offensive, lorsque, le parti ennemi se rapprochant à portée de fusil, l'officier de dragons se met à rire et explique à mon père que ces uhlans sont un détachement du 2e hussards, le seul régiment de cavalerie légère qui, à l'armée d'Italie, ait conservé la coiffure d'ordonnance et n'ait pas le képi. De leur côté, les hussards du 2e, en arrivant sur la grand'garde, s'arrêtent fort confus et tout penauds. Ignorant l'uniforme toscan, ils avaient pris le capitaine Corsi pour un officier autrichien, et la vue des dolmans blancs du 8e hussards avait confirmé leur méprise.

Il faisait très chaud, et une forte rasade à la santé du 5e corps consola chacun du chagrin de n'avoir pu donner un coup de sabre.

Les deux officiers français et l'officier toscan avec leur escorte s'en furent déjeuner à Pozzolo, après avoir eu soin de placer une vedette pour éviter toute surprise, car ils étaient à un kilomètre de l'ennemi. La mission revint sans autre aventure au quartier général du 5e corps à Goïto, où les ordres furent donnés pour que les troupes se missent en marche le lendemain, à trois heures du matin, pour Pozzolo.

Le mercredi 5 juillet, dès l'aurore, une chaleur insupportable

régnait sur les bords du Mincio, développant des myriades de moucherons, de moustiques, d'animalcules qui se mélangeaient aux aliments, s'introduisaient dans les voies respiratoires et causaient un véritable supplice.

Les troupes du 5e corps quittèrent Goïto à trois heures du matin, se dirigeant sur Pozzolo.

Vers midi, presque toutes les troupes avaient pris possession de leurs cantonnements. La chaleur était telle qu'il y eut plusieurs morts d'hommes par insolation, entre autres celle du chef de bataillon Gros-Lambert, du 99e ligne. Dans la journée, l'ordre vint du quartier général impérial d'occuper les hauteurs. Il fallut de nouveau déranger les troupes. Les pauvres soldats, exténués par ces marches continuelles, chargés de vivres et à qui souvent on ne faisait pas faire les haltes prescrites par de sages ordonnances, s'éloignaient et quittaient les rangs et les colonnes pour chercher des fontaines, des puits, de l'eau potable. Ils buvaient alors à longs traits, au risque de se tuer. Le colonel de Montmarie, comprenant le danger pour ses hommes de trop absorber d'eau, passait son temps, de planton au bord des puits signalés, à éloigner ceux de ses soldats qui se laissaient aller sans discernement à étancher leur soif ardente. Dans la nuit, le 5e corps reçut l'ordre de se préparer à quitter Pozzolo pour marcher sur Salionze, laide petite ville située entre le Mincio et la rivière le Tione, au-dessus de Valeggio, à quelques lieues du lac de Garde. Le 5e corps, par ce mouvement, passait au centre de l'ordre de bataille de l'armée alliée. Il fut décidé que l'infanterie marcherait par la rive gauche du Mincio, la cavalerie par la rive droite, et que, pour éviter tout encombrement, les bagages passeraient par Volta et Monzambano, plus en arrière. Grâce à ces précautions, les troupes arrivèrent à l'étape sans accident et prirent leurs bivouacs autour de la ville d'assez bonne heure. Le prince se logea dans un petit château à l'extrémité de Salionze. Vers quatre heures, les chefs de corps furent prévenus d'avoir à envoyer un officier de chaque régiment à l'état-major général pour copier un ordre des plus importants. Cet ordre avait été donné par l'empereur pour la bataille qui devait avoir lieu, d'après les idées de Sa Majesté, le lendemain, pour forcer les Autrichiens à débloquer la place de Peschiera.

Après avoir expliqué qu'il attachait une grande importance à

la prise de la première place du quadrilatère, l'empereur, persuadé que l'ennemi viendrait nous attaquer, prescrivait l'ordre de bataille des corps de l'armée alliée pour la journée du lendemain. La droite devait être formée par le 3e corps (Canrobert) en avant de Valeggio, ayant en réserve la garde et à son extrême droite la division de cavalerie De Vaux. Le 2e corps (Mac-Mahon) devait former le centre, ayant à sa gauche le 4e corps (Niel). L'extrême gauche était donnée au 1er corps (Baraguay-d'Hilliers), appuyé des divisions sardes qui s'étendaient jusqu'à Peschiera, dont elles faisaient le siège. La mission du 5e corps était de se porter dès le matin par la grande route de Peschiera à Vérone, en arrière de Castelnuovo, en réserve de l'aile gauche et du centre.

Le chef d'état-major du 5e corps, le général de Beaufort, chargea mon père d'aller reconnaître le chemin de traverse par lequel les troupes du 5e corps devaient se porter le lendemain sur la grande route de Peschiera à Vérone, en arrière de Castelnuovo, et du 1er corps pour soutenir ce 1er corps.

Mon père partit avec une escorte de hussards et son inséparable capitaine toscan Corsi. Ils rencontrèrent une reconnaissance de uhlans autrichiens commandés par un jeune officier imberbe, véritable enfant de dix-sept à dix-huit ans. Ce jeune homme, au désespoir de se voir surpris par les nôtres, se défendit seul contre nous, refusant absolument de se rendre et voulant se faire tuer. Nos cavaliers l'épargnaient, admirant son courage et sa jeunesse. Il reçut sept coups de sabre, blessures légères, parce qu'on le ménageait le plus possible; enfin, son cheval, ayant été abattu d'un coup de pistolet, tomba sur lui et lui brisa la jambe. On le désarma et on l'envoya à l'ambulance. Il pleurait de rage d'être pris vivant.

Mon père rentra le soir vers neuf heures au quartier général du corps d'armée, ayant reconnu le terrain, prêt à guider les divisions Uhrich et d'Autemarre.

Le jeudi 7 juillet, tout dormait encore à deux heures et demie du matin à Salionze, le réveil ne devant être battu qu'à deux heures trois quarts et la mise en marche n'avoir lieu qu'à trois heures, lorsque le prince Napoléon se présenta à cheval avec son état-major particulier au quartier général du 5e corps, paraissant fort étonné de trouver tout le monde endormi. Le grand chef avait

sans doute mal reposé. En un instant, on fut debout, les chevaux bridés, et on partit, guidés par mon père. On ne tarda pas à arriver près de la route de Vérone, en arrière de Castelnuovo. Le prince, qui marchait à la tête de la colonne, voulut gravir une éminence pour contempler le futur champ de bataille. A ce moment, on aperçoit, à quatre ou cinq kilomètres en avant au nord-est, une fumée assez intense. On crut que c'était celle du canon autrichien donnant le signal de la lutte. Il n'en était rien; cette fumée était occasionnée par des troupes de la division Uhrich portées par erreur beaucoup trop en avant, et qui, ne voyant pas d'ennemi, faisaient le café. Le prince Napoléon fit un tête-à-queue rapide et se porta au galop de son cheval en arrière. Les officiers de l'état-major général faisaient mine de le suivre.

« Restez avec moi, Messieurs, leur cria le général de Beaufort, c'est moi qui suis votre chef. »

L'aurore était montée à l'horizon. Une chaleur tropicale commençait à se faire sentir. Tout à coup, vers huit heures du matin, un nuage de poussière annonça l'arrivée d'une troupe nombreuse. L'empereur et son état-major parcouraient au galop les diverses positions ordonnées par lui et occupées par l'armée alliée pour prévenir chaque corps d'avoir à rentrer dans ses cantonnements, l'ennemi ayant renoncé à livrer bataille ce jour-là; on devait reprendre les mêmes positions le lendemain matin, à moins de contre-ordre.

Les troupes rentrées dans leurs cantonnements, comme le matin une partie de la division Uhrich s'était portée au delà du point qu'elle avait pour mission d'occuper, le général d'état-major, pour éviter que le fait se renouvelât, donna à mon père l'ordre de prendre avec lui un officier de l'état-major de chacune des divisions et de les mener, par le chemin le plus court, à l'emplacement destiné à leurs troupes sur le champ de bataille du lendemain. Partis après le déjeuner, mon père et ses camarades revinrent vers quatre heures du soir de leur reconnaissance. Leur retour fut salué par un fou rire au quartier général du corps d'armée :

« Hé bien! avez-vous bien reconnu votre terrain?

— Oui, mon général.

— Vous ne vous tromperez pas?

— Non, certes.

— Tant mieux, mais ce sera pour une autre campagne.

— Comment cela?

— On ne se bat plus, la paix est à peu près conclue; l'empereur Napoléon III a reçu des propositions pacifiques de l'empereur d'Autriche. On est en pourparlers. Le prince Napoléon est en ce moment au camp ennemi pour signer un armistice. »

Les officiers du 5e corps ne laissaient pas que de trouver assez plaisant que l'empereur eût choisi pour traiter de la paix précisément le seul des commandants de corps d'armée qui n'avait pas vu le feu.

On sut en effet, le lendemain, que la paix ne tarderait pas à être conclue. Le roi de Piémont aurait volontiers, outre la Lombardie, annexé à ses états la Vénétie et vu continuer la guerre sans déplaisir. Mais les deux véritables belligérants avaient chacun des motifs sérieux de désirer la paix.

L'armée autrichienne, battue, démoralisée, en proie à une épidémie, ne pouvait tenir plus longtemps la campagne sans courir le risque d'être anéantie. Son artillerie ne lui était d'aucun service. Ses pièces étaient démontées avant même d'être mises en batterie et les servants hors de combat par le feu des canons rayés, qui avaient sur elle une écrasante supériorité de justesse et de portée. Les succès de l'armée française, en 1859, furent surtout le fait des canons rayés, œuvre du général d'artillerie baron Treuille de Beaulieu, que Napoléon III avait eu le bon esprit de soutenir et d'appuyer.

La continuation de la guerre était pour la France aussi une redoutable éventualité. L'Allemagne témoignait de dispositions de plus en plus menaçantes. Des cas de typhus commençaient à se déclarer. L'état sanitaire, jusqu'alors excellent dans l'armée française, devenait inquiétant. Nul doute qu'un long séjour dans le quadrilatère marécageux formé par les quatre places fortes, boulevard de la Vénétie, ne dût déterminer une épidémie.

Aussitôt un accord conclu sur l'armistice, préliminaire de paix, des cantonnements furent assignés aux divers corps de l'armée, en dehors du territoire neutralisé autour de Peschiera. Le 5e corps fut désigné pour occuper Desenzano et Rivoltella, sur les bords du joli lac de Garde, en face de la presqu'île si pittoresque de Sermione.

Le lundi 11 juillet, le 5e corps, à quatre heures du matin, quittait Salionze et s'installait à Rivoltella et à Desenzano. Le

mardi 12, à la suite d'une entrevue entre les deux empereurs à Villafranca, la paix fut conclue. Le 12 au soir, le prince Napoléon revint de Vérone en disant : « La paix est insuffisante pour la France, mauvaise pour l'Autriche, magnifique pour le Piémont. »

Comme il émettait cette opinion à peu près dans les mêmes termes devant son beau-père, le roi Victor-Emmanuel lui dit :

« Hé bien ! alors, pourquoi votre cousin a-t-il fait la paix?

— Parce qu'il s'est aperçu qu'il ne savait pas faire la guerre. »

Le jeudi 14 juillet, le 5e corps apprit avec une certaine stupéfaction que son général en chef, prince Napoléon, était parti et s'en était retourné à Paris avec une partie de sa maison militaire sans voir ses troupes, sans leur adresser un mot d'adieu, sans leur donner la moindre marque de sympathie, sans même aviser son corps d'officiers.

Le général d'Autemarre d'Ervillé prit le commandement du corps d'armée, qui fut, comme bien l'on pense, assez vite consolé du départ du prince.

Le 5e corps se porta sur Milan par Brescia et Bergame. L'armée fut dissoute à Milan. Les troupes du 5e corps formèrent le noyau du corps d'occupation et ne figurèrent pas à la rentrée triomphale dans Paris, pas même les zouaves de Palestro. L'histoire dira cependant que, sans la présence du 5e corps, sur la rive droite du Pô, l'armée autrichienne, renforcée des troupes considérables tenues en respect par le 5e corps, aurait très certainement, dans le courant de la campagne, pris à revers l'armée française, aurait tourné sa droite à Solférino et que peut-être se fût changée en désastre la brillante victoire qui mit fin à la guerre d'une façon si glorieuse pour la France.

Baron Robert Du Casse.

Note. C'est par erreur que l'on a dit dans le précédent article (p. 319) que Napoléon III avait laissé Victor-Emmanuel faire son entrée à Milan seul et avant lui. Les deux souverains firent ensemble leur entrée, et la France et l'Italie furent confondues dans les acclamations de la foule.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

VILLES, MARCHÉS ET MARCHANDS

AU MOYEN AGE.

J'ai tenté ici même[1], il y a quelques années, d'exposer l'état des recherches consacrées à la formation des villes du moyen âge. De cette enquête ressortait, en somme, une situation très simple et très nette. Au moment où j'écrivais, les diverses théories qui prétendaient expliquer les origines urbaines, soit par la gilde, soit par le droit domanial (*Hofrecht*), soit par les privilèges ottoniens et la constitution publique de l'époque franque, affaiblies déjà par leur mutuel antagonisme, n'avaient pu résister à la critique acérée de M. von Below. D'autre part, M. Sohm, réunissant dans une forte synthèse juridique et pliant sous l'effort de son vigoureux génie les résultats obtenus par MM. Schrœder et Schulte, formulait un nouveau système qui faisait du marché l'ancêtre de la ville. Sur le terrain déblayé des constructions anciennes, il élevait un édifice dont la logique et la belle ordonnance ne pouvaient manquer d'exercer tout d'abord sur les esprits désorientés par les démolitions de M. von Below une véritable fascination. Toutefois, à peine formulées, ses conclusions se trouvaient aux prises avec la critique. Les raisonnements sur lesquels elles se fondaient semblaient bien peu solides. On leur reprochait à bon droit d'abuser de l'abstraction juridique et d'être, en somme, plus ingénieux que convaincants. Néanmoins, une direction nouvelle était désormais indiquée, et c'est autour de la *Marktrechtstheorie* que se ralliaient la plupart de ceux qui cherchaient une solution à la question si passionnante de la formation des villes.

Plus heureux que Nitzsch, qu'Arnold et que Heusler, dont les ouvrages semblent n'avoir guère exercé d'influence en dehors de l'Allemagne, M. Sohm a trouvé en France des partisans. En 1897, M. Huvelin, dans un remarquable *Essai historique sur le droit des*

1. *Revue historique*, t. LVII, p. 52 et suiv.

marchés et des foires, se ralliait aux propositions essentielles de la thèse du célèbre juriste. S'il se refuse à identifier avec lui la paix du marché et celle de la ville et à attribuer au *weichbild* cette vertu magique par laquelle le sol où il s'élève est assimilé au palais royal, s'il considère la paix du marché comme un phénomène naturel et nécessaire parce qu'elle est indispensable aux transactions commerciales et si, utilisant les données fournies par l'ethnographie et les récits des voyageurs, il démontre que cette paix, loin d'être propre à l'antiquité germanique, se rencontre chez les peuples les plus divers, chez les Sémites comme chez les Indo-Européens, dans le moyen âge chrétien comme dans le moyen âge musulman; il affirme, d'autre part, que « le droit de marché est identique au droit de la ville et que, si celui-ci, dans son dernier état, diffère en quelques points de celui-là, cela s'explique par une évolution tenant à la nature des choses et dont témoignent les textes. » En dépit des différences locales, le *mercatus* a produit partout la paix de la ville, le droit de la ville, la justice de la ville et le conseil de la ville. Ainsi, M. Huvelin se place au même point de vue que M. Sohm. Il est aussi catégorique, aussi exclusif, aussi absolu. Les « seules objections sérieuses » qui aient été formulées contre le système ne l'ont pas convaincu.

Pendant que M. Huvelin rédigeait son livre, paraissaient une série de travaux dont les auteurs abandonnaient tous la brillante théorie de M. Sohm : en France, mes études sur l'origine des constitutions urbaines au moyen âge[1]; en Allemagne, les articles de M. W. Varges dans les *Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik*[2], les *Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadtverfassung* de M. F. Keutgen[3] et le *Markt und Stadt in ihrem rechtlichen Verhältniss* de M. S. Rietschel[4].

Je n'ai pas à revenir sur les idées que j'ai jadis exposées à cette place. Je puis passer rapidement aussi sur les recherches de M. Varges, qui n'ont pas spécialement pour but de fixer le rapport qui existe entre le marché et la ville[5]. En revanche, je dois insister sur les dissertations de MM. Keutgen et Rietschel, qui ont accordé à cette question une attention toute spéciale. Par la clarté de l'exposition, la rigueur de la méthode et la sûreté de l'information, elles appartiennent d'ailleurs à ce qui a été écrit de meilleur pendant les der-

1. *Revue historique*, t. LVII, p. 57 et suiv., 293 et suiv.
2. *Dritte Folge*, t. VI, VII, VIII, XII, XIV.
3. Leipzig, 1895.
4. Leipzig, 1897.
5. M. Varges a publié séparément, en 1892, dans les *Jahrbücher* cités, une réfutation de la théorie de M. Sohm sous le titre : *Stadtrecht und Marktrecht.*

nières années sur les institutions du moyen âge[1]. Elles diffèrent toutefois par leur plan et par leur objet. M. Keutgen s'est proposé d'exposer au complet la genèse des institutions urbaines, tandis que M. Rietschel n'étudie ces dernières que dans leurs relations avec le marché urbain. C'est à ce point de vue que nous nous placerons également dans les pages suivantes.

En un point, et en un point essentiel, MM. Keutgen et Rietschel sont d'accord. Pour eux, la ville ne provient pas du marché. Le marché est extérieur à la ville, il existe à côté d'elle et indépendamment d'elle : elle ne lui doit ni sa paix, ni ses institutions, ni son tribunal. Bref, le *mercatus* n'est pas l'origine du droit urbain.

Il m'est impossible d'exposer ici en détail comment MM. Keutgen et Rietschel établissent leur thèse, et je dois me borner à renvoyer le lecteur à leurs travaux. Il me sera permis toutefois de faire observer que, tandis qu'indépendamment l'un de l'autre ils arrivaient aux mêmes résultats, je formulais moi-même, dans mon étude sur l'origine des constitutions urbaines, des conclusions identiques. Ainsi, presque en même temps, bien que par des chemins très différents, trois travailleurs étrangers les uns aux autres se rencontraient au même point. Cette coïncidence est d'autant plus significative que des trois côtés l'étude a porté sur des sources différentes. Tandis que j'utilisais surtout les textes provenant d'entre la Seine et le Rhin, M. Keutgen s'attachait particulièrement à l'histoire des villes de l'Allemagne rhénane, et M. Rietschel portait son attention sur les agglomérations urbaines de date plus récente qui se sont formées entre le Rhin et l'Elbe. Je n'invoque d'ailleurs l'identité de mes conclusions avec celles des deux savants allemands que pour faire pleinement ressortir la vérité de ces dernières. L'examen des rapports entre le marché et la ville n'occupe que quelques pages dans mes articles, où l'espace m'était strictement mesuré. M. Keutgen, au contraire, lui a consacré un long chapitre et M. Rietschel son livre tout entier. Ce qui était seulement indiqué chez moi est abondamment démontré chez eux, et le problème, ce semble, peut être considéré comme résolu.

Si la ville du moyen âge ne peut être considérée comme un marché développé, elle est cependant l'œuvre des marchands. M. Rietschel a montré avec une précision admirable que toutes les villes de l'Alle-

1. Sur le livre de M. Keutgen, voy. les comptes-rendus critiques de MM. von Below dans le *Litterarisches Centralblatt*, 1895, col. 1677; Liesegang dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung* de Schmoller, 1897; G. des Marez dans la *Deutsche Litteraturzeitung*, 1897, col. 1220; G. Espinas, dans le *Moyen Age*, janvier-février 1897.

magne transrhénane doivent leur origine à des agglomérations de *mercatores* fixées sous les murs des *burgen* et des *civitates*. La vie municipale s'est développée tout d'abord en dehors des murailles de l'enceinte primitive, dans les faubourgs (*suburbia*), où sont venus se fixer de plus en plus nombreux, à partir du xe siècle, des immigrants demandant au commerce et à l'industrie de nouveaux moyens d'existence. Des deux éléments que l'on rencontre à l'origine des villes, le vieux bourg militaire et le faubourg commercial, c'est ce dernier, le plus récent, qui a exercé l'influence décisive et qui a finalement absorbé l'autre. C'est parce que certains endroits sont devenus de bonne heure le centre d'un commerce permanent que ces endroits sont devenus des villes. A ce point de vue, on peut dire que la ville est un marché, non pas, il est vrai, dans le sens de *mercatus*, mais dans le sens de *forum*. La langue peut être invoquée en faveur de cette manière de voir. Tandis, en effet, qu'elle ne donne jamais à la ville le nom de *mercatus*, elle la désigne très fréquemment par les mots qui dans le latin du moyen âge s'appliquent aux places de commerce, je veux dire *forum, emporium* ou *portus*.

Je voudrais insister un instant sur l'histoire de ce dernier mot, parce qu'elle me paraît pouvoir apporter à la thèse de M. Rietschel une confirmation éclatante. On le rencontre très fréquemment dans une des contrées de l'Europe septentrionale où la vie urbaine s'est développée le plus hâtivement et avec le plus d'énergie, c'est-à-dire en Flandre. Dès le ixe ou le xe siècle, toute une série de localités du bassin de l'Escaut portent dans les textes le nom de *portus*, ainsi que l'on pourra s'en convaincre par la liste suivante :

Bruges. xie siècle : « In pago Flandrensi, in portu videlicet Bruggensi » (Translatio 1a S. Bavonis. *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XV, p. 597).

Gand. xe siècle. 941 « mansioniles omnes in portu Gandensi » (Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 21, n° 15. Cf. Van de Putte, *Annales abbatiae S. Petri*, p. 87). — 942 « censum quod accipitur de mansionibus que site sunt in portu Gandavo » (V. Lokeren, *loc. cit.*, p. 28, n° 18). — 951 « mansure que sunt in portu Gandavo (*Ibid.*, p. 27, n° 21). Cf. de nombreuses mentions analogues dans des chartes de 964 (*Cart. de Saint-Bavon*, p. 7), 967 (Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 399), etc. — xie siècle : « Pertransivit ad portum Gandensem » (*Vita S. Macharii*, *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XV, p. 618. Cf. *Miracula S. Bavonis*, *Ibid.*, p. 595, 596, 597). Les très nombreuses chartes de ratification des possessions de Saint-Pierre de Gand (dans Van Lokeren, *op. cit., passim*) contiennent jusqu'au xiiie siècle l'expression « portus Gandensis. »

Tournai. viiie siècle : « Tornaii porti » (Prou, *les Monnaies carolingiennes*, p. 33). — xie siècle : « Portus Tornacensis » (*Vita S. Macharii*, *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XV, p. 616).

Valenciennes. Époque mérovingienne : « Valencianis portus » (Duvivier, *le Hainaut ancien*, p. 67). — xie siècle : « Portus navium » (*Miracula S. Gisleni*, *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XV, p. 582)[1].

Le lecteur aura remarqué que l'on trouve dans cette liste le nom des plus puissantes communes flamandes du moyen âge. Ainsi, ces grandes villes doivent leur origine à des *portus*, c'est-à-dire à des étapes, à des débarcadères de marchandises, bref à des places de commerce. Aujourd'hui encore, en néerlandais, une ville s'appelle *poort* et un bourgeois est un *poorter*. Ces faits sont d'autant plus caractéristiques que nous ne possédons pas trace de fondation de *mercatus* dans les villes flamandes, ou que les marchés qui y ont été établis sont de date relativement récente et postérieurs à la formation des institutions municipales. Que conclure de là, sinon l'im-

1. Le mot *portus* se rencontre naturellement dans bien d'autres régions que la Flandre. Il apparaît fréquemment dans les textes dès l'époque mérovingienne. Il désigne, non seulement un port de mer, mais tout endroit où l'on embarque ou débarque des marchandises : « Portus dictus a deportandis commerciis » (Isidore de Séville, *Étymologie*, l. XIV, ch. viii, §§ 39 et 40). Le tonlieu étant nécessairement perçu dans les *portus*, les seigneurs cherchèrent naturellement à multiplier ceux-ci (voy. Imbart de la Tour, dans *Mélanges Monod*, p. 76). Au xe et au xie siècle, les *portus* établis en dehors des villes sont encore nombreux. Voy. par exemple le *Cartulaire de Savigny*, éd. A. Bernard, n°s 290, 437, 635, et le *Cartulaire de Beaulieu en Limousin*, éd. M. Deloche, n°s 48, 50, etc. Les *portus* créés dans un intérêt purement fiscal ne prospérèrent pas et disparurent peu à peu. Seuls, ceux qui avaient été établis dans des conditions géographiques favorables devinrent des villes, parce qu'ils furent de bonne heure d'importantes places de commerce. Il en fut ainsi pour les premières villes de Flandre. Celles qui se trouvaient placées le long des cours d'eau se développèrent tout d'abord. Plus tard, celles qui se fondèrent loin des rivières conservèrent le nom de leurs aînées et furent, comme elles, appelées *poort*. Le nom de *poort* étant appliqué dès le xiiie siècle à toutes les villes, on oublia qu'il venait de *portus* et on le considéra comme la traduction flamande de *porta*. Cette fausse étymologie, adoptée dès le moyen âge (voy. de Pauw, *Nécrologe de Saint-Jean de Gand*, p. 71, 117, 180, etc., où Alta porta = hoogpoort, c'est-à-dire la ville haute), a été conservée par Warnkœnig et par la plupart des modernes. Elle est également insoutenable au point de vue historique et au point de vue philologique. La racine du mot *poort* est le cas oblique de *portus* considéré comme mot de la deuxième déclinaison. Voy. Kluge, *Geschichte der Altgermanischen Dialekte*, dans la deuxième édition du *Grundriss* de H. Paul. On trouve déjà dans Grégoire de Tours (*Vita et Virtutes Eparchi*. *Script. rer. Merov.*, t. III, p. 557, § 13) « omnibus portis relictis. » En néerlandais, *poort*, devenu le nom de la ville, a perdu son sens primitif. Un port proprement dit s'appelle *havene*.

possibilité d'appliquer la *Marktrechtstheorie* aux constitutions municipales de la Flandre? Dans ce pays essentiellement urbain, on voit avec une netteté parfaite les villes naître dans les endroits vers lesquels se dirige naturellement le commerce. Elles sont, dans toute la force du terme, des *colonies de marchands.*

Est-il possible, toutefois, qu'il ait existé au haut moyen âge des colonies de marchands? D'après une des principales autorités de ce temps en matière d'histoire économique, M. K. Bücher, on ne peut admettre, avant la période moderne, l'existence d'une classe d'hommes vivant exclusivement de vente et d'achat, c'est-à-dire d'une classe de marchands proprement dits[1]. Suivant lui, il n'y a pas eu alors de marchands de profession. Chacun est marchand en tant qu'il fréquente le marché local, mais cette fréquentation du marché pour chacun est passagère et intermittente. Le mot *mercator* désigne des vendeurs et des acheteurs, non des marchands dans le sens actuel et technique du mot, et c'est une erreur complète que de voir dans les premières bourgeoisies du moyen âge des groupes de commerçants.

Cette affirmation de M. Bücher me paraît trop absolue. Elle s'explique, je pense, si l'on songe que les recherches si neuves et si pénétrantes de l'éminent érudit ont porté surtout sur des villes de second ordre, et particulièrement sur Francfort[2]. Jusqu'au xve siècle, Francfort n'a été, en effet, qu'une localité à demi agricole, où la bourgeoisie s'adonnait encore en grande partie à la culture du sol et à l'élevage du bétail. Mais ce n'est pas aux villes de second ordre qu'il faut demander le secret des origines de la vie urbaine. Il importe, au contraire, et il importe au plus haut point, d'étudier celle-ci à ses sources mêmes, c'est-à-dire dans les grandes cités mercantiles. Et, dès lors, il me paraît impossible de ne pas découvrir que c'est au commerce et aux marchands de profession que ces dernières doivent l'existence. Les textes nous montrent qu'elles renferment en grand nombre, dès le xie siècle, des commerçants vivant exclusivement de leur profession. Il me suffira de signaler ici quelques textes qui ne peuvent laisser aucun doute sur ce point. En 1096, une charte mentionne à Dinant ceux « qui de mercimoniis suis vivunt cujuscumque officii[3]. » Un peu plus tard, les *Gesta episcoporum Cameracensium* racontent avec le plus grand détail l'histoire d'un marchand qui, simple serviteur d'un autre marchand à l'origine, parvint en quelques années

1. K. Bücher, *Die Entstehung der Volkswirthschaft*, 2e éd., p. 90.

2. Le beau livre de M. Bücher, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main* (Tübingen, 1886), encore trop inconnu hors d'Allemagne, a créé la méthode d'interprétation des documents relatifs à la statistique du moyen âge.

3. Stan. Bormans, *Cartulaire de Dinant*, I, p. 13.

à amasser une énorme fortune[1]. Que sont d'ailleurs en Flandre les membres de la hanse de Londres, sinon de purs marchands? Qu'est-ce que le *praedives mercator*, qui suscita, en 1078, une émeute contre l'archevêque de Cologne[2], et comment comprendre que la révolution communale de Cambrai ait été provoquée par les *mercatores*[3], si l'on se refuse à considérer ceux-ci comme formant, au milieu de la population urbaine, un groupe social parfaitement distinct? Sans doute, tous ces marchands ne sont pas de grands négociants. On trouve parmi eux les conditions les plus diverses. Il s'y rencontre, à côté de propriétaires de barques et de chevaux qui passent la plus grande partie de l'année en lointains voyages, de modestes artisans vendant *super fenestras*[4] le produit de leur travail. Je sais bien qu'ici se dresse une nouvelle objection. M. Bücher soutient, en effet, qu'au début de la période industrielle du moyen âge l'artisan était un simple ouvrier mettant en œuvre la matière première que ses clients lui confiaient. Je veux bien qu'il en ait été ainsi pour toute une série de métiers. Tout le monde sait, par exemple, que pendant très longtemps les tisserands n'eurent pas le droit d'acquérir de la laine pour leur propre compte : ils se bornaient à travailler la laine que les drapiers leur remettaient. Les tailleurs, les savetiers, les charpentiers se trouvaient fort probablement dans une situation analogue. Mais il convient, ce semble, de ne pas généraliser outre mesure un état de choses qui n'a pu se rencontrer dans toutes les branches d'industrie. Il me paraît bien difficile d'admettre que le potier ou le forgeron aient reçu des mains de leurs pratiques l'étain ou le fer qu'ils travaillaient. D'ailleurs, ici encore, les documents nous attestent l'existence d'artisans *vendant* directement au public les objets fabriqués par eux au moyen de matières premières qui leur appartiennent. Il faut bien

1. De Smet, *Gestes des évêques de Cambrai*, p. 122 et suiv. Cf. encore *Miracula S. Rictrudis* (comm. du XIIe siècle) dans les *Acta Sanctor. Boll.*, mai, t. III, p. 111 : « Gandavi burgensis erat quidam, qui negotiationi deditus, navigio Duacum frequenter ire consueverat, ferens et referens unde accresseret ei multiplex rerum opulentia. »

2. *Lamperti Hersfeldensis opera*, éd. O. Holder-Egger, p. 186. Ce sont bien des marchands de profession que ces hommes dont parle Lambert, *Ibid.*, p. 187 : « Ab ineunte aetate inter urbanas delicias educati... quique *post venditas merces* inter vina et epulas de re militari disputare soliti. » Alpert, au XIe s., distingue très bien les mœurs spéciales des marchands « quibus... ab aliis vicis (*pour* vicinis) differant » (Liesegang, *Niederrheinisches Städtewesen*, p. 576, note 1).

3. Un des chefs des révoltés est Wibertus « mercator per multas terras cognitus » (*Gesta episcop. Camerac. Mon. Germ. Hist. Script.*, t. VII, p. 498).

4. Sur le sens de cette expression, voy. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*, p. 49, 109.

croire, par exemple, que les boulangers, qui dès le milieu du XIe siècle exposent du pain en vente *super fenestras*[1], ont acheté eux-mêmes le blé qui a servi à confectionner ce pain. Je me bornerai à signaler ce seul fait, M. von Below ayant réuni dans des articles récents un grand nombre de témoignages analogues en présence desquels on est forcé d'admettre, me semble-t-il, qu'une partie au moins des artisans du moyen âge doit être rangée au nombre des *mercatores*[2].

C'est donc à ce groupe de *mercatores* formé de marchands proprement dits et d'artisans que les auteurs les plus récents s'accordent à attribuer le rôle essentiel dans l'histoire de la formation des villes. Entre lui et les autres classes de la population urbaine existe une différence essentielle. Tandis, en effet, que ces dernières, formées de *milites*, de *ministeriales*, de *censuales*, sont fixées depuis très longtemps dans les *civitates* et les *castella* qui constituent les villes de la période agricole du moyen âge, les marchands nous apparaissent comme des immigrants étrangers. Ils viennent du dehors : ce sont des *advenæ*, des *coloni*. Ainsi, à partir du XIe siècle, une population nouvelle et commerçante vient se juxtaposer à une population ancienne et domaniale et, par un renversement complet de la situation antérieure, l'élément le plus jeune finit par l'emporter sur l'élément le plus vieux. Le faubourg commercial réussit à absorber la vieille ville et à lui donner son droit et ses institutions. Celle-ci, il est vrai, s'est défendue. Là où elle possédait une organisation solide et complète, comme dans les villes épiscopales, elle a cherché à soumettre à cette organisation les nouveaux habitants. Mais partout la lutte a tourné, à la longue, à l'avantage de ceux-ci. Le temps travaillait pour les marchands. Le droit domanial ne pouvait l'emporter à une époque où la vie industrielle et commerciale se substituait à la vie agricole. M. von Below a montré parfaitement comment le *Hofrecht* a été vaincu partout, et sa démonstration est irréfutable. Il était aussi impossible d'imposer aux marchands un droit fait pour une société essentiellement rurale, qu'il le fut au VIIIe et au IXe siècle de maintenir, en face de la féodalité rendue nécessaire par la substitution du grand domaine à la petite propriété libre, la constitution populaire des premiers temps de l'époque franque.

1. Waitz, *Urkunden zur Deutschen Verfassungsgeschichte*, p. 22. Cf. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 369, note 3. Il est question dans ce passage d'un « advena... quem natura inopem protulerat sed manus arte docta mechanica locupletem effecerat. »

2. *Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte*, t. V, p. 138 et suiv. Cf. Rietschel, *op. cit.*, p. 56, note.

La formation des villes s'explique donc essentiellement par des causes sociales et économiques. En suscitant dans les contrées situées sur les grandes voies naturelles de communication la formation d'une classe de marchands, la renaissance du commerce devait fatalement faire naître les villes. J'ai cherché à montrer ailleurs comment les marchands, étrangers tant par leur origine que par leur genre de vie, à la population des anciennes *civitates* sous les murs desquelles ils vinrent s'établir, durent nécessairement être régis par un droit et des institutions nouvelles[1]. M. Rietschel a, de son côté, insisté sur ce point essentiel avec une grande énergie. Il constate que le *jus mercatorum* a fait disparaître dans les villes les formes surannées de la procédure et qu'il a transformé la condition des personnes et des terres ; il montre excellemment comment la commune bourgeoise, par là même qu'elle se compose surtout de marchands, diffère profondément de la commune rurale[2]. Il admet toutefois qu'une des institutions fondamentales de la ville, je veux dire la paix urbaine, est de beaucoup antérieure à la période municipale du moyen âge. Il la considère, en effet, avec M. Keutgen, comme identique à la paix, dont on constate l'existence dès le xe siècle dans les *burgen* féodaux ou épiscopaux de l'Allemagne. Contenue tout d'abord dans les murs du bourg, cette paix se serait postérieurement étendue au faubourg : elle n'y serait pas née. Plus heureuse que le *Hofrecht,* qui est resté confiné dans l'enceinte des forteresses primitives, elle aurait fait la conquête de l'agglomération marchande, de sorte que, si dans la ville le droit civil provient du *jus mercatorum,* il en serait tout autrement du droit pénal.

On peut se demander si cette réserve est légitime.

Il est très vrai que dès une époque fort ancienne les *burgen* sont des « lieux de paix, » mais il semble bien que la paix qui y règne soit très différente de celle que les textes nous apprennent à connaître dans les villes à partir du xiie siècle. On remarque tout d'abord qu'elle a pour sanction l'amende royale de soixante sous, tandis que l'infraction de la paix urbaine entraîne des châtiments corporels. Mais il y a plus. Si la *stadfriede* n'est autre chose que la *burgfriede*, si au point de vue du droit pénal l'habitant de la ville est identique à l'habitant de la *burg*, si enfin c'est précisément à cause de cette situation juridique qu'il porte le nom de *burgensis,* on devrait trouver ce mot de *burgensis* dès les premiers temps du moyen âge. Or, c'est préci-

1. *Revue historique*, t. LVII, p. 57.
2. Rietschel, p. 165 et suiv.

sément le contraire qui a lieu. La langue appelle *cives*, *castrenses*, *civitatenses*, *castellani*, les habitants des *burgen* et ne leur donne jamais le nom de *burgenses*[1]. Dans les premiers textes où cette expression se rencontre, elle s'applique à la population nouvelle et elle est synonyme de *mercatores*. Les *burgenses* sont si peu la population de la forteresse primitive au pied de laquelle la ville s'est formée que, dans la charte de Huy, par exemple, ils reçoivent le droit d'occuper le château de l'évêque pendant la vacance du siège épiscopal[2]. Dans d'autres documents, tels que la charte de Saint-Omer, les *burgenses* sont nettement opposés aux *milites castrenses*. Ainsi, s'il est évident que le mot *burgensis* dérive du mot *burg*, il ne l'est pas moins que, lorsqu'il apparaît pour la première fois dans le latin du moyen âge, il a perdu sa signification première et désigne très nettement et très exclusivement la population municipale proprement dite. Il est possible même que ce mot, en dépit de son origine incontestablement germanique, ait été tout d'abord formé en France et se soit ensuite répandu en Allemagne. C'est en France du moins que l'on en trouve, à ma connaissance, les exemples les plus anciens[3]. Or, en français, le mot bourg (*burgus*), dont il dérive, n'a jamais désigné, comme en allemand, une forteresse[4], mais tout simplement une agglomération entourée d'une palissade[5].

Si je ne craignais d'allonger outre mesure cette note déjà trop étendue, je pourrais faire valoir encore d'autres arguments contre l'identification de la paix de la *burg* avec la paix urbaine. Je me borne

1. Dans plusieurs châteaux du sud de la France qui, n'étant pas devenus des villes, ont conservé longtemps, durant le moyen âge, une physionomie très ancienne, les habitants sont encore appelés *caselas*, *castlas*, c'est-à-dire *castellani*. Voy. F. Funck-Brentano, *Chartes de coutumes de Pouy-Corgélart et de Bivès*, *Rev. hist.*, t. LXV, p. 307.

2. Waitz, *Urkunden*, p. 10.

3. La première mention que j'en connaisse appartient à l'année 1007 et est relative à l'Anjou (Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 170). En 1056, le mot se rencontre dans le nord de la France, à Saint-Omer (Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 184). De là il se répand dans l'Empire par l'intermédiaire de la Lotharingie. On le constate à Huy dès 1066, à Cambrai en 1083, et enfin à Mayence en 1099 (Waitz, *Verfassungsgeschichte*, éd. Zeumer, t. V, p. 406, note 2).

4. Dans plusieurs villes françaises, par exemple à Beauvais, à Valenciennes et à Tournai, on appelle *burgus* l'agglomération marchande formée sous les murs du *castrum* ou du *castellum*. Ce sont les habitants de cette ville nouvelle que l'on appelle *burgenses*. Cf. Flach, *op. cit.*, II, p. 273, note 2.

5. *Chanson de Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, vers 1390.

à en mentionner un seul qui me paraît très fort. C'est que, dès le XIIe siècle, dans les communes du nord de la France, le mot *pax* est régulièrement employé comme synonyme du mot *communio*.

J'ai quelque peu insisté sur cette question parce qu'il s'en dégage, me semble-t-il, une conclusion très importante. Si, en effet, la paix urbaine ne provient pas de la paix de la *burg*, il faut rayer du nombre des facteurs qui ont contribué à la formation des constitutions municipales du moyen âge une institution purement germanique de plus. J'écris « de plus » à dessein, car il est intéressant de remarquer que les essais faits pour expliquer l'origine des villes allemandes par des facteurs exclusivement allemands ont échoué. Tour à tour, le *Hofrecht*, l'*Altfreiegemeinde*, la *Landgemeinde*, la Gilde, le *Marktrecht* se sont montrés incapables de résoudre le problème. Qu'en faut-il conclure, sinon que les constitutions urbaines ne sont pas un phénomène national, mais, au même titre par exemple que la féodalité, un phénomène social indépendant des races, des langues et des frontières? Si, au lieu d'étudier séparément les villes françaises et les villes allemandes, comme on le fait presque toujours parce que l'on admet *a priori* qu'il doit exister entre elles une différence de nature, on s'habituait à les observer ensemble, on s'apercevrait bientôt, me semble-t-il, que des deux côtés du Rhin l'histoire urbaine présente une évolution identique et s'explique par les mêmes causes. A circonscrire en cette matière les recherches scientifiques dans les frontières des États modernes, on restreint son point de vue, on limite de gaîté de cœur le nombre de ses sources, on se prive du précieux secours que la méthode comparative fournit à l'histoire, on est incapable de distinguer, au milieu des nombreux éléments qui se rencontrent dans les constitutions municipales, ceux qui sont généraux et par conséquent essentiels de ceux qui sont locaux et partant secondaires. Sans doute, les différences de détail sont innombrables, mais le but de la science n'est-il pas précisément de reconnaître, sous le particulier et le contingent, l'universel et le nécessaire? D'ailleurs, je ne crois pas qu'il soit possible d'opposer le groupe de villes françaises comme telles au groupe des villes allemandes. A y regarder de près, on voit très bien qu'il existe des familles de villes, mais que ces familles s'étendent indifféremment en deçà et au delà des frontières tracées sur la carte de l'Europe par le traité de Verdun. Elles ne sont déterminées ni par l'ethnographie ni par la politique. Cologne, Mayence et Worms sont plus étroitement apparentées à Reims, à Noyon, à Laon et à Cambrai, qu'à Magdebourg ou qu'à Lubeck. Lille et Arras, dont la population est purement romane, sont les sœurs de Gand et de Bruges. Bref, les premières villes du nord de l'Europe, créées

par les mêmes causes sociales et économiques, forment un même objet d'études. Ayant la même vie, elles ont eu les mêmes organes, et il importe de ne pas séparer arbitrairement dans les livres d'histoire ce que l'histoire a réuni.

H. Pirenne.

NOTICES ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

A LA FIN DU XIIIe ET AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

III[1].

Geoffroi du Plessis, protonotaire de France.

Les documents de la fin du XIIIe et des premières années du XIVe siècle font connaître les noms d'un très grand nombre d'officiers et d'agents du gouvernement royal, en France, à cette époque; et ils sont assez abondants pour qu'il ne paraisse pas impossible de déterminer le *cursus honorum* de la plupart de ces personnages. Mais une telle entreprise est, dans l'état actuel des sources (en grande partie inédites, dispersées, ni critiquées ni indexées), très difficile : « Le moment n'est pas venu, a sagement dit J. Havet, d'essayer de réunir et de coordonner les renseignements positifs qui nous ont été conservés sur chacun des personnages, célèbres ou obscurs, du règne de Philippe le Bel (et des règnes de ses successeurs); ce travail ne pourra être fait utilement qu'après la publication des documents qui sont encore inédits...[2]. » D'autre part, il ne faut pas se faire d'illusions sur la portée du travail en question : les documents qui existent ne sont pas de ceux qui permettent d'écrire des biographies attachantes; ils permettent seulement de fixer des dates. Si tous les renseignements positifs qui ont été conservés sur le personnel politique et administratif de ce temps-là étaient enfin réunis et coordonnés, il deviendrait plus facile de déterminer approxi-

1. Voyez *Revue historique*, LX, p. 307, et LXIII, p. 56.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1884, p. 238.

mativement la date des pièces non datées où figurent des membres de ce personnel, et on saurait exactement (ce que l'on sait déjà à peu près) quel était le dessein ordinaire d'une carrière administrative, au service du roi, sous les derniers Capétiens directs. Mais voilà tout. On ne saura jamais ce qu'étaient les hommes dont les documents d'archives ne font connaître que les noms, les titres, les allées et venues et les récompenses officielles. Il en est qui, mêlés à toutes les grandes affaires, ont été sans doute en mesure d'exercer une action personnelle; on n'a aucun moyen de savoir s'ils avaient une personnalité intéressante. Conclure, par hypothèse, des événements où l'on voit qu'ils ont dû jouer un rôle, sans les connaître et sans connaître précisément le rôle qu'ils y ont joué, à leur valeur ou à leur impéritie, est un enfantillage. Parmi les officiers de Philippe le Bel et de ses fils, ceux-là seulement gardent, pour la postérité, une physionomie qui, comme Guillaume de Nogaret, ont écrit; tous les autres n'ont laissé d'eux-mêmes que des traces insignifiantes ou indiscernables.

Malgré ce que de pareilles monographies ont de difficile et d'ingrat, plusieurs personnages de la cour des derniers Capétiens directs ont été récemment l'objet de notices biographiques provisoires : par exemple Henri de Courances, Henri de Vezelai, Guillaume de Plaisians, Pons d'Aumelas, Thibaut de Chepoy. Chacune de ces notices a été composée, soit à l'occasion d'un document nouveau, soit en vue de redresser des erreurs traditionnelles de noms ou de dates qui gênaient la critique. — Au cours d'un travail sur l'organisation de la Chancellerie de France à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, j'ai rencontré Geoffroi du Plessis. Quelques documents, où figure le nom de ce notaire obscur[1], m'ont paru de nature à être utilement publiés. J'ai été amené ainsi à étudier sa carrière. En voici l'esquisse, qu'il sera possible, je n'en doute pas, de préciser sur quelques points, lorsque les archives du XIIIe et du XIVe siècle auront été complètement dépouillées.

« Maître Geoffroi du Plessis, notaire public par autorité apostolique, » écrivit et signa de son seing des conventions passées en 1295 entre le roi de France et le comte de Bourgogne[2]. C'est lui qui, le 21 janvier 1297, dressa, avec maître Gilles de Remin, le procès-verbal de la grande assemblée tenue au Louvre au sujet des affaires de

1. Geoffroi du Plessis est nommé dans la *Bio-bibliographie* (p. 838, col. 1) de M. Ulysse Chevalier. « Geoffroi du Plessis, » dit M. U. Chevalier, « ambassadeur à Avignon, 1309. »

2. Bibl. nat., Coll. Clairambault, Titres scellés, 210, p. 9221.

Flandre[1]. Une lettre royale de décembre 1297 est contresignée de son nom[2] : « Per dominum Robertum de Pontisara. G. de Plexeio. »

Le *Journal du Trésor* pour l'année 1298 montre « maître Geoffroi du Plessis » employé à diverses besognes. Le 18 juillet, il reçoit 4 l. p. « pro quibusdam scripturis factis super historiam Beati Ludovici[3]; » en septembre, Robert de Pontoise et Geoffroi du Plessis furent indemnisés des dépenses qu'ils avaient faites en allant à Tournai pour l'affaire des forfaitures, « de forefacturis inimicorum domini regis[4]. » En octobre, Geoffroi fut envoyé au loin, « missus ad remota pro quibusdam negociis regis[5]; » c'est à Rome qu'il alla[6] : Boniface VIII, accusant réception à Philippe le Bel, le 29 décembre, d'un message, nomme expressément, comme l'un des deux envoyés qui lui ont apporté ce message, « notre cher fils maître Geoffroi du Plessis, chanoine de Reims[7]. » Le 25 janvier 1299, un clerc du comte de Flandre, Michel as Clokettes, écrivait de Rome à son maître : « Pour vous empirier envers le pape, li rois de Franche s'est forment travailliés... par ses darains messages qu'il a envoiiés, mestre Willaume de Crespi et mestre Gieffroi le Breton, qui fu jadis mes compain, liquel messaige se partirent de court le joesdi apries le xxe jour dou novel; et ce jour je entendi de mestre Gieffroi qu'il avoient fait et esploitié contre vous. » Alarmé par les confidences de Geoffroi, Michel as Clokettes s'était informé auprès des cardinaux, et il ajoute : « Que il [les cardinaux] sachent, il n'est mie comme mestre Gieffroi me voloit faire croire[8]. »

Au cours des années suivantes, Geoffroi du Plessis reprit ses fonctions de notaire à la cour de France. L'expédition d'une bulle de Boniface qu'il exécuta en 1300, en présence de l'évêque d'Auxerre,

1. Arch. nat., J 543, n° 4; cf. Bibl. nat., lat. 14670, fol. 30 v°, et Comte de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriæ*, I, p. 146.

2. Arch. nat., J 148, n° 19. « Plex. » est la forme abrégée de son nom par laquelle Geoffroi du Plessis a d'ordinaire contresigné, suivant l'usage de la chancellerie, les lettres royales qui passaient par ses mains. Cf. Arch. nat., K 181, n° 57; S 87, n° 2 (1302); J 622, n° 40 (1305), etc.

3. Bibl. nat., lat. 9783, fol. 80. Passage souvent cité, mais dont le sens n'a jamais pu être précisé.

4. Ibid., fol. 14.

5. Ibid., fol. 17.

6. Dès l'Ascension 1298, il toucha 150 l. p. « pro via Rome » (Ibid., fol. 67 v°; cf. fol. 86).

7. *Notices et extraits des manuscrits*, XX, II, p. 131.

8. Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1896, in-8°), p. 296, en note. On verra plus loin que l'identification de « mestre Gieffroi Le Breton » avec Geoffroi du Plessis est justifiée.

de Pierre de Belleperche et de Pierre Flote, a été publiée avec le facsimilé de son seing manuel[1]. Il figure dans les Tablettes de cire de l'Hôtel en octobre 1301 (48 l. 8 s. pour 90 jours de présence à Paris[2]) et en novembre 1303 (84 l. pour 140 jours[3]). Dès lors, il s'intéressait aux choses de l'Université de Paris, car, ayant reçu confirmation royale d'une rente de 40 l. p. sur la prévôté de Montlhéry[4], il obtint en avril 1300 (v. st.) la permission d'en disposer en faveur du Collège des Cholets[5].

C'est en 1304 qu'il fut pourvu de la charge, créée pour lui selon toute apparence, — car il n'en est pas fait mention, à ma connaissance, avant cette date[6], — de « protonotaire de France. » La lettre d'institution n'a pas été retrouvée, mais la circulaire suivante, dont il existe au moins deux exemplaires[7], est suffisamment explicite :

Ph., Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras [inspecturis], salutem. Notum facimus quod nos dilecto et fideli nostro magistro Gaufrido de Plexeio, prothonotario Francie, de cujus industria et fidelitate confidimus, approbandi, confirmandi et de novo creandi tabelliones seu notarios publicos auctoritate regis in locis et partibus regni nostri que jure scripto reguntur, in quibus consuevit tabellionatus seu publici notariatus officium exerceri, qui siquidem tabelliones seu notarii publici per examinacionem legitimam ydonei reperti fuerint ad hujusmodi officium exercendum, plenam et liberam tenore presencium committimus potestatem, volentes, concedentes et auctoritate regia statuentes quod illi qui approbati, confirmati vel de novo creati fuerint in tabelliones seu notarios publicos per eundem, tabellionatus seu publici notariatus officium auctoritate nostra regia vita et habilitate comitibus exequantur, quodque dictus prothonotarius ad premissa, sub sigillo tamen prothonotariatus, exequenda alium de consilio nostro subs-

1. P. Dupuy, *Preuves de l'histoire du différend*, p. 41. — Cf. Arch. nat., J 1166, n° 3 : « In quodam rotulo, transcripta notarum ordinatarum de mandato domini regis per magistrum Gaufridum de Plexeyo, missarum regi Romanorum ut juxta eas mitteret litteras sigillatas, et prima est super approbacione confederacionum. »

2. *Historiens de la France*, XXII, p. 522.

3. *Ibid.*, XXII, p. 538. — D'après la Chronique de Bardin, un « Geoffroi du Plessis » aurait fait partie du parlement royal, siégeant à Toulouse en 1303 (*Hist. gén. de Languedoc*, X, col. 18).

4. Arch. nat., P 2288, p. 79 (d'après le Livre rouge de la Chambre des comptes, perdu).

5. Ibid., p. 83.

6. Il n'en est question, dans le *Manuel de Diplomatique* de M. A. Giry, ni avant ni après 1304.

7. Archives des Basses-Pyrénées, E 489, fol. 11 (XIVe siècle); Archives municipales de Nîmes, FF 31, fol. 10. — La pièce originale était, d'après ces copies, scellée en lacs de soie sur cire verte.

tituere vel deputare valeat loco sui. In cujus rei, etc. Actum Ambianis, mense Julio, anno Domini M° CCC° IIII°.

Il est probable que Geoffroi du Plessis, l'un des rédacteurs ordinaires à la chancellerie de France, fit rédiger ou rédigea lui-même cette circulaire, ainsi que la grande ordonnance sur la réforme et l'organisation du notariat dans les pays de droit écrit (Amiens, juillet 1304), qui doit en être rapprochée[1]. Quoi qu'il en soit, il usa de la faculté qui lui avait été laissée de déléguer des gens du roi à sa place, à condition de les commissionner sous le sceau du protonotariat de France. A Toulouse, par exemple, il délégua Raoul Rousselet, chanoine de Dol, un des clercs les plus souvent employés par Philippe le Bel[2]. Raoul Rousselet, ayant réuni les notaires de Toulouse, de Villemur et des environs, leur lut la pièce qui précède et la commission à lui faite par le protonotaire Geoffroi; cette commission se termine ainsi :

Et ad majorem premissorum fidem habendam nos, Gaufridus de Plexeio, prothonotarius Francie, predictis sigillum prothonotariatus Francie presenti instrumento publico duximus apponendum[3].

La circulaire de juillet 1304 fut renouvelée au camp devant Lille le 26 août, et à Paris le 10 octobre de la même année, en termes analogues[4]. — Geoffroi du Plessis garda, par la suite, le titre de protonotaire de France. Le Continuateur de la Chronique de Gérard de Frachet se trompe, en effet, quand il dit, à l'année 1322, que l'enquête relative à la validité du mariage entre Charles IV et Blanche d'Artois fut confiée, en même temps qu'aux évêques de Paris et de Beauvais, à « Geoffroi du Plessis, protonotaire de la cour romaine[5]; » il a, sans doute, voulu dire « protonotaire de France. » — Je n'ai pas, du reste, à rechercher ici quelles ont été les destinées ultérieures de ce « protonotariat » de France, qui n'avait jamais été signalé.

1. *Ordonnances du Louvre*, I, 416. Elle est jointe à la circulaire dans le manuscrit de Nîmes.

2. Il y avait, dans les archives de la Chambre des comptes, un compte de Raoul Rousselet, relatif à son voyage, en 1304, dans les pays de droit écrit. Voy. l'*Inventaire de Robert Mignon* (sous presse), § 1550 : « Compotus magistri Radulphi Rousseleti, missi ad senescallias Tholose, Carcassone et alias partes que per jura scripta reguntur, anno M° CCC° IV°, pro notariis publicis auctoritate regia confirmandis, auditus lune vigesima Februarii M° CCC° VI°. Debet II^m VIIIXXXVI lib., XV sol., VII den. tur. debilis monete. Plura alia signantur esse recuperanda super magistrum G. de Plexeyo et alios. Et sunt nomina notariorum confirmatorum ibi in principio ejusdem compoti. »

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 489, fol. 12. — On n'a pas, jusqu'ici, signalé d'empreinte du sceau dont l'existence est ici indiquée.

4. Ibid., et Arch. mun. de Nîmes, FF 31, *l. c.*

5. *Historiens de la France*, XXII, p. 57.

En cette même année 1304, Geoffroi le protonotaire fut chargé d'une seconde mission en Italie. Il partit à la fin de l'année 1304, avec deux compagnons, Itier de Nanteuil, prieur de l'Ordre de l'Hôpital, et Mouche[1]. Le compte présenté, au retour, par le prieur de l'Hôpital, le 30 juillet 1305[2], n'indique de séjours qu'à Pérouse, et *in castro de Pluvia*[3] (du 31 janvier au 29 avril 1305). Le compte de Geoffroi du Plessis est plus détaillé et fait connaître l'équipage personnel de notre homme : cinq valets à cheval, treize valets à pied[4]. Quant à l'attitude des envoyés du roi de France à Pérouse, où siégeait le conclave, elle est connue par des procès-verbaux. D'après l'un de ces documents[5], le prieur et « maître Geoffroi du Plessis, chancelier de l'église de Tours[6], protonotaire de France, » requirent, le 9 avril, dans la chambre du roi de Sicile, au couvent des dominicains de Pérouse, quelques-uns des chefs de la faction des Caëtani de se constituer, du jour au lendemain, prisonniers « in carcere regis Francie, » au château de Staggia. D'après l'autre[7], le 14 avril, les trois personnages furent assaillis par « ceux de la ville, » qui leur demandèrent s'ils étaient venus pour poursuivre la mémoire de Boniface et pour faire des protestations contre les cardinaux, ses créa-

1. Cf. *Revue historique*, LX, p. 322.

2. Bibl. nat., Coll. Baluze, 394, fol. 695[6] v°.

3. « Citta della Pieve, » sur la route d'Orvieto à Sienne?

4. Ibid., fol. 695[5] v° : « *Compotus magistri Gaufridi de Plesseyo de via Rome anno CCC° IIII° facta.* — Recepta, primo de Raimundo Johannis et Boneto Constantini, 800 l. t. et 800 fl. parv. — Expensa : pro vestibus et forraturis pro se et socio suo, 80 l. t.; pro vestibus quinque valletorum equitum, 56 l.; pro robis tresdecim valletorum peditum, 45 l.; pro harnesio quinque saumeriorum, 50 l.; pro sellis, frenis et alio harnesio pro aliis octo equis, 25 l.; pro uno mulo ad equitandum pro se, mortuo in via, 50 l.; pro alio mulo summario mortuo in via, 40 l.; pro uno mulo et duobus equis redditis scutiferie, 100 l. [per cedulam Egidii Granche, datam lune post Brandones CCC° V°]; pro calciamentis quinque valletorum equitum et tresdecim famulorum peditum, 40 l.; pro forgia tresdecim equorum, 30 fl.; pro conductu, pro pedagio et pro reparandis viis in Monte Sancti Bernardi, 90 fl.; pro expensis cothidianis per 183 dies, 765 fl. et 187 l. 10 s. t. Item, pro 40 diebus quibus expectavit Parisius pro mutacione societatis, paratus cum equis, famulis et toto harnesio, 150 l. t. » On lit en marge : « Dicte 800 l. t. redduntur eis per compotum suum de duplici decima provincie Narbonensis, factum prima die Augusti CCC° V°. » Dans le compte d'Itier de Nanteuil, on lit : « *Recepta*... De magistro Gaufrido de Plexeyo ibi [apud Perousam], 200 fl., de quibus idem prior nullas reddidit litteras, ut dicunt gentes sue. Debet idem G. quod receperat a societate Peruchiorum quibus debentur, nec capit eos super regem. »

5. Arch. nat., J 512, n° 19.

6. Geoffroi du Plessis est déjà dit « clerc du roi, chancelier de l'Église de Tours, » dans une lettre de mars 1303 (Arch. nat., K 192, n° 326).

7. Dupuy (*o. c.*, p. 277) a publié ce second procès-verbal.

tures; ils répondirent qu'ils n'étaient pas venus pour briguer, mais pour l'utilité de l'Église universelle, aussi bien que de la commune de Pérouse, et pour presser l'issue du conclave. Les Pérugins, peu satisfaits de cette réponse, demandèrent des assurances plus claires, et n'en obtinrent point. « La vraie réponse des trois envoyés, dit, par conjecture, l'*Histoire littéraire*, fut l'élection du 5 juin, qui mit la tiare sur la tête de Clément V[1]. »

Les deux procès-verbaux de Pérouse ne sont pas les seuls textes qui fassent connaître les faits et gestes de Geoffroi au cours de cette importante mission du printemps de 1305. Les archives de Pérouse ne possèdent, à la vérité, je m'en suis assuré, aucune pièce qui s'y réfère; mais on trouve à Sienne les traces du protonotaire[2], dont l'expédition dura, en tout, 183 jours[3]. — Il rapporta, de cette expédition, des documents, et, après la mort de Philippe le Bel, il écrivait au sujet de ces documents :

Tres chier sires, les lettres, les instrumenz et tout ce qui touchoit les Gaitens ge baillai pour mettre ou Tresor, au retour de court de Romme quant pape Clement fu créé. Voirs est que mesire G. de Nougaret les ot puis, quant fin fu mise a la besoigne de Boniface a Avignon; mes ge suppose et croi que il les remist par devers le Tresor. Ne ge n'en aie fors aucunes copies qui peu donroient d'avisement a la besoigne, qui est grant et pesant et secrete, pour les circonstances du fait Boniface; lesquelles copies me sont necessaires, pour ce que ge traittae les besoignes, ne ne les baillerae ne moustrerae a homme vivant se n'estoit par l'especial congié du Roi. Mes quant vous plera, ge me trairai a Paris et en parlerai a li, se mestiers est, et a vous et a qui il commandera. Nostre Sires soit guarde de vous. Escrit a Vanves (?), cest juedi avant la Chandeleur.

De par le vostre Geffroi du Plexis, notaire de l'Eglise de Romme.

A haut homme, poissant et sage mons. de Souli et non a autre[4].

A l'été de 1305, Geoffroi était de retour de France. Le 14 dé-

1. *Histoire littéraire*, XXVIII, p. 286. — Cf., au sujet de la mission de 1305, un mémoire présenté, en 1307, à Philippe le Bel : « Expedit quod propter statum devotorum domini regis, precipue Campanorum, quod dominus rex non intermittat cessionem sibi factam Perusii de bonis Gaitanorum per manus magistri Giffredi de Pleseyo et Magistri Hospitalis... » (R. Holtzmann, *Wilhelm von Nogaret*, Freiburg-i.-B., 1898, in-8°, p. 260).

2. C. Paoli, *Lettere vulgare a stampa del secolo XIII, scritte da Senesi* (Bologna, 1871), p. 78 : « ... come lo priore de lo Spedale di Francia e m. Giufrè Duplesciay pasaro per Siena... » (lettre de juin 1305). L'auteur de cette lettre dit que, au retour du voyage d'Italie, le prieur alla à Corbeil, pour un chapitre de son Ordre, « e mastro Guffrè ène co re. »

3. Cf. plus haut, note 3.

4. Arch. nat., J 476, n° 1[22].

cembre, Blanche de Boulogne, fille du comte de Clermont, le priait, ainsi que l'archidiacre de Bruges (Étienne de Suisi, qui avait été garde du sceau de France), d'employer son influence en faveur d'un certain Henri[1] :

Comme madamme la Roine, cui Dieus asolle, a la requeste de domoiselle Marguarite, ma suer, et a la moie, par les letres nostre seigneur le Roy ait fet establir noteres publis Pons Champels et Nicolas Chasade... an la ballie de Vellai e d'autres allors, si comme vous poes estre recort par les lettres e par les mesages que vous avies sovan sur ce de madamme la Roine et de nous, pour l'amour de mestre Hanri, notre amé fusicien, ge vous pri que il vous pleize... que, par lesdites offices, nule grievance ne soit fete audit mestre Hanri, qui clers est nostre segneur le Roy, ou a ses gans. E an fetes tant, si il vous plet, que vous vous en sachons gré...

Pendant le pontificat de Clément V, dont il avait probablement contribué à procurer l'élection, Geoffroi du Plessis fut accablé de faveurs par le pape, par le roi, et son nom paraît derechef dans plusieurs grandes affaires.

Dès novembre 1304, le roi avait amorti gratuitement un domaine acquis par Geoffroi du Plessis et pris sous sa garde les religieux que Geoffroi se proposait d'y établir[2]. D'autres libéralités, en récompense de services rendus, sont constatées par lettres patentes : en décembre 1307, amortissement gratuit d'une rente sur la prévôté de Doullens[3]; constitution d'une pension annuelle de 300 l. t., en janvier 1308[4]; confirmations d'achats, d'échanges, etc.[5]. Je me dispense d'énumérer ici les faveurs du même genre qui furent accordées à Geoffroi par les successeurs immédiats de Philippe le Bel[6].

1. Arch. nat., J 1046, n° 21.

2. Arch. nat., JJ 53, fol. 17, n° 48. — Au sujet de ce domaine *de Vallibus*, voyez *Gallia christiana*, VII, pr., col. 122; Arch. nat., JJ 49, fol. 22, n°s 33 et 34, et *Regestum Clementis papae V*, n° 7780.

3. L'original est aux archives de la Somme, dans le fonds de l'évêché d'Amiens. Cf. Arch. nat., JJ 38, fol. 97, n° 221, et JJ 44, fol. 28, n° 48. — Voyez aussi Arch. nat., K 92, n° 326.

4. Voyez les extraits du Journal du Trésor, dans le Recueil de Menant, à la Bibliothèque de Rouen, III, fol. 10 : « In remuneracione sui servicii quousque de beneficio ecclesiastico tanti valoris cujus fructus percipiat sibi [rex] provideret vel faceret provideri. » — Cf. le compte des trésoriers au terme de la Saint-Jean 1316 (Bibl. nat., fr. 20683, fol. 24) : « *Pensiones turonenses ad voluntatem :* ... Magister Gaufridus de Plexeyo pro toto Candelose quousque rex sibi providerit vel faceret provideri, etc., 300 l. »

5. Archives du Loiret, A 1997 (cf. Arch. nat., JJ 44, fol. 28 v°, n° 49), et Arch. nat., JJ 46, fol. 133 v°, n° 244.

6. Voyez Arch. de Seine-et-Oise, A 820; Ch. Jourdain, *Index chronologicus chartarum Universitatis Parisiensis*, p. 96, etc.

Les registres de Clément V contiennent un assez grand nombre de pièces relatives au protonotaire. Une lettre pontificale du 24 juillet 1308 nous apprend que « maître Geoffroi du Plessis, notaire du Saint-Siège, archidiacre de Vire[1] en l'église de Coutances, » avait été chargé par le pape d'une mission en Bretagne, « pays dont il était originaire[2]. » Geoffroi du Plessis était donc en même temps archidiacre de Coutances et chancelier de Tours; il est qualifié par Clément V, tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces titres, pendant toute la durée du pontificat. Il avait encore d'autres bénéfices : on le voit qualifié de chanoine de Reims[3], de Paris[4], et il résigna en 1309 un canonicat et une prébende dans l'église d'Angers, à l'étonnement du pape[5]. Mais il semble que, loin de les rechercher, il ait dédaigné pour lui-même les dignités ecclésiastiques. Il n'est pas vrai, en effet, que le notaire Geoffroi du Plessis, dont le seing manuel a été publié et qui fit en 1298 des écritures relatives à la vie de saint Louis[6], soit devenu, comme on l'a dit, évêque de Bayeux[7] : aucun Geoffroi du Plessis n'a été évêque de Bayeux ; et notre Geoffroi, ayant été désigné par Clément V, en 1310, pour l'évêché d'Évreux[8], s'excusa d'accepter cet

1. Les éditeurs des lettres de Clément V ont imprimé tantôt « Vallisjurie, » tantôt « Vallisvirie. » Cette dernière lecture est la bonne.

2. *Regestum Clementis papae V*, n° 3011 : « Ut questiones inter rectores parochialium ecclesiarum ducatus Britannie et parochianos ipsarum ecclesiarum exortas componeret. » Cf. une autre lettre de Clément V, du 9 février 1313, à l'évêque de Coutances et à Geoffroi du Plessis, au sujet des affaires privées de Jean, duc de Bretagne (*ibid.*, n° 9033, et dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II, col. 466).

3. Cf. plus haut, p. 72, note 7.

4. *Regestum Clementis papae V*, n° 4231. Cette lettre pontificale, du 31 octobre 1308, autorise Geoffroi du Plessis à recevoir une pension du roi de France : c'est la pension de 300 l. t. qui a été mentionnée plus haut.

5. *Regestum...*, n° 3917 (Avignon, 5 avril 1309). — Le pape écrit à l'évêque d'Orléans, au scolastique de Nantes et au chevecier de Saint-Étienne-des-Grès, de conférer lesdits bénéfices aux personnes désignées par Geoffroi du Plessis, démissionnaire. « Provideant autem, quia non est verosimile ut quis beneficia de quibus vite subsidia percipit, sine magna causa resignet, ne in hoc ex parte notarii vel alterius cujuscunque aliqua intercedat fraus vel pravitas. »

6. Cf. plus haut, p. 72, note 3.

7. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics* (Paris, 1895, in-8°), p. 541, note 2.

8. *Regestum Clementis papae V*, n° 6708 (Avignon, 22 janvier 1311) : « De provisione ipsius ecclesie... ad personam dilecti filii magistri Gaufridi de Plexeyo, notarii nostri, cancellarii ecclesie Turonensis, nobis et fratribus nostris ob suorum magnitudinem meritorum... convertentes intuitum, ac sperantes quod per ipsius notarii circumspectionem providam et prudentiam circumspectam et favorem etiam specialem, quem apud carissimum in Christo filium nostrum regem

honneur, pour des raisons de santé et pour d'autres. « Le roi, dit Clément V, nous a écrit que la présence près du Saint-Siège de notre dit notaire, chancelier de l'église de Tours, lui paraît indispensable; et nous-même, nous reconnaissons qu'il peut être ainsi plus utile à l'Église universelle que dans une église particulière. » Pour ces motifs, l'évêché d'Évreux fut conféré en 1311, à la requête de Geoffroi du Plessis, à son neveu, chanoine d'Arras, qui s'appelait aussi Geoffroi[1]. — Les seules faveurs que Geoffroi le protonotaire ait acceptées volontiers sont d'autre sorte : il demanda et obtint souvent de la cour romaine le privilège de conférer à qui lui plairait des prébendes, des bénéfices vacants et des tabellionnages[2].

Personne agréable au pape et au roi, notaire du pape et du roi[3], Geoffroi du Plessis était entre eux l'intermédiaire désigné. Il fut effectivement un des agents qui firent constamment la navette, à cette époque, entre la cour de France et celle d'Avignon. Si la collection des instructions remises à ces agents et de leurs rapports avait été conservée tout entière, soit au Trésor des chartes, soit dans les Archives pontificales, la partie la plus intéressante peut-être de l'histoire politique du XIIIe et du XIVe siècle serait connue; mais elle ne le sera jamais bien, parce que presque toutes les traces des négociations actives, qui certainement ont eu lieu, ont disparu. Les débris qui subsistent ont été préservés de la destruction par hasard et n'offrent pas plus d'intérêt que cent autres documents du même genre, aujourd'hui anéantis. Nous ne possédons sûrement pas une sur vingt des pièces échangées entre les puissances de ce temps, et, d'ailleurs, la plupart des affaires confidentielles se traitaient, alors, oralement.

Francie illustrem, cujus clericus et familiaris existit, et alios principes et magnates illarum partium obtinere dinoscitur. »

1. Ce second Geoffroi du Plessis n'a jamais porté, semble-t-il, avant son élévation au siège d'Évreux, que le titre de chanoine d'Arras.

2. *Regestum Clementis papae V*, nos 5394, 6758, 6759, 7925. La dernière de ces permissions (Vienne, 5 mai 1312) est accordée à la prière de Guillaume de Nogaret.

3. Geoffroi du Plessis n'est pas le seul notaire par autorité apostolique qui ait appartenu alors à la chancellerie royale. Ami le Raitif d'Orléans, Gilles de Remin, Jacques de Jasseines, Jean *de Pruvino*, etc., étaient aussi notaires apostoliques (Comte de Limbourg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriae*, p. 11, 52, 147, etc.). Citons encore Even *Phili*, compatriote de Geoffroi, notaire apostolique, souvent employé sous Philippe IV « circa confectionem publicorum instrumentorum pro rege » (Bibl. nat., lat. 9783, fol. 78 vo). — Même usage en 1383, à cette date, « magister Johannes Espinatz, publicus apostolica auctoritate notarius » est payé « pro pluribus processibus et scripturis factis per eum super facto decime... » (Bibl. nat., Cabinet des Titres, P. O., 1079, doss. 24857, no 3).

Non seulement nous n'avons pas toutes les instructions remises aux missions dont Geoffroi du Plessis fit partie, mais nous n'en savons même pas le nombre. — Il faut se contenter de relever, çà et là, quelques traces. Geoffroi du Plessis, en compagnie de Guillaume de Plaisians, fut porteur, en 1305 et en 1306, de plusieurs communications du roi au pape et du pape au roi[1]. Dans les négociations engagées au sujet des concessions de décimes, il eut un rôle actif : il est un des trois personnages auxquels Clément V écrivit au sujet de l'exécution de la décime de 1310[2], et il fut, avec l'évêque d'Auxerre, un des deux exécuteurs de la décime simple de 1312[3], avec l'abbé de Saint-Denis un des deux exécuteurs de la décime sexennale de 1313[4]. Il s'occupa aussi des affaires de Flandre[5]. Il s'occupait, en un mot, de toutes les questions pendantes entre la cour de France et le Saint-Siège ; il est, avec Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, et Guillaume de Nogaret, un des signataires d'un rapport célèbre, adressé d'Avignon au roi, le 24 décembre 1310, au sujet de divers pourparlers en cours[6].

Son nom paraît dans le procès des Templiers[7]. Il fut adjoint aux évêques de Paris et de Beauvais pour procéder dans l'affaire en nullité de mariage entre Charles le Bel et Blanche, sa première femme[8].

1. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, II, col. 75 : « Cum pridie nobis scripseris quod pro quibusdam, que dilectus filius magister Gaufridus de Plexeyo, notarius noster, et G. de Plasiano, miles tuus, tue celsitudini retulerunt, nobis quosdam nuncios mittere intendebas... » *Ibid.*, II, col. 83 : « Dilecti et fideles nostri magister G. de Plexeio, notarius noster [Édition : *vester*], et Guillelmus de Plesiano, miles, a vestra presentia redeuntes, ad nos diebus istis norissime pervenerunt. »

2. Voyez les instructions données à un agent du roi, vers 1310 : « Memoria sit priori de Cheza quod littere apostolice executorie super decima per dominum papam domino regi concessa, que littere diriguntur archiepiscopis Narbonensi, Rothomagensi et magistro Gaufrido de Plexeyo, domini pape notario, sunt in pluribus defective » (Arch. nat., JJ 42ᵃ, fol. 94 vᵒ. Publié, sans indication de sources, par d'Achery, *Spicilegium*, III, p. 702).

3. *Inventaire de Robert Mignon*, § 828. Cf. *Regestum Clementis papae V*, nᵒ 8986.

4. *Ibid.*, § 838.

5. (23 août 1310.) Dupuy, *Preuves du différend*, p. 294 et 295 : « ..... te rogari mandavimus per dilectum filium magistrum Gaufridum de Plexeyo, notarium nostrum, et clericum tuum... »

6. Depêche publiée par E. Boutaric (*Revue des Questions historiques*, XI (1872), p. 21) et par C. Wenck (*Clemens V und Heinrich VII*. Halle, 1882, in-8ᵒ, p. 172). Elle est signée : « Nuncii vestri episcopus Baiocensis, Gaufridus et alii. » Cf. *Regestum Clementis papae V*, nᵒ 7504.

7. J. Michelet, *Procès des Templiers*, I, 18 ; II, 273.

8. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, II, col. 441, et *Historiens de la France*, XXI, p. 57, 675. Cf. les procès-verbaux d'enquête (Arch. nat., J 682).

A quelle époque Geoffroi du Plessis se retira-t-il du service actif? — Vers le temps de l'avènement des Valois, on lui demandait des consultations sur les anciens usages de cette chancellerie royale où il avait été employé, nous l'avons vu, dès 1295 au plus tard. C'est ainsi que, le 27 janvier 1329 (n. st.), « furent appelés en la Chambre des comptes à Paris, par le commandement du roi, maître Geoffroi du Plessis, notaire apostolique, maître Ami d'Orléans, doyen de l'église de Paris, et maître Jean de Dijon, plus experts au fait de chancellerie qu'aucuns autres, qui, en présence de Mathieu Ferrand, chancelier de France, furent examinés sur le fait de la chancellerie, » notamment sur le taux des anciens tarifs pour les lettres scellées tant en cire verte qu'en cire jaune, sur simple ou sur double queue[1].

Un an après, il était moine au monastère de Marmoutier, où la fin de sa vie s'écoula. Le 20 mars 1330, un arrêt fut prononcé, en la Chambre des enquêtes du Parlement de Pons, entre le procureur du roi et Louis de Melun, d'une part, et maître Geoffroi du Plessis, moine de Marmoutier, de l'autre, à propos de la chantrerie de l'église de Chartres[2].

Le dernier acte de Geoffroi du Plessis, « moine de Marmoutier, ancien notaire apostolique, » est son testament, daté du 14 août 1332[3]. — De bonne heure, nous l'avons vu, Geoffroi avait fait des libéralités au Collège des Cholets; il nous apprend lui-même que le cardinal Cholet (mort en 1292) avait été le protecteur de sa jeunesse; ordonnant de célébrer des messes pour ses bienfaiteurs, il nomme le pape Clément, le roi Philippe, « qui fut notre créateur après Dieu, » la reine Jeanne, sa femme, ses fils, et le cardinal Cholet[4]. Toutefois, le Collège des Cholets n'eut pas la part principale dans ses dispositions testamentaires. C'est aux Collèges qu'il avait fondés lui-même en l'Université de Paris, rue Saint-Jacques, qu'il destinait, depuis longtemps, presque toute sa fortune.

Dès le 23 avril 1312, Clément V avait fait inviter le monastère de

1. A. Tessereau, *Histoire chronologique de la chancellerie de France*, I (Paris, 1710, in-fol.), p. 13. Cette pièce figurait dans plusieurs des premiers Mémoriaux (perdus) de la Chambre des comptes : *A*, fol. 159 v°; *Pater*, fol. 192. Cf. Arch. nat., P 2288, fol. 1038.

2. Arch. nat., X1A 6, fol. 96. Cf. F. Aubert, *le Parlement de Paris... Son organisation* (Paris, 1886, in-8°), p. 26.

3. Ce testament a été publié par dom Félibien, *Histoire de Paris*, III, p. 392 et suiv. Cf. une mauvaise analyse, en français, dans la *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Université* (Paris, 1897), p. 479.

4. Dans le document cité plus bas, p. 82, n. 3. — Il y a, dans le testament, une disposition en mémoire de Raoul [Rousselet], évêque de Laon, ami et collaborateur de Geoffroi du Plessis.

Sainte-Geneviève à consentir à un échange que Geoffroi du Plessis, décidé à établir de pauvres écoliers dans sa maison de la rue Saint-Jacques, lui proposait[1]. En septembre 1314, Philippe le Bel autorisa Geoffroi à acquérir 16 l. de rente dans les fiefs, arrière-fiefs et censives du roi, « ad opus scolarium suorum[2]. » Jean XXII confirma officiellement la charte de fondation du collège de Geoffroi du Plessis, qui s'appelait alors « Domus Beati Martini in Monte Parisiensis, » le 2 janvier 1323[3]. Le Collège, établi primitivement pour quarante pauvres séculiers, maîtres et écoliers ès arts, était placé par le fondateur dans la maison qu'il avait longtemps habitée, *quam diu inhabitavi*, sous la surveillance de l'évêque d'Évreux, son neveu, de l'évêque de Saint-Malo, Alain Gontier, son ami, et de l'abbé de Marmoutier. Le 27 janvier 1328, à Paris, Geoffroi donna à Marmoutier d'autres immeubles, également sis rue Saint-Jacques, pour servir aux écoliers du monastère qui étudiaient à Paris[4]; il fonda ainsi un second Collège, le Collège de Marmoutier.

Le testament de 1332 répartit la succession de Geoffroi du Plessis (ses immeubles urbains et ruraux et ses rentes) entre la maison de Saint-Martin *in Monte*, la maison des écoliers de Marmoutier, à Paris, les écoliers du cardinal Cholet et le monastère de Marmoutier lui-même. C'est au monastère qu'il légua sa bibliothèque, une vraie bibliothèque de canoniste et de *dictator*, dont voici la composition :

Liber meus qui dicitur *Catholicon*... Decretum cum apparatu, Decretales cum apparatu. Sextus liber Decretalium cum apparatu. Septimus liber Decretalium sine apparatu. Summa Innocentii. Summa Hostiensis. Repertorium juris. Unus liber concordantiarum. Summa confessoris. Liber epistolarum Bernardi. Liber de proprietatibus rerum. Legenda aurea. Biblia cum uno parvo volumine. Unum Graduale notatum ad usum Parisiensem. Unum Missale notatum ad eumdem usum. Liber epistolarum magistri Petri Blesensis. Unus liber sermonum dominicorum totius anni qui incipit in rubrica : *Dominice prime adventus primus sermo*. Liber de secretis secretorum. Quidam parvus liber sermonum qui incipit : *In primordio temporum*. Et liber Sibille Erithree[5].

Dans le volume qu'il prépare sur les collèges de l'Université de

1. *Regestum Clementis papae V*, n° 7776.

2. Arch. nat., JJ 50, fol. 56 v°, n° 84. Cf. une lettre de Philippe V, de février 1320 (Ch. Jourdain, *Index chronologicus*, p. 96).

3. Arch. du Vatican, Reg. Joh. XXII, 24, fol. 385. Cette pièce se trouve aussi dans les recueils d'actes relatifs au Collège du Plessis (Arch. de l'Université de Paris, carton 18; cf. Arch. nat., M 182); elle a été publiée par dom Félibien, *o. c.*, III, p. 372.

4. Dom Félibien, *o. c.*, III, p. 391.

5. Dom Félibien, *o. c.*, p. 394.

Paris au moyen âge, le P. H. Denifle se propose de réunir tous les textes relatifs à la fondation de Geoffroi du Plessis, à laquelle s'intéressa, au XVIIe siècle, un autre du Plessis, le cardinal de Richelieu. On sait que l'abbé de Marmoutier, ayant-cause de notre Geoffroi, consentit, le 3 juin 1646, à l'union du collège du Plessis en décadence avec la maison de Sorbonne[1].

Ch.-V. LANGLOIS.

1. Deux sceaux de Geoffroi du Plessis ont été conservés et décrits. — L'un (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n° 7220) est appendu (Bibl. nat., Titres scellés de Clairambault, LXXXVI, p. 6803) à une quittance, délivrée le 3 octobre 1315, à Verberie, au bailli de Cotentin. — L'autre (Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives nationales*, n° 6269) est joint (Arch. nat., S 100, n° 1) à un vidimus, daté de 1323, d'une bulle de Jean XXII.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Académie française. — Notre collaborateur M. G. Hanotaux a été reçu le jeudi 24 mars à l'Académie française. Ceux de nos lecteurs qui ont suivi notre recueil dès ses premières années n'ont pas oublié l'article par lequel M. Hanotaux, en mai 1877, se fit, pour la première fois, connaître du monde savant. Il y examinait « si les Vénitiens avaient trahi la chrétienté en 1202. » Contrairement à l'opinion de Mas Latrie, de Hopf, de Riant, il soutenait que cette prétendue trahison était une légende, et il reportait à 1208 le traité de Venise avec les infidèles, qu'on avait cru de 1202. On fut surpris quand on sut que cet article, si neuf par ses conclusions, d'une vigueur si nerveuse et si lucide dans son argumentation, était l'œuvre d'un débutant, d'un jeune homme de vingt-trois ans, entré à l'École des hautes études depuis un an et demi et à l'École des chartes depuis quatre mois. Il devait, d'ailleurs, ne continuer dans l'une et l'autre École des études d'histoire du moyen âge que comme un apprentissage de méthode critique; ses goûts le portaient vers les grands sujets d'histoire moderne où les intérêts de la politique nationale se trouvent mêlés à l'étude psychologique d'hommes plus semblables à nous. Un obscur instinct préparait déjà le futur diplomate dans l'apprenti historien. Bien qu'à cette époque l'École des chartes hésitât à accepter des thèses d'histoire moderne, il choisit pour la sienne l'*Origine des intendants au XVIe et au XVIIe siècle*, et ici encore il soutenait une thèse en contradiction avec les idées reçues : que Richelieu, par la prétendue création des intendants en 1635, n'a fait que généraliser une institution qui existait depuis le XVIe siècle et qui, d'ailleurs, aux yeux de Richelieu lui-même, était un expédient nécessité par une situation politique exceptionnelle et nullement la base d'un système administratif permanent[1]. La thèse de M. Hanotaux frappa ses juges à l'École des chartes, bien que son peu de goût pour les études

1. C'est sous la forme d'articles de la *Revue historique* (t. XIX, XX, XXI) que la thèse de M. Hanotaux fut d'abord connue du public. Divers érudits avaient, il faut le remarquer, déjà entrevu la vérité sur ce point d'histoire, mais M. Hanotaux avait le premier bien marqué les étapes de la lente élaboration de l'institution des intendants de justice.

spéciales de l'École l'eût rejeté au dernier rang dans l'examen de sortie de 1880. A l'École des hautes études, il avait tellement frappé ses maîtres par l'originalité et la finesse de son esprit, qu'au même moment, le 11 janvier 1880, il était chargé de diriger une conférence d'histoire moderne et passait ainsi d'emblée de la situation d'élève-boursier à celle de professeur[1]. Il y enseigna jusqu'en 1885, quand la politique active l'enleva, non pas à l'histoire, mais à l'enseignement.

1. M. de Vogüé, dans son discours de l'Académie, a parlé des débuts de M. Hanotaux d'une manière assez inexacte. Il l'a représenté arrivant à Paris à dix-huit ans, préférant l'École des chartes à toute autre, parce qu'elle s'occupe exclusivement d'histoire de France et est l' « École nationale » par excellence, et poussé par M. Riant, qui préparait alors une édition de Robert de Clari, à s'occuper des croisades. Ce serait ainsi Riant qui aurait provoqué la composition du travail de Hanotaux sur la prétendue trahison des Vénitiens. M. de Vogüé ignore que, si Hanotaux est devenu professeur à l'École des hautes études, c'est qu'il s'y était fait connaître comme élève. M. Hanotaux, né en novembre 1853, venait d'être reçu licencié en droit quand il est venu me trouver, en 1875, pour me parler de son désir de se vouer à l'étude de l'histoire et me demander conseil sur la meilleure voie à suivre, alors qu'il était trop âgé pour songer à préparer l'École normale. Je l'engageai à suivre à l'École des hautes études les cours de M. Roy et les miens et à entrer à l'automne 1876 à l'École des chartes, ce qu'il fit. C'est M. Roy et non M. Riant qui lui fit connaître et étudier Robert de Clari; c'est en vue de nos conférences des hautes études qu'il entreprit la critique d'un article de M. Riant sur la direction de la quatrième croisade, paru en 1875 dans la *Revue des Questions historiques*, et de cette critique sortit l'article de Hanotaux sur les Vénitiens. En 1877 M. Riant, qui était en relations avec les maîtres de Hanotaux, après la publication de son article de la *Revue historique*, lui offrit de se charger pour la Société de l'Orient latin d'une édition nouvelle de Robert de Clari. Ce projet n'eut pas de suite. Ce sont les travaux de Hanotaux aux hautes études, où il fut boursier de 1876 à 1879, et les relations très étroites qu'il entretint dès ce temps avec nous qui l'y ont fait nommer, sur ma proposition, maître de conférences d'histoire moderne en 1880. Il est surprenant que M. de Vogüé, qui a reçu des renseignements très précis sur la jeunesse de M. Hanotaux, ait été laissé dans l'ignorance de la part qu'a eue l'École des hautes études dans ses débuts scientifiques. L'École des hautes études, qui, aux yeux des étrangers, est un des établissements qui font le plus d'honneur à notre enseignement supérieur, est peu connue ou méconnue en France même. Même auprès de l'administration universitaire, elle est constamment obligée de lutter pour maintenir sa place et son rang. On a oublié de lui donner le droit d'être représentée au Conseil supérieur de l'instruction publique. Tout récemment, quand on a réglé la participation éventuelle des professeurs de l'École des chartes, de l'École des langues orientales, du Collège de France aux examens du doctorat, on a oublié ceux de l'École des hautes études, qui ont au moins autant de droits à y participer. On a laissé ignorer à M. de Vogüé que l'École des hautes études avait joué un rôle très important, sinon le plus important, dans les *Lehr-jahre* du jeune Hanotaux, et que, lorsqu'il entra au bureau des archives du ministère des Affaires étrangères, un de ses professeurs et collègues des hautes études, membre de la commission des archives, avait été un de ses plus chauds patrons.

Des *Études* remarquables sur l'histoire de France au XVIe et au XVIIe s. publiées d'abord en feuilleton dans la *République française*, puis en volume, le patronage d'Henri Martin, dont il a écrit une charmante biographie, enfin sa présence au ministère des Affaires étrangères comme attaché au bureau des archives, le désignèrent à l'attention de Gambetta, de Challemel-Lacour, de Jules Ferry. Ce fut l'origine de la brillante carrière qu'il a courue depuis et où il a su rendre au pays de signalés services.

M. Hanotaux avait déjà rendu hommage à Challemel-Lacour le jour de ses obsèques dans un discours excellent où il avait surtout insisté sur la valeur morale de l'homme et du politique et sur les services qu'il avait rendus à la République. A l'Académie, il a su, sans se répéter, faire apprécier l'écrivain et le penseur à qui les événements de décembre 1851, en l'arrachant à l'Université et à la France, ont interdit l'activité normale et harmonieuse qui lui aurait permis de donner tout ce qu'il promettait. Le discours de M. Hanotaux est une page intéressante de l'histoire intellectuelle et morale de la France pendant ce dernier demi-siècle. Le brillant et spirituel discours de M. de Vogüé est en lui-même un document historique très précieux. Sur Challemel-Lacour, il dit peu de choses. Sur M. Hanotaux, il ne devra être consulté qu'avec précaution; non seulement il renferme certaines inexactitudes dont, nous l'avons dit, M. de Vogüé n'est pas personnellement responsable, mais il trace de M. Hanotaux une image assez différente de la réalité, en faisant un patriote sentimental à la Deroulède d'un diplomate, très dévoué assurément à sa tâche et à son pays, mais très calculateur, très maître de lui, très autoritaire, et qui s'efforce d'appliquer à la politique les principes de la méthode historique. Ce qui le caractérise comme historien (et M. de Vogüé ne me paraît pas l'avoir assez mis en lumière), c'est, à côté d'un talent remarquable à pénétrer la psychologie des hommes et des époques et à les décrire avec une vivacité colorée et pittoresque, une conception philosophique de l'histoire de France qui ramène tout à l'idée de l'unité et de la centralisation, et d'une centralisation administrative et égalitaire. La politique de M. Hanotaux, essentiellement traditionaliste, est guidée par cette idée historique; c'en est la force. Ce qui en est la faiblesse, c'est que ni l'alliance russe ni la politique coloniale ne rentrent dans cette politique et que M. Hanotaux, qui a dû à la politique coloniale et à l'alliance russe ses plus brillants succès, travaille, non sans peine (on l'a vu dans les affaires d'Orient), à faire servir les nécessités actuelles de la politique à un but qui leur est presque contradictoire.

C'est en lui-même, comme symptôme de l'état d'âme d'un des meilleurs représentants de la France d'aujourd'hui, que le discours de

M. de Vogüé est surtout important. On a déjà vu, il y a quelque temps, celui qui fut un instant l'apôtre d'une renaissance morale de la France par la pitié pour les humbles et les souffrants, par le culte de l'idéal moral et social, celui que la jeunesse avait pris pour un conducteur d'âmes, se faire subitement le héraut de l'esthéticisme païen et sensuel d'Annunzio, de la négation même de tout idéal moral au nom de la beauté. Et, chose curieuse, à mesure que le dilettantisme mystico-sceptique de M. de Vogüé s'écartait davantage, sous prétexte de renaissance latine, de la vraie conception chrétienne, il semblait s'attacher davantage au principe d'autorité contenu dans le catholicisme. Lui que nous avions vu avec bonheur entrer dans la vie politique parce que nous pensions qu'il allait y défendre toutes les idées de générosité, de tolérance, de fraternité, de liberté que nous aimons, nous le voyons dans son discours de l'Académie confondre l'éveil de passions aveugles et haineuses avec un réveil de l'esprit national, fournir des armes à ceux qui accusent protestants et juifs de nuire à la puissance et à l'unité du pays, prêcher l'abandon de la lutte, la retraite égoïste dans les *templa serena* de l'art et des lettres, enfin trouver un euphémisme inédit pour caractériser un des attentats les plus criminels que jamais le pouvoir militaire ait commis contre la liberté d'un peuple. Je n'ai pu m'empêcher de songer au duc d'Aumale en entendant qualifier le Deux-Décembre « d'opération de police un peu rude. » Qu'aurait-il dit s'il avait été encore parmi nous ? Cette définition a fait quelque scandale. M. de Vogüé l'a défendue en disant que le moment était venu de juger le Deux-Décembre avec l'impartialité de l'histoire. Je crois que l'histoire sera sévère pour le Deux-Décembre, qui, sans être justifié par les circonstances où il s'est produit, a été méprisable par les agents qui l'ont exécuté, féroce et inique dans son exécution. L'indulgence de M. de Vogüé n'est que l'expression de la défaillance momentanée d'un idéaliste que les vices de notre anarchie parlementaire actuelle ont dégoûté de l'action. Sous son langage désabusé, il est facile de reconnaître, non la sérénité de l'historien, mais l'appel d'une âme blessée à un nouveau coup d'État dont elle espère, bien à tort, le relèvement du pays. Ce discours, prononcé par un des hommes en qui notre génération a mis le plus d'espérance et de foi, est un des plus douloureux symptômes du désarroi actuel des esprits. Les historiens doivent le recueillir comme un document précieux à mettre à côté de l'article où M. Brunetière a invité les trente-huit millions de Français à trouver des moyens légaux pour secouer la prétendue oppression que 600,000 protestants, 50,000 Juifs et 22,000 francs-maçons font peser sur eux, leur a proposé le culte de l'armée comme un nouvel Évangile, et a dénoncé comme les manifestations d'un intolérable et révolutionnaire individualisme toutes les protestations de la cons-

cience individuelle contre les violences du pouvoir ou de la foule. C'est cet intolérable individualisme de la conscience que l'on nous avait jusqu'ici appris à admirer dans Socrate, victime de la tyrannie des Trente, dans les martyrs chrétiens refusant de sacrifier aux idoles, dans Jean Hus affrontant seul le concile œcuménique de Constance, dans Hampden refusant de payer des taxes arbitraires, dans Voltaire entreprenant à lui seul de faire réparer une affreuse erreur judiciaire. Venant d'hommes aussi distingués et aussi indépendants de caractère que MM. de Vogüé et Brunetière, ces manifestations ne doivent pas être prises pour des boutades d'esprits chagrins, mais pour le signe du malaise d'une nation qui a besoin de croire en elle-même et dans ses chefs et qui se sent moralement et politiquement désemparée. — Nous n'avons pas à indiquer ici quels seraient les remèdes à ce mal, mais nous avons cru pouvoir, sans sortir de notre rôle d'historien, relever, à propos de la réception d'un de nos collaborateurs à l'Académie française, la grave signification de quelques-unes des paroles prononcées dans cette solennité. G. Monod.

MOYEN AGE.

Bibliographie et publications de textes. — La *Revue historique* ne peut d'ordinaire qu'annoncer brièvement les inventaires des archives départementales, dont de nombreux volumes paraissent chaque année. Elle doit pourtant une mention particulière au tome II des *Archives ecclésiastiques de l'Aube,* dû à MM. d'Arbois de Jubainville et Francisque André[1]. Ce volume, en effet, est d'un intérêt exceptionnel; outre le dépouillement du fonds très riche du chapitre cathédral de Troyes, on y trouvera l'analyse détaillée de soixante-six registres de l'ancienne officialité, de la fin du xive au début du xvie siècle. C'est la première fois que pareil travail est imprimé, et quiconque s'occupe de l'histoire sociale au moyen âge aura beaucoup à y prendre. L'Église est alors en piteux état, et ce ne sont point les officiaux, avec leur pénalité insuffisante et leur procédure lénitive, qui pouvaient remédier à pareille décadence. La lecture de ces analyses sera également fort instructive pour l'histoire littéraire; on y retrouve bien des faits particuliers analogues aux anecdotes racontées par Antoine de la Salle dans les *Cent nouvelles nouvelles,* et les historiens philosophes pourront en conclure une fois de plus que la race humaine, au cours des siècles, ne fait guère que changer de vices sans beaucoup s'améliorer.

M. Rodolphe Reuss avait pris pour sujet de thèse latine de doctorat l'historiographie en Alsace, des origines à la fin du xviiie siècle[2]. Le

1. Paris, Picard, in-4°.

2. *De scriptoribus rerum Alsaticarum historicis inde a primordiis ad saeculi XVIII exitum.* Argentorati, Frid. Bull, in-8°.

sujet était immense et l'auteur a dû naturellement se borner; si, par Alsace, il entend le pays de ce nom tout entier, dans sa plus grande étendue, il s'est attaché à ne parler que des ouvrages écrits par des Alsaciens ou composés en Alsace même, sans vouloir indiquer tout ce qui, dans des œuvres historiques d'autre provenance, pourrait intéresser la province. Il a dû encore renoncer à parler des documents proprement diplomatiques (cartulaires, diplômes, nécrologes, censiers, etc.) et des productions de la presse périodique depuis le XVIIe siècle, productions dont l'origine est parfois incertaine. Ainsi allégé, l'ouvrage commence aux vies des saints mérovingiens, à Ermoldus Nigellus et à Nithard, mais c'est au XIIe siècle que l'historiographie alsacienne commence réellement avec les annales monastiques, et au XVIe qu'elle prend un développement inattendu avec Sébastien Brant, Beatus Rhenanus et les auteurs du temps de la Réforme. L'auteur, est-il besoin de le dire, est absolument maître de son sujet; il connaît de longue date tout ce qui a paru en Allemagne et en France, et certains chapitres intéresseront particulièrement les médiévistes; citons, par exemple, un bon résumé de la discussion, encore aujourd'hui non close, touchant la chronique dite d'Albert de Strasbourg, l'étude sur Jacques de Kœnigshoven et ses continuateurs, enfin quelques détails sur les historiens du XVe siècle, principalement sur ceux de la guerre de Bourgogne.

Le poème d'Ambroise, *Estoire de la guerre sainte* ou de la troisième croisade, qui vient de paraître dans la *Collection des Documents inédits* par les soins de M. Gaston Paris, n'était encore que partiellement connu; quelques centaines de vers en avaient été insérées en 1885 au tome XXVII des *Scriptores* dans les *Monumenta Germaniae historica* par MM. Liebermann et A. Tobler. L'édition intégrale de M. Paris comprend le texte, une analyse détaillée, une table des lieux et des personnes cités, avec notes historiques copieuses, enfin une longue introduction à la fois philologique et historique. L'auteur, Ambroise, était, semble-t-il, un jongleur de profession né en Normandie, probablement au pays d'Évreux, et qui accompagna Richard Cœur-de-Lion en terre sainte. Il écrivit le poème en 1195 ou 1196. C'est un récit honnête et sincère; l'auteur raconte simplement ce qu'il a vu, et, faisant partie de ce qu'il appelle la menue *gent*, il connaît plutôt les faits eux-mêmes que les causes secrètes de ces mêmes faits. C'est donc, pour ainsi dire, l'histoire externe de l'expédition; des querelles entre les princes, des négociations compliquées qui se nouent dans les conseils de l'ost, il ne sait à peu près rien. Au point de vue littéraire, le poème n'est point sans valeur, et, en dépit de quelques remplissages, de quelques banalités, le récit est certainement beaucoup mieux conduit, beaucoup plus

artistique que dans la plupart des chroniqueurs latins du même temps. Ces derniers surent d'ailleurs l'apprécier à sa juste valeur, et un chanoine de la Trinité de Londres, Richard, y puise bientôt les éléments d'une vaste composition, de ce qu'on appelle l'*Itinerarium Ricardi*. Les contemporains eux-mêmes ont connu le plagiat. Une note finale du *Chronicon Terrae Sanctae*, faussement attribuée à Raoul de Coggeshall, dit sans ambage que l'*Itinerarium* a été traduit du français par ordre du prieur de la Trinité de Londres, et le même fait est encore rapporté plus de cent ans après par le célèbre dominicain Nicolas Trivet. M. Paris est donc amené à étudier les rapports entre l'*Itinerarium* et le poème d'Ambroise; il prouve que les livres II à VI de l'ouvrage latin sont traduits textuellement du français. Pour le livre I, la question est plus compliquée; ce livre renferme l'histoire de la terre sainte durant les années qui ont immédiatement précédé la troisième croisade. Ambroise a raconté les mêmes événements sous forme d'incidence, mais entre les deux versions il y a des différences sensibles. M. Paris prouve que Richard de la Trinité et Ambroise ont ici l'un et l'autre employé une même source, aujourd'hui perdue, et que le premier a transcrit cette source plus complètement que son devancier. L'*Itinerarium* de Richard a fait oublier le poème du pauvre jongleur; grâce à la publication de M. Paris, le jour de la justice est venu pour ce dernier et Richard, en dépit de sa préface, ne passera plus que pour un plagiaire effronté; il est vrai que le moyen âge n'avait pas à un haut degré le sens de la probité littéraire et que les auteurs de ce temps prenaient volontiers leur bien où ils le trouvaient, sans toujours nommer les auteurs dont ils s'appropriaient le travail.

La Société de l'histoire de France vient de distribuer le tome III et dernier de la *Chronographia regum Francorum*, publiée par M. Moranvillé; il renferme les années 1380-1405, la table générale et une longue introduction impatiemment attendue par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XIVe siècle. Voici les conclusions énoncées par l'éditeur : l'ouvrage a été compilé à Saint-Denis après 1415 et avant 1429 par un clerc, probablement moine de l'abbaye, et il a été utilisé par Enguerrand de Monstrelet pour l'histoire des cinq premières années du siècle. Ces premiers faits nous paraissent certains et seront sans doute admis par tout le monde; on a donc dès maintenant, dans ce tome III, une histoire partielle du règne de Charles VI indépendante du récit du Religieux et tantôt moins, tantôt plus complète que le récit de ce dernier. Mais, en ce qui touche les sources et la nature de la partie antérieure de la compilation, les conclusions de M. Moranvillé nous paraissent absolument inacceptables. Tout d'abord, on doit s'étonner que, ne tenant

aucun compte d'un mémoire excellent de M. Pirenne paru dans les *Études d'histoire du moyen âge offertes à M. Gabriel Monod*, il s'obstine à ne point reconnaître pour traduite du français la majeure partie de l'œuvre latine publiée par lui. A-t-il consulté le mémoire du savant belge? Nous l'ignorons; mais, s'il l'a connu, il aurait dû le citer, ne fût-ce que pour en discuter les conclusions. La chose est d'autant plus regrettable qu'une nouvelle lecture du travail de M. Pirenne nous a conduit à donner raison à ce dernier contre M. Moranvillé, et nous estimons que ce sera l'opinion de tout érudit connaissant un peu la matière.

Sur un autre point, M. Moranvillé ne nous a point convaincu; ayant à parler de la *Chronique normande*, publiée par la Société de l'histoire de France en 1882, il a été amené à contester tous les résultats que les éditeurs de ce texte croyaient avoir atteints. Malgré toute notre bonne volonté et en toute sincérité, il nous est impossible de nous rendre à ses raisons. La *Chronique normande* donne pour les années 1358 à 1372 une foule de détails extrêmement précis sur les guerres en Normandie et dans l'Ile-de-France, tous vérifiés par les textes et d'une exactitude absolue. Ces détails manquent dans une chronique dite de Flandre atteignant l'année 1383 et dont la substance se retrouve dans la *Chronographia*. Faut-il supposer avec M. Moranvillé que la *Chronique normande* est un texte amplifié longtemps après les événements et grossi ainsi de détails dont l'intérêt n'apparaissait plus? Il faudrait admettre en ce cas que l'auteur de cette *Chronique normande* aurait eu entre les mains une chronique du règne de Charles V, très complète, très détaillée, qui lui aurait servi à compléter un texte incolore et sans intérêt réel. L'hypothèse, pour quiconque connaît les habitudes des écrivains du moyen âge, paraîtra peu admissible. Il faudrait supposer à l'auteur de ce singulier remaniement une habileté extraordinaire, les faits se suivant avec une exactitude admirable et s'enchaînant sans invraisemblance. En un mot, nous persistons à croire comme en 1882 que la *Chronique normande* est pour la majeure et la meilleure partie la source et non le dérivé des originaux français employés par le compilateur de la *Chronographia*. Des preuves alléguées par M. Moranvillé, aucune ne nous paraît vraiment décisive et quelques-unes peuvent se retourner contre la thèse soutenue par lui[1]. L'édition de la *Chronographia* n'en est

1. En voici un exemple péremptoire (Introd., p. xv). La *Chronique normande* dit quelque part : « Devant Toulette arriva le roy Pietre à III lieues de la cité au Port... » Le fait est plus ou moins sûr, mais peu importe en l'espèce; l'auteur veut parler ici d'un lieu nommé en espagnol *Puerto*. La *Chronographia* traduit ainsi : « Appulit in quodam portu ab eadem civitate tribus leucis... » M. Moranvillé ajoute : « Ici plus de ville du nom inconnu de *Port*, et on comprend

pas moins un travail extrêmement utile : l'annotation est copieuse, et, le compilateur ayant eu entre les mains des sources fort nombreuses, maladroitement réunies par lui, l'œuvre, composée au début du XVe siècle, garde un réel intérêt, non seulement pour le XIVe tout entier, mais même pour la fin du XIIIe.

Le P. DENIFLE et son collaborateur M. CHATELAIN viennent de distribuer en même temps le t. IV du *Chartularium universitatis Parisiensis* et le t. II de l'*Auctarium* (Delalain). Le premier de ces deux énormes volumes renferme l'histoire de l'Université de 1394 à 1452, c'est-à-dire de la mort de Clément VII à la réforme du *Studium Parisiense* par le cardinal d'Estouteville. Mais les deux éditeurs ont fait un peu partout, à Paris, à Rome et ailleurs, une si riche moisson de documents qu'il leur a fallu constituer deux séries différentes ; le tome IV renferme seulement les textes relatifs à l'histoire interne de l'Université : au tome V sont dès à présent réservés ceux de la même période chronologique qui ont trait au grand schisme, aux conciles œcuméniques du XVe siècle, enfin aux affaires de Wycliffe et des Hussites ou à la cause de Jean Petit. Ce tome IV traite donc principalement de l'histoire intérieure de la France ; le rôle joué par l'Université durant cette longue période et la part active prise par elle à la révolution de 1413 et aux dissensions entre Armagnacs et Bourguignons indiquent d'avance de quel intérêt peuvent être ces centaines de documents ; les éditeurs les ont annotés et ont fait la biographie sommaire de chaque personnage mentionné. Il serait difficile d'analyser pareil recueil : on peut toutefois signaler avant tout aux historiens les quelques pages sobres et pleines de faits où le P. Denifle indique le rôle joué par l'Université de Paris lors du procès de Jeanne d'Arc, résumé précis et clair de ce procès lui-même, et des différents actes publiés depuis Quicherat. Dans la préface, les éditeurs indiquent en quelques pages l'intérêt général des actes publiés par eux, marquent leur intérêt pour l'histoire politique plutôt que pour celle des études alors bien négligées et en pleine décadence, enfin insistent sur quelques points particuliers. Parmi ces petites dissertations, citons celle sur l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*. M. Tuetey, on le sait, l'avait attribué sous réserve à Jean Chuffart, chancelier de l'Université, familier de la reine Isabeau de Bavière ; le P. Denifle, après avoir discuté les principaux arguments

dès que la *Chronique normande* a pris un qualificatif pour un nom de ville. » Mais il nous semble que c'est la *Chronographia* qui a commis l'erreur ; elle a fait d'un nom propre, *Port*, un nom commun et place ainsi Tolède à trois lieues de la mer ; *appulit* en latin a toujours voulu dire *aborder*. Il nous semble donc bien que le texte latin du compilateur dérive ici directement du texte français mal compris.

de l'éditeur, remarque que Jean Chuffart fut assez souvent absent de Paris à des moments où l'auteur du *Journal* habitait certainement cette ville. Cette remarque, fournie par l'étude de certains documents du Vatican, suffit à détruire l'hypothèse ingénieuse émise par M. Tuetey. Il est à croire que ce *Journal*, si curieux à tous égards, restera toujours anonyme, l'auteur ayant, du reste, pris toutes les précautions possibles pour cacher son nom. Citons encore une copieuse notice biographique sur le cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université en 1452, des listes des recteurs du *Studium* et des chanceliers de l'église de Paris de 1389 à 1459 : cette dernière est d'autant plus utile que le célèbre Gerson, exilé de Paris en 1415, ne fut définitivement remplacé qu'en 1433, quatre ans après sa mort.

Le tome II de l'*Auctarium* renferme la suite du livre des procureurs de la nation d'Angleterre ou mieux d'Allemagne, de 1406 à 1466. Cette nation est alors en pleine décadence ; les troubles, continuels jusqu'en 1440, avaient naturellement chassé de Paris la plupart des étudiants étrangers ; elle n'en continue pas moins à subsister ; les suppôts, réduits certains jours à deux, se réunissent toujours régulièrement et parfois même se disputent âprement l'autorité. Aussi ces registres sont-ils des plus intéressants ; c'est la chronique au jour le jour de la Faculté des arts et de l'Université tout entière, et les événements politiques y sont à chaque page mentionnés et appréciés. Pour l'histoire des mœurs, ils ne sont pas moins curieux ; c'est un tableau complet de la vie des étudiants à Paris : querelles avec les autorités civiles, dissensions, fêtes universitaires, tous ces petits faits journaliers y trouvent place ; le tout est raconté dans un latin d'une barbarie extraordinaire, parfois inintelligible, qui à lui seul prouve la décadence de ces écoles jadis si brillantes.

Histoire générale. — La lecture d'un ouvrage de M. P. Viollet est toujours un régal pour les érudits ; le tome II de l'*Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, récemment paru, vaut le précédent ; il traite de la période proprement française du moyen âge, du xe au xvie siècle, et l'auteur y étudie successivement trois des corps ou organes sociaux : Royauté, Église et Noblesse (Paris, Larose, in-8°). Comme toujours, l'auteur est admirablement renseigné ; il a lu presque tout ce qui a été publié sur chaque sujet particulier, il connaît personnellement les textes et surtout il a le sens de la vie et de la réalité ; il ne convainc pas toujours le lecteur, mais il l'oblige à réfléchir et l'amène à examiner à nouveau les opinions courantes en apparence les plus solides. M. Viollet aime le moyen âge, et personne ne saurait le lui reprocher, car, il le prouve facilement, cette période n'a été ni le chaos horrible peint par beaucoup trop d'auteurs modernes, ni le paradis imaginaire loué par certains catho-

liques. Dès le début, il montre comment cette époque, si généralement taxée d'anémie intellectuelle, a été au contraire aussi vivante et aussi aventureuse qu'une autre. Peut-être va-t-il trop loin, à notre sens tout au moins, en lui prêtant l'esprit proprement scientifique; le moyen âge ne semble pas l'avoir eu, au moins dans les sciences d'observation, qui ne naîtront pas avant le XVIIe siècle. Que les chercheurs des XIIe et XIIIe siècles aient fait certaines découvertes, observé quelques faits curieux et tiré souvent bon parti des notions courantes parmi le vulgaire, nul ne saurait le nier, mais ce n'est pas là la science même; c'en sont les éléments qui restent pour ainsi dire inertes et sans utilité, jusqu'au jour où une intelligence supérieure, trouvant la loi générale qui résulte de tous ces faits particuliers, fera la synthèse de ces analyses. Or, ces esprits supérieurs ont manqué au moyen âge; aussi cette époque n'a-t-elle connu ni la critique historique ni la science de la nature. Bien plus, nous regrettons que l'auteur, dans cette revue rapide de la science au moyen âge, n'ait pas distingué entre les temps; très certainement, la philosophie et les sciences, en France tout au moins, sont en décadence à dater du milieu du XIIIe siècle, et l'enseignement scolastique tuera les libres et belles écoles que notre pays avait vues naître au XIe et se développer au XIIe. Mais c'est là une chicane ou, si l'on veut, une divergence d'opinion. Les chapitres suivants sur l'origine et le développement de la royauté n'appelleraient que des réserves de détail. L'ensemble est absolument excellent; on peut citer les pages où l'auteur insiste sur l'existence d'une sorte de parti légitimiste, qui jusqu'au XIIIe siècle regarde la famille capétienne comme une lignée d'usurpateurs, jusqu'au jour où le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut semble faire rentrer la couronne de France dans la lignée de Charlemagne. Notons encore l'explication du terme *imperator* au moyen âge; M. Viollet montre comment les Capétiens sont toujours regardés comme possédant dans le royaume la puissance publique dans toute son étendue, l'*imperatoria potestas*, comment, au contraire, le pape, l'empereur, dans les rares instants où ils ont été unis, ont essayé de se subordonner l'ancien royaume de Charles le Chauve. Il montre encore comment s'établit au XIVe siècle la règle qu'on a décorée du nom de *loi salique*, de quelles négociations elle est née, à quelles nécessités politiques, bien mieux, à quelles convenances personnelles elle a répondu; ici, on assiste, pour ainsi dire, à la genèse d'un axiome de droit public; les légistes sauront plus tard lui faire une fortune.

Après la royauté, M. Viollet étudie les organes supérieurs du gouvernement royal, les ministres, grands officiers de la couronne peu

à peu amoindris, et dont deux seulement garderont leur importance jusqu'à l'âge moderne, le connétable et le chancelier. Puis vient une étude sur la formation de la France moderne, formation favorisée par les événements et activée par deux lois essentielles, qui apparaissent en germe dès le XIe siècle : les apanages, concession gracieuse de l'aîné, du souverain, à ses cadets, reviennent à la couronne sans pouvoir passer aux agnats, et le domaine royal est en principe, sinon toujours en fait, inaliénable. Ces deux lois contribueront dans une forte mesure à créer la centralisation monarchique avec tous les avantages, mais aussi avec tous les défauts du régime. Mais cette centralisation reste incomplète durant tout l'ancien régime, et il faudra la Révolution française pour donner au gouvernement central l'autorité législative la plus étendue, même en ce qui touche le droit privé.

Le chapitre II, sur le clergé et l'Église, est tout aussi intéressant et non moins suggestif. La place prise par l'Église dans une société aussi croyante que celle du moyen âge semblait présager que cette société se transformerait rapidement en théocratie, et pourtant ce régime, rêvé par presque tous les papes du IXe au XIVe siècle, ne devait jamais s'établir. Le clergé français ne fut pas le dernier à résister à ces prétentions ultramontaines et créa cette théorie des deux pouvoirs, que Bossuet, au XVIIe siècle, revendiquait encore pour sienne. Mais, s'il combat le pape, il est tout aussi hostile, en France même, au pouvoir laïque ; les conflits sont constants dès le XIIIe siècle ; sous le pieux saint Louis, l'Église se plaint de l'endurcissement des âmes et des abus des officiers royaux. Au fond, elle n'avait pas absolument tort de se plaindre ; la société laïque, à mesure qu'elle se développait, devait fatalement ruiner les anciens organismes et diminuer le rôle de l'Église. La royauté elle-même était tenue d'y travailler, et le concordat de 1517, qui met les dignités ecclésiastiques à la disposition du souverain, est la conclusion de ce travail séculaire d'asservissement.

Même politique de la royauté en ce qui touche la noblesse. Ici, la tâche a été plus facile, car, s'il est une qualité qui ait manqué à l'aristocratie française, c'est bien l'intelligence politique. Sauf de rares exceptions, elle n'a jamais su se grouper et s'associer contre l'ennemi commun, la royauté. Au XIIIe siècle, elle devient une caste fermée, une « armée enracinée au sol, » pour parler comme l'auteur, et son rôle militaire diminuera encore le jour où apparaîtra sur le champ de bataille l'infanterie communale. Elle gardera des privilèges sociaux, les revenus et les droits utiles de l'ancienne seigneurie, rendra la justice là où ce privilège est attaché à la possession de la

terre, mais elle ne jouera plus dans l'état un rôle effectif. La France y gagnera à certains égards, elle y perdra encore plus et ne pourra jamais faire une révolution pacifique comme celle de 1688.

Il y a quelques années, le toujours regretté Julien Havet, dans la préface de son admirable édition des lettres de Gerbert, lavait la mémoire de ce politique des calomnies dont l'avaient accablé la plupart des historiens; il montrait que sa conduite avait toujours été correcte et qu'homme de l'empereur Othon II, lié à ce prince par un serment solennel, il avait toujours respecté ce lien personnel, le seul légitime au xe siècle. M. Picavet s'est proposé d'étudier l'œuvre de Gerbert à un autre point de vue, de dresser, pour ainsi dire, le bilan des connaissances scientifiques de ce célèbre maître[1]. L'ouvrage s'ouvre par une biographie du personnage, soigneusement faite et où rien d'essentiel n'est omis. Puis vient un chapitre sur l'enseignement même de Gerbert, les livres utilisés, la méthode suivie par lui, méthode qu'appliqueront tous les maîtres du moyen âge, y compris saint Thomas. Il enseigne à la fois la dialectique, la rhétorique et surtout les mathématiques, qu'il connaissait à fond. Les ouvrages de Gerbert, les détails donnés par le disciple chéri de celui-ci, l'historien Richer, permettent de caractériser parfaitement cet enseignement un peu touffu et fort compliqué, mais vraiment extraordinaire pour le temps. Les lettres de Gerbert montrent en lui un esprit toujours actif, cherchant à s'instruire, à s'informer; on le voit réclamer des livres inconnus, poser des questions, demander des éclaircissements à ses amis. En un mot, s'il n'a pas ajouté beaucoup aux connaissances scientifiques de son temps, on peut dire qu'il a su tout ce qu'on pouvait savoir au xe siècle, et le témoignage de Richer prouve quelle influence il a exercée sur ses nombreux élèves. Il ne fut pas novateur au sens propre du mot, mais il fit revivre beaucoup de notions enfouies dans les ouvrages anciens, et il sut les expliquer à ses auditeurs. En un mot, si ce tableau de son activité intellectuelle justifie l'admiration inspirée par tant de science à ses contemporains, il explique aussi la formation des légendes ridicules qui ont longtemps pesé sur sa mémoire. Cette légende naît à la fin du xie siècle et permet aux ennemis de Grégoire VII, aux partisans d'Henri IV, de déshonorer la chaire de saint Pierre; recueillie par un bavard amusant, Guillaume de Malmesbury, elle passe dans les plus grands historiens du moyen âge; au xvie siècle, elle est utilisée par les centuriateurs de Magde-

1. *Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende.* Paris, Leroux, 1897, in-8° (*Bibl. de l'École des hautes études*, sciences religieuses, fasc. 9).

bourg dans leur polémique contre l'Église romaine et contestée faiblement par Baronius, qui, en sa qualité d'ultramontain décidé, ne peut rien comprendre à ce libre esprit devenu pape par la grâce impériale. L'érudition moderne l'a fait évanouir, mais elle subsiste ailleurs, et M. Picavet termine par deux pièces célèbres de Victor Hugo, où Gerbert, le pape Sylvestre II, incarne l'esprit de cruauté et de ruse méchante. On peut croire que la fortune de cette curieuse légende n'est point épuisée et qu'en dépit des travaux des érudits et des historiens elle reparaîtra quelque jour sous une nouvelle forme.

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, est sans contredit l'un des meilleurs représentants de la culture latine au XIIe siècle, dans un pays et en un temps où cette culture avait atteint une perfection qu'elle ne retrouvera qu'en Italie deux siècles plus tard. C'est avant tout un littérateur et un homme du monde; il est prélat, car l'instruction est avec la naissance le moyen le plus sûr d'obtenir les hautes dignités de l'Église, mais, même devenu évêque, il garde ses goûts délicats, et certains de ses écrits jurent avec ses fonctions sacrées. Il n'en est pas moins un excellent administrateur, un pasteur éclairé, et si ses ennemis ont pu lui reprocher certains écarts de conduite avant son élévation, une fois devenu pontife, il ne semble plus avoir donné prise à la médisance ou à la calomnie. Dès le XIIe siècle, ses lettres et ses poésies étaient célèbres; au temps de Pierre de Blois, les épîtres d'Hildebert servaient encore de texte d'explication dans les écoles de rhétorique, et, fidèles à leurs détestables habitudes, les copistes du moyen âge ont eu grand soin d'inscrire ce nom célèbre et autorisé en tête d'une foule de compositions de valeur douteuse et d'authenticité incertaine. Malheureusement, ces fausses attributions ont été acceptées les yeux fermés par les anciens éditeurs, et l'excellent Beaugendre, au début du XVIIIe siècle, publie sous le nom du délicat Hildebert une foule de sermons, de poésies, de lettres que ce fin littérateur aurait certainement désavoués. La critique de ce fatras avait été entreprise par B. Hauréau, qui s'intéressait pour toutes sortes de raisons à la gloire posthume d'Hildebert; cet excellent érudit avait ainsi fortement expurgé l'édition de Beaugendre et restitué à d'autres auteurs quantité de pièces poétiques et la plupart des sermons. Ainsi allégée, l'œuvre littéraire de l'évêque du Mans n'en était que plus remarquable et le morceau principal, les poésies mises à part, en était les lettres, si curieuses pour l'histoire des mœurs, des idées et de la culture. Un jeune élève de l'École des chartes, M. A. Dieudonné, avait pris pour sujet de thèse cette correspondance et vient de publier son étude sous le titre suivant : *Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours, sa vie, ses*

lettres[1]. Le volume est intéressant; la première partie renferme une biographie détaillée, la plus complète qu'on ait encore écrite, de l'évêque. L'étude des sources qui ouvre l'ouvrage nous a paru complète et bien menée; peut-être la rédaction en est-elle par endroits un peu longue, mais c'est là un léger défaut dont l'auteur se corrigera aisément. La seconde partie, sur les lettres mêmes, nous a fort intéressé. Elle commence par une étude des manuscrits; M. Dieudonné n'a pu consulter, et pour cause, toutes les copies existantes; il en a pourtant vu beaucoup, et il paraît probable que ses conclusions sur les rapports entre les diverses collections de lettres d'Hildebert sont bien fondées. Ces collections ne sont point classées dans l'ordre chronologique et ne dérivent point par suite de la minute originale; elles paraissent être l'œuvre de compilateurs désireux de réunir des modèles de style épistolaire, de faire un recueil à l'usage des écrivains amoureux des belles phrases et des hautes pensées. M. Dieudonné est arrivé à retrouver 107 épîtres portant le nom d'Hildebert; il s'attache ensuite à les dater et à en discuter le texte. L'ordre adopté par Beaugendre étant arbitraire et mal conçu, il les classe à nouveau en quatre sections d'après les correspondants : clergé séculier, clergé régulier, maisons de Blois, d'Anjou et d'Angleterre, papes, cour de France, affaires de Bretagne. Puis, reprenant chaque groupe, il étudie successivement toutes ces lettres et s'attache à les dater et à en faire ressortir l'intérêt. Toute cette partie est fort bien conduite et écrite avec un souci de la forme trop rare dans beaucoup de travaux d'érudition. Vient enfin une étude sur le style et la syntaxe des lettres, où l'auteur corrige d'après les manuscrits beaucoup de mauvaises lectures de Beaugendre, et un portrait d'Hildebert d'après ses lettres. L'auteur conclut par un éloge de cet excellent écrivain qui nous paraît tout à fait justifié; on a plaisir à contempler cette figure sympathique de prélat lettré et instruit; il a fait moins de bruit dans le monde que beaucoup de ses contemporains et de ses successeurs; il n'en a pas moins joué son rôle, et le culte désintéressé voué par lui aux bonnes lettres suffirait à le recommander à l'estime de la postérité.

M. Charles de Ribbe, ayant eu communication d'un livre de raison de la famille Deydier d'Ollioules commençant à l'an 1477, vient de faire de ce document du plus haut intérêt l'objet d'un ouvrage intitulé *la Société provençale à la fin du moyen âge*[2]. A ce livre de raison, il a joint beaucoup de renseignements de toute espèce empruntés aux archives du pays et a cherché à nous donner un tableau complet

1. Paris, Picard, in-8°, 303 p. (Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*)
2. Paris, Perrin, in-8°.

de la vie sociale dans le sud-est de la France vers l'an 1500. Le moment est bien choisi, surtout étant données les idées de l'auteur ; *laudator temporis acti,* il n'eût pu trouver un temps plus favorable à la thèse qu'il soutient, à savoir que l'ancienne société française était à tous égards plus parfaite que celle qui l'a remplacée à la fin du XVIe siècle et qui est devenue, de transformation en transformation, la société moderne. Il y aurait sans doute beaucoup d'objections à faire à la thèse de M. de Ribbe. Chaque état social a ses avantages et ses défauts, et il est bien dangereux pour un historien d'entreprendre ses recherches avec des idées préconçues et un jugement déjà arrêté. Les vingt dernières années du XVe siècle ont été un temps de prospérité pour la France entière; notre pays a montré à ce moment une force d'expansion extraordinaire et tout s'y est transformé à vue d'œil. Toutefois, nous ne saurions partager l'opinion de l'auteur sur le règne de Louis XII, dont il fait une peinture idyllique; des textes contemporains prouvent que la politique lamentable de ce prince, que son administration elle-même fatiguèrent et mécontentèrent extrêmement une partie de ses sujets, et les historiens modernes ont trop souvent pris pour la vérité les flatteries d'un Seyssel ou d'un Jean d'Auton. Mais, sans insister sur ce point, nous ferons à M. de Ribbe une objection à notre sens assez forte; pour lui, la société de 1500 réalise l'idéal d'une monarchie chrétienne; le peuple est heureux, la bourgeoisie instruite et honnête, le clergé pieux et éclairé, en un mot, c'est un nouvel Eden que vont bientôt troubler méchamment la Renaissance, puis la Réforme. C'est vraiment trop simplifier la question et ne voir dans le développement de la France que la lutte entre les deux principes du bien et du mal. La Réforme ne répondait-elle pas à l'origine aux instincts les plus élevés de l'esprit humain, au besoin d'une religion plus pure et moins matérielle que le grossier paganisme qui régnait sous le nom de foi catholique dans la majeure partie de la nation française? Ne doit-elle pas une partie de son succès à la corruption notoire du clergé, attestée par tant de textes irréfutables, et aux abus de la cour de Rome? Quant à la Renaissance, a-t-elle réellement besoin d'être défendue? Il est de mode, il est vrai, de l'attaquer aujourd'hui; pour être logiques, les adversaires de ce grand mouvement, origine de la science moderne, devraient s'en prendre au XIIIe siècle lui-même, qui le premier dans les arts est revenu à l'étude de la nature.

Il faut donc, à notre sens, en lisant le très intéressant volume de M. de Ribbe, remettre pour ainsi dire les choses au point. On y trouvera, sous cette réserve, une foule de très curieux renseignements sur la vie sociale en Provence à la fin du moyen âge. La féodalité,

qui n'a jamais été bien forte dans cette partie de la France, y est en pleine décadence; point de droits onéreux ou avilissants, la propriété est déjà morcelée à un point incroyable, et, pour se faire une terre d'un hectare, tel des héros de M. de Ribbe est obligé d'acquérir dix-sept jardinets. Les mœurs sont simples, dit l'auteur, un peu grossières si l'on veut, mais il n'y a pas entre les différentes classes cet abîme profond que l'esprit de caste et le développement de la richesse commerciale creuseront bientôt. Évidemment, ces petites familles demi-bourgeoises, demi-rurales, dont M. de Ribbe décrit l'existence presque patriarcale, ont des vertus qu'elles perdront plus tard, tout progrès étant dans la nature et dans la société compensé par une perte équivalente, mais il faut bien voir tous les côtés de la question. M. de Ribbe pense-t-il sérieusement que tous ces hommes étaient exempts des défauts et des vices inséparables de la nature humaine? L'âpreté au gain, la méchanceté, les vices et les crimes ordinaires étaient-ils inconnus en Provence au xve siècle? On peut le renvoyer aux livres de raison albigeois, publiés tout récemment, il y verra comment, dès lors, il y avait un peu partout des voleurs, des aigrefins qui savaient, tout comme aujourd'hui, faire fructifier leurs capitaux et s'engraisser de la substance des pauvres diables.

Le livre de M. de Ribbe nous paraît empreint d'un optimisme exagéré. L'ouvrage de M. E. Rousse, *Une famille féodale aux XVe et XVIe siècles. Les Silly, seigneurs de la Roche-Guyon*[1], fournit sur la même époque des données bien différentes. Qu'y voit-on, en effet? Une grande maison féodale se disputant avec acharnement un héritage, une mère et des enfants travaillant à se dépouiller mutuellement, les adversaires en venant aux mains en pleine campagne et se dressant des guet-apens, les mœurs féodales avec toute leur rudesse traditionnelle, et un procès scandaleux durant plus de trente ans et mettant en jeu toutes les ressources de la chicane. Puis un fils disputant son héritage à son père, qui vient d'épouser une vieille maîtresse; un sire d'Estouteville entretenant au logis conjugal des filles de mœurs légères et leur laissant insulter la femme légitime; enfin tous ces personnages se diffamant à l'envi. Voilà, certes, un tableau fidèle, tracé à l'aide des récits des intéressés eux-mêmes et qui prouve combien M. de Ribbe s'abuse. Tout homme sage conclura que la société du xve siècle avait ses défauts et ses qualités comme la nôtre; qu'elle renfermait de bons et de mauvais éléments, mais qu'il y a quelque exagération à nous la présenter comme ayant possédé toutes

1. Paris, Hachette, 1898, in-8°.

les vertus. L'ouvrage de M. Rousse, composé d'après les riches archives de la Roche-Guyon, abonde en pages curieuses sur la vie intime d'une grande famille baronale au début de la Renaissance, sur les mœurs et les habitudes de la classe noble au XVIe siècle. On doit en recommander la lecture à quiconque a du goût pour l'histoire sociale de l'ancienne France.

M. J.-B. Giraud continue la série des *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance.* Trois fascicules ont paru en 1897; le premier renferme un inventaire des épées et dagues du comte de Salm (1614); c'était non pas un arsenal, mais une collection d'armes précieuses recueillies pour leur beauté et leur rareté. Vient ensuite l'inventaire de la boutique d'un armurier de Tours, Jean de Vouvray (1512); à la suite, notice sur quelques armuriers indiqués comme vivant en Touraine depuis 1592. Enfin signalons en dernier lieu divers documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance; ces armes venaient principalement de Milan et de Brescia.

Histoire locale. — Le *Cartulaire du comté de Ponthieu*[1], conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est un des plus importants du nord de la France; il date du XIVe siècle et renferme quantité d'actes remontant jusqu'au milieu du XIIe siècle. Souvent cité et employé, il n'avait jamais été publié en entier jusqu'ici, et il faut savoir gré à M. Prarond de nous en donner le texte complet. L'éditeur a fait suivre chaque pièce de notes, les unes de lui, les autres du marquis Le Ver, dont les manuscrits appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque d'Abbeville. Le volume se présente bien, il est imprimé avec un luxe peut-être superflu, à grandes marges, et avec des blancs à notre sens parfaitement inutiles. M. Prarond a classé les actes dans l'ordre chronologique, sans tenir compte de l'ordre du manuscrit; le système peut se défendre, ici surtout où le compilateur paraît n'avoir suivi aucun plan. Il a également résolu les dates, mais pas toujours avec une rigueur et une précision suffisantes; ainsi n. LXXXIII, 1223, *in crastino S. Remigii*, il fallait traduire 2 oct. et non simplement *octobre;* ailleurs (CXCV), *décembre, jour de S. Nicolas d'hiver*, il eût mieux valu écrire 6 décembre; p. 286, 1279, *lundi après les octaves Saint-Martin d'hiver*, il fallait dire : 20 *novembre*. Ce sont là des minuties, mais tout éditeur de textes, surtout aujourd'hui, doit y faire attention, et il n'est plus permis comme autrefois de mettre aux mains du public des textes bruts et sans cette toilette absolument indispensable.

1. Publié et annoté par E. Prarond. Paris, Picard, 1898, in-4°.

M. le chanoine Cerf a adressé, sans doute par erreur, à la *Revue historique*, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Vie des saints du diocèse de Reims*[1]; c'est une œuvre de pure édification qui n'a, à aucun égard, le caractère scientifique et dont il nous serait bien difficile de rendre compte. L'auteur accepte naturellement pour vraies les légendes les plus singulières; il parle de la sainte ampoule apportée par une colombe, il croit que les rois de France avaient le pouvoir de guérir les écrouelles, non pas qu'ils fussent personnellement des saints (la chose serait difficile à soutenir pour la plupart), mais en vertu d'un don spécial fait à Clovis par saint Rémy et confirmé par saint Marcouf, etc. On voit par là le ton de l'ouvrage. L'auteur, au moins, est-il au courant de l'histoire du moyen âge? La citation suivante suffira pour édifier à ce sujet le lecteur. Page x, plaidant la cause de l'apostolicité de l'église de Reims, il énumère les auteurs qui ont soutenu cette opinion, et nous y relevons le passage suivant que nous reproduisons sans changement : « Le XIIIe siècle apporte aussi ses témoignages : Vincent de Beauvais, Jacques de Guise, saint Antonin, Pierre de Natalibus, Lippomane, du Bosquet, etc. » Inutile de poursuivre plus loin l'examen de l'ouvrage.

Quatre nouveaux fascicules de l'*État des communes du département de la Seine* viennent de paraître. Ces monographies se rapportent à Antony, Dugny, Orly et le Bourget. Composées toujours sur le même plan, elles renferment une étude historique substantielle de M. F. Bournon, une notice économique et statistique sur l'état de la commune à la fin du XIXe siècle, enfin divers tableaux graphiques et deux cartes donnant l'état de chaque territoire vers 1774 et de nos jours. La collection de ces monographies, qui ne sera pas complète avant bien des années, fera grand honneur à l'administration départementale qui en a conçu le plan et au savant historiographe parisien qui l'aura menée à bonne fin.

Le grand ouvrage de M. Rodolphe Reuss, *l'Alsace au XVIIe siècle*[2], doit comprendre deux volumes, donnant un tableau complet de la vie matérielle, religieuse et morale de cette province depuis les débuts de la guerre de Trente ans jusqu'aux temps de la paix de Ryswick, qui confirma la possession du pays, y compris Strasbourg, au roi de France. Le sujet était extrêmement difficile et compliqué; il était en outre bien difficile à traiter avec impartialité après la guerre de 1870 et le traité de Francfort. M. Reuss n'a pas reculé devant ces diffi-

1. Reims, Impr. coopérative, 1898, 2 vol. in-8°.

2. Paris, Bouillon (forme le 116e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*).

cultés multiples et son ouvrage n'est pas seulement l'histoire d'une province française durant un demi-siècle, c'est aussi une étude approfondie et, sur plus d'un point, nouvelle sur les rapports entre la royauté et l'empire germanique. C'est en outre un vrai modèle d'histoire objective, et un lecteur, non averti, aurait peine à trouver, sous cet exposé calme et consciencieux, traces de la personnalité de l'auteur, grand mérite à nos yeux, et qu'on regrette de ne pas toujours retrouver chez certains historiens, tant allemands que français. Le présent est assez amer, sans qu'on ait besoin d'aller chercher dans cette histoire déjà vieille et pour ainsi dire refroidie des sujets de querelles rétrospectives.

Le tome I renferme l'histoire politique du pays et le tableau de son état matériel avant les traités de Westphalie et durant les premiers temps de la domination française. Après une courte introduction, suivie d'une copieuse bibliographie, l'auteur entre en matière; tout d'abord, une description du pays d'Alsace, dont les limites restent longtemps mal déterminées, au moins vers le nord, et dont la royauté française devait faire une province; il y passe en revue le sol, les produits naturels et la population; puis nous trouvons un aperçu sommaire de l'histoire d'Alsace du VIIIe au XVIIe siècle. Le livre II, beaucoup plus considérable, renferme l'histoire de la province au XVIIe siècle; cette histoire est lamentable; sur cent ans, l'Alsace subit plus de cinquante-trois ans de guerre, et quelle guerre! non pas celle d'aujourd'hui avec ses misères et ses rigueurs, mais avec ses règles de demi-civilisation. La vallée du Rhin voit passer successivement les bandes de Mansfeld et de Tilly, les troupes plus disciplinées en apparence, au moins aussi terribles de Bernard de Weymar; puis les armées françaises au temps de Louis XIII et, plus tard, sous Louis XIV. Impossible au pays de se défendre contre de pareilles invasions; les campagnes sont, à chaque instant, abandonnées par les habitants, les villes prises d'assaut, mises à sac, protestants et catholiques semblent s'entendre pour ne rien laisser debout, pour faire du pays un désert. Il faut lire les pages de M. Reuss pour savoir quelles horreurs des hommes armés peuvent commettre, à quelles misères, en ce temps de civilisation relative, sont exposées des populations inoffensives. Cédée à la France par le traité de Westphalie, l'Alsace, y compris Strasbourg, est encore une fois déclarée terre française par celui de Ryswick, et l'administration nouvelle, en s'améliorant dans le siècle suivant, préparera et amènera l'assimilation définitive de la nouvelle conquête.

Cette administration, en effet, si dure, si imparfaite qu'elle nous paraisse aujourd'hui, a bien des avantages sur celle qui l'a pré-

cédée. Elle a à sa tête l'intendant, et ce titre est porté durant vingt-cinq ans par Jacques de la Grange, que M. Reuss qualifie de *conquérant civil de l'Alsace*. Homme peu honnête, mais esprit souple et délié, il sait conserver une bonne partie des anciens rouages et les faire servir à l'œuvre qu'il a entreprise. Les anciens états de la Basse-Alsace disparaissent définitivement, mais les bailliages seigneuriaux, les mairies subsistent aussi bien que les prévôtés. Les impositions royales sont d'abord modérées, elles ne s'accroîtront qu'au XVIIIe siècle, et la perception, l'emploi en sont plus réguliers. Pour la justice, le conseil souverain, institué en 1657, met un peu d'ordre dans le chaos ancien, restreint les privilèges des juridictions seigneuriales, et en 1710, un écrivain allemand, alsacien d'origine, reconnaissait hautement les services rendus à tout le pays par la nouvelle institution.

Le livre IV est consacré à une description méthodique des territoires alsaciens au XVIIe siècle; rien de plus compliqué que la géographie politique de la province à cette époque; on y remarque d'abord les possessions de la maison d'Autriche, les terres ecclésiastiques, la république de Strasbourg, la préfecture de Haguenau et les villes de la Décapole, enfin bon nombre de seigneuries appartenant pour la plupart à des maisons allemandes. C'est ce fouillis inextricable que l'autorité française s'attache à simplifier; elle y apporte une ténacité étonnante, mais on sait que l'œuvre était encore incomplète cent ans plus tard et qu'elle ne fut achevée que par la Révolution. M. Reuss indique l'origine, l'étendue et l'organisation particulière de chacun de ces territoires, et ce n'est pas la moins bonne partie de l'ouvrage; l'auteur a su choisir les traits essentiels et ne point tomber dans le détail infini de l'histoire locale; à citer, entre autres, un excellent tableau de la vie politique à Strasbourg. Naturellement, dans cette partie, M. Reuss a dû, dans bien des cas, remonter au moyen âge pour expliquer les choses du XVIIe siècle.

Enfin le dernier livre traite de l'*État économique de l'Alsace*. L'auteur y étudie successivement l'agriculture, l'industrie et le commerce; tout cela est fort intéressant; on peut y noter principalement les pages sur les corporations d'arts et métiers; le sujet est d'actualité, au moment où toute une école économique voit dans un retour à cette vieille organisation la solution de tous les problèmes modernes. M. Reuss montre comment, dès le XVIe siècle, en Alsace, elle est en pleine décadence et n'est plus guère qu'une oligarchie jalouse et fermée. Signalons encore de longs et intéressants détails sur l'exploitation des mines, sur la métallurgie, les salines, les verreries, la bière et le tabac. Pour le commerce, l'auteur passe, tour à

tour, en revue les routes, l'organisation postale, les péages et les douanes, les foires et les marchés, la navigation sur le Rhin, enfin le régime monétaire.

Avant de quitter l'ouvrage, dont cette longue analyse indique suffisamment l'intérêt, il nous faut encore dire un mot de la conclusion que l'auteur a jointe à ce premier volume. Après avoir achevé la première partie de sa tâche, après avoir retracé l'histoire matérielle, pour ainsi dire, de l'Alsace durant cent ans, il montre comment, par des mesures en somme sages et plutôt modérées, en respectant les coutumes locales, en laissant aux habitants l'usage de leur langue, l'administration royale prépara la lente assimilation du peuple alsacien; cette assimilation ne fut pas sans doute aussi rapide qu'on le croit depuis quelques années d'après un texte célèbre[1]. Commencée dès le règne de Louis XIV, elle continue durant ceux de Louis XV et de Louis XVI et est achevée par la Révolution. Sous Louis XIV, l'intolérance religieuse retarde le mouvement, mais les effets de cette politique déplorable s'atténuent bientôt; elle n'aura retardé que de quelques années le résultat définitif.

M. L. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, vient de publier, sous le titre de : *les Fiefs du Mâconnais*[2], un certain nombre de documents du haut intérêt pour l'histoire de la féodalité dans cette partie de la Bourgogne. En voici la liste sommaire : *le Papyrus feodatarius,* copie faite au xve siècle d'un recueil d'actes féodaux, de 1306 à 1389; le rôle de la noblesse, dressé en 1478, lors du serment exigé par Louis XI; le rôle du ban et de l'arrière-ban en 1540, perdu aujourd'hui, mais reconstitué à l'aide des notes de Saint-Julien de Baleurre dans ses *Antiquités de Mascon* (1580); un rôle des nobles tenant fiefs en 1560; les analyses par Peincédé et Nicaise d'une foule d'actes analogues des xviie et xviiie siècles; enfin le catalogue des gentilshommes convoqués aux assemblées de bailliage en 1789. Le tout présente un grand intérêt pour la géographie et l'histoire de la Bourgogne. L'éditeur y a joint des tables des noms de lieux et de personnes.

Le fond Coste, à la Grande Bibliothèque de Lyon, renferme un cartulaire de la commanderie de Vaulx (Isère, comm. de Saint-Alban-de-Roche); c'est un rouleau donnant le texte ou plutôt l'analyse de quatre-vingt-douze chartes des xiie et xiiie siècles, qui paraissent avoir été transcrites au fur et à mesure de leur rédaction, de l'an 1170 ou environ à 1223. C'est donc une sorte de rôle d'enregistrement, ou

1. *Le Mémoire pour la Franche-Comté.* M. Reuss montre (p. 727-729) qu'on a beaucoup exagéré la portée de ce document si souvent cité depuis dix ans.

2. Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1897, in-8°.

mieux un recueil d'analyses des actes originaux, ces analyses donnant de chaque acte les éléments essentiels : objet du contrat, noms des parties, situation et désignation des immeubles; toutes les formules ont ainsi été omises par le rédacteur de ce curieux manuscrit; le cas, au surplus, n'est point unique et on en connaît d'autres exemples. M. R. Delachenal, ayant à juste titre jugé ce document fort curieux, vient d'en publier le texte intégral[1]; il a cherché à dater le plus exactement possible toutes ces pièces, dont deux seulement renferment des indications chronologiques précises, et les a enrichies d'un commentaire étendu. C'est une bonne contribution à l'ancienne histoire de l'ordre du Temple, qui est à peine ébauchée en France et pour laquelle on possède pourtant à Paris, à Toulouse, à Marseille et à Lyon des documents très nombreux et de premier ordre.

Pendant fort longtemps, les États de Languedoc n'eurent point de lieu fixe pour tenir leurs sessions annuelles; on les voit siéger tantôt dans quelques-unes des grandes villes de la province, tantôt dans un simple bourg, au hasard des circonstances. Au XVIIIe siècle, ils s'installent définitivement à Montpellier, où, depuis longtemps déjà, sont déposées leurs archives, mais ils sont obligés de demander asile à la ville, ne possédant point d'immeuble qui leur appartienne. Cette situation singulière finit par toucher le président, M. de Dillon, archevêque de Narbonne, qui, en 1779, fait décider la construction d'un palais des États; on choisit un architecte, Raymond, originaire de Toulouse; on dresse les plans, on discute, puis la Révolution arrive, les États disparaissent et avec eux s'évanouissent tous ces beaux projets. Les plans de Raymond ont été retrouvés de nos jours et M. L. Malavialle vient d'en donner une intéressante notice[2]; le palais projeté devait s'élever sur la place de Lattes, auprès de l'Esplanade.

M. Émile Bonnet, après avoir étudié les origines de l'imprimerie à Montpellier, vient de faire le même travail pour Béziers[3]. Le premier typographe exerçant dans cette ville est un certain Jean Pech, dont le plus ancien travail connu date de 1612, il obtient une pension annuelle des consuls, puis va s'établir à Montpellier, après le siège de 1622. Il a pour remplaçant un Martel, fondateur de l'imprimerie de ce nom, qui fonctionne encore aujourd'hui à Montpellier. Au XVIIIe siècle, après beaucoup de difficultés soulevées par l'inten-

1. *Cartulaire du temple de Vaulx.* Paris, Picard, 1897, in-8°.

2. *Projet de construction d'un palais des États de Languedoc à Montpellier à la fin du XVIIIe siècle.* Montpellier, Boehm, 1896, in-8°.

3. *L'Imprimerie à Béziers au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Béziers, Sapte, 1897, in-8°.

dance, Béziers obtient le maintien de son atelier typographique, dont on a voulu priver cette ville au profit de Carcassonne. Les ouvrages sortis des presses biterroises sont, pour la plupart, aujourd'hui assez rares; ce sont des livres liturgiques et scolaires, des pièces de circonstance, et enfin quelques traités d'histoire et de littérature. Le plus connu et le plus recherché aujourd'hui est le recueil de pièces en patois, intitulé : *le Triomphe de Béziers*, paru en 1628 et en 1644; ce curieux monument littéraire a, du reste, été réimprimé de nos jours par les soins de la Société archéologique de la ville.

On a peu de renseignements sur l'enseignement primaire à Montauban avant 1789. Les consuls avaient établi des écoles dès le milieu du xve siècle, et, assez souvent, ils ont eu à s'en occuper, à fixer le traitement des maîtres, à régler l'enseignement; un acte de 1497 est à cet égard particulièrement instructif. Vers 1550, ces écoles prennent le nom de *collège*, mais il semble bien que les protestants, très influents dans la ville jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, avaient créé des écoles primaires ou petites écoles que le clergé catholique, après son triomphe, s'attacha à réorganiser et à développer, moyen de propagande tout naturellement indiqué aux convertisseurs. Il y a donc, dès la fin du xviie siècle, onze écoles, dont huit pour les garçons; en 1742, la direction de ces dernières passe aux frères des écoles chrétiennes. Une fois la Révolution arrivée, les documents se multiplient; décrétée en principe par les assemblées révolutionnaires, l'instruction populaire se développe lentement, d'abord sous la Restauration, plus rapidement à dater de la fameuse loi de 1833, et devient le principal souci des gouvernements tout modernes. C'est cette histoire fort curieuse que M. le pasteur Rabaud vient de retracer, sous le titre de : *l'École primaire dans la commune de Montauban*[1]. L'ouvrage est judicieux, bien documenté, et l'auteur s'est contenté d'exposer simplement les faits, sans chercher, grand mérite assurément, à tirer de tous ces faits des conclusions trop générales. A cet égard, son travail mérite d'être cité; il détonne au milieu de la foule de livres analogues dont les auteurs, oubliant que qui veut trop prouver ne prouve rien, s'évertuent à démontrer qu'avant 1789 la masse populaire était plus instruite que de nos jours.

M. G. Saige, garde des archives princières de Monaco, suspendant un instant la mise au jour des documents touchant ce petit pays, vient d'en publier une histoire résumée[2]. La lecture de ce volume

1. Paris, Fischbacher, 1897, in-18.

2. *Monaco, ses origines et son histoire, d'après les documents originaux.* Paris, Hachette, 1897, in-8°.

est vraiment fort intéressante. L'auteur connaît admirablement son sujet et il a eu occasion de voir tous les documents auxquels il renvoie. C'est donc un livre de vulgarisation, un résumé fait sur les sources. Habité d'abord par des populations mal connues qui vivaient dans des cavernes, le pays de Monaco voit passer successivement les Ibères, les Ligures, les Phéniciens qui lui donnent son nom actuel, enfin les Grecs et les Romains. Puis éclipse à l'époque barbare, et le nom de Monaco ne reparaît qu'au XIe siècle; c'est alors une terre impériale, que Henri VI concède aux Génois. Dès lors, détachée de l'ancienne Provence, la forteresse passe des Guelfes aux Gibelins, tombe aux mains de la famille des Grimaldi, est réoccupée un instant par les Spinola. La principauté moderne, constituée peu à peu durant le XIVe siècle, est définitivement occupée au début du XVe par les Grimaldi, dont les descendants la possèdent encore aujourd'hui. Longtemps alliés de la France, les nouveaux seigneurs acceptent au XVIe siècle le protectorat espagnol qui se maintiendra jusqu'en 1641. Échappés à ce joug fort pesant, les Grimaldi deviennent princes français et Monaco sera un instant réunie à la France, de 1793 à 1814. Restaurés en même temps que les Bourbons en France, les princes, en dépit de difficultés nombreuses, intérieures avec leurs sujets, extérieures avec leurs voisins les Piémontais, feront définitivement régler leur situation en 1861, et depuis lors ce petit pays n'a point cessé de prospérer. C'est probablement la terre d'Europe où la vie est la plus douce et les charges publiques les moins lourdes; il est probable que les habitants de cet Éden ont depuis longtemps renoncé à tout désir de révolution.

A. Molinier.

TEMPS MODERNES.

L'*Histoire de la Ligue* de M. de Chalambert a paru pour la première fois dans les tristes années de compression intellectuelle, de réaction politique et religieuse à outrance qui suivirent le coup d'État[1]. Ce lourd et indigeste travail était profondément oublié

1. *Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV ou quinze années de l'histoire de France*, par Victor de Chalambert. Avant-propos, notes, dessins de têtes et de fins de chapitre par Abel de Chalambert. Paris, Firmin-Didot, 1898, LXVII, 505 p. gr. in-8°. Le nouvel éditeur y a joint quelques dessins d'initiales assez réussis et çà et là de courtes annotations personnelles; la plus détaillée raconte, à propos du siège de Paris par Henri IV, que, durant celui de 1870, il a vu « dans la rue Bellechasse une dame du meilleur monde retourner de la pointe d'une ombrelle une carcasse de poulet avec la visible préoccupation d'en tirer parti » (p. 233).

depuis quarante ans quand on a jugé utile de servir les passions du jour en remettant en lumière un factum aussi dénué de valeur scientifique que cette apologie de « la grande pensée religieuse de la Sainte-Union. » Nous ne songeons pas à quereller l'admiration filiale très sincère à qui l'on doit cette résurrection fort inattendue. Libre à l'auteur d'affirmer que « jamais on n'avait vu un grand peuple entreprendre avec un droit si manifeste, poursuivre avec tant de résolution et de sagesse une œuvre si difficile et pour une fin si désintéressée » (p. 495). Encore aurait-il fallu essayer de mettre ce travail à la hauteur de nos connaissances actuelles sur cette période de notre histoire nationale et ne pas sembler ignorer absolument la masse de sources et de documents mise au jour, depuis lors, par les représentants des écoles historiques les plus diverses. Écrire une histoire de la Sainte Ligue d'après Palma Cayet, Mézeray, de Thou, les *Mémoires de la Ligue*, Hardouin de Péréfixe et le P. Daniel, renforcés par Capefigue, paraîtra plus que risqué, même à beaucoup de ceux qui partagent pour le reste les doctrines de l'auteur, et s'élèvent autant que lui contre « le funeste principe » de l'indifférence de l'État en matière religieuse. Quant aux historiens sérieux, je doute fort qu'aucun d'eux s'arrête jamais à discuter les erreurs de détail ou les affirmations téméraires d'une compilation démodée à ce point.

L'auteur d'une nouvelle biographie de Marie-Henriette de France a mis dans son volume, *Une fille de Henri IV*[1], un peu plus de fleurs de rhétorique, mais guère plus de science exacte, en retraçant la vie de cette princesse, « jouet des orages de l'Océan comme de ceux de la destinée » et qui, « épave illustre d'un non moins illustre naufrage, devait verser tant de larmes et flotter hésitante entre deux patries » (p. 3). Le P. Cyprien de Gamaches, l'aumônier Cotolendi, Bossuet et le volume de M. le comte de Baillon, auquel on joindra celui de Philarète Chasles, voici à peu près toutes les sources utilisées par l'auteur pour traiter un si difficile sujet. Il est vrai que ce n'est pas une histoire, mais un panégyrique; la princesse d'abord trop frivole, puis trop pieuse mais toujours bornée, qui avait hérité de l'obstination de sa mère Marie de Médicis, beaucoup plus que de la sagacité toujours en éveil du Béarnais, a été, en définitive, le mauvais génie de Charles Ier. Comme Marie-Antoinette, auprès de Louis XVI, Henriette, qui détestait d'abord son époux et qui suppliait sa mère de la débarrasser de lui, finit par s'emparer de sa volonté vacillante et le poussait à des actes de vigueur qu'il

1. P. Delattre, *Une fille de Henri IV*. Paris, Téqui, éditeur de l'*Œuvre Saint-Michel*, 1898, 337 p. in-18.

n'osait ni concevoir ni exécuter par lui-même. Par l'ostentation de sa ferveur catholique, aussi sincère que maladroite en ces temps de crise religieuse en un pays puritain, par les coups de tête qu'elle inspirait à son parti « avec l'autorité d'un véritable général en chef, » la reine a certainement contribué, dans une large mesure, à exciter et à entretenir les haines populaires contre le malheureux roi, qu'elle laissa succomber seul dans la tourmente. M. Delattre en a vraiment fait une héroïne à trop bon compte, comme il juge la Révolution d'Angleterre en général à un point de vue si étroit qu'il enlève, par là même, toute autorité à ses jugements, tout au moins pour les esprits impartiaux.

C'est au contraire un beau travail d'histoire diplomatique que celui dont M. Albert Waddington vient de nous offrir la fin dans les *Annales de l'Université de Lyon*[1]. On y peut suivre de près et sous la conduite d'un guide sagace et fidèle les variations de la politique de la République des Provinces-Unies vis-à-vis de son ennemie traditionnelle, l'Espagne, comme vis-à-vis de son alliée héréditaire, la couronne de France, de 1630 aux troubles de la Fronde. On y trouvera déduites les raisons multiples qui, dans le cours de ces vingt années, provoquèrent un changement de front presque complet dans l'attitude réciproque de ces puissances, et finirent par brouiller les hautes parties contractantes qui jadis, par le traité de 1635, s'étaient partagé d'avance les Pays-Bas espagnols. Dorénavant l'une des maximes des hommes d'État hollandais sera de maintenir soigneusement ce qui reste debout de la monarchie espagnole, pour leur servir de barrière et de bouclier contre la « témérité gauloise. » Peut-être M. Waddington est-il un peu trop sévère dans ses jugements sur la politique néerlandaise à l'égard de Mazarin, quand il trouve trop égoïste l'abandon dans lequel elle laisse le cardinal au beau milieu des négociations de Westphalie, pour signer avec l'Espagne le traité particulier du 30 janvier 1648. Les projets d'un nouveau mariage espagnol secrètement caressés par la cour de France, les encouragements au coup d'État qu'elle fait parvenir au stathouder Guillaume II, son ingérence indiscrète dans les affaires intérieures des Provinces-Unies, tout cela permettait, à notre avis, et devait hâter une modification des rapports cordiaux, inaugurés par Henri IV, continués par Louis XIII, maintenus d'abord par Mazarin, pour être remplacés plus tard par l'hostilité latente, puis ouverte, de Louis XIV.

1. *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de* 1630 *à* 1650, par Albert Waddington, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. T. II (1642-1650). Paris, Masson et Cie, 1897, x-433 p. in-8°.

C'est à un contemporain de Richelieu et de Mazarin, célèbre comme eux, mais dans un domaine tout différent, que M. le prince Emmanuel de Broglie a consacré le nouveau volume de la collection des *Saints* qui se publie sous la direction de M. Henri Joly [1]. C'est l'un des plus authentiques, à coup sûr, l'un de ceux auxquels les plus fervents libres penseurs eux-mêmes sont disposés à rendre un sincère hommage, saint Vincent de Paul. M. de Broglie a raconté l'histoire du petit paysan landais, de l'élève des Cordeliers de Dax, de l'étudiant pauvre de Toulouse, du captif aux rivages barbaresques, avec une entière simplicité, relevée par un accent de bonne humeur, dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant, et qui ne fera qu'augmenter les sympathies générales pour son héros, auquel il laisse d'ailleurs volontiers, chaque fois qu'il le peut, la parole. Nous le suivons avec un égal intérêt à la cour de l'ex-reine Marguerite de Valois, à l'humble cure de Clichy, dans le palais des Gondy, au presbytère de Châtillon-les-Dombes, à la cour de Louis XIII. Nous le voyons fonder les confréries de Notre-Dame de Charité, l'Œuvre des galériens, la congrégation de l'Œuvre des missions, des orphelinats, des hospices de vieillards, l'hôpital général, créer des séminaires, des conférences, siéger au conseil de conscience de la royauté. Il s'est dépensé ainsi pendant un demi-siècle avec une ardeur inassouvie dans la lutte contre le mal et la misère, jusqu'au moment où le corps du vieillard octogénaire succombe à la tâche énorme à laquelle il se consacrait tout entier avec une confiance touchante et vraiment enfantine en la Providence, avec une bonhomie souriante et pourtant perspicace, qui lui gagnait alors tous les cœurs et qui le font vénérer encore aujourd'hui par des générations bien différentes de ses contemporains, et plus difficiles à amener ou à ramener à la foi.

Nous avons parlé déjà, dans l'un de nos derniers bulletins, de l'ouvrage de M. de Félice sur les protestants d'autrefois. Le second volume traite des pasteurs [2], de leur vie officielle et privée, de leurs défauts et de leurs qualités, de leur situation matérielle, de leur vie de famille, de leurs études, etc. J'ai déjà dit que l'auteur avait réuni par de longues et consciencieuses recherches mille traits curieux, parfois amusants, sur l'existence des protestants au XVIIe s., et qu'on lira ces causeries sans prétentions érudites bien que solidement docu-

1. *Saint Vincent de Paul*, 1576-1660, par Emmanuel de Broglie. Paris, V. Lecoffre, 1897, 234 p. in-18.

2. *Les Protestants d'autrefois. Vie intérieure des églises, mœurs et usages*, par Paul de Félice. T. II : *les Pasteurs*. Paris, Fischbacher, 1898, XIII-368 p. in-18.

mentées avec intérêt et non sans fruit. Les matériaux accumulés par M. de Félice suffisaient-ils cependant pour traiter la question sous toutes ses faces? On peut en douter; assurément la carrière officielle, l'activité professionnelle du ministre calviniste sont connues dans leur détail, mais l'homme même ne se retrouve pas assez dans la littérature du temps pour qu'on puisse en tirer des considérations d'ordre général. Il faudrait encore beaucoup plus de correspondances intimes, beaucoup plus de procès-verbaux de consistoires à dépouiller, pour asseoir un jugement certain sur l'ensemble du monde pastoral d'alors, car, en définitive, M. de Félice conclut forcément, d'après les biographies de quelques personnages d'élite connus, de quelques savants estimés, à ce que pouvait être la foule des inconnus, et le jugement de l'auteur en est peut-être devenu trop uniformément favorable, à notre avis. Çà et là perce aussi je ne sais quel parti pris dogmatique, qui nous semblait absent du premier volume, consacré aux *choses*, et qui se réveille au contact des *hommes* et de leurs luttes théologiques, âpres et violentes jusqu'à la veille de la persécution commune. On aurait désiré que l'auteur exprimât un peu plus haut le regret de voir ses collègues du temps jadis intolérants vis-à-vis de leurs frères, ne fût-ce que pour pouvoir compatir plus sincèrement à leur sort, alors qu'ils deviennent à leur tour victimes d'une intolérance plus cruelle.

Il est question de luttes et de querelles aussi dans les deux volumes de Mgr Fabre, mais ce sont des luttes purement littéraires, ce qui n'empêche pas qu'elles aient été longues, bruyantes et parfois envenimées. Le travail de M. l'évêque de Saint-Denis (Réunion) sur les *Ennemis de Chapelain*[1] est connu de tous ceux qui s'occupent de l'histoire intime de la littérature française au XVIIe siècle et de ses rapports avec l'étranger[2]. On s'engage avec plaisir dans cette galerie d'originaux, groupés autour de Chapelain et de Ménage, les vrais héros de l'ouvrage, encore que, pour un Balzac et un Boileau, on y rencontre beaucoup de Guyet, de Marolles, de Priolo, de Costar et de La Mesnardière. Peu à peu pourtant l'attention s'amortit, puis la fatigue vient, car ce sont, à vrai dire, de bien petits personnages pour occuper tant de place. Entraîné par le riche amas de matériaux

1. *Études littéraires sur le XVIIe siècle. Les Ennemis de Chapelain*, par Mgr Fabre, évêque de Saint-Denis (Réunion). 2e éd. Paris, A. Fontemoing, 1897, XI, 329, 396 p. in-18.

2. C'est là le côté le plus faible du travail de Mgr Fabre. Il y a mainte petite erreur et bien des oublis dans les notes relatives aux savants étrangers, et surtout le *coup d'œil comparatif* entre les « illustrations » du dedans et du dehors y manque par moments.

mis à sa disposition par M. Tamizey de Larroque, le savant éditeur de la correspondance de Chapelain, l'auteur ne s'est pas assez rappelé que, si la querelle de Vadius et de Trissotin est si plaisante, c'est qu'elle ne dure qu'un moment et que la plupart de ces gens qui « tressaillent d'aise quand ils peuvent se griffer, » sont redevenus pour nous et resteront, malgré ses spirituelles causeries, j'allais dire plaidoiries, des ombres vaines, errant aux bords du fleuve Oubli et tâchant en vain de passer à la Postérité. Les *Ennemis de Racine* peuvent espérer de conserver une renommée crépusculaire puisqu'ils se sont attaqués à Racine; mais les *Ennemis de Chapelain!* Comment peut-on leur en vouloir, au fond, de s'être moqués de *La Pucelle ?*

M. Jean Lemoine nous offre une page de l'histoire provinciale pendant le règne de Louis XIV, dans sa *Révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges, en Bretagne* [1]. Ce n'est pas la première fois qu'on expose la situation misérable des classes agricoles en France sous le gouvernement du Grand Roi, mais ce tableau sobre et bien documenté nous apporte un contingent de faits nouveaux à l'appui de la détresse des campagnes, dès la première moitié de ce règne, tout un quart de siècle avant les souffrances de la guerre de succession d'Espagne. C'est un lamentable et bien curieux tableau que M. Lemoine nous retrace des mœurs de ces populations à demi sauvages de la Bretagne; les voleries des commis du fisc, les friponneries des officiers de justice, « tous réputés faussaires, » les vexations et la brutalité de la petite noblesse, « dont l'occupation ordinaire est de boire, » comme l'écrivait Colbert de Croissy, et qui ne connaissait guère d'autres distractions que la chasse et la séduction des filles, quand elle n'allait pas jusqu'au viol et à l'assassinat. Des surtaxes imposées sur le papier timbré, sur le tabac, etc., et surtout la façon dont on s'y prit pour les lever, amenèrent les premiers troubles à Rennes, en avril 1675, et bientôt des désordres se produisirent par toutes les paroisses de la Basse-Bretagne, y provoquant des excès que l'auteur exagère un peu en appelant le mouvement « une effroyable jacquerie. » En définitive, les victimes, en se soulevant contre leurs tyrans, dévastèrent les propriétés d'un certain nombre d'entre eux, brûlèrent quelques châteaux, mais ne massacrèrent que peu de personnes et se bornèrent à

1. *La Révolte dite du papier timbré ou des Bonnets rouges, en Bretagne, en* 1675 (étude et documents), par Jean Lemoine, archiviste paléographe attaché à la section historique au ministère de la Guerre. Paris, Champion, 1898, VIII-351 p. gr. in-8°.

demander justice « de la meschante noblesse, juges et maltotiers » aux États de Bretagne. Ils n'eurent d'ailleurs pas de chef sérieux, sauf un instant le notaire royal de Carhaix, Sébastien Le Balp, tué par M. de Montgaillard, son prisonnier, dès le 2 septembre 1675, au château de Tymur. La répression fut autrement prodigue de sang quand le mouvement eut été étouffé et que dix mille garnisaires maintinrent les populations, devenues « souples comme un gant, » au dire d'un contemporain. On peut trouver exagéré que l'auteur ait joint à son substantiel et sobre récit de quatre-vingts pages près de trois cents pages de pièces justificatives ; on ne lui en demandait pas tant et près de la moitié de ces cent seize documents auraient pu rester dans leurs cartons, sans véritable dommage pour le lecteur.

L'ouvrage de M. l'abbé Casgrain sur *la Guerre du Canada*[1] n'est pas un nouveau venu dans la littérature historique ; bien que rien ne l'indique, ni sur le titre, ni dans la préface, le volumineux ouvrage du professeur de l'Université de Québec a paru dans cette ville dès 1891[2] et on en a parlé, ici même, assez récemment et d'une façon trop compétente[3] pour que je songe à m'y arrêter plus longuement. L'éditeur, M. Mame, a simplement mis à la disposition du public français une édition *illustrée* de ce travail ; la plupart de ces illustrations sont dignes de la célèbre maison de Tours et présentent un véritable intérêt historique, mais cet éloge ne saurait malheureusement s'étendre à toutes[4].

Claude Vincent de Gournay est mort la même année que Montcalm, mais l'histoire s'est moins occupée jusqu'ici de l'intendant du commerce parisien que du glorieux vaincu des plaines d'Abraham. C'est une intéressante personnalité cependant que celle de cet économiste dont M. G. Schelle vient de nous retracer le portrait[5]. La tâche n'était pas facile de réunir les matériaux d'une biographie de

1. *Guerre de Canada*, 1756-1760. *Montcalm et Lévis*, par l'abbé H.-R. Casgrain, professeur à l'Université de Québec. Tours, A. Mame, 1898, 392 p. in-4° illustré.

2. Québec, J. Dessers, 1891, 2 vol. in-8°.

3. M. de Kerallain, *les Français au Canada*, dans la *Revue historique*, t. LVIII, p. 308, et t. LIX, p. 314. A consulter surtout le tirage à part annoncé *ibid.*, t. LX, p. 380.

4. Ainsi, les planches des p. 43, 93, 153, 281, etc., semblent empruntées à des romans d'Aymard ou de Cooper ; l'image p. 345 représente une expédition en marche vers le Pôle, et p. 301 c'est un Charles XII débarquant devant Copenhague qui représente Wolfe surprenant Québec ! P. 133, sous une gravure montrant un gros monsieur qui porte un toast, on lit : « Cette société aveuglée dansait sur un volcan !! »

5. G. Schelle, *Vincent de Gournay*. Paris, Guillaumin et Cie, 1897, 300 p. in-18.

Gournay, ni d'apprécier les résultats de ses efforts administratifs et scientifiques puisque l'inventeur de la célèbre formule : *Laissez faire, laissez passer,* n'a jamais occupé de position dominante dans la hiérarchie administrative ni publié aucun livre, si ce n'est quelques traductions d'économistes anglais. Mais il a eu Turgot pour disciple et pour panégyriste et cela a suffi pour qu'il ne fût pas oublié tout entier. Les motifs de cette réputation quasiment anonyme, M. Schelle les a cherchés un peu partout, et surtout aux Archives nationales, dans les procès-verbaux du *Bureau du commerce* et dans la correspondance administrative de son héros. Si le marquis de Gournay, conseiller au Grand Conseil (1749), puis intendant du commerce (1751), a pu fournir des idées nouvelles en matière d'industrie et de commerce aux ministres de Louis XV, c'est que le simple négociant malouin Claude-Marie Vincent avait d'abord fait le trafic étranger pendant longtemps, avait habité l'Espagne pendant quinze ans, avait aussi beaucoup voyagé en Europe, et s'était convaincu des innombrables inconvénients qu'amenaient pour un pays les paperasseries administratives et les réglementations outrancières. C'est ce qui lui fit combattre le protectionnisme de son temps et travailler avec zèle à l'abolition des corporations et des monopoles. Malheureusement le moment où il exerça quelque influence dans les hautes sphères fut court et, dès le début de la guerre de Sept ans, de bien autres soucis tourmentèrent les conseillers de la couronne. Quand Gournay mourut en 1759, démissionnaire et découragé, ses projets restèrent oubliés jusqu'au moment où Turgot réalisa l'un d'eux par l'Édit de février 1776, et plus tard encore la Révolution se chargea de proclamer l'entière liberté du travail. Ce qui peut sembler bizarre, c'est que, malgré tout son zèle, le biographe de ce précurseur des économistes modernes n'a pu retrouver sous sa plume ni noter l'heure ou le lieu de naissance de la devise qui seule jusqu'aujourd'hui conservait son nom à la postérité.

Ouvrage posthume d'un ancien maire de Paris, mort conseiller à la cour d'Aix, en janvier 1897, *Une loge maçonnique d'avant 1789*[1] ne manque pas d'un certain intérêt pour l'histoire des mœurs et des idées vers la fin du XVIIIe siècle. Non seulement le groupe maçonnique placé sous l'invocation des Muses a compté parmi ses dignitaires et ses membres Lalande, Benjamin Franklin, Cabanis, Condorcet, Desèze, Chamfort, Florian, Greuze, Moreau le jeune, Siéyès, Bailly, Rabaut-Saint-Étienne, Danton, Camille Desmoulins et bien

1. Louis Amiable, *Une loge maçonnique d'avant* 1789. *La R.·. L.·. Les neuf sœurs.* Paris, Félix Alcan, 1897, 398 p. gr. in-8°, avec portrait.

d'autres célébrités encore, mais c'est lui qui a eu l'honneur de recevoir et de fêter Voltaire lors du dernier voyage à Paris du patriarche de Ferney. Disparue pendant la période révolutionnaire, rouverte en 1805, la loge des Neuf Sœurs eut encore quelques beaux jours sous l'Empire, où les François de Neufchâteau, les Parny, les Fontanes, les Ginguené, les Parseval de Grandmaison, les de Piis et autres « poètes » en firent partie. Garnier-Pagès l'aîné fut son dernier vénérable un peu connu, aux jours de la révolution de Juillet. Depuis, elle languit obscurément et cessa de vivre aux alentours de 1848. M. Amiable n'a pas eu, malheureusement, à sa disposition des matériaux bien nombreux ni bien nouveaux pour rédiger son travail. Les archives de la loge ont péri; quelques listes plus ou moins complètes de francs-maçons, quelques discours et rapports, imprimés par un heureux hasard, subsistent seuls; aussi son volume est-il devenu, par la force des choses, une espèce de dictionnaire biographique de tous les hommes connus ou célèbres qui ont figuré sur ces listes. Les deux chapitres de beaucoup les plus intéressants sont celui qui se rapporte à la réception de Voltaire et celui qui est intitulé : *la Défense des innocents et la réforme des lois pénales*, consacré presque tout entier aux sympathiques figures d'Élie de Beaumont et du président Dupaty, et aux efforts philanthropiques de ces deux éloquents hommes de bien.

C'est à l'histoire du XVIIIe siècle aussi que se rattache l'ouvrage de M. O. de Heidenstam, *Une sœur du grand Frédéric*[1], qui retrace la vie de la reine Louise-Ulrique de Suède, la mère de Gustave III. Le grand public trouvera sans doute assez récréative cette biographie d'une princesse impérieuse, savante, intransigeante dans ses rancunes, d'autant que le récit est émaillé de plus d'une anecdote scabreuse; pourvu qu'on l'amuse, il s'inquiete peu d'où lui vient son plaisir. Mais la critique scientifique a d'autres devoirs, parfois très pénibles, à remplir et les réclamations longuement motivées du docteur Fritz Arnheim lui ont appris, il y a bien des mois déja[2], que c'est seulement en abusant des communications bénévoles du savant berlinois que l'auteur suédois a pu donner à son volume les apparences et le charme spécial d'une étude édifiée sur des documents inédits. Nous nous sommes abstenu jusqu'ici de parler de l'ouvrage, espérant toujours que M. de Heidenstam se hâterait d'opposer à une

1. O.-G. de Heidenstam, *Une sœur du grand Frédéric, la reine Louise-Ulrique de Suède*. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, VIII-472 p. in-8°.

2. Voy. la *Historische Zeitschrift* de Sybel, t. LXXX, p. 192, et la revue suédoise *Historisk Tidsskrift*, t. XVII, fasc. 3. On a indiqué le fait en passant, ici même, t. LXII, p. 237.

si grave accusation une dénégation probante. Ce démenti ne s'étant pas produit, force nous est bien d'en conclure qu'il n'était pas possible de le formuler, et en présence d'un aussi audacieux « démarquage » de la propriété intellectuelle d'autrui, il importe peu que l'ouvrage soit amusant en lui-même[1]; de tels procédés l'excluent de toute prise en considération sérieuse dans un recueil qui regarde l'honnêteté la plus absolue comme la première vertu de l'historien.

Avec les *Mémoires de Choudieu* nous pénétrons dans l'époque de la Révolution, qui continue à nous fournir, presque au delà de nos souhaits, des nouveautés de valeur fort diverse et de l'inédit qui, parfois, aurait pu continuer à dormir dans les cartons des archives et des bibliothèques. Si M. Barrucand me poussait un peu, je serais bien tenté de dire que ces mémoires récemment édités par lui sont du nombre[2]. Nous y aurions perdu quelques charmantes pages de la préface sur Angers, ses paysages vaporeux et sa bibliothèque endormie; mais malheureusement dans le corps du volume, ce n'est pas M. Barrucand, c'est Pierre-René Choudieu qui tient la plume et la différence des styles est trop sensible. Il se peut que Choudieu soit « un caractère sur lequel le temps et l'expérience n'ont pas mordu, » et qu'il représente « le type du parfait jacobin, » prêt « à envoyer ses contemporains à l'échafaud, au nom de la loi, et à y monter lui-même avec respect. » Il est également certain qu'il « n'est pas un observateur, un intellectuel, au sens niais de ce mot orgueilleux. » Mais on se demande alors en quoi ces notes, écrites vingt-cinq ou trente ans après les événements, qui ne sont nullement tout le manuscrit de Choudieu lui-même, mais des fragments coordonnés et groupés par l'éditeur, extraits par lui dans l'immense fatras des papiers délaissés par le vieux conventionnel, peuvent nous instruire et nous orienter sur le drame révolutionnaire, en dehors de l'impression, assurément peu favorable, qu'ils donneront au lecteur de l'obscur individu lui-même. Député à la Législative à trente ans, réélu à la Convention par ses compatriotes angevins, Choudieu n'a joué qu'un rôle de comparse aux assemblées; il a figuré quelque temps parmi les représentants en mission dans la Vendée, puis à

1. En tout cas, les savants ne pourront l'utiliser qu'avec une extrême prudence puisque M. Arnheim nous avertit que trop souvent l'écrivain suédois n'a pas réussi à déchiffrer ses manuscrits et que, par suite, ses citations de dépêches fourmillent d'erreurs.

2. *Mémoires et notes de Choudieu, représentant du peuple à l'Assemblée législative, à la Convention et aux armées* (1761-1838), publiés d'après les papiers de l'auteur par Victor Barrucand. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, xv-484 p. in-8°.

l'armée du Nord. Atteint par la réaction thermidorienne, puis employé au ministère de la guerre sous Bernadotte, il doit se réfugier en Hollande après l'attentat de la rue Saint-Nicaise (1801), y vit en paysan jusqu'en 1814, fonctionne un instant comme lieutenant de police à Dunkerque pendant les Cent-Jours, puis reprend, comme régicide, le chemin de l'exil, pour ne rentrer en France qu'après 1830. C'est à ce moment seulement qu'il semble avoir pris la plume, pour répondre à « quelques jeunes gens (Thiers et Mignet) auxquels je ne refuse pas le mérite et qui, j'aime à le croire, ont écrit de bonne foi. » M. Barrucand a bien voulu prendre sur lui l'ennui d'extraire de ses nombreux papiers la partie la plus intéressante, la plus *personnelle* des notes de l'irréconciliable adversaire des rois et des « jongleries théocratiques, » qui se déclare naïvement « pas homme de parti » « *parce qu'il* ne désavoue aucune de ses opinions, aucune de ses actions ! » Il aurait pu retrancher sans qu'on s'en fût plaint bien des pages encore des manuscrits d'Angers, mais ce qu'il nous en a donné suffit pour démontrer que Choudieu fut un bien médiocre esprit, et, par moments, le portrait avant la lettre d'un M. Prudhomme jacobin [1]; on comprend qu'il n'ait pas été difficile aux meneurs de la Révolution de faire marcher des législateurs et des hommes politiques de cette force-là. Honnête homme sans doute [2], il est si borné, si étroit dans ses vues, si révoltant parfois dans les *principes* qu'il énonce, si naïf dans les calomnies et les absurdités qu'il répète [3], que ses dires ne pourront jamais servir qu'à le caractériser lui-même. L'importance qu'il attache à la moindre interruption lancée par lui à des présidents ou à des députés de la droite, ou même aux impertinences enfantines décochées jadis à

1. Il faut lire comment il explique, par exemple, le bonnet rouge de Louis XVI au 20 juin 1792, ou sa surveillance des menées royalistes aux Tuileries à l'aide d'un ex-garçon de café d'Angers qui y allumait les quinquets, ou bien encore comment il proclame l'autorité de la chose jugée en parlant des victimes du tribunal révolutionnaire ; le plus curieux épisode en ce genre est la description de la tentative d'une « belle dame » qui l'attire chez elle en « négligé galant » pour l'empêcher de voter la mort de Louis XVI !

2. Il trouve tout naturel pourtant que son ancien allié des Tuileries, l'allumeur de quinquets, appelé (par lui ?) comme cantinier à l'armée du Nord, y « ait fait une petite fortune en échangeant aux soldats de l'argent pour de l'or et en leur achetant des bijoux. »

3. Il racontera que M. de Rohan-Chabot était « l'amant de Mme Élisabeth, » que Louis XVI a empoisonné le serrurier Gamain, que le comte d'Artois et Mme de Polignac « ont préludé à l'immigration par des orgies auxquelles la reine n'était pas étrangère ; » il répétera les cancans les plus ignobles sur Mme de Staël et Mme Roland ; il affirmera que la responsabilité du massacre des prisonniers d'Orléans à Versailles « appartient tout entière au parti royaliste, » etc.

l'évêque d'Angers, en fait, n'en déplaise à l'éditeur, non pas « une grande figure républicaine, gravée d'un trait dur, » mais un personnage d'une vanité déplaisante et parfois très involontairement ridicule. Quant au témoignage de l'acteur révolutionnaire qui répète encore solennellement en 1835 tant de vieilles légendes d'il y a quarante ans, on ne l'acceptera qu'avec une défiance légitime et lorsqu'il sera corroboré par celui de témoins plus sérieux.

La dernière des livraisons du livre de M. l'abbé Delarc sur *l'Église de Paris pendant la Révolution*[1] a enfin paru et nous possédons maintenant, après trois années d'attente, l'ouvrage tout entier; c'est un volumineux et consciencieux travail qui fait honneur à l'érudition comme à la patience de l'auteur. Dans les seize cents pages de M. Delarc, nous voyons passer devant nos yeux l'histoire du clergé parisien, des institutions ecclésiastiques et des édifices religieux de la capitale, depuis les commencements du mouvement de 1789 jusqu'à la signature du Concordat de 1801. On y pourra suivre, dans tous ses détails, le commencement du schisme officiel, amené par l'aliénation des biens ecclésiastiques et la suppression des monastères, et envenimé par l'organisation de la constitution civile du clergé. L'auteur y raconte tour à tour la lutte entre jureurs et non-assermentés, la dispersion et le massacre des seconds suivis de la défaite des premiers, persécutés à leur tour par la révolution terroriste. Le tableau du culte de la Raison, puis de celui de l'Être suprême introduits dans les sanctuaires chrétiens, les théories de prêtres et de fidèles amenées à l'échafaud pour crime de religion, remplissent une grande partie du second et du troisième volume, qui raconte dans ses derniers chapitres, assez en raccourci, le sort de l'Église de Paris durant les derniers mois de la Convention nationale, ses vicissitudes sous le Directoire, sa restauration définitive au lendemain du dix-huit Brumaire. On comprend ce que peut être un livre sur un pareil sujet sortant de la plume d'un ecclésiastique, et nul ne lui demandera cette impartialité de jugement absolue sans laquelle il n'y a pourtant pas d'œuvre historique parfaite. Mais, même en tenant compte des préoccupations et des sentiments si naturels en pareille matière, on aurait désiré, dans l'intérêt de M. l'abbé Delarc lui-même et de l'effet qu'il désirait produire, qu'il se rendît un peu mieux compte du fait que tout le monde ne saurait se placer à son point de vue pour juger la longue série des événements où l'Église de

1. *L'Église de Paris pendant la Révolution française*, 1789-1801, par l'abbé Delarc. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1895-1897, 502, 495, 596 p. in-8°, avec plans et nombreuses planches.

Paris fut actrice et ceux dont elle fut la victime. L'auteur s'élève lui-même quelque part contre les « rodomontades » de Maury et « la politique d'émigré, la moins impartiale et la moins libre de toutes. » Cependant, à le lire, à ne lire que lui, trop souvent on oublierait que les questions politiques ont pesé du poids le plus lourd dans les affaires religieuses et que certains membres du clergé, tout au moins, ont fait ce qu'ils ont pu pour exciter, par leurs paroles et par leurs actes, l'indignation légitime des patriotes. Moins peut-être que celui des contrées du Nord, de l'Alsace ou de la Vendée, puisqu'il était plus éloigné des frontières, le clergé de Paris a directement conspiré avec les ennemis de la patrie et connivé à leurs attaques; mais nous retrouvons ici, comme ailleurs, les refus des derniers sacrements aux acquéreurs de biens nationaux; nous retrouvons ici, comme ailleurs, les insultes et les sarcasmes prodigués aux « prêcheurs publics » qui se prêtent au simple serment d'obéissance civique; nous trouvons surtout, ici comme ailleurs, les jubilations impies sur les défaites de la France. En vérité, cet abbé Senlisse qui déclare à ses paroissiens que « la nation n'a que ce qu'elle mérite, et que quand on aurait encore plus de défaites, cela n'en irait que mieux; » cette carmélite de Saint-Denis, la mère de Chamboran, qui écrit, dans la joie de son cœur : « Les nouvelles sont si bonnes que je ne veux pas vous les lessé ignoré plus longtemps. Le prince de Cobourt vient de battre à Exce-la-Chapelle... les Français... il y a eu au moins quinze mille hommes de tué, » traduits en justice, ne sont pas des martyrs de la religion, mais de détestables patriotes qu'en un temps de fièvre intense on se crut le droit de traiter comme coupables de haute trahison. Quand le brocanteur Mauclaire termine une lettre officielle par le cri de : « Vive le Roy! », quand Claire de Nantial réclame « sa sainte religion, le pape et son roi Louis XVII, » quand l'officier municipal d'Ernée, Joseph Nicolaïs, rétracte son serment d'attachement à la République et déclare « reconnaître le Roy, » je me demande à quel titre M. l'abbé Delarc fait figurer tous ces personnages (et bien d'autres) parmi les victimes *religieuses* au lieu d'y reconnaître simplement des contre-révolutionnaires. Sans approuver le moins du monde qu'on les ait conduits à la guillotine, on ne peut pourtant pas leur décerner la couronne du martyre! Nous trouvons aussi que l'auteur est bien dur pour les évêques constitutionnels qui, groupés autour de l'abbé Grégoire, furent des premiers à vouloir faire revivre le sentiment religieux au sortir de la Terreur; il y a là des sarcasmes bien déplacés et qui manifestent un état d'esprit peu chrétien. On verra d'ailleurs, par les statistiques de M. Delarc, que l'Église constitutionnelle eut à Paris une vitalité, tout au moins ini-

tiale, qu'elle n'atteignit nulle part ailleurs en France; si 453 membres du clergé de la capitale refusèrent le serment, 628 ecclésiastiques le prêtèrent, et même en défalquant avec l'auteur bon nombre de moines et de prêtres « inconnus au diocèse, » il reste toujours acquis que la moitié du clergé parisien se rallia d'abord au schisme. Nous ne nous arrêterons pas à signaler certaines répétitions assez fréquentes et d'assez nombreuses fautes d'impression, relevées à la lecture, ni à discuter quelques détails qui nous semblent plus ou moins apocryphes[1]; nous préférons répéter, une fois de plus, que le livre de M. l'abbé Delarc est un ouvrage de valeur, où les historiens de la Révolution à Paris trouveront beaucoup à apprendre et que des hommes d'opinions très opposées ne consulteront pas sans fruit.

Nous pouvons passer rapidement sur le cinquième et dernier volume du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* de M. Edmond Biré[2]. L'auteur est un homme d'esprit, passablement réactionnaire, comme il l'a prouvé par ses volumes bien connus sur Victor Hugo; c'est aussi un fureteur heureux qui a réuni dans ses cartons bien des *curiosités* révolutionnaires, mais on se demande vraiment pour quel public il prétend écrire ce pastiche historique. Il ne peut s'imaginer qu'on considérera jamais comme un document historique cette fiction romanesque, absolument invraisemblable, bien qu'il y ajoute des notes nombreuses et qu'à la fin de la plupart des chapitres nous retrouvions des études critiques ou des *excursus* érudits tirés de Mercier, Garat, de M. M. Wallon, Victor Pierre, etc. Je lui demanderais volontiers à lui-même si ce bourgeois de Paris qui est partout, qui voit tout, qui lit tout, qui apprend tout, ce parleur si disert *de omni re scibili*, est vraiment, à ses yeux, un personnage vivant ou simplement possible. C'est aussi faux dans son genre que le *Voyage du jeune Anacharsis* de l'abbé Barthélemy ou *Rome au siècle d'Auguste* de M. Dézobry, quoique plus amusant peut-être[3]. C'est faux pour le détail[4], c'est faux encore pour le ton géné-

1. Ainsi, l'épisode de la confession de Danton (III, p. 158) reste un pur roman pour nous, jusqu'à preuve du contraire.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, t. V. Paris, Perrin et Cie, 1897, 460 p. in-18.

3. En effet, ce n'est pas « ennuyeux, » comme le disait la *Revue* d'un précédent volume (1884, III, p. 228), mais plutôt agaçant.

4. Ainsi, le « bourgeois » si lettré n'aurait pas dû écrire, par exemple : « Le tomawack du cannibale n'abat pas la tête des femmes, » car il savait parfaitement qu'au Canada des centaines de femmes et d'enfants avaient été scalpés par les Indiens durant les dernières guerres.

ral de l'ouvrage[1], qu'un « bourgeois de Paris » n'eût jamais rédigé de la sorte à ce moment, n'eût jamais rédigé d'aucune façon pendant la Terreur, alors que cet autre bourgeois de Paris plus authentique, Siéyès, se tapissait dans son coin, trop heureux de pouvoir vivre, et ne songeant certes pas à faire montre de l'éloquence apprise au cours de La Harpe, ni à citer Racine, saint Paul, Homère, Pindare et Virgile, ni surtout à prophétiser « la mort de la Terreur » dès le 13 thermidor au matin !

M. le comte Fleury, en nous racontant la vie de Carrier et son activité dictatoriale à Nantes[2], a choisi un des épisodes les plus émouvants et les plus repoussants à la fois de l'histoire révolutionnaire en province. Carrier est, avec Joseph Lebon, Fouquier-Tinville, Fouché, Collot d'Herbois, un de ces personnages sacrifiés d'avance, que les plus intrépides théoriciens du « bloc » terroriste n'osent plus protéger par des considérations générales et qu'on excuse tout au plus en les appelant des « monstres, » dont il faut rechercher la tare héréditaire ou pathologique. Faire rentrer ces monstres dans le cadre général, montrer que les actes les plus extravagants et les plus odieux peuvent s'expliquer d'une façon naturelle, n'est pas, assurément, une tâche inutile, encore qu'elle puisse paraître répugnante à plusieurs. L'auteur de notre volume l'a entreprise, non pas pour réhabiliter l'ex-procureur royal d'Aurillac, devenu le bourreau de Nantes, mais pour retrancher de sa biographie, déjà suffisamment sanglante, quelques exagérations notoires et pour distribuer plus équitablement une partie des terribles responsabilités encourues durant cette mission sur d'autres coupables, trop oubliés de nos jours, pour examiner si « l'enchaînement de ses actes et la progression apportée aux manifestations de ses fureurs ne dénote pas un encouragement patent ou tacite venu de plus haut. » L'auteur nous semble s'être donné, sur ce dernier point, une peine assez inutile; il est certain qu'on savait au Comité de salut public, tout au moins en gros, ce que faisait Carrier à Nantes et qu'on ne jugeait pas à propos d'interrompre sa sinistre besogne. Mais, d'autre part, il n'est pas nécessaire d'admettre qu'il ait été « poussé » par ses collègues de Paris. La psychologie de Carrier est relativement des plus simples; c'est un impulsif que cet Auvergnat, fils de paysan, resté

1. Quelle invraisemblance dans les longues considérations sur Robespierre, écrites en *mai* 1794 ou le 28 messidor !

2. *Les grands terroristes. Carrier à Nantes*, 1793-1794, par le comte Fleury. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, 523 p. in-8°.

pauvre bien que nourri dans la chicane, paraissant à la Convention rempli de haines probablement sincères, et arrivant, un an plus tard, proconsul irresponsable, dans une cité populeuse surexcitée, elle aussi, par le voisinage permanent de la guerre civile, entre la victoire de Cholet et la déroute de Laval. Pour écraser les adversaires du dedans et du dehors, il réorganise le tribunal révolutionnaire sous Phélipes-Tronjolly, la commission militaire sous Lenoir, la compagnie des *Marats*, le comité de surveillance, où siègent Bachelier, Chaux et Goullin. Le 16 novembre 1793 a lieu la première noyade de prêtres; bientôt les Nantais voient monter sur l'échafaud des enfants de treize et de quatorze ans; puis ce sont les fusillades en masses aux carrières de Gigant. C'est la peste qui se répand, c'est la famine qui sévit, c'est la terreur vendéenne au dehors, c'est l'encombrement des prisons par les « brigands » qui achèvent le déséquilibrement intellectuel et moral du conventionnel en mission et l'entraînent à tout détruire autour de lui. C'est surtout aussi la peur qui agit sur lui et c'est là ce que M. Fleury aurait pu accentuer davantage. Savary raconte quelque part qu'un jour Carrier lui avait à peu près promis de libérer les prisonniers de l'Entrepôt; mais quand il lui demanda, pour faire vider les lieux, un ordre par écrit, le proconsul se serait écrié plein d'effroi : « Je ne veux pas me faire guillotiner ! » On fait mourir les autres pour ne pas mourir soi-même, et, bien plus que la soif du sang, c'est la lâcheté qui est au fond de toutes les crises terroristes de l'histoire. Quant au nombre exact des victimes de toutes les catégories, qui le saura jamais? Carrier lui-même concédait que deux mille huit cents coupables étaient « descendus dans la baignoire nationale; » notre auteur estime que le chiffre *possible* de ceux qui périrent peut approcher de quatre mille neuf cents, mais il se hâte d'ajouter que « la preuve » n'en est pas faisable; c'est rester bien en deçà des chiffres fantastiques de la légende, souvent répétés jusqu'à ce jour. On peut reléguer aussi désormais dans le domaine de la légende les récits affreux des noyades spéciales d'enfants et ceux des *mariages républicains* dont on peut suivre désormais la naissance et les développements successifs. Sans doute, il y eut beaucoup d'enfants qui furent noyés avec leurs mères; il y en eut bien davantage qui périrent de misère et de faim dans leurs infectes prisons, mais il n'y eut pas, même de la part de Carrier, d'ordre donné ni obéi, qui en aurait fait engloutir à la fois plus de six cents dans les flots de la Loire. Il y a eu d'innombrables noyades d'hommes et de femmes, et parfois on liait ensemble plusieurs victimes pour les empêcher de se débattre contre

les assassins; mais aucun des témoins nominatifs au procès des Nantais et à celui de Carrier lui-même n'a déposé qu'il avait *vu* ces mariages républicains « qui se faisaient en attachant un jeune homme à une jeune fille; on les laissait pendant une demi-heure dans cette attitude, puis on leur donnait des coups de sabre et on les précipitait dans la rivière. » C'est en effet le texte de la déposition du coiffeur Fourrier; mais il ne fait que répéter ce dont il a entendu parler. Un autre témoin, Perdreau, s'est borné à raconter à l'officier de santé Thomas, dans un moment d'ivresse, qu'il attachait les victimes deux à deux au moment de les jeter dans la Loire, pour les empêcher de se sauver. Un autre témoin, complice des noyades, affirme, il est vrai, qu'on liait ensemble certaines victimes, mais il ajoute que c'étaient des personnes du même sexe. En serrant les faits de plus près, la cynique légende, née après la réaction de thermidor, semble ainsi s'évanouir et, basée peut-être sur certaines brutalités individuelles, qui peuvent n'avoir été que trop réelles, elle perd, de l'avis de M. le comte Fleury, tout cachet d'authenticité, du moment qu'on veut en faire un procédé de meurtre habituel, officiellement mis en usage. Il en est probablement de même pour plus d'une d'entre les accusations, virulentes autant que vagues, lancées, après la chute de Robespierre, contre le proconsul de Nantes et ses complices, à propos de leur « luxe asiatique » et de leurs débauches, qui auraient « fait pâlir les plus tristes souvenirs de la Régence. » On l'accuse couramment d'avoir abusé de nombreuses prisonnières, choisies parmi les plus belles et les plus distinguées, en ne leur laissant que le choix entre la mort et le déshonneur; d'avoir célébré d'ignobles orgies, sur les gabarres mêmes des noyades, et d'avoir souvent envoyé le lendemain à l'échafaud ou à la rivière celles-là même auxquelles il avait ainsi rendu le triste droit de vivre. Mais les preuves font défaut; déjà, lors du procès, le témoignage de Phélipes-Tronjolly, ennemi juré de Carrier à ce moment, ne lui connait que trois victimes de cette catégorie et notre auteur ne désigne nommément que deux maîtresses du représentant en mission, que d'ailleurs il n'a nullement tenté de noyer dans la Loire. Il est vrai que l'historien nous déclare qu'il n'a pas le courage de séparer sur ce point les innombrables légendes de ce qui peut être la vérité. On pourrait relever dans notre récit plus d'un point discutable, à notre avis. Mais, considéré dans son ensemble, le travail de M. le comte Fleury marque assurément un effort consciencieux et suivi de succès pour percer jusqu'à la vérité historique sur un sujet naturellement obscur et de plus obscurci par des passions également violentes, mais abso-

lument contradictoires; si, tout en luttant contre la légende, il est encore envahi parfois par elle [1], on ne lui saura pas moins gré de tout ce qu'il a fait pour élucider les faits, pour rétablir les responsabilités et porter la lumière dans l'imbroglio de ces saturnales horribles qui resteront le cauchemar de la Terreur [2].

Nous sommes bien en retard avec M. Arthur Chuquet, car tout le monde, le public sérieux et les autres, a lu, depuis longtemps déjà, la *Jeunesse de Napoléon* [3]. Après avoir mené à bonne fin la belle série des onze premiers volumes des *Guerres de la Révolution* et nous avoir fait connaître, d'une façon si concise et si vivante, Dumouriez, Custine, Jourdan, Pichegru, Hoche et tant d'autres combattants dans les plaines de Belgique ou sur les bords du Rhin, le savant professeur au Collège de France devait nécessairement aboutir aux campagnes d'Italie et rencontrer alors sur son chemin cette figure de Bonaparte qui, sur le versant des Alpes, domine, et de haut, toutes les autres. On voit, par les dimensions de ce premier tome, que M. Chuquet entend la dessiner largement et sans marchander la place. Personne ne s'avisera de s'en plaindre, en constatant le résultat fructueux des « glanes » entreprises par l'auteur dans les archives publiques et les collections particulières sur les premiers épisodes d'un sujet aussi souvent traité depuis bientôt un siècle, — car, il y a cent ans, on écrivait déjà l'histoire de Bonaparte, — et qu'on pouvait croire épuisé dorénavant, après les récents travaux du général Iung, le volume du baron Joseph Du Teil et les publications de M. Masson. Dans *Napoléon à Brienne* qui ouvre la nouvelle série des *Guerres de la Révolution*, nous retrouvons, comme dans ses aînés, le style

1. Ainsi, p. 129, il établit lui-même que le bourreau de Nantes est mort *dix-sept jours* après l'exécution de Mlles de la Métayrie, et p. 15 il écrit : « *On se rappelle* qu'il est mort *de chagrin le lendemain.* » Légende aussi, bien sûr, que ce M. d'Héron portant dans ses poches les parties sexuelles des brigands massacrés, « qu'il offrait aux regards des femmes » (p. 455). Il faudrait, pour croire cela, des *preuves*, l'indication d'un dossier et non une simple *affirmation* sans renvoi aux sources. Comment encore l'auteur peut-il croire qu'Amar, qu'il appelle pourtant « un épicurien gourmand, » ait pu dire après les noyades : « Tant mieux, nous mangerons les saumons plus gras? » Comment peut-il admettre un instant, sur la foi de Mercier du Rocher, que l'armée de Mayence a voulu se mettre à la solde des royalistes ?

2. Nous ne comprenons pas très bien que l'auteur ait pu mettre aussi largement à profit pour ses derniers chapitres des compilations aussi dénuées de valeur scientifique que les *Mémoires des Sanson*. Une inadvertance momentanée lui fait dire que les journaux (en 1794!) parlèrent de distributions de vivres à faire aux citoyens, « comme aux naufragés de la Méduse » (p. 250).

3. Arthur Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon. Brienne.* Paris, Armand Colin, 1897, VII-494 p. gr. in-8°, portrait.

simple et précis, ennemi de toute phrase, qui est le vrai style historique, la richesse d'informations, l'ordonnance nette et lucide du récit, le jugement toujours pondéré que nous avons plaisir à signaler dans chaque volume de M. Chuquet. Chaque chose y est à sa place et l'on peut être à peu près sûr d'y rencontrer toujours ce qu'on désirerait y trouver. La description du sol natal, le tableau de la famille Bonaparte et de son entourage remplissent les premiers chapitres du livre. Puis, à partir du départ pour le continent (décembre 1778), nous suivons le jeune Napoléon au collège d'Autun, à l'école de Brienne, puis à l'école militaire de Paris, apprenant à connaître par le menu ses maîtres et ses camarades, les règlements auxquels était soumis le futur vainqueur d'Arcole, les études et les distractions auxquelles il se livrait. Un dernier chapitre enfin nous montre le nouveau lieutenant en second en garnison à Valence, depuis le mois d'octobre 1785, son séjour à l'École d'artillerie d'Auxonne, les collègues qu'il rencontra dans ces premières étapes de la vie militaire pratique, ses idées et ses rêves jusqu'au moment de son départ pour la Corse en septembre 1789. M. Chuquet, durant tout le cours de son récit, a fait le double métier d'historien et de critique, écartant d'une part nombre d'anecdotes douteuses que la légende napoléonienne transmettait pieusement d'une génération à l'autre, sans qu'elles en devinssent plus authentiques, et d'autre part il a su ajouter de très nombreux et très topiques détails à ce que nous savions déjà sur le régime auquel fut soumis l'élève de Brienne et de Paris et sur les nombreuses personnes qui se trouvèrent en ce moment en contact avec lui. Quelques-uns ont paru trouver que, sous ce rapport, l'auteur nous avait fait trop large mesure et que, sur les deux cent quarante notices jointes au récit, un certain nombre auraient pu ne pas être écrites. Nous aurions peut-être été de cet avis s'il s'agissait d'un autre que de Napoléon, sur le compte duquel tout intéresse aujourd'hui; encore cette documentation si prodigieusement riche des alentours de son sujet ne dérange-t-elle en somme personne, et puisque M. Chuquet a eu la patience de dépouiller tant de dossiers d'archives et d'états de service, il faut le remercier au contraire de nous avoir fait profiter de son labeur. Ceux-là même qui ne les parcourraient pas en entier en retireront en tout cas une impression plus nette et plus profonde de la carrière extraordinaire du petit lieutenant corse qui, laissant, presque du jour au lendemain, loin derrière lui ses camarades d'école, s'élève à la hauteur vertigineuse où le verra l'Europe, en moins de dix ans.

C'est au XVIIIe siècle à la fois et aux années de l'Empire qu'appar-

tient la vive et spirituelle étude de M. Louis Bertrand sur *la Fin du classicisme et le retour à l'antique en France*[1]. L'auteur nous y expose ses vues très arrêtées sur le mouvement de retour vers l'antiquité, qui se produisit chez nous, — et un peu partout en Europe, — dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, se prolonge jusque vers les années de la Restauration, et qui devait échouer, selon lui, parce que les Français d'alors furent trop personnels, trop exclusivement français et « n'arrivèrent pas à sortir de soi pour recréer en eux l'âme de la civilisation antique. » Si cependant il y a réellement une affinité secrète entre le génie antique et le génie de notre race, pourquoi *ceci* a-t-il empêché *cela?* Malgré cette objection primordiale, on suivra avec un intérêt soutenu M. Bertrand à travers la série des chapitres très fouillés qui nous retracent la renaissance de l'Idée païenne, favorisée par les travaux de l'érudition et par le théâtre, qui nous parlent des poètes, des compositeurs, comme Gluck, et des artistes de l'école de David. Il parle des écrivains de ces temps avec une sympathie généralement médiocre et le plus souvent avec un superbe dédain. Nous lui abandonnerons volontiers ceux qu'il appelle « les petits poètes, » Saint-Lambert, Roucher, Delille, Ducis, et tant d'autres, mais nous lui pardonnons plus difficilement de voir dans André Chénier « plus un dilettante qu'un poète » auquel « le don de l'invention a manqué, » dont certaines élégies, tant vantées, ne sont qu'un « pot-pourri de souvenirs classiques » et qui mérite, — suprême injure! — d'être comparé à Sainte-Beuve[2]. Il est vrai que si le chantre de *Myrto, la jeune Tarentine* et de l'*Ode à Charlotte Corday* est si durement jugé, les autres écoles poétiques plus modernes ne sont guère mieux traitées, sauf les *symbolistes* que « la malveillance inintelligente » seule refuse d'admirer et qu'il faut laisser essayer leur instrument nouveau, sans bien savoir encore quels chants ils nous apporteront demain. Nous préférons, pour notre part, croire à l'impuissance personnelle de chaque poète médiocre de ce temps et du nôtre, plutôt qu'à la fatalité de certaines théories qui tueraient même les vrais poètes. Si vraiment le XVIIIe siècle a complètement perdu le sentiment de la poésie, on peut répondre d'abord, avec M. Bertrand lui-même, — si l'on ne craint pas d'être injuste et cruel, — que « la race ne l'avait jamais possédé à un bien

1. *La Fin du classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du XVIIe siècle et les premières années du XIXe en France*, par Louis Bertrand, professeur au lycée d'Alger. Paris, Hachette, 1897, XVI-425 p. in-18.

2. Qui « n'a jamais eu une seule idée vraiment forte et neuve, vraiment riche d'avenir. »

haut degré ; » on peut répondre aussi que, même à cette époque, il se retrouve dans plus d'une page de nos écrivains d'élite et que « la révélation de la Beauté » n'a pas été refusée, même alors, aux yeux qui ont su la voir et aux cœurs qui ont battu pour elle. Ce fut une minorité presque imperceptible, je l'accorde; mais l'auteur croit-il vraiment que, de nos jours, le nombre est bien grand de ceux qui s'abreuvent aux sources éternelles?

Les *Dames d'hier et d'aujourd'hui* [1] de Mlle Blaze de Bury nous présentent, à côté de quelques silhouettes de souveraines vivantes (la reine Marguerite de Savoie, l'impératrice Frédéric, la reine Victoria d'Angleterre), des biographies de princesses et de femmes de lettres d'autrefois. Voici ce que l'auteur en dit lui-même : « Sorties des brouillards de Londres, des bords de la Loire et de la Sprée, Wilhelmine, Rahel, Arabelle et Renée sont quatre fleurs de souffrances qu'une commune sensibilité nerveuse et une émotivité intense rapprochent et confondent à travers les âges. Plantes frêles d'espaliers, elles épuiseront leurs ressources à lutter contre l'aquilon ; c'est à la misère de leur enfance que leur maturité dut ses pires désemparements. » La note constante, — « le sostenuto en mineur, » — de tout le volume, est donc forcément un peu monotone et peut-être Mlle de Bury aurait-elle mieux fait de mêler quelques caractères mieux trempés, quelques figures plus souriantes à ses « passiflores » mélancoliques, à Renée de France, duchesse de Ferrare, Arabelle Stuart, la cousine de Jacques Ier († 1615), Dorothée Osborne, la correspondante et l'épouse du célèbre diplomate sir William Temple, la margravine Wilhelmine de Baireuth, sœur du grand Frédéric, Rachel Lévin, la belle juive berlinoise, la future Mme de Varnhagen, Mme Auguste Craven enfin, l'auteur des *Récits d'une sœur*. Écrites d'un style un peu trop raffiné peut-être pour être également admirées par tout le monde, ces esquisses seront mieux appréciées par des lecteurs ayant déjà tiré d'ailleurs des notions plus précises sur les héroïnes de Mlle de Bury. A vrai dire, ce ne sont pas toujours des biographies bien complètes, et l'auteur a parfois oublié de nous raconter ce qui fait l'originalité principale de telle d'entre elles. Ainsi pour cette Rachel, qui réussit à imposer la primauté de son salon à la société cultivée de la capitale prussienne. On ne se douterait pas, en lisant notre livre, du milieu juif dont elle sortait et dans lequel elle a vécu, ni que ce fut à quarante ans passés seulement qu'elle se soumit aux formalités du baptême, seul moyen que la législation allemande

1. Mlle Blaze de Bury, *Dames d'hier et d'aujourd'hui*. Paris, Perrin et Cie, 1898, x-259 p. in-18.

d'alors lui offrit pour permettre à l'ex-diplomate Varnhagen de l'épouser.

Mentionnons en terminant la troisième édition de l'*Histoire de l'Amérique du Sud* d'Alfred Deberle [1], mise au courant par M. Albert Milhaud. Écrit en 1876, l'ouvrage avait en effet besoin de plus d'une retouche, et le nouvel éditeur ne les a point épargnées; il a laissé cependant quelques anachronismes dans ce petit manuel [2], si nécessaire à quiconque veut s'orienter, au moins par à peu près, dans le lamentable fouillis de révolutions et de *pronunciamientos* qui constitue la majeure partie de l'histoire des républiques établies sur les deux versants des Andes. Encore que ces guerres civiles « fassent plus de bruit que de mal, » elles n'en sont pas moins néfastes en ce qu'elles font naître chez beaucoup la conviction, peut-être erronée, que ces vastes territoires, aux énormes richesses économiques, ne resteront tranquilles et ne seront exploités d'une façon satisfaisante pour l'humanité que lorsque les Yankees de l'Amérique du Nord ou telles puissances d'Europe y auront pris le dessus, grâce à leurs émigrants, sur les autochtones ou les premiers conquérants, Indiens, métis ou gens de *sangre d'azul*. Il ne faudrait pas trop se laisser éblouir par les constitutions écrites et les programmes politiques ; derrière les « libertés de façade » illimitées en effet, mais d'un usage très intermittent, nous rencontrons presque partout aujourd'hui, dans les républiques sud-américaines, comme il y a cinquante ans déjà, la dictature brutale du sabre, s'appuyant sur des coteries rivales, généralement égoïstes, qu'elles arborent des principes libéraux ou conservateurs, qu'elles se réclament d'Auguste Comte ou de Loyola. Rien que depuis quinze mois seulement, depuis le moment où M. Milhaud signait sa préface, que de révolutions nouvelles dans l'Amérique du Sud et dans l'Amérique centrale, qui ne laissent pas de donner un démenti cruel à ses appréciations singulièrement optimistes !

Rod. Reuss.

MM. Langlois et Seignobos ont publié en collaboration, sous le titre d'*Introduction aux études historiques* (Hachette), un petit livre qui

1. *Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours*, par Alfred Deberle, 3e éd., revue et mise au courant par Albert Milhaud. Paris, Félix Alcan, 1897, xix-416 p. in-18.

2. C'est ainsi qu'on peut lire, p. 252, « qu'il est temps que l'Amérique républicaine fasse entendre sa protestation contre le Brésil monarchique, » alors que, p. 382, l'on nous raconte tout au long le *pronunciamiento* qui coûta le trône au vieux Dom Pedro II.

n'est pas seulement un excellent traité de critique et de méthode à recommander aux jeunes gens désireux de se préparer au métier d'historien, mais qui suggérera aussi d'utiles réflexions aux historiens déjà experts dans leur métier ou qui croient l'être. Comme le font remarquer les auteurs, il n'existe que peu de bons livres de critique historique, et l'ouvrage de Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode,* a été, à vrai dire, à peu près le seul jusqu'à celui de MM. Langlois et Seignobos qui soit vraiment instructif. On pourrait en conclure que des traités de critique historique ne sont pas très nécessaires, car le nombre des érudits qui sont arrivés, par la pratique seule, à pratiquer une excellente méthode est, en somme, assez grand. La lecture des dissertations de Quicherat, de Delisle ou de Julien Havet est, à elle seule, un cours de critique historique. Toutefois, je ne pense pas que MM. Langlois et Seignobos aient fait une œuvre vaine. Leur ouvrage a plusieurs avantages sur ceux de leurs prédécesseurs, en dépit de sa brièveté relative. L'excellente ordonnance des matières, la manière vraiment philosophique et pourtant très pratique et concrète dont le sujet est traité, l'absence de toute terminologie abstruse et de catégories abstraites, le choix discret et intéressant des exemples, enfin jusqu'au ton d'irrévérence narquoise avec lequel sont jugés tous les historiens, même les plus révérés, et d'assurance un peu tranchante avec lequel les vrais principes de critique nous sont présentés comme s'ils étaient découverts pour la première fois, tout cela rend le livre de MM. Langlois et Seignobos non seulement lisible, ce qui serait déjà un mérite, mais très attachant et même amusant. On ne reprochera pas aux auteurs d'avoir cherché à attirer les jeunes gens vers les études historiques en leur représentant le métier d'historien comme agréable et facile. Ils en ont, avec raison, fait ressortir toutes les difficultés, et les caractères un peu timides, en voyant à quel travail il faut se livrer et de quels scrupules il faut se prémunir pour arriver à acquérir de rares connaissances, toujours entachées d'incertitude, reculeront certainement devant une tâche qu'on leur fait si ardue. Un premier livre, consacré aux connaissances préalables, expose à quels labeurs on doit se livrer pour trouver les documents et de combien de sciences auxiliaires il faut être maître pour les étudier avec compétence. Le livre II s'occupe de l'analyse des documents, tant au point de vue de la valeur des textes (établissement des textes, provenance des documents, classement critique des sources) qu'au point de vue des faits rapportés par les textes (interprétation des textes, sincérité et exactitude des témoignages, détermination des faits). Le troisième livre, qui est peut-être le plus ori-

ginal de l'ouvrage, traite des conditions générales de la construction historique, du groupement des faits, des précautions infinies qu'il faut prendre pour coordonner les faits par le raisonnement, pour conclure de faits constatés à l'existence d'autres faits qui ne le sont pas, et enfin pour choisir les faits importants pour établir des généralisations et tracer des tableaux d'ensemble et surtout pour expliquer l'évolution historique. Un dernier chapitre intitulé : Exposition, indique les raisons pour lesquelles, dans l'état actuel de la science, les monographies et les répertoires scientifiques sont à peu près seuls possibles et combien il faut de prudence quand on entreprend d'écrire des livres d'histoire destinés au grand public[1].

Le plan, je l'ai dit, est excellent; tout au plus pourrait-on dire que le chapitre sur la critique d'interprétation serait mieux placé après celui sur la critique de sincérité et d'exactitude. Par sa nature même, le livre ne comporte pas une analyse ni une critique détaillée. Il nous suffira de dire que sur presque tous les points traités les auteurs sont arrivés à une précision d'analyse qui l'emporte de beaucoup sur ce qui a été dit par leurs devanciers et qu'ils ont, en outre, le mérite de donner aux travailleurs non seulement des règles de méthode, mais d'excellents conseils pratiques sur les procédés matériels des travaux d'érudition. Les chapitres VII et VIII du livre II, consacrés à la critique de sincérité et d'exactitude et à la détermination des faits, fournissent d'excellents exemples de leur minutieuse analyse des conditions de la connaissance historique. M. Seignobos y a admirablement expliqué combien il est difficile de dégager sur un fait un témoignage certain, les faits du passé n'étant jamais connus directement par l'historien, mais seulement par l'impression qu'ils ont produite sur les témoins, combien il faut établir de nuances dans les notions désignées par les termes : témoin contemporain, oculaire, sincère, bien informé, digne de foi, comment, en réalité, on ne peut porter de jugement général sur aucun témoin, mais seulement des jugements particuliers sur chaque témoignage, comment, enfin, ce n'est que par la comparaison des témoignages qu'on arrive à dégager ce qu'on peut appeler une certitude historique. On trouvera là d'excellentes observations sur les innombrables erreurs dans lesquelles on tombe quand on conclut de l'absence de témoignages à la non existence de certains faits, quand on accepte certains témoignages par cela seul qu'ils sont uniques et qu'aucun autre ne les con-

1. Deux appendices sont consacrés à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur de l'histoire en France.

tredit, etc., etc. On trouvera aussi au chapitre IV du livre III de remarquables considérations sur la notion de cause en histoire. Tout l'ouvrage est une mine d'observations précieuses et frappantes nées de la riche expérience de travailleurs attentifs qui sont en même temps des pédagogues. De si bons critiques ne nous pardonneraient pas de ne pas relever quelques fautes dans leur œuvre ; c'est le seul moyen de les assurer que nos éloges nous ont été dictés par une lecture attentive. Page 208, nous lisons qu'on doit écarter de l'histoire la notion de *race*, à cause de son inanité, puis page 255, nous lisons que les races blanche, jaune et noire ont des différences d'aptitude évidentes, aucun peuple noir n'étant civilisé. Je vois bien comment on doit résoudre cette contradiction, car M. Seignobos déclare ici même que la question de race est insoluble, et il aurait pu aussi faire observer qu'on emploie le mot *race* à tort et à travers. Mais, de ce que sa *complexité* rend cette question insoluble, il ne s'en suit pas que la notion de race doive être écartée à cause de son *inanité*. — Page 73, M. Langlois déclare que les passages de la *Vita Karoli* d'Einhard empruntés à Suétone sont sans valeur pour la connaissance de Charlemagne. C'est inexact. La comparaison d'Einhard et de Suétone nous montre avec quelle habileté le chroniqueur franc a employé les mots de Suétone pour faire de Charlemagne un portrait tout à fait original. — Page 75, il est inexact de dire que les généalogies d'écrits hagiographiques faites par Krusch sont d'une solidité parfaite. Les articles de l'abbé Duchesne dans le *Bulletin critique* ont prouvé le contraire. — Dans leur zèle à encourager la défiance à l'égard des témoignages et des documents, les auteurs ont un peu forcé la note. On pourrait s'amuser à montrer que, si presque tous les actes officiels sont menteurs et presque tous les témoignages des historiens sujets à caution, même une monographie comme le Philippe le Hardi de M. Langlois est une entreprise téméraire. Ne lit-on pas, en effet, page 140, que « la *plupart* des actes officiels » ont pour but de tromper le lecteur ? C'est une énorme exagération. — Pages 221-222, deux des exemples cités ici de raisonnements négatifs justes, relatifs à Tacite et à Grégoire de Tours, peuvent être contestés. — Page 124, M. Langlois cite comme un bon exemple d'interprétation de la langue d'un auteur le passage de Fustel de Coulanges sur la culture de la terre chez les Germains. Je crois que ce passage est loin d'être correct, tandis que d'autres analyses du même auteur citées page 123, note 1, sont excellentes. — Nous pourrions aussi reprocher en général aux auteurs une sévérité excessive à l'égard de leurs confrères et devanciers en histoire, surtout à l'égard des auteurs d'histoire générale. Est-il équi-

table de mettre dans le même sac Mommsen, Droysen, Curtius et Lamprecht, ou de mettre au même niveau comme historiens subjectifs Ranke, Fustel, Taine et Augustin Thierry, surtout quand on prend Augustin Thierry comme le type du mauvais historien? La subjectivité de Mommsen, qui n'est pas contestable sur beaucoup de points, ne l'empêche pas d'être un critique très pénétrant. Enfin, je ferai aux auteurs une petite querelle personnelle. Page 78, ils ont dit que mon introduction aux *Études critiques sur les sources de l'histoire de France* « contient des considérations élémentaires sur la critique de provenance. » Cela n'est pas tout à fait exact, car j'ai parlé dans cette introduction de la critique historique en général, critique des faits et critique des sources, puis, laissant de côté la critique des faits, je me suis spécialement occupé de la critique des sources, non seulement au point de vue de la provenance, mais aussi au point de vue de ce que MM. Langlois et Seignobos appellent la critique de sincérité, d'exactitude et d'interprétation. Après avoir indiqué ces diverses parties du travail de critique des sources, je terminais mon introduction par ces paroles sur la *critique historique en général :* « Les travaux d'érudition et de critique rebutent parfois par une apparence de sécheresse et de monotonie ceux qui ne les ont point encore abordés. Aucune étude ne *fait pourtant pénétrer plus profondément dans la connaissance des temps passés.* Le critique est obligé de vivre avec les historiens dont il analyse les ouvrages; il cherche à surprendre leur vie de tous les instants, leur manière de travailler, les motifs cachés de leurs idées et de leurs paroles. Il assiste à la composition de leurs écrits; il voit les manuscrits déposés sur leur table et les sources qu'ils consultent; il va parfois jusqu'à découvrir quels passages ils ont mal lus, quels autres ils ont mal compris. Et, lorsque le critique étend cette étude à toute une époque, lorsqu'il marque les liens qui unissent entre elles les diverses sources historiques, lorsqu'il découvre comment elles se copient ou s'imitent les unes les autres, comment les mêmes idées, les mêmes sentiments se répètent et se transforment d'âge en âge, n'est-ce pas à l'histoire même de l'esprit humain qu'il travaille? Ne pénètre-t-il pas dans l'âme humaine bien plus profondément que s'il se contentait de raconter les événements de l'histoire politique et militaire? C'est le récit des événements, au contraire, qui est sec et froid, si l'on ignore de quels sentiments ils sont la conséquence et l'expression. Aussi, un véritable historien sera-t-il toujours un critique... »

Personne, je crois, ne peut contester la vérité de ces considérations. Pourtant MM. Langlois et Seignobos en ont (p. 90) détaché une

phrase; ils m'ont fait dire que « *la critique de provenance fait pénétrer plus profondément qu'aucune autre étude dans la connaissance du passé*, » ce qui me classe du coup parmi ces « spécialistes qui vivent dans l'illusion grossière qu'il n'y a rien au delà du nettoyage, du raccommodage et du classement des manuscrits. » Je vois bien que, tout en me citant entre guillemets, ils ont eu l'attention délicate de ne pas mettre de renvoi au bas de la page, de sorte qu'eux et moi avons été sans doute les seuls à savoir que c'était de moi qu'il s'agissait. Mais, comme je parlais ici (et aussi dans mon introduction) de la critique des sources sous tous ses aspects, y compris la critique de leur contenu, c'est-à-dire de la critique historique dans toute son étendue, ils ont commis sans s'en douter cette faute de critique qui consiste à prêter à un auteur une bêtise qu'il n'a pas dite pour le convaincre de faiblesse ou d'étroitesse d'esprit. Cela ne m'empêche pas, du reste, de trouver tout ce chapitre sur l'érudition et les érudits juste et spirituel, encore qu'il ne dénonce pas aussi nettement que je voudrais l'erreur qu'on a commise en France en séparant l'érudition de la science et de l'histoire.

M. G. Goyau a publié récemment deux livres intéressants par les sujets qu'ils traitent, plus intéressants encore par ce qu'ils nous révèlent sur leur auteur et sur les tendances intellectuelles et religieuses dont il est un des représentants. Le premier de ces volumes, intitulé : *Autour du catholicisme social* (Perrin), est un recueil d'articles parus dans la *Quinzaine* et qui, bien qu'ils traitent des sujets les plus variés (*Rome* de Zola, Mgr Manning, Anne de Xainctonge, la fondatrice des Ursulines de Dôle, le saint-simonisme, le catholicisme et le radicalisme en Italie, etc.), sont tous réunis par une même pensée, le désir passionné d'une réorganisation de la société sous la direction de l'Église, réorganisation qui seule, aux yeux de M. Goyau, peut mettre fin aux maux engendrés par le capitalisme et le prolétariat et assurer une meilleure répartition du travail et de la richesse. L'autre volume est le premier d'une large étude sur l'*Allemagne religieuse* (Perrin). C'est par *le protestantisme* que M. Goyau a commencé. Il ouvre cependant son ouvrage par un remarquable tableau de la répartition des confessions en Allemagne; puis il étudie l'évolution du protestantisme contemporain dans les doctrines et dans les faits. Le quatrième chapitre expose les rapports du protestantisme avec le mouvement social et le dernier est un tableau de la vie religieuse dans les églises protestantes. — Bien qu'étranger et voyageant pour la première fois en Allemagne quand il est venu y étudier les Églises contemporaines, bien que catholique d'éducation et de

croyances, et par suite exposé à comprendre difficilement et à juger sans bienveillance les idées et les institutions protestantes, M. Goyau a fait preuve dans cet ouvrage d'une rare impartialité et d'une intelligence extraordinairement pénétrante de choses qui, même pour des protestants, sont difficiles à démêler nettement. Nulle part on ne trouvera une exposition sommaire de l'évolution de la théologie protestante depuis Schleiermacher jusqu'à nos jours aussi claire et aussi juste. Il a, en particulier, analysé avec beaucoup de finesse la théologie de Ritschl, qui repose sur une série d'équivoques plus ou moins conscientes, tout en rendant hommage à l'incontestable piété de Ritschl lui-même. Il a également fait de main de maître l'histoire du mouvement chrétien social dans le protestantisme, et il a tracé des portraits bien vivants de Wichern, Huber, Stœcker, Gœhre. Il a étudié avec une sympathie clairvoyante les œuvres charitables des communautés protestantes et très bien montré comment le mouvement de piété active qui a son centre dans la Mission intérieure agit en dehors de l'Église officielle et parfois en opposition avec elle. Le seul point sur lequel M. Goyau me paraît s'être mépris, c'est dans l'accusation qu'il porte contre Luther et sa doctrine d'avoir tari la source des bonnes œuvres par la doctrine de la justification par la foi. Les bonnes œuvres sont considérées dans le protestantisme comme le fruit naturel et nécessaire de la foi ; Luther a fait entendre les plus éloquentes lamentations sur la ruine des institutions charitables à la suite des troubles religieux et des appels chaleureux à la création d'hôpitaux et d'écoles. Ce qui a pendant longtemps desséché et stérilisé le protestantisme allemand, c'est son union avec l'État, sa dépendance servile vis-à-vis de l'État, le caractère administratif de ses prêtres et de ses Églises, caractère qui s'est perpétué jusqu'à nos jours et s'est manifesté aussi bien par la fusion des Églises calviniste et luthérienne et par l'établissement de la liturgie de l'*Agende* de 1829 que par la réforme de cette Agende en 1852. M. Goyau a décrit et jugé avec une parfaite équité ces conditions si spéciales des Églises prussiennes et analysé avec finesse les conflits et les contradictions qui existent entre les formes et les dogmes obligatoires d'une Église d'État et la liberté illimitée des opinions théologiques dans les Universités où se recrutent les pasteurs. Si complète que soit l'impartialité de M. Goyau, sa préface nous indique bien clairement qu'il existe au fond de sa pensée une idée apologétique et que les « variations, » les incertitudes de l'Église protestante lui paraissent, comme à Bossuet, une preuve qu'elle n'est pas la véritable Église chrétienne et qu'elle est prédestinée à la ruine, ses adeptes étant condamnés à pas-

ser à la libre pensée ou à chercher refuge dans le catholicisme. Nous n'avons pas à discuter ici ce que sera l'avenir des Églises protestantes, mais tout ce qu'on dit sur les variations et les diversités d'opinions au sein du protestantisme pourrait être dit de l'Église catholique si l'on veut y regarder de près. Il y a un plus grand abîme entre le catholicisme de tel ou tel professeur des Universités allemandes et celui de tel ou tel prêtre de Bretagne ou de Sicile, entre celui des prêtres en général et celui des humbles laïques ignorants qu'entre la théologie de Ritschl et celle de Hengstenberg. Au fond, pour tous les hommes intelligents, catholiques ou protestants, la religion repose aujourd'hui sur l'agnosticisme[1]. La différence entre le protestantisme et le catholicisme, c'est que le protestantisme cherche avec passion et angoisse à mettre la pensée humaine d'accord avec la foi religieuse, qu'il a besoin, non seulement de vérité, mais aussi de sincérité, tandis que le catholicisme renonce, extérieurement du moins, à tout examen, impose des formules qu'on accepte avec une obéissance indifférente; si bien que son immense et à bien des égards admirable action sociale et morale n'est pas accompagnée d'une action intellectuelle simultanée. En subordonnant la vérité à l'autorité, elle engendre dans son sein des insincérités qui, pour être moins visibles, n'en sont pas moins bien autrement graves et redoutables que toutes les équivoques de l'école de Ritschl[2].

G. Monod.

1. La conférence de M. Brunetière à Besançon, où il a exposé les motifs de sa conversion au catholicisme, est très instructive. Son catholicisme repose d'abord sur un motif tout politique (le patriotisme selon la formule de Drumont et de G. Thiébaud, chose étrange chez le critique qui a si éloquemment déploré le mal irréparable causé à la France par la Révocation de l'Édit de Nantes et la persécution du jansénisme), puis sur une renonciation entière à la recherche de la vérité métaphysique, sur le besoin d'autorité.

2. Je causais avec un prêtre intelligent et pieux de la dévotion de saint Antoine de Padoue. Il m'en parlait en souriant et avouait que ces marchés avec le ciel sont fort immoraux; mais il ajouta : « Qu'importe, si mes pauvres y gagnent! » Toute la différence du catholicisme au protestantisme est là.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE, 1894-1895.

Il n'a pas paru, dans la période de temps qui nous occupe, d'ouvrage scientifique de quelque importance présentant un tableau d'ensemble de l'histoire romaine. Mais nous devons mentionner brièvement l'Introduction à l'étude de l'histoire ancienne[1] de C. Wachsmuth, qui a été généralement accueillie par de vifs éloges. L'ouvrage porte l'empreinte d'un esprit chercheur et indépendant; sous une forme claire et concise, l'auteur nous expose son opinion, formée par de longues années d'études approfondies, sur la valeur de la tradition historique. Nous ne le chicanerons pas sur la disposition de l'ouvrage, qui ne répond pas toujours tout à fait à son but; nous ne lui reprocherons pas davantage de s'être trop complaisamment étendu sur certaines questions de détail, tandis qu'il en écourtait d'autres, nous laissant ainsi voir clairement celles auxquelles il s'intéresse particulièrement. Réjouissons-nous seulement que cette tentative de soumettre les sources de l'historiographie antique à un examen approfondi ait été faite par quelqu'un de compétent et que la question soit traitée au point de vue de l'histoire universelle. C'est là un mérite de l'ouvrage que nous reconnaîtrons volontiers, quoiqu'il nous eût semblé désirable d'y trouver un exposé plus détaillé des témoignages que nous possédons sur le développement du peuple et de l'empire romains. Les jugements portés sur Tite-Live, Appien, Velleius, sur les auteurs de chroniques et d'annales, sur Polybe, Salluste, César, Tacite et Ammien sont excellents, mais supposent des lecteurs très familiarisés avec les écrits de ces auteurs et avec les études que leurs ouvrages ont provoquées. Pour l'époque impériale en particulier, l'importance des renseignements fournis par les monuments, surtout les inscriptions, pas plus que les sources du droit, ne me paraît être soulignée comme il faut; il est superflu de démontrer ici combien nos connaissances sur l'antiquité seraient précaires si elles n'avaient d'autre base que les récits des historiens au sens étroit du mot. L' « Histoire universelle dans l'antiquité, » de Buedinger[2], ne nous satisfait qu'à demi; il traite son sujet bien

1. *Einleitung in das Studium der alten Geschichte.* Leipzig, Hirzel, 1895.
2. *Die Universalhistorie im Alterthum.* Wien, Gerold, 1895.

sommairement. Ses esquisses sur les débuts de l'historiographie romaine et sur Tacite ont de la valeur, mais on regrette que l'auteur n'ait pas fait de recherches plus approfondies et ne prenne pas position à l'égard des nombreux problèmes qui se présentent. Il faut tenir le plus grand compte de l'avis que Pœhlmann[1] adresse aux érudits qui s'occupent de l'antiquité. Il demande que l'on considère sans cesse les problèmes de haut et dans leurs rapports avec l'histoire générale, qu'au lieu de suivre une méthode purement descriptive, on accorde plus d'importance à l'organisation de la société, au développement juridique et économique. Dans plusieurs ouvrages bien connus, l'auteur a montré combien lui-même prend à cœur cette tâche de l'historien, et le recueil de ses articles, sur lequel j'attire ici l'attention, en fournit une nouvelle preuve.

Royauté. — Mentionnons en première ligne l'ouvrage du célèbre jurisconsulte Jhering[2] : « Histoire primitive des peuples indo-européens, » dont M. A. Foucher a déjà rendu compte dans cette *Revue* (LX, 148). L'auteur entreprend d'expliquer les origines de la civilisation romaine; le tour ingénieux et piquant du style, l'originalité des idées, l'éclat des descriptions pourront au premier abord tromper le lecteur sur la valeur historique des faits; après un examen approfondi, je doute qu'il soit d'accord avec l'auteur pour attribuer aux peuples sémitiques et à leur civilisation rattachée à Babylone une influence aussi profonde et décisive sur le développement des Ariens. Un intéressant opuscule de A. Schneider[3] nous amène aux temps les plus reculés de Rome; l'auteur y fait une description détaillée de la ligne de forteresses du Septimontium et de la ville primitive du Palatin, et il essaie de prouver que l'arc de Janus est une ancienne porte de ville fortifiée contre les Étrusques. La critique de la liste des rois d'Albe-la-Longue conduit Trieber[4] au même résultat que Scaliger, qui avait relevé autrefois des étourderies et de grossières erreurs dans Eusèbe. Koerte[5] présente sous de nouvelles faces un problème très discuté. S'appuyant sur la peinture murale bien connue de Vulci, il soutient, en opposition avec Gardthausen, que les Tarquins étaient de race romaine, ainsi que Niebuhr et Schwegler l'avaient déjà pré-

1. Aus Alterthum und Gegenwart. München, C. H. Beck, 1895, p. 34 : *Zur Methodik der Geschichte des Alterthums.*

2. *Vorgeschichte der Indoeuropäer.* Leipzig, Duncker et Humblot, Breitkopf et Haertel, 1894.

3. *Aus Roms Frühzeit.* Mittheilungen des arch. Inst. (Röm. Abt.), X, 160.

4. *Zur Kritik des Eusebius.* Hermes, XXIX, 124.

5. *Römische Königsgeschichte in etruskischer Ueberlieferung.* Verhandlungen der Kolner Philologenversammlung. Leipzig, Teubner, p. 161.

tendu; que Tarquin l'Ancien avait été vaincu par un condottiere étrusque qui, après avoir dominé Rome pendant un court espace de temps, avait dû se retirer devant un membre de la famille royale, Tarquin le Jeune. C'est une hypothèse nouvelle à ajouter à toutes celles qui ont déjà été émises sur l'étendue et l'influence de la domination étrusque à Rome. E. Hoffmann[1] combat l'opinion généralement admise d'après laquelle la sibylle de Cumes et la sibylle d'Erythrée seraient identiques, et il démontre, par une argumentation ingénieuse, que l'introduction de certains cultes, réclamée par les livres sibyllins, se rapportait seulement à des divinités honorées depuis longtemps par des patriciens et des plébéiens, mais dont le culte n'était pas encore reconnu par l'État. Il est à remarquer que le livre de la sibylle n'exigeait pas formellement que l'on allât consulter l'Esculape d'Épidaure ni la Mère des dieux de Pessinonte; c'est seulement l'oracle de Delphes qui donna une interprétation de ce genre à des formules vagues. Pour s'orienter dans ces questions difficiles et mystérieuses, on lira avec fruit une conférence de K. Schulthess[2], qui reproduit, sous une forme aisée, les études fondamentales de Diels. Mais avant tout il faut attirer ici l'attention sur l' « Histoire de l'antiquité » d'Ed. Meyer[3]; c'est un ouvrage riche en renseignements précieux et dans lequel l'histoire primitive de l'Italie et de Rome est envisagée à des points de vue tout nouveaux. Se plaçant au point de vue de l'histoire universelle, l'auteur étudie la colonisation de l'Italie et les débuts de son histoire; il esquisse avec finesse le développement de la plus ancienne civilisation indigène et expose avec autant de clarté que possible le passage mal connu de cet état primitif à des formes politiques supérieures. Un des problèmes historiques les plus difficiles, l'étendue et l'anéantissement de la domination étrusque, est éclairé par lui d'un jour en partie nouveau.

République. — Fruin[4] étudie de près, à l'aide de quelques exemples, une question souvent discutée : celle de savoir à quelles sources a puisé l'auteur de la Table capitoline, afin de pouvoir exposer clairement les éléments dont elle est composée. O. Hirschfeld[5] analyse avec une singulière pénétration les documents que nous possédons sur Camille et confirme l'opinion de Niebuhr, d'après laquelle

1. *Die tarquinischen Sibyllenbücher.* Rheinisches Mus., L, 90.

2. *Die sibyllinischen Bücher in Rom.* Gemeinverst. Vorträge, Sammlung Virchow-Holtzendorff, n° 216. Hamburg, Richter, 1895.

3. *Geschichte des Alterthums.* Band II. Stuttgart, Cotta, 1893.

4. *Beiträge zur Fastenkritik.* Fleckeisen's Jahrbücher, 1894, p. 103.

5. *Zur Camillussagende.* Festschrift für L. Friedländer. Leipzig, Hirzel, 1895, p. 125.

les récits qui concernent le héros ont un cachet nettement légendaire. En dehors de la conquête de Veies et de l'expédition contre les Volsques, les Èques et les Étrusques, nous relèverons à peine un trait authentique dans le tableau multicolore que nous a légué la tradition; il est probable qu'Ennius, dans ses Annales, avait déjà façonné ainsi cette tradition, et le récit du procès a été écrit encore plus tard, peut-être par Valerius Antias, dont nous retrouvons aussi la main dans le procès des Scipions. Dans un article sur les expéditions des Gaulois dans Tite-Live, Hirschfeld[1] a de plus indiqué comme source directe l'œuvre géographique de Cornelius Nepos; c'est de Varron que nous vient la tradition d'après laquelle les Gaulois se transportèrent en Italie peu de temps seulement avant l'expédition contre Rome. Comme nous l'avons déjà dit dans la *Revue historique* (t. LVIII, p. 134), Niese s'efforce de prouver que l'origine de la tradition recueillie par Tite-Live sur la loi agraire de Licinius doit être reportée à une époque postérieure; à cette opinion, Soltau[2] objecte que les données fournies par Plutarque et Appien ne peuvent pas être rapportées à une seule loi, mais qu'il ressort au contraire clairement du récit d'Appien qu'il existait une loi plus ancienne. Binnebœssel[3] aborde dans son travail une question des plus délicates et la traite avec circonspection. La façon dont sont racontées la bataille de Lautulae et la marche du consul Fabius à travers la forêt ciminienne lui sert de point de comparaison pour faire ressortir la supériorité du récit de Diodore sur celui de Tite-Live; plus loin, il cherche à dégager le noyau historique du récit de Tite-Live et à signaler les passages où des événements postérieurs ont été reportés à une époque plus reculée. Les consciencieuses recherches de Schubert[4] sur les sources de l'histoire de Pyrrhus ont déjà été signalées aux lecteurs par le savant article de Lécrivain (*Revue historique*, LX, 154); je ne les rappelle ici que pour être complet; l'ouvrage profite d'ailleurs surtout à la littérature historique de l'époque grecque et en fait ressortir la richesse par contraste avec la tradition annalistique romaine, si pauvre et si peu sûre. Aux observations de l'auteur sur le traité conclu à cette époque entre

1. *Timagenes und die gallische Wandersage.* Sitzungsberichte der Berliner Acad., 1894, p. 331.

2. *Die Aechtheit des licinischen Ackergesetzes vom J.* 367 *v. Chr.*, Hermes, XXX, 624.

3. *Untersuchungen über die Quellen und Geschichte des zweiten Samniterkriegs von Caudium bis zum Frieden* 450 *n. C.* Halle, Dissertation, 1894.

4. *Geschichte des Pyrrhus.* Konigsberg, Koch, 1894.

Rome et Carthage, Wachsmuth[1] rattache une interprétation exacte des paroles de Polybe et justifie l'opinion généralement admise que le traité fut conclu après la bataille d'Ausculum. En quelques traits, Soltau[2] esquisse l'unification de l'Italie sous la domination de Rome et fait ressortir l'admirable habileté politique de cette puissance victorieuse. Bauer[3] cherche à voir clair dans les débuts des complications illyriennes; il traite d'abord des colonies grecques en Dalmatie et il trouve qu'Issa (aujourd'hui Lissa) était colonisée par des Grecs déjà avant Denys l'Ancien de Syracuse; puis il étudie les récits de Polybe sur les guerres et la paix avec Teuta et les signale comme étant traités à un point de vue trop exclusivement grec, de sorte qu'il est nécessaire de les soumettre à un contrôle en les comparant avec ceux d'Appien. Fuchs[4], dans une étude d'ensemble, remet en discussion les problèmes, si souvent étudiés et si diversement résolus, que soulèvent les premières années de la seconde guerre punique. Tout en renvoyant le lecteur à la critique de Lécrivain (*Rev. hist.*, LVII, 392), je ferai remarquer que M. Fuchs croit avoir fait accomplir un grand pas à la question en accordant au point de vue militaire une importance plus considérable qu'à l'ordinaire. On peut faire observer que l'application de ce principe, certainement juste en soi et que de récents travaux sur les problèmes de l'histoire militaire dans l'antiquité ont généralement accentué, fait négliger presque complètement l'interprétation philologique des auteurs, dont les récits forment cependant la base essentielle de nos travaux. C'est justement le cas ici. Si l'on représente la politique de Rome comme ayant été dès le début de la guerre parfaitement logique; si l'on prétend que Rome n'avait pas l'intention de prendre l'offensive en Espagne et si l'on désigne ce projet comme un plan aventureux; si l'on veut prouver que les Romains cherchaient à rencontrer Annibal d'abord en Gaule après qu'il aurait, comme on pouvait s'y attendre, déjà fatigué son armée dans son trajet vers l'Italie, cette manière d'apprécier la situation ne tient suffisamment compte ni du récit de Polybe, d'après lequel Scipion voulait aller en Espagne, ni de ce fait que les Romains

1. *Der Vertrag zwischen Rom und Carthago aus der Zeit des Pyrrhus.* Festschrift zum deutschen Historikertage. Leipzig, Duncker et Humblot, 1894.

2. *Verhandlungen der Kölner Philologenversammlung.* Leipzig, Teubner, 1895, p. 142.

3. *Die Anfänge österreichischer Geschichte.* Archaeolog.-epigr. Mittheilungen, XVIII, 128.

4. *Der zweite punische Krieg und seine Quellen Polybius und Livius nach strategisch-taktischen Gesichtspunkten betrachtet.* Die Jahre 219 und 218 mit Ausschluss des Alpenübergangs. Wiener-Neustadt, Blumrich, 1894.

avaient concentré dans la plaine du Pô une armée assez importante pour entrer en lutte avec Annibal. Soltau[1], l'infatigable explorateur de ce domaine, a publié plusieurs travaux; nous en mentionnerons trois. Dans un premier article, il repousse encore une fois l'opinion d'après laquelle Tite-Live se serait directement inspiré de Polybe, sans pouvoir prouver, à mon sens, par des raisons suffisantes, que Claudius Quadrigarius et Coelius Antipater leur ont servi d'intermédiaire. Dans un ouvrage de plus longue haleine, il tâche de donner une base solide aux opinions qu'il a souvent exprimées sur les sources relatives à cette importante période de l'histoire romaine. S'il est évident que Tite-Live, dans la 3e décade, en particulier à partir du 26e livre sur les événements d'Orient, a fait des emprunts considérables à Polybe, cependant il s'est surtout servi des annalistes cités plus haut. On pourra maintes fois ne pas être de l'avis de Soltau sur telle ou telle source qui aurait servi de base à telle partie du récit, mais il faut reconnaitre que ses recherches nous apportent une foule d'observations de détail des plus précieuses, dignes d'être prises en considération et examinées de près. Wilms[2] nous donne de la bataille de Cannes une description que l'on peut approuver dans son ensemble, excepté quand il prétend découvrir des qualités militaires en Terentius Varron, si défavorablement jugé dans les récits des auteurs anciens. Lehmann[3] publie un travail critique sur les derniers événements de la guerre; il émet l'avis que Scipion poursuivait une tactique de temporisation, qu'il a débarqué loin de Carthage et occupé les riches domaines de la vallée du Bagradas, afin d'empêcher l'approvisionnement de la ville et de la réduire par là à merci. Wilms[4] cherche à établir avec exactitude la chronologie embrouillée de la première guerre servile; le premier soulèvement à Minturne tombe en 144-143; c'est le début de la guerre que Rupilius termina en 132 par la conquête de Tauromenium et d'Enna. Ed. Meyer[5] a publié une étude excellente aussi au point de vue critique. La tradition concernant les Gracques s'appuie sur trois sources princi-

1. *Die Quellen des Livius im 21. und 22. Buch.* Programme, Saverne, 1894. — *Livius Quellen in der 3. Dekade.* Berlin, Mayer et Müller, 1894. — *Die griechischen Quellen in Livius 23-30 Buch.* Philologus, LIII, 588.

2. *Die Schlacht bei Cannae.* Programme, Hamburg, Wilhelmsgymnasium, 1895.

3. *Der letzte Feldzug des Hannibalischen Kriegs.* Fleckeisen's Jahrbücher, Suppl. XXI, 527.

4. *Die Zeit des ersten Sklavenkriegs.* Fleckeisen's Jahrbücher, 1895, p. 209.

5. *Untersuchungen zur Geschichte der Gracchen.* Aus der Festschrift zur 200 jährigen Jubelfeier der Universität Halle. Halle, Niemeyer, 1894.

pales. Celle qui remonte à Poseidonius (dans Diodore), dans laquelle les événements sont décrits au point de vue des aristocrates, par exemple de Scipion l'Africain, doit être distinguée du récit d'Appien, qui reproduit d'une façon remarquable le point de vue spécialement italien; Plutarque enfin a souvent puisé à la même source, mais, à côté de cela, en a utilisé une autre, qui lui était plus commode pour ses biographies, qui mettait au premier plan l'intérêt personnel et prenait explicitement parti pour les Gracques. Autant ces trois relations essentielles sont d'accord quand il s'agit de raconter les faits, autant elles diffèrent l'une de l'autre pour les juger. Unger[1] explique les décrets sénatoriaux des années 128 et 111, conservés dans Josèphe, et est amené par là à discuter de plus près les relations de Rome avec l'Orient à cette époque. Bülz[2] dresse une liste des questeurs provinciaux de l'an 82 av. J.-C. jusqu'en 44 av. J.-C. aussi complète que peut l'être un travail de ce genre. Kübler[3] ne peut se résoudre à partager l'opinion de Zielinski sur la chronologie du procès de Verrès (*Rev. hist.*, LIX, 362) et reprend la question de savoir pourquoi Cicéron demandait 110 jours pour réunir les pièces de l'accusation et cependant se contenta de 50 jours. Il me paraît prouvé que Cicéron se mit en voyage dès le commencement de l'année, mais le motif de son prompt retour ne m'apparaît toujours pas clairement. Je dois faire remarquer que le beau livre de Th. Reinach sur Mithridate Eupator a été traduit en allemand par A. Goetz[4]. Les additions considérables que l'auteur y a faites permettent de considérer cette traduction comme une édition nouvelle. L'article de Bender[5] ne nous apprend rien de nouveau; il y a longtemps que l'on est d'accord pour croire que César décida de son plein gré la guerre contre Arioviste et qu'il a néanmoins, dans son récit sur cette guerre, retourné les choses. Schiche[6] établit très exactement la chronologie du voyage de Cicéron lorsqu'il alla prendre possession de son gouvernement de

1. *Untersuchungen über Flavius Josephus.* Sitzungsberichte der Münchner Academie, 1895.

2. *De provinciarum Romanarum quaestoribus qui fuerunt ab u. c. DCLXXII usque a. u. c. DCCX.* Dissertation. Leipzig, 1893.

3. *Zur Chronologie des Processes gegen Verres*, Philologus, LIV, 464.

4. *Mithridates Eupator, König von Pontus.* Mit Berichtigungen und Nachträgen des Verfassers ins Deutsche übertragen von A. Götz. Leipzig, Teubner, 1895.

5. *Ueber die Glaubwürdigkeit von Caesar's Bericht über den Krieg mit Ariovist.* Neues Correspondenzblatt für die Gelehrten- und Realschulen Würtembergs, 1894, p. 438.

6. *Zu Cicero's Briefwechsel im J.* 51. Programm des Friedrich-Werderschen Gymnasiums, 1895.

Cilicie; l'auteur découvre même quelques résultats nouveaux. Après avoir étudié la chronologie de la dixième Philippique, Ganter[1] traite les différentes phases de la lutte entre C. Antonius et M. Brutus et explique une série de lettres relatives à cette époque. Gurlitt[2] défend à nouveau l'opinion qu'il a déjà exprimée autrefois sur l'époque où ont été publiées les lettres de Cicéron; il me semble très probable que cette publication peut être attribuée à l'époque d'Auguste. Ganter[3], s'écartant de l'opinion de Mommsen, est amené, par ses recherches sur les monnaies des Quatuorviri, à étudier les dictatures de César. Au même auteur[4] nous devons une courte étude sur l'ami de Cicéron, Cornuficius; il y montre le rôle important qu'ont joué cet homme et tout le parti du Sénat. L'examen auquel Krueger[5] a soumis les documents que nous avons sur la période comprise entre le 17 mars 45 et les ides de mars de l'année suivante ne donne pas de résultats nouveaux; s'il avait tenu mieux compte des données chronologiques fournies par les lettres de Cicéron, il aurait pu déterminer plus exactement, dans beaucoup de cas, les dates qu'il a données dans ses tableaux chronologiques, d'ailleurs dressés avec soin. D'après Holtzapfel[6], la bataille de Forum Gallorum a eu lieu le 15 avril. Kromayer[7] se livre à de consciencieuses et utiles recherches sur le second triumvirat; il place le traité de Brindes au mois de septembre; la conquête de Jérusalem par Hérode, qui, d'après Gardthausen, avait eu lieu le 3 octobre de l'an 37 av. J.-C., au mois de juillet. Plus loin, il discute l'époque et l'importance de la première donation de Marc-Antoine à Cléopâtre. On a beaucoup discuté sur l'époque de cette donation; en combinant les témoignages contradictoires des sources, Kromayer arrive à la conclusion qu'elle fut effectuée dans les premiers mois de l'an 36 et qu'elle n'apporte aucun changement notable

1. *Chronologische Untersuchungen zu Cicero's Briefen an M. Brutus und philippischen Reden.* Fleckeisen's Jahrbücher, 1894, p. 613.

2. *Cicero's Briefschaften und ihre Verbreitung unter Augustus.* Ibid., 1894, p. 201. Voy. aussi les renseignements bibliographiques sur les lettres de Cicéron (1885-1894) qu'il a données dans le Jahresbericht der class. Alterthumswissenschaft de Bursian, LXXXIV (1895), p. 87.

3. *Die Diktaturen Caesar's.* Sallets Zeitschrift für Numismatik, XIX, 183.

4. *Q. Cornuficius.* Philologus, LIII, 132.

5. *De rebus inde a bello Hispaniensi usque ad Caesaris necem gestis.* Dissertation. Bonn, 1895.

6. *Zur Geschichte des mutinensischen Krieges.* Fleckeisen's Jahrbücher, 1894, p. 400.

7. *Forschungen zur Geschichte des zweiten Triumvirats.* Hermes, XXIX, 556. Gardthausen a maintenu son opinion sur ce point. Rhein. Museum, 1895, p. 311.

au profit de l'Égypte dans l'équilibre des puissances; dès l'an 36, Antoine avait reconnu Cléopâtre comme son épouse légitime; cette donation constituait sa « Morgengabe, » selon l'usage des Orientaux. Korach[1] entreprend d'examiner, à un point de vue plus large, la valeur de Josèphe comme source pour l'histoire romaine; il s'appuie sur les recherches bien connues de Niese et de Destinon, et le résultat essentiel de son enquête, c'est qu'en dehors des écrits juifs Strabon, Posidonius et Polybe ont été utilisés. Bardt[2] émet l'opinion que les phrases célèbres et si souvent discutées par lesquelles débutent les Annales de Tacite et qui donnent un aperçu de toute l'histoire romaine contiennent des éléments hétérogènes juxtaposés sans lien; il serait nécessaire de remplacer logiquement les membres de phrase qui manquent pour coordonner le tout et de remplacer par un ordre rationnel le désordre chronologique qui y règne.

Empire. — Bormann[3] a repris la question, tant agitée il y a une dizaine d'années, de savoir exactement comment il faut apprécier le célèbre monument d'Ancyre. Il le compare avec les autres inscriptions du mausolée d'Auguste; puis il examine si ce document, rédigé, comme on sait, peu de mois avant la mort d'Auguste et gravé après le décès du maître, est composé tout à fait selon l'esprit de son impérial auteur. Comme l'avaient fait observer autrefois Geppert et Mommsen, Bormann est d'avis que le texte devait sans doute subir bien des modifications, mais que Tibère, par un sentiment de piété envers Auguste, le publia tel quel; c'est pourquoi on y a respecté l'emploi de la première personne au lieu de la troisième. Voigt[4] veut prouver que l'expédition d'Agrippa au Bosphore cimmérien a été entreprise en l'an 15 av. J.-C. Marcks[5], dans une étude critique sur l'expédition navale de Tibère, émet sur l'histoire ancienne des Cimbres un jugement différent de celui de Müllenhoff. Contestant l'opinion émise par cet éminent germaniste, il s'efforce de prouver que les Cimbres étaient réellement un peuple germanique habitant le Slesvig-Holstein et le Jutland; une fraction de ce peuple aurait émigré dès le deuxième siècle, l'autre fraction aurait été trouvée par la

1. *Ueber den Wert des Josephus als Quelle für die römische Geschichte.* I. Bis zum Tode des Augustus. Dissertation, Leipzig, 1895.

2. *Die ersten Sätze der Annalen des Tacitus.* Hermes, XXIX, 451.

3. *Verhandlungen des Kölner Philologenversammlung.* Leipzig, Teubner, 1896, p. 180.

4. *Quo anno Agrippa expeditionem Bosporanam fecerit,* dans les Griech. Studien, H. Lipsius dargebracht. Leipzig, Teubner, 1894.

5. *Die römische Flottenexpedition zum Kimbernlande und die Heimat der Kimbern.* Jahrb. von Altertumsfreunden im Rheinlande, 1894, p. 29.

flotte romaine à son arrivée l'an 5 ap. J.-C. Bauer[1] apporte de la clarté dans la topographie du théâtre de la guerre de Dalmatie et de Pannonie; Velleius, comme font d'ordinaire les auteurs romains, à peu d'exceptions près, n'en donnait qu'une description incomplète. Tibère, établi à Siscia (Siszeg), s'est tenu d'abord sur la défensive; les événements ultérieurs ont montré que cette stratégie était indubitablement la meilleure, mais à la cour elle ne fut pas comprise ou fut mal interprétée, et le général en chef fut rappelé. Velleius a pallié cet état de choses. Burmeister[2] s'efforce de prouver, non d'ailleurs sans témérité, que Velleius Paterculus, surtout en ce qui concerne la chronologie des événements, concorde avec Cornelius Nepos et utilise avant tout Tite-Live. Korach[3] voudrait déterminer l'époque des différents voyages d'Hérode à Rome; le premier a eu lieu certainement en l'an 18 ou 17 av. J.-C., le second en l'an 12 av. J.-C.; la date du troisième reste incertaine. S'appuyant sur les documents fournis par les papyrus, Wilcken[4] établit une nouvelle ère qui part de la conquête d'Alexandrie par Octave, mais qui est reculée du 1er août au 29 du même mois. A cette étude peut se rattacher celle de Wunderer[5] sur les œuvres d'art rapportées par Octave d'Alexandrie à Rome et rassemblées autrefois principalement par les Ptolémées; c'est un chapitre de l'histoire des vols commis à cet égard par les Romains. Dans son discours sur la fête séculaire d'Auguste, Wissowa[6] se rattache en général à l'opinion de Mommsen (*Rev. hist.*, LIX, 366). Il apprécie très sainement le règne d'Auguste; il nous le dépeint comme un véritable homme d'État, dont l'art consommé a réussi à réconcilier les Romains avec le nouvel ordre de choses. Holtzmann[7] nous donne en style clair et attrayant une histoire de l'époque à laquelle ont vécu Jésus-Christ et les apôtres; avec une grande concision, il dresse un tableau d'ensemble des documents dont la connaissance est nécessaire à une intelligence juste et positive du Nouveau Testament.

1. *Zum dalmatisch-pannonischen Krieg* 6-9 *n. Chr.* Arch.-epigr. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVII, 135.

2. *De fontibus Velleii Paterculi.* Dissertation, Berlin (Berliner Studien für class. Philologie und Archaeologie, XV, 1). Calvary, 1894.

3. *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1894, p. 529.

4. *Eine alexandrinische Aera Octavians.* Hermes, XXX, 151.

5. *Manibiae Alexandrinae.* Programme, Würzburg, 1894.

6. *Die Saecularfeier des Augustus.* Discours prononcé le 27 janvier au nom de l'Université de Marbourg. Marburg, Elwert, 1894.

7. *Neutestamentliche Zeitgeschichte* (Grundriss der theologischen Wissenschaften, 2. Reihe, 2. Band). Freiburg, Mohr, 1895.

Ritter[1] fait une nouvelle tentative pour pénétrer le caractère énigmatique de l'empereur Tibère; il ne pouvait naturellement guère découvrir de nouvelles faces à ce problème tant discuté, mais j'approuve l'idée fondamentale de son travail; d'après lui, Tacite s'est complu à raconter ce qui était défavorable à l'empereur et n'a même pas dédaigné de recueillir de simples rumeurs; par contre, il n'a pas mis en lumière les qualités de ce prince et les avantages de son règne. Schott[2] a produit un excellent travail sur la justice criminelle de Tibère; par des jugements clairs et nets, il prend position à l'égard des nombreuses recherches déjà faites sur ce terrain, et il prouve que l'opinion de Tacite, d'après laquelle les procès de majesté et les excès des délateurs avaient, sous Tibère, pris des proportions extraordinaires, n'est pas suffisamment justifiée. Je ne puis pas approuver dans la même mesure l'ouvrage de Baumgarten[3] sur Sénèque et le christianisme. Sans doute, on doit tenir compte de ce fait que le livre, publié après la mort de l'auteur, est resté inachevé; il faut bien dire cependant que les parties philologiques et historiques en sont très faibles et que le tableau de l'époque impériale est tracé d'une main maladroite, avec un mépris souverain et tout à fait injustifié des principes de la critique moderne. L'auteur pense, du reste, avec raison, ne pas pouvoir attribuer au christianisme une influence directe sur Sénèque. Gercke[4] a consacré d'importantes études à cet écrivain; parmi les résultats acquis, ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de voir dans quelle mesure ont été utilisées les Histoires de Pline, jusqu'à quel point on retrouve dans la tradition la trace de Cluvius Rufus, qui cherchait à défendre son ami Sénèque; ces points, pris isolément, restent encore douteux. Bien des observations intéressantes sur l'histoire de cette époque nous sont fournies dans cet ouvrage, composé selon les principes de la critique philologique et dans le cadre duquel l'auteur fait rentrer, pour terminer, une étude sur les traités de Sénèque. Le travail auquel s'est livré Wilcken[5] sur un fragment de papyrus conservé à Berlin le conduit à une ingé-

1. *Die taciteische Charakterzeichnung des Tiberius.* Programme, Rudolstadt, 1895.

2. *Die Kriminaljustiz unter K. Tiberius.* Dissertation, Erlangen, 1893.

3. *L. Annaeus Seneca und das Christentum in der tiefgesunkenen antiken Welt.* Rostock, Werther, 1895.

4. *Senecastudien.* Fleckeisen's Jahrbücher. Supplementband XXII. Leipzig, Teubner, 1895.

5. *Alexandrinische Gesandtschaften vor K. Claudius.* Hermes, XXX, 481. Sur le mémoire de Reinach, publié dans la *Revue des Études juives*, XXXI, p. 161, voy. Berliner philologische Wochenschrift, 1896, p. 1617.

nieuse conclusion; il considère ce papyrus comme la copie du procès-verbal d'une négociation que l'empereur Claude dirigea, en présence de sa femme, Agrippine, au sujet des plaintes formulées par les habitants d'Alexandrie contre le roi Hérode II. L'état fragmentaire du document ne permet pas de conclusions certaines; Th. Reinach a pu cependant, grâce à une heureuse trouvaille, apporter quelques éclaircissements à la question, — Wilcken l'a reconnu dans un mémoire sur le travail du savant français, — mais ces éclaircissements sont encore insuffisants et jusqu'à présent une seule chose est certaine : c'est que, sous le règne de Claude, une députation, conduite par le gymnasiarque Isidore, vint à Rome pour se plaindre d'Agrippa et que les négociations eurent lieu dans les jardins de Lucullus. On admettra volontiers, avec J. de Schneider[1], que la coquille d'argent d'Aquilée, représentant un Romain monté sur le char aux serpents de Triptolème et sacrifiant à Cérès, se rapporte à l'empereur Claude, qui s'était occupé avec beaucoup de sollicitude de la question des grains et qui voulait transplanter à Rome les mystères d'Eleusis. Kubitschek[2] montre que cet empereur, en distribuant les communautés entre les tribus, s'arrangea de manière à attribuer les villes de Maurétanie à la tribu Quirina, les autres à la tribu Claudia. Le récit bien connu de Pline fournit à Nissen[3] l'occasion de décrire avec verve la reconstruction de Rome après l'incendie de la ville par Néron et l'élargissement du « pomerium » par Vespasien et Titus. Klebs[4] consacre une étude approfondie à l'ouvrage, beaucoup trop négligé, d'Hégésippe sur la guerre juive des années 69 et 70 ap. J.-C. Ce qui nous est conservé de cet ouvrage n'est qu'une partie d'une grande histoire du peuple juif sous la domination des chefs laïques, histoire qui, traitée au point de vue chrétien, devait démontrer que les Juifs, par leur impiété, avaient eux-mêmes préparé leur destinée. Les écrits de Josèphe sont pris comme base de l'ouvrage, mais ils ne sont pas simplement traduits; au contraire, l'auteur les a traités très librement et les a pourvus de commentaires tirés de sources connues (Salluste, Tacite, Ammien) et inconnues; il s'efforce de donner à son ouvrage la forme classique de l'historiographie, mais en vain, comme nous pourrions le démontrer par de nombreux exemples. On suivra

1. *Verhandlungen der Wiener Philologenversammlung*. Leipzig, Teubner, 1894, p. 299.

2. *Die Tribus der claudischen Städte*. Wiener Studien, XVI, 329.

3. *Stadtgründung der Flavier*. Rhein. Museum, 1894, p. 275.

4. *Das lateinische Geschichtswerk über den jüdischen Krieg*. Festschrift für L. Friedländer. Leipzig, Hirzel, 1895, p. 210.

avec intérêt les idées que développe Pœhlmann[1] sur la genèse du césarisme, contenu en germe dans la tyrannie militaire des Grecs et dans les monarchies de l'hellénisme. Tocilesco[2], le directeur du musée de Bucarest, avec le concours d'érudits autrichiens, a consacré une remarquable étude au monument de la Dobrudscha rappelant les combats acharnés livrés par Trajan sur le Danube. Ce monument, qui est un ouvrage en maçonnerie de dimensions colossales, a été déblayé dans les années 1882 à 1890, examiné et restauré, au point de vue technique, par Niemann; il était composé d'un soubassement rond sur lequel s'élevait une immense construction cylindrique dont la moitié supérieure était décorée de cinquante-quatre panneaux sculptés fournissant un complément précieux aux scènes sculptées sur la colonne Trajane. Une balustrade couronnait le tout, de sorte que le monument, érigé, comme l'atteste l'inscription de Trajan, en l'an 107 et consacré, à ce qu'il semble, déjà deux ans après, atteignait une hauteur de trente-deux mètres. Les ruines grandioses de Pergame, que l'on croyait être celles d'un temple d'Athèna Polias, sont reconnues à présent pour être les restes d'un « Trajaneum » et sont décrites avec compétence par Stiller[3]. L'admirable création d'Hadrien au-dessous de Tivoli, dont les ruines pittoresques et verdoyantes exercent un si rare attrait, a enfin, dans l'ouvrage de Winnefeld[4], été décrite d'une façon qui correspond à l'état actuel de la science. Les relevés récents qu'en ont faits des architectes français (Girault, Esquié) remplacent heureusement l'esquisse tracée il y a plus de trente ans, par Daumet. Pour nous orienter plus facilement, Winnefeld a conservé avec raison aux différentes localités les vieilles désignations connues d'après Ligorio, quoiqu'elles soient presque d'un bout à l'autre arbitraires et fantaisistes; il raconte l'histoire de la Villa et des explorations qui y ont été faites, décrit les ruines de ces constructions, qui devaient imiter les lieux les plus

1. Aus Alterthum und Gegenwart München, 1895. C. H. Beck, p. 245 : *Die Entstehung des Caesarismus.*

2. *Das Monument von Adam-Klissi* (*Tropaeum Traiani*). Unter Mitwirkung von O. Benndorf und G. Niemann herausgegeben von Gr. G. Tocilesco. Wien, Hölder, 1895. Cf. Petersen, dans les Mitteilungen des archaeol. Instituts in Rom, 1896, p. 104; F. Köpp, dans les Preussische Jahrbücher, Bd. 82, p. 165, et le rapport de Tocilesco sur les fouilles de la « Tropaeensium civitas » Verhandlungen der Kölner Philologenversammlung, p. 193. Leipzig, Teubner, 1895.

3. *Altertümer von Pergamon V*, 2. Berlin, W. Spemann, 1895. Cf. Fabricius, dans l'Allgemeine Zeitung, 1896, Beilage, n° 88.

4. *Die Villa des Hadrian bei Tivoli.* Jahrbuch des kais. deutschen archaeol. Instituts, Ergänzungsheft III. Mit 13 Tafeln und 42 Textabbildungen. Berlin, Reimer, 1895.

célèbres du monde, et dresse un catalogue des œuvres d'art trouvées à la Villa. Domaszewski[1] cherche à mettre de l'ordre dans la chronologie de la guerre des Marcomans, sous Marc-Aurèle; la tâche ne peut être accomplie qu'imparfaitement, étant donné l'état fragmentaire des documents qui nous sont parvenus. Le « Miracle de la légion fulminante, » représenté, dit-on, sur la colonne de Marc-Aurèle, a fait naître de nombreuses controverses depuis que Petersen[2] a cherché à prouver que rien, dans le monument, n'autorise à croire que l'armée et l'empereur aient été tirés du plus pressant danger par une pluie miraculeuse provoquée par une légion de soldats chrétiens. Cette fausse interprétation remonte, il est vrai, assez loin (Dion, Themistius), mais une seule chose est certaine, c'est que le bas-relief représente une tempête contre laquelle se défendent les soldats. Harnack[3] a combattu l'opinion exprimée par Petersen sur le témoignage des auteurs; une analyse serrée des récits les plus importants d'Apollonius d'Hierapolis, de Tertullien et de Dion, l'a conduit à ce résultat que ces trois auteurs, indépendants l'un de l'autre, sont d'accord pour affirmer que l'armée était menacée de périr de soif et ne fut sauvée que par une intervention surnaturelle. D'après lui, ce récit date de l'époque la plus rapprochée de l'événement même et subsiste indépendamment de la représentation figurée. Harnack est même disposé à admettre que Dion a pris pour base de sa description la lettre même de l'empereur au Sénat. L'opinion de Petersen a été reprise par Domaszewski[4], qui cherche, en particulier, à prouver que le passage de Xiphilin n'est pas de Dion, mais a été interpolé. D'après Mommsen[5], la vérité est entre les deux : le fait n'est ni tout à fait imaginaire, comme le veulent Petersen et Domaszewski, ni tout à fait historique, comme le prétend Harnack. Il faudrait avant tout apprécier la valeur de la lettre que, d'après Tertullien et Dion, l'empereur a adressée au Sénat sur cet événement. Selon lui, l'authenticité de ce document ne peut faire aucun doute; son contenu s'accorde, sauf en quelques détails accessoires, avec le bas-relief de la colonne. Marc-

1. *Die Chronologie des bellum Germanicum et Sarmaticum.* Neue Heidelberger Jahrbücher, V, 107.

2. *Das Wunder an der columna M. Aurelii.* Mitteilungen des röm. arch. Instituts, IX, 78.

3. *Die Quelle der Berichte über das Regenwunder im Feldzuge Marc Aurels gegen die Quaden.* Sitzungsberichte der Berliner Academie, 1894, p. 835.

4. *Das Regenwunder der Marc-Aurelsäule.* Rhein. Museum, 1894, p. 612. Voy. aussi Weizsäcker, *Einleitung zu der akad. Preisverteilung.* Tübingen, 1894.

5. *Das Regenwunder der Marc-Aurelsäule.* Hermes, XXX, 91.

Aurèle a vu dans le secours qui lui fut envoyé l'œuvre d'une intervention quelconque, divine ou naturelle, et il est tout simple que les chrétiens l'aient attribué à leur Dieu. Dans sa réplique, PETERSEN[1] reconnaît qu'il a été trop loin en expliquant la formation de la légende chrétienne uniquement par une fausse interprétation du bas-relief, mais il maintient que ces idées fausses n'ont pas été sans influence. KUBITSCHEK[2] émet un certain nombre de suppositions au sujet du champ de bataille où fut vaincu Pescennius Niger. STROOTMANN[3] ne croit pas qu'on puisse mettre en doute la réalité de la victoire remportée en 288 par Claude sur les Alamans, non loin du lac de Garde, et sur laquelle nous n'avons d'autre témoignage que celui de Victor. HEYDENREICH[4] montre que le chapitre concernant Constantin dans Suidas provient des Extraits de Constantin Porphyrogénète. La « Vita » d'Eusèbe est-elle authentique? Pour résoudre cette question si controversée, V. SCHULTZE[5] soumet certaines parties de cette œuvre au contrôle des monuments authentiques; le résultat est favorable à Eusèbe; l'édit aux provinciaux de Palestine est falsifié, ainsi que le traité attribué à l'empereur Constantin sur l'hérésie de ses prédécesseurs. On sait depuis longtemps que les ouvrages de Julien contiennent de nombreux emprunts à Dion Chrysostome; ASMUS[6] les a catalogués avec soin, ce qui permet de faire des comparaisons intéressantes; ainsi, c'est de Dion que Julien a tiré le bon tableau qu'il fait du gouvernement. BUEDINGER[7] consacre à Ammien Marcellin une bonne étude dans laquelle il cherche à définir la manière de cet historien et qui encourage à de nouvelles recherches. HASSEBRANK[8] me paraît faire du Franc Arbogaste, que Théodose a battu près d'Aquilée en 394, un personnage plus grand que nature. Le dernier volume de « l'Iconographie » de BERNOUILLI[9] contient de précieux renseignements sur l'histoire impé-

1. *Blitz- und Regenwunder an der Marcussäule.* Rhein. Museum, 1895, p. 453.

2. Ἐν Κοδρείγαις ὅροις Κιλίκων. Wiener numismatische Zeitschrift, XXVII, p. 87.

3. *Der Sieg über die Alamannen im J.* 268. Hermes, XXX, 355.

4. *Griechische Berichte über die Jugend Constantins des Grossen*, dans les Griech. Studien H. Lipsius dargebracht. Leipzig, Teubner, 1894, p. 88.

5. *Quellenuntersuchungen zur* Vita Constantini *des Eusebius.* Zeitschrift für Kirchengeschichte, XIV, 503.

6. *Julian und Dion Chrysostomus.* Programme, Tauberbischofsheim, 1895.

7. *Ammianus Marcellinus und die Eigenart seines Geschichtswerkes.* Denkschriften der Wiener Academie, 1895.

8. *Zur Geschichte des Kaisers Theodosius I.* Programme, Blankenburg a H., 1895.

9. *Römische Iconographie.* 2. Teil, 3 : Von Pertinax bis Theodosius. Stuttgart, Berlin, Leipzig, Union, 1894.

riale du IIIe et du IVe siècle; cette époque nous offre une série de problèmes particulièrement difficiles, de sorte qu'on se laissera volontiers conduire par un guide bien informé tel que nous le trouvons dans cet ouvrage. L'histoire des Juifs à Rome, de Berliner[1], n'est pas travaillée avec assez de soin, mais elle offre un tableau d'ensemble des événements déjà souvent racontés. L'histoire de la chute du monde antique de Seeck[2] a été, dans cette *Revue* même (t. LX, 411), l'objet d'une étude détaillée de Bouché-Leclercq; nous pourrons donc nous contenter d'en dire quelques mots. Son premier volume est certainement l'ouvrage d'un ingénieux historien qui étudie à fond les problèmes, qui s'est formé une opinion personnelle sur le développement des événements et qui sait exprimer en termes clairs et nets sa manière de voir. Mais la composition de ce premier volume inspire de sérieuses appréhensions, et nous n'avons pas de données précises sur la façon dont il doit être continué. On lira avec intérêt le jugement porté sur Dioclétien et Constantin; on trouvera sans doute que l'honnête et sérieux vouloir du premier de ces princes est parfaitement décrit, mais qu'il est estimé comme politique réaliste au-dessous de sa valeur; Constantin, au contraire, nous est présenté sous un jour beaucoup trop idéal, surtout en ce qui concerne ses rapports à l'égard du christianisme, rapports que J. Burckhardt, dans son célèbre ouvrage, me semble avoir apprécié beaucoup plus justement. On ne devrait pas entourer d'une aveuglante auréole la nature froide, calculatrice, démesurément ambitieuse de cet empereur. La description du plus ancien culte des Germains, que l'on ne s'attend pas à trouver dans cet ensemble, éveille bien des contradictions. On ne peut que louer le chapitre concernant l'armée romaine; au contraire, l'application des théories de la « sélection naturelle » et de « l'hérédité des qualités acquises » pour expliquer la décadence de l'empire romain soulève des doutes très justifiés, et cependant on suivra avec intérêt les développements de Seeck et on y trouvera matière à s'instruire. Nous mentionnerons à cette place quelques écrits ayant trait aux rapports de l'état antique avec le christianisme. Le volume de H. d'Arneth[3] ne mérite d'être nommé que parce qu'il faut bien viser à être complet; il ne résout pas le gros pro-

1. *Geschichte der Juden in Rom.* 2 Bände, 1894. Frankfurt, J. Kauffmann. I : Von 160 v. Chr. bis 315 n. Chr.

2. *Geschichte des Untergangs der antiken Welt.* Erster Band mit Anhang. Berlin, Siemenroth et Worms, 1895. Voy. le compte-rendu détaillé que j'ai donné de cet ouvrage dans la Zeitschrift für Kulturgeschichte, 1896, p. 340.

3. *Das classische Heidentum und die christliche Religion.* I, II. Wien, Konegen, 1895. Cf. l'article de Bouché-Leclercq dans la *Rev. hist.*, LXI, 118.

blème d'histoire générale indiqué dans le titre et il contient une foule d'erreurs et de faux jugements. Krueger est l'auteur d'un guide excellent et très utile pour s'orienter à travers la littérature chrétienne des trois premiers siècles[1]. Schuerer[2] a tracé dans une conférence un tableau parfait des premiers temps du christianisme et de la situation que les adeptes de la nouvelle religion prirent dans l'empire. Deux études de Harnack[3], traitées avec son habituelle pénétration, mériteraient de se répandre au delà du cercle restreint des érudits de profession. Il affirme l'authenticité de ce qu'on appelle l'Édit de tolérance d'Antonin le Pieux; il en fait avec raison un édit impérial interdisant qu'on fasse aux chrétiens leur procès comme athées. Se rattachant au célèbre mémoire de Mommsen, il étudie la position prise par le gouvernement romain vis-à-vis du christianisme et le fondement juridique de ces plaintes. Plus loin, Harnack, en motivant son opinion par une argumentation savante, attribue à Novatien le traité « De laude martyrum, » faussement attribué à saint Cyprien; je dois laisser aux érudits qui s'occupent de la littérature chrétienne le soin de décider si c'est avec raison. Huelle[4] nous a donné sur les édits de tolérance un travail d'ensemble qui n'apporte pas de résultats nouveaux, mais qui est estimable et solide. Mommsen[5] attire l'attention sur l'importance juridique du procès contre le chrétien Apollonius, le rôle du Sénat dans cette affaire n'étant pas clairement défini. Il est probable que dans cette affaire, qui fut portée devant le tribunal impérial, l'empereur aura demandé au Sénat de lui donner son avis sur la conduite à tenir. O. Hirschfeld[6] nous apporte des documents précieux pour l'histoire du christianisme en Gaule; sans doute, les sources sont peu abondantes et pleines de contradictions; il faut savoir d'autant plus de gré à l'auteur d'avoir entrepris ces recherches qui ont trait particulièrement aux martyrs

1. *Geschichte der altchristlichen Literatur in den ersten drei Jahrhunderten* (Grundriss der theologischen Wissenschaften, 2. Reihe III). Freiburg, Mohr, 1895.

2. *Die ältesten Christengemeinden im römischen Reich.* Rectoratsrede. Kiel, Toeche, 1894.

3. *Das Edikt des Antoninus Pius.* Eine bisher nicht erkannte Schrift Novatians vom J. 249/250. (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur, herausgegeben von O. von Gebhardt und Ad. Harnack. Bd. XIII, Heft 4.) Leipzig, Hinrichs, 1895.

4. *Die Toleranzedikte römischer Kaiser für das Christentum bis zum J.* 313. Dissertation. Greifswald, 1895.

5. *Der Process des Christen Apollonius unter Commodus.* Sitzungsberichte der Berliner Academie, 1894, p. 497.

6. *Zur Geschichte des Christentums in Lugudunum.* Ibid., 1895, p. 381.

de Lyon et au cimetière chrétien qui se trouve là-bas. Depuis les recherches faites par G. Ficker[1] sur le caractère païen de l'inscription d'Aberkios, découverte par Ramsay, une controverse des plus ardentes s'est élevée au sujet de ce remarquable document. Si l'on n'avait autrefois aucun doute quant au caractère chrétien de l'inscription, Ficker lui attribue avec énergie une origine païenne : pas un seul mot ne trahit ouvertement et clairement des idées chrétiennes, la langue est obscure, compréhensible pour les seuls initiés, et, d'autre part, le christianisme n'était à cette époque pas encore aussi profondément imprégné de mystères. Le texte fait allusion à des rapports avec le culte d'Attis. Aberkios était prêtre de Cybèle à Rome; il émigra en Syrie et au delà de l'Euphrate pour adorer ses dieux. Cette opinion trouva des adversaires ardents en France (L. Duchesne), en Italie (de Rossi) et en Allemagne, où Schultze[2] rejette complètement tout ce jeu d'hypothèses et où Th. Zahn[3] produit des preuves importantes à l'appui de la thèse que l'auteur de l'inscription est un chrétien. Par contre, d'après Harnack[4], Aberkios serait un adepte d'une association formée pour mettre en pratique un culte païen-gnostique, où les mystères chrétiens étaient reliés à des mystères païens et où la Sainte Cène était déjà célébrée. Le résultat de la controverse n'est pas douteux : la thèse de Ficker a été affirmée beaucoup trop nettement et ne résiste pas à l'examen.

W. Liebenam.

(*Sera continué.*)

1. *Der heidnische Character der Aberkiusinschrift.* Sitzungsberichte der Berliner Academie, 1894, p. 87-112. Cf. O. Hirschfeld, ibid., p. 213; C. Robert, Hermes, XXIX, 421.

2. Voy. Schultze, dans Theologisches Literaturblatt, 1894, nos 18, 19, 30.

3. *Eine altchristliche Grabschrift und ihre jüngsten Ausleger.* Neue Kirchliche Zeitschrift, VI, 863.

4. *Zur Aberkiosinschrift.* (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur. Bd. XII, Heft 4.) Leipzig, Hinrichs, 1895.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Monumenta Germaniae historica. *Legum sectio IV. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum.* Tomus II (1198-1272). Edidit Ludovicus Weiland. Hanovre, Hahn, 1896. In-4°.

On sait que l'ancienne série des *Leges* dans les *Monumenta* a été sectionnée en plusieurs parties par les continuateurs de Georges Pertz, et, fidèles à un excellent usage, les nouveaux directeurs de cette admirable collection n'hésitent jamais à rééditer des textes améliorés des documents publiés antérieurement. Les *Constitutiones* forment désormais la quatrième partie des *Leges*, et le présent volume renferme 467 documents, dont beaucoup avaient déjà paru au tome II des *Leges* (in-folio); mais il n'en est pas un seul qui ne sorte corrigé et amendé des mains des nouveaux éditeurs. Ceux-ci sont Louis Weiland, mort si malheureusement en février 1895, et J. Schwalm. Au premier, on doit la préparation du volume entier et l'impression des cinquante premières feuilles; le second a corrigé les épreuves du surplus, collationné quelques textes sur de nouveaux manuscrits et rédigé les index; un court avertissement indique comme d'habitude la part de travail et de responsabilité de chacun des éditeurs.

Par constitutions et actes publics, ceux-ci entendent les constitutions impériales, au sens ordinaire du mot, les lettres politiques ayant trait aux grandes affaires d'Allemagne et d'Italie, les traités d'alliance et enfin les actes judiciaires de la curie. Les pièces sont rangées par règne, et pour chaque règne dans un ordre rigoureusement chronologique. On trouve successivement les actes du roi Philippe de Souabe, de l'empereur Otton IV, de Frédéric II, d'Henri, roi des Romains, de Conrad IV, des rois Henri de Thuringe, Guillaume de Hollande, Richard de Cornouailles et Alfonse de Castille; en appendice, un certain nombre d'actes pontificaux relatifs presque tous à l'exhérédation de la maison de Souabe; divers *acta Sicula;* les *scripta pacis,* conventions spéciales dont le titre indique la nature, allant de 1200 à 1209; enfin des *acta varia,* dont la plupart avaient pu prendre place dans une des séries précédentes. Inutile d'insister sur l'intérêt du recueil; on y trouve les principaux textes à consulter pour l'histoire des deux pouvoirs au XIIIe siècle : la plupart avaient déjà paru ailleurs, notamment dans l'*Historia diplomatica Friderici secundi,* de Huillard-Bréholles, mais on en aura ici une édition fort améliorée, avec un riche appareil de notes bibliographiques et de variantes. On peut croire qu'aucune copie ancienne de ces 467 actes n'a échappé aux nouveaux éditeurs, grand mérite assurément, surtout quand il s'agit de textes en général assez courts, dont

la transcription se retrouve un peu partout dans les bibliothèques de l'Europe.

H.-Charles Lea. **A history of auricular Confession and Indulgences in the latin church.** Vol. I et II : *Confession and absolution.* Vol. III : *Indulgences.* Philadelphie, Lea frères, 1896. In-8°, XII-523, VIII-514 et VIII-629 pages.

Le grand ouvrage de M. Lea est un essai d'un rare mérite, avant tout pour l'abondance des informations dont il est si copieusement fourni; il suppose une lecture prodigieuse et il est infiniment instructif. Sans doute, la division adoptée par M. Lea n'est ni strictement historique, ni strictement scolastique, le développement historique de l'institution et de la doctrine pénitentielle se présente par là même d'une façon confuse. Sans doute aussi tous les articles ne sont pas essentiels au sujet, mais du moins aucun de ceux qui devaient être traités n'a été sacrifié, certains et des plus importants ont été traités à fond, tous d'après les sources. Les idées générales de l'auteur sont faciles à dégager, elles sont nombreuses, nettes, personnelles, motivées, sinon indiscutables. Nous ne dirons pas qu'il a épuisé le sujet, mais bien qu'il apporte une contribution de première valeur à l'histoire de l'institution pénitentielle.

Or, cette histoire de l'institution pénitentielle se confond avec l'histoire de la conscience morale de l'Occident depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours. C'est dire l'intérêt du sujet abordé par M. Lea et de son livre.

Que l'auteur me permette d'exprimer d'abord quelques réserves.

Certains chapitres ne sauraient échapper au reproche d'être superficiels et d'une information insuffisante. Ainsi, la notion du pardon des péchés dans l'Écriture et dans l'Église naissante (I, 3-8) n'a pas été suffisamment analysée. De même, l'exposé des doctrines montanistes, novatiennes et donatistes est écourté et mal lié au développement du livre lui-même. Ailleurs, M. Lea, admirablement familiarisé avec les théologiens du moyen âge et les théologiens récents, semble l'être moins avec l'ancienne littérature chrétienne et les travaux modernes auxquels elle a donné lieu. S'il est un texte à mentionner dans l'histoire des origines pénitentielles, c'est bien l'édit du pape Calixte : qui croirait que M. Lea néglige et qu'il paraît ignorer le mémoire si ingénieux de Rolffs, *Das Indulgenz-Edict des römischen Bischofs Kallist kritisch untersucht und reconstruiert?* De même pour Tertullien : il est cité par M. Lea, mais sans que le rôle du grand polémiste carthaginois soit apprécié à sa valeur et sans que mention soit faite de la dissertation de Preuschen, *Tertullians Schriften De pœnitentia und De pudicitia mit Rücksicht auf die Bussdisziplin untersucht.* Je pourrais multiplier de pareils exemples. On croit comprendre que M. Lea a voulu aborder les textes sans intermédiaire,

sans se soucier des exégèses qui en ont été données et comme si l'histoire de la pénitence était une forêt vierge à mettre en culture. C'est là un principe de travail qui, en maint endroit, l'a mal servi.

Il est une critique plus délicate à adresser à M. Lea.

Nous ne croyons pas qu'un pur historien aurait écrit de la Vierge : « It is quite possible that her cult may be attributable to the zeal of the Barbarians who may have regarded her as a subordinate deity » (I, 106). Il aurait suffi, d'ailleurs, d'être à peine plus au courant que ne l'est M. Lea de la liturgie byzantine pour savoir que le culte de la Vierge est byzantin par les origines de son développement. — Tout le chapitre XXII est d'un controversiste bien plus que d'un historien, ou plutôt l'historien et le controversiste y ont collaboré, comme à tout le livre de M. Lea, mais la contradiction des deux genres y est sensible plus qu'ailleurs. L'historien a raison de dire que « l'Europe du moyen âge et les fidèles de la chrétienté latine d'aujourd'hui sont ce que l'enseignement du confessionnal les a faits » (II, 414). Le controversiste est-il excusable de dire que cet enseignement a pour résultat fatal le « formalisme et l'hypocrisie, » quitte à reconnaître quelques pages plus loin (II, 458) qu' « un ministre zélé, bon, intelligent peut produire un bien réel, » et que « dans le chaos de formalisme et de probabilisme on rencontre à l'occasion d'admirables instructions morales, » comme celles de Zenner? M. Lea a trop fréquenté les casuistes, et peut-être eût-il gagné à fréquenter davantage les moralistes et les spirituels : il cite Escobar à maintes reprises et plus encore saint Alphonse de Ligori, tandis que des noms comme ceux de saint François de Sales ou de Bourdaloue ne sont jamais prononcés par lui. C'est pourtant à des moralistes qu'il conviendrait de demander de préférence ce que M. Lea appelle « the ethical standard. » Et même leur demander une mesure juste de la moralité et de la sainteté de leur temps, c'est, je crains, trop demander; on pourrait dire sans paradoxe que tous les sermons de Bourdaloue nous instruisent moins sur la vie intérieure de ses contemporains que les quelques lettres de Mme de la Sablière convertie qu'a publiées M. Anatole France. Mais les statistiques de criminalité, dont M. Lea fait si grand état, qu'ont-elles à voir avec la vie intérieure des catholiques pratiquants? Laissons des considérations de cet ordre aux déclamateurs. — Nous ferions des réserves de la même espèce sur les conclusions du chapitre XXI consacré à l'étude de la casuistique et du probabilisme, et qui résume le développement de la morale catholique depuis le concile de Trente, un des chapitres les plus intéressants de tout l'ouvrage. « L'Église, dit M. Lea, dans ses efforts pour subjuguer la conscience humaine à la domination du confessionnal, a couvert la région de la morale d'un brouillard à travers lequel l'explorateur qui cherche la vérité et la certitude marche aveuglé et ne trouve que le doute » (II, 289). Il ne serait que juste pourtant de mettre à part, tout d'abord, les impératifs si nombreux et si catégoriques que compte la morale ecclésiastique et que connaissent sans ombre de doute les

catholiques pratiquants. Quant aux impératifs douteux, par doutes de droit ou doutes de fait, ils ouvrent le champ aux solutions différentes des tutioristes, des probabilioristes, des probabilistes, des équiprobabilistes, etc., et l'on peut s'étonner de la contrariété des principes de solution et s'effrayer du relâchement que ces controverses devraient introduire dans la conscience d'un probabiliste conséquent; mais il convient d'observer que ces doutes de droit ou de fait sont des exceptions dans la vie morale, et que pratiquement, résolus qu'ils sont en dernier ressort par la conscience individuelle, il est bien rare qu'ils ne soient point résolus avec sagesse : « Judicium practicum conscientiae prudentiale est, » c'est Suarez qui veut bien nous en assurer. Il ne faut donc point croire, comme M. Lea, que la casuistique pédantesque éduque et mène les consciences, mais se féliciter que l'infinie ingéniosité des casuistes ait aussi peu de prise sur la droiture des consciences que l'infinie et si souvent indiscrète curiosité des théologiens *a priori* n'en a sur leur piété. Et voilà comment la morale catholique, en fait, aurait dû paraître sensiblement différente à M. Lea, s'il l'avait étudiée *plus librement et de plus près.*

L'institution pénitentielle est liée au problème du péché, et l'on peut dire qu'elle est dans l'Église chrétienne aussi ancienne que le péché. Si haut que l'on remonte, on distingue sans peine que le problème du péché, — du péché postbaptismal, — a reçu trois solutions : ou bien l'on a nié l'existence du péché en proclamant l'indifférence des actes dans l'homme baptisé, c'est la solution des Carpocratiens du IIe siècle qui a soulevé contre elle l'unanime répugnance des chrétiens; ou bien l'on a cru à la possibilité de l'impeccabilite, soit impeccabilité par l'effort, c'est la solution des Encratites du IIe siècle, soit impeccabilité par la sagesse, c'est la solution de certains gnostiques, y compris Clément d'Alexandrie; ou bien l'on a cru à la possibilité d'une redemption du péché par les œuvres de pénitence, c'est la solution de certains gnostiques, ceux de l'école de Valentin (à en juger par un des fragments de Théodotos), et c'est la solution catholique dont temoigne si hautement le *Pasteur* d'Hermas. Ainsi admis le principe de la rédemption par les œuvres de pénitence, la vie chrétienne en chaque église aurait été bien rapidement exposée aux pires relâchements si l'autorité ecclésiastique n'était intervenue pour réserver certaines fautes. Et, de là, apparaissent les trois fautes réservées (l'impudicité, l'apostasie, l'homicide), dont l'autorité ecclésiastique n'admet pas que l'on puisse se racheter, sinon par une pénitence perpétuelle. L'Église intervient donc pour retenir. Mais cette loi posée par elle ne sera pas maintenue par elle avec intransigeance. Il semble que l'initiative d'un temperament ait été prise par l'Église romaine et que l'édit de Calixte en soit la première manifestation historique : pourtant il serait facile de signaler des faits particuliers antérieurs à l'édit de Calixte capables d'établir que ce tempérament était en voie de se propager comme coutume lorsque Calixte le proclama comme loi, et capables d'établir du même coup que l'opposition de Tertullien

était aussi emphatique que tendancieuse. Dès le début du IIIe siècle, la rédemption de la *moechia* par des œuvres de pénitence, dont l'autorité ecclésiastique déterminait la nature et la durée, était une doctrine reçue. Après la *moechia*, l'apostasie bénéficia du même traitement : le novatianisme en devait prendre occasion. Tels seraient, selon les vraisemblances que créent les rares textes qui en témoignent, les premiers développements de l'institution pénitentielle.

Cette intervention de l'autorité ecclésiastique pour réserver des fautes, puis pour les remettre, et pour les remettre selon une certaine procédure, est l'indice d'une véritable judicature exercée par l'évêque. L'évêque, et son *presbyterium*, au IIe siècle, gouverne la communauté et administre l'eucharistie; le *sacerdotalisme*, que M. Lea poursuit un peu partout, est tout entier dans la maxime *sancta sanctis*, laquelle n'est point tant un aphorisme spirituel qu'une règle de droit. La judicature épiscopale, qui connaît les fautes (soit par leur notoriété, soit par l'aveu qu'on lui en a fait) et qui réconcilie les pénitents après leur avoir imposé les œuvres convenables de pénitence, ne tardera pas à déléguer à de simples prêtres le soin de connaître les fautes et d'imposer la pénitence, se réservant toutefois comme une fonction propre la réconciliation des pénitents.

A quelle époque remonte l'institution des prêtres pénitenciers?

M. Lea (I, 179) commet un contresens lorsqu'il pense retrouver la fonction du prêtre pénitencier dans le *confessor* du concile de Tolède de 398 (can. VI), et une inexactitude quand il avance que l'Orient semble avoir le premier connu pareille fonction. La vérité est que le prêtre pénitencier apparaît à Rome au milieu du IIIe siècle, nouvel indice de l'importance de l'action de Rome dans le développement de l'institution pénitentielle[1]; les faits rapportés par Socrate et par Sozomène, et dont M. Lea (ibid.) n'a pas mis suffisamment le sens en lumière, sont décisifs. Qu'on en juge. Socrate et Sozomène rapportent que Nectarios, patriarche de Constantinople, supprima à Constantinople la fonction des prêtres pénitenciers. Socrate (*H. E.*, V, 19) écrit que, depuis le schisme des Novatiens, c'est-à-dire depuis la persécution de Dèce, les évêques avaient partout institué un prêtre à qui devaient venir confesser leurs péchés les fidèles qui failliraient après leur baptême. « Il n'y a pas de secte où cette institution ne soit en vigueur, à l'exception des Novatiens et des Consubstantialistes. » Car, poursuit Socrate, ces derniers, après avoir longtemps gardé cette institution, l'ont abrogée du temps de Nectarios. Ainsi, la charge existe partout, sauf chez les catholiques du diocèse de Constantinople, chez qui elle a été supprimée par le patriarche Nectarios (381-397). Pourquoi cette abrogation locale? Une femme de haut rang étant venue se

1. Que l'on nous permette de renvoyer à notre mémoire sur *les Prêtres pénitenciers romains au Ve siècle*, paru dans le *Compte-rendu du IIIe Congrès scientifique international des catholiques* (Bruxelles, 1895).

confesser au prêtre pénitencier lui fit l'aveu des fautes qu'elle avait commises depuis son baptême; le prêtre lui imposa de jeûner et de prier, afin qu' « elle montrât, en même temps que l'aveu, quelque œuvre convenable de repentir. » Remarquons bien, en passant, que ce n'est pas une pénitence publique que celle qu'impose là ce prêtre du IVe siècle, mais une pénitence privée. Quelque temps s'écoula, et la femme revint trouver le prêtre pour lui avouer une nouvelle faute, savoir qu'un diacre était devenu son amant. « La chose fut dite, » écrit un peu brièvement Socrate, et le diacre fut chassé de l'Église. Mais les fidèles furent gravement émus par cet événement et à cause du scandale qui en rejaillissait sur l'Église, tant il y a que Nectarios crut devoir couper court à cette émotion en supprimant la fonction du pénitencier. Toute cette face de l'histoire est assez obscure. Sozomène (*H. E.*, VII, 16), qui emprunte tout le récit à Socrate, embrouille la fin en la copiant inintelligemment. Toutefois, ce n'est point cette fin qui nous intéresse, ni la sanction quelque peu incohérente donnée par Nectarios à la faute du diacre. Ce qui importe, c'est qu'il y ait eu à Constantinople un prêtre chargé d'entendre l'aveu secret des pénitents et de leur imposer une pénitence secrète; ce qui importe, c'est que des historiens de la première moitié du Ve siècle comme Socrate et Sozomène attestent que cette institution était répandue dans tout l'Orient grec, et à Rome notamment, où elle avait pris naissance au temps du schisme de Novatien. Mais au Ve siècle la fonction du prêtre pénitencier, chargé de recevoir l'aveu secret de fautes secrètes et d'imposer une pénitence privée, est au moment de se transformer; d'un côté, en effet, la règle ancienne, qui ne permettait de réconcilier un pécheur qu'une fois en sa vie, va tomber en désuétude; d'un autre côté, la notion du péché va se modifier sous l'influence de la controverse contre les Pélagiens et l'on en va venir à apporter au for pénitentiel bien d'autres fautes que la *moechia*, l'homicide et l'apostasie. Je crois avoir montré, dans le mémoire ci-dessus mentionné, que l'usage romain eut la plus grande part à cette double transformation, dont sortira la discipline des *Libri paenitentiales*.

Que vaut la réconciliation prononcée par l'évêque? Nous touchons ici à la plus grave des questions soulevées par M. Lea, cette question du pouvoir des clés qu'il a traitée en un chapitre (I, 104-167) d'un si vif intérêt. Ici encore l'action de l'Église romaine semble être prépondérante; n'est-ce pas de Rome, en effet, que nous vient la plus ancienne revendication du pouvoir des clés? *Pontifex scilicet Maximus, quod est episcopus episcoporum, edicit : Ego et moechiae et fornicationis delicta paenitentia functis dimitto.* Ces paroles sont du pape Calixte. De leur côté, les soi-disant canons d'Hippolyte (autre texte romain et contemporain de Calixte, sinon plus ancien) reconnaissent à l'évêque dans la formule liturgique de sa consécration la *potestatem ad remittenda peccata*. A Rome donc, au début du IIIe siècle, on reconnaissait à l'évêque un pouvoir personnel de rémission. Mais était-ce déjà proprement le pouvoir des clés? — A Calixte, revendiquant le pouvoir personnel de

remettre leurs délits aux fornicateurs, Tertullien répondait : *Exhibe igitur et nunc mihi, apostolice, prophetica exempla, et agnoscam divinitatem, et vindica tibi delictorum eiusmodi remittendorum potestatem. Quod si disciplinae solius officium sortitus es..., quis aut quantus es indulgere?* Calixte, il est vrai, avait prévu l'objection ; le pouvoir qu'il revendiquait pour son ministère était un pouvoir qui appartenait à l'Église et qu'il exerçait au nom de l'Église : *Sed habet, inquis, potestatem ecclesia delicta donandi.* La conception que développaient de l'Église les écrivains de la fin du IIe siècle et du IIIe, d'Irénée à saint Cyprien, impliquait un pouvoir pareil. Tertullien abondait dans ce sens : *Hoc ego magis et agnosco et dispono, qui ipsum Paraclitum in prophetis novis* [les Montanistes] *habeo dicentem : Potest ecclesia donare delictum, sed non faciam, ne talia delinquant.* Tertullien toutefois, en reconnaissant à l'Église le pouvoir des clés, ne reconnaissait pas à Calixte le droit d'administrer ce pouvoir. *Et ideo ecclesia quidem delicta donabit; sed ecclesia spiritus per spiritalem hominem* [nous sommes ici en plein montanisme], *non ecclesia numerus episcoporum : Domini enim non famuli est ius et arbitrium; Dei ipsius, non sacerdotis* (Tertull., *Pudicit.*, 20 et 21). Ainsi Tertullien admettait comme Calixte le principe *Habet potestatem ecclesia delicta donandi ;* il admettait même que l'évêque exerçât en certains cas le pouvoir de l'Église[1]; mais il ne croyait pas que ce pouvoir s'étendît aux fautes qu'il appelait majeures et qu'il tenait pour irrémissibles sinon à Dieu.

La doctrine du pouvoir des clés, — que le ministère de ce pouvoir fût l'Église ou l'évêque, — était donc une doctrine déjà exprimée au début du IIIe siècle. S'adresser à l'Église, — ou à l'évêque, — était-il le seul moyen de rédemption que les pécheurs croyaient avoir? Sûrement non. Et, pour ne citer qu'un exemple, les martyrs eux aussi n'avaient-ils pas le pouvoir des clés? Ce pouvoir même, que la théologie catholique exprimera si nettement plus tard par quels éléments il est conditionné, pouvait, perçu d'une manière encore confuse, être subordonné aux éléments qui le conditionnent[2] ou même à des éléments qui ne sauraient le conditionner[3]. A Rome, du moins, on peut constater que le sentiment exprimé par le pape Calixte persista avec une exceptionnelle suite; M. Lea rappelle justement les déclarations du pape Célestin et du pape saint Léon sur ce point (I, 118), et l'on est surpris qu'il écrive au sujet de saint Grégoire que ce pape « shows that at least in Rome the power of the keys *was beginning* to be vigorously

1. *Pudicit.*, 18, 17 : « ... Salva illa paenitentiae specie post fidem, quae aut levioribus delictis veniam ab episcopo consequi poterit, aut maioribus et irremissibilibus a Deo solo. »

2. C'est le cas de saint Jérôme dans un passage célèbre, *Comm. in Mt.*, l. III, c. XVI, v. 19.

3. C'est le cas de saint Isidore de Péluse, *Epist.*, l. III, n. 260, dans un passage dont la citation de M. Lea (I, 116) rend très mal le sens.

exercised. » Non, le pouvoir des clés ne commençait pas au VIIe siècle à Rome d'être exercé vigoureusement, car il était à Rome une tradition d'une bien plus haute époque. Si saint Grégoire n'est pas le premier à l'avoir fortement exprimé, on peut dire que des textes comme l'homélie XXVI du livre II des *Homélies sur les évangiles,* où l'on retrouve un si vivant écho des déclarations les plus juridiques de saint Léon, témoignent qu'à Rome, au Ve et au VIe siècle, dans la pratique comme dans la doctrine, le pouvoir des clés avait force de principe.

Nous voudrions suivre M. Lea, quitte à le contredire chemin faisant, dans l'histoire de la doctrine pénitentielle au moyen âge, surtout dans l'Université de Paris, à qui nous devons la théologie des sacrements dont s'inspireront les pères du concile de Trente. Mais ce compte-rendu est déjà trop long! Nous voudrions espérer qu'il ressort nettement de nos observations quel intérêt capital il y aurait eu pour l'étude des origines à concentrer sur l'église romaine l'attention que M. Lea a portée sur trop d'églises à la fois; on aurait vu à Rome se manifester une tradition sans pareille dans l'histoire ancienne de l'Église et dont le développement patiemment étudié dans ses phases successives aurait expliqué au mieux ce qui demeure confus dans l'ouvrage de M. Lea, trop exclusivement préoccupé de mettre en lumière les « variations des églises, » pas assez montré quelle loi historique a présidé à cette évolution.

Pierre Batiffol.

Felice Tocco. **Gli Apostolici e Fra Dolcino.** (Estratto dall' Archivio Storico Italiano, serie V, tomo XIX, anno 1897.) Firenze, coi tipi di M. Cellini e C., *alla Galileiana*, 1897. In-8°, 39 pages.

M. Lea, dans son *Histoire de l'Inquisition au moyen âge,* avait cru devoir consacrer en passant quelques pages, d'un ton d'ailleurs singulièrement expressif, au chef de ces hérétiques que l'Église qualifiait du nom de Faux-Apôtres, au redoutable Dolcino[1]. C'est du même personnage que M. Felice Tocco s'est occupé à son tour, dans une monographie où se retrouvent toutes les qualités qui lui sont propres, interprétation sûre et ingénieuse des textes, netteté des conclusions.

Aussi bien pour appeler sur le grand hérésiarque italien l'attention éclairée de la science moderne, tout se rassemble à la fois, et le sentiment de ses contemporains du XIVe siècle et l'énergie manifeste de son tempérament jointe à l'audace radicale de ses visées. Des chroniqueurs de l'époque à Dante et à Bernard Gui, qui nous ont retracé, sous des formes diverses, ses destinées tragiques, des papes qui lancent contre lui leurs bulles fulminantes aux prélats qui en exécutent les prescriptions, pas un que ce Dolcino n'ait ému profondément, et dont la pas-

1. Voy. t. III, ch. II.

sion ne nous invite à l'étudier, nous aussi. Il a, du reste, entre les gens de son temps et de son espèce, un caractère et comme une attitude à part. En face de leurs persécuteurs, élevés par la haine furieuse de l'hérésie jusqu'à une sorte de grandeur atroce, les docteurs et les apôtres de la Vaudoisie ou du Catharisme, mal connus d'ailleurs, gardent un effacement que ne dissipe pas toujours le martyre final, et qui donne à leurs doctrines une impersonnalité qu'on n'a pas assez remarquée peut-être. A côté des Cathares et des Vaudois, les dissidents franciscains, ceux du milieu du XIIIe siècle tout à leurs spéculations, ceux de la fin du même siècle non moins spéculatifs, mais plus agités, ne peuvent qu'à peine être mis au nombre des adversaires authentiques de l'Église. Ils proclament sans cesse leur orthodoxie, et, jusqu'à Jean XXII, la cour de Rome se demande elle-même si elle ne doit pas les en croire sur parole. Mais tout autre est l'impression que nous laisse Dolcino. En lui est ressuscité l'esprit du XIIe siècle, de l'âge des rébellions religieuses, perpétuelles et à peu près indomptées, l'esprit de Tanchelm et d'Arnaud de Brescia, de Pierre de Bruis et d'Henri. Il les dépasse du reste de bien loin en hardiesse. C'est avant tout un révolté, en qui fermente déjà quelque chose des âpres revendications modernes, exaspérées par des siècles d'attente. En tout cas, ses conceptions en ont le tour absolu et tranchant. Originales et intransigeantes, elles relèguent dans l'ombre les hérésies anciennes, dont les plus audacieuses ne semblent en comparaison que de simples compromis.

C'est vainement, en effet, que les Cathares réclameraient comme un des leurs le nouvel hérésiarque. Il ne s'embarrasse point d'opposer leur dualisme au dieu unique de l'Ancien Testament et de l'Évangile. Les Vaudois ne sauraient davantage voir en lui un de leurs représentants. Il ne s'occupe pas, comme eux, à élever la Bible au-dessus de la tradition des docteurs. Ce n'est pas non plus un arnaldiste, ni un amalricien, ni un sectateur du Libre-Esprit, ni un fraticelle ni un béguin. Il peut avoir quelques-unes des idées de ces hétérodoxes. Il a sûrement beaucoup de celles que professent les derniers d'entre eux sur la pauvreté, leurs vues joachimites sur l'évolution de l'humanité, leur croyance opiniâtre à une rénovation prochaine du monde. Mais il ne veut pas, ainsi qu'ils le souhaitent, ajouter un ordre religieux nouveau aux ordres déjà existants. Il prétend au contraire les détruire tous. Sur leurs ruines, il se croit appelé à rétablir la vie simple et libre des apôtres, sans prêtres ni moines, sans lieux consacrés pour le culte, sans distinction de riches et de pauvres, sans vaine recherche de cette chasteté que vante l'Église romaine et contre laquelle s'insurge la nature[1]. En attendant, avec la large insouciance d'un homme des premiers âges, étranger à toute notion de propriété et de vie sédentaire, il s'en va promenant de montagne en montagne, au gré de leurs besoins

1. Sur les doctrines exactes de Dolcino et ses tendances propres, voy. plus spécialement les p. 36-38 du travail de M. Tocco.

et de leurs désirs, les foules qu'il a enflammées de sa foi et soumises à son empire. Malheur à qui l'attaque! Sur les droits de la défense et sur ceux de l'épée qui en est l'instrument, il n'a pas les molles théories de la secte vaudoise. Le Valsesia, où pendant plusieurs années il extermine dans de sanglants combats les croisés lancés contre lui, en sait quelque chose. Ainsi qu'un autre Mahomet, il est résolu à propager, s'il le faut, ses doctrines par les armes. Il remet après leur triomphe le règne de la mansuétude prêchée par l'Évangile.

Tel est l'homme étrange et puissant que voit apparaître au début du XIVe siècle l'Italie septentrionale et qui la terrifie. Ses origines demeurent enveloppées d'une obscurité que n'a pu encore pénétrer l'histoire. On l'a dit fils d'un prêtre. Il entre en scène vers la fin de l'année 1300 et meurt au mois de juin 1307, à Verceil, dans un supplice épouvantable, qu'accompagne l'exécution non moins horrible de son lieutenant Longino et de sa maîtresse, la belle Marguerite, une nonne échappée par amour pour lui d'un des couvents de la ville de Trente.

Charles Molinier.

Dr Paul Fredericq. **De secten der Geeselaars en der Dansers in de Nederlanden tijdens de 14de eeuw.** (Uittreksel uit het LIIIe deel der *Verhandelingen van de Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België.*) Brussel, Hayez, 1897. In-4°, 62 pages.

Dans ses deux volumes de documents concernant l'Inquisition néerlandaise du moyen âge, M. Paul Fredericq avait inséré un certain nombre de textes se rapportant à l'apparition aux Pays-Bas de deux des sectes qui marquent le mieux la folie mystique dont souffre l'Europe durant la seconde moitié du XIVe siècle, celles des Flagellants et des Danseurs[1]. Ce sont ces textes spéciaux qu'il a eu l'idée d'utiliser pour son propre compte, en en tirant une monographie, qui, par les détails qu'elle renferme ainsi que par le soin avec lequel elle a été écrite, paraît avoir épuisé tout ce qu'il y avait à dire sur les deux sectes en question.

On ne s'attendra pas sans doute à ce que nous donnions ici une analyse complète du travail de M. Fredericq. Nous nous bornerons à en noter quelques-uns des points principaux, ceux qui, précisés définitivement par lui, peuvent être considérés, croyons-nous, comme acquis désormais à l'histoire.

C'est, il semble, à l'ébranlement physique et moral qu'a produit dans l'Europe entière la grande peste de 1348 et 1349 qu'il faut attri-

1. Voy., pour les Flagellants, *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*, t. I, nos 194-202, 204; t. II, nos 61-89, 117, 118; pour les Danseurs, t. I, nos 221-223; t. II, nos 93-104.

buer l'origine de manifestations pareilles à celles dont les Flagellants donnent le spectacle. En tout cas, leur apparition suit immédiatement le fléau dont il s'agit. La secte, suivant l'opinion commune, naît en Hongrie ou en Allemagne[1]. Elle se propage de là en Flandre, en France, dans toute la chrétienté occidentale. Pour ce qui est des Pays-Bas en particulier, et spécialement des années 1349 et 1350, qui sont celles de sa plus grande faveur et de son plus grand développement dans ces contrées, on la voit presque en même temps à Tournai, Tylemont, Louvain, Dam, Namur, Bruges, Dixmude, Mons, Oudenarde, Genappes, Lille, Maubeuge, Bailleul, Valenciennes. Ses représentants dans ces différentes villes varient en nombre. Ils sont parfois cinquante, quatre-vingts seulement; mais souvent aussi leurs bandes réunissent jusqu'à trois cents, quatre cents pénitents et même davantage[2]. A la fin de l'année même qui en a vu l'apparition, ces bandes, répandues sur tout l'ouest de l'Europe, de la mer du Nord au Rhône, arrivent, s'il faut en croire les contemporains, à former un total de près de huit cent mille énergumènes[3], livrés à toutes les extravagances du mysticisme le plus matériel[4].

Comme on peut l'imaginer sans peine, les puissances ecclésiastiques ou civiles se sont vite émues de ces désordres. Pour les réprimer, dès le 20 octobre 1349, le pape Clément VI fait appel aux archevêques des pays où ils se sont manifestés, ainsi qu'à leurs suffragants. Le roi de France, Philippe VI, les condamne à son tour par un édit, qui est du 15 novembre 1350. Dans l'intervalle, aux réprobations parties de si haut, l'Université de Paris a joint, il semble, une censure émanée de son autorité particulière (3 novembre 1349)[5]. Mais c'est en vain. Le fléau, quatre ou cinq ans plus tard, accuse encore sa ténacité par des manifestations qui ne laissent point de doutes. Il y a plus : sans qu'on sache comment ni pourquoi, on le voit renaître encore longtemps après, en l'année 1400, dans différents centres, à Maestricht, à Visé, à Tongres. Du moins, c'est ce qu'affirme dans sa chronique le moine liégeois Cornelius Zanfliet[6].

La secte, dite à bon droit des Danseurs, date à peu près du même temps[7]; mais elle est notablement plus absurde encore. Les contemporains, suivant leur façon habituelle d'expliquer de pareils phénomènes, en attribuent l'origine à une intervention ou à une possession démo-

1. Voy., sur ce point, la Monographie de M. Fredericq, p. 6, 7.
2. Voy., pour ces indications, *Corpus*, t. I, n° 194; t. II, n° 61.
3. Voy. *Corpus*, t. I, n° 197; t. II, n° 70.
4. Sur ces extravagances, voy. *Corpus*, t. I, n°s 197, 200; t. II, n° 61. Voy. également, pour les règles auxquelles s'astreignent les Flagellants, *Ibid.*, t. II, n°s 61, 62; pour les chants dont ils accompagnent leurs pratiques, *Ibid.*, t. II, n° 78, et Monographie, p. 19, 20.
5. Voy. *Corpus*, t. I, n° 202; t. II, n°s 64, 68.
6. Voy. *Corpus*, t. II, n° 118.
7. La date exacte de son apparition se place à l'année 1374.

niaque. Mais, dans la folie propre aux sectaires dont il s'agit, il est impossible de reconnaître en réalité rien de religieux. C'est évidemment un simple cas pathologique, une hystérie ou une épilepsie de nature spéciale. Les misérables qui en sont atteints sautent jusqu'à perdre haleine, en répétant des mots vides de sens, dont le plus fréquemment reproduit est celui de *frisch*. Ils se plaignent en même temps de douleurs intolérables dans la partie inférieure du corps. Pour y porter remède, ils se serrent, jusqu'à en étouffer, le ventre au moyen de linges, ou se le font battre à coups de poing. Le malaise dont ils souffrent s'accompagne en outre de répulsions bizarres. Ils ne peuvent voir une étoffe rouge sans entrer en fureur. L'aspect de souliers à pointe (*rostrati*) produit sur eux le même effet. Si bien qu'à Liège, les magistrats, compatissant à leur manie, défendent expressément qu'on fabrique de ces chaussures malencontreuses. Inutile de dire que toutes ces démonstrations saugrenues sont accueillies avec le plus grand sérieux par tous ceux qui en sont témoins. C'est à qui s'empressera dans le but d'en soulager les auteurs. Les laïques y contribuent de leur sympathie et de leur attendrissement, les membres du clergé de leurs prières et de leurs exorcismes les plus irrésistibles[1].

Pour si étranges qu'elles soient, ces quelques indications, que nous avons cru devoir présenter ici, paraîtront peut-être de valeur plus que secondaire. C'est pourtant, pensons-nous, de détails de cette sorte qu'est fait ce qu'on pourrait appeler l'envers de l'histoire. Nous voulons dire ce qui ne montre assurément pas l'humanité sous son meilleur jour, dans la plénitude de cette raison dont elle est si justement fière, mais ce qui n'en contribue pas moins en somme à nous donner d'elle une connaissance exacte et complète. Après cela, que M. Paul Fredericq ait accompli, avec la sagacité, l'habileté à faire parler les textes qui lui sont habituelles, la tâche qu'il s'était proposée, c'est ce qu'il est à peine besoin de remarquer. Comme nous le disions en débutant, la monographie entreprise par lui mérite l'éloge le plus explicite qu'on en puisse faire. Elle épuise le sujet et parait bien réellement définitive[2].

Charles Molinier.

1. Voy. Monographie, Appendice, p. 59-62.

2. Nous avons indiqué déjà les textes du *Corpus documentorum Inquisitionis neerlandicae* ayant trait aux deux sectes étudiées par M. Fredericq et qu'il a utilisés dans le cours de son travail. Lui-même, d'autre part, a pris soin de dresser un catalogue des sources principales pouvant servir à élucider le sujet. Voy. Monographie, p. 7, note 1. Il a donné de plus, en appendice, deux fragments extraits de la *Chronique des évêques de Liège* et concernant les Danseurs. Voy. *Ibid.*, p. 59-62. Enfin, en tête même de son étude, il a placé la reproduction d'une curieuse miniature. Cette miniature, empruntée à l'un des mss. de la bibliothèque royale de Bruxelles, celui de la chronique de Gilles Le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai, représente l'entrée des Flagellants dans la même ville en 1349. Elle nous fait connaître le costume exact porté par les membres de la secte, ainsi que les insignes qui leur étaient particuliers.

Landtagsakten von Jülich-Berg (1400-1610), publiés par Georg von Below. Tome I (1400-1562). Dusseldorf, Voss, 1895. Gr. in-8°, XVI-824 pages.

La société pour l'histoire des pays rhénans, qui déploie depuis quelques années une grande activité, a pensé avec raison qu'il importait d'étudier, avec plus de précision scientifique qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, comment s'était produite au début des temps modernes l'évolution constitutionnelle qui avait fortifié peu à peu les grandes principautés allemandes et leur avait donné la cohésion qui leur faisait défaut. C'est là une étude assez délicate, car on ne peut comprendre la politique des princes allemands et apprécier équitablement leurs actes que si on sait au préalable quels étaient leurs rapports avec les états (*Stände*) et quels étaient les pouvoirs de ces derniers : toutes choses mal connues jusqu'ici et dont l'étude est indispensable pour la connaissance de l'histoire provinciale de l'Allemagne.

Ce n'est point au hasard qu'on a fait choix d'abord du duché de Juliers-Berg. Le pays de Juliers a joué un rôle important au moyen âge dans la vallée inférieure du Rhin. Après la chute du duché de Basse-Lorraine au XIe siècle, les comtes du Jülichgau acquirent la dignité ducale et l'immédiateté d'empire. Guillaume V reçut de l'empereur Louis IV, en 1336, d'importants privilèges; il disputa un instant aux margraves de Brandebourg le droit de porter le sceptre, réunit à ses états par d'heureuses alliances le comté (bientôt duché) de Berg; et on sait de quelle importance devait être la succession ouverte en 1609 et qui mit aux prises la Saxe, le Brandebourg et la branche palatine des Neubourg. Les principaux documents concernant l'histoire de ce duché se trouvent aux archives de Dusseldorf, où j'ai eu moi-même l'occasion de travailler quelque temps. On ne pouvait confier le soin de leur publication à un homme plus compétent que M. Georges de Below, qui a su faire un choix très judicieux en éliminant les textes relatifs aux duchés de Clèves et de Mark, et qui a publié tous ceux qui lui ont paru d'une véritable utilité, avec la précision scientifique la plus rigoureuse, en les accompagnant de notes substantielles et en ajoutant à son travail un *index nominum* établi avec grand soin. L'*index rerum,* plus utile encore, est réservé pour le second volume[1].

Nous devons signaler d'abord l'Introduction magistrale de 235 pages, où l'auteur nous donne sur l'organisation, le rôle et la compétence des *Landstände* de précieux renseignements. Il nous explique comment ils se sont formés, et les considérations qu'il présente sur le développement territorial du pays méritent d'autant plus de fixer l'at-

1. M. de Below avait déjà publié un important ouvrage sur ce sujet : *Die landständische Verfassung in Jülich und Berg*, 3 parties (1885-1891). La 3e partie porte en outre le titre particulier : *Geschichte der direkten Staatssteuern in Jülich und Berg*, 2 fascicules, 1890-1891.

tention qu'avec cette sagacité dont ses travaux antérieurs fournissent la preuve, il excelle à bien poser les questions, en même temps qu'à montrer à quels résultats positifs la science est déjà parvenue sur tel ou tel point.

Remontant jusqu'à une époque fort ancienne, il montre que les états provinciaux (*Landstände*) ont considérablement hâté l'évolution intérieure qui a abouti à agglomérer les territoires allemands. Mais ce n'est pas dans un effort spontané et indépendant vers l'union qu'on doit chercher l'origine de ces états, c'est du moins ce qui semble résulter de l'examen des livres de droits (ou coutumiers) de Berg et de l'organisation des impôts, dont les uns étaient imposés par le premier, les autres par les *Stände*.

La seconde partie de l'Introduction, la plus considérable de beaucoup, est un remarquable tableau d'ensemble de l'organisation des états provinciaux de 1400 à 1538. Étudiant d'abord l'organisation de la diète provinciale (*Landtag*), l'auteur montre qu'à Juliers et à Berg on ne voit apparaître au début que deux classes, la chevalerie et les villes, et il établit d'autre part la parenté qui existe entre le *Landtag* et le tribunal du chevalier (*Rittergericht*). Ces explications devront être complétées par un article paru dans les *Jahrbücher fur Nationalœkonomie* de Conrad (t. LXIV, année 1895), qui renverse la vieille opinion d'après laquelle les états provinciaux auraient formé l'ensemble des autorités locales et auraient représenté la propriété foncière même au point de vue du droit privé. Ce sont des considérations d'ordre militaire qui ont provoqué la formation de la chevalerie, mais c'est seulement à la fin du moyen âge que la possession d'un *Burg* fut regardée comme une condition indispensable pour figurer au *Landtag*. Il est certain toutefois qu'à partir d'une époque que M. de Below ne parvient pas à préciser, la possession d'un château fort fut une condition préalable nécessaire pour siéger dans les états provinciaux. Mais il ne faudrait pas conclure de là qu'au point de vue économique le *Rittergut* eût nécessairement une grande importance.

On trouvera aussi (p. 28 et suiv.) des détails précis sur les endroits où se tenaient les diètes provinciales, les époques auxquelles elles se réunissaient, la forme des débats. Chaque territoire particulier avait en principe son assemblée, et les diètes générales communes à tout le pays de Juliers-Berg nous laissent voir que l'action commune n'existait que pour des choses d'importance secondaire. Aussi les états provinciaux étaient convoqués et délibéraient séparément. Dans le troisième chapitre, où est étudiée la situation générale des états, on voit que leur compétence n'a jamais été délimitée d'une façon précise, ce qui tient sans doute à ce que la chevalerie et les villes représentaient l'ensemble des sujets. Le quatrième chapitre renferme une savante étude des attributions du *Landtag*. On verra quels étaient les rapports du souverain et de sa famille avec le pays (les états veillant spécialement dans les cas de minorité, ou lorsqu'un mariage avait lieu, à ce que l'indivisibilité du

territoire fût maintenue), comment les états intervenaient dans les questions de politique extérieure, comment ils veillaient au maintien de la paix avec les états voisins, quel était leur rôle en matière de justice, d'organisation administrative et de police. S'il y a eu en Allemagne des principautés où les fonctionnaires seigneuriaux ont subi dans une forte mesure l'influence des états provinciaux, le duché de Jülich-Berg n'est point assurément de ceux-là. Les diverses tentatives faites en ce sens (voy. notamment celles de 1513, 1514, 1520, analysées p. 128-132) restèrent finalement infructueuses. Le gouverneur (*Statthalter*) nous apparaît toujours comme un fonctionnaire du seigneur placé dans une étroite dépendance, et les documents nous montrent aussi que les ducs interprétaient largement les pouvoirs qui leur avaient été conférés par les états. Ceux-ci ne parvinrent en somme à mettre la main ni sur la nomination des divers fonctionnaires, ni sur l'administration financière du territoire. Ils sont seulement arrivés à restreindre l'étendue des possessions ecclésiastiques, à faire réserver les *Rittergüter* aux chevaliers et l'industrie aux bourgeois.

Il ne peut être question de donner ici une analyse des documents reproduits par l'auteur et qui attestent une merveilleuse connaissance des archives de la région. Les notes savantes dont il accompagne leur publication prouvent qu'il a consulté avec un scrupule remarquable tous les ouvrages qui pouvaient lui être de quelque utilité. Quelques-uns des textes cités paraissent bien n'avoir qu'un rapport éloigné avec l'histoire du duché de Juliers-Berg, et il eût été possible de laisser de côté certains privilèges antérieurement publiés par Lacomblet ou par d'autres. M. de Below a réparti les documents reproduits en neuf groupes, dont cinq se rapportent à l'affaire de la succession de Gueldre, affaire d'une véritable importance, dont Ranke disait qu'elle avait été en ce temps le « point de convergence de la politique européenne. » On trouvera dans les appendices de l'Introduction des lettres curieuses comme celles de Maximilien Ier sur un projet de mariage de Clèves-Mecklembourg qui fut agité en 1517, l'instruction du duc de Saxe pour son fils en 1530, la correspondance des ducs au sujet de la compétence des tribunaux ecclésiastiques (correspondance qui montre que les choses se sont passées en dehors de la diète provinciale) et divers extraits des décisions rendues par cette diète siégeant comme cour de justice.

C'est surtout dans les documents relatifs à la seconde période, 1537-1562, qu'on voit les événements se grouper davantage autour du Landtag; l'auteur a eu soin d'ailleurs de substituer à l'ordre purement chronologique un ordre plus rationnel par matière, qui donne à ses documents un plus grand intérêt. Nous signalerons les pièces relatives à la politique bavaroise en 1540 et notamment le rapport de l'ambassadeur Karl Harst, faisant le récit des audiences qui lui furent accordées par le roi d'Angleterre, la reine et « un certain Cromwell. » La catholique Bavière suit à cette époque une politique qui ne concorde nullement avec la politique impériale, et son ambassadeur ne défend guère les

intérêts de l'Allemagne. On trouvera aussi (p. 336 et suiv.) d'intéressants détails sur le mariage du duc de Juliers et l'alliance contractée avec la France en octobre 1540; puis sur la diète de Ratisbonne de 1541 et les représentations faites à l'empereur. Signalons enfin (p. 433 et suiv.) les documents relatifs à la lutte du duc Guillaume avec la régente des Pays-Bas et l'empereur et à la paix de Venloo (1542-1543).

On sait que M. G. de Below s'est beaucoup occupé depuis quelques années de l'origine des villes allemandes; aussi retrouve-t-on çà et là l'écho de ses idées à cet égard. Repoussant la doctrine de ceux qui ont tenté de rattacher l'organisation des villes allemandes, soit à l'organisation municipale romaine ou aux anciens *Hofrechte,* soit au développement du commerce et des associations de marchands, il estime que la plupart sont d'anciennes communes rurales (*Landgemeinden*) qui s'élevèrent à un certain moment au rang des villes et insiste notamment sur la formation des tribunaux urbains qui n'ont certainement pas été créés pour les marchands, et dont la compétence est fort étendue. Il ne peut être question ici d'examiner en détail ces théories, sur lesquelles le dernier mot n'est pas encore dit. On sait que M. de Below, qui est d'un tempérament agressif, a engagé d'ardentes polémiques avec un certain nombre de savants allemands. Il ne sera peut-être pas inutile, ses travaux n'ayant pas fait jusqu'ici l'objet de comptes-rendus spéciaux dans la *Revue historique,* d'indiquer les plus importants d'entre eux. Leur lecture ne saurait être trop recommandée à ceux de nos lecteurs que cette question de l'origine des villes intéresse particulièrement. Ce sont d'abord deux volumes : *Die Entstehung der deutschen Stadtgemeinde,* 1889, et *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung,* 1892, où se trouvent les traits généraux de ses théories. Ces deux volumes devront être complétés par la lecture de plusieurs articles d'une vigueur de touche et d'une finesse critique remarquables, mais où il est permis de trouver que la vivacité de la polémique dépasse les bornes permises (voy. « Zur Entstehung der deutschen Stadtverfassung, » deux articles de la *Historische Zeitschrift* de Sybel, t. LVIII et LIX (1887-1888); « Die Bedeutung der Gilden für die Entstehung der deutschen Stadtverfassung, » dans les *Jahrbücher für Nationalœkonomie* de Conrad, t. LVIII; « Zur Entstehung der Rittergüter, » dans la même *Revue,* t. LXIV (1895); « Die Stadtische Verwaltung des Mittelalters als Vorbild der späteren Territorialverwaltung, » dans la *Hist. Zeitschrift* de Sybel, t. LXXV; « Die Entstehung des Handwerks in Deutschland, » dans la *Zeitschrift für Sozial und Wirthschaftsgeschichte,* t. V (1896).

On consultera aussi avec fruit les articles « Adel, » « Burgerthum » et « Rittergut, » qui ont été insérés dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, et de remarquables comptes-rendus, tels que ceux qu'a publiés la *Historische Zeitschrift* de Sybel, t. LXIII, sur la *Wirthschaftsleben* de Lamprecht, et t. LXXI sur sa *Deutsche Geschichte,* ou encore les articles parus dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen,* 1890, 1891, 1892, sur les livres de Rosenthal (*Verwaltungs-*

organisation Baierns), de Inama Sternegg (*Deutsche Wirthschaftsgeschichte*), de Bernheim (*Lehrbuch der historischen Methode*), de Hegel (*Städte und Gilden*), etc. Signalons aussi le compte-rendu très pénétrant qu'il vient de publier sur le livre de Liesegang : *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte der klevischen Städte* (Breslau, Köbner, 1897). Ce gros volume, au mérite duquel il faut d'ailleurs rendre hommage, manque de précision. La critique qu'en vient de faire M. de Below lui a fourni l'occasion de repousser de nouveau les théories de Nitzsch et de préciser ses propres idées sur l'organisation des conseils de villes ainsi que sur le rôle du bourgmestre et du *burgericht* dans les villes de cette vallée inférieure du Rhin dont il a étudié avec tant de soin l'histoire[1].

Georges Blondel.

1. Il convient aussi de signaler, — car elles ont un véritable intérêt historique, — deux récentes dissertations de M. de Below sur le duel : *Das Duell und der germanische Ehrbegriff* (Kassel, 1896. In-8°, 47 pages), et *Zur Entstehungsgeschichte des Duells* (Münster, 1896. In-4°, 37 pages), dissertations complétées par deux articles des *Göttingische gehehrte Anzeigen*, janvier 1896, et de la *Zeitschrift für die gesammte Strafrechtswissenschaft*. — On sait que l'opinion publique s'est élevée avec force depuis quelque temps en Allemagne contre la manie du duel qui sévit dans ce pays. Affaires scandaleuses et lettres anonymes alternent avec les enquêtes judiciaires et les plus lamentables révélations. Tout cela décèle une grande hypocrisie dans ces hautes classes qui font parade de vertu et qui comprennent le sentiment de l'honneur d'une façon singulière. Ce sont les mœurs surtout qu'il s'agirait de réformer; il est douteux que les lois puissent beaucoup. Néanmoins, le rescrit promulgué récemment par l'empereur parviendra peut-être à restreindre le duel dans l'armée, la multiplicité des duels étant due beaucoup moins à l'humeur belliqueuse des officiers qu'à des coutumes universitaires et à des traditions dont le corps des officiers est resté l'esclave. Les compétences des conseils d'honneur seront à l'avenir considérablement augmentées. Dans les cas graves, l'empereur s'est en outre réservé le droit de décision. Les deux brochures de M. de Below ont donc en même temps qu'un intérêt historique un intérêt d'actualité. Il cherche à établir que, contrairement à ce qu'on a cent fois répété, le duel actuel ne se rattache pas aux institutions du moyen âge, ne découle ni du combat judiciaire, ni du droit de vengeance (*Fehderecht*) et ne se rattache nullement aux anciens tournois. Il semble vraiment établir avec une grande abondance de preuves que le duel a été absolument inconnu au moyen âge allemand, et que c'est là une chose « aussi peu allemande que le mal lui-même. » C'est dans les pays romans (en Espagne) à la fin du xve siècle que la pratique du duel parait avoir fait son apparition pour se développer prodigieusement au xvie. Le prétendu duel d'honneur (*Ehrenduell*) n'a été qu'une fantaisie d'une société en décadence, et M. de Below conjure ses compatriotes de s'affranchir d'une coutume qui ne répond nullement aux vrais sentiments germaniques, qui blesse la conscience, est antijuridique, antisociale, et ne peut être acceptée par les lois.

La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700). *Étude d'histoire diplomatique et militaire,* par Henri Lonchay, professeur à l'Athénée royal et à l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles, Hayez, 1896. In-8°, 367 pages. (T. LIV des *Mémoires couronnés* publiés par l'Académie royale de Belgique.)

Jusqu'ici les historiens belges ne se sont guère attachés à l'étude du XVIIe siècle; tout au plus peut-on citer l'essai de Gachard sur la carrière diplomatique de Rubens et le livre du général Henrard sur le séjour de Marie de Médicis aux Pays-Bas. Faut-il rechercher la cause de cette indifférence dans ce fait qu'au XVIIe siècle la Belgique n'était qu'une dépendance de l'Espagne, subissant toutes les fluctuations de la politique des cabinets de Madrid? Certes il existe des travaux de premier ordre sur cette période, mais les beaux ouvrages de Mignet, de Chéruel, de Camille Rousset, du duc d'Aumale, pour ne citer que les principaux, sont écrits à un point de vue tout français et d'après des documents d'origine française, au moins pour la plupart.

L'Académie royale de Belgique a donc été bien inspirée en mettant au concours une question ainsi conçue : « Montrer comment l'Espagne, par sa diplomatie et par ses armées, a combattu la politique de la France aux Pays-Bas de 1635 à 1700. » M. Henri Lonchay, professeur à l'Université de Bruxelles, dont la *Revue historique* a signalé à plusieurs reprises[1] des ouvrages de valeur, est sorti vainqueur de la lutte.

Son importante étude d'histoire diplomatique et militaire, très complète et très précise, comprend les événements qui se déroulent depuis la mort de l'archiduchesse infante Isabelle jusqu'à la conclusion du traité de Ryswick (1er décembre 1633-12 septembre 1697).

Durant ces soixante-quatre années, l'Europe assiste au duel acharné et presque ininterrompu de la France et de l'Espagne. La France veut améliorer sa frontière du Nord et s'étendre vers le Rhin; son programme est tracé dans la lettre fameuse que Mazarin écrit le 20 janvier 1646 à ses représentants auprès du congrès d'Utrecht : « L'acquisition des Pays-Bas espagnols fournirait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France, et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume, puisque l'on aurait étendu les frontières jusqu'à la Hollande et, du côté de l'Allemagne, jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et du comté de Bourgogne. »

Si la France poursuit avec âpreté sa politique d'agrandissement, l'Espagne lui opposera une résistance opiniâtre, parce qu'elle comprend que, si les Pays-Bas lui sont ravis, elle doit renoncer à jouer un rôle dans les affaires de l'Europe centrale.

1. Notamment XXXI, 177, 483; XXXIV, 152; XXXVI, 235; XLVIII, 154.

Dans le premier chapitre, l'auteur esquisse à grands traits l'état intérieur des Pays-Bas catholiques qu'il oppose à celui de la république des Provinces-Unies, et il met en lumière l'impéritie et la maladresse du gouvernement espagnol. La cour de Madrid, dit-il, ne vit jamais dans notre pays que les avantages militaires qu'il lui fournissait dans sa lutte avec la France; elle en tira des troupes considérables et des contributions énormes, mais elle ne fit rien pour soulager le pays, et l'on vit même, par suite des fluctuations survenues dans le système d'alliances, le roi d'Espagne accorder aux Hollandais, à ces Hollandais qu'il avait toujours dédaigneusement appelés des rebelles, l'accès de ses colonies, alors qu'il l'interdisait obstinément aux Belges qui lui avaient gardé une fidélité inébranlable. D'autre part, on écartait systématiquement les Belges de l'administration de leur pays et l'on ne s'inquiétait guère de la sécurité publique, ainsi que nous le verrons plus loin. De semblables procédés devaient amener fatalement la désaffection[1]. Que l'on ajoute à cela la fâcheuse pratique suivie par les rois d'Espagne de n'accorder aux ministres de Bruxelles que des pouvoirs fort restreints, ce qui les obligeait à attendre six semaines ou deux mois les décisions pour les affaires les plus urgentes. Ces errements étaient particulièrement déplorables en matière diplomatique : on vit les plénipotentiaires espagnols au congrès de Münster rester des mois entiers sans recevoir les instructions nécessaires; ces lenteurs inconcevables indisposaient naturellement les autres plénipotentiaires contre l'Espagne qu'ils accusaient de mauvais vouloir et de duplicité. La diplomatie de Louis XIV était autrement supérieure en valeur et en rapidité d'action!

Le chapitre II nous expose en détail l'organisation militaire des Pays-Bas et nous initie au recrutement et à l'organisation des différentes armes, à la composition des états-majors, aux qualités et aux défauts des soldats. Nous y relevons des pages lugubres sur les déprédations et les désordres qui se sont généralisés depuis la fin du règne de Philippe II et qui, sous Philippe IV, sont à leur comble. Le point de départ de ces « furies espagnoles » est l'irrégularité de la paie, provenant de la ruine de l'Espagne et surtout de la mauvaise organisation de sa trésorerie, ainsi que des prévarications de ses officiers. Tout cela devait aboutir à une irrémédiable décadence, et l'on voit, à la fin du XVIIe siècle, les soldats espagnols, comme de nos jours les soldats du Grand Turc, couverts de haillons, mendier le long des routes, et tirer des coups de fusil sur les diligences quand on leur refuse l'aumône.

1. Le marquis d'Aytona, ministre d'Isabelle, un des rares hommes d'État qui aient sainement jugé la Belgique, écrivait à d'Olivarès, le 5 décembre 1629 : « Il n'y a d'autre moyen d'imprimer une bonne direction aux choses du service du roi que de confier aux nationaux le salut de leur patrie et de leur religion, et je ne sais comment nous pourrons conserver ces provinces en la dévotion de Sa Majesté, si nous montrons de la défiance aux gens du pays, et ne les faisons point participer au gouvernement. »

M. Lonchay a utilisé les ouvrages de spécialistes du temps, comme Basta et Walhausen, et parmi les modernes Guillaume et Henrard, mais il a surtout mis à profit les riches archives de la *Contadorerie et Pagadorerie des gens de guerre,* et il y a découvert quantité de faits et de renseignements tout à fait inédits.

Cette entrée en matière terminée, nous abordons l'étude de la grande guerre de vingt-quatre ans (1635-1659) avec les multiples négociations diplomatiques auxquelles elle donna naissance depuis l'alliance conclue par Richelieu avec les Provinces-Unies, en 1635, jusqu'au traité des Pyrénées, qui fit passer pour longtemps à la France la prédominance que possédait l'Espagne depuis Charles-Quint et qui contenait en germe des luttes nouvelles et sanglantes. Ici, toutes les données ne sont certainement pas nouvelles, mais tous les événements sont repris à un point de vue spécial, et l'auteur épuise, peut-on dire, la matière.

Vient ensuite la guerre de dévolution, qui fournit à M. Lonchay l'occasion d'analyser de près la politique personnelle de Louis XIV; il résume ainsi les vrais desseins du roi : assurer à son fils la succession de la monarchie espagnole, c'est l'avenir; s'emparer d'une partie des Pays-Bas, c'est le présent. Aussi bien que l'héritage espagnol, la question belge fut une des grandes affaires de son règne. Toutes ses combinaisons diplomatiques sont subordonnées à ce grand dessein, même celles qui, au premier abord, paraissent y être les plus étrangères.

Nous assistons ensuite aux péripéties de la guerre de Hollande jusqu'à la trêve de Ratisbonne. Alors la fortune du monarque français est à son apogée : maître de Luxembourg, il domine le cours de la Moselle et d'une partie du Rhin; par Bouvignes, Dinant et le fort de Charlemont, il menace Namur.

Le dernier chapitre est consacré à la guerre de la ligue d'Augsbourg et finit au traité de Ryswick. Nous connaissons peu de pages aussi navrantes dans l'histoire de la Belgique. Nos provinces, devenues le champ de bataille de l'Europe, sont foulées et ravagées par les troupes assaillantes du roi de France et n'ont pas moins à souffrir des armées de la coalition qui viennent les défendre; la plupart des places sont bombardées, la misère des populations est indescriptible; toute police a disparu; on vole, on tue, on incendie impunément, et les communications d'une ville à l'autre sont presque interrompues, tant les routes sont infestées par les brigands et les soldats pillards.

L'Espagne se faisait d'étranges illusions sur sa puissance réelle et comptait sur un retour de la fortune pour reprendre en Europe la suprématie qu'elle avait possédée au XVIe siècle. Aussi refusa-t-elle les occasions qui lui furent plus d'une fois offertes d'échanger ses possessions belges contre d'autres contrées plus voisines de ses frontières, comme par exemple le Roussillon, et se résolut-elle aux sacrifices extrêmes pour nous défendre et nous garder. Elle trouva un ardent auxiliaire pour cette tâche dans la Hollande. Ce pays, qui avait combattu les rois catholiques durant quatre-vingts ans pour conquérir son indépendance,

devint leur plus énergique soutien quand la France fit mine de nous annexer. Sans doute elle nous fit payer cher son intervention : l'Escaut fut fermé et les troupes bataves vinrent, durant plus d'un siècle, tenir garnison dans nos forteresses. Mais, et c'est la conclusion finale de M. Lonchay, sans l'obstination de l'Espagne et la ténacité des Provinces-Unies, c'en était fait de la nationalité belge.

Le livre de M. Lonchay est remarquable, tant par la variété des informations que par la sagacité des aperçus; il dénote un travail considérable. L'auteur a lu toutes les correspondances et les mémoires du XVIIe siècle, aussi bien que les ouvrages et les recueils de documents publiés en Allemagne, en Espagne, en France et en Hollande; il est au courant des travaux les plus récents, comme par exemple les études de Canovas del Castillo sur Philippe IV (1889) et celles de Villa sur Spinola (1893); enfin, il a accompli dans les Archives nationales et les archives des Affaires étrangères à Paris, comme aux Archives générales du royaume à Bruxelles, de laborieuses et fructueuses explorations qui ont sur bien des points fourni quantité de renseignements nouveaux et importants.

L'Académie avait nettement délimité le sujet. L'auteur du mémoire couronné n'a donc pas eu à s'occuper de l'histoire interne de la Belgique au XVIIe siècle; une étude sur les mœurs du pays, sur les idées politiques et sociales des Flamands et des Wallons serait l'utile complément du beau travail que nous avons analysé; nul n'est mieux outillé pour l'écrire que le savant professeur bruxellois, et nous souhaitons vivement qu'il entreprenne cette œuvre intéressante.

Eugène HUBERT.

Essai biographique sur Guillaume-Léonard de Bellecombe, par H. DE BELLECOMBE. Agen, veuve Lamy, 1896. In-8°, 83 pages, avec un plan du siège de Pondichéry en 1778.

Guillaume de Bellecombe, — un protestant, — entre, malgré sa qualité de religionnaire, dans l'armée royale en 1747, sert en 1757 au Canada, revient en France en 1761, retourne en 1762 à Terre-Neuve, sert de 1763 à 1765 à la Martinique et devient peu après gouverneur de Bourbon : tels sont les principaux jalons de la carrière de cet officier, tels que nous les présente M. H. de Bellecombe. Plusieurs fois blessé à l'ennemi, Guillaume de Bellecombe est homme de tête en même temps qu'homme de main : son biographe cite de lui un excellent travail sur le rôle qu'avait, au siècle dernier, l'Ile-de-France, comme rendez-vous de la flotte et réduit central de la puissance française dans la mer des Indes. Compulsant jadis les archives anciennes de Pondichéry, j'ai été frappé d'un questionnaire manuscrit qui s'y trouve, où Guillaume de Bellecombe, nouveau gouverneur des Indes, interroge sur la situation son prédécesseur, Law de Lauriston. Il y a dans ce document beaucoup de pénétration et une grande entente des choses coloniales. Pour

juger véritablement Guillaume de Bellecombe comme théoricien politique et administrateur colonial, il faudrait dépouiller, aux archives des Colonies, sa Correspondance officielle dans les séries de Bourbon, Pondichéry et Saint-Domingue. Je connais la seconde, et j'y ai relevé des aperçus qui me font bien augurer des deux autres.

M. de Bellecombe arriva au Carnatique juste au moment où éclatait la guerre causée par l'insurrection américaine. Quand il débarqua dans son gouvernement des Indes, l'enceinte de Pondichéry, détruite dans la guerre de Sept ans, était de nulle valeur. Vaguement reprise sur des plans contradictoires, elle autorisait les Anglais à espérer réussir dans une attaque de vive force. M. de Bellecombe vint à bout de clore sommairement la ville avant leur arrivée; et, derrière ces murailles improvisées, se montra le digne successeur de Dupleix. J'ai raconté ce siège de 1778, qui restera son grand titre (voy. *Revue historique,* juillet et septembre 1894, et mon ouvrage : *le Nabab René Madec.* Alcan, 1894). Je ne puis que renvoyer le lecteur à ces travaux, qui se réfèrent aux documents manuscrits. Mais je regrette, en le faisant, de ne pas avoir eu à ma disposition le Mémoire sur le siège de Pondichéry, publié par M. H. de Bellecombe. Ce Mémoire est une variante des factums publiés à propos du siège de 1778 par les acteurs anonymes de ce grand drame; il contient des additions que je n'ai pas eues à ma disposition lorsque j'étais historien de Madec, et, incidemment, celui de M. de Bellecombe, qui avait Madec sous ses ordres pour repousser les attaques des Anglais.

Illustré par sa défense de notre capitale indienne, Guillaume de Bellecombe continua sa carrière par le gouvernement de Saint-Domingue, qu'il ne quitta que pour rentrer dans l'Agenais, son pays natal, et y mourir en 1792.

C'est surtout comme chef de la nation aux Indes que je puis juger Bellecombe. Il tient dignement sa place, après Dupleix et Lally, dans la série des grands gouverneurs qui passèrent au palais de Pondichéry. Des trois, un fut rappelé en disgrâce, un autre fut supplicié en grève et le dernier rentra en France prisonnier de guerre sur parole, couvert de gloire dans une héroïque défense. Je ne sais quel vent sinistre semble avoir soufflé, aux Indes, sur notre hôtel du gouvernement. Mais, quelle qu'ait été la fin des gouverneurs d'alors, ils furent grands et passèrent dans une auréole, reflet du soleil de Versailles. Par eux l'ancienne monarchie donna sa mesure dans les entreprises coloniales. Elle avait un idéal sociologique et économique. Les gouverneurs à son service surent le traduire. Nous n'avons plus, évidemment, les conceptions sociales et politiques d'un Bellecombe ou d'un Chevalier, cet admirable chef du comptoir français de Chandernagor. Mais ceux-ci, en poursuivant un but que nous ne comprenons plus, avaient le sentiment qu'ils se devaient à la nation et possédaient l'orgueil du roi et de la France, fût ce roi un indigne, comme Louis XV.

Émile Barbé.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome LVIII, livr. 5-6. — L. Delisle. Notice sur un abrégé en français de la Chronique universelle de Robert de Saint-Marien d'Auxerre, d'après un ms. du musée Condé (ce ms. du musée Condé est meilleur qu'un ms. de Berne, d'après lequel seulement on avait pu étudier cet abrégé. Publie plusieurs passages de l'abrégé français et, en regard, les parties correspondantes de la Chronique latine, ou plutôt, dans la seconde partie, d'un abrégé fourni par un ms. de la bibliothèque Mazarine. Plusieurs passages de la Chronique française ont été copiés dans la Chronique des rois de France rédigée par un ménestrel d'Alfonse de Poitiers). — Ch. de la Roncière. La marine au siège de Calais (raconte par le menu l'histoire des « coureurs de blocus » qui, pendant l'hiver de 1346-47, réussirent plusieurs fois à faire pénétrer des vivres dans la place). — Léon Mirot. Sylvestre Budes et les Bretons en Italie (curieuse biographie d'un chef de bandes, compatriote et contemporain de Du Guesclin). — C. Couderc. De la date initiale des Annales de Flodoard (ces Annales commencent en 919; les lacunes qu'on a cru constater au début sont imaginaires; les chiffres en capitales grecques employés par Flodoard pour désigner les années marquent ou bien l'âge qu'avait Flodoard à chacune des années qu'il notait, non les années comptées depuis le commencement de la chronique, ou plutôt encore les années comptées à partir de l'avènement de Charles le Simple. Cette numérotation commence à la bataille de Soissons, 925, 33e année du règne). — P. Fournier. Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres; fin (étudie deux collections dans des mss. conservés à Châlons et certains ouvrages, tels que les lettres d'Hildebert de Lavardin, deux traités de Hugues de Saint-Victor, le *Sic et Non* d'Abélard, où a été utilisé le Décret d'Yves; dans la première moitié du XIIe siècle, cette compilation a été extrêmement répandue et utilisée en France, en Italie et dans tout l'Occident). = Bibliographie : *Reusens*. Éléments de paléographie (excellent manuel). — *St. Beissel*. Vaticanische Miniaturen (important). — *G. Demante*. Étude historique sur les gens de condition mainmortable en France au XVIIIe siècle (bon). — *L. Fr. Mott*. The system of courtly love, studied as an introduction to the *Vita Nuova* of Dante (intéressant). — *L. Le Grand*. Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien, 1394-95 (curieux et bien édité). — *V. Ménard*. Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James-de-Beuvron (excellent). — *Ul. Chevalier*. Annales de la ville de Romans (bon). — *Ch. Joret*. Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge; 1re partie (excellent).

2. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1897, 25 décembre. — F. Bournon. La création du département de Paris et son étendue; fin (selon les commissaires du Comité de Constitution, Paris devait à lui seul former un département; plus tard, à la suite de longues discussions, il fut décidé qu'on annexerait à Paris une banlieue de trois lieues de rayon, qui fut prise sur le territoire attribué primitivement à Seine-et-Oise. C'est ce qui explique que le département de la Seine soit le plus petit de tous et qu'il se trouve enclavé concentriquement dans celui de Seine-et-Oise). = 1898, 25 janvier. F. Chambon. A propos d'un ouvrage sur la géographie de l'Auvergne (rectifie et augmente la bibliographie, très imparfaite, de l'*Essai* de M. L. Gobin). — T. de L. Les circonstances de la mort d'André Duchesne. = 25 février. Mirot. Un trésor caché par les serviteurs de Bertier de Sauvigny. = 25 mars. Paul d'Estrée. Les tribulations d'un académicien : les procès de Nicolas Mahudel (curieux épisode de la guerre des pamphlets contre le duc de Bourbon en 1725-1726).

3. — **La Révolution française.** 1898, 14 février. — C. Bloch. Une enquête officielle sur la taille dans la généralité d'Orléans, 1789. — J. Flammermont. Lettres inédites de Marie-Antoinette : la banqueroute de Rohan-Guéménée (publie et commente trois lettres de la reine provenant des archives du prince de Rohan au château de Sichrow en Bohême; deux d'entre elles se rapportent à la fameuse banqueroute du prince de Guéménée). — Aulard. Le Catalogue général de la Bibliothèque nationale. — Réimpressions : Réponse de Barère, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Vadier aux imputations de Laurent Le Cointre; fin en mars. = 14 mars. M. Tourneux. Premières relations de Diderot et de Catherine II (achat par l'impératrice de la bibliothèque de Diderot, désireux de constituer la dot de sa fille; comment Diderot remercie en fournissant à l'impératrice le statuaire Falconet et l'économiste Le Mercier de la Rivière de Saint-Médard). — Cl. Perroud. Lavater et la Révolution française (ses rapports avec les Roland, Hérault de Séchelles, Madeleine Schweizer, la comtesse de Sabran et sa fille; d'après l'ouvrage récent de M. G. Finsler). — Aulard. Les noms des communes pendant la Révolution (donne d'utiles indications bibliographiques pour l'étude de ces noms). — E. Moreau. Deux nominations d'instituteurs, 1763, 1808.

4. — **Revue des Questions historiques.** 1898, 1er janvier. — Abbé Vacandard. Saint Ouen avant son épiscopat (étude bien conduite sur l'enfance de saint Ouen, ses études parmi les antrustions du palais, ce qu'on appelait alors « l'érudition palatine, » ses rapports avec le roi Dagobert). — Paul Fournier. Yves de Chartres et le droit canonique (expose comment Yves comprit et appliqua le droit canon, dresse la liste des recueils qui doivent lui être attribués et détermine le rôle de ces recueils dans la transmission des textes, ainsi que dans l'élaboration de la synthèse du droit canonique qui fut l'œuvre des générations

postérieures). — Léon Le Grand. Les Maisons-Dieu; leur régime intérieur au moyen âge (résume les statuts dressés pour le règlement des hôpitaux et fait ressortir deux points principaux : ce qui se rapporte aux frères et aux sœurs employés dans les hôpitaux et ce qui concerne le soin des pauvres). — Victor Pierre. Le clergé français en Allemagne pendant la Révolution (résume les données fournies par un certain nombre de mémoires, dont plusieurs inédits). — A. de Ganniers. Napoléon inédit (à propos des *Lettres inédites* récemment publiées par M. Lecestre). — Le P. Pierling. Hans Schlitte, d'après les archives de Vienne (expose, d'après des pièces récemment publiées, un épisode de la vie de cet aventurier : chargé par Ivan IV de recruter en Allemagne des armuriers et des gens de guerre, il essaya d'accomplir sa mission sans éveiller les soupçons de l'empereur et feignit de se livrer uniquement à la propagande religieuse; il fit répandre le bruit qu'Ivan IV désirait l'union avec Rome et prétendit qu'il recrutait uniquement des théologiens pour cette mission. Mais l'argent lui manqua et il fut arrêté à Lubeck comme insolvable). — Paul Fournier. La très ancienne coutume de Bretagne (récemment publiée par M. Planiol).

5. — **Revue d'histoire diplomatique**. 1898, n° 2. — G. Syveton. Louis XIV et Charles XII (d'après les papiers de Besenval, que Louis XIV chargea de solliciter l'intervention de Charles XII en 1707, et les archives des affaires étrangères; 1er art.). — René Bittard des Portes. Une alliance entre la France et le Portugal au xviie siècle (expose comment fut négocié et conclu le traité du 1er juin 1641). — Ed. Engelhardt. Le gouvernement des Indes orientales néerlandaises et le système des protectorats. — M. de Burenstam. Les négociations de paix entre l'Autriche et la Turquie à Schistova, décembre 1790-août 1791, d'après les dépêches du marquis Lucchesini, médiateur prussien, et les lettres de M. de Tarrach, son secrétaire de légation. — André Le Glay. La politique de la Retirade au xviiie siècle : Beaujeu de la Salle (expose les négociations secrètes qu'eut avec un espion de haut vol, Beaujeu de la Salle, le duc de Lorraine, qui, en 1736, essaya de se faire donner la Corse abandonnée par le pseudo-roi Théodore, et le chantage que Beaujeu tenta ensuite contre l'époux de Marie-Thérèse). — Ph. Westrin. Lettres inédites du baron Gœrtz (deux lettres de 1717). — Louis Passy. Le voyage de François Vettori, ambassadeur de la république florentine près l'empereur Maximilien, 27 juin 1507-13 mars 1508; suite de la traduction.

6. — **Revue d'histoire et de littérature religieuses**. Tome II, 1897, nov.-déc. — J. Gay. Etude sur la décadence du rite grec dans l'Italie méridionale à la fin du xvie siècle. — A. Boudinhon. Sur l'histoire de la Pénitence à propos d'un ouvrage récent; 2e art. — H. Margival. Richard Simon et la critique biblique au xviie siècle; 5e art. : le premier livre de l'*Histoire critique du Vieux Testament*, ou l'histoire du texte hébreu de la Bible; 6e art. (1898, n° 2) : le second livre de l'*His-*

toire critique ou les versions de l'Ancien Testament. = Tome III, 1898, n° 1. Pierre DE NOLHAC. Une conséquence bibliographique du concile de Trente (l'Index ayant prescrit d'ôter des livres toute mention honorifique à l'endroit des hérétiques, Paul Manuce effaça de la liste de ses correspondants le nom de Denys Lambin, du Collège royal, comme entaché d'hérésie. Lambin, qui était resté fervent orthodoxe, protesta dans une épître en latin dont le texte est ici publié). — G. MORIN. Un martyrologe d'Arles antérieur à la « Tradition de Provence. » — L. DUCHESNE. Les premiers temps de l'État pontifical; conclusion. — J. GUIRAUD. Rome, ville sainte au ve siècle (détails sur les pèlerinages qui affluèrent à Rome pour y honorer les tombeaux des martyrs, sur les grands travaux entrepris pour réparer et orner les sanctuaires des apôtres). = N° 2. Paul FOURNIER. Deux controverses sur les origines du *Décret* de Gratien; 1er art. (le *Décret* est antérieur aux *Sentences* de Pierre Lombard; ce dernier, lorsqu'il traitait de matières juridiques, s'est largement servi du *Décret*, soit qu'il en ait reproduit le texte, soit qu'il en ait critiqué les solutions). — G. JOLY. Le schisme de l'Église de France pendant la Révolution. 2e art. : Discussion générale du rapport du comité ecclésiastique.

7. — **Revue de la Société des Études historiques.** 1897, n° 3. — Albert VAUNOIS. Les corporations de métiers jusqu'à leur suppression (à propos du récent ouvrage de M. Martin Saint-Léon). = N° 4. Émile DUMONT. Des épreuves judiciaires au moyen âge (article de vulgarisation). — G. DUVAL. La marquise de Condorcet (à propos du livre d'A. Guillon). = 1898, n° 1. M. DUMOULIN. Le caractère de Louis XV (quatre pages). — P. CARON. Un hardi coup de main (raconte, d'après des pièces conservées à la préfecture de police, le coup de main exécuté par un parti de cavaliers hollandais qui, le 24 mars 1707, en plein jour, enlevèrent près du pont de Sèvres M. de Béringhem, premier écuyer de Louis XIV; ils ne furent arrêtés que près de Ham, au moment où ils allaient repasser la frontière avec leur prisonnier).

8. — **Revue archéologique.** 1898, janv.-févr. — G. BONSOR. Le musée archéologique de Séville et les ruines d'Italica. — G. FOUCART. L'histoire de l'écriture égyptienne, d'après les dernières publications. — Paul PERDIZET. Syriaca (1° Triparadisos; cette ville, où fut opéré, en 321, le partage de l'empire d'Alexandre, doit être identifiée avec Ribla, ou Rablé, sur la rive droite de l'Oronte; 2° la déesse syrienne Siméa; 3° les flottes romaines en Syrie). — Ph. POUZET. Le milliaire de Mirabel, Ardèche. — E. DROUIN. Les légendes des monnaies sassanides. — Léon LE BAS. Voyage archéologique de Ph. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure, 1843-44. Extraits de sa correspondance; suite. — J. KEIFFER. Précis des découvertes archéologiques faites dans le grand duché de Luxembourg de 1845 à 1897.

9. — **Revue celtique.** 1897, octobre. — M. DELOCHE. Les Ligures en Gaule (extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions). —

W. Stokes. Les Annales de Tigernach; fragment de Dublin; fin. = 1898, janvier. Jusserand. « Saint Treigney ou païs de Gale » (cette localité, mentionnée dans la relation du voyage de Regnault Girard en Écosse, 1434, ne se trouve pas en Galles, mais dans la région écossaise appelée Galloway; « saint Treigney » est saint Ninian, et la localité mentionnée est Witherne ou Whitehorn, où il existait une église en pierre, *Candida Casa,* construite par saint Ninian).

10. — Revue des études juives. 1897, oct.-déc. — Colonel Marmier. Contributions à la géographie de la Palestine et des pays voisins (1° la frontière méridionale de la Palestine; discute les listes fournies par les livres de l'Ancien Testament et d'autres écrits israélites). — Lévi. Les sources talmudiques de l'histoire juive (1° Alexandre Jannée et Simon ben Schétah; 2° la rupture de Jannée avec les Pharisiens). — L. Lucas. Innocent III et les Juifs (1° opinions d'Innocent III sur la vie et sur le judaïsme; 2° son prosélytisme). — A. Danon. Une secte judéo-musulmane en Turquie (celle des « Deunméh » ou « Convertis, » secte fondée par un faux Messie de Smyrne, Sabbataï Cevi, 1626-1676). — D. Kaufmann, Kaminka et Lévi. L'inscription n° 206 de Narbonne. — M. Schwab. Une liste hébraïque de noms géographiques de l'Afrique du Nord.

11. — Revue de l'Orient chrétien. 1897, n° 3. — V. Scheil. La vie de Mar Binjamin, traduite du syriaque (Mar Binjamin, après avoir été successivement cénobite, moine, puis anachorète en Égypte, fonda dans son pays un grand couvent près de Darâ et y adjoignit une école; il mourut vers 466). — Baron d'Avril. Bulgarie chrétienne; 3e art.; 4e art. au n° 4. — E. Blochet. Une lettre d'Ibrahim pacha, grand-vizir du sultan Soliman Ier, à Charles-Quint, en 1539. — Le R. P. Nicolas Nilles. Le Calendrier de l'Église copte d'Alexandrie, traduit par L. Clugnet. — P. Pisani. Les relations de l'Église et de l'État dans le Bas-Empire (d'après l'*Épopée byzantine* de G. Schlumberger). = N° 4. Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, écrite par son disciple Jean Bar-Kaldoun, traduite du syriaque et annotée par J.-B. Chabot. — Baron Carra de Vaux. La légende de Bahira, ou Un moine chrétien auteur du Coran. — Abbé F. Nau. Analyse de la seconde partie inédite de l'Histoire ecclésiastique de Jean d'Asie, patriarche jacobite de Constantinople, mort en 585.

12. — L'Ami des monuments et des arts. 1897, t. XI, 5e partie. — Ch. Normand. Une représentation inédite de la bataille d'Arques, et la plus ancienne vue authentique de Dieppe, 1589. — Le théâtre antique de Tintignac, Corrèze (une planche). — G. Foucart. Les sociétés anglaises en Égypte et le rôle de la France (notes sur l'exposition récente faite à Londres par l'University College). — Souvenir de l'excursion artistique et archéologique des Amis des monuments et des arts à Crépy-en-Valois, Orrouy, Champlieu. — Ch. Normand. Les dernières fouilles de la tour de Vésone, Périgueux. — A. R. Des mesures

prises par les autorités gouvernementales pour la conservation des monuments historiques de 1789 à 1830.

13. — Annales de géographie. 1897, 15 nov. — J. Deniker. Les explorations russes en Asie centrale, 1871-1895. — L. Laffitte. Les déplacements du confluent de la Loire et de la Vienne, avec un croquis dans le texte (au xie siècle le nom de Vienne se donnait encore au cours d'eau baignant Saint-Maur; au xiiie siècle, il s'appliquait seulement à la partie située en amont de Saumur; on l'employait encore par intervalles au xviie siècle, lorsque les crues donnaient au fleuve, dépossédé par la Loire, une importance exceptionnelle). = 1898, 15 mars. Vidal de la Blache. La géographie politique, à propos des écrits de M. Frédéric Ratzel. — P. Dognon. Sur l'orientation de la chaîne des Pyrénées, d'après Strabon. — A. Milhaud. La densité de la population française en 1801, 1846, 1896.

14. — Le Bibliographe moderne. 1897, n° 2. — La nouvelle organisation des archives de l'État en Italie. — A. Ingold. Mss. grecs et latins de Marmoutier en Alsace (publie un catalogue de ces mss., qui ont disparu après la sécularisation des biens de l'abbaye). = N° 3. Dozy. Les archives de la ville de Leide (organisation matérielle). — G. Martin. Les papeteries d'Annonay, 1634-1790 (intéressant chapitre d'histoire économique). — H. Stein. Une imprimerie clandestine à Valognes (publie les pièces d'une enquête dirigée contre cette industrie en 1772-1784; en fait, l'administration ferma les yeux, et la maison, qui existait illégalement depuis un siècle, continua de vivre). = N° 4. Ed. Poncelet. Les archives de Tournai-Tournaisis au dépôt des archives de l'État à Mons. — Ingold. Les mss. des anciennes maisons religieuses d'Alsace. I. Murbach. = N° 5. M. Tourneux. Les sources bibliographiques de l'histoire de la Révolution française; fin au n° 6 (important). — Berthelé. Les archives de Béziers (inventaire numérique très sommaire). — Dom U. Berlière. Les mss. de l'ancienne abbaye de Saint-Vanne de Verdun (publie un ancien inventaire, avec renvoi aux numéros actuels).

15. — Revue maritime. 1897, octobre. — Paul Cottin. Les Anglais dans la Méditerranée en 1793 (d'après des documents inédits réunis en vue d'une histoire du siège de Toulon). = 1898, février. Ch. de la Roncière. Quatrième guerre navale entre la France et l'Angleterre, 1335-1341 (étude très copieusement documentée); suite en mars. — F. Daney de Marcillac. Bombardement de l'île de Lissa et bataille de Lissa (d'après la relation de M. d'Altenmeyer, dans les *Mittheilungen* de Pola).

16. — Bulletin critique. 1897, n° 35. — *Fr. Rousseau.* La carrière du maréchal Suchet, duc d'Albuféra (excellent). = N° 36. *P. Bedjan.* Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée (texte syriaque de l'Histoire ecclésiastique, du moins des cinq premiers livres, les seuls qu'on ait retrouvés dans la langue originale; ce n'est pas une édition savante, mais elle sera fort utile). — Louis XIV a-t-il voulu devenir empereur?

(réponse de M. Legrelle à l'article, paru ici même, de M. Vast. Louis XIV n'eut pas l'idée de briguer l'empire; l'initiative appartient à l'homme de confiance du grand électeur, à Meinders, qui, au nom de son maître, offrit de restituer au roi de France la couronne de Charlemagne). = 1898, n° 1. *Ch. Joret*. Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge; histoire, usage et symbolisme; 1re partie (très important). = N° 2. *Ehrensberger*. Libri liturgici bibliothecae apostolicae Vaticanae manuscripti (excellent). — *A. Weiss*. Aeneas Sylvius Piccolomini als Papst Pius II (publie 149 lettres inédites d'Enea Silvio; insiste sur le rôle qu'il joua en Styrie). — *J. Grente*. Une paroisse de Paris sous l'ancien régime : Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 1566-1793 (bon). — Louis XIV a-t-il voulu être empereur? (H. Vast répond brièvement à l'article de Legrelle et déclare maintenir ses conclusions). = N° 3. *Dom U. Berlière*. Mélanges d'histoire bénédictine. = N° 7. *E. Cuq*. Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine (importante étude sur l'inscription d'Henchir Mettich). — *Abbé L. Jérôme*. Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution, 1794-1797. — *P. Tannery*. Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (excellente publication). = N° 8. *Ch. Barneaud*. Origines et progrès de l'éducation en Amérique. — L'opinion de Yepez sur l'époque où furent rédigés les *Exercices spirituels* de saint Ignace (art. de Variétés par Georges Cirot).

17. — Journal des Savants. 1897, décembre. — Albert Sorel. L'économie sociale de la France sous Henri IV (analyse du livre de M. G. Fagniez). = 1898, janvier. J. Bertrand. La question monétaire. = 1898, février. G. Maspero. Papyrus de Petrie; 2e art. (montre combien de faits nouveaux les papyrus hiératiques de Kahun et de Gurob, qu'a déchiffrés et publiés M. Griffith, nous apprennent sur le droit privé des Égyptiens); fin en mars. — M. Berthelot. La sépulture de Voltaire et de Rousseau (décrit l'état où l'on a trouvé leurs ossements dans leur sépulture du Panthéon; examine les légendes qui, depuis un siècle, ont été répandues à ce sujet).

18. — Polybiblion. 1897, décembre. — *Heurtebize* et *Triger*. Sainte Scholastique, patronne du Mans (bon livre orné de belles photogravures). — *E. Charles*. Les chemins de fer en France pendant le règne de Louis-Philippe (utile exposé). = 1898, janvier. *Stang*. Historiographia ecclesiastica (bibliographie élémentaire, où les noms d'auteur sont rangés par ordre alphabétique et d'où l'on a soigneusement exclu les auteurs protestants et rationalistes!). = Mars. *H. Carnoy*. Dictionnaire biographique des hommes du Nord (utile). — *Putnam*. Books and their makers during the middle ages; vol. II (ce tome II, qui est le dernier de l'ouvrage, traite surtout des imprimeurs et des libraires au xvie siècle).

19. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1898, n° 6. — *Tozer*. A history of ancient geography (bon résumé de travaux récents). — *A. Schulten*. Die Lex Manciana (travail considérable, malgré des erreurs de fait et des fautes plus graves de méthode). — *Dast*

Le Vacher de Boisville. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, Bordeaux, 1520-1783, t. I (beaucoup d'inexpérience). — *O. Levertin.* Fran Gustaf IIIs dagar (bons tableaux de la société suédoise au temps de Gustave III). = N° 7. *Al. Bertrand.* Nos origines. La religion des Gaulois, les druides et le druidisme (beaucoup d'hypothèses hasardées). — *E. Liesegang.* Niederrheinisches Stædtewesen, vornehmlich im Mittelalter (excellent, surtout pour l'histoire économique des villes). — *P. Masson.* Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe s. (très substantiel). = N° 8. *Behrend.* Lex salica; 2e édit. (important). — *Eberstadt.* Magisterium und Fraternitas (étudie, surtout au point de vue juridique, les origines des corporations urbaines; attribue une importance excessive au *magister,* ou chef d'une corporation d'artisans qui, seul, d'après lui, a pu conduire les artisans de la servitude à la liberté). = N° 9. *Bungers.* Rechtsgeschichte und Socialstatistik der Stadt Kœln (remarquable). — *Zdekauer.* Il constituto del comune di Siena dell' anno 1262 (bon). — *Stieda* et *Mettig.* Schragen der Gilden und Aemter der Stadt Riga bis 1621 (très intéressant recueil des statuts de corporations et métiers de Riga). = N° 10. *Waliszewski.* Pierre le Grand (à noter dans cet article la défense par M. de Crue de François Lefort, genevois, qui fut pour Pierre le Grand une sorte de « maître de civilisation »). = N° 11. *Mahaffy.* A survey of greek civilization (bon résumé). — *S. Ricci.* Epigrafia latina (manuel d'épigraphie latine, consciencieux et personnel, mais confus). — *Dænell.* Geschichte der deutschen Hanse in der zweiten Hælfte des XIV Jahrh. (beaucoup de faits, mais on ne sort pas du menu détail). = N° 12. *Stæhelin.* H. Zwingli. Vol. II (bon). — *J. Reinach.* Une erreur judiciaire sous Louis XIV. Raphaël Lévy (très curieux). — *Eimer.* Die politischen Ereignisse und Bewegungen in Strassburg, 1789 (méritoire). = N° 13. *Dr P. Guillon.* La mort de Louis XIII (Lacour-Gayet cite un texte capital, qui a échappé au Dr Guillon et qui, sans doute, l'eût amené à conclure, comme le Dr Potiquet pour François II, que Louis XIII mourut des désordres causés dans l'organisme par des végétations adénoïdes du pharynx). — *Landmann.* Die Kriegführung des Kurfürsten, Max-Emanuel von Bayern, 1703-1704 (étude très minutieuse; mais l'auteur ne cède-t-il pas à la tendance, assez naturelle chez un Bavarois, d'exagérer les talents militaires de l'Électeur?).

20. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1897, 15 novembre. — H. Berton. La constitution de 1848; 1er art. (expose dans quelles circonstances fut préparée, discutée et notée cette constitution). = 1898, n° 1. Ch. Dupuis. Russie et Pologne (expose certains faits qui tendent à faire croire à la possibilité d'une entente entre « la Pologne pacifiée et la Russie bienveillante »). — M. Paisant. La question du Mékong. = N° 2. P. Matter. Histoire du droit de dissolution en France.

21. — Le Correspondant. 1897, 10 décembre. — Duc de Broglie.

Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans; 1er article; suite le 25 décembre (nouvelle histoire des relations de Voltaire avec Frédéric II, jusqu'à l'aventure de Francfort. Faute du gouvernement français qui ne sut mettre à profit pour sa politique l'amitié ni l'inimitié du philosophe pour le roi de Prusse). — Ern. Daudet. Le duc d'Aumale; 7e art. : les derniers jours, la mort; fin. = 25 déc. J. Michel. Le centenaire du mètre; le système métrique et ses précurseurs. = 1898, 10 janvier. Ad. Lair. La jeunesse et la mort de Th. Jouffroy; fin le 25 janvier. — Le P. H. Clérissac. La cardinal Wiseman (d'après la biographie de W. Ward); fin le 25 janvier. — V. Pierre. La messe de Sanson, janv. 1793 (cette messe n'a existé que dans l'imagination de Balzac et les Mémoires de Sanson sont apocryphes). = 10 février. Duc de Broglie. Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans; 3e article (vains efforts de Voltaire, retiré aux Délices, pour rentrer en grâce auprès de Louis XV, puis tentative d'intervention en faveur du roi de Prusse après ses premiers revers; par la margrave de Bayreuth, il essaie d'amener une négociation entre Frédéric et le maréchal de Richelieu); fin le 25 février (rapports de Voltaire avec Bernis et Choiseul et Mme de Pompadour; il échoue partout. Il doit se résigner alors à vivre loin de la cour, et contraint à une indépendance qui devait le rendre si grand). = 25 février. Félix Klein. Mgr Dupont des Loges et la guerre sous Metz; 1er art. : les grandes batailles et le blocus, aveux inédits du maréchal Bazaine (Bazaine avoua que, s'il n'avait fait aucun effort pour sortir de Metz, c'est qu'il ne savait que devenir après, dans une France qu'il aimait à se représenter comme plongée dans l'anarchie; il se flattait d'ailleurs d'imposer ses conditions aux chefs de l'armée d'investissement). = 25 mars. Lanzac de Laborie. Un ministre de Napoléon; le comte Mollien, d'après ses Mémoires.

22. — Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus. 1897, 5 déc. — V. Delaporte. Les découvertes des anciens chrétiens au Japon (parle d'anciennes communautés chrétiennes constituées au Japon par d'anciennes missions, et que l'on retrouva quand le Japon fut ouvert aux Européens). — J. Noury. Souvenirs de 1870. Les Allemands à Versailles (souvenirs d'un P. Jésuite qui remplit les fonctions d'aumônier à partir du combat de Châtillon). = 20 décembre. Lammens. Mâdabâ, la ville des mosaïques; notes de voyage, 3-7 juin 1897; fin le 5 janv. 1898. — A. Houard. Documents nouveaux sur la Révolution (la correspondance de Mallet du Pan, publiée par M. Descottes). = 1898, 20 janvier. E. Portalié. Le centenaire du bienheureux Canisius et l'Allemagne protestante. — J. Tobar. Les inscriptions juives de Kai-Fong-Fou. — H. Chérot. Bourdaloue inconnu; lettre inédite au grand Condé (du 9 mars 1683; nombreux détails sur la correspondance de Bourdaloue); suite le 20 mars. = 5 mars. G. Longhaye. M. Gazier, historien et critique de Port-Royal (regrette que la tâche de raconter Port-Royal dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* ait été dévolue à un Janséniste).

23. — La Revue de Paris. 1898, 15 février. — Frédéric Masson. Les Bonaparte et le Consulat à vie, de janvier à mai 1802 (des faits qui conduisent peu à peu au consulat à vie; intrigues des membres de la famille du premier Consul, entre autres de Lucien, d'un côté, qui pousse à un changement de la Constitution d'accord avec Napoléon, et, d'un autre, Joséphine, qui craint qu'on n'aboutisse enfin à l'hérédité, puis au divorce). — C.-E. Bonin. Visite au tombeau de Gengis-Khan. — Bardoux. Châteaubriand et Mme de Duras, 1808-1814. = 1er mars. Général Fleury. Après Solférino (lettres que le général écrivit à sa femme du 29 juin au 8 juillet; intéressante lettre du 8, où Fleury raconte comment il fut envoyé à Vérone porteur d'une proposition d'armistice qui fut accueillie par l'empereur d'Autriche et aboutit peu de jours après à la paix de Villafranca). — Blowitz. Souvenirs de 1872 et de 1876 (anecdotes sur l'histoire intérieure de la France). = 15 mars. Mulhouse, 15 mars 1798.

24. — Revue des Deux-Mondes. 1897, 1er novembre. — Marquis de Gabriac. Châteaubriand et la guerre d'Espagne; 2e art. : Châteaubriand ministre des affaires étrangères. — G. Valbert. Une reine de Suède, sœur du grand Frédéric. = 15 nov. Étienne Lamy. Les luttes entre l'Église et l'État au XIXe siècle; 2e art. : les phases; la Révolution française et le premier Empire. — Auzou. Peut-on sauver la Loire? (détails sur la navigation du fleuve pendant les derniers siècles). = Albert Sorel. L'Europe et le Directoire; 4e art. : la perte de l'Italie; la France en danger (l'article se termine naturellement par le rappel de Bonaparte qui, le 20 septembre, est invité à prendre, pour assurer son retour, « toutes les mesures politiques que votre génie et les événements vous suggéreront »). 5e article le 1er janvier 1898. La révolution de Brumaire (récit détaillé des deux journées de Brumaire; le coup d'État réussit parce que le Directoire était décrié et Bonaparte populaire. Il continuait la Révolution en associant fortement les républicains par le mot d'ordre de la république consulaire : égalité, liberté civile, régime représentatif et limites naturelles). — Fr. Funck-Brentano. Les problèmes bibliographiques et leurs solutions. = 15 janvier. H. Houssaye. La bataille de Ligny, 1815; 1er art. : les plans de campagne; le passage de la Sambre. 2e art. le 1er février : les batailles de Ligny et des Quatre-Bras. — M. Bréal. Un officier de l'ancienne France (biographie du comte de Thorenc, qui figure, on le sait, dans les Mémoires de Gœthe). = 1er février. Duc de Broglie. Victor Duruy. — P. de Ségur. La dernière des Condé; 1er article (Louise-Adélaïde de Condé, sœur du duc de Bourbon, qui mourut mystérieusement en 1830; son éducation, son roman d'amour avec la Gervaisiais); fin le 15 février (ses pérégrinations en Europe durant l'émigration; elle finit par prendre le voile : elle fonda, en 1816, l'ordre de l'Adoration perpétuelle et mourut dans la communauté, dont elle était la prieure, le 10 mars 1824). = 15 février. Émile Ollivier. Napoléon III; 1er art. : création et procédés du gouvernement impérial (curieux portrait de l'empereur; faute

qu'il commit en rétablissant l'empire); suite le 1er mars (sa politique extérieure, faite d'amours successifs et à divers degrés); 3e article le 15 mars (la guerre de Crimée; intéressant épisode de la destitution de Pélissier après l'échec du 18 juin, destitution que Vaillant réussit à faire annuler par l'empereur qui s'obstinait à remplacer Pélissier par Niel). = 1er mars. Ch. Lévêque. La fondation et les débuts de l'École française d'Athènes. — Général Dragomirof. Les étapes de Jeanne d'Arc, 24 février 1428-30 mai 1431. = 1er avril. G. Boissier. L'histoire romaine de Michelet (préface à la nouvelle édition de cet ouvrage, qui vient de paraître chez C. Lévy). — G. Valbert. Arthur Young et son autobiographie.

25. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1898, 15 février. — A. Lods. Rabaut de Saint-Étienne et les frères Bertin. Élection de Rabaut à la Convention nationale (dans le journal *l'Éclair* de 1797, Bertin le Jeune avait reproché à Rabaut d'avoir brigué la députation après le 10 août, après avoir déclaré que, las de sa « portion de royauté, » il avait « besoin de rentrer dans la vie privée. » Rabaut-Dupuis protesta contre cette allégation, montrant que les paroles attribuées à son frère avaient été prononcées deux mois après son élection et qu'en outre elles avaient été dénaturées. Le 28 décembre 1792, donnant son opinion sur le procès de Louis XVI, Rabaut avait déclaré que la Convention n'avait pas le droit de juger Louis XVI et que, pour son propre compte, il était las « de la part de despotisme » qu'il exerçait comme membre d'une assemblée révolutionnaire. Bertin l'Aîné accueillit cette protestation avec une assez verte semonce à l'adresse de son frère). — A. Lefranc. Les idées religieuses de Marguerite de Navarre; 7e art. : les chansons spirituelles; fin en mars. — H. Hauser. La Réforme en Auvergne. Notes et documents, 1535-1671. — N. Weiss. Autour de l'Édit de Nantes. Lettre inédite d'Odet de Lanoue à Henri IV, 26 juin 1596. — Oberkampf de Dabrun. Combat de la tour de Billot, 29-30 avril 1703 (épisode de la guerre des Cévennes). = 15 mars. N. Weiss. Autour de l'Édit de Nantes. L'état des protestants et de leurs églises à la veille de l'Édit, d'après un mémoire inédit de ceux d'Orléans, 1596.

26. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1897. Bulletin de nov.-déc. — H. Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux de J.-B. Hauréau. — S. Reinach. Le voile de l'Oblation. — Héron de Villefosse. Diplôme militaire de l'année 139, découvert en Syrie; seconde note. — A. Delattre. Gradins de l'amphithéâtre romain de Carthage portant des inscriptions. — Ch.-E. Bonin. Note sur le tombeau de Gengis-Khan. — Inscription gauloise trouvée à Coligny, Ain (publie six planches où M. Dissard a reconstitué en partie ce très important monument épigraphique).

27. — Académie des sciences morales et politiques. Séances

et travaux. Compte-rendu. 1898, 3e livr. — M. de Foville. Les monnaies de l'Éthiopie sous l'empereur Ménélik. — G. Guibal. Les origines du mouvement fédéraliste à Marseille; 16 avril-25 août 1793 (ce mouvement a passé par trois phases successives : jacobine, girondine puis royaliste; d'après des documents d'archives en partie inédits). = 4e livr. Comte de Luçay. L'impôt sur le revenu et en particulier sur le revenu agricole en France au xviiie s. — L. Lallemand. Quinze années de réformes hospitalières, 1774-1789 (d'après des documents inédits).

28. — Annales du Midi. 1897, oct. — F. Pasquier. Conflit entre les coseigneurs et les habitants du Fossat pour le paiement de l'impôt (d'après un document inédit). — T. de L. Un Écossais ami de Peiresc; lettre inédite du comte de Buchan à Fauris de Saint-Vincent, 15 avril 1802. = Comptes-rendus : *Viguier*. De administratione civitatis Massiliensis xviiio saec. (assez bon exposé des vues de l'administration municipale de Marseille en matière financière au xviiie s.). — *Id.* Les débuts de la Révolution en Provence (excellent, mais trop abstrait). — *H. Gross*. Gallia judaïca; dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques; trad. par *M. Bloch* (livre qui rendra de grands services). = 1898, janv. C. Douais. Guillaume Garric, de Carcassonne, et le tribunal de l'Inquisition (poursuivi pour crime d'hérésie en 1285, excommunié en 1301, condamné à la prison perpétuelle, puis pardonné par le roi à la demande de Clément V, Garric fut repris sous Jean XXII en 1321, banni du royaume et ses biens confisqués. Publie les actes concernant la vente, par autorité de justice, de l'hôtel qu'il possédait à Carcassonne; ces actes contiennent de nombreux renseignements sur les procès intentés à Garric). — A. Vidal. Le prix des choses à Albi en 1368-1369 (publie d'intéressants extraits d'un registre des comptes municipaux; détails sur l'organisation financière d'Albi, sur la valeur des monnaies qui y étaient en usage en 1368, sur le pont du Tarn, le plus ancien de France après les ponts gallo-romains, etc.). — E. Camé. Sur un passage du poème de la Croisade contre les Albigeois, par G. de Tudèle (*Albejes*, cité au vers 1314 de l'édit. P. Meyer, ne peut être Albi; c'est probablement Nébias, dans le haut Razès, auj. dans le cant. de Quillan, Aude; donne une traduction nouvelle du passage). — H. Teulié. Notes biographiques sur le médecin Jean Rey. — T. de L. Une page inédite de l'*Histoire anecdotique de Provence*, page écrite par le futur premier président, baron d'Oppède, en août 1618.

---

29. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde. Jahrg. VIII, 1896. 1e Hælfte. — J.-B. Keune. Falsifications d'inscriptions romaines à Metz; des fouilles récentes dans la rue des Trinitaires. J.-J. Boissard (la vie et les écrits de Boissard, auteur d'*Emblemata*, 1584, où il publia des inscriptions fausses; long mémoire de 118 pages). — F. de Fisenne. Le Mithræum de Sarrebourg en Lorraine (avec dessins et inscriptions). — V. Chatelain. État de la

noblesse de Metz et de la Lorraine allemande aux élections pour les États généraux en 1789. — SAUERLAND. Le testament de la comtesse de Lorraine Erkanfrida (réplique aux critiques du Dr Marx). — G. WOLFRAM. Auguste Prost. = 2e Hælfte. HAMMERSTEIN, WICHMANN et WOLFRAM. Monnaies trouvées à Nieder-Rentgen (ce sont environ 17,000 monnaies des empereurs romains du IIIe s.; longue liste de ces monnaies). — WOLFRAM. Tombes des ducs de Lorraine à Stürzelbronn. — KEUNE. Statues de divinités celtiques au musée d'antiques de Metz. — SAUERLAND. Notes sur l'histoire de l'industrie du fer en Lorraine au moyen âge. — KEUNE. Cimetière romain de Metz; découverte d'antiquités romaines lors des travaux de fortifications en 1677 et 1678.

---

30. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIV, Heft 2. — R. POEHLMANN. Les débuts du socialisme en Europe (du prolétariat et du paupérisme dans l'antiquité grecque, surtout d'après Aristote et Aristophane). — Th. SCHEIMANN. La princesse Élise Radziwil et le prince Guillaume en 1824 (publie les lettres et documents échangés en 1824 entre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et l'empereur Alexandre Ier au sujet d'une proposition qui avait pour but de faire adopter par l'empereur de Russie, en sa qualité de duc d'Holstein, la princesse de Radziwil, afin de donner à celle-ci une situation qui lui permît d'épouser le prince Guillaume, celui qui fut plus tard le premier empereur allemand. Cette négociation échoua malgré l'amitié des souverains et l'envie qu'ils avaient d'être agréables aux deux amoureux). — Br. GEBHARDT. Deux mémoires de Stein sur la constitution allemande en 1813. — Fr. MEINECKE. Les travaux de Th. Menke sur la géographie historique de l'Allemagne (projet pour la publication de ces travaux). = Comptes-rendus : *B. Stern.* Aegyptische Kulturgeschichte (résumé peu sûr des travaux récents sur l'histoire de la civilisation égyptienne dans l'antiquité). — *R. Scholz.* Beitræge zur Geschichte der Hoheitsrechte des deutschen Königs, 1138-1197 (médiocre). — *S. Rietschel.* Markt und Stadt in ihrem rechtlichen Verhæltniss (excellent). — *O. von Zallinger.* Das Verfahren gegen die landschædlichen Leute in Süddeutschland (important). — *J. Schwalm.* Die *Chronica novella* des Harmann Korner (travail définitif où sont mises en pleine lumière la composition et la valeur de cette compilation faite par un dominicain de Lubeck dans les premières années du XVe s. Compilation au fond sans originalité, faite de pièces et de morceaux difficiles souvent à reconnaître, mais qui a exercé une grande influence sur l'historiographie de l'Allemagne). — *A.-E. Berger.* Martin Luther in kulturgeschichtlicher Darstellung (bon). — *Fr. Lippert.* Die Reformation in Kirche, Sitte und Schule der Oberpfalz, 1520-1620 (protestation très documentée contre les idées de Wittmann et de Janssen). — *Val. Kalinka.* Der vierjæhrige Polnische Reichstag, 1788-1791; Bd. I (trad. allemande d'un livre remarquable).

31. — Historisches Jahrbuch. Bd. XVIII, Heft 4. — Fr. LAU-

CHERT. Le dominicain Wigand Wirt et ses ouvrages de polémique (ces ouvrages se placent entre 1494 et 1513. Réédite un poème en distiques latins de Wirt à Seb. Brand). — Le R. P. DUHR. Le premier jésuite sur le sol allemand; du rôle qu'il joua surtout à Cologne (c'était le Savoyard Pierre Faure qui s'était fait en 1531 le disciple d'Ignace de Loyola à Paris. C'est lui qui fonda le premier établissement des Jésuites en Allemagne, à Cologne, en mai 1544; il fut ensuite envoyé en Portugal; il mourut à Rome le 1er août 1546 à l'âge de quarante ans). — Jos. WEISS. La polémique relative aux origines de la guerre de Sept ans; 2e art. (Frédéric n'a envahi la Saxe que parce qu'il y a été provoqué). — ROTH. Adolf de Breithart, chancelier de Mayence, † 1491. = Compte-rendu : Monumenta Germaniae paedagogica. Vol. XII, XIV et XVI. = Bd. XIX, Heft 1. KARST. Sur le chroniqueur Jamsilla (l'*Historia de rebus gestis Friderici II* attribuée sans raison à un certain Jamsilla, et qui est bien plutôt l'œuvre de Goffredo de Colenza, n'est en réalité qu'une apologie officielle de l'usurpation de Manfred, qui la commanda à un de ses intimes conseillers). — J. ROHR. La prophétie dans le siècle qui précéda la Réforme, considérée comme source historique et comme facteur historique (prophéties de Vincent Ferrier, d'Edmond de Dynter, de Nicolas de Cues, de Jean Liechtenberger, de Wolfgang Aytinger, de Savonarole, de J. Grünpeck, de Pamphilus Gengenbach, de J. Pflaum, d'Antonio Torquato de Ferrare). — M. SPAHN. La politique étrangère et la situation intérieure du duché de Poméranie de 1627 à 1630. — Fr. LAMPERS. Le cavalier blanc dans les *Gesta Caroli Magni* de la légende écossaise de Ratisbonne (Durrwæchter, qui a publié le premier ce texte, a prouvé que ces Gesta n'avaient aucune valeur, qu'elles contiennent une histoire légendaire de Charlemagne formée sous l'impression de l'avènement de Charles Ier d'Anjou en Sicile. Il y a distingué un élément italo-français et un élément allemand. C'est l'étude de ce dernier qui fait l'objet du present travail). — BAUMGARTEN. Additions au mémoire de Sæginüller sur le trésor de Jean XXII. — N. PAULUS. Le dominicain Wirt, sa vie et ses polémiques (examine cinq traités qui ont été composés entre 1501 et 1509).

32. — **Byzantinische Zeitschrift**. Bd. VI, Heft 3-4. — H. HUBERT. Observations sur la chronologie de Théophane et de quelques lettres des papes (l'année du monde et l'indiction; Théophane ne s'est pas aperçu que, d'une part, une année avait appartenu à deux indictions et que, de l'autre, une indiction avait duré deux ans; il a emprunté les dates de l'ère mondaine à une chronique plus simple dans ses calculs et plus exacte. Aussi faut-il corriger la chronologie traditionnelle de l'histoire d'Orient entre 726 et 774 en suivant l'indication des années du monde donnée par Théophane; on arrive ainsi à présenter sous un jour nouveau les rapports d'Étienne II avec Constantin V et les origines de la donation de Quierzy). — K. PRECHTER. Une source de Zonaras (dans les chap. I-III de son livre I, Zonaras a utilisé une brève chronique que l'on retrouve sous les noms de S. Logothète, de Léon le Grammairien,

de Théodose de Mélite, de J. Polydeukès, etc.). — C. Ferrini. Les commentaires de Gaius et la paraphrase grecque des Institutes attribuée à Théophile (montre que Théophile s'est directement servi de Gaius). — Fréd.-C. Conybeare. Ananias de Shirak, 600-650 (son autobiographie; son traité sur Pâques, traduit de l'arménien). = Bd. VII, Heft 1. P. Orsi. Églises byzantines sur le territoire de Syracuse (avec des plans et des vues photographiques). — L. Correra. Une inscription grecque de la terre d'Otrante. — Brooks. Le catalogue des patriarches de Constantinople dans le ms. addit. 19390. — C. de Boor. La relation de Georgios Monachos sur les Pauliciens. — Papadopoulos-Kerameus. Le diocèse de Diaulie (de quelques évêques latins depuis 1376 et grecs depuis 1422). — D. Kaufmann. Une lettre provenant de l'empire byzantin sur un mouvement messianique chez les Juifs et les douze tribus en 1096 (traduite en allemand). — Th. Preger. La chronique de saint Cyrille et de Georgios Pisidès (cette attribution a été imaginée par le copiste grec Darmarius; la chronique elle-même est copiée en partie de Georgios Monachos). — Wendland. L'histoire de la littérature byzantine de Krumbacher; seconde édition. = Bibliographie : *Haury*. Zur Beurtheilung des Geschichtschreibers Procopius von Cæsarea (fait ressortir très justement la haute valeur historique des *Histoires* de Procope). — *Brückner*. Zur Beurtheilung des Geschichtschreibers Procopices von Cæsarea (l'auteur veut affaiblir l'autorité du témoignage de Procope, mais sans succès). — *C. Stornajolo*. Codices Urbinates graeci bibliothecae Vaticanae descripti. — *Kraitschek*. Der Sturz des Kaisers Maurikios (médiocre.) — Καλλιγᾶς. Μελεταὶ Βυζαντινῆς ἱστορίας 1205-1453 (excellent). — *Milas*. Das Kirchenrecht der morgenlændischen Kirche, übersetzt von *R. v. Pessic* (bon).

33. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1897, n° 10. — *K. Breysig*. Geschichte der Brandenburgischen Finanzen, 1640-1697; Bd. I (ouvrage plein de faits bien distribués). — *Meinardus*. Protokolle und Relationen des Brandenburgischen geheimen Rathes aus der Zeit des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm (collection remarquable de matériaux). — *Hœhlbaum* et *Keussen*. Inventare Hansischer Archive des XVI Jahrh.; Bd. I : Kölner Inventar, 1531-1571. — *Spahn*. Verfassungs-und Wirthschaftsgeschichte des Herzogtums Pommern, 1478-1625 (bon). = N° 11. *Ottolenghi*. Della dignità imperiale di Carlo Magno (insuffisant; W. Sickel expose à son tour ses idées sur la question). = N° 12. *Luschin von Ebengreuth*. Œsterreichische Reichsgeschichte (très bon). = 1898, n° 1. *Potthast*. Bibliotheca historica medii aevi (Holder-Egger relève surtout de grosses fautes de méthode ; à cet égard, la nouvelle édition ne vaut pas mieux que la première ; mais, pour être mal commode, c'est un instrument de travail indispensable). = N° 3. *Valois*. La France et le grand schisme d'Occident (de grands éloges, avec quelques réserves). — Œsterreichischer Erbfolgekrieg, 1740-1748 ; Bd. I (excellent).

34. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche

Geschichtskunde. Bd. XXIII, Heft 2. — J. Schwalm. Rapport sur un voyage de recherches pour le recueil des *Acta imperii*, 1894-1896; suite (nos 26-71, 1313-1345. A remarquer, no 70, le texte original de la « charte de paix » pour la Lorraine accordée par Jean de Luxembourg le 23 oct. 1343; elle est en dialecte lorrain). — K. Hampe. Voyage en France et en Belgique au printemps de 1897; 1er art. (recherches pour le recueil des « Epistolae, » IXe-XIIe s.; addition à la chronique de Johannes Codagnellus; un nécrologe du monastère de Rosenfeld près de Stade). — K. Zeumer. Histoire de la législation wisigothique; 1er art. (critique des sources; remarques générales sur cette législation, d'Eurich à Wittiza). — J. Schwalm. Un tableau des recettes effectuées dans les villes du domaine royal au temps de l'empereur Frédéric II (ce document inédit figurera dans les appendices au tome III des *Constitutiones imperii*. Publié ici avec un fac-similé et un commentaire). — B. Sepp. De l'époque où a été composée la chronique de Fürstenfeld (non point vers l'an 1329, comme l'a prétendu Wichert, mais au plus tard en 1326). — F.-W.-E. Roth. Nécrologes de Nassau.

35. — Deutsch-evangelische Blætter. Jahrg. XXII, 1897, Heft 8. — Rausch. Le voyage de Luther à Rome en 1511. = Heft 9. Genest. Des écrits récents sur le déluge (analyse les publications de R. Andree, Stentzel, Süss, C. Schmidt, 1891-1896. Les nombreux récits qui nous sont parvenus d'une grande inondation doivent être ramenés à différents faits locaux; il n'y a pas de preuve que cette inondation ait été universelle). — G. Heine. Chansons et poésies de la guerre de Trente ans, où se reflètent les événements ecclésiastiques, politiques et sociaux de l'époque. = Heft 10. Nasemann. Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse; sa biographie, son caractère. = Heft 12. Benrath. Pierre Canisius, le premier jésuite allemand (sa biographie; son rôle dans l'histoire de la contre-réforme).

36. — Der Katholik. Jahrg. LXXVII, 1897, janvier. — Kolberg. Introduction de la Réforme dans les terres de l'ordre Teutonique en Prusse (l'auteur fait un portrait peu flatteur du premier duc de Prusse, Albert de Brandebourg, et des débuts du luthéranisme dans son pays); suite en février et mars; fin en avril. — C.-M. Kaufmann. Les îles Fortunées (résume les idées que l'on exprima dans l'antiquité classique sur le bonheur céleste; l'auteur ne fait ici que présenter sous une forme populaire le résultat d'études qu'il publiait au même moment en volume sous une forme scientifique); suite en février. — Mansbach. La doctrine scolastique du repentir et de la pénitence; fin en février. — Rieber. Les légendes sur le déluge; leur rapport avec les récits sémitiques; fin en février (ces mythes se sont propagés partout, même chez les peuples de l'Afrique; ils viennent de la patrie commune d'où ils sont tous sortis, même les africains. Le déluge est un fait historique). = Mars. C.-M. Kaufmann. L'inscription d'Abercios (est d'origine chrétienne). — Bellesheim. Charles, cardinal Lavigerie, archevêque de

Carthage et primat d'Afrique, 1825-1892; suite en avril. — Englert. La théorie de l'évolution en sociologie; suite en avril et en juin (montre, d'après Starcke et Grosse, l'échec complet de la sociologie darwinienne; essaie de prouver par exemple que les peuples chasseurs ont absolument ignoré et ignorent encore aujourd'hui les prétendues institutions de la promiscuité des sexes, du matriarcat, du communisme et d'absence d'organisation politique). = Comptes-rendus : *F. Schrœder*. Monumenta quae spectant primordia collegii germanici et hungarici (important). — Festschrift zum 1100 jährigen Jubilæum des deutschen Campo Santo in Rom (excellent). — *Kappen*. Clemens August, Erzbischof von Köln (excellent). = Mai. N. Paulus. Mélanchthon et la liberté de conscience; suite en juin (Mélanchthon se montra toujours fort intolérant, aussi bien contre les catholiques que contre les anabaptistes et les autres sectes séparées de l'Église). = Juin. Huppert. Le catholicisme, principe de progrès. — A. Ebner. Les récits de la mort de saint Boniface dans les mss. de Fulda du xe et du xie siècle. = Comptes-rendus : *Michael*. Geschichte des deutschen Volks; Bd. I (important). — *Rudolphi*. Zur kirchlichen Politik in Preussen (important). = Juillet. Bellesheim. Patrick Francis, cardinal Moran, archevêque de Sidney; son apostolat et ses œuvres historiques (étudie surtout son *Histoire de l'Église catholique dans l'Océanie*); suite en août et en septembre. — F.-W.-E. Roth. Jean ab Indagine (1467-1537; sa biographie; bibliographie de ses œuvres. Il ne fut pas partisan de Luther, quoi qu'on en ait dit). — Stiglmaier. Recherches sur les ouvrages, découverts récemment, d'Eulogius, patriarche d'Alexandrie. = Compte-rendu : *Pfeilschifter*. Theodoric der Grosse, König der Ostgothen, und die katholische Kirche (excellent). = Août. Heimbucher. Études byzantines (sur l'histoire de la littérature byzantine de Krumbacher). — Lesker. Le catholicisme à Lubeck depuis la Réforme. — N. Paulus. Les Dominicains à Cologne au xvie s. et les écrits; suite en septembre (à noter les articles sur Jacques de Hochstraten et Bernard de Luxembourg). = Septembre. Hammerschmid. La géologie et le déluge (combat le travail récent de Gander sur le sujet; si le déluge n'a laissé aucune trace géologique, c'est à cause de sa courte durée). = Octobre. Nirschl. La ruine dite Panagia Capuli à Éphèse (on la considéra dans un temps assez rapproché de nous comme le dernier lieu où ait demeuré la sainte Vierge; mais c'est sans raison); suite en nov. et fin en déc. — W. Schmidtz. L'élément chrétien dans les divertissements et les fêtes du moyen âge; suite en nov. (se rapporte surtout à la Scandinavie). — M. Spahn. Le « Bockspiel Martin Luthers » (c'est un drame polémique qui fut représenté en 1531 à la cour du duc Georges de Saxe; l'auteur est non pas Emser, mais Cochlæus). = Comptes-rendus : *Charrier*. Histoire du vénérable Père Claude de la Colombière (important). — *Jos. Müller*. Die Keuschheits-Ideen in ihrer geschichtlichen Entwickelung (bon). — *Messer*. Die Reform des Schulwesens im Kurfürstenthum Mainz, 1763-1774 (bon). = Novembre. C.-M. Kauf-

MANN. Les progrès accomplis dans le domaine de l'archéologie chrétienne; suite en décembre (œuvres de Rossi; le congrès international du congrès d'archéologie chrétienne à Spalato en 1894).

37. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland. 1897, n° 6. — F. FALK. Les parents de Luther et les gens de Mœhra (Mœhra est la paroisse où vécurent le père et la mère de Luther jusque peu de mois avant la naissance de ce dernier. Les gens de ce village avaient la réputation d'être colères et grossiers, les parents de Luther en particulier, et Luther hérita d'eux cette fâcheuse disposition). = N° 7. H. GRAUERT. Dante en Allemagne; suite (éditions et commentaires de Dante publiés au XVIe s.); suite au n° 9, fin au n° 11. = N° 9. G. GRUPP. La condition juridique et économique des paysans en Bavière depuis la fin du moyen âge. = N° 11. H. KOCH. A propos de l'histoire de Grégoire VII, par W. Martens (grand éloge de cet ouvrage). — B. SEPP. Des études qui ont été consacrées à Marie Stuart dans ces trente dernières années (relève des fautes nombreuses commises par Disselnkœtter dans un travail qui a paru sous le même titre dans les Beilage de l'*Allgem. Zeitung* de Munich, 1897, n° 210). = 1898, n° 1. GRUPP. La condition libre du paysan allemand à l'époque primitive (à l'occasion de l'étude d'Hildebrand : *Recht und Sitte,* etc. Cet auteur a le tort de comparer les Germains à des sauvages). = N° 4. La question sociale en Allemagne et sa solution (analyse l'Histoire du peuple allemand depuis le XIVe siècle, par A. Michael, dont la 3e édition vient de paraître. C'est la papauté qui a joué le rôle prédominant dans la question sociale). — O. KLOPP. L'introduction de la Réforme en Prusse, terre de l'ordre Teutonique (à propos de l'ouvrage de J. Kolberg); fin au n° 6. — L'église anglicane sous le règne de la reine Victoria. — VON HELFERT. Les débuts du gouvernement de Pie IX.

38. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. VIII, Heft 7, 1897. — J. KUNZE. Un nouveau Credo trouvé en Egypte; son importance pour l'histoire de l'ancienne confession du baptême au IIe et au IVe siècle. — UNDRITZ. Martin Luther; son opinion sur l'autorité de la Bible en matière de foi dans les premières années de la Réforme; fin dans Heft 8. = Heft 8. J. DRÆSEKE. Gennadios Scholarios (biographie de ce patriarche de Constantinople, 1420-1468; sa place dans l'histoire de l'Eglise grecque). = Heft 9. ROCHOLL. Honorius d'Autun (sa biographie; son rôle dans les controverses religieuses de son temps; on peut en un certain sens le considérer comme un précurseur de la Réforme du XVIe s.). = Heft 10. TSCHACKERT. De l'obligation de reconnaître les symboles ecclésiastiques dans l'Eglise luthérienne (c'est en 1533 au plus tôt que cette obligation fut imposée à l'Université de Wittenberg; d'autres obligations semblables furent imposées dans le cours du XVIe siècle). = Heft 11. O. SCHWARZ. Le pélagianisme, l'augustinisme, le sémipélagianisme. = Heft 12. Th. ZAHN. Les Actes de saint Paul (ils ont été retrouvés en Egypte par C. Schmidt; ils sont aujourd'hui à la biblio-

thèque de Heidelberg. Leur importance; leurs rapports avec les Actes de sainte Thècle).

39. — Rœmische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde. Jahrg. XI, Heft 1-3, 1897. — Strazzulla. Remarques sur l'inscription funéraire de Chrysiane dans l'église San Giovanni à Syracuse, et rapports de la Sicile avec l'Asie antérieure. — A. Baumstark. Les fêtes de l'année religieuse à Antioche entre 512 et 518 (d'après les règlements établis par le patriarche monophysite Severus); fin dans Heft 4. — A. Ehrhard. Études sur l'hagiographie de l'Église grecque (étudie un grand nombre de mss. conservés à Milan, à Munich et à Moscou; ils se partagent en deux classes : l'une a son origine dans le recueil des légendes de Syméon Métaphraste; l'autre comprend les mss. antérieurs à Métaphraste, c'est-à-dire au xe s. Analyse avec beaucoup de soin nombre d'hagiographies inédites du vie au xiie s.; il n'y a plus qu'une fort petite quantité de textes originaux). — Marucchi. Miscellanea archaeologica; suite (étudie une inscription chrétienne du ive s. au musée du Latran). — De Waal. Inscriptions du cimetière de Saint-Hippolyte (13 pièces du ive s.). — Stapper. Le « Lumen confessorum » d'Andreas Didaci (analyse cette œuvre inédite du pénitencier pontifical A. Didaci, composée vers 1450. On doute si un traité intitulé « De modis uniendi ac reformandi ecclesiam » est aussi de lui). — Reichert. Actes du chapitre provincial des Dominicains de la province Teutonia en 1398, 1401 et 1402 (ces actes concernent surtout la réforme de l'ordre dominicain). — Merkle. Les papiers du cardinal Gabriel Paleotti (retrouvés dans les archives privées du comte Procolo Isolani à Bologne. Paleotti fut cardinal de 1565 à 1597 ; ses papiers sont très importants pour l'histoire du concile de Trente. Détails sur les copies de ces actes qui se trouvent dans des biblothèques italiennes. Publie douze lettres de 1572 à 1620 qui se rapportent aux « Acta Tridentina » de Paleotti). — Finke. Monastères nobles (montre qu'au xve s. il y avait encore des monastères qui refusaient d'accueillir des fils de « Ministériaux » et qui se recrutaient seulement de comtes et de barons). — Sauerland. Une lettre du concile de Pise. — Eubel. Les insignes impériaux de l'empire allemand (publie l'original d'une supplique adressée au pape Martin V par l'empereur Sigismond, en 1424, qui demande au pape la permission de déposer à Nuremberg les joyaux de l'empire allemand). = Heft 4. Orsi. De quelques catacombes chrétiennes à Syracuse. — Ehrhard. Syméon Métaphraste et l'hagiographie grecque (réfute les objections présentées par le P. Delahaye dans les *Analecta Bollandiana*). — De Waal. Inscriptions de la Via Salaria (8 pièces du ive s.). — Duhr. Le jésuite Bobadilla en Allemagne, 1542-1548. — Ehses. Correspondance du cardinal Cervino avec Guillaume Sirlet, 1546.

40. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXIX, Heft 4, 1897. — Grundl. Le « Conflictus Arnobii Catholici cum Serapione

Aegyptio; » les « Commentarii Arnobii junioris in psalmos; » les « Annotationes Arnobii ad quaedam evangeliorum loca » (étude critique sur ces traités. L'auteur du « Conflictus » était un contemporain de Léon le Grand; il faut le distinguer d'un autre écrivain ecclésiastique plus ancien, de l'Arnobe qui composa les « Commentarii in psalmos, » et de l'auteur des « Annotationes »). — Funk. La lettre de Barnabé et la doctrine des douze apôtres (la lettre de Barnabé a été composée vers la fin du Ier siècle; elle a puisé dans la Doctrine, qui est sans doute du dernier quart de ce même siècle. De l'époque où a été composé le « Pastor Hermae »). = Comptes-rendus : *Dürm.* Le conclave de Venise (important). — *Finke.* Acta concilii Constantiensis; Bd. I (très important). — *Fromme.* Die Spanische Nation und das Concil von Constance (bon). — *Heimbucher.* Die Orden und Congregationen der katholischen Kirche (bon). — *Knœpfler.* J.-A. Mœhler (bon).

41. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XVII, Heft 1, 1897. — G. Schmidt. Les deux traductions syriaques du Ier livre des Machabées; fin dans Heft 2. — Krætzschmar. Le mythe de la destruction de Sodome (le récit de la Genèse, 18, 1-19, 28, n'est pas d'origine hébraïque; il a sa source dans une tradition locale des Cananéens. Cette tradition locale à son tour se rattache à un dieu cananéen auquel plus tard se substitua Jahvé; c'est aussi plus tard que Loth et Abraham furent introduits dans la légende. L'origine première du mythe est fournie par une éruption volcanique près de la mer Morte). = Heft 2. W.-Max Mueller. Les meurtriers de Sanhérib (le 2e livre des Rois, 19, 37, indique les deux fils de Sanhérib comme ses assassins; en réalité, c'est seulement un des fils qui est coupable. Son nom aura été glosé et la glose aura ensuite passé dans le texte). — Id. Le roi Jareb (mentionné par Osée, qui en fait un roi tantôt assyrien, tantôt égyptien. Le nom de Jareb vient d'un texte qu'on a défiguré. Osée a toujours voulu parler du « grand roi, » ce qui désigne le roi d'Assyrie).

42. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1897, Quartalheft 1. R. de Nostitz-Rieneck. Les documents pontificaux pour Thessalonique et leur critique par le prof. Friedrich (1° comment nous est parvenue la « Collectio Thessalonicensis; » 2° date et adresses; 3° la 14e lettre de Léon Ier; 4° rapports de fait et de style entre certaines lettres de la collection et d'autres lettres de Léon Ier). = Quartalheft 2. Zimmermann. La mission des Jésuites au Canada au XVIIe s. (d'après l'ouvrage du P. de Rochemonteix). — Al. Hoffer. Diocèses en Dalmatie et les évêchés titulaires de la Hongrie. — E. Michael. La mort de Luther (le récit du suicide de Luther est une fable). = Quartalheft 3. E. Horn. Les promotions à l'Université de Dillingen, 1555-1760. = Quartalheft 4. B. Duhr. Lettres inédites du Dr Vauchop et de son compagnon, le jésuite P. Claudius Jaius (le Dr Vauchop, appelé encore Dr Scotus, fut, bien qu'aveugle, nommé administrateur, puis archevêque d'Armagh; il mourut à Paris en 1552; son compagnon, le Jésuite Jaius, mourut à

Vienne la même année. Leurs lettres sont relatives aux affaires de l'Église en Allemagne de 1542 à 1550). — G. de Sanctis. L'inscription d'Aberkios (commentaire critique très détaillé). = 1898, Quartalheft 5. Hirschmann. Le colloque de Ratisbonne en 1601; suite dans Quartalheft 2.

43. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XVIII, Heft 1. — A. Freystedt. Gottschalk; sa vie et sa doctrine (condamnation du moine d'Orbais à cause de ses doctrines sur la prédestination; mort le 30 octobre 868 ou 869); 2e art. dans Heft 2 (son temps); 3e art. dans Heft 4. — G. Bauch. Le scolastique Andreas Carlstadt, 1500-1514. — O. Seebass. La « Regula coenobialis Columbani » et les petites additions au pénitentiel de saint Columba (ajoute à cet article une réplique à H.-J. Schmitz, qui avait attaqué l'authenticité de ce pénitentiel). — Melanchthoniana (recueil de documents de toute nature sur Mélanchthon). — W. Friedensburg. Correspondance des savants catholiques de l'Allemagne au temps de la Réforme; suite dans Heft 2 (correspondance de J. Cochlæus, 60 numéros); suite dans Heft 3 et 4 (lettres tirées des archives et bibliothèques italiennes). — G. Knod. Un registre matriculaire des étudiants en droit de Bologne conservé dans la Biblioteca Estense à Modène. — Clemen. Sur l'histoire du socinianisme. = Heft 2. Aldinger. Les élections épiscopales de Verdun en 1245-1256. — M. Szlavik. L'anabaptisme en Hongrie. — E. Nestle. Les statuts de l'école de Nisib des années 496 et 590, traduits d'après le texte syriaque publié par I. Guidi. = Heft 3. O. Seeck. Les documents utilisés par Eusèbe dans la vie de Constantin (les critiques, Mommsen lui-même, ont généralement admis, avec Crivellucci, que ces documents ne sont pas authentiques. Il n'y a pas cependant de bonnes raisons pour les condamner). — Clemen. Hinne Rode à Wittemberg, Bâle, Zurich et les premières éditions des ouvrages de Wessel. — Ed. Boehmer. La propagande protestante en Espagne au commencement du xviie siècle (d'après des actes copiés aux Archives nationales de Paris par M. Alfred Morel-Fatio et communiqués par lui à l'auteur). — G. Bauch. La correspondance de Luther (additions, corrections, remarques complémentaires à l'édition de cette correspondance par Enders). — D. Walther. Résolutions prises par l'assemblée capitulaire de Mayence en 1525 (pour combattre les idées luthériennes). — Koester. Le mariage de Caspar Peucer avec Magdalene Melanchthon, 1550. = Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire de l'Église. = Heft 4. J. Dræseke. Un adversaire inconnu des Latins (commente un traité de théologie écrit en réponse au patriarche Thomas Morisini et dont l'auteur est probablement Nicolas de Méthone le Jeune, ami et contemporain de Nicéphore Blemmydès). — Koehler. Molinos à Rome et les partisans de sa doctrine sur le quiétisme.

44. — Hermes. Bd. XXXIII, 1897, Heft 1. — J. Kromayer. Études sur l'histoire du second triumvirat; suite (étudie les campagnes d'Oc-

tave en Illyrie en 35 et 34-33 av. J.-C. et les préliminaires de la bataille d'Actium : événements qui précèdent les donations d'Antoine à Cléopâtre; motifs réels de l'attachement d'Antoine pour la reine d'Égypte; correspondance d'Antoine et d'Auguste. Les donations d'Antoine sont le prétexte, non la cause de la guerre. Mouvements des armées et des flottes avant la bataille et situation des deux parties. Importance, pour l'histoire de la civilisation, de la bataille d'Actium). — G. Busolt. Aristote ou Xénophon? (dans le récit des événements de l'année 404-403, l'Ἀθηναίων Πολιτεία renvoie à une chronique athénienne, sans doute celle d'Antrodion; elle a donc au moins autant de valeur, sinon plus, que les Helléniques de Xénophon, car Xénophon écrivit plus de dix ans après les événements et à la manière des rhéteurs. Analyse avec précision les différences que présentent les récits de Xénophon et d'Aristote). — R. Reitzenstein et E. Schwartz. L'invective du pseudo Salluste contre Cicéron (l'invective de Cicéron contre Salluste n'est pas du même auteur que l'invective de Salluste contre Cicéron : la première est du rhéteur Didius, la seconde est un fragment d'un pamphlet qui fut réellement lancé contre Cicéron en 54. Schwartz se demande si le pamphlet, que le nom de Salluste a défendu contre l'oubli, ne doit pas être attribué à L. Calpurnius Pison). — H. Wirtz. Les mss. de Salluste; histoire du texte; suite. — Wilamowitz-Moellendorf. Les archontes à vie d'Athènes (la leçon rectifiée du chap. III de l'Ἀθηναίων Πολιτεία donne les résultats suivants : les Médontides sont des archontes; à partir de Médon, la liste des éponymes athéniens ne donne plus de rois. Il y a eu des archontes à vie que plus tard on a transformés en rois. Les faits allégués par Aristote sont exacts; les conséquences qu'il en tire ne le sont pas). — Th. Mommsen. Eugippiana; suite (étudie les mss. allemands d'Eugippius). — Paul Wendland. Jésus, roi des Saturnales (étudie les textes où Jésus est tourné en dérision par les légionnaires romains et les compare avec des faits analogues, par exemple la pantomime injurieuse pour Agrippa Ier à Alexandrie; étudie les actes du martyre de saint Dasius publiés par Cumont dans la *Rev. de philologie*, XXI, 143). — E. Schwartz. De quelques passages de la biographie de l'empereur Auguste par Nicolas de Damas.

45. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung.* Bd. XXII, Heft 1-2, 1897. — A. Koerte. Études sur l'Asie Mineure; 2e article : Gordion et la campagne de Manlius contre les Galates (les ruines qui se trouvent au village de Phebi, dans la vallée du Sangarios, sont sur l'emplacement de l'ancienne ville phrygienne de Gordion; l'auteur suit sur les lieux les traces de Manlius d'après la description de Tite-Live au livre XXXVIII. Les tombes de Phébi promettent d'importants résultats pour l'histoire de la civilisation phrygienne). — E. Jacobs. Les Thasiaia de Cyriacus d'Ancone dans le Cod. Vatic. 5280 (relation de voyage par Cyriacus, qui résida à Thasos en 1444; publie et commente 17 inscriptions qui y

sont consignées). — Paul Wolters. Le roi Nabis (d'après une inscription qui donne à Nabis le titre de roi). — Krispi et Wilhelm. Un nouveau fragment de la chronique lapidaire de Paros (texte de ce fragment avec une reproduction photographique de l'estampage; c'est un fragment d'histoire grecque depuis la mort de Philippe de Macédoine jusqu'à l'an 299 av. J.-C., qui n'apprend rien de nouveau et qui contient çà et là des erreurs chronologiques). — E. Ziebarth. Une inscription de Crète. = Heft 3. R. Zahn. L'ostracisme de Périclès (en janvier 1897, on a trouvé au nord-ouest de l'Aréopage une écaille d'huître avec l'inscription Θεμισθοκλῆς Φρεάρριος. Parle de trois autres écailles analogues). = Heft 4. Dragoumis. Ἐπιγραφικὰ φροντίσματα (études critiques sur les inscriptions publiées dans l'Ἀρχαιολογικὸν Δέλτιον, 1890, p. 145, et dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1894 et 1895). — E. Ziebarth. Cyriaci Anconitani Inscriptiones grecae vel ineditae vel emendatae (étudie 27 inscriptions d'après les *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana* de Targioni Tosetti, dans le ms. Pal. Flor. 49). — J. Six. Études iconographiques; suite (sur Ariarathe IX Eusèbe Philopator, roi de Macédoine, dont le portrait a été publié par H. Schrader au t. XXI). — P. Wolters. Inscription en l'honneur de Lysimaque (cette inscription, découverte par Blau et Schlottmam, puis disparue, a été retrouvée par Phadrys. Dessin et transcription). — W. Judeich. Athènes en 1395, d'après la description de Nicolo da Martoni (reproduit, avec un commentaire critique, la description publiée par L. Le Grand dans la *Revue de l'Orient latin*, III, 1895). — J. Kurth. Les mosaïques à inscriptions de Salonique (première édition exacte des inscriptions qui se trouvent dans Sainte Sophie et dans Saint Georges). = *Rœmische Abtheilung*. Bd. XII, Heft 2, 1897. Chr. Huelsen. L'étendue de Rome au temps de Pline (analyse minutieuse du passage de Pline, *Nat. Hist.*, 3, 66, 67. D'après le rapport officiel sur le recensement de Vespasien, trois mesures sont données ici : la première d'après la longueur de la périphérie et les deux autres d'après la somme de certains rayons. Pline parle de la ville qu'Auguste avait divisée en douze régions, non de celle de Servius. Explique certaines expressions employées par Pline et contrôle ses résultats d'après les fouilles).

46. — Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum. Bd. I, Heft 1, 1898. — Th. Zielinski. L'humanité antique (chaleureuse analyse de l'*Antike Humanitæt* de Max Schneidewin; mais conteste le plan et certains détails). — Robert Poehlmann. La poésie sociale des Grecs (expose les idées de la poésie grecque sur l'âge d'or dans le passé ou dans l'avenir; analyse les *Ecclesiazousai* d'Aristophane comme une satire dirigée contre les utopies communistes); suite dans Heft 2 (Platon; le roman social de Théopompe de Chios). — H. Peter. Prosopographia imperii romani (montre l'importance de l'ouvrage publié sous ce titre par Elimar Klebs, H. Dessau et autres, sous les auspices de l'Académie de Berlin; la méthode suivie par les auteurs est féconde et les résultats de leurs travaux précieux pour la chronologie, l'histoire

littéraire, les faits de l'histoire impériale). — E. Mogk. La poésie héroïque de l'Allemagne (la forme scandinave de la légende des Niebelung n'est pas la forme primitive. La légende de Siegfrid et de Brunehild s'est formée chez les Francs; elle s'y est associée à la légende de la défaite des Burgondes; c'est de là qu'elle passa chez les skaldes). = Heft 2. Ad. Holm. Le Midi classique (traite de la civilisation antique à propos de l'ouvrage *Aus dem classischen Süden* paru à Lübeck en 1896). — G. Liebe. Les pèlerinages au moyen âge et leur influence sur la civilisation.

47. — Neue Jahrbücher für Philologie. Jahrg. LXVII, 1897, Heft 8. — K. Schrader. A quelle époque Ovide a-t-il été banni? (très probablement à l'automne de l'an 8). — F. Giesing. Commentaire de quelques passages du *De bello civili* de César. — W. Sternkopf. La *Divinatio in Q. Caecilium* de Cicéron et le *Pro Flacco* (M. Aurelius Scaurus fut questeur de L. Valerius Flaccus cos. 86, qui fut préteur d'Asie en 95-90). = Heft 9. P. Meyer. La Légion XXII d'Égypte et la Légion III cyrénaïque (la légion XXII est sortie du corps de troupes du tétrarque galate Déjotarus; elle reçut son numéro en l'an 25; c'est sous Trajan qu'elle prit le surnom de Dejotariana. Elle était en garnison à Alexandrie. Quand les deux légions d'Égypte furent réunies dans cette ville, elles eurent un chef commun. Toutes deux prirent part à la guerre contre les Juifs et proclamèrent Vespasien comme empereur. La légion XXII disparut sans doute dans la guerre contre les Juifs d'Hadrien, 132-135. La légion III cyrénaïque a été formée des débris des légions de Lépide. De la part qu'elle prit aux guerres contre les Juifs et les Marcomans. Au ve s., elle se trouvait encore à Bostra, en Arabie, où elle avait été reléguée dès 107. En appendice : le remaniement des frontières d'Arabie sous Septime Sévère). — O.-E. Schmidt. Tullia et Dolabella (étudie les rapports de Cicéron avec son gendre, d'après certains passages des lettres de Cicéron qui sont améliorés par conjecture). — J. Lange. Explication du *De bello gallico* de César, IV, 14, et V, 45. — W. Soltau. Macer et Tubéron; fin (les sources du 10e livre de Tite-Live. Outre Macer et les annales de Tubéron dérivées de Macer, qui exaltent Décius, il a utilisé une troisième source qui cherche à grandir les Scipions et Volumnius; cette troisième source est sans doute Claudius. D'ailleurs, Tite-Live montre peu de discernement dans l'emploi de ses sources). — K.-E. Strootmann. La chute du préfet du prétoire Perennis (il fut tué par les légionnaires de Bretagne en 186, non en 185. Le jugement de Dion Cassius sur ce personnage doit être préféré à ceux d'Hérodien, I, 8, et de l'auteur de la *Vita Commodi*).

48. — Philologus. Bd. LVII, 1898, Heft 1. — R. Reitzenstein. Petits points d'histoire littéraire; suite (Hérodote, dans le passage III, 82, a utilisé une source ionique). — O.-E. Schmidt. César et Brutus (corrige la phrase de César dans Cicéron, *ad Attic.*, XIV, 1, 2 : « Magni refert hic quid velit, *scilicet* (au lieu de *sed*) quicquid volt,

valde volt »). — Ziehen. La phthiriasis de Sylla (dans Appien, I, 101, Sylla compare ses adversaires à des φθεῖρες, à des poux; plus tard, on a pris le mot au sérieux et l'on a dit sérieusement qu'il était rongé par les poux).

49. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. LIII, 1897, Heft 1. — R. Schubert. La mort de Clitus (étude minutieuse sur les récits qu'on a de cette mort. Quant au remords d'Alexandre, il ne paraît pas avoir été aussi profond qu'on l'a dit; il n'alla certainement pas jusqu'à une tentative de suicide).

50. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LI, Heft 1, 1897. — P. Horn. Mss. turcs et persans de la Vaticane (catalogue de 74 mss.). — J. Oppert. Les mois intercalaires chez les Babyloniens et l'ère égypto-chaldéenne de Nabonassar (les Chaldéens avaient un cycle de dix-neuf ans composé de 235 mois synodiques; outre la période sothiaque de 1460 ans, ils avaient encore une période lunaire de 1805 ans, et le cycle sarotique de 223 mois synodiques et de 242 mois draconitiques de 6,585 jours et un tiers. La période de dix-neuf ans n'a été établie qu'à partir de l'an 367 av. J.-C., sans doute sous l'influence athénienne. L'ère de Nabonassar n'est que la période sothiaque de 1461 années commençant le 20 juillet 1322 av. J.-C.). — Frænkel. Les papyrus arabes des musées de Berlin. = Heft 2. Vambéry. Une histoire légendaire de Timour (d'après un ms. persan provenant de Bokara; l'œuvre a été composée au xviiie s.). — Justi. Les mois de la Perse ancienne (comme les noms des mois le montrent, le calendrier de la Perse ancienne est d'origine zoroastrienne. Considérations importantes sur la chronologie de l'histoire perse). — H. Oldenberg. Histoire des castes dans l'Inde (corrections et additions à l'ouvrage de Sénart). = Heft 3. Schulthess. La lettre de Mara bar Serapion (publiée dès 1855 dans le *Spicilegium syriacum*, mais oubliée. Traduction et commentaire. L'auteur était un partisan de la philosophie stoïcienne). — D. Kaufmann. L'Égypte d'après les sources juives du moyen âge. — Weissbach. La chronologie des faux Smerdis et de Darius, fils d'Hystaspe.

51. — Mittheilungen und Nachrichten des deutschen Palæstina-Vereins. 1897, n°s 1-6. — Schumacher. Rapport sur un voyage d'exploration dans le pays situé à l'est du Jourdain (antiquités de l'époque romaine et musulmane). — Schick. Tombeaux chrétiens au nord de Jérusalem (de l'époque byzantine). — Bruennow. Inscriptions romaines et grecques du pays situé à l'est du Jourdain. — Krætzschmar. Mosaïque donnant le dessin de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte (elle est du ive s. après J.-C. Extrait d'un travail de Koikylidès, l'inventeur de ce monument, où il est parlé de la découverte. La société allemande pour la Palestine en prépare une édition). — M. de Berchem. Une inscription arabe de Jérusalem (concerne la construction de la mosquée d'Omar élevée sur l'emplacement du Saint-Sépulcre vers 930).

52. — Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. VII, Heft 1, 1897. — Hinschius. Les instructions pour l'Inquisition espagnole en 1561 (publie le texte, avec une traduction allemande et des notes, de ces instructions); fin dans Heft 2. = Heft 2. E. Rieker. Le protestantisme et le système de l'État clérical (montre comment se développa depuis le xviie s. l'antipathie contre la conception luthérienne de l'État étroitement uni à l'Église). = Heft 3. Sehling. Une édition des ordonnances de l'Église évangélique au xvie siècle (l'auteur s'occupe depuis longtemps de publier ces règlements; le t. I, qui doit bientôt paraître, embrassera la Saxe et la Thuringe. Plan et but de l'édition).

53. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XVIII. *Romanische Abtheilung*, 1897. — P. Meyer. Le droit de mariage des soldats romains d'après les papyrus égyptiens (rectifie sur des points importants les idées courantes sur le droit de mariage des légionnaires et des troupes auxiliaires). = Compte-rendu : *Alibrandi*. Opere giuridiche e storiche; vol. I (excellent). = Bd. XVIII. *Germanistische Abtheilung*, 1897. Altmann. La traduction allemande de la bulle d'or de l'empereur Charles IV conservée dans les archives municipales de Francfort-sur-le-Mein, 1365. — Tamassia. Le droit romain et wisigothique dans la législation des rois lombards Grimowald et Liutprand. — Huerbin. Les sources du « Libellus de caesarea monarchia » de Pierre d'Andlau. — F.-B. Bremer. Le professeur de droit U. Zasius et le statut familial des sires de Ribeaupierre en 1511 (ce statut, rédigé par Zasius, excluait les fils de l'héritage). — R. Schroeder. Réformes du droit allemand entreprises par les archevêques de Mayence Berthold de Henneberg, 1491, et Albert de Brandebourg, 1527-1528. = Comptes-rendus : *Nyrop*. Samling af Danmarks Lavsskraaer fra Middelalderen (important). — *Dahn*. Die Kœnige der Germanen; Bd. VII (important, mais beaucoup d'erreurs). — *Behrend*. Lex Salica; 2e édit. (excellent).

54. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. Bd. XCVIII, Heft 1-2, 1897. — J. Bolte. Les jours de la semaine dans la poésie; suite dans Heft 3-4 et dans Heft 1-2 du Bd. XCIX (intéressant pour l'histoire des mœurs). — Liebermann. Le mot « albanus » employé en anglo-normand dans le sens d' « étranger » (ce mot a été interprété à tort comme désignant un habitant du pays d'Albion; il vient de France et c'est de là qu'il est entré dans la langue juridique de l'Angleterre). = Heft 3-4. Th. Aronstein. Les courants sociaux et politiques de l'Angleterre dans le second tiers du xixe s., d'après la poésie et le roman; suite dans Bd. XCIX.

55. — Archivalische Zeitschrift. Bd. VII, 1897. — P. P. Liste des monastères supprimés par l'empereur Joseph II dans la moitié occidentale de la monarchie autrichienne, 1782-1790; suite. — Baron de Œfele. De l'origine de quelques évêques de Ratisbonne (recherche d'où venaient les évêques Gebhart Ier, Otton, Gebhart IV et Albert Ier, qui vécurent du xe au xive s.). — F.-L. Baumann. Revue des plus

importantes publications de documents d'archives parus en 1896 et 1897. — Id. Contribution à l'histoire des noms de personnes (fait remarquer qu'au moyen âge certains noms reviennent toujours dans certaines familles; des frères portent le même nom, par exemple dans la famille de Hohenzollern; des surnoms tirés de la possession de certains fiefs, etc.). — Id. Une famille « Vogelwaid » à Ries (c'était une famille de paysans connue au xve et au xvie s.; elle n'a rien à voir avec le poète Walther).

56. — Englische Studien. Bd. XXIV, Heft 1, 1897. — C. Horst. La chronique anglo-saxonne (l'auteur a étudié de près les mss. de ces Annales qui sont à Londres, Oxford et Cambridge; il avait déjà publié en 1896 le résultat d'une partie de ses recherches. Additions et corrections au travail de Kupferschmidt au t. XIII des *Englische Studien*. Prenant comme point de départ les fautes communes des mss., l'auteur arrive à des résultats nouveaux pour en déterminer le classement). — G. Sarrazin. Rolf Krake et son cousin Hrethric-Röricus dans le poème de Beowulf (montre d'étroites analogies entre ce poème et les vieux mythes danois. Le poème de Beowulf ne fut sans doute qu'une partie d'un grand poème épique).

57. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reich. Jahrg. XXI, Heft 4, 1897. — Breysig. Le développement social des principaux peuples de l'Europe à l'époque moderne et contemporaine; suite (long article de 117 pages); suite dans XXII, 1. — Schmoller. Changement des théories et permanence des vérités dans le domaine des sciences politiques et sociales. = Jahrg. XXII, 1898, Heft 1. Jollos. Les idées politiques et sociales d'Alexandre Herzen. — A. de Wenckstern. Les conceptions de Carl Marx sur l'histoire et la situation sociale de l'Allemagne à la fin du xixe s. = Comptes-rendus : *Meitzen*. Siedlung und Agrarwesen der Germanen, Kelten, Rœmer, Finnen und Slaven (analyse très détaillée de 40 pages, qui fait ressortir l'excellence de cet ouvrage). — *Liesegang*. Niederrheinisches Stædtewesen, vorzüglich im Mittelalter (excellent).

58. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. XIV, Heft 1, 1897. — Varges. De l'origine des institutions municipales en Allemagne; fin (chap. xi : origine du conseil municipal; chap. xii : développement de l'autonomie du conseil. L'existence du conseil ne prouve point que la ville jouisse d'une grande indépendance; mais c'est le premier pas qu'elle faisait dans la voie de l'autonomie). = Heft 2. C. Lamprecht. Herder et Kant, considérés comme théoriciens de la science historique (ces deux philosophes enseignaient un monisme historique, mais leurs croyances religieuses les conduisaient à admettre l'existence d'un élément transcendantal dans le développement de l'histoire). — Kornemann. Les recensements faits à Rome à l'époque impériale, considérés comme matériaux pour la statistique (montre que Beloch a utilisé ces matériaux d'une manière peu critique

dans *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*). = Comptes-rendus : *Philipp.* Linguet, ein National-Œconom des 18 Jahrh. (manqué). — *Marx.* Revolution und Contre-Revolution in Deutschland (intéressant). — *Lilienfeld.* La pathologie sociale (sans méthode). = Heft 4. E. Lange. Les théories économiques de Carl Marx (dans l'histoire de la science humaine, le nom de Marx désigne un des principaux représentants de la grande réaction scientifique commencée par Hegel). — Simchowitsch. Les doctrines économiques et sociales des « Narodniki » russes (parle surtout du « mir » et de l' « artel »). = Heft 6. Blei. Critique de l'économie politique. — Diehl. Le droit et l'économie politique, à propos du livre de R. Stammler (dont l'auteur adopte les conclusions).

59. — Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken. Bd. I, Heft 1, 1897. — J. Haller. Les fonctionnaires de la cour de Rome au XIIIe et au XIVe siècle (publie deux notes tirées d'un ms. de la Bibl. nat. de Naples : la première date de Clément V; elle concerne le remaniement du personnel administratif rendu nécessaire par le long séjour des papes en France; l'autre donne une liste des fonctionnaires pontificaux et de leurs appointements sous Clément VI). — Schellhass. Le dominicain Félicien Ninguarda (publie des documents qui montrent le zèle qu'il déploya en Bavière et en Autriche en 1572-1577 pour réformer l'Église en Allemagne sur les bases des décisions prononcées par le concile de Trente. A noter surtout la relation de Ninguarda sur son œuvre réformatrice en 1576). — Kupke. Il y a cent ans (publie les dépêches adressées de Berlin par l'ambassadeur d'Espagne, Horazio Borghèse, au ministère espagnol). — Friedensburg. Une dépêche inédite du légat Aleander, sept. 1520 (parle de sa première entrevue avec Charles-Quint).

60. — Zeitschrift für Ethnologie. Jahrg. XXIX, Heft 6, 1897. — Reinecke. Rapports de la Chine avec les peuples scytho-sibériens dans l'antiquité (établit de curieux rapprochements entre certains objets d'origine chinoise : miroirs, boîtes à sacrifice, vases, couteaux, etc., avec des objets analogues de provenance scytho-sibérienne; sans doute ces similitudes peuvent s'expliquer par un développement naturel et indépendant de certains types dans un milieu semblable; mais il est certain qu'il y a eu importation directe des types chinois, et, d'autre part, influence exercée sur l'art chinois par l'art européen. Détails sur le développement et la diffusion de la civilisation scytho-sibérienne).

61. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. IV, Heft 6, 1897. — E. Pfeiffer. Le manichéisme de l'ordre du Temple (décrit deux « caisses mystiques » avec figures et inscriptions arabes, trouvées l'une à Essarois, près de la commanderie de Voulaine, l'autre à Volterra près de Pise. On en a pris argument pour prouver que l'Ordre avait adopté les idées manichéennes. C'est une erreur : la première caisse appartient au culte des Ismaélites et la seconde à celui des Druses. Détails intéressants sur l'histoire de ces cultes au moyen âge). —

W. Varges. Un soulèvement socialiste à la fin du moyen âge (raconte une émeute à Brunswick, 1513, conduite par la basse classe de la population contre les propriétaires; on voulait briser le pouvoir du Conseil, piller la ville et partager les biens des riches. L'émeute fut promptement réprimée). — Sieber et Mæhly. Inventaire des biens laissés par Érasme, 22 juillet 1536. — G. Sommerfeldt. Juliane-Sophie de Wiersbitzki (femme du général de Wiersbitzki ; publie trois lettres de 1778, intéressantes pour la vie de celui-ci). = Comptes-rendus : *Rühl*. Chronologie (bon). — *J. von Falke*. Aus alter und neuer Zeit (bon). — *Seidensticker*. Rechts- und Wirthschafts-Geschichte nordeutscher Forster (important). — *Pflugk-Harttung*. Krieg und Sieg, 1870-71. Theil II (excellent). — *Achelis*. Moderne Völkerkunde (bon). — Bibliographie des publications allemandes sur l'histoire générale et sur l'histoire de la civilisation, de juillet à décembre 1897 (article très détaillé).

62. — Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte. Bd. V, Heft 1-2, 1897. — Peisker. L'histoire sociale de la Bohême; fin dans Heft 4 (aux idées de Lippert, qu'il combat très vivement, l'auteur oppose sa conception sur la vieille société slave en Bohême). — G. de Below. Origines des métiers en Allemagne; suite dans Heft 3 (combat l'opinion de Bücher qui a récemment prétendu montrer que les métiers dans les villes dérivent des métiers constitués sur les domaines des seigneurs féodaux). — G. Schalk. Les statuts de la corporation de Saint-Léonard à Vienne en 1420 (cette corporation comprenait des serruriers, des cloutiers et autres métiers semblables). — Bretholz. Le chiffre de la population de Brünn en 1466 (d'après une bulle du pape Paul II, qui fixe à 12,000 le nombre des communiants en 1466). — Steinherz. Salzbourg en 1378 (publie une plainte adressée par la ville à l'archevêque sur l'arbitraire dans la justice, les abus dans l'administration, etc.). — L.-M. Hartmann. La propriété et l'exploitation du sol en commun dans les actes privés d'Italie (jusqu'au xie s. la propriété commune du sol par les frères domine en Italie; l'amodiation en commun par des parents ou par des groupes de personnes non parentes forme la règle; cette tradition économique remonte au temps de l'empire romain). = Heft 3. Une relation italienne sur les foires de Troyes au xiiie s. (contenue dans les *Lettere volgari del sec. XIII*, publiées par Paoli et Piccolomini en 1871. Très intéressant pour l'histoire des échanges commerciaux. Recherches sur le système des poids et des monnaies usité aux foires de Champagne, sur les prix des marchandises et des métaux précieux et sur le cours du change et des monnaies qui sont mentionnées dans cette relation). — Baasch. Hambourg et la Compagnie de commerce d'Ostende (cette compagnie fut fondée en 1722 par l'Autriche pour favoriser le commerce avec les Indes orientales; Hambourg songea presque aussitôt à nouer d'étroites relations avec cette compagnie, mais le projet échoua). = Comptes-rendus : *Mauri*. I cittadini lavoratori dell' Attica (bon, mais pas assez approfondi). — *Pittaluga*. La questione agraria in Irlanda (bon). = Heft 4. Otto. Histoire de l'admi-

nistration dans une petite ville au XVIIIe s. (Butzbach, dans la haute Hesse; publie deux ordonnances de 1765 et de 1778 qui attestent l'existence de grands abus). — TILLE. La statistique de la population au moyen âge (contre le mémoire, cité plus haut, de Bretholz, qui réplique). — DURHAM. Bibliographie des publications récentes en anglais et en américain sur les questions de l'histoire sociale et économique. — CALISSE. Bibliographie des publications récentes en italien sur le même sujet.

63. — Deutsche Rundschau. 1897, octobre. — F.-X. KRAUS. Ferdinand Gregorovius. = Nov. A. SCHŒNE. Le lieutenant de Gœthe au régiment (biographie du comte de Thorane d'après le livre de M. Schubart). = Déc. Max LENZ. La situation actuelle des sciences historiques. — Fritz JONAS. Le 80e anniversaire de Th. Mommsen. — Il y a cinquante ans, 1847-1897.

64. — Nord und Süd. 1897, juillet. — KING. La situation économique des États-Unis. = Octobre. A. TRÆGER. Eugène Richter. — H. FUNCK. Rapports entre Lavater et Cagliostro (d'après des documents inédits et les papiers de Lavater; ce dernier se laissa pendant toute une année duper par le charlatan). = Novembre. JACOBSEN. Les Shetlands et leurs habitants (histoire, archéologie et folk-lore de ces îles). = 1898, janvier. C. BIEDERMANN. Le premier parlement allemand, 1848-1849 (détails sur l'élection du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV à l'empire d'Allemagne); suite en février. — P. LINDAU. La fête du sang en Perse (par cette fête, les Persans célèbrent le souvenir de la mort de Hussein, le petit-fils de Mahomet. Origine du schisme entre les Sunnites et les Chiites. Décrit les fêtes qui se donnent encore aujourd'hui et que les pénitents célèbrent en se blessant eux-mêmes). = Février. MASCHKE. Les Italiens en Afrique, 1882-1896. — ACHELIS. Le géographe Fr. Ratzel.

65. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte. 1897. Stück 45. — Le « Mærchenbuch des Königs von Frankreich » de L. Uhland (d'après le Journal d'Uhland qui vient de paraître et quelques papiers inédits du poète, l'auteur expose le plan qu'il avait formé d'écrire un Décaméron de l'ancien français; des études que Uhland, en 1810, à Paris, consacra aux épopées et aux légendes de l'ancienne France). = Stück 48. HIRSCHFELD. Les Arvernes et les Éduens sous la domination romaine; suite dans Stück 51 (l'auteur expose la politique suivie par Auguste dans la création de la province de Gaule et explique l'alliance des Éduens avec les Romains par la comparaison avec la fraternité de sang germanique, qui avait aussi son analogie avec les mœurs gallo-celtiques. Bref résumé de l'histoire des deux peuples dans les trois premiers siècles de l'empire romain). = 1898. Stück 3. DUEMMLER. Études sur Hraban Maur (détails biographiques ; Hraban naquit vers 784; chronologie de ses écrits). = Stück 5. DIELS. Discours pour les anniversaires de l'em-

pereur Guillaume Ier et du roi Frédéric II (biographie de Maupertuis, d'après sa correspondance inédite avec le roi de Prusse). — L. Borchardt. Un nouveau roi égyptien de la première dynastie (Menès; son tombeau se trouve parmi ceux que M. de Morgan a ouverts en 1896 à Neggadeh, dans la haute Égypte). = Stück 7. U. Koehler. La conquête de l'Asie par Alexandre le Grand et la ligue de Corinthe (des raisons politiques et militaires décidèrent Alexandre à entrainer la ligue de Corinthe dans la guerre en Asie; ces mêmes raisons l'empêchèrent d'employer un fort contingent de troupes grecques; ce sont surtout les Macédoniens qu'il fit donner dans les grandes actions militaires; il se méfiait sans doute de l'esprit des auxiliaires grecs. Non plus que son père, Alexandre n'eut de tendance au Panhellénisme; les Macédoniens n'avaient que du mépris pour la Grèce).

66. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe.* Bd. XX, Abth. 3, 1897. — Schlagintweit. Un traité sur la chronologie bouddhique composé en 1591 par Sureçamatibhudra (traduit du thibétain, avec un commentaire). — J. Fuehrer. Les catacombes de Sicile (détails très circonstanciés sur la topographie et l'architecture de la catacombe de San-Giovanni, de la nécropole de Cassia et du cimetière de Santa-Maria-di-Gesù à Syracuse; sur les inscriptions, peintures et autres monuments archéologiques qu'on y a trouvés). = *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe.* 1897, Bd. II, Heft 1. Stieve. La conversion de Wallenstein au catholicisme. — Præchter. Études sur les sources de la chronique byzantine de Cédrénus (étudie le passage relatif aux débuts du règne de Dioclétien; la principale source en est une chronique anonyme contenue dans le ms. de Paris 1712 et dérivée elle-même de Théophane).

---

67. — The Athenæum. 1897, 27 nov. — Falklands (livre superbement illustré, intéressant pour l'histoire de la renaissance catholique sous Jacques Ier et Charles Ier, mais qui soulève les plus grands soupçons; ce sont sans doute des récits forgés par quelqu'un qui tenait d'assez près à lady Falkland, mais qui a commis de grosses erreurs). — *W. A. Phillips.* The war of greek independance, 1821-1823 (médiocre). — *Tarleton.* Nicholaus Breakspear, Adrian IV, englishman and pope (sans valeur). = 4 déc. *M. C. Tyler.* The literary history of the american revolution; vol. II (excellent). = 11 déc. *Colonel Vibart.* Richard Baird Smith; the leader of the Delhi heroes in 1857 (bon; la biographie de Smith importe beaucoup aussi à celle du général Wilson, qui commandait en chef à Delhi et qui fit preuve de la plus notoire incapacité). = 18 déc. *Tomlinson.* Life in Northumberland during the xvi^th^ century (fort intéressant). — La confession de Thomas Winter (le P. John Gerard émet des doutes nombreux sur l'authenticité de ce document, que S. R. Gardiner considère comme la preuve la plus éclatante que la conspiration des Poudres est une réalité). = 29 déc. *S. R. Gardiner.* Crom-

well's place in history (admirable résumé par un homme qui connaît les faits de première main, qui les juge de haut et qui sait peindre). — *A. Vivian.* Richard Hussey Vivian, first baron Vivian (intéressante biographie d'un bon officier de cavalerie qui fit la guerre d'Espagne et se distingua à Waterloo). — *D. Hannay.* A short history of the royal navy, 1217-1688 (intéressant, mais rempli d'erreurs de détail et de renvois inexacts). — Pembrokeshire antiquities. — A bibliographical index of Pembrokeshire literature. — The registers of Stratford on Avon. — *Borlase.* The dolmens of Ireland (excellent; beaucoup de faits très intéressants pour les archéologues et pour les folkloristes). — *Hutchinson.* Marriage customs in many lands (sans valeur). — *Mayo.* Medals and decorations of the british army and navy. = 1898, 8 janv. *Cap. Trotter.* The life of John Nicholson, soldier and administrator (bonne biographie d'un rude soldat qui a laissé un nom dans l'histoire de la conquête et du gouvernement de l'Inde anglaise). — *Cokayne.* Some account of the Lord mayors and sheriffs of the city of London, 1601-1625 (bons tableaux généalogiques). = 15 janv. *N. Bain.* The pupils of Peter the Great; a history of the Russian courts and empire, 1697-1740 (résumé facile, agréable, superficiel). — *G. Williams.* History of the Liverpool privateers and letters of marque, with an account of the Liverpool slave trade (bon). — Le mythe de Francis (Philippe Francis n'est pas l'auteur des lettres de Junius, qui reste toujours à trouver). = 22 janv. *W. G. Searle.* Onomasticon anglo-saxonicum; a list of anglo-saxon proper names, from the time of Beda to that of king John (ouvrage plein d'erreurs; il ne peut être consulté avec fruit que par des érudits très exercés). = 29 janv. *Lady Glover.* Life of Sir John Hawley Glover (biographie d'un officier de marine qui s'est surtout distingué dans les guerres de l'Afrique occidentale). — *A. Forbes.* The life of Napoleon III (cette biographie, d'une lecture agréable, vaut surtout pour ce qui se rapporte à la guerre franco-allemande). — *Woodhouse.* Attalia; its geography, topography and antiquities (excellent, surtout pour la description du pays; l'histoire est plutôt mal traitée). — *W. F. Lord.* Sir Thomas Maitland (biographie d'un excellent administrateur colonial au XVIIIe s.). = 5 févr. *Bodley.* France (ouvrage aussi remarquable que ceux de Tocqueville et de Bryce le sont pour l'Amérique; l'auteur, juge très impartial, étudie en particulier quel a été le résultat politique de la Révolution française et conclut que les gains sont infiniment inférieurs aux sacrifices qu'elle a coûtés). — *Miss B. Edwards.* The autobiography of Arthur Young (excellent). — Le mythe franciscain (W. Fr. Rae montre comment s'est formée et enracinée l'idée fausse que Francis a été l'auteur des lettres de Junius); fin le 19 février. = 12 février. *W. D. Macray.* A register of the members of St Mary Magdalen college, Oxford. Vol. II : 1522-1575. — *Mrs. Butcher.* The story of the church of Egypt (histoire générale de l'église chrétienne en Égypte; beaucoup d'erreurs). — *Jenks.* Law and politics in the middle ages (très remarquable). = 19 février. *G. Wilson.* Ph. Melanchthon, 1497-1560 (excellente esquisse,

qui n'est pas indigne d'être mise sur le même plan que l'éloquent discours de Harnack sur le grand humaniste). — *J. Macdonald.* Tituli Hunteriani (bonne description des pierres avec inscriptions romaines qui sont au Hunterian Museum, à Glasgow). = 26 février. *W. Cunningham.* Alien immigrants in England (histoire de toutes les immigrations en Angleterre depuis la conquête normande). = 5 mars. *C. King.* The story of the British army (intéressant, surtout pour l'époque moderne). — *Conybeare.* A history of Cambridgeshire (bon, surtout pour les époques anciennes). — *Sayce.* The early history of the Hebrews (défend par des arguments strictement archéologiques l'opinion orthodoxe sur la composition du Vieux Testament et surtout du Pentateuque contre les attaques de l'hypercritique). = 12 mars. La date de la mort d'Alfred le Grand (la preuve alléguée par M. Stevenson pour prouver qu'Alfred mourut en 899 se retourne contre lui ; Alfred est mort le 29 mars 900. Réplique de M. Stevenson au numéro suivant). = 19 mars. *Lanciani.* The ruins and excavations of ancient Rome (ce nouvel ouvrage de Lanciani est un peu du réchauffé ; mais de digestion facile et agréable).

68. — The contemporary Review. 1898, janvier. — William O'Brien. Qui doit avoir peur de parler de 1798 ? (on peut reprocher aux Irlandais certains crimes, mais combien plus lourde est la responsabilité des Anglais qui ont poussé les Irlandais à la révolte, se sont conduits lâchement devant les paysans coalisés et n'ont fait triompher la cause de l'Union qu'en pratiquant la corruption la plus éhontée!). — Th. Hodgkin. La chute de l'empire romain et ses leçons pour nous (cinq grandes causes de ruine : l'armée, qui disposait de l'empire, l'esclavage, les distributions de blé à bas prix, l'oppression financière de la classe moyenne, les incursions des Barbares).

69. — Edinburgh Review, t. CLXXXVI. Juillet-octobre 1897. — L'état économique et politique de l'Italie (n'est assurément pas brillant ; mais elle a su vaincre des difficultés plus grandes encore. Il ne manque à ses gouvernants qu'un peu plus de caractère et de sens moral). — La « Vie de Nelson, » du capitaine Mahan (montre, avec une rare compétence, combien les succès de Nelson tiennent à sa décision d'esprit et à son courage devant la responsabilité. Croit qu'il n'est point tombé dans le piège, en se lançant à la poursuite de Villeneuve aux Antilles; mais cette opinion reste fort discutable). — Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick (première partie d'une étude très intéressante, qui s'arrête à 1792. Met en relief les idées libérales du duc, l'antipathie qu'il éprouvait pour les émigrés et pour la politique autrichienne). — Les États indigènes de l'Inde (sont encore au nombre de 688. Paraissent aujourd'hui plutôt portés à trop suivre l'exemple et l'impulsion des Européens). — Le conflit de la science et de la théologie (analyse l'ouvrage du professeur Dickson White, qui diffère de celui du Dr Draper en ce que ce dernier attaquait la religion, tandis que le professeur White réserve ses coups à la théologie dogmatique. Instructif, malgré quelques exagérations).

— « L'Histoire d'aujourd'hui » et les libéraux d'Oxford (critique le livre de M. Mac-Carthy, qui va de 1880 à 1897. Insiste sur le changement que cette période a amené dans le classement des partis). — La crise intérieure en Allemagne (peu favorable à la politique de l'empereur Guillaume, que l'on a tort de continuer à regarder comme un jeune homme et qui a maintenant l'âge de la maturité, quoiqu'elle n'apparaisse pas toujours dans ses actes).

70. — The Nineteenth century. 1898, mars. — W. S. Lilly. Les méthodes de l'inquisition (analyse le manuel de l'inquisiteur publié en 1716 par le P. Élisée Masini sous le titre : *Sacro arsenale*). — A. Jessopp. La vie rurale en Angleterre avant le « grand pillage » du xvie siècle (l'auteur veut faire ressortir les conséquences désastreuses pour la classe pauvre des décrets qui, pendant l'anarchie du règne d'Édouard VI, dépouillèrent de leurs biens les établissements d'assistance publique). = Avril. Jusserand. Que les Français ont complètement ignoré la littérature anglaise au temps des Tudors (oui, complètement, malgré les rapports constants entre les deux peuples, les mariages princiers, les longs séjours de littérateurs anglais en France. Une exception comme celle de Du Bartas est presque unique). — E. Redmond. Le centenaire de l'insurrection irlandaise de 1798 (étudie les causes et le caractère de ce soulèvement). — Baronne A. van Amstel. Éléonore d'Olbreuse et la reine Victoria (comment la reine Victoria est apparentée à cette jeune fille de noblesse poitevine qui finit par épouser George Guillaume de Brunswick). — Sir Alfred Lyall. L'Europe avant la guerre de Sept ans, 1754-1756 (à propos de l'ouvrage de M. Richard Waddington).

71. — Quarterly Review, vol. 186. Juillet-octobre 1897. — Martin Luther (développement naturel de sa mission, d'après son caractère. « Luther, quoique polémiste à outrance, n'était rien moins qu'un penseur profond, logique; et, pendant longtemps, il ne soupçonna même pas qu'il s'écartait des voies traditionnelles de la théologie. » Au fond, c'était un paysan, surtout un paysan allemand; il a provoqué une révolution gigantesque, sans être lui-même un grand homme). — Deux Américaines d'autrefois (Margaret Winthrop et Élisa Pinkney; tableaux d'intérieur dans le Massachusetts au xviie siècle, et la Caroline du Sud au siècle suivant). — Les nouvelles recherches en Asie Mineure (à propos des ouvrages du professeur Ramsay). — Lettres inédites de George Canning (à son ami John Hookham Frere, 1801-1825). — Les annales de Banff (analyse du livre de M. William Cramond). — Henri Taine (étude critique assez vague, dont le moindre défaut est de transformer indûment le prenom du personnage, qui s'appelait, comme chacun sait, Hippolyte). — La Bastille (sous Louis XIV). — La vie de province au temps de saint Basile (le professeur Mommsen disait à l'auteur de l'article que, s'il avait à recommencer sa vie d'étude, il choisirait la période qui va de Dioclétien à Justinien).

---

72. — Archivio storico italiano. 1897, disp. 3. — Fr. Dini. Aonio Paleario et sa famille à Colle Val d'Elsa. — Ginevra Niccolini. Lettres de Piero di Cosimo des Medicis à Otto Niccolini (publie dix-huit lettres de 1467 à 1469). — A. Alfani. La société Colombaria de Florence pendant l'année 1896-97 (rapport du secrétaire sur les travaux de la société). — D. Marzi. Notes historiques concernant les documents et les archives les plus anciens de la République florentine, du XIIe au XIVe s.; suite dans la livraison suivante. — Léon-G. Pélissier. Notes italiennes relatives à l'histoire de France; suite : un compte de la Trésorerie des guerres de Milan, 1504-1505. — C. Paoli. Observations sur le testament en langue vulgaire de la comtesse Béatrice de Capraia, 1278-79. = Bibliographie : *A. Canestrelli.* L'abbazia di S. Galgano (histoire de ce monument d'après de nombreux documents inédits). — *S. Lippi.* L'archivio comunale di Cagliari (bon). — Memorie storiche della città e dell' antico ducato della Mirandola; vol. XI. — *F.-C. Cesis.* Giovanni Pico della Mirandola, detto la Fenice degli Ingegni (monographie très incomplète). — *J. Raulich.* Storia di Carlo-Emanuele I, duca di Savoia; vol. I, 1580-1588 (beaucoup de faits nouveaux). — *A. Zembler.* Contributo alla storia della congiura spagnuola contro Venezia (important; l'auteur suit les faits au jour le jour; beaucoup de documents). — *Gir. Mancini.* Cortona nel medio evo (bon). = Disp. 4. R. Davidsohn. Trois discours de Lapo de Castiglionchio, ambassadeur florentin auprès du pape Urbain V et de la cour romaine en Avignon (pour le décider à rentrer dans Rome sans l'empereur ou, si l'alliance de ces deux souverains était déjà décidée, pour prier le pape d'obtenir de l'empereur qu'il confirmât gratuitement les privilèges de la ville, 1365). — G. Romano. D'une nouvelle hypothèse sur la mort et sur la sépulture de Giangaleazzo Visconti (quoi qu'on en ait dit, Giangaleazzo n'est pas mort assassiné; il mourut de la fièvre le 3 septembre 1402; son corps n'a pas été jeté à l'eau. Il avait demandé à être enterré à la Chartreuse de Pavie; mais celle-ci était loin d'être terminée; son corps attendit à l'abbaye de Viboldone, puis dans la basilique de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or, à Pavie; transporté enfin à la Chartreuse, il fut déposé dans une tombe provisoire. Son tombeau ne fut terminé qu'en 1506). — Sforza. Le conclave du pape Ganganelli et la suppression des Jésuites (d'après des documents inédits des arch. de l'État à Lucques, 1769). — C. Mazzi. La table des prieurs de Florence au XIVe s. (publie un inventaire inédit). — Fr. Savini. Les lettres de Filippo-Maria Visconti à Giosia d'Acquaviva, 1436-1437. — Catellacci. Curieux souvenirs sur la peste de Florence en 1630. = Comptes-rendus : *Crivellucci.* Manuale del metodo storico (traduction libre, avec des notes, des chap. III et IV du *Lehrbuch* de Bernheim; travail très utile). — *Battaglia.* L'ordinamento della proprietà fondiaria in Sicilia sotto i Normanni e gli Svevi (de graves défauts, mais beaucoup de conscience dans les recherches). — *P. Luotto.* Il vero Savonarola e il Savonarola di L. Pastor (fait très bien comprendre l'homme intérieur). — *Marquis de Sassenay.* Les derniers mois de Murat;

le guet-apens de Pizzo (est-il bien sûr que Murat ait été attiré dans un guet-apens? Le fait, peu vraisemblable en soi, n'est attesté que par des documents sans valeur).

73. — Rivista storica italiana. Vol. II, 1897, fasc. 5-6. — *Musatti.* La storia politica di Venezia secondo le ultime ricerche (bon). — *Wachsmuth.* Einleitung in das Studium der alten Geschichte (utile résumé sur les sources et les instruments de travail nécessaires à qui entreprend d'étudier l'antiquité). — *Forcella* et *Seletti.* Iscrizioni cristiane in Milano, anteriori al nono secolo (important). — *Siciliano Villanueva.* Studi sulle vicende della giurisdizione ecclesiastica nelle cause dei laici e dei chierici (bon). — *La Mantia.* Consuetudini della città di Siracusa. Consuetudini della città di Catania (éditions définitives). — *Carabellese.* La peste del 1348 (expose les mesures prises contre le fléau par la ville de Florence). — *I. del Lungo.* « Florentia. » Uomini e cose del Quattrocento (très remarquable). — *Gabotto.* Documenti inediti sulla storia del Piemonte, 1383-1418. — *Claretta.* Gli statuti del Capitanato dei marchesi di Ceva, 1408. — *Moschetti.* Due cronache veneziane rimate del principio del secolo xv. — *Giov. Filippi.* Studi di storia ligure (intéressant recueil d'articles sur l'histoire de Savone, surtout au xive et au xve s.). — *E. Zanoni.* Francesco Guicciardini (deux volumes importants sur la vie et sur l'esprit de Guichardin). — *A. Rossi.* Fr. Guicciardini e il governo fiorentino, 1517-1540; vol. I (beaucoup de faits présentés d'une façon très critique). — *Catizzani.* Narrazione del terribile assedio e della resa di Famagosta 1571, da un ms. del capitano A. Gatto da Orvieto (ce récit, qui va du 3 octobre 1569 au 19 novembre 1573, n'apprend rien de bien nouveau). — *G. Beani.* Clemente IX e l'isola di Candia, 1669. — Livres nouveaux sur l'époque de la Révolution et du « Risorgimento. » = Vol. III, 1898, fasc. 1-2. *Turchanyi.* Tabellae chronographicae ad solvenda diplomatum data (tables utiles, surtout pour l'étude des documents allemands). — *I. Carini.* Gli Archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare (trésor de documents précieux pour l'histoire d'Italie). — *Colomer.* Nouvelle étude sur le calendrier grégorien (consciencieux, mais apprend peu de choses nouvelles et contient de nombreuses erreurs). — *Fregni.* Delle più celebri iscrizioni etrusche ed umbre (étude de haute fantaisie où l'auteur prétend expliquer l'étrusque par le latin). — *Patroni.* La civilisation primitive dans la Sicile orientale (excellent). — *Ramorino.* Cornelio Tacito nella storia della cultura (remarquable). — *F. S[egna].* De successione priorum romanorum pontificum (réponse, par le savant cardinal Segna, aux objections de Harnack; veut prouver la succession ininterrompue des pontifes romains depuis les apôtres jusqu'à nos jours). — *Huck.* Dogmenhistorischer Beitrag zur Geschichte der Waldenser (insuffisant). — *Battaglia.* L'ordinamento della proprietà fondiaria nell' Italia meridionale sotto i Normani e gli Svevi nei suoi rapporti colle istituzioni politiche (travail d'un débutant inexpérimenté). — *Schaube.* La proxénie au moyen âge (très

intéressant). — *Guerrieri*. Gualtieri VI di Brienne, duca d'Atene e conte di Lecce (bonne étude sur la féodalité dans la terre d'Otrante). — *Caix de Pierlas*. La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie (remarquable). — *De Maria*. La guerra di Castro e la spedizione dei presidii, 1639-1649 (incorrect et déclamatoire, mais le fond est très solide). — *Contessa*. Per la storia d'un episodio della politica italiana di Luigi XIV al tempo della pace di Nimega. Le negoziazoni diplomatiche per l'occupazione di Casale, 1677-1682 (exposé minutieux et très clair). — *Turletti*. Attraverso le Alpi. Storia aneddotica delle guerre di montagna 1742-1748 in difesa dell' Italia (récits très brillants et bien renseignés). — Travaux sur l'histoire de la Révolution française et du « Risorgimento. »

74. — Rivista storica del risorgimento italiano. Vol. I, fasc. 1-2. — Comment le cabinet Lanza se conduisit à Rome (extrait du journal de Castagnola; mission du prince Napoléon et occupation de Rome par les Italiens; détails du plus haut intérêt sur les délibérations du cabinet Lanza, dont faisait partie Castagnola). — C. Gioda. Les deux Romes de V. Gioberti. — D. Zanichelli. Le statut fondamental pour le gouvernement temporel des États de l'Église (ne pouvait avoir aucune chance de durée, même s'il avait été appliqué avec bonne foi et dans des circonstances favorables). — V. Fiorini. Notes et documents inédits sur Angelo Masini. — R. Giovagnoli. La prise de Monterotondo en 1867. — G. Mazzatinti. Lettres du ministre Giovita Lazzarini sur la république romaine de 1849. — N. Campanini. Lettres du prince Jérôme-Napoléon (six lettres à Matteucci du 9 mars 1861 au 15 janvier 1868; le prince reste fidèle à ses sentiments pour l'Italie et la Pologne et déplore « la réaction cléricale qui entraîne l'empereur »). = Fasc. 3-4. De 1848 à 1869 (extr. des mémoires de P. Turiello; détails sur l'état d'esprit à Naples et sur Garibaldi). — D. Perrero. Le général Gifflenga et la conjuration militaire lombarde en 1814 (c'est Gifflenga qui avertit le ministère piémontais des projets des conspirateurs). — E. Mayor. Ferdinand Gregorovius et le *Risorgimento* italien. — E. Popovich. Garibaldi et l'Orient (relations de Garibaldi avec les insurgés de l'Herzégovine-Bosnie en 1875-76). — A.-V. Vecchi. La reconnaissance italienne envers Garibaldi en 1846. — A. Cavalletto. Une page de l'histoire de l'émigration vénitienne (publie la relation du comité central vénitien démissionnaire au conseil général des représentants de l'émigration vénitienne, daté de Turin, 14 janvier 1865). — F. Novati. Une année de l'histoire d'Italie (publie une curieuse lettre de Mgr Corboli-Bussi au marquis S. P. sur les événements de 1848). — G. Silingardi. Lettres des frères Bandiera. = Variétés et anecdotes historiques (lettre de Victor-Emmanuel à la princesse Clotilde. Documents sur les événements de 1831, etc.); comptes-rendus et notices. = Fasc. 5-6. L. Chiala. Les préliminaires de la première guerre de l'indépendance italienne (curieux détails sur les hésitations de Charles-Albert au moment de déclarer la guerre à l'Autriche en 1848). — A. Sansone.

Nic. Garzilli et la conjuration du 27 janvier 1850 à Palerme. — G. Sforza. Les journaux de Lucques (de 1756 à 1850; contribution à l'histoire du journalisme italien, dont la suite est annoncée comme devant paraitre dans les prochains fascicules pour les différentes parties de l'Italie). — Cecilio Fabris. La campagne de 1866 en Italie (d'après l'ouvrage de la section historique du corps d'état-major italien). — V. Malamani. La censure autrichienne sur les imprimeries des provinces vénitiennes (de 1815 à 1848; malgré ses rigueurs soupçonneuses, elle permit un développement assez florissant de la culture intellectuelle). — Ag. Zanelli. Cosimo Ridolfi (d'après une correspondance inédite avec Nic. Puccini). — A.-V. Vecchi. Relations mutuelles du général Cialdini et de Garibaldi. — Lettres de G. Finzi (1853-55; écrites des prisons autrichiennes, où il avait été incarcéré à la suite des affaires de Mantoue de 1852-53). = Variétés et anecdotes historiques (Pietro Vayra; documents sur Ant. Gallenga et son projet d'assassinat de Charles-Albert; lettres inédites sur les Cinq journées (1848) p. p. A. Lumbroso; trois lettres inédites de Mazzini; état de la Lombardie en 1820; mémoire du comte Strassoldo à Metternich; etc.); comptes-rendus et notices. = Fasc. 7-8. A. Franchetti. Les relations diplomatiques entre la cour de Naples et la France de 1791 à 1793 (hésitations réciproques devant une rupture que la force des choses devait amener). — E. Mayor. Manèges antiunitaires en Suisse de 1861 à 1870 (réunions en Suisse entre le roi François II, le comte de Trani, le comte de Chambord, le cardinal Grassallini, etc.; enrôlements de soldats pour le pape et la réaction bourbonienne). — V. Marchesi. La guerre autour de Venise en 1809 (tentatives des Autrichiens pour soulever le nord de l'Italie). — F. Guardione. Une tentative politique à Palerme en 1795 et François-Paul di Blasi. — Mémoire du duc de Dalberg au comte Prospero Balbo, p. p. A. Stern (nécessité de donner au Piémont un gouvernement constitutionnel, 1820). — A. Luzio. La « Biblioteca italiana » et le gouvernement autrichien (détails curieux et nombreux documents sur cette publication que dirigea G. Acerbi avec l'appui et sous la surveillance du gouvernement autrichien). — T. Casini. Antonio Codronchi à la consulte de Lyon (1801-1802). — Lettres de la comtesse Marie-Thérèse Gozzadini, p. p. Antonietta Pancrazi (1848-1859). = Variétés et anecdotes historiques (un épisode de la vie de Pasquale Galluppi; lettres inédites de N. Fabrizi); comptes-rendus et notices. = Fasc. 9-10. G. Finali. La visite du roi Victor-Emmanuel à Lorette en 1860. — A. Pognisi. Un siècle de supplices à Rome pour cause politique (d'après les archives de la confrérie de Saint-Jean le Décollé; exécutions politiques à Rome du 26 sept. 1795 au 9 juill. 1870). — G. Fabris. L'Italie pendant l'invasion française à la fin du siècle dernier. — Jessie-W. Mario. L'Italie, Rome et la guerre franco-prussienne (à propos du livre du général Lebrun; l'Italie n'avait pas promis formellement son alliance à la France et, d'après l'auteur, ne la lui devait pas. Aucun fait nouveau, mais l'esprit le plus nettement hostile à notre pays. Travail

essentiellement subjectif, comme disent les Italiens en empruntant la phraséologie allemande). — A. Romizi. Le ministère de l'instruction publique sous le règne de Charles-Albert (des réformes pédagogiques importantes ont préparé les réformes politiques; notices sur les ministres de ce département : Alfieri, Boncompagni, Rattazzi, Gioberti, Merlo et C. Cadorna). — P. Vayra. Une audience diplomatique de Victor-Emmanuel (celle du chevalier V. Ramirez, ministre de Naples, le 30 octobre 1851). — G. Faldella. Les commencements de la jeune Italie. Lettres d'Agostino Ruffini à Federico Rosazza. = Variétés et anecdotes historiques (une curieuse lettre politique de Rossini, etc.); comptes-rendus et notices. = 2e année, fasc. 1-2. E. Valli. La genèse de l'unité italienne (article sur le travail de G. Tivaroni). — G. Sforza. Contribution à l'histoire de la poésie populaire italienne pendant les années 1847-49 (intéressant). — F. Guardione. Gaetano Abela et les événements politiques de Sicile de 1820 à 1826. — A. Zanelli. Le musée du *Risorgimento* à Brescia. — T. Casini. Les députés au congrès cispadan de 1796 à 1797. — F. Novati. Une lettre autobiographique inédite de Michel Amari. = Variétés et anecdotes historiques; comptes-rendus et notices. = Fasc. 3-4. G. Mazzatinti. Les mouvements de 1831 à Forli. — G. Fantoni. Biographies d'Angelo Mengaldo et de Joseph Marsich (bonnes notices sur ces deux Vénitiens et leur rôle en 1848-49). — A. Romizi. Les premiers ministres de l'instruction publique de Victor-Emmanuel II (suite d'un précédent article : Mameli, Gioia, Farini, Boncompagni, Cibrario, Lanza, C. Cadorna). — C. Fabris. Les mémoires du général della Rocca. — G. Sforza. Terenzio Mamiani et le duc de Lucques. — F. Guardione. Le général Walmoden contre Guillaume Pepe (publie une vive critique en français contre la conduite de Pepe en 1821). = Variétés et anecdotes historiques (la formation du gouvernement provisoire à Bologne en 1831, par G. Vicini; lettres de L. Laudueci à Pons de l'Hérault sur l'état de Sienne en 1841, p. p. Léon-G. Pélissier; lettres de Settembrini, Spaventa et Poërio au lord-maire de Cork, p. p. B. Manzone, etc.); comptes-rendus et notices. = Fasc. 5-6. G. Fantoni. Georges Manin (notice sur le fils de l'héroïque défenseur de Venise, mort le 15 octobre 1882). — G. Sforza. L'expulsion de N. Fabrizi de la France en 1848. — F. Quintavalle. Le général Rod. Gabrielli, comte de Montevecchio. — L. Colini-Baldeschi. Les événements politiques dans les Marches de 1796 à 1849. — Baronne Lia Lumbroso. Souvenirs mazziniens (à propos des publications de Mmes de Meysenbug et Dora Melegari). — Léon-G. Pélissier. Enquête de Pons de l'Hérault sur l'état de Florence en 1845. — F. Donaver. Lettres inédites de Gabrio Casati (sur les événements de 1848). — La défense du pont sur la lagune à Venise en juin-août 1849 (d'après le journal d'E. Cosenz; très intéressant au point de vue militaire). — B. Manzone. L'intervention française en Italie en 1848 (publie une très intéressante lettre du général Oudinot).

---

75. — Boletin de la R. Academia de la Historia. T. XXX, janvier-juin 1897. — A. Rodriguez Villa. L'ambassade du baron de Ripperda à Vienne (étude critique sur le livre de M. G. Syveton, avec adjonction d'une trentaine de documents inédits tirés des archives espagnoles). — J. Gómez de Arteche. Sur quelques uniformes de l'armée d'Espagne (xviiie et xixe s.). — F. Fita. Épigraphie romaine. — A.-M. Fabié. Étude sur l'organisation et les coutumes du pays basque, à propos des travaux de MM. Echegaray, Labairu, etc.; suite et fin. — E. Hübner. Les travaux scientifiques de M. Jac. Zóbel de Zangroniz, académicien élu, 1842-1896 (notice nécrologique renfermant une longue étude des travaux de numismatique espagnole ancienne de Zóbel et de ses prédécesseurs). — J. Catalina Garcia. Note sur des relations historiques du xvie et du xviie siècle, publiées par M. F.-R. de Uhagón, dans la Collection des bibliophiles espagnols. — E. Huebner. Inscriptions ibériques récemment découvertes dans les Asturies, province de Tapia (essai de déchiffrement). — J. Gómez de Arteche. Biographie du général Feringán, architecte de la cathédrale de Murcie (compte-rendu analytique d'une étude de D. P.-A. Berenguer y Ballester). — Fr. Codera. Un historien marocain contemporain (notice analytique d'une curieuse histoire du Maroc, écrite par un auteur moderne, Ahmed ben Jalid el Nasiri, né en 1836). — J. Gómez de Arteche. D. Ant. Bernal de O'Reilly, consul et historien (notice nécrologique). — Gloires de la cavalerie espagnole (par le cap. D. Ant.-Gil Alvaro. Compte-rendu). — M. Danvila. Antiquités de Valence (œuvre manuscrite du P. Josef Texeidor, datée de 1767, publiée et complétée par le Dr D. Roque Chabas). — Fr. Codera. Le Maroc inconnu (compte-rendu du livre de M. Mouliéras). — J. Benavides. Le cardinal Saenz de Aguirre et l'évêque de Zamora, D. Diego Meléndez de Valdés (notice sur leur sépulture dans l'église Saint-Jacques des Espagnols à Rome). — M. Danvila et J. Catalina-Garcia. Note concluant à la déclaration comme monument national de l'église Saint-Jean-Baptiste de Baños de Cerrato. — J. Catalina Garcia. La date de la mort du chroniqueur Herrera (27 mars 1624). — F. Fita. Nouvelles inscriptions romaines et visigothiques (d'Almendralejo, Jerez de los Caballeros, Salvatierra de los Barros, Nogales, Solana de los Barros, Carthagène, La Morera, La Rambla, Nava de Ricomalillo, Belvis de la Jara). — J. Gomez de Arteche. Le centenaire du marquis de la Romana, à Odensee, en Danemark, projeté pour 1908. — P. de Madrazo. L'Alcazar de Ségovie (son maintien comme monument national, bien que mis à la disposition du ministère de la guerre). — Fr. Codera. Manuscrits arabes acquis par l'Académie (histoire universelle de Mahmoud ben Ahmed ben Mouza Alaini). — J.-M. Asensio. Cervantes *bascophile* (à propos d'une étude de M. J. Apraiz sur la façon dont Cervantes a apprécié les Basques). — F. Fita. La sépulture de la reine Doña Urraca dans la cathédrale de Palencia (à propos de l'ouverture récente de ce tombeau). — J.-M. Asensio. Documents inédits relatifs à Cervantes, recueillis et publiés par D. Cr. Pérez Pastor (56 documents élucidant plusieurs questions impor-

tantes de la biographie de Cervantes. Compte-rendu). — A. del Arco. Autel votif de Terragone. — Fr. de Bofarull. José Coroleu é Inglada, historien de la Catalogne (notice nécrologique). — P. de Madrazo. Santa Maria la Antigua, à Valladolid (note pour faire déclarer cette église monument national). — A. Rodriguez Villa. Le Peñon de Vélez de la Gomera et la Mámora (note sur des lettres, dont deux sont reproduites dans l'article et trois dans les *Variedades,* adressées par Philippe III et Philippe IV à D. Diego de Escobedo, gouverneur de ces deux places). — M. Antón. Crânes anciens de Ciempozuelos (étude anthropologique). — Marquis de Monsalud. Nouvelles inscriptions visigothiques et romaines (de la Torre de Miguel Sexmero, Medellin, Torremejia, Barcarrota, Almendralejo). — F. Fita. Inscriptions visigothiques. Études hagiographiques (inscriptions relatives à Eolalius, clerc, confesseur, et à S. Mauro). — Notice sur les nouvelles inscriptions ibériques, grecques et romaines, publiées par E. Huebner. — A. del Arco. Nouvelles pierres romaines de Terragone. = *Variedades :* Testament de Raymond Lull. — F. Fita. Épigraphie romaine. — Deux bronzes anciens. — M. Danvila. Sources bibliographiques de son travail sur le mouvement des Communes de Castille au commencement du xvie s. — Note bibliographique sur le palimpseste de Leon, *Lex Romana Visigothorum.* — F. Fita. Évêques mozarabes réfugiés à Tolède vers le milieu du xiie s. = *Noticias :* Note sur le ms. des *Gesta Comitum Barcinonensium,* publié par Baluze. — Épigraphie. — Manuscrits donnés à l'Académie : 1° Testament et fondation de Majorat (1793); 2° Lettre de vérification de noblesse, enluminée; 3° Étiquette de la maison royale (1667). — G. Puig y Larraz. Cavernes et abîmes d'Espagne. — La céramique de Ciempozuelos et l'âge de la pierre polie. Nouvelle station préhistorique. — Couvents de Madrid en 1821. — Bibliographie historique relative à la ville de Manresa. — Bulle de Grégoire IX, 22 mars 1228, relative à la cathédrale de Manresa.

76. — Revista critica de Historia y literatura. IIe année, janvier-septembre 1897. — Communications et notices : R. Menéndez Pidal. La pénitence du roi Rodrigue; origine probable de cette légende (explication très ingénieuse). — Analyse d'un article de M. Menéndez y Pelayo sur une nouvelle conjecture relative à l'auteur du don Quichotte d'Avellaneda. — F.-G. Maciñeira y Pardo. Les châteaux forts préhistoriques de Galice (2 articles). — J. Villamil y Castro. Les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle (première partie d'une étude historique contenant d'utiles indications). — Mme Carolina-Michaelis de Vasconcellos. Garci-Sanchez de Badajoz, Gracian et Sa de Miranda (études d'histoire littéraire où l'on retrouve l'érudition connue de Mme de Vasconcellos). — Julian Ribera. Le *Justicia* d'Aragon et l'organisation judiciaire des Musulmans espagnols (la première des conférences publiées depuis par M. J. Ribera dans son livre : *les Origines du Justicia d'Aragon*). — Mario Schiff. Une traduction espagnole du « More Nebuchim » de Maimonides (notice bibliographique sur l'ouvrage de

Maimonides et spécialement sur une traduction du xve s. en espagnol, la seule en cette langue, trouvée par M. M. Schiff à la Bibliothèque nationale de Madrid). — M. Hübner et ses travaux. Traduction de sa préface à un nouveau supplément relatif à l'Espagne du *Corpus inscriptionum latinarum*. — Note sur un travail de M. Batalha Reis relatif à l'époque présumée de la première découverte du Brésil. — R.-L. de Vicuña. L'art roman en Galice. Note sur les églises de Betanzos. — A. del Arco y Molinero. L'école de sculpture de Grenade (2 art. intéressants pour l'histoire de l'art). — R.-D. Perés. Note sur les récentes publications d'histoire et de littérature faites en Catalogne. — P. Savi et E. Mele. Une ode latine de Garcilasso de la Vega (texte et commentaire). — Fr. P. Garofalo. Les Celtes dans la péninsule ibérique (Sur la date de leur établissement. Discussion critique). — Trouvailles archéologiques (buste d'Elche, objets trouvés près de Sagonte).

---

77. — Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. T. XI. — A. Rutot. Étude des modifications du sol des Flandres depuis que l'homme a pu y établir sa demeure (d'après les levées de la carte géologique). — C. Gillès de Pélichy. Les stations préhistoriques de la Flandre occidentale (description de vingt-deux stations). — F. de Villenoisy. La formation de la race belge actuelle (étude des divers éléments ethniques qui ont transformé la race aborigène). — C. Gillès de Pélichy. Les tumuli de la Flandre occidentale (en signale dix-sept qui mériteraient d'être fouillés). — F. Huybrigts. Antiquités romaines à Tongres (inventaire intéressant). — G. Desmarez. L'origine de la propriété allodiale à Gand, dite « Vrij Huis Vrij Erve » (l'alleu urbain des xiie, xiiie et xive s. ne doit pas être rattaché à l'alleu de la période franque). — P. Bergmans. Les imprimeurs belges à l'étranger (liste des typographes belges établis hors de leur pays depuis le xve jusqu'au xviiie s.). — A. Faidherbe. De l'histoire médicale flamande (se plaint de ce que l'on néglige aujourd'hui l'histoire de la médecine. Indique combien l'exploration des archives pourrait être utile pour renouveler cette matière). — F. de Pratere. La ville de Gand et la ligue hanséatique (la ville de Gand a pris une part considérable au mouvement commercial des derniers siècles; étude faite surtout d'après les comptes communaux). — F. Donnet. Une fabrique d'objets d'art pour l'exportation (détails très curieux sur l'intense production artistique des Pays-Bas au xviiie s. et le commerce considérable qui en résultait). — J.-Th. de Raadt. Le Viel Rentier d'Audenarde (rend compte du ms. de la bibliothèque de Bourgogne ainsi dénommé, qui contient un grand nombre de miniatures du xiiie s. relatives à la vie agricole). — J. de Waele. L'âge des différentes parties du château des Comtes au point de vue architectonique. — H. Van Duyse. Le dispositif de défense du château des Comtes au xie et au xiie s. — C. Snoeck. Les instruments de musique en usage dans les Flandres au moyen âge. — A. de Vlaminck. L'ancien château féodal de Termonde. — E. Matthieu. L'instruc-

tion obligatoire en Belgique sous l'ancien régime (il s'agit de la fréquentation des écoles dominicales et non des écoles journalières).

78. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1897, n° 5. — E. Goblet-d'Alviella. Les Grecs dans l'Inde, essai de restitution historique (intéressant). = N° 6. C. Piot. Les marchands aventuriers à Anvers (histoire d'une corporation anglaise et protestante établie à Anvers au xvie s.). = Compte-rendu : *A. Wauters*. André Vésale (bon). = N° 7. P. Fredericq. A propos du règlement des Béguines de Saint-Omer (règlement de 1428 qui nous fournit des renseignements pittoresques sur la manière de vivre des Béguines et sur leurs obligations religieuses et morales). — J. Leclercq. Les restes de la civilisation hindoue à Java (décrit spécialement le temple de Boroboedor, près de Djokjakarta). = Comptes-rendus : *Nino Tamasia*. La delatura ou dilatura (tandis que Van der Kindere voit dans la dilatura l'équivalent des intérêts compensatoires, Tamasia y voit la récompense du *delator*). — *A. de Witte*. Histoire monétaire du duché de Brabant (t. II, qui va du règne de Philippe le Bon à celui d'Albert et d'Isabelle). — *L. Devillers*. Bons de police de la ville de Mons du xiiie au xve s. (précieux documents sur les métiers, le commerce, les foires et marchés). — *P. Fredericq*. Cours pratique d'histoire nationale (le t. VI contient deux dissertations fondées sur des documents inédits ; la première, due à J.-J. Mulder, expose les luttes soutenues par le magistrat de la ville d'Anvers de 1550 à 1566 pour tenter d'adoucir les placards sur l'hérésie ; l'autre, œuvre de J. Frederichs, prouve que, contrairement à l'opinion de Gachard et de Poullet, l'inquisition a existé dans le Luxembourg avant et pendant le xvie s.). = N° 8. L. Van der Kindere. Les tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge (leur condition était faite d'éléments divers et il n'est pas exact de leur attribuer une place plus voisine de la liberté que de la servitude). — E. Goblet d'Alviella. Des influences classiques dans la culture scientifique et littéraire de l'Inde. = N°s 9-10. Id. Des échanges philosophiques et religieux entre l'Inde et l'antiquité classique (l'influence hellénique a été rendue responsable de ce que l'esprit indien a produit à la fois de plus profond et de plus grossier : la théologie raffinée des philosophes et l'idolâtrie exubérante des foules. L'hellénisme ne mérite « ni cet excès d'honneur ni cette indignité. » La part de la Grèce dans la civilisation de l'Inde, quoique réelle, n'a pas été bien considérable). — C. Piot. Les commentaires de Jules César interprétés au point de vue de la Belgique (discute une correction au texte de J. César, proposée par Maissiat, et étudie les modifications qu'a subies le cours de l'Escaut depuis César. Réfute aussi l'opinion de Maissiat qui place *Aduatuca* à Spa). — Id. La Ménapie pendant la conquête de César (les Ménapiens étaient des Gaulois, non des Germains). — J. Leclercq. Les volcans de Java (détails intéressants sur la constitution essentiellement volcanique du sol de cette île). = Comptes-rendus : *Alph. Wauters*. La grand'place de Bruxelles (étude archéologique illustrée). — *A. Wadding-*

ton. La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650 (excellent ouvrage; apprécie peut-être trop sévèrement la politique espagnole). — *Alph. Wauters*. Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture pendant la seconde moitié du xve s. (rectifie beaucoup de traditions erronées). = N° 11. Comptes-rendus : *V. Chauvin*. Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885 (2e fasc.; très consciencieux; sérieuse contribution au Folk-Lore). — *E. de Laveleye*. Essais et études (t. III, réédition des meilleurs articles publiés par l'éminent publiciste dans diverses revues). = N° 12. J. Leclercq. Les derniers sectateurs de Brahma à Java (il ne reste plus à Java, sur une population de vingt-cinq millions d'habitants, que six ou sept mille *Tengris*. Il est probable que, si, au lieu d'embrasser l'islamisme, le peuple était resté fidèle à la religion des ancêtres, les arts, qui atteignirent autrefois à Java un haut degré de splendeur, auraient continué à fleurir). — F. Van Veerdeghem. La vie de sainte Lutgarde, par Guillaume d'Afflighem (l'auteur a découvert à Copenhague un manuscrit contenant plus de vingt mille vers flamands; il expose l'importance de cette trouvaille, précieuse autant pour l'histoire que pour les lettres néerlandaises).

79. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. XXI, n° 1. — J. de Windt. Recherches sur la constitution des îles. — F. Hachez. Voyage de François Vinchant en France et en Italie (au xviie siècle; détails curieux sur Rome et les principales villes d'Italie; particularités intéressantes pour l'histoire des mœurs). = N° 2. J. du Fief. L'île de Cuba (monographie très complète). = N° 4. G. Delvaux. Vasco de Gama et les découvertes maritimes des Portugais (étude géographique, économique et commerciale sur le Portugal et ses colonies). = N° 5. H. Hauttecœur. L'île de Kythnos, Thermia (monographie intéressante d'une île de l'archipel). = N° 6. J. Leclercq. Voyage aux volcans de Java (description détaillée).

80. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e s., t. X, 4e livr. — E. de Marneffe. Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert; suite et fin (très utile). — M. Huisman. Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert; suite (va de 1670 à 1689; il y a beaucoup de choses importantes pour l'histoire de la principauté).

81. — Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1897, 3e livr. — E. Lameere. Documents inédits pour servir à l'histoire de l'origine et des attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas (nombreux documents datés de 1454 à 1736). — J. Halkin. Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmédy (fruit de recherches prolongées à Dusseldorf, à Hanau et à Bruxelles). = 4^e livr. H. Pirenne. Documents relatifs à l'histoire de la

Flandre pendant la première moitié du XIVe siècle (extraits des comptes de la ville d'Ypres relatifs à l'établissement des fortifications au XIVe s.). — E. Poncelet. Nouveaux documents relatifs à la guerre dite « de la vache de Ciney » (complète une étude antérieure d'après les archives de Paris, de Lille et de Namur). — E. Delescluse. Les archives de Vienne et l'histoire des gouvernements de Königsegg et de Prié (montre l'importance de ces archives pour l'histoire des Pays-Bas au XVIIIe s.).

82. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1897, n° 29. = Comptes-rendus : *Bamps*. Hasselt jadis (détails curieux). — *L. Devillers*. Inventaire des plans et des cartes conservés aux archives de Mons (excellent). — *De Vlaminck*. Le couvent des Capucins de Termonde (particularités intéressantes pour l'histoire religieuse de la Flandre depuis 1595 jusqu'à la Révolution française). — *Hachez*. Les prisons de Mons sous le régime français (elles étaient horribles). — *De Lalieux de la Rocq*. Epitaphier et épigraphier de Feluy (dressé avec soin). — *De Limburg-Stirum*. Les coutumes de la ville de Termonde (renseignements nouveaux sur l'histoire du droit). — *Demole*. Histoire monétaire de Genève (bon). — F. Donnet. Le livre jubilaire de la prise d'Anvers en 1585 (étude bibliographique intéressante). = N° 30. P. Henrard. Documents pour servir à l'histoire de l'artillerie en Belgique (histoire de la fabrication de la poudre dans les Pays-Bas depuis le XVe s. jusqu'à nos jours). — A. Goemære. Un déboulonnage de colonne au temps des Pharaons (fantaisie amusante). — Th. Smekens. Biographie de F. Bæckelmans (célèbre architecte anversois, 1827, † 1896). = Comptes-rendus : *E. Geudens*. Recherches historiques sur l'origine des hospices des aliénés et des enfants trouvés à Anvers (rectifie les historiens en se fondant sur les documents des archives). — *H. Lonchay*. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (livre de valeur). — *E. Gossart*. Charles-Quint et Philippe II (Charles abandonna peu à peu les influences flamandes du commencement de son règne pour accorder à la fin sa confiance entière et exclusive aux Espagnols). — *C. Huygens*. Tanchelin (révélations intéressantes).

83. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1897, 5e livr. — E. Gossart. Le passe-temps de Jean Lhermite, mémoires d'un gentilhomme de la chambre de Philippe II (étudie l'importance que présente ce document comme source historique). = Comptes-rendus : *W. Wittich*. Die Grundherrschaft im Nordwestdeutschland (bon). — *A. Poncelet*. Annales de l'abbaye de St-Ghislain (édit. avec beaucoup de soin). — *H. Peters*. Ueber Sprache und Versbau der Chronik von Floreffe (intéressant). — *U. Berlière*. Mélanges d'histoire bénédictine (il y a notamment des indications importantes sur le chroniqueur liégeois Jean de Stavelot). — *G. Eulitz*. Der Verkehr zwischen Vives und Budæus (intéressant). = 6e livr. Comptes-rendus : *L. Vander Kindere*. Les tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge (remarquable ; seulement, l'auteur a parfois perdu de vue que les considérations économiques

priment en histoire les considérations juridiques). — *H. Papafava.* Die Vereinigten Staaten von Venezuela. Darstellung ihrer Verfassung (bien fait et purement objectif). — *P. Barth.* Die Philosophie der Geschichte als Sociologie (exposé très complet et critique souvent originale des diverses conceptions historiques qui se sont succédé dans ce siècle). — *F. Funck-Brentano.* Documents relatifs aux formes diplomatiques aux XIIIe et XIVe s. (servent de pièces justificatives au *Philippe le Bel en Flandre* du même auteur). — *Flinders Petrie.* A history of Egypt (bon). = 1898, 1re livr. F. Cumont. Notices épigraphiques (1° un tombeau d'un soldat romain, rapporté d'Orient par le roi Léopold II; 2° itinéraire en Espagne et en Italie dressé à la fin du XVIIe siècle par un épigraphiste amateur, C.-A. Adornes, de Bruges). = Comptes-rendus : *J. Garsou.* Béranger et la légende napoléonienne (examen consciencieux). — *B.-M. Reichert.* Fratris Gerardi de Fracheto O. P. Vitæ fratrum ordinis Praedicatorum, necnon cronica ordinis ab anno MCCIII usque ad MCCLIV (œuvre aussi importante pour l'étude du sentiment religieux au XIIIe s. que pour l'histoire de l'ordre des Dominicains. Éd. faite selon les règles les plus rigoureuses de la méthode). — *J. Hansen.* Arnold Mercator und die wiederentdeckten Kölner Stadtpläne von 1571 und 1642 (travail remarquable). — *K. Bücher.* Die Entstehung der Volkswirtschaft (nouv. éd. On y trouvera un chapitre inédit de la plus haute valeur : Der wirtschaftliche Urzustand).

84. — Revue belge de numismatique. 1897, 4e livr. — B. de Jonghe. Un cinquième d'écu de Philippe II frappé à Arras en 1582 (pièce extrêmement rare ; considérations intéressantes sur les difficultés politiques du temps). — P. Daniels. Le « civitat » de Jeanne de Merwede (ce civitat est Nieuwstad à Gerdingen, près de Brée). — C.-F. Trachsel. Les ducats d'or de Aymon de Montfaucon, 1490-1517 (il s'agit de l'avant-dernier évêque de Lausanne avant la Réforme). — A. de Witte. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1792); suite. — J. Rouyer. Médaille gravée de Marie de la Châtre, dame de Châteauneuf-sur-Cher, femme de Guillaume de l'Aubespine, maître des requêtes de l'hôtel du roi (158 renseignements généalogiques et historiques sur ces familles). — C. Bamps. Les sceaux des corporations de métier de la ville de Hasselt au XVIe s. = Comptes-rendus : *E. Reusens.* Éléments de paléographie (bon). — *C.-F. Trachsel.* Die Münzen und Medaillons Graubündens beschrieben und abgebildet (intéressant).

85. — Revue générale de Belgique. 1897, n° 7. — A. Castelein. L'Islamisme (étude générale d'après les ouvrages de Tiele, Dozy, etc.). — Ch. Woeste. La mère Angélique de Port-Royal (d'après les ouvrages de Ricard et de Dall). = Comptes-rendus : *S. Denis.* Histoire contemporaine (ressuscite avec puissance la vie nationale). — *P. Bergmans.* Les imprimeurs belges à l'étranger (beaucoup d'érudition). = N° 8. Compte-rendu : *F. van Cœnegem.* La

guerre des paysans, 1798-1799 (fait d'après les sources). = N° 9. A. Laveille. Lamennais et les catholiques après 1830 (en quittant l'Église, Lamennais n'a pas brisé tous les liens qui l'attachaient au passé). — A. Castelein. Le Judaïsme (étude sur les influences respectives de la Bible et du Talmud). = Comptes-rendus : *Pierling*. La Russie et le Saint-Siège (intéressant). — *B. de Saint-Hilaire*. Mém. du chev. Blondin d'Abancourt (beaucoup de sympathie pour les émigrés). = N° 11. P. Poullet. Relations inédites sur les débuts de la Révolution belge de 1830 (établit que, si les chefs de l'opposition belge ont été surpris par la Révolution de 1830, les diplomates étrangers l'avaient prévue). = Comptes-rendus : *H. Legrelle*. La révolte des Camisards (très défavorable aux révoltés; réhabilitation des dragonnades). — *Mme de Chastenay*. Mémoires (aident beaucoup à comprendre le caractère du XVIIIe s.).

86. — Analecta Bollandiana. 1897, 3e livr. — L'amphithéâtre flavien et ses environs dans les textes hagiographiques. — Catalogus codicum hagiographicorum Graecorum bibliothecae Chisianae de Urbe. — Les ménologes grecs. — U. Ubaldini. Vita et miracula S. Stanislai Kestkae. — J. Celidonio. Saint Pierre Célestin et ses premiers biographes (intéressante critique de sources). = Comptes-rendus : *H. Detzel*. Manuel d'iconographie chrétienne (ouvrage très inégal). — *A. Vassal*. Le célibat ecclésiastique au 1er siècle de l'Église depuis N.-S. J.-C. jusqu'à l'an 100 (sans valeur). — *L. Traube*. Monumenta Germaniae historica. Poetae latini aevi Carolini (excellent). — *Pérégrin-Soulier* et *A. Morini*. Monumenta ordinis servorum sanctae Mariae (publié avec beaucoup de soin). — *Lebourgeois*. Les martyrs de Rome d'après l'histoire et l'archéologie chrétiennes (l'auteur n'a pas une idée nette de la valeur des actes qu'il cherche à éclaircir). — *S. Borani*. Il Ticino sacro (les traditions populaires et les vestiges du culte local sont rassemblés avec soin). — *G. Kurth*. Clovis (beaucoup d'observations justes et utiles dans les appendices critiques). — *A. Haudecœur*. Saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs (un tiers du volume est emprunté mot à mot au *Clovis* de Kurth, le reste est quelque peu fantaisiste). — *L. Carlier*. Vie de saint Remi (composé à la hâte, ce qui amène des incohérences et des contradictions; étude consciencieuse des sources). — *F. Tournier*. Clovis et la France au baptistère de Reims (est plutôt un ensemble de considérations philosophiques et religieuses qu'un ouvrage d'histoire; excès de langage). — *L. Gœtz*. Geschichte der Slavenapostel Konstantinus Kyrillus und Methodius (ouvrage important, mais qui manque d'impartialité). — *K. Muth*. S. Thiemo, Erzbischof von Salzburg und Kreuzfahrer (beaucoup de critique). — *Fr. Prudenzano*. Francesco d'Assisi e il suo secolo (ouvrage de vulgarisation très bien écrit). — *J. Celidonio*. Vita di S. Pietro del Morrone Celestino papa V, scritta su' documenti coevi (solide dissertation; la composition laisse à désirer). — *De Moucheron*. Sainte Élisabeth d'Aragon, reine de Portugal, et son temps (beaucoup d'érudition, mais critique insuffisante). — *C. Mariotti*.

Il B. Marco da Montegallo Francescano (créateur des monts-de-piété au xve s.; beaucoup de talent et d'érudition). — *F. Schröder*. Monumenta quae spectant primordia collegii Germanici et Hungarici (important). — *O. Braunsberger*. Beati Petri Canisii epistulae et acta (mine de renseignements précieux). = 1898, 4e livr. Vie et miracles de saint Pierre Célestin par deux de ses disciples. — Vie, miracles et translation de saint Pierre Célestin. Texte remanié de la première moitié du xive s. — Procès-verbal du dernier consistoire préparatoire à la canonisation de saint Pierre Célestin. — Saint Anastase, martyr de Salone (faut-il admettre, avec M. Jelic et la plupart des hagiographes, l'existence d'un martyr de Salone, Anastase, distinct d'Anastase le Foulon? Il semble que l'étude des documents, pris dans leur ensemble, ne permette guère de soutenir cette opinion). — Le *Cursus* dans les documents hagiographiques (Mgr Bellet soutient que le cursus ou rythme prosaïque a été en usage du ive s. au commencement du viie, puis il a disparu jusqu'à la fin du xie. Donc, toutes les pièces où se trouve le *cursus* et qui sont antérieures à la fin du xie s. sont certainement aussi antérieures au viie. Cette théorie, en dehors de ce qui regarde les bulles pontificales postérieures au xie s., est environnée de trop d'obscurités et d'incertitudes pour qu'on puisse appliquer aux documents hagiographiques le nouveau principe de critique proposé par Mgr Bellet). = Comptes-rendus : *A. Maury*. Croyances et légendes du moyen âge, rééd. par *Bonnet-Maury* et *Longnon* (érudition peu sûre; regrettables bévues). — *G. Minasi*. Le chiese di Calabria dal quinto al duodecimo secolo (appréciation favorable, mais avec certaines réserves). — *Rohault de Fleury*. Les saints de la Messe et leurs monuments; t. IV (grande richesse d'illustrations, mais faiblesses et lacunes dans l'érudition). — *J. Demarteau*. La première auteur wallonne. La bienheureuse Ève de Saint-Martin (repose sur l'étude consciencieuse de tout ce qui touche à l'histoire de Liège au xiiie s.). — *Paulson* et *Lars Wahlin*. Scriptores latini medii aevi Suecani; t. I (le 2e fasc. contient Petri de Dacia Vota Christinae Stumbelensis; bonne éd. d'un texte du xiiie s. qui présente un intérêt secondaire). — S. Franciscus Borgia quartus Gandiae dux et Societatis Jesu praepositus generalis tertius (recueil très important de documents relatifs à la famille du quatrième général de la Compagnie de Jésus).

87. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1897, 9e livr. — U. Berlière. La congrégation bénédictine des exempts de France (détails intéressants sur la création de ces organismes monastiques par le concile de Trente. La congrégation des exempts de France n'eut jamais de fondements bien solides, et ses résultats furent presque nuls au point de vue monastique). = Comptes-rendus : *F. Kattenbach*. Das apostolische Symbol, seine Entstehung und sein geschichtlicher Sinn (beaucoup d'érudition). — *Grandidier*. État ecclésiastique du diocèse de Strasbourg en 1454 (statistique intéressante). = 10^e livr. D. U. Berlière. Chronologie des abbés de Florennes de dom Jean Migeotte (chronique inédite du xviiie s.; assez importante malgré ses

défectuosités, parce que les archives de l'abbaye sont perdues). = 11e livr. G. Morin. Notice sur un manuscrit important pour l'histoire du symbole romain (il s'agit d'un manuscrit découvert par Caspari dans la bibliothèque sessorienne de Rome). = N° 12. Comptes-rendus : *E. Preusschen.* Palladius und Rufinus. Ein Beitrag zur Quellenkunde des ältesten Mönchtums (documents qui serviront de base à une exposition des origines du monachisme). — *E. Taunton.* The english Black Monks of S. Benedict (résumé utile puisé aux bonnes sources). — *P. Picavet.* Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende (remarquable). — *J.-H. Dieterich.* Die Geschichtsquellen des Klosters Reichenau bis zur Mitte des elften Jahrhunderts (étude très détaillée et très érudite). — *J. Halkin.* Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy conservées à Dusseldorf, Bruxelles, Liège, Londres, etc. (excellent). — *P. Jacobs.* Werdener Annalen (très utile contribution à l'histoire littéraire de Werden). — *J. Demarteau.* Les Bénédictines de la Paix-Notre-Dame à Liège (bonne contribution à l'histoire bénédictine). — *A. Bouillet.* Liber miraculorum Sancte Fidis (bon). = 1898, n° 1. D.-G. Morin. Les douze livres sur la Trinité attribués à Vigile de Thapse (discute les *Studien zu Vigilius von Thapsus* de Gerhard Ficker). — D. U. Berlière. Quelques correspondants de dom Calmet; I : Pierre Le Court (lettres intéressantes pour l'histoire littéraire de l'ordre bénédictin; elles sont conservées à Nancy). = Comptes-rendus : *H. Ehrensberger.* Libri liturgici bibliothecae apostolicae Vaticanae manuscripti (excellent inventaire). — *L. Duchesne.* Origines du culte chrétien (étude sur la liturgie latine avant Charlemagne; remarquable). — *F.-E. Warren.* The liturgy and ritual of Antenicene Church (intéressant pour l'histoire des origines du culte chrétien). = N° 2. D. U. Berlière. Quelques correspondants de dom Calmet; suite (D. B. Cattarel, en 1733, prieur de Dieulouart en Lorraine; Mahieux, curé de Rumigny; Solestier, de Saint-Germain-des-Prés; intérêt littéraire et bibliographique). = Compte-rendu : *R. Röhricht.* Geschichte des Königreichs Jerusalem (ouvrage de premier ordre).

88. — Le Musée belge. T. I, n° 1. — De Groutars. Les Italo-Grecs, leur langue et leur origine (d'après les documents des archives de Naples). — L. Halkin. Restitution d'une inscription votive de Flémalle (précieux pour l'histoire de l'armée romaine et spécialement de la Legio I Minervia). — A. Rœrsch. Étude sur Philocore (historien du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Biographie et examen critique de ses œuvres). = N° 2. A. Rœgiers. La famille de Socrate et sa prétendue bigamie (réfutation de l'étude de Buermann). — H. Demoulin. Les collegia juvenum dans l'empire romain, leur nombre, leur organisation, leur situation légale (ces *collegia* naquirent des *ludi juvenales*. En se constituant en collèges, les *juvenes* firent comme tous les collèges romains : ils organisèrent un culte, s'occupèrent des funérailles et eurent des réunions amicales). = Comptes-rendus : *Funk.* Histoire de l'Église, trad. par Hemmer (substantielle et méthodique). — *P.*

Alexandre. Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas (d'après les documents des archives). — *C. Mœller.* Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France (ouvrage très neuf). — *Jourdain* et *Van Stalle.* Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique (bon au point de vue géographique et statistique; insuffisant au point de vue historique). — *L. de Lanzac de Laborie.* La domination française en Belgique. Directoire, Consulat, Empire. La partie qui traite des affaires religieuses est incomplète). — *G. Kurth.* La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France (découvertes nombreuses, détermine la frontière linguistique et en montre l'origine ainsi que les variations). — *Ch.-V. Langlois.* Les travaux sur l'histoire de la société française au moyen âge d'après les sources littéraires (excellentes indications critiques). — *H. Cons.* Histoire du commerce (très bon livre, quoique surchargé de détails). — *L.-B. Lorenz.* La fin de Luther d'après les dernières recherches historiques (la version du suicide est hautement invraisemblable). — *H. Pirenne.* Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe s. (ouvrage d'une importance capitale pour l'histoire économique). = N° 4. V. Carlier. Minucius Felix et Sénèque (combat l'opinion d'Ernest Havet; Minucius Felix s'est inspiré de Sénèque pour la forme, mais il en diffère profondément quant à la doctrine). — J. Schrynen. Sur les principaux rapports des Lares avec les pénates et les génies. — L. Halkin. Une lettre inédite de Henri Cannegieter au baron G. de Crossier (nous fait connaître le plan de l'ouvrage sur les *Monuments de la Batavie romaine* que Cannegieter avait entrepris et qu'il ne put achever). = Comptes-rendus : *J.-J. Mulder.* L'Inquisition à Anvers (bien documenté). — *J. Frederichs.* L'Inquisition dans le Luxembourg avant et pendant le XVIe s. (elle a existé dans le Luxembourg comme dans les autres provinces belges). — *C. Seignobos.* Histoire de l'Europe contemporaine (excellent manuel scientifique d'histoire contemporaine). — *Dubois* et *Kergomard.* Géographie économique (bon).

89. — Le Muséon et la Revue des Religions. 1897, n° 4. — Fl. De Moor. La Geste de Gilgamès confrontée avec la Bible et avec les documents historiques indigènes. — Minas-Tcheraz. L'église arménienne, son histoire, ses croyances (c'est le christianisme qui a conservé la nationalité arménienne. Sans lui, les Arméniens auraient été absorbés dans le Mazdéisme et plus tard dans l'Islamisme, car, en Orient, c'est la religion qui fait la nationalité et les peuples ne sont que des communautés religieuses). — C. de Harlez. Les chasses guerrières en Chine (c'était un moyen d'entretenir pendant la paix les vertus militaires). — R. Mère. Les récentes controverses sur l'apostolicité des églises des Gaules (examen du système qui fait remonter aux disciples des apôtres l'origine de nombreux diocèses). = Comptes-rendus : *E. Washburn Hopkins.* The Religions of India (ouvrage bien composé; il contient cependant des erreurs regrettables). — *U. Berlière.*

Monasticon belge (ouvrage digne de la science bénédictine). — *Grant.* Les grandes religions (intéressant). — *Philpot.* The sacred Tree or the Tree in religion and myth (vulgarise le résultat des recherches de Mannhardt, Frozer, Goblet d'Alviella, etc.). — *A. Castelein.* L'Islamisme (étude de sociologie positive). — *Carra de Vaux.* Le livre de l'avertissement et de la revision de Maçoudi (important). — *Delitsch.* Die Entstehung des ältesten Schriftswesens (magistrale étude d'ensemble sur l'origine et le développement des cunéiformes). — *A. Baumstark.* Babylon (bon). — *De Broglie.* Questions bibliques (cherche à concilier l'enseignement traditionnel et les données critiques). — *M. Schwab.* Le vocabulaire de l'Angélologie (d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale de Paris; c'est une liste détaillée des dénominations mystérieuses appliquées aux anges et aux démons par la superstition juive et surtout par la kabbale; explications savantes). — *M. Friedlænder.* Das Iudenthum in der vorchristlichen griechischen Welt (ce n'est pas le judaïsme pharisaïque de la Palestine, mais le judaïsme grec de la Diaspora qui a eu à exercer une mission dans l'histoire du monde). — *David Farstbein.* Das Recht der unfreien und der freien Arbeiter nach jüdisch-talmüdischem Recht verglichen mit dem antiken, speciell mit dem römischen Recht (l'auteur prend en bloc la Bible et le Talmud et montre que les mœurs ont été en s'adoucissant et que les rabbins, au prix même de graves entorses infligées au texte biblique, ont humanisé le droit primitif). — *E. Siecke.* Die Urreligion der Indogermanen (les grands dieux européens remontent tous au couple soleil-lune, au ciel ou à telles autres puissances naturelles). — *W. Caland.* Die altindischen Todten und Bestattungsgebræuche (étude remarquable sur les rites funéraires hindous). — *M. Huth.* Geschichte des Budhismus in der Mongolei aus dem Tibetischen übersetzt (traduction de l'histoire, très détaillée, publiée en 1818 par un haut dignitaire lamaïque). — *A. Réville.* Jésus de Nazareth (beaucoup de conjectures). — *W. Anz.* Zur Frage nach dem Ursprung des Gnostizismus (assigne au gnosticisme une provenance babylonienne).

90. — Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. T. XXXIII, n° 1. — H. de l'Escaille. La seigneurie de Baarloo (travail important sur l'histoire de cette seigneurie située dans le comté de Kessel en Gueldre).

91. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. T. XXXII, n° 1. — A. Deleuze. Les comtes de La Roche au xe et au xie s. (beaucoup d'érudition, mais absence complète de critique et de méthode).

92. — Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. 1897, 2e livr. — J. Fréson. Les prétendants aux comtés de Looz et de Hornes (fourmille d'erreurs). — Le même. Voyage et séjour de l'empereur de Russie Pierre Ier dans l'ancien pays de Liège (n'est pas au courant de la bibliographie). — Le même. Passage à Huy, en 1782,

de LL. AA. Albert et Marie-Christine, lieutenants-gouverneurs des Pays-Bas autrichiens (description des cérémonies de la réception). — M.-N. Jolivet. Description du pays et principalement de la ville de Liège (écrite en 1783 par le secrétaire du marquis de Sainte-Croix, ministre de France à Liège. Appréciations très malveillantes sur le clergé de la principauté).

93. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1897, 3e et 4e livr. — V. Advielle. Bruxelles en 1583. A propos de la prétendue trahison du capitaine Fremin (hist. curieuse d'une accusation de trahison basée sur des aveux arrachés par la torture). — De Behault. Les canons historiques de Nivelles (intéressant pour l'histoire de l'armurerie belge). — Clerbaut. La bourgeoisie et les bourgeois dans l'ancien Bruxelles au point de vue historique et juridique (1re partie d'une étude faite d'après les sources). — De Vlaminck. La monnaie et les sceaux communaux de Termonde. — J. Van der Linden. Joseph Willems, un artiste bruxellois du XVIIIe siècle (excellent sculpteur d'art industriel).

94. — Bulletin du Cercle archéologique de Malines. 1897, 1re livr. — L. Stroobant. Notes sur le système pénal des villes flamandes du XVe au XVIIe s. (détails sur les supplices en usage dans les Pays-Bas et sur les prisons; beaucoup de faits cités d'après les archives communales de Malines). — A. Reydams. La Vendée belge ou la guerre des paysans (rien de neuf). — J.-Th. de Raadt. Une *paix du sang* relative au meurtre de Philippe van der Elst (clauses intéressantes d'une « paix à partie » de 1402). — G. van Doorslær. Les fondeurs de cloches malinois.

95. — Les Archives liégeoises. 1898, n° 1. — Comptes-rendus : *P. Fredericq*. Histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas jusqu'à la restauration par Charles-Quint, 1025-1520 (c'est plutôt l'histoire de l'hérésie aux Pays-Bas que l'histoire de l'Inquisition; grande originalité; l'auteur manque de préparation théologique; beaucoup de choses nouvelles sur Bloemardinne et sur les Flagellants). — *J. Cuvelier* et *Huysmans*. Étude toponymique sur la commune de Bilsen (modèle du genre). = N° 2. *S. Bormans* et *E. Schoolmeesters*. Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège; t. III (c'est de loin le plus important recueil de documents relatifs à l'histoire du pays de Liège; le t. III en contient 335, dont beaucoup relatifs aux luttes communales). — Biographie nationale de Belgique (notices d'une valeur fort inégale). — *J. Stecher*. Biographie d'Alph. Le Roy (philosophe et historien, † 1896). — *Bœhmer*. Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculis XI et XII conscripti; t. III (contient le poème de Rupert de Saint-Laurent sur les malheurs de l'église de Liège).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Henri Forgeot, qui vient de mourir le 17 mars dernier à l'âge de vingt-neuf ans, avait composé une bonne biographie du *Cardinal Balue* qui a été publiée dans la bibliothèque de l'École pratique des hautes études.

— M. Charles Schefer, mort le 3 mars dernier à l'âge de soixante-dix-sept ans, a publié de nombreuses relations de voyages en Orient et en particulier dans l'Asie centrale, des traductions d'ouvrages turcs ou arabes sur l'histoire de cette même région, de copieux extraits de la *Relation* de Spanheim (Société de l'histoire de France), le *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople, 1672-1673*. Il n'a guère fait que reproduire le travail des autres; mais les textes qu'il a édités, soit en traduction, soit dans leur langue originale, sont des documents précieux pour la connaissance des pays orientaux.

— Le 7 avril dernier est mort, à l'âge de soixante-six ans, M. Charles Yriarte, dessinateur, critique d'art et historien. Il a beaucoup écrit; ses goûts le portaient à l'étude de la Renaissance, surtout en Italie, où elle s'épanouit avec le plus d'éclat et de fécondité, et c'est à cette époque et à ce sujet que se rapportent ses meilleurs livres : *Florence* (1881); *Étude sur les lettres et les arts à la cour de Malatesta* (1882); *la Vie d'un patricien à Venise au XVIe siècle* (1886); *César Borgia* (1889); *Autour des Borgia* (1893). M. Yriarte n'était pas un érudit, et certaines inexpériences ont quelquefois diverti les historiens de cabinet; mais il avait le talent de peindre une époque et de la représenter aux yeux en illustrant un texte, toujours intéressant, de reproductions artistiques choisies avec goût.

— Le conseil de l'Université de Paris a décidé la création d'un nouveau doctorat et élaboré un règlement qui a été approuvé le 1er avril par le ministre de l'Instruction publique et qui est immédiatement entré en vigueur.

En voici les dispositions générales : les aspirants au doctorat de l'Université de Paris doivent se faire inscrire sur un registre spécial au secrétariat de la Faculté ou école de l'Université dont ils veulent suivre les études. Ils présentent, en vue de l'inscription, leurs diplômes, attestations d'études ou titres scientifiques, sont tenus d'accomplir la scolarité déterminée par le présent règlement et subissent des épreuves publiques. Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université. Pour la Faculté des lettres, en voici les dispositions particulières : les aspirants doivent, s'ils sont Français, présenter le diplôme de licencié ès-lettres, la Faculté se réservant toutefois de les en dispenser en

considération d'autres titres; s'ils sont étrangers, des attestations d'études de la valeur desquelles la Faculté est juge. La durée de la scolarité est de quatre semestres au moins. Elle peut être accomplie, soit à la Faculté, soit dans un des grands établissements scientifiques de Paris, soit en partie dans une université de France ou de l'étranger. La durée peut en être abrégée par décision de la Faculté. Les épreuves comprennent : 1° la soutenance d'une thèse, écrite en français ou en latin; 2° des interrogations sur des questions choisies par le candidat et agréées par la Faculté.

— M. Harrent nous a adressé son livre *Les écoles d'Antioche, essai sur le savoir et l'enseignement en Orient au IVe siècle* (Paris, Fontemoing, 1898). Il nous prévient dans sa préface (p. 16) qu' « il faudrait, pour parler dignement de ce siècle, manier le burin de Tacite, la plume de Montesquieu, la lyre d'Hérodote; savoir, comme le sage de Lucrèce en sa tour (?), impassible devant les flots soulevés, discerner les courants et les souffles, ceux d'hier et ceux de demain, ceux de Rome, d'Athènes, d'Antioche, d'Alexandrie et ceux de Jérusalem, ceux des peuples neufs et rudes et ceux des peuples polis mais vieillis, les décrire, mieux encore les chanter... » Nous estimons qu'il eût fallu beaucoup moins que cela pour faire un livre sérieux. M. H. orthographie et accentue le grec d'une façon qui rassure mal sur l'intelligence qu'il peut avoir des textes. Sur les pédagogues d'Antioche au IVe siècle, il cite Horace, Suétone, Plutarque, en même temps que Julien et Libanios. Des à peu près foisonnent, comme celui-ci : « C'est l'heure où le pouvoir impérial s'empare des questions d'enseignement et c'est un règlement sévère pour les étudiants qu'édictent en 370 Valentinien, Valens et Gratien; il est difficile d'établir s'il fut appliqué en Orient, mais il est trop intéressant pour que nous ne le reproduisions pas... » (p. 215). Or, cette loi vise expressément les étudiants de Rome, et eux seuls, loi d'ailleurs sage et simple, dont les règlements actuels de la discipline de nos universités ont reproduit sans s'en douter les dispositions essentielles. C'est pourtant cette loi qui fait dire à M. H. : « Le formalisme est créé, la bureaucratie l'emporte, la liberté s'en va devant le byzantinisme qui vient! » (p. 216). Et c'est le même M. H. qui écrivait, huit pages plus haut : « Pour la plupart des étudiants, le rhéteur choisi devenait sacré comme un chef d'armée. » Et encore : « La jeunesse est la même à toutes les époques et sous tous les cieux » (p. 204). Nous avouons ne pas comprendre l'esprit de ces axiomes ni le bien fondé de ces inductions. Il se trouvera sûrement des lecteurs, moins préoccupés de méthode, qui liront le livre de M. H. avec intérêt et qui, à tout prendre, s'y pourront instruire. Quant à l'auteur, il a pris soin (p. 17) de nous apprendre qu'il était déjà payé de sa peine : « J'aime cette œuvre, dit-il, où j'ai trouvé les surprises de l'imprévu et de l'inconnu, les grandes joies des lettres si douces et si précieuses : dérivatif en des heures amères, refuge et consolation, ce travail me fut un doux compagnon dont je ne me sépare qu'à regret... » Nous sommes fixés.

— M. Brutails doit publier prochainement, sous les auspices de l'Académie de Bordeaux, *le Cartulaire de Saint-Seurin,* qui a été récemment acheté, ainsi que le reste des documents bordelais, de sir Thomas Philipps, et qui se trouve maintenant aux archives de la Gironde. En attendant que le volume puisse être distribué, le savant éditeur en a fait paraître l'Introduction. C'est un travail très substantiel où, après les indications nécessaires sur l'histoire du Cartulaire, sur la paléographie et la diplomatique des actes qu'on y a transcrits, M. Brutails examine avec beaucoup de critique l'histoire légendaire de Saint-Seurin; résume l'histoire du chapitre qui se forma sous le vocable de ce saint; expose enfin dans une série de chapitres qui se recommandent à l'attention des historiens et des économistes : la répartition de la richesse foncière, la propriété collective, comment s'est formée la seigneurie de Saint-Seurin, les modes et les charges des tenures (*Introduction au Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux.* Bordeaux, Gounouilhou, cxviii p. in-8°).

M. Brutails nous apprend encore que le cartulaire de la Sauve, racheté aussi de sir Th. Philipps, sera prochainement édité par M. Jacques Boucherie.

Signalons enfin quelques pages consacrées par M. Brutails à la *Question des épées de Bordeaux* dans la *Revue philomathique de Bordeaux* (1er février 1898). Il y prouve, à l'encontre de M. Giraud (cf. *Revue hist.,* LXIII, 117), que Bordeaux, capitale de la Guienne, a fabriqué et vendu des épées pendant tout le moyen âge, et que Froissart a dit l'exacte vérité en vantant les épées de Bordeaux.

— M. François Abbadie, archiviste de la Société de Borda, vient de publier une bonne *Histoire de la commune de Dax* (Dax, Labèque, 106 p. in-8°) qui peut être considérée comme l'introduction au texte des documents contenus dans le « Livre noir » de Dax, qui doit bientôt paraître.

— M. A. Gouazé a publié, dans le *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* (t. V, n° 9), une intéressante *Étude sur la situation sociale dans le ressort du présidial de Pamiers aux XVIIe et XVIIIe s.,* d'après les documents publiés dans l'Inventaire sommaire des archives départementales de l'Ariège, rédigé par M. F. Pasquier (Foix, Pomiès, 32 p.).

— Le P. Chérot a fait paraître à part (Paris, Dumoulin, 1896, 159 p. gr. in-8°), sous le titre de *Une grande chrétienne au XVIIe siècle,* une notice biographique assez étendue et spirituellement écrite sur Anne de Caumont, insérée dans les *Études* de la Compagnie de Jésus, en l'accompagnant de pièces justificatives. Elle se compose de deux parties d'intérêt assez inégal, la première consacrée à la mère de l'héroïne, l'autre à « la sainte » elle-même. Le contraste est grand entre Marguerite de Lustrac, la trop célèbre maréchale de Saint-André, maîtresse d'Antoine de Navarre et de Louis de Condé, épouse d'abord d'un membre du *Triumvirat catholique,* puis remariée à un abbé commen-

dataire, un protonotaire apostolique passé à la Réforme, Geoffroy de Caumont, et Catherine d'Albon, la fondatrice future des Filles de Saint-Thomas. Et, cependant, elle aussi eut une jeunesse des plus aventureuses. Pourchassée pour sa dot immense, enlevée à sa mère et fiancée par force à Claude des Cars, prince de Carency, puis à son frère cadet quand l'aîné tombe en duel, elle est enlevée une seconde fois par le duc de Mayenne à la tête de son armée, afin d'assurer à son fils la riche héritière, qu'il fait convertir en même temps par les Jésuites de Dijon. Néanmoins, Anne finit par épouser un troisième prétendant, François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, sans être plus heureuse pour cela. A moitié ruinée par les prodigalités absurdes de son époux, elle perd son fils unique, le duc de Fronsac, au siège de Montpellier (1622), et, devenue veuve en 1631, elle se livre de plus en plus aux exercices de dévotion et de charité qui remplissent une existence autrefois si brillante et mondaine, jusqu'au moment de sa mort (1642). C'est naturellement sur cette partie de sa biographie que l'auteur s'étend avec le plus de complaisance; je crains bien que ce ne soit pas celle qui intéressera le plus les lecteurs.

— C'est une monographie attachante que M. Émile Duvernoy nous présente dans son étude sur *Longwy, de Louis XIV à la Révolution* (extrait des *Annales de l'Est*. Nancy, Berger-Levrault, 1897, 73 p. in-8°). On y suit le développement matériel et moral d'une de ces places de guerre créées ou du moins développées par Vauban pour défendre les frontières du royaume contre les invasions étrangères. Transféré sur un site militaire plus facile à défendre, le Longwy de Louis XIV a eu, depuis 1679 jusqu'à la Révolution, une existence avant tout militaire, et le civil y a toujours cédé le pas aux représentants de la force armée. M. Duvernoy décrit dans ses menus détails l'administration de la cité, ses groupes sociaux, son organisation judiciaire et religieuse, et l'on trouvera dans sa brochure un tableau très exact et très complet de ce qu'était une petite ville de province sur la frontière des Pays-Bas, sous le règne de Louis XV et celui de son petit-fils.

— Dans un tirage à part de la *Nouvelle Revue*, M. Octave Teissier nous fait connaître la *Jeunesse de l'abbé Siéyès* (Marseille, Boy, 1897, 34 p. in-8°), d'après une série de lettres familières écrites par le futur constituant à son père, de 1772 à 1782, alors qu'il n'était encore qu'un obscur solliciteur de bénéfices et que son ambition suprême était de devenir chapelain de Mme Sophie, fille du roi. Curieuse pour reconstituer la physionomie morale du célèbre homme politique, cette correspondance si sèche, parfois cynique, retrouvée dans des papiers de famille à Fréjus, n'est pas pour nous donner une haute idée des qualités de cœur (ni même d'esprit) de l'homme qui, pendant la Terreur, se contentait « d'avoir vécu. » On y retrouve, dans une lettre de 1773, la fameuse antithèse entre le *tout* et le *rien*, qui fit la fortune politique de Siéyès; seulement c'est à lui seul, non au tiers état, qu'elle s'applique dans la version primitive.

— Les cahiers d'août à décembre 1896 du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* (Bastia, Allagnier, 1897, LIV, 97, 166, 149 p. in-8°) renferment le procès-verbal de l'Assemblée générale des États de Corse pour les trois sessions de septembre 1770, de mai 1772, de novembre 1773, avec une préface de M. A. de Morati. C'est le premier volume d'une série de quatre (plus un cinquième, renfermant des pièces diverses en appendice), où tous les procès-verbaux des États, pour autant qu'ils existent encore, soit en français, soit en italien, seront réunis et réimprimés avec les commentaires requis, entreprise d'autant plus utile que ces textes sont devenus extrêmement rares. La convocation des États de Corse ne se faisait pas d'une façon régulière; de 1770 à 1789, ils n'ont siégé que huit fois; sept procès-verbaux avaient été mis au jour autrefois, assez longtemps après les sessions elles-mêmes; le huitième, celui de 1785, sera reproduit d'après le manuscrit italien contemporain. M. de Morati a exposé d'une façon lucide et impartiale dans son introduction la situation de la Corse sous l'ancien régime, les conflits fréquents entre les députés des États et les représentants du roi, portés en instance à Versailles, et les querelles des gouvernants civils et militaires entre eux, querelles qui ne sont guère moins fréquentes. Les procès-verbaux officiels, contresignés par le gouverneur général et l'intendant, ne fournissent pas, cela va sans dire, une opinion bien indépendante sur « les choses de Corse, » au point de vue politique; leur principal intérêt est d'y suivre d'assez près l'histoire de son développement administratif et économique.

— Les historiens, les politiques et même les géographes liront avec profit l'excellente *Histoire sommaire du conflit anglo-vénézuélien en Guyane, de 1493 à 1897,* que M. Georges Pariset, professeur à l'Université de Nancy, vient de composer, à l'aide des pièces diplomatiques publiées par le gouvernement anglais et par celui du Vénézuela, ainsi que de documents inédits recueillis à Caracas et qui ont été communiqués à l'auteur. Cet exposé lumineux et bien documenté commence à la fameuse bulle d'Alexandre VI et se termine au traité d'arbitrage conclu en 1897. Il est accompagné d'une carte qui permet de suivre exactement l'histoire des colonies européennes en Guyane, surtout des Hollandais et des Espagnols, et les prétentions élevées à plusieurs reprises par les Anglais, héritiers des Hollandais, sur les régions aurifères contestées (Berger-Levrault, 79 p. in-8°).

— Les Mémoires de Jean-François Bourgogne sur la Campagne de Russie, si remarquables, publiés par M. Hénault dans les tomes V, VI et VII de la *Revue rétrospective,* ont paru en volume à la librairie Hachette. Bien que le nom de M. Cottin, directeur de la Revue, figure seul sur la couverture du volume, les historiens n'oublieront pas que c'est à M. Hénault qu'est due la connaissance et la publication de ce précieux document.

— La 13e livraison de la *Paléographie des Classiques latins,* publiée par M. Émile Chatelain chez Hachette, comprend 15 planches consa-

crées aux Sénèques, à Quintilien et à Valère Maxime. De ce dernier on a reproduit une page du ms. de la Laurentienne, Libri 1899, qui est du xe s.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *V. Davin.* Les actes de saint Denys de Paris; étude historique et critique. Savaète. — *Giraud.* Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance. Lyon, impr. Rey. — *Ellis Stevens.* Les sources de la Constitution des États-Unis, étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses colonies; trad. par *L. Vossion.* Guillaumin. — *B. Robidou.* Histoire du clergé pendant la Révolution française. 2 vol. Calmann Lévy.

Histoire locale. — *Le P. Daire.* Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Conty; annotée et publiée par *A. Ledieu.* Picard. — *A. Dufour.* Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet, comtes de Tournon, etc. Chambéry, impr. Ménard. — État des communes du département de la Seine à la fin du xixe s. : Antony, Dugny, Épinay, le Bourget, Orly, Pierrefitte, Villetaneuse, Préfecture de la Seine. — *A. Huguenin.* Histoire des maires de Melun, 1506-1891. Melun, impr. du Messager de Seine-et-Marne. — *J.-B. Serres.* Histoire de la Révolution en Auvergne; t. VII : Extermination du clergé. Mauriac, Kosmann. — *Labraque Bordenave.* Histoire des députés de Bordeaux au conseil du commerce, au comité national et à l'agence commerciale à Paris, 1700-1795. Bordeaux, Feret. — *A. de Loisne.* Les fiefs relevant du château de Béthune. Abbeville, impr. Fourdrinier (Cabinet histor. de l'Artois et de la Picardie, 1896). — *T. Phelippot.* Notice historique sur la baronnie de l'île de Ré, 1646-1896. La Rochelle, impr. Texier. — *Coet* et *Lefèvre.* Histoire de la ville de Marle et des environs. Compiègne, impr. Mennecier. — *Galland.* Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et dans la basse Normandie, 1698-1791. Grassart. — *G. Depeyre.* Les ducs de Bourbon. Toulouse, Privat. — *Abbé A.-E. Genty.* Livry et son abbaye; recherches historiques. Paris, impr. Mouillot. — *Truchard du Molin.* La baronnie de Saint-Vidal. Le Puy, impr. Marchessou. — *A. de la Borderie.* Montres de l'évêché de Vannes en 1477. Vannes, Lafolye. — *E. Ledru.* Le prieuré Saint-Thomas d'Épernon; étude historique. Chartres. — *C. Barrière-Flavy.* Censier du pays de Foix à la fin du xive siècle. Assiette des impôts directs selon l'ordonnance de Gaston Phébus en 1385. Toulouse, Privat. — *H. Bouvier.* Histoire de Monéteau, Yonne. Auxerre, impr. de la Constitution.

Pays-Bas. — La fermeture de l'Escaut par l'article xiv du traité de Munster avait ruiné le commerce déjà languissant des Pays-Bas espagnols. En 1773, l'entrée d'*un seul* navire dans le port d'Anvers y créait une véritable sensation, et cette ville, si florissante autrefois, ne comptait plus que 35,000 habitants, dont 12,000 vivaient de la charité publique. L'empereur Joseph II crut pouvoir profiter de la guerre d'Amérique, qui amena une rupture entre l'Angleterre et les Provinces-Unies des Pays-Bas, pour s'entendre avec les voisins d'outre-mer et amener les navires de la Grande-Bretagne à Anvers, au lieu de Rotterdam ou d'Amsterdam. Arrêté une première fois par les craintes de Kaunitz, au sujet d'une conflagration générale de l'Europe, Joseph revint à la charge en 1783 et, après divers incidents provoqués plus ou moins directement par lui, posa comme principal ultimatum aux États généraux l'ouverture de l'Escaut à la libre navigation marchande

(août 1784). C'est l'histoire de ce conflit que M. F. Magnette nous retrace d'une façon très impartiale et très lucide, un peu trop détaillée peut-être, dans son volume *Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe* (Bruxelles, Lebègue, 1897, 254 p. in-8°). — La guerre européenne aurait peut-être éclaté dès lors, sept ans plus tôt, si Vergennes n'avait empêché, malgré la reine Marie-Antoinette, Louis XVI d'appuyer son beau-frère qui sollicitait vivement son concours. Au fond, la politique française exerça ce qui lui restait d'influence dans un sens contraire aux désirs de l'empereur et, si la paix fut signée entre l'envoyé de Joseph II et les délégués des États généraux, par la médiation de la cour de Versailles (traité de Fontainebleau, 8 novembre 1785), l'Escaut resta clos au trafic et Maëstricht entre les mains des Provinces-Unies. Vergennes n'échappe pas au reproche d'avoir, par son attitude circonspecte, timorée même, donné quelque apparence de fausseté à son attitude pendant ces négociations; on pourra suivre également, dans l'intéressante étude de M. Magnette, l'attitude respective des autres puissances européennes, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, dans cette affaire où Joseph II avait en somme pour lui le droit naturel et le bon sens, mais contre lui la lettre des traités, l'astuce de Frédéric II, la timidité de Louis XVI, la jalousie commerciale de l'Angleterre et des Provinces-Unies, et surtout, comme durant tout le cours de son règne, sa propre impétuosité, les impulsions violentes d'un esprit bien intentionné toujours, mais rarement capable de calculer sa politique et, par suite, de la diriger.

— M. Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liège, vient de faire paraître un tirage à part de son très intéressant mémoire *la Torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle*, qui a paru dans les *Mémoires couronnés* de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, Lebègue, 1897, 176 p. in-4°). C'est un travail approfondi et très documenté sur la matière, tant au point de vue des théories professées alors dans les provinces de la maison d'Autriche, des luttes de principes qui y ont eu lieu entre les jurisconsultes et les représentants de l'esprit philosophique qu'à celui de la procédure suivie par la législation brabançonne et flamande, qui persista dans ses barbares errements jusqu'au moment de l'occupation française. C'est la France révolutionnaire seulement qui débarrassa les Pays-Bas autrichiens de la torture comme elle débarrassa l'Espagne de l'Inquisition.

— Un congrès international d'histoire diplomatique se réunira à la Haye le 12 septembre, au moment où les Pays-Bas célébreront la majorité et le couronnement de leur jeune reine. Ce congrès, qui s'adresse particulièrement aux diplomates, savants, écrivains et amateurs de science de tous les pays, sera divisé en sections, où chaque nation parlera sa langue et aura son président. La présidence générale d'honneur sera exercée par S. Exc. le Ministre des affaires étrangères, et la présidence effective par M. de Maulde La Clavière, secrétaire général de la

Société d'histoire diplomatique de Paris. La cotisation est fixée à 9 florins 58, ou 20 francs.

Allemagne. — Le 11 mars est mort Carl Krafft, pasteur honoraire à Elberfeld, auteur de bons travaux sur l'histoire de la Réforme et de l'Humanisme dans les pays rhénans. — Le 13 mars est mort le Dr Otto Frenzel, bibliothécaire de la ville de Breslau, auteur de plusieurs monographies sur l'histoire de la Silésie. — Le même jour est mort à Leobschütz, en Silésie, le célèbre bibliographe Auguste Potthast, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il n'y a pas un médiéviste digne du nom d'historien qui n'ait souvent manié sa *Bibliotheca historica medii aevi*, dont une seconde édition, profondément remaniée, a paru récemment (1896). Il n'est pas moins connu, peut-être, par la continuation du grand recueil de Jaffé : *Regesta pontificum romanorum*, vaste répertoire des bulles des papes du XIIIe s. (1198-1304), qu'il a publié en 1874-1875. — Le Dr Susemihl, professeur de philologie classique à l'Université de Greifswald, vient de prendre sa retraite, à l'âge de soixante-douze ans. — Le Dr R. Schmitt a été nommé professeur extraordinaire d'histoire moderne à cette même Université. — Le Dr Georg von Mayr a été nommé professeur des sciences politiques à l'Université de Munich en remplacement de M. Riehl, décédé. — Le prof. Stieda, de Greifswald, a été nommé à l'Université de Leipzig.

— Les prochains volumes des *Acta Borussica*, publiés par l'Académie de Berlin, contiendront : la Correspondance entre le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, et le prince Léopold de Dessau, préparée par Krauske; l'Organisation administrative sous le même roi, par V. Lœwe; des Actes relatifs à l'histoire administrative sous Frédéric le Grand en 1756, par Hintze; une Histoire de la monnaie prussienne au XVIIIe s., par le baron de Schrœtter; une Histoire de l'industrie de la laine dans le Brandebourg, par Bracht.

— L'Université de Gœttingue met au concours, pour le prix de la fondation Wedekind, une Histoire de l'organisation intérieure de l'électorat de Mayence sous les archevêques Emmerich-Joseph et Frédéric-Charles (1763-1802); terme le 1er août 1900. Le prix est de 3,300 m.

— Le congrès des historiens allemands s'est tenu à Nuremberg les 13-15 avril derniers. Les sujets à l'ordre du jour concernaient l'organisation et l'ouverture des archives; les conditions du travail aux archives du Vatican; la colonisation allemande de l'Allemagne orientale au moyen âge; les origines de la propriété seigneuriale en Allemagne, etc. Le prof. Lamprecht a traité de l'Historiographie allemande depuis Herder, et le prof. Kaufmann de la liberté d'enseignement dans les universités allemandes au XIXe siècle.

— L'Université de Strasbourg a, sur les ressources de la fondation Engelmann, accordé 2,400 m. au Dr Sackur pour des recherches sur l'histoire de Rome au moyen âge.

— Depuis que l'empereur Guillaume II a fourni les ressources

nécessaires à la publication d'un dictionnaire de la langue égyptienne, les académies de Berlin, de Munich, de Gœttingue et de Leipzig ont nommé une commission pour diriger cette entreprise ; elle est composée de MM. Ebers, Erman, Pietschmann et Steindorff. Le dictionnaire comprendra tous les termes de l'écriture hiéroglyphique et hiératique; ceux de la langue copte et démotique ne seront notés qu'autant qu'ils pourront servir à expliquer les termes hiéroglyphiques. Le congrès international des Orientalistes à Paris a exprimé le vœu « que le service des Antiquités d'Égypte, les administrations des musées et les Sociétés savantes facilitent l'exécution de cette grande entreprise. »

— Les musées prussiens ont pris l'initiative de fouiller le sol de l'antique Milet; les travaux commenceront en automne 1898.

— Le prof. Henri Witte a entrepris de continuer les Régestes des margraves de Bade et Hachberg commencées par Fester.

— Une étude de M. Dœberl sur les origines de l'alliance franco-bavaroise de 1670 a paru dans les *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung,* nos 38 et 39.

— *Ebroin,* par Félix Dahn (Leipzig, Breitkopf et Hærtel), n'est qu'un roman historique ; il fait partie de la collection dite des « Petits romans de l'époque des Invasions, » qui compte déjà dix gros volumes.

— A côté de la Revue, qu'il dirige avec tant d'autorité, le comité de rédaction de la *Historische Zeitschrift* publie une « Bibliothèque historique, » dont quatre volumes ont déjà paru : 1° *Heinrich von Treitschke's Lehr und Wanderjahre*, par M. Th. Schiemann, dont il a déjà été question dans la *Revue historique* (LXVI, 411); 2° *Briefe Samuel Pufendorf's an Christian Thomasius, 1687-1693,* publiées par M. Émil Gigas; 3° *Vortræge und Abhandlungen,* par H. de Sybel, avec une introduction biographique, par le prof. Varrentrapp ; 4° *Die Fortschrifte der Diplomatik seit Mabillon, vornehmlich in Deutschland-Œsterreich,* par Richard Rosenmund. La librairie Oldenburg annonce en outre pour plus tard : *Territorium und Stadt,* par G. de Below ; *Adel, Fürstentum und Königtum bei den Germanen,* par Heyck ; *Margarethe von Parma, Statthalter der Niederlande,* par Rachfahl, etc.

Angleterre. — Trompés par l'annonce d'un journal français, d'ordinaire mieux informé, surtout des choses anglaises, nous avons, dans notre dernière livraison, mentionné la mort de l'éminent historien du droit, sir Frederick Pollock. Cette nouvelle était fausse. On a fait une confusion avec sir Charles Pollock, oncle de sir Frederick, qui est, en effet, décédé au mois de novembre dernier. C'était un magistrat de la haute cour de Londres ; il avait publié en collaboration un travail sur le droit maritime qui fait autorité dans le monde des jurisconsultes anglais.

— Signalons un nouveau volume de M. F.-W. Maitland : *Township and borough,* recueil de six leçons professées à Oxford par l'éminent professeur de Cambridge. L'auteur s'est proposé d'y mettre en lumière les

rapports entre la théorie et les faits, de « montrer la transition entre les habitudes rurales et les habitudes urbaines ; » c'est Cambridge qu'il a pris pour modèle ; il a illustré son ouvrage de plans et de vues qui en faciliteront singulièrement l'intelligence (Cambridge, at the University press, IX-220 p. in-8°).

— Dans la seconde édition qu'il vient de donner de son *Student's Manual of english constitutional history* (Oxford, Blackwell, XXVII-644 p. in-8°. Prix : 10 sh. 6 d.) M. Dudley Julius MEDLEY a, sur plusieurs points importants, modifié sa rédaction première : ainsi le ch. I « le sol et ses habitants » a été entièrement refait ; au lieu des 43 p. qu'il comptait à l'origine, il en a maintenant 57. Dans le chap. II, « le Pouvoir exécutif, » dont le titre a été modifié, le paragraphe sur l'organisation administrative au temps des rois normands est en partie nouveau ; de même au chap. III « le Pouvoir législatif, » tout ce qui concerne les origines du Parlement (witenagemot, commune concilium), et au chap. VII « Administration de la justice, » l'origine et l'organisation primitive du « hundred » et du « shire. » M. Medley a fait ainsi passer dans son excellent manuel la substance des beaux travaux récemment publiés par MM. Round, Maitland et sir Fred. Pollock, qui ont modifié sur tant de points les opinions reçues sur l'organisation sociale, administrative et politique de l'Angleterre primitive.

— M. James Hamilton WYLIE vient de terminer avec un 4e volume son Histoire, si richement documentée, de l'Angleterre sous Henri IV. Il se rapporte aux années 1411-1413, et contient une trentaine d'appendices où il énumère les fonds d'archives où l'auteur a puisé, étudie certains détails de l'histoire du temps, avec d'utiles indications sur les erreurs commises par les scribes qui ont transcrit les originaux sur ces rôles (la comète de 1402, Tamerlan, le duc d'Orléans, Thomas Chaucer, Philippe de Mézières, etc.), dresse l'Itinéraire de Henri IV, la liste des parlements tenus sous son règne, celle des grands officiers qui ont été à son service. Ce volume, d'un intérêt si varié, se termine par un glossaire de termes rares ou vieillis et par un très copieux index (*History of England under Henry IV.* Longmans, in-8°, X-575 p.).

— Les « Vies de douze méchantes femmes, » où « la turpitude féminine est mise au jour par des mains impartiales, » qu'a publiées la maison Fisher Unwin, composent un attrayant volume, bien imprimé et illustré avec goût ; les types de la perversité féminine sont assez variés : une sorcière (Mary Bateman, 1768-1809), des voleuses (Moll Cutpurse, 1584-1659, et Jenny Diver, morte en 1741), des grandes dames célèbres par l'irrégularité de leur vie (Frances Howard, comtesse de Somerset, 1593-1632, Barbara Villiers, duchesse de Cleveland, 1640-1709, Elizabeth Chudleigh, duchesse de Kington, 1720-1788), une maîtresse royale (Alice Perrers). Le moraliste y trouvera du plaisir ; mais l'historien n'y trouvera ni documents nouveaux ni bibliographie (*Lives of twelve bad women,* edited by Arthur VINCENT, XIII-324 p. in-8°).

— Le British Museum vient de commencer le catalogue des Incunables conservés dans ce grand dépôt : *An Index to the early printed books in the British Museum,* avec l'indication de ceux que possède la Bodléienne, par M. Robert Proctor. Il est divisé en quatre parties comprenant les livres imprimés : 1° en Allemagne ; 2° en Italie ; 3° en France, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Espagne ; la 4e section est consacrée aux tables. La 1re partie (Allemagne) est parue (Kegan Paul. Prix : 16 sh.).

— M. Stanley Lane-Poole vient de faire paraître chez Putnam une Vie de Saladin composée exclusivement d'après les sources arabes.

Suisse. — M. Jean Strickler a publié le tome VI de ses Actes de l'Helvétique (*Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik.* Berne, 1897, in-4° de 983 p.) comprenant la période du 9 août 1800 à mai 1801.

— M. Gustave Tobler vient de publier le premier vol. de la Chronique bernoise de Diebold Schilling (*Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484.* Berne, Wyss, 1897, in-8° de VIII-400 p.). Cette chronique, qui est une source inappréciable pour l'histoire de Berne et des guerres de Bourgogne, n'avait encore été éditée qu'une fois à la fin du siècle dernier. M. Tobler en donne enfin aujourd'hui une édition vraiment scientifique. Nous y reviendrons quand aura paru le second volume, qui contiendra une vie du chroniqueur et l'exposé des principes qui ont guidé l'éditeur dans cet important travail.

— A l'occasion du centenaire de l'indépendance vaudoise, M. Émile Dunant a publié, en le commentant, dans la *Revue historique vaudoise* (novembre 1897, et tirage à part de 24 p. avec photogr.), *le Texte authentique de la pétition de F. C. de La Harpe au Directoire (9 décembre 1797).* Il a trouvé ce document à Paris aux archives du Ministère des affaires étrangères.

Espagne. — La *Revista critica de historia y literatura españolas, portuguesas e hispano-americanas,* fondée et dirigée par notre collaborateur M. Rafael Altamira, vient d'entrer dans la troisième année de sa publication. A la suite de la nomination de M. Altamira comme professeur d'histoire du droit espagnol à l'Université d'Oviedo, la *Revista* a changé de domicile, et la faveur dont elle continue à jouir auprès du public prouve que la décentralisation scientifique, considérée comme impossible il y a quelques années, est maintenant une chose sans difficultés, fort bien accueillie même des gens cultivés. — La *Revista critica* a modifié son format et augmenté le nombre des pages de chaque fascicule. Les travaux publiés jusqu'ici et ceux qui sont annoncés font espérer que le succès du périodique de M. Altamira grandira de jour en jour.

Portugal. — Dans la série des *Heroes of the Nations,* M. C. R. Beazley a publié un volume sur le prince Henri le Navigateur[1]. On sait

1. *Henry the Navigator.* Londres, Putnam. Prix, 5 sh.

que c'est cet Infant qui a mis les Portugais sur la voie des grandes découvertes maritimes et que c'est grâce au succès des premières expéditions entreprises par son ordre que Bartholomé Diaz et Vasco de Gama ont réussi à doubler le cap des Tempêtes et à atteindre les Indes. Dans une certaine mesure, Colomb lui-même reçut l'inspiration de don Henri, en profitant des enseignements des navigateurs portugais formés à la petite cour de Sagres. Par ces conséquences on peut juger de quelle importance a été l'œuvre de l'Infant. M. Beazley a raconté avec un certain détail comment le prince Henri fut amené à entreprendre cette œuvre, par quels moyens et dans quelles circonstances elle se poursuivit sous sa direction, et, pour mieux en faire saisir la portée, il a placé en tête de son étude un assez long exposé des connaissances et des découvertes géographiques des premiers siècles de notre ère, jusqu'au jour où la première caravelle partit de Sagres vers la côte d'Afrique, à la recherche du royaume du prêtre Jean. Le livre de M. Beazley est conçu sur un bon plan, précédé d'une bibliographie et suivi d'un index. Il est regrettable que les reproductions de cartes qui l'accompagnent n'aient pas été mieux exécutées.

— A côté de ce livre, il convient de citer un ouvrage beaucoup plus considérable, *The Portuguese in India,* justement dédié à la mémoire de Henri le Navigateur par son auteur M. F.-C. Danvers, du Service civil des Indes[1]. M. Danvers a consacré deux gros volumes in-8° à l'histoire de la fondation et de la décadence de l'empire portugais d'Orient. Après avoir rapidement rappelé les premières découvertes du xve siècle, il s'est longuement étendu sur les luttes soutenues au début par les conquérants, aussi bien contre les princes indiens que contre les Arabes musulmans, et il a poussé l'histoire détaillée des établissements portugais jusqu'à l'année 1894. Dans sa préface, M. Danvers se défend d'avoir voulu faire autre chose qu'une compilation, et il s'est contenté de citer ses principales sources bibliographiques en tête de son premier volume. Tel qu'il est, son livre rendra beaucoup de services, d'autant plus que l'auteur n'a rien oublié de tout ce qui peut en rendre la consultation aisée, index analytique, liste des vice-rois, dates en manchettes à chaque page, etc. — H. L.

1. Londres, Allen, 1894. Prix : 42 sh.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES

JOURNÉES DES 5 & 6 OCTOBRE 1789

Les Journées des 5 et 6 octobre 1789 ont tenté plus d'une fois la curiosité des historiens. Sans parler de Louis Blanc ni de Michelet, qui les ont racontées très en détail dans leurs histoires générales de la Révolution française, M. Leroy leur a consacré un long chapitre dans son *Histoire de Versailles* et, plus récemment encore, MM. de la Rochetterie[1] et Batiffol[2] en ont fait chacun l'objet d'un mémoire spécial. A reprendre leur récit, il y aurait peu de chose à gagner, quelques additions et quelques rectifications de peu d'importance tout au plus. Dès maintenant, l'émeute est suffisamment connue en elle-même. On sait, à quelques minutes près, à quelle heure du jour et de la nuit tel incident s'est produit, quels ont été les faits et gestes, les allées et venues des personnages importants, les évolutions des troupes, la marche et l'allure des insurgés, etc. Mais ce qu'on sait moins bien, ce qu'il importe véritablement de savoir, c'est quel a été le rôle des hommes et des partis dans la préparation et la direction de l'émeute, quelles sont au juste la part du hasard et la part des hommes dans ses péripéties et dans ses résultats, jusqu'à quel point elle a été préparée et voulue, spontanée et aveugle. L'émeute restera toujours en quelque manière obscure tant qu'on n'en aura pas suffisamment dégagé les origines. Ce n'est enfin qu'au prix d'une telle recherche qu'on pourra essayer de dire quelle est la signification et l'importance des Journées d'octobre dans l'histoire

1. *Revue des Questions historiques*, XIV, 1873.

2. *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, XVII, 1891. Il a paru un tirage à part.

de la Révolution française. Ne sont-elles qu'un accident sans portée, qu'une simple goutte de pluie dans le torrent irrésistible qui devait tôt ou tard emporter la royauté, ou bien auraient-elles pu être évitées et, si elles ne s'étaient pas produites, le cours des choses en aurait-il été changé? Est-il vrai qu'elles marquent dans la Révolution un moment capital : l'avènement de la démagogie[1], et, comme le disent quelques-uns, le règne de la Terreur qui commence? Ou faut-il penser, tout au contraire, que jamais occasion meilleure ne fut donnée au roi pour ressaisir son pouvoir que le jour même où son peuple le ramenait comme un prisonnier dans Paris? En un mot, les Journées d'octobre font-elles déjà prévoir le 21 janvier ou marquent-elles loin de là le suprême instant où la vieille royauté peut encore s'emparer de la Révolution et la diriger? — Ce sont ces questions que nous voudrions essayer d'examiner dans ce travail. Non pas qu'on ne les ait jamais abordées avant nous. Il est trop clair qu'il était impossible de parler des Journées d'octobre sans en tenter une explication. Mais ces explications, qu'en ont données les historiens, sont souvent si différentes et même si contradictoires qu'il était bon de reprendre leurs jugements en substituant à des réflexions de détail jetées au travers du récit une étude méthodique et d'ensemble. Car ce n'est pas sur les faits, sur la matière même, si je puis ainsi dire, des Journées d'octobre qu'on ne s'entend pas, c'est presque uniquement sur la manière de les interpréter. Les divers récits de l'émeute sont en effet, sauf quelques détails, identiques.

Depuis longtemps, Paris souffre de la disette. Pour que tout le monde ait du pain, la municipalité est obligée de faire garder militairement les boulangeries. Le peuple, qui vient à peine de conquérir sa liberté et qui craint qu'on ne lui ravisse ce bien si cher, devient aisément soupçonneux. Or, la récolte a été particulièrement abondante. D'où vient donc que le pain est aussi rare que dans une année mauvaise? Les pamphlétaires répètent chaque jour que les aristocrates sont cause de la famine comme de tous les

1. « Les 5 et 6 octobre furent, pour ainsi dire, les premiers jours de l'avènement des Jacobins, la Révolution changea d'objet et de sphère ; ce n'était plus la liberté, mais l'égalité, qui en devenait le but, et la classe inférieure de la société commença dès ce jour à prendre de l'ascendant sur celle qui est appelée par ses lumières à gouverner. » (Mme de Staël, *Cons. sur la Rév. franç.*, I, p. 333.)

autres maux ; le peuple les écoute volontiers. Un beau jour, une maladresse de la cour vient confirmer ses soupçons. Des troupes sont appelées à Versailles. Pourquoi faire ? Il se le demande pendant huit jours avec anxiété. Une nouvelle imprudence de la cour lui enlève ses derniers doutes. Dans un banquet militaire, que le roi et la reine ont honoré de leur visite, la cocarde nationale a été foulée aux pieds, on a poussé des cris contre-révolutionnaires et arboré avec ostentation des cocardes noires et blanches. La première couleur est celle de la reine, la seconde rappelle l'ancien régime ; elles symbolisent toutes deux tout ce qu'on hait et tout ce qu'on craint. Dès que la nouvelle est connue, c'est une explosion générale d'indignation et de colère. Pour comble de malheur, le pain, ce jour-là, est plus rare encore qu'à l'ordinaire. L'émeute qui couvait éclate soudain. Le 5 octobre, les femmes de Paris se rendent à Versailles pour demander du pain, le renvoi des troupes, le châtiment de tous ceux qui ont outragé la cocarde tricolore. Encouragé par leur exemple, le peuple les suit. La garde nationale force Lafayette à se mettre à sa tête et à la conduire à Versailles, où elle arrive dans la nuit. Les Versaillais, qui partagent les craintes des Parisiens, les reçoivent à bras ouverts. Une partie des troupes sur lesquelles comptait la cour fait cause commune avec l'insurrection. Le roi, après beaucoup d'hésitations, après quelques velléités de fuite, se résigne et accorde tout ce qu'on est venu lui demander. Il prend des mesures pour assurer l'approvisionnement de Paris, confie aux anciens gardes-françaises, incorporés dans la milice parisienne, la garde de sa personne, donne sa sanction aux décrets constitutionnels. Tout semble fini. Les insurgés ont obtenu satisfaction. Lafayette a répondu de la fidélité de ses troupes. Le lendemain, tout rentrera dans le calme. La nation et le roi n'ont plus de motif de se haïr. Chacun s'endort tranquillement. Mais quel réveil ! L'émeute, qu'on croyait éteinte, s'est rallumée. A six heures du matin, le château a été envahi, on ne sait trop ni pourquoi ni comment, par une populace furieuse. Un ouvrier est étendu la tête fracassée sur les dalles de la cour de marbre. Qui l'a tué ? Est-ce pendant l'attaque, est-ce avant ? Sa mort a-t-elle provoqué l'irruption ou en est-elle la conséquence ? On ne sait bien qu'une chose, c'est que la vue de ce cadavre a mis le peuple en rage, qu'il s'est précipité dans l'escalier de marbre, que tout a plié devant lui, que les gardes du corps, qui n'ont pu s'enfuir, ont été

massacrés, qu'on a forcé l'appartement de la reine, que la reine elle-même a dû se réfugier chez le roi, en toute hâte et à peine vêtue. Lafayette arrive alors avec la garde nationale. Il arrache les gardes du corps à la vengeance populaire, calme la foule, rétablit l'ordre. Tout paraissait fini encore une fois. Le roi s'était montré à son balcon et des applaudissements unanimes l'avaient salué. Mais voilà que la foule, comme saisie d'une subite inspiration, pousse ce cri : « Le roi à Paris, le roi à Paris! » Cette nouvelle demande était, comme les précédentes, un ordre. Le roi cède une fois encore, il viendra habiter au milieu de ses fidèles Parisiens. Il part le même jour avec sa famille, au milieu de ce peuple qui la veille était venu lui demander du pain. Singulier cortège! Le carrosse royal est entouré de poissardes à cheval sur des canons, d'hommes à piques à figure sinistre, hurlant à tue-tête ce refrain : « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » On arrive enfin à Paris. Bailly salue le roi et lui remet les clefs de la ville. La famille royale va habiter aux Tuileries. Elle ne les quittera plus que pour le Temple. Dix jours plus tard, l'Assemblée nationale, qui, comme la cour, a subi la loi de l'émeute et s'est déclarée inséparable de la personne du roi, viendra à son tour s'établir à Paris.

Tous les historiens s'accordent à présenter ainsi le tableau des Journées d'octobre. Les uns insistent davantage sur certains incidents, les autres sur d'autres, mais tous racontent les événements à peu près de la même manière. Les divergences n'apparaissent que lorsqu'il s'agit, non plus simplement d'exposer les faits, mais de les interpréter, d'en montrer l'enchaînement logique, de les rapporter à leurs causes, d'en apprécier l'importance. C'est qu'en effet, si on voit bien la suite des événements, on n'en saisit pas du premier coup la liaison. Au début, les insurgés, semble-t-il, ne demandent que deux choses : du pain et une réparation à l'injure faite à la nation le jour du banquet des gardes du corps. Or, leurs exigences se multiplient au fur et à mesure qu'on les satisfait. L'Assemblée nationale a décidé que les décrets constitutionnels, auxquels le roi vient de refuser sa sanction, lui seraient de nouveau présentés. L'émeute fait sienne cette réclamation. Les gardes-françaises désirent depuis longtemps reprendre leurs postes à Versailles. L'émeute exige que le roi renverra le régiment de Flandre et confiera la garde de sa personne aux soldats qui l'ont abandonné. Mais ce qui est plus remarquable, c'est

qu'après que le roi a donné satisfaction à tous les griefs, a fait droit à toutes les exigences, l'émeute recommence de plus belle. Pourquoi, le matin du 6, cette violente irruption à l'intérieur du château? Pourquoi cette nouvelle humiliation imposée au roi? Pourquoi le force-t-on à se rendre à Paris? Y a-t-il là, dans cette progression d'exigences, le développement d'un programme arrêté d'avance et méthodiquement appliqué? Ou, au contraire, faut-il penser que les Journées d'octobre se composent, en réalité, de deux émeutes juxtaposées : l'une, toute spontanée, uniquement inspirée par des passions soudaines et irréfléchies, l'autre, œuvre de politiques, poursuivant des desseins précis et dirigeant dans l'ombre, à leur profit, les forces populaires?

Les historiens n'ont pu se dispenser de toucher à ces questions. Leurs réponses sont très différentes. Les uns, comme Michelet, mettent tout à fait à l'arrière-plan les manœuvres des partis et attribuent au peuple seul l'initiative et la conduite de l'émeute. D'autres, comme L. Blanc, découvrent sous l'apparente spontanéité du soulèvement les intrigues savantes du comte de Provence, qui, pour la satisfaction de ses rancunes personnelles d'abord, au profit de son ambition ensuite, attise et soudoie les haines du peuple de Paris, le pousse à une révolte dans le tumulte de laquelle il espère ramasser une couronne. D'autres, et ils sont nombreux, pensent, comme M. de Loménie[1], que la main invisible qui dirige l'émeute et qui répand l'or et l'argent n'est pas celle du comte de Provence, mais celle du duc d'Orléans. S'il fallait en croire Sybel[2], ce n'est pas le futur Philippe-Égalité qui aurait joué le premier rôle dans l'émeute, mais le général Lafayette. Irrité contre la cour, qui ne tenait aucun compte de ses conseils, le tout-puissant commandant de la milice parisienne n'aurait résisté que pour la forme aux vœux de ses grenadiers et se serait mis à la tête du mouvement dans la ferme intention de le faire servir à ses desseins politiques. D'autres historiens, au contraire, accordant moins d'importance aux influences individuelles, voient surtout dans les Journées d'octobre l'œuvre du parti patriote. D'autres enfin, comme M. Batiffol[3], désespérant sans doute de concilier toutes ces explications contradictoires ou

1. Loménie, *les Mirabeau*, IV, p. 494 et suiv.

2. Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, p. 109 et suiv. de la traduction française.

3. Batiffol, *op. cit.*, p. 1, en note.

renonçant à choisir entre elles, arrivent à se convaincre « que les événements de ces deux journées sont dus à un enchaînement extraordinaire de circonstances fortuites » et qu'il faut repousser « toute idée d'émeute préparée et de complot savamment ourdi. »

Nous aurons à critiquer ces opinions, à discuter les raisons sur lesquelles elles se fondent, à les comparer les unes avec les autres pour extraire la parcelle de vérité que renferme chacune d'elles. Nous ne nous bornerons pas cependant à ce travail de critique, mais bien plutôt nous nous en servirons pour essayer de reconstruire, pour ainsi dire, l'action des forces diverses qui concoururent de près ou de loin, pour plus ou pour moins, à la préparation, à l'explosion, à l'issue enfin des Journées d'octobre. C'est dire que cette étude portera moins sur l'émeute elle-même que sur les événements qui l'ont précédée et préparée. Ce n'est pas qu'il s'agisse, à propos des Journées d'octobre, d'écrire l'histoire de trois mois de Révolution. Mais, autant il est facile d'expliquer les causes de l'insurrection du 14 juillet, par exemple, et d'en marquer le caractère par le simple exposé de ce qui arriva ce jour-là dans Paris, autant il est difficile, non seulement de montrer quelle est la véritable place des Journées d'octobre dans l'histoire de la Révolution française, mais de faire comprendre l'attitude des hommes et des partis qui y participèrent, si on ne recherche pas, dans le détail, de quel ensemble de causes diverses elles sont nées. Trop d'influences différentes et souvent contraires ont contribué à produire l'émeute, trop d'intrigues complexes s'y sont croisées pour qu'il ne soit pas indispensable d'en rechercher l'origine dans la période antérieure. C'est peut-être pour avoir négligé cette étude préliminaire, pour s'être contentés d'examiner l'insurrection prise en elle-même, indépendamment de ce qui l'a rendue possible et de ce qui pouvait la faire prévoir longtemps avant qu'elle éclatât, que la plupart des historiens ont porté sur elle tant de jugements contradictoires. Il faut dire pourtant que, si on n'a pas encore tenté sur les origines des Journées d'octobre une recherche approfondie, la raison en est peut-être aussi que les documents essentiels manquaient.

Cette lacune n'est pas encore comblée aujourd'hui même. Néanmoins, depuis 1891, date du mémoire de M. Batiffol, d'importants éléments d'information sont entrés en ligne de compte. La publication des actes des représentants de la commune de Paris par M. Sigismond Lacroix (1894-95-96) offrait une riche

moisson de renseignements officiels inédits sur la vie politique de Paris, tant dans les districts qu'à la municipalité, pendant la période d'organisation qui suivit immédiatement la révolution du 14 juillet. Les répertoires bibliographiques de MM. Tuetey et Tourneux, qui paraissaient en même temps, le premier sur les sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, le deuxième sur ses sources imprimées, indiquaient et classaient une foule de brochures, de pamphlets, d'écrits de toute nature qui, disséminés dans tous les dépôts publics et perdus dans le fouillis d'archives non encore inventoriées, étaient restés jusque-là ignorés ou n'avaient été consultés que par hasard. Le journal d'Adrien Duquesnoy[1], député de Bar-le-Duc aux états généraux, la correspondance de Gaultier de Biauzat, député de Clermont à la même Assemblée, venaient nous fournir sur l'état d'esprit des constituants des renseignements de première importance. Les dépêches de l'ambassadeur vénitien Antonio Capello, publiées par M. Maxime Kovalevsky, ajoutaient aux témoignages des ambassadeurs étrangers que nous connaissions déjà celui d'un esprit plus vif et plus impressionnable, qui décrit avec couleur les événements qui se passent sous ses yeux, tout en les jugeant avec finesse et impartialité. Enfin, les curieux mémoires de Fournier l'Américain, qu'exhumait M. Aulard en 1890 et que M. Batiffol ne semble pas avoir connus, nous faisaient revivre au naturel la brutale figure d'un des émeutiers de la première heure. Toutes ces publications facilitaient beaucoup notre travail. Grâce aux indications de M. Tuetey dans son Répertoire, nous avons pu consulter quelques pièces inédites. Ce sont notamment les interrogatoires des personnes arrêtées pour cris séditieux ou pour complots contre la sûreté de l'État pendant les mois de septembre-octobre 1789. Ils nous ont été conservés, soit dans les papiers du comité des recherches de l'Assemblée nationale, soit dans la série des procès-verbaux de la prévôté de l'Isle. C'est aussi quelques

1. M. Brette, après avoir établi, dans un article de la *Revue critique* du 11 mars 1896, que ce journal, publié par M. R. de Crèvecœur, n'est pas entièrement de Duquesnoy, reconnaît que l'attribution faite à ce dernier est exacte pour la période comprise entre le 11 juin et le 9 décembre 1789, c'est-à-dire pour la période dont nous nous occupons. Il apprécie en ces termes la valeur documentaire de ces « Nouvelles à la main » : « Ces réserves faites, on se trouve en présence d'un ensemble de notes dont l'authenticité anonyme ne saurait être contestée et qui jettent sur les affaires du temps une curieuse lumière. »

lettres inédites de Barnave qui se trouvaient dans ses papiers, lorsqu'ils furent mis sous scellés par ordre de la Convention. C'est encore cet intéressant cahier, découvert dans une armoire pratiquée dans l'embrasure d'une croisée de la chambre de Marie-Antoinette, qui renferme les lettres de la plupart des gardes du corps sur les Journées d'octobre, toute une véritable enquête secrète à côté de l'enquête officielle du Châtelet. Enfin, nous devons à l'obligeance d'un de nos maîtres[1] d'avoir pu consulter les dépêches que l'ambassade anglaise de Paris adressait à Londres pendant l'époque qui nous occupe. Ces dépêches, instructives à plus d'un égard, établissent nettement que l'Angleterre n'a en aucune manière excité les troubles de ce temps et fourni au parti d'Orléans le moindre appui moral ou matériel. Nous ajouterons encore, pour terminer, que nous avons fait un grand usage du journal encore inédit du libraire Hardy, dont la consultation s'impose pour quiconque veut être renseigné sur la physionomie de la rue et sur l'état d'esprit du bourgeois de Paris à cette époque[2]. Si, à cette énumération déjà longue de documents nouvellement publiés ou encore inédits, nous ajoutons la liste de ceux qu'on connaissait déjà depuis longtemps : procédure du Châtelet, mémoires, journaux, correspondances, etc., on reconnaîtra que c'est moins du manque de matériaux dont nous aurions à nous plaindre que de leur surabondance. Il s'en faut néanmoins que tous ces documents soient d'égale valeur et surtout qu'ils soient décisifs. Les intentions du duc d'Orléans resteront toujours obscures en quelque manière, tant qu'on n'aura pas sur elles son propre témoignage ou celui de ses intimes. On pourra imaginer longtemps encore de belles hypothèses sur les menées sournoises

1. Qu'il nous soit permis d'adresser ici tous nos remerciements à M. G. Monod, notre excellent maître, et à M. A. Monod, son frère, qui ont bien voulu copier pour nous, à Londres, les dépêches manuscrites de lord Fitz Gerald.

2. Au moment où ces lignes étaient écrites, M. Flammermont, qui publie, dans le tome VIII des *Nouvelles archives des missions*, un inventaire et des extraits des correspondances des agents diplomatiques en France au XVIIIe siècle, a bien voulu nous communiquer sur épreuves le rapport du comte de Salmour, ministre de Saxe à Paris, sur les Journées d'octobre 1789. Cette longue dépêche, écrite immédiatement après les événements (9 octobre) par un homme qui assista au soulèvement du 5 à Paris et qui doit avoir fait effort pour ne dire que la vérité, est un document de première importance, qui confirme et complète les renseignements fournis par les autres sources, notamment sur l'irruption du 6 au matin dans la cour de Marbre du château de Versailles et sur le regain de popularité du roi et de la reine après l'émeute.

du comte de Provence, tant qu'aucun document authentique ne viendra les nier ou les affirmer d'une façon irrécusable. Enfin, il restera toujours quelque doute sur les projets de la cour, et particulièrement de Marie-Antoinette, jusqu'à ce que la publication entière de la correspondance de la reine[1] vienne les dissiper. Mais, si nous ne pouvons encore pénétrer dans le détail de toutes ces intrigues, il ne nous sera peut-être pas impossible d'apprécier dès maintenant quelle fut au juste leur action sur la marche des événements.

I.

Le lendemain de la Saint-Louis, l'académicien Dussaulx, membre de la Commune et ami de Lafayette, abordait le fermier général Augeart au jardin des Tuileries et lui exprimait en ces termes son opinion sur la situation politique : « Cette affaire-là ne se consolidera bien qu'autant que le roi résidera dans ce château ; on a fait une grande faute le 16 juillet de ne l'avoir pas retenu. La demeure d'un roi doit être, ajouta-t-il, dans sa capitale. — Vous avez raison, reprit Augeart, mais qui a le droit, dans ses États, de le forcer à y faire sa résidence? — Quand c'est le bien de tous, répondit Dussaulx, il faut bien l'y forcer, et on en viendra là[2]. » Ces paroles sont remarquables et par leur date (26 août 1789) et par le caractère de l'homme qui les a prononcées. Dès cette époque, presque un mois et demi avant les Journées d'octobre, de bons et sages esprits prévoyaient une émeute, qui obligerait à bref délai la royauté à s'établir à Paris et excusaient à l'avance cette violence comme utile au bien général.

L'idée que le roi de France devait habiter dans sa capitale n'était pas sans doute une idée nouvelle. Depuis longtemps, les

1. Les recueils de lettres de Marie-Antoinette jusqu'ici publiés (Arneth Feuillet) ne renferment pas de lettres de la reine entre les deux dates du 16 août et du 7 octobre 1789. MM. de la Rochetterie et de Beaucourt, qui viennent de terminer une édition complète de la correspondance de la reine, espèrent pouvoir publier, à bref délai, toute une série de lettres qu'on a découvertes récemment en réorganisant les archives de la maison de Savoie à Turin. Ces lettres feraient partie de la correspondance que la cour de France échangeait avec les comtes d'Artois et de Provence pendant les premiers temps de l'émigration, de 1789 à 1792.

2. *Mémoires secrets d'Augeart*, publiés par Évariste Bavoux, p. 195.

Parisiens désiraient le retour de leurs rois et leur vanité souffrait à l'aspect du Louvre désert. Il n'y avait pas d'ailleurs que gloriole et amour-propre blessé dans leur désir. Les bourgeois n'ignoraient pas que la présence d'une cour est l'occasion de grandes dépenses, fait aller le commerce, comme on dit, et ils n'étaient pas insensibles à cette considération. L'art. 4 du cahier du tiers état de Paris[1] suppliait donc humblement le roi « de passer les hivers dans sa bonne ville de Paris, réellement bonne et très bonne pour Sa Majesté. » La visite que Louis XVI fit à Paris après la prise de la Bastille donna à cette idée comme une sorte de regain d'actualité. Il parut alors une petite plaquette dont le titre indique suffisamment l'objet : « Article essentiel qui manque à tous les cahiers : supplier le roi de faire son séjour habituel dans sa capitale[2]. » Mais il faut remarquer que les raisons que l'auteur faisait valoir en faveur de son idée sont extrêmement vagues et ne portent en aucune manière la marque de préoccupations politiques. Il se borne d'un bout à l'autre à faire appel à la bonté du roi et les meilleurs de ses arguments sont les suivants : « Un bon père s'éloigne-t-il de sa famille, un bon pasteur de son troupeau, un bon pilote de son vaisseau? — O Louis XVI, prince si souvent trompé, avec des intentions si pures, tu daignes nous assurer de ton amour. Nous n'en avons jamais douté. Viens habiter parmi nous; tu ne douteras jamais du nôtre; est-ce à toi, l'ami, le bienfaiteur de l'humanité, de vivre éloigné d'elle? »

Il y a loin, comme on voit, de ces vœux purement platoniques aux graves paroles de Dussaulx. Le timide souhait des rédacteurs du cahier, les sentimentales déclamations de l'auteur du pamphlet ont fait place à une pensée politique s'inspirant des nécessités présentes et ayant en vue, non plus seulement le bien de la capitale, mais le bonheur de tous les Français. Il n'est pas difficile, en effet, de saisir toute la pensée de Dussaulx. Il pensait, comme tous les patriotes, et tous les Français étaient alors patriotes, que le bien s'identifiait avec les réformes que réclamaient les cahiers et que l'Assemblée nationale, sous la pression de l'opinion publique, avait enfin votées dans les fameux arrêtés de la nuit du 4 août. Les arrêtés du 4 août étaient, pour ainsi dire, le minimum de réformes qu'on attendait de l'Assemblée nationale. Tous

1. *Archives parlementaires*, V, p. 295.
2. Bibl. nat., imprimés, Lb^{39} 7688.

les députés du tiers avaient reçu de leurs commettants le même mandat : supprimer entièrement le régime féodal, les droits qu'il prélève, les services qu'il exige, les gênes et les abus qu'il engendre[1]. Vouloir le bien, vouloir la Révolution, ce n'était pas autre chose que vouloir le maintien et l'exécution des arrêtés du 4 août. Aussi, quand Dussaulx disait que, s'il le fallait, on forcerait le roi à se fixer à Paris, c'est qu'il craignait qu'on revînt sur l'œuvre accomplie, que la cour refusât sa sanction aux actes de l'Assemblée, qu'on trompât une fois de plus les légitimes espérances du peuple. Son loyalisme était trop profond encore pour qu'il eût un seul instant la pensée qu'on pût se passer de la royauté pour accomplir, comme on disait alors, l'œuvre nécessaire de la régénération. Mais, comme il voyait cette œuvre en danger d'être arrêtée, sinon d'être entravée pour longtemps, il songeait naturellement qu'il fallait obtenir, coûte que coûte, ce concours de la royauté, qui lui paraissait indispensable. Une fois que le roi serait à Paris, nul doute qu'il céderait enfin aux demandes pressantes que lui adresserait chaque jour son bon peuple. Ici, ce ne serait plus comme à Versailles. Si les aristocrates continuaient à donner au roi de mauvais conseils, Paris saurait bien l'empêcher de les écouter et en tout cas de les mettre à exécution. Lorsqu'il posséderait son bon roi, il le garderait avec un soin jaloux. Il n'y aurait plus à craindre de guerre civile. La Révolution s'achèverait sans obstacle. On marcherait sans secousse au bonheur final. De si grands bienfaits valaient bien à la rigueur une émeute. Le pacifique Dussaulx s'y résignait et laissait à d'autres le soin de l'exécuter.

Au moment même où notre académicien envisageait la future nécessité d'une émeute, des hommes d'action la préparaient. Six jours après la conversation que nous avons rapportée, éclatait à Paris une vive agitation, qui inspira un instant de sérieuses inquiétudes.

L'Assemblée venait de commencer la discussion du veto royal. Le roi aurait-il le pouvoir de s'opposer à l'exécution des lois et décrets votés par les représentants de la nation? Son veto serait-il absolu ou suspensif? La question avait une importance capitale.

1. « Ce sont les cahiers des bailliages qui dictèrent aux constituants leur conduite. Ces cahiers demandaient unanimement la suppression de la féodalité. » (Dubois-Crancé, *Analyse de la Révolution*, ouvrage posthume publié par Th. Iung, p. 17.)

Donner au roi le veto, n'était-ce pas lui donner le pouvoir d'arrêter toutes les réformes? Le bon sens populaire ne s'y trompa pas. « On vit des porteurs de chaise, à la porte de l'Assemblée, dans une grande agitation sur le veto[1]. » C'est qu'en effet les décrets du 4 août n'étaient pas encore sanctionnés, et on pouvait se demander si ce retard du roi à les promulguer n'était pas un indice qu'il les désapprouvait. Beaucoup de bons esprits le pensaient et craignaient que le veto royal ne fût aux mains des privilégiés un moyen commode de conserver leurs riches prébendes. On avait cru un instant que le 14 juillet suffirait à montrer l'inanité de toute tentative de résistance à la Révolution; on commençait à s'apercevoir qu'un second avertissement ne serait pas superflu. « Il n'y avait qu'un cri, » écrivait un publiciste après le 14 juillet, « c'était de sauver le roi, ce bon roi que nous aimons tous, de l'arracher à la séduction, à l'obsession, de briser ses fers, afin qu'il daignât briser les nôtres[2]. » On voyait que la « séduction » et que « l'obsession » persistaient, que le roi était toujours circonvenu par les partisans de l'ancien régime. Il fallait recommencer de briser ses fers.

Ce n'est pas le lieu de raconter ici l'émeute avortée des 30-31 août. Mais nous ne pouvons nous dispenser pourtant de rappeler par combien de côtés elle ressemble au mouvement d'octobre, qu'elle fait déjà présager. Le 30 août comme le 4 octobre, c'est par des députations à la Commune que l'émeute commence. Dans les deux cas, les insurgés cherchent à donner à leurs démarches un caractère de légalité. Dans les deux cas encore, c'est la reine qui est l'objet des haines et des accusations les plus furieuses. Enfin, et ceci est plus remarquable, dans l'exposé des vœux des insurgés d'août, nous trouvons déjà ce que demanderont à leur tour les émeutiers d'octobre : « Le roi et son fils seront suppliés de se rendre au Louvre pour y demeurer au milieu des fidèles Parisiens[3]. » Nous savons qui a lancé cette idée au café de Foy. « Sir Thomas Garnier Dwall[4], secrétaire de S. A. R. le prince Édouard, quatrième fils de S. M. britannique, » rapporte dans la déposition qu'il fit, devant le Châtelet, le discours

1. Malouet, *Mémoires*, I, p. 367.
2. *Le Triomphe de la nation*, p. 6.
3. Ancien *Moniteur*, réimpression, n° 51, p. 417.
4. Procédure du Châtelet sur les événements qui se sont passés à Versailles le 6 octobre (déposition 317).

que prononça ce jour-là Camille Desmoulins. Bien que la déposition ait eu lieu longtemps après les événements, elle a tous les caractères de la véracité, et d'ailleurs elle est confirmée par des témoignages dignes de foi[1]. « L'empereur, disait Camille, vient de faire la paix avec les Turcs, pour être dans le cas d'envoyer des forces contre nous ; la reine, vraisemblablement, voudra l'aller rejoindre, et le roi, qui aime son épouse, ne voudra point la quitter ; si nous lui permettons de sortir du royaume, il faudra au moins que nous prenions le dauphin en otage, mais je crois que nous ferions beaucoup mieux, pour ne point être exposés à perdre ce bon roi, de députer vers lui pour l'engager à faire enfermer la reine à Saint-Cyr et *amener le roi à Paris, où nous serons plus sûrs de sa personne.* » Ces paroles sont caractéristiques. Sous une forme plus brutale, plus explicite, plus à la portée de la foule, elles expriment au fond une pensée analogue à celle de Dussaulx. Ame généreuse et ardente, avocat de mérite, pamphlétaire incomparable, C. Desmoulins s'était jeté dans la Révolution comme dans une belle aventure, il allait droit devant lui avec une clairvoyante insouciance et ne comprenait pas que tout le monde ne fît pas comme lui. Il voyait avec tristesse que depuis un mois la Révolution piétinait sur place. Non seulement on n'avançait pas, mais on reculait. Pourquoi ces retards à promulguer les arrêtés de la nuit du 4 août? Que voulaient dire ces discussions continuelles au sein du parti populaire? Pourquoi Mounier, l'homme du serment du jeu de paume, proposait-il atermoiements sur atermoiements? Était-il d'accord avec

1. « Il marchese di St Hurughe con altri sediziosi alla testa ha fatto al Palazzo Reale una mozione barbara e sanguinaria col pretesto che il partito detto aristocratico cercasse di prevalere dell' Assemblea nazionale, e propose di andare a Versaglies, di assicurarsi delle persone del Re e del Delphino, i quali si sarebbero fatti venire al Louvre, come per ostaggio, di mettere la Regina nel commando di S. Ciro, di uccidere ducento membri dell' assemblea nazionale, etc... » (Dépêche d'Antonio Capello du 7 septembre 1789.)

Le passage suivant de l'interrogatoire de l'abbé Bernard, arrêté après le 31 août, confirme encore la vraisemblance du langage prêté à Desmoulins : « S'il n'a pas dit aussi dans les cafés qu'il falloit aller chercher le Roy et le dauphin à Versailles pour les amener à Paris, aux Thuileries, sous la sauvegarde parisienne et de la nation ?

« A dit qu'il n'a point parlé de cela.

« S'il n'a point entendu tenir ces propos et par qui ?

« A dit qu'il l'a entendu dire dans le caffé [de Foy], mais ne peut dire par qui. » (Procédures de la prévôté de l'Isle. Arch. nat., Y 18767.)

le clergé, qui protestait chaque jour contre la suppression des dîmes et osait demander à l'Assemblée nationale ou de revenir sur les arrêtés du 4 août ou d'accorder aux décimateurs une indemnité? Le bruit courait que les émigrés allaient s'entendre avec les cours étrangères pour mettre la France à la raison. Il n'en fallait pas davantage pour enflammer Camille et lui suggérer l'idée que, pour prévenir tous les complots, il n'y avait qu'à mettre le roi sous bonne garde. La motion fit, comme on disait alors, des sectateurs, et nous savons que le marquis de Saint-Huruge la joignit à ses autres réclamations. Mais ce qu'il importe de noter ici soigneusement, c'est que le projet d'amener le roi à Paris n'est encore dans l'esprit des agitateurs d'août qu'une idée en quelque sorte accessoire. Elle ne s'impose avec force qu'à l'esprit de quelques-uns, le plus grand nombre encore y est étranger ou y répugne. On le vit bien quand l'attitude de la garde nationale eut fait échouer la tentative de Saint-Huruge sur Versailles. Le lendemain, l'agitation recommença, de nouveaux discours furent prononcés, de nouvelles députations envoyées à la municipalité, mais il ne s'agit plus maintenant de marcher sur Versailles pour expulser de l'Assemblée nationale les membres corrompus et pour ramener le roi à Paris; des avis moins violents sont proposés et adoptés. Ce n'est plus l'ardent Desmoulins qu'on applaudit, mais le sage Loustallot. Or, celui-ci s'élève vivement contre la motion faite la veille d'aller à Versailles, il déclare que des hommes libres doivent avant tout respecter la légalité[1] et il convie les Parisiens à faire connaître dans leurs districts leur opinion sur le veto. La motion fut adoptée d'enthousiasme. On respectait encore trop l'Assemblée nationale, sur laquelle on avait mis tant d'espoirs, pour qu'on n'hésitât pas à violer sa liberté. L'idée de consulter les districts sur le veto avait fait fortune, le projet de marcher sur Versailles fut ainsi abandonné pour un temps. Seuls, quelques hommes plus pratiques virent bien que, pour vaincre la résistance des privilégiés, il n'y avait plus à compter sur des manifestations platoniques et restèrent convaincus qu'il n'y avait véritablement qu'un moyen qui pût

1. « Certes, c'est un moyen nouveau d'établir la liberté que de l'ôter à ses représentants. Ignorez-vous donc que c'est dans leur force que réside la force de la nation, que toute leur force réside dans leur liberté, que leur liberté réside dans le combat des opinions et que, quand les opinions y seront esclaves, la nation sera asservie? » (Ancien *Moniteur*, réimpression, I, p. 418.)

assurer le triomphe définitif de la Révolution, amener le roi à Paris. Comme Dussaulx, ils continuèrent à penser qu'avant peu on serait forcé d'en venir là. Camille Desmoulins le redira dans le meilleur de ses pamphlets, dans son discours de la *Lanterne* aux Parisiens, qui parut dans la première moitié de septembre. Mais, pour que son idée soit adoptée, il faudra que des événements nouveaux se produisent qui en montrent l'impérieuse nécessité.

Avant d'aller plus loin, il est indispensable de répondre à une question qu'on ne manquerait pas de nous poser : jusqu'à quel point le langage que tint Desmoulins le 30 août lui était-il personnel? Jusqu'à quel point faut-il y reconnaître l'œuvre des partis? Il est intéressant, en effet, au moment même où de simples particuliers pensaient qu'il était nécessaire d'amener le roi à Paris et où des agitateurs de profession, pour ainsi dire, lançaient cette idée dans les foules, il est intéressant de se demander si certains hommes politiques, si certains partis pensaient comme eux, prenaient quelque part à l'agitation ou la voyaient simplement sans déplaisir.

Un point mérite tout d'abord d'attirer l'attention. C'est précisément à la fin d'août que nous rencontrons les premières accusations contre le duc d'Orléans, qui bientôt iront en se multipliant. Des témoins, habituellement dignes de foi, sont d'accord pour dénoncer à ce moment les intrigues du futur Philippe-Égalité et de ses partisans. L'auteur inconnu de la « Correspondance secrète » écrit, immédiatement après l'agitation des 30-31 août : « Quelques personnes croient entrevoir dans ce mouvement populaire un agent secret. On pousse l'indiscrétion jusqu'à nommer un prince du sang[1]. » Ce prince du sang, c'est le duc d'Orléans. Des personnages importants, des ambassadeurs n'hésitent pas à le désigner par son nom. Le baron de Staël écrivait à son souverain la veille même de l'émeute : « On croit que le duc d'Orléans est à la tête d'un parti formidable[2], » et Jefferson, plus précis encore, exprimait deux jours auparavant son opinion en ces termes : « La faction d'Orléans désire détrôner la branche

1. *Correspondance secrète,* publiée par M. de Lescure (lettre du 3 septembre 1789). On croit que l'auteur de cette correspondance n'est autre que Mallet du Pan.

2. *Correspondance du baron de Staël-Holstein,* publiée par Léouzon-Leduc (dépêche du 29 août).

régnante et faire passer la couronne au duc d'Orléans[1]. » On ne se borne pas d'ailleurs à des accusations vagues, on énumère les moyens d'action du duc, on nomme ses partisans, on essaie de donner des preuves. C'est avec l'argent anglais qu'il entretient l'agitation. Le baron de Staël le dit avec quelque réserve encore, mais Jefferson affirme que le prince « emprunte certainement de l'argent sur une large échelle et [qu']il est en intelligences avec la cour de Londres, où il a été longtemps en relations d'intimité... Le ministre d'ici, ajoute Jefferson, appréhende que le ministère [anglais] ne soutienne ses desseins [du duc] par la guerre. Je ne sais rien là-dessus, mais je ne doute pas qu'en même temps il ne lui fournisse des sommes considérables pour alimenter une guerre civile et empêcher la régénération de ce pays[2]. » Ce n'est pas tout. Si nous consultons Lafayette[3], nous saurons jusqu'aux noms des hommes que cet argent anglais servait à acheter. C'est Danton, Pétion, Barrère, Tallien, Merlin de Douai, Robespierre, Sieyès, etc. Sans doute, Lafayette n'écrivit ses Mémoires qu'assez longtemps après les événements, mais il faut remarquer qu'il ne pensait pas autrement dans les lettres qu'il écrivait au jour le jour. Dès le 24 juillet, il s'exprimait ainsi : « La populace est conduite par une main invisible, » et le lendemain : « La cabale infernale qui m'assiège me paraît poussée par des étrangers[4]. » Il raconte ailleurs qu'à la même époque, passant près du district des Cordeliers, il fut invité à s'y rendre. La salle était pleine d'anciens gardes-françaises. Danton présidait. Prenant la parole, il demanda à Lafayette de prêter son appui à un arrêté que venait de prendre le district pour rétablir le régiment des gardes-françaises dans son ancien état et en donner le commandement au duc d'Orléans. Lafayette ne doute pas que Danton ne fût ce jour-là l'agent du prince.

1. « These [la faction d'Orléans] wish to dethrone the reigning branch and transfer the crown to the duke d'Orléans. » (Jefferson, *Complete Works*, III, dépêche du 27 août. Jefferson à John Jay.)

2. « He is certainly borrowing money on a large scale. He is in understanding with the court of London, where he had been long in habits of intimacy. The ministry here are apprehensive, that that ministry will support his designs by war. I have no idea of this, but no doubt at the same time, that they will furnish him money liberally to aliment a civil war, and prevent the regeneration of this country. » (Jefferson à John Jay, 27 août.) Voir encore *Correspondance de Staël*, dépêche du 29 août.)

3. Lafayette, *Mémoires*, IV, p. 138 et suiv.

4. *Ibid.*, II, p. 320-321 ; II, p. 272 ; IV, p. 139.

Que faut-il retenir de tous ces témoignages accusateurs? Il semble bien qu'on ne doive pas les accepter sans discussion. Nous savons que Jefferson avait la tête un peu chaude, qu'il croyait très facilement les bruits qui couraient, sans se donner toujours la peine de les contrôler, et que les intrépidités d'affirmation ne lui coûtaient pas. « Je pense, » disait de lui Gouverneur Morris, « qu'il ne se fait pas une idée bien juste du caractère des divers personnages qui occupent la scène politique. Il donne trop d'importance à quelques écervelés[1]. » Quant à Lafayette, outre qu'il était prompt à s'effrayer comme à s'enthousiasmer, la situation qu'il occupait a pu l'empêcher de bien voir. Il était très préoccupé en effet des devoirs et des responsabilités de sa charge de commandant général de la garde nationale parisienne. Peu sûr de ses troupes encore à peine organisées et mal disciplinées, il craignait tout ce qui pouvait exciter les esprits et était toujours disposé à voir dans les moindres incidents des desseins profonds et cachés. Ajoutons enfin qu'il a poursuivi le duc d'Orléans d'une haine constante. Homme d'une probité scrupuleuse, il méprisait dans le prince un fanfaron de vices et, amoureux de popularité comme il l'était, il souffrait de partager avec cet homme indigne les faveurs des foules. Enfin, la Révolution fut si soudaine et si générale que beaucoup d'esprits en furent comme désorientés. Ils ne comprirent que difficilement comment de simples idées pouvaient remuer aussi profondément toute la France. Cet immense mouvement, qui secoua les provinces après le 14 juillet, les prit au dépourvu. Ils furent tentés d'attribuer à des causes secrètes, à des intrigues de partis, ce qui n'était dû qu'à l'explosion soudaine des sentiments populaires. Lorsqu'il écrivit ses Mémoires, Malouet s'est bien rendu compte de cet état d'esprit de ses contemporains, par lequel il passa lui-même : « Je croyais, dit-il, comme tout le monde aux conjurations[2]. » Nous ne devons pas oublier ces paroles d'un homme qui est lui-même un des accusateurs du duc d'Orléans.

Mais examinons la question de plus près. Sommes-nous en mesure d'affirmer que le duc d'Orléans a participé de près ou de loin à l'émeute du mois d'août et, dans l'affirmative, quel était son dessein? Il est un fait certain, indiscutable, c'est que le duc d'Or-

1. *Mémorial de Gouverneur Morris*, trad. Gandais, I, p. 249.
2. Malouet, *Mémoires*, I, p. 311 et p. 329.

léans chercha, dès le commencement de la Révolution, à gagner les bonnes grâces du parti patriote. Par tous ses actes, aussi bien ceux de sa vie journalière que ceux de sa vie politique, il vise à tout prix à se rendre populaire. Nous ne rappellerons pas ici ses actes politiques, nous ne voulons citer qu'un tout petit fait qui frappa vivement l'ambassadeur vénitien Antonio Capello, qui nous l'a rapporté. Le jour de la Saint-Louis, seul de toutes les personnes qui accompagnaient le roi, le duc d'Orléans arbore avec ostentation la cocarde tricolore[1]. Cette conduite était-elle l'effet d'une conviction sincère et désintéressée? Il est bien difficile de ne pas en douter. Philippe d'Orléans avait contre la cour de vieilles rancunes. Il n'avait pas perdu le souvenir des calomnies que le parti de la reine avait répandues contre lui après le combat d'Ouessant. Il avait encore sur le cœur le refus de Louis XVI de lui donner la charge de colonel général des hussards, qu'il avait sollicitée pour faire taire les calomniateurs. Enfin, il savait que le roi blâmait fort ses mœurs et qu'on l'accusait tout haut à Versailles d'avoir transformé le Palais-Royal en un mauvais lieu et de s'enrichir avec les vices qu'il y logeait. Il se vengeait de ces mépris en affectant des opinions libérales, et les applaudissements populaires le consolaient des avanies de Versailles. Le 13 juillet, le peuple avait porté son buste dans les rues en même temps que celui de Necker. Après la prise de la Bastille, on répand le bruit que c'est lui qui empêcha le roi de s'enfuir à Metz et qui lui conseilla de faire la paix avec son peuple en se rendant à Paris le 16 juillet. Hardy enregistre le bruit en toute confiance et trouve que les Parisiens « doivent de grandes obligations à ce prince[2]. » Voulait-il se servir de sa popularité comme d'un marchepied pour monter sur le trône ou se contentait-il seulement du plaisir d'humilier ses ennemis? S'il faut en croire les paroles que Mirabeau prononça, quelques jours avant le 14 juillet, devant quelques députés du parti populaire, le duc d'Orléans désirait à cette époque la charge de lieutenant général du royaume[3]. De là à la

1. « Per colmo di umiliazione il duca d'Orleans a Versaglies, con una insolenza veramente stomachevole in un Borbone ed in un Primo Principe del Sangue, nel giorno del gala del Re, era il solo che avesse la cocarda del Terzo Stato accompagnando Sua Maesta. » (Lettre du 31 août 1789.)

2. *Journal de Hardy*, 8e vol., p. 401. Mercredi 31 juillet.

3. Bergasse dépose ainsi devant le Châtelet (déposition 4) : « M. de Mirabeau ne dissimula pas qu'on ne ferait jamais un pas vers la liberté tant qu'on ne parviendrait pas à opérer une révolution à la cour. Ledit sieur de Mirabeau,

royauté effective, il n'y avait qu'un pas. Mais peut-être ces ambitions étaient-elles plus celles de son entourage que les siennes propres. Tous les témoignages sont, en effet, unanimes à nous représenter le duc d'Orléans comme un homme faible, incapable de décisions viriles, constamment conduit par ses maîtresses et ses favoris. Bergasse, dans la déposition que nous rappelions tout à l'heure, a bien soin d'ajouter « qu'il ne se permet pas d'affirmer que ce prince ait eu la moindre part à tous les mouvements qui ont eu lieu pour le faire arriver à ce poste [de lieutenant général] ; qu'il est même porté à croire, jusqu'à de plus grands éclaircissements, qu'il n'a été que le prête-nom de beaucoup de gens qui voulaient se servir de son crédit pour assurer le succès de leurs intrigues. » Et Jefferson lui-même, qui est si prompt à accuser, nous dit à son tour que, « tombé dans les débauches de la pire espèce, incapable de les quitter pour les affaires, ce n'est pas un fou, ce n'est pas non plus une tête à diriger quoi que ce soit. En réalité, ajoute-t-il, je suppose qu'on s'en sert simplement comme d'un instrument, à cause de ses immenses richesses[1]. » Les faits semblent confirmer cette manière de voir. Si le duc d'Orléans avait été réellement un homme d'action, un ambitieux convaincu, il est très probable qu'à l'époque du 14 juillet il se serait conduit tout autrement qu'il n'a fait[2]. Il n'aurait certainement pas écrit au roi une lettre où il protestait de sa fidélité[3], il ne se serait pas

interrogé sur la nature de cette révolution, fit entendre qu'il importait d'élever M. le duc d'Orléans au poste de lieutenant général du royaume; quelqu'un lui ayant demandé si le duc d'Orléans y consentirait, M. de Mirabeau avait répondu que le duc d'Orléans lui avait dit sur cela des choses très aimables. »

1. Jefferson à John Jay, 27 août 1789.

2. Virieu, dans sa déposition au Châtelet, rapporte en ces termes une conversation qu'il eut avec Mirabeau au sujet du duc d'Orléans. C'est Mirabeau qui parle : « Sa timidité lui a fait manquer de grands succès ; on voulait le faire lieutenant général du royaume, il n'a tenu qu'à lui, on lui avait fait son thème, on lui avait préparé ce qu'il avait à dire. C'était à l'époque de la révolution de Juillet, lorsque la prise de la Bastille avait jeté la cour dans la terreur et l'embarras ; il devait se présenter à la porte du conseil, s'y faire introduire pendant sa tenue, se porter pour médiateur entre le roi et la ville de Paris et mettre pour condition sa nomination à cette place importante ; mais, au lieu de cela, parvenu à la porte du conseil, il n'osa pas y entrer et se borna, après son issue, à demander au roi la permission de passer en Angleterre si les affaires prenaient une tournure fâcheuse. » (Procédure du Châtelet, déposition 140.)

3. « Ses amis [du duc d'Orléans] ne purent obtenir de lui qu'une lettre au roi dans la nuit du 13. Il la démentit le lendemain par une autre lettre au ministre, M. de Breteuil. » (Lafayette, *Mémoires*, II, p. 355.)

tenu systématiquement à l'écart des événements pour ne pas laisser sa conduite prêter au soupçon; mais il serait allé à Paris, où tout le peuple était pour lui, où on l'attendait, où on le réclamait, et, fort de sa popularité, il aurait traité avec le pouvoir d'égal à égal. Mais il manqua ce jour-là d'audace ou crut que son heure n'était pas encore venue. Quoi qu'il en soit, que le duc d'Orléans ait été le véritable chef de son parti[1] ou qu'il se soit laissé dominer par Biron, Laclos, Latouche et surtout par son ambitieuse maîtresse, Mme de Buffon, il est certain qu'il y avait à cette époque un parti orléaniste et que ce parti intriguait. L'Angleterre lui fournissait-elle des subsides, comme le disent beaucoup de témoignages? La chose est loin d'être certaine. On comprend néanmoins comment l'accusation a pu se produire. Le duc d'Orléans était très lié avec le prince de Galles, son compagnon de plaisirs. Il faisait de fréquents voyages à Londres et affichait à Paris les modes anglaises. Il n'en fallait peut-être pas davantage pour qu'on le soupçonnât, en ce temps d'accusations faciles, d'être en France l'agent de Pitt. Ajoutons encore qu'il était nettement partisan de l'alliance anglaise. Lorsqu'il sera chargé, après les Journées d'octobre, d'une mission à Londres, il s'efforcera de rapprocher les deux gouvernements. Enfin, il est vraisemblable que l'Angleterre se réjouissait de nos troubles intérieurs et voyait avec un plaisir non dissimulé, à la veille d'entreprendre une guerre contre l'Espagne, que notre affaiblissement ne nous permettrait pas de soutenir notre alliée. Le 1er septembre, Barthélemy, notre chargé d'affaires à Londres, écrivait à Montmorin : « D'après tout ce qu'on entend dire et tout ce qu'on lit ici, on ne peut se dissimuler que l'Angleterre, si nos divisions ou nos discussions sur le traité de commerce lui en fournissaient le prétexte, ne se crût autorisée à profiter des circonstances et des forces redoutables de sa marine pour nous forcer à des sacrifices douloureux[2]. » On allait plus loin. Les ministres français n'hésitaient pas à voir la main des Anglais dans nos troubles intérieurs, et les accusations prenaient tant de consistance que le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre en France, se croyait obligé d'adresser deux lettres au président de l'Assemblée nationale pour

1. « Il serait fort singulier que Philippe d'Orléans ne fût point de la faction d'Orléans, mais la chose n'est pas impossible. » (C. Desmoulins, *Fragment sur l'histoire secrète de la Révolution*. Cf. encore Montlosier, *Mémoires*, I, p. 194.)

2. Cité par Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, II, p. 30.

les démentir formellement[1], pendant que le ministre des Affaires étrangères, le duc de Leeds, s'en expliquait à Londres avec M. de la Luzerne. Ces démentis et ces explications ne convainquirent pas d'ailleurs le gouvernement français. La Luzerne, après son entretien avec le duc de Leeds, écrivait le 31 juillet : « Dans le vrai, nous ne pouvons être trop attentifs à la conduite des Anglais, qui sera certainement aussi dissimulée qu'intéressée. » Et Montmorin répondait le 3 août : « Je m'abstiens d'inculper le ministère anglais, parce que la police n'existe plus ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'argent a été répandu avec la plus grande profusion parmi les soldats comme parmi le peuple ; reste à savoir dans quelles mains il a été puisé. Je vous prie de porter toute votre attention sur cet objet. » Les soupçons persistaient donc. Mais il est bon de retenir l'aveu de Montmorin ; ils n'étaient fondés sur aucune preuve. Le seul indice qui leur donnait quelque valeur, c'était les distributions d'argent dont le ministre ne s'expliquait pas la provenance. Mais cet indice est insuffisant. Pitt avait à ce moment le plus grand besoin de notre neutralité et on ne voit pas bien quel intérêt il aurait eu à s'attirer les représailles du gouvernement français. Ses démentis étaient sincères. La lecture des dépêches des agents anglais ne laisse aucun doute à cet égard[2]. Loin qu'on s'y montre favorable au duc d'Orléans, on y

1. Ces lettres, adressées par le duc de Dorset au président de l'Assemblée nationale le 26 juillet et le 4 août 1789, ont été publiées dans les *Archives parlementaires*, VIII, p. 287 et 342.

2. Cf. *Correspondance de W. A. Miles sur la Révolution française*, lettre du 9 novembre au duc de Leeds :

« Francfort, 9 novembre 1789.

« The British Court is strongly suspected at Mayence of having fomented the disturbances in France by means of money, although the impossibility of the minister's disposing of the public wealth without the authority of Parliament was fully explained by me to his Electoral Highness ; and it is still more strongly believed that it countenances the revolt in the Belgic Provinces, which, however, would give no displeasure on account of personal ill will to(w)ards the Emperor if they were not apprehensive that the contagion may extend to the Rhine. The French interest is very strong at Mayence. I have been constantly under the painful necessity of refuting various reports respecting the conduct of my Court towards France, some of which are too absurd I should have thought, to have been credited. Indeed I have gone so far as to say that, if my country were capable of availing herself of the deplorable state of France to excite a civil war amon(g)st ther people, I would forswear the name of Inglishman for ever... It is my whish to impress foreigners with the idea that we are incapable of profiting by the internal distress of even a rival and hostile kingdom, or wishing to revenge a wrong or triumph over its ruin... »

voit que sa conduite est très sévèrement jugée. Nous nous refuserons donc à admettre que le parti orléaniste ait reçu de l'Angleterre un appui moral et encore moins matériel. Réduit aux seules ressources du duc, essaya-t-il de gagner les chefs populaires? S'il fallait en croire Lafayette et quelques autres, non seulement il le tenta, mais il y réussit. Ces accusations, comme les précédentes, ont le grave défaut de ne s'appuyer sur aucune preuve. Il ne suffit pas, en effet, que Danton, par exemple, ait proposé de décerner le commandement du régiment des gardes-françaises au duc d'Orléans pour qu'on soit en droit de le transformer en agent du prince. Le duc d'Orléans était très populaire, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait songé à lui pour le mettre à la tête d'un corps qui avait donné des preuves de patriotisme. Il se peut même que beaucoup de patriotes convaincus et désintéressés aient eu d'eux-mêmes l'idée de faire du duc d'Orléans un lieutenant général du royaume. Dans ce temps où le respect pour la monarchie était encore très grand, il n'était pas nécessaire qu'on se fît payer, pour qu'on eût la pensée toute naturelle de chercher auprès du trône, parmi les princes du sang, les défenseurs du peuple[1]. Aussi, si l'argent du duc d'Orléans servit à quelque chose, est-ce bien plus à faire des largesses aux soldats qu'à acheter les écrivains et les orateurs populaires. Un passage de la *Lanterne* de Desmoulins est à cet égard caractéristique. Faisant l'éloge du Palais-Royal et rappelant son œuvre depuis le commencement de la Révolution, C. Desmoulins s'exprime ainsi : « C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chasseurs, les Suisses, les canonniers, les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or et l'argent pour les faire boire à la santé de la nation, ont gagné toute l'armée et déjoué les projets infernaux des véritables Catilinas[2]. » On ne saurait mettre plus de bonne grâce à avouer que l'argent eut une certaine part aux événements révolutionnaires et indiquer en même temps avec plus de sincérité quel a été son emploi. Celui qui parlait ainsi n'était pas une âme vénale. Tout ce que nous savons de son caractère dément une pareille accusation. Nous pouvons d'ailleurs tirer, des lettres qu'il écrivait alors, une excellente preuve

1. « Plusieurs députés, sans s'associer à ses intrigues [du duc d'Orléans] et avant d'avoir bien jugé son incapacité, se félicitaient de voir un prince du sang à la tête du parti populaire. » (Malouet, *Mémoires*, I, p. 298.)

2. Cité par Buchez et Roux, II, p. 414.

de sa probité. Nous le voyons réclamer avec tant d'insistance un peu d'argent à son père qu'il est vraiment impossible d'admettre un seul instant qu'un homme de sa valeur pût rester si misérable s'il avait été l'agent du parti orléaniste. Quant à Danton, nous savons que sa fortune privée était assez considérable pour le mettre à l'abri de pareilles tentations. Beaucoup des agitateurs du mois d'août furent arrêtés. La Commune fit tout son possible pour recueillir contre eux des preuves de vénalité. Elle n'y réussit pour aucun. Malgré toutes les perquisitions, malgré tous les interrogatoires, ni Saint-Huruge, ni Harivel, ni le baron de Taintot, ni le sieur de Saint-Geniez ne furent convaincus d'avoir reçu de l'argent de qui que ce soit. Lorsqu'on demandait à l'abbé Bernard « si personne ne lui avait donné de l'argent pour faire des motions au Palais-Royal, » il répondit que non et « que personne ne l'y avait excité[1]. » Nous n'avons aucune raison pour ne pas ajouter foi à sa parole.

Ainsi, si nous voyons bien qu'il existait au mois d'août un parti orléaniste et que ce parti faisait des largesses au peuple, rien ne nous prouve qu'il recevait de l'argent de l'Angleterre et qu'il aurait acheté les orateurs populaires. Bien mieux, ce parti ne comprenait pour ainsi dire que l'entourage immédiat du prince[2]. Nous ne voyons pas, en effet, qu'il y ait à ce moment, soit dans la presse, soit dans les clubs, des louangeurs habituels du duc d'Orléans. On était avant tout patriote et on n'aimait le duc que parce qu'on le croyait patriote. Il faut donc se garder d'exagérer l'influence, réelle il est vrai, du parti orléaniste. Il est bien plutôt à la remorque des patriotes qu'à leur tête. Il tâche de profiter des événements, il ne les crée pas. C'est ce qui arriva dans les Journées des 30-31 août, c'est ce qui arrivera encore dans les Journées des 5 et 6 octobre. L'idée d'emmener le roi à Paris ne nous paraît donc pas être une idée orléaniste. Toutes les vraisemblances sont contre une pareille hypothèse. Si on voit bien le profit que le duc d'Orléans aurait pu tirer d'une fuite du roi, on ne comprend pas du tout ce qu'il aurait pu prétendre du transfert du roi à Paris. Enfin, on connaît trop l'indépendance de C. Des-

1. Procédures de la prévôté de l'Isle. Interrogatoire de l'abbé Bernard. (Arch. nat., Y 18767.)

2. « Il [le duc d'Orléans] n'avait pas dans ses intérêts plus de quatre ou cinq députés, tous les autres le méprisaient et l'évitaient. » (Malouet, *Mémoires*, I, p. 340.)

moulins, qui fut, selon toute apparence, le premier promoteur de cette idée, pour qu'on n'hésite pas à lui en attribuer à lui seul tout l'honneur ou toute la responsabilité.

Mais, avant de conclure que l'idée d'amener le roi à Paris, qui sera l'idée directrice des Journées des 5 et 6 octobre, appartient bien en propre à quelques orateurs clairvoyants du parti populaire, il nous reste encore une dernière question à examiner. Est-ce que, dès cette époque, les patriotes de l'Assemblée nationale étaient en communion d'idées avec les patriotes parisiens? Est-ce qu'ils pensaient déjà avec certains d'entre eux que le seul moyen de vaincre la résistance des privilégiés était de transporter à Paris, au foyer même de la Révolution, le siège des pouvoirs publics, ou bien croyaient-ils encore qu'une agitation légale suffirait à leur donner la victoire?

La belle union du parti populaire n'existait plus. La scission datait de la nuit du 4 août. La Révolution, incontestée depuis le 14 juillet, était entrée, cette nuit-là, dans la période des réalisations pratiques. Unis pour arracher à la royauté le droit pour les représentants de la nation à réorganiser l'État, à supprimer les abus, à réformer les institutions, à contrôler leur fonctionnement, les députés patriotes avaient cessé d'être d'accord le jour où, leur droit reconnu, il s'était agi de créer cet ordre nouveau qu'ils voulaient substituer à l'ancien régime. Par quoi commencerait-on? Avant de bâtir sur de nouvelles bases, ne faudrait-il pas d'abord faire table rase des antiques fondations? Supprimerait-on les vieux abus avant de donner à la France un gouvernement régulier? Ou, au contraire, avant de détruire les institutions surannées, il est vrai, mais sur lesquelles vivait encore la société tout entière, ne vaudrait-il pas mieux chercher par quoi on les remplacerait? L'œuvre positive d'édification précéderait-elle ou suivrait-elle l'œuvre négative de destruction? Cette grave question se posa pour la première fois le lendemain du 4 août. Moitié par entraînement enthousiaste et irréfléchi, moitié sous la pression des révoltes provinciales qui suivirent la prise de la Bastille, l'Assemblée avait décrété l'abolition complète du régime féodal. Des députés qui, jusque-là, avaient appartenu au parti populaire ne tardèrent pas à apercevoir les dangers de cette résolution hâtive. Dès le 6 août, Mounier s'élevait contre la suppression sans indemnité des droits féodaux : « Ces droits, disait-il, se sont vendus et achetés depuis des siècles, c'est sur la foi publique qu'ils ont été

mis dans le commerce, que l'on en a fait la base de plusieurs établissements ; en les anéantissant, c'est anéantir les contrats, ruiner des familles entières et renverser les premiers fondements du bonheur public. » Quelques députés populaires, les uns comme Bergasse, Malouet, Virieu, parce qu'ils étaient sincèrement attachés à la Révolution et qu'ils craignaient de la compromettre par des mesures précipitées, les autres, comme Sieyès, moins désintéressés, parce que les arrêtés du 4 août les atteignaient dans leurs revenus, pensèrent comme Mounier. Ils craignirent qu'en abolissant d'une façon aussi absolue le régime féodal, à côté d'abus iniques, on ne supprimât bien des fois des propriétés légitimes. « Ne portait-on pas, d'ailleurs, à la propriété en soi un coup profond, du moment où l'on effaçait si aisément des attributs qui en avaient fait l'objet depuis tant de temps, et n'ouvrait-on point par là un chemin qu'il n'y avait qu'à élargir un peu pour y faire passer tout le reste[1] ? » Enfin, bourgeois tranquilles et hommes d'ordre, la profondeur et la généralité du mouvement révolutionnaire les surprenait et les effrayait, et ils appréhendaient que les décrets du 4 août ne fussent que de nouveaux aliments à l'agitation. Aussi se rapprochent-ils peu à peu de la cour. Ils veulent « qu'on rende au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire la force dont ils ont besoin[2], » et, lors de la discussion sur le veto, ils défendront avec les aristocrates le veto absolu.

Les autres députés patriotes, au contraire, Barnave, Buzot, Pétion, les Lameth, le comte d'Antraigues, Lacoste, etc., plus jeunes et connaissant mieux le peuple, suivaient une politique tout opposée. Ils avaient voté sans hésiter la suppression de la féodalité, parce que les cahiers la leur commandaient, qu'ils trouvaient la mesure juste et indispensable, qu'ils pensaient qu'il fallait détruire les abus de l'ancien régime avant d'organiser l'ordre nouveau[3], et enfin parce qu'ils ne voyaient aucun autre moyen de mettre fin à l'insurrection des provinces[4]. Les décrets du 4 août votés, ils n'avaient pas compris qu'on s'opposât à leur

1. Doniol, *la Révolution française et la féodalité*, p. 62.

2. Paroles de Virieu à l'Assemblée, 8 août.

3. « Vous n'auriez pas dû songer, permettez-moi cette expression triviale, à élever un édifice sans déblayer le terrain sur lequel vous devez construire. » (Mirabeau, séance du 14 septembre, matin.)

4. On connaît le mot de Reubel : « Les peuples sont pénétrés des bienfaits qu'on leur a promis, ils ne s'en dépénétreront plus. » (Cité par Duquesnoy, *Journal*, I, p. 351.)

sanction. Ils fréquentaient les foules et les passions populaires battaient dans leur cœur. Ils savaient que les Français attendaient les arrêtés avec impatience et que, si on tardait à les leur donner, ils étaient en force et en volonté de les mettre d'eux-mêmes à exécution. Ils craignaient que les retards et les demi-mesures n'eussent pour résultat que de prolonger les troubles et les émeutes, qu'ils déploraient les premiers. Les résistances qu'ils rencontraient ne faisaient que les irriter et qu'augmenter la défiance qu'ils gardaient toujours contre la cour et les privilégiés[1]. Ils font bientôt consister toute leur politique dans la sanction immédiate des arrêtés du 4 août et ils subordonnent toutes les autres questions à celle-là. Necker demande un emprunt, ils répondent qu'on sanctionne les arrêtés du 4 août[2]. L'Assemblée étudie la question des prérogatives royales. Ils ne conçoivent pas qu'avant d'avoir obtenu la sanction des décrets du 4 août, préface indispensable de la Révolution, on veuille donner au roi le veto, c'est-à-dire le pouvoir de les ajourner et de les supprimer. S'ils craignent le désordre, ils craignent plus encore la contre-révolution. Ils soupçonnent que la cour n'a pas désarmé, que l'accalmie qui suivit le 14 juillet n'est pas une paix définitive. Ils redoutent surtout le clergé, qu'ils accusent de pousser le roi à la résistance. Pour prévenir la contre-révolution qui se prépare, ils recherchent l'appui des clubs et des districts parisiens.

Vers la fin d'août, la scission entre les deux fractions du parti populaire allait s'accentuant. Lafayette chercha vainement un terrain de conciliation. Des conférences eurent lieu chez lui et chez Jefferson entre Mounier, Lally, Bergasse, d'une part, Duport, Lameth et Barnave, de l'autre[3]. Les chefs de la gauche s'étaient résignés à accepter le veto absolu et les deux chambres à trois conditions : 1° que la chambre des représentants ne pût être dissoute par le roi ; 2° que la chambre haute n'eût qu'un veto sus-

1. « Qui ne connaît les orages de la cour et ses révolutions ? Qui ne voit qu'à la cour on a toujours promis au peuple de ne pas le tromper et qu'on l'a trompé sans cesse ? » (Buzot, 8 août.)

2. « Voulez-vous que je vote votre emprunt ? Vérifiez la dette de l'État..., faites surtout que le décret de l'emprunt soit accompagné de tous les décrets passés dans la nuit du 4, et je vote l'emprunt ; mais rappelez-vous que telle est ma mission, que telle est la vôtre, et que vous ni moi n'en avons d'autre. » (Buzot, 8 août.)

3. Pour le détail des négociations, consulter Lafayette, *Mémoires*, II, p. 298 ; Mounier, *Exposé de ma conduite*, p. 31-33 ; Ferrières, *Mémoires*, I, p. 221.

pensif sur les décisions de la chambre basse ; 3° que des conventions nationales fussent périodiquement chargées de réviser la constitution. Mounier, qui croyait alors la majorité de l'Assemblée gagnée à ses idées, se montra intransigeant. Il ne fit qu'une seule concession, il renonça à l'hérédité de la chambre haute. Pour tout le reste, il déclara que, « lorsqu'il croyait un principe vrai, il était obligé de le défendre et qu'il ne pouvait pas en disposer, puisque la vérité appartenait à tous les citoyens. » Le 29 août, les pourparlers furent définitivement rompus. S'il faut en croire M. de Laborie, Duport aurait quitté Mounier « en le menaçant d'agir sur l'opinion publique[1]. » Nous n'avons pas trouvé confirmation du dire de M. de Laborie, mais c'est le lendemain de la rupture des négociations qu'éclatait, au Palais-Royal, l'agitation que l'on sait. La coïncidence est-elle purement fortuite? L'attitude des députés patriotes en ferait douter. Presque au même moment, Le Chapelier organise en Bretagne une agitation contre le veto. Dès le 4 septembre[2], la Commune de Paris recevait une adresse de Rennes contre le veto rédigée en termes violents. Il n'est pas impossible que cette adresse soit l'œuvre des députés bretons et peut-être de Le Chapelier lui-même[3], qui la défendit à la tribune de l'Assemblée nationale. Enfin, il faut encore remarquer que, le 31 août, lorsque les députés modérés proposèrent des mesures de répression contre les agitateurs du Palais-Royal, ce furent les députés patriotes qui firent décider qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Il ne faudrait pourtant pas tirer de cet ensemble de faits une conclusion exagérée. Il est très probable que les agitateurs du Palais-Royal ont eu connaissance de l'échec des négociations entamées entre les chefs modérés et les chefs populaires. Il est infiniment probable aussi que les « députés bretons, » comme on appelait alors les patriotes avancés, étaient de cœur avec les agitateurs. Mais nous avons vu que la majorité de ceux-ci ne songeaient pas encore à marcher sur Versailles et à imposer par la force leurs volontés à l'Assemblée. Les députés patriotes approuvaient certainement le langage de Loustallot, mais rien ne prouve qu'ils fussent d'accord avec Desmoulins. Il semble même qu'ils aient blâmé les projets de ce der-

1. *Jean-Joseph Mounier*, par Lanzac de Laborie, p. 172.
2. Cf. *Actes de la Commune de Paris*, publiés par Sig. Lacroix, I, p. 472-476.
3. Cf. *Mémoires de Ferrières*, I, p. 235.

nier et que la tentative de Saint-Huruge les ait effrayés. Le 2 septembre, Barnave propose à l'Assemblée d'accorder au roi le veto suspensif. Toute la gauche, Goupil, le baron de Jessé, les Lameth soutiennent sa proposition. Or, nous savons aujourd'hui que le veto suspensif fut dans la pensée de Barnave un moyen d'entente, un terrain de conciliation entre les partis. La lettre suivante, qu'il adressait le 10 septembre à Mme de Staël, en est une preuve suffisante.

« M. Barnave a l'honneur de prévenir Mme l'ambassadrice de Suède que, pour le succès de la démarche de demain [message de Necker en faveur du veto suspensif], il est très important que la lettre qui sera lue exprime que le roi n'entend point faire usage de son droit suspensif relativement aux arrêtés de l'Assemblée actuelle, mais seulement sur les lois qui pourront être proposées par les assemblées suivantes. L'intérêt que prend une partie de l'Assemblée aux décrets de la nuit du 4 août pourroit être un grand obstacle au succès de la proposition, si l'on laissoit subsister quelque doute à cet égard. Mme l'ambassadrice excusera M. Barnave de l'occuper si tard d'intérêts de cette nature et, en faisant de cet avertissement l'usage qui lui paraîtra le meilleur, elle voudra bien ne pas oublier ce billet sur la cheminée[1]. »

Le lendemain, Necker envoyait à l'Assemblée un message longuement motivé dans lequel il recommandait au nom du roi le veto suspensif. Nul doute que cette démarche ne fût inspirée par les conseils de Barnave et des patriotes. Ceux-ci étaient donc encore prêts à toutes les transactions, ils ne voulaient pas pousser les choses au pire et ne demandaient pas mieux que de se réconcilier avec Mounier et ses amis. Ce n'est que plus tard, lorsque la Révolution leur semblera sérieusement en péril, lorsque toute tentative de conciliation leur paraîtra une duperie, qu'ils se rallieront au projet de Camille Desmoulins.

II.

On écrit toujours que ce sont les imprudences de la cour et des aristocrates qui ont provoqué ou, tout au moins, précipité les

1. Papiers de Barnave. Comité des recherches de la Convention. (Arch. nat., W 12.)

Journées d'octobre. Ce n'est que rendre hommage à la vérité comme à la justice que de montrer le rôle joué par le parti modéré dans la préparation de ces événements.

C'est à la fin d'août que les modérés se séparent définitivement des patriotes pour se constituer en parti indépendant. Ce parti a des chefs et des soldats, il met à sa tête un « comité central » de quinze membres « qui correspondent par des subdivisions avec plus de trois cents[1]. » Cette organisation va-t-elle lui donner dans l'Assemblée un rôle prépondérant? Ses chefs le croient. Nous avons vu que Mounier, malgré les instances de Lafayette, n'hésite pas à repousser les propositions de Duport. A quoi bon la conciliation, en effet, lorsque la victoire est certaine? Cette belle confiance devait les conduire à bien des mécomptes. A ne regarder les choses que superficiellement, il semblerait que le parti modéré se composât de la majorité de l'Assemblée. Ce sont des modérés, en effet, que les constituants choisissent pour les présider : Clermont-Tonnerre, La Luzerne, Mounier se succèdent au fauteuil pendant les mois d'août et septembre. Mais on se tromperait, si on croyait que les députés qui les ont nommés partagent toutes leurs idées politiques. La plupart ont voté pour les chefs modérés uniquement parce que leur éloquence et leur autorité morale les a séduits. La vérité, c'est que la majorité des constituants forme une masse indécise flottant entre les partis. Hommes sincères, aimant passionnément leur pays et profondément attachés au bien public, ils répugnent à s'enrégimenter, ils méprisent les manœuvres parlementaires et les intrigues de couloirs; rendant à la vérité et à la justice l'hommage de défendre tout haut leur cause, ils n'éprouvent nullement le besoin de concerter d'avance l'attitude qu'ils prendront à la séance publique. D'accord avec les députés bretons sur presque toutes les questions importantes, ils ne les porteront pourtant pas aux honneurs, parce qu'ils trouvent qu'ils mettent trop de violence à défendre les causes, même justes. Ils les accusent, d'ailleurs, de former un groupe, une secte, un club, d'avoir une « politique de caverne. » Eux, ils ne comprennent pas qu'on ait besoin, pour faire le bien, de rien dissimuler ni de rien préméditer. Ils savent sacrifier leurs amitiés personnelles aux principes. Ils voteront contre le veto malgré Mounier, qu'ils estiment et respectent. Malgré lui encore

1. Malouet, *Mémoires*, I, p. 340.

et malgré Necker, en qui ils ont grande confiance, ils ne cesseront de réclamer la promulgation des arrêtés du 4 août. Aussi le parti modéré qui, à de certaines heures, semble la majorité de l'Assemblée, n'est-il à d'autres qu'une infime minorité. 89 voix seulement se prononceront le 10 septembre en faveur du projet de Mounier sur les deux chambres. C'est donc en vain que les chefs modérés auront une politique suivie, un programme précis, la majorité sur laquelle ils comptaient leur échappera au moment décisif. Malouet et Mounier en firent bientôt l'expérience.

Le lendemain de la rupture avec les patriotes, le 30 août, éclatait à Paris l'agitation que l'on sait. Ce fut pour les modérés comme un coup de foudre. L'émeute les menaçait directement. C'étaient eux les députés infidèles et corrompus dont elle demandait la révocation et la mise en jugement. Qu'allait-il arriver si Lafayette ne parvenait pas à rétablir le calme? Lafayette lui-même ferait-il tous ses efforts pour sauvegarder l'indépendance de l'Assemblée? On avait foi en sa loyauté, on le savait parfait gentilhomme, mais on n'ignorait pas son admiration pour la constitution américaine et ses préférences pour les idées de démocratie royale, chères au parti populaire. L'anxiété était grande. Si l'émeute était la plus forte, c'était l'Assemblée dispersée, ses membres insultés ou massacrés, la France livrée à la démagogie. Ou bien, si ces scènes de sauvagerie ne se produisaient pas, c'était à tout le moins le roi et les députés traînés à Paris et là obligés de ratifier les volontés de la populace. De toute manière, c'était pour les modérés la fin de leur influence. Ils sentaient bien que, même si l'émeute se contentait de transférer à Paris le siège des pouvoirs publics, la majorité leur échapperait. Ils n'avaient pas assez confiance dans la fermeté et le courage de leurs collègues pour croire qu'ils seraient capables de résister à l'intimidation permanente des agitateurs. Et, habitués qu'ils étaient à prononcer leurs discours dans le demi-jour des salles bien closes, ils n'étaient pas hommes à venir disputer au parti populaire, jusque dans les cafés et les jardins publics, la direction du peuple de Paris. Leur émotion fut si vive qu'ils ne virent pas combien l'agitation du 30 août était superficielle. Commencée à huit heures du soir, elle était terminée à deux heures du matin, et si, le lendemain, elle recommença, nous avons vu que toute idée de marcher sur Versailles en est alors absente. La Commune eut beau prévenir que le danger a disparu, que « les précautions

prises par le commandant ont réussi, que tout est calme[1], » les craintes ne s'évanouissent pas. Les députés croient les agitateurs plus puissants qu'ils ne sont réellement. Ils ne voient pas que le peuple ne les a pas suivis et que l'émeute n'a pas dépassé l'enceinte du Palais-Royal. Ils ont toujours devant les yeux l'insurrection du 14 juillet. Ils ont appris ce jour-là à connaître la puissance irrésistible de la foule soulevée et ils ont peur que le parti patriote ne retourne contre eux l'arme dont ils se sont eux-mêmes servis contre la royauté. Le 31 août, pendant que les craintes sont encore vives, Clermont-Tonnerre propose qu'en cas de danger l'Assemblée nationale quitte Versailles et s'établisse dans une autre ville, loin des entreprises du peuple de Paris. C'était un moyen radical de fuir le péril. Éloignée de Paris, l'Assemblée pourra, en effet, délibérer en toute sécurité, et les menaces des factieux resteront vaines, le parti modéré conservera sa majorité et les exagérés seront réduits à l'impuissance. Clermont-Tonnerre était-il, en cette circonstance, l'organe du parti modéré tout entier ou ne parlait-il qu'en son propre nom; sa proposition était-elle connue d'avance de ses amis et approuvée par eux ou lui était-elle subitement inspirée par l'indignation du moment? Si on en croit Malouet[2], il était l'interprète du parti modéré tout entier. Bien avant que l'émeute n'éclatât, avant même que « les orateurs des clubs et des cafés en eussent l'idée, » les modérés avaient résolu de transférer l'Assemblée à Compiègne ou à Soissons. Mais, de l'étude attentive du texte de Malouet et de sa comparaison avec les autres témoignages contemporains, il résulte que les chefs modérés ne discutèrent sérieusement ce projet qu'après l'émeute du 31 août. Lorsque Clermont-Tonnerre proposa ce jour-là de transférer l'Assemblée nationale en province, il ne parlait encore qu'en son nom personnel, et ce n'est qu'après la séance et probablement quelques jours plus tard que son parti adopta son projet. La décision était grave. Demander, en effet, le transfert de l'Assemblée et du roi en province, c'était aggraver de propos délibéré la rupture avec les patriotes au moment où ceux-ci cherchaient la conciliation et c'était en même temps don-

1. Billet adressé par le président de la Commune à Saint-Priest le 30 août, à deux heures du matin. (*Archives parlementaires*, VIII, p. 512.)

2. Cf. Malouet, *Mémoires*, I, p. 340. — Pour la discussion du texte de Malouet et pour la réunion du parti modéré après l'émeute des 30-31 août, cf. l'appendice I.

ner créance à tous les bruits de contre-révolution qui couraient. Pour mettre son projet à exécution, le parti modéré avait besoin du concours de la droite de l'Assemblée, des ministres et du roi. Ne risquait-il pas, en s'alliant ainsi avec les aristocrates d'une part, avec le pouvoir de l'autre, de réveiller l'émeute ou tout au moins de perdre le peu de popularité qui lui restait? Mais le danger était plus grave encore. A qui profiterait cette alliance avec la cour? C'était une grande naïveté de se figurer que les aristocrates y entraient sincèrement et sans arrière-pensée. Les modérés voulaient le transfert de l'Assemblée en province parce qu'ils croyaient que l'établissement d'une constitution, d'un gouvernement stable en dépendait. Ils craignaient l'anarchie et avant tout voulaient faire régner l'ordre et la loi. C'est pour de tout autres raisons que les aristocrates s'associent au même projet. Pour eux, le départ du roi de Versailles est le commencement de la contre-révolution. Ils n'ont jamais cessé d'espérer le rétablissement complet de l'ancien régime. Ils se disent qu'en éloignant de Paris les pouvoirs publics, on les mettra forcément, qu'on le veuille ou non, à leur discrétion. Lorsque l'Assemblée sera à Compiègne ou à Soissons, lorsqu'un peuple entier ne sera plus là pour la protéger, quelques régiments, pensent-ils, suffiront pour la disperser. Autrement dit, les modérés voulaient l'éloignement de l'Assemblée pour établir un gouvernement parlementaire, les aristocrates ne pensaient qu'à restaurer l'ancien régime. Ces dangers échappèrent à la plupart des chefs modérés. Seul, Mounier, qui, le 31 août, fit à la motion de Clermont-Tonnerre des réserves expresses, comprit peut-être vaguement quels périls elle pouvait faire courir. Mais le plus grand nombre, tout entier à l'impression du moment, ou ne vit pas ces dangers, ou n'en tint aucun compte. Le 1er septembre, Lafayette eut beau intervenir une fois encore pour réconcilier patriotes et modérés[1], ses instances auprès des modérés, si vives qu'elles fussent, échouèrent comme les précédentes. Les menaces des factieux les irritaient plus encore qu'elles ne les épouvantaient. Très pénétrés de la dignité de leurs fonctions, ils se disaient que leur premier devoir était de faire respecter la souveraineté nationale qu'ils personnifiaient. Ils croyaient, d'ailleurs, la France derrière eux, la vraie France, les bons citoyens des provinces, et ils ne voulaient pas sacrifier l'hon-

1. Cf. *Exposé de la conduite de M. Mounier*, p. 39.

neur et les intérêts de leurs mandants aux caprices d'une poignée d'insurgés. Ce n'était pas d'hier qu'ils pensaient ainsi. Si on en croit Mercy-Argenteau[1], l'Assemblée nationale, dès la fin de juillet, avait peur du Palais-Royal et songeait déjà à se délivrer de ce danger en quittant Versailles. L'émeute d'août ne fit qu'exaspérer ce sentiment et rendit plus nécessaires les mesures de précaution. Les chefs modérés[2] et les chefs royalistes se réunirent alors, au nombre de 32, pour arrêter une ligne de conduite commune. La droite était représentée par Maury, Cazalès, d'Espréménil, Montlosier; la gauche par Mounier, Bergasse, Malouet, Bonnai, Virieu... Tous tombèrent d'accord :

« 1° Que, vu les troubles et le voisinage de Paris, la position du roi à Versailles n'était plus tenable ;

« 2° Que la position de l'Assemblée, menacée comme elle l'était depuis quelque temps dans ses principaux membres, ne l'était pas davantage ;

« 3° Que, dans les deux cas où le roi se déciderait soit à quitter Versailles, soit à y demeurer, quelque corps de troupes de ligne était absolument nécessaire, conjointement avec sa garde, pour le préserver d'une entreprise populaire. »

On décida, en outre, qu'une délégation de trois membres irait porter au roi la décision qu'on venait de prendre et lui demanderait « le transfert de l'Assemblée à vingt lieues de Paris, à Soissons ou à Compiègne[3]. » Pour donner à la démarche une apparence presque officielle, on désigna pour faire partie de la députation : l'évêque de Langres, La Luzerne, alors président de l'Assemblée, et Rhedon, qui en était secrétaire, et on leur adjoignit Malouet. La hâte était telle qu'ils n'attendirent pas au lendemain pour remplir leur mission. Ils allèrent trouver le soir même Montmorin et Necker et leur firent part de la décision que

1. « Paris est en force et en volonté de donner la loi même aux états généraux ; ceux-ci semblent déjà le prévoir et le craindre ; il serait possible qu'ils demandassent leur translation, à laquelle Paris ne manquerait pas de s'opposer à main armée. » (Mercy à Kaunitz, 23 juillet 1789.)

2. Malouet commet une inexactitude en écrivant : « Quoique nous n'eussions rien concerté avec les membres du clergé et de la noblesse » (I, p. 341). Il s'était, d'ailleurs, corrigé lui-même en partie : « Nous avions fait quelques recrues dans le parti aristocratique » (I, p. 339). Nous savons par Montlosier (*Mémoires*, p. 276 et suiv.) que ces « quelques recrues » c'étaient Maury, Cazalès, d'Espréménil, les chefs reconnus du côté droit.

3. Montlosier, *Mémoires*, I, p. 276 et suiv.

leurs amis venaient de prendre. Les deux ministres l'approuvèrent fort. Ils entrèrent même si avant dans les vues des modérés qu'ils n'hésitèrent pas à convoquer d'urgence le conseil. Le roi venait d'arriver de la chasse, il était très fatigué et avait remis le conseil au lendemain. Montmorin et Necker remontèrent au château, virent le roi et réunirent les ministres. Ils voulaient emmener avec eux la députation, mais l'évêque de Langres, jugeant que son entrée chez le roi à dix heures du soir serait remarquée, s'y refusa. Le conseil se prolongea jusqu'à minuit. L'issue en fut tout autre que celle qu'on attendait. Necker vint dire aux délégués « d'un air consterné » que leur proposition était rejetée, que le roi ne voulait pas quitter Versailles. La chose parut si étrange que l'évêque de Langres ne pouvait y croire et voulait aller trouver lui-même Louis XVI. Il ne renonça à son dessein que lorsque Necker, impatienté, lui eut dit : « Monsieur, si vous voulez tout savoir, apprenez que notre rôle est bien pénible. Le roi est bon, mais difficile à décider. Sa Majesté était fatiguée ; elle a dormi pendant le conseil. Nous étions de l'avis de la translation de l'Assemblée, mais le roi, en s'éveillant, a dit non et s'est retiré. Croyez que nous sommes aussi fâchés et surtout plus embarrassés que vous[1]. »

Croirons-nous avec Necker que le sommeil seul dicta à Louis XVI ce non catégorique par lequel il mit fin à la discussion ? Mais comment se fait-il alors que le lendemain et que les jours suivants il ait maintenu sa décision ? Il n'est pas vraisemblable que les ministres n'aient pas insisté davantage, qu'ils n'aient pas reparlé d'une question aussi grave. Une correspondance du temps nous apprend que « feindre le sommeil était un moyen auquel recourait quelquefois la faiblesse du roi pour éviter à sa timidité ou à sa faiblesse les hésitations d'un débat[2]. » Louis XVI n'aurait-il pas usé ce soir-là de ce subterfuge ? La chose est très possible, surtout si on songe qu'il devait prêter aux discours de ses ministres une oreille d'autant plus attentive que la réunion du conseil était, en quelque sorte, extraordinaire. Il avait donc vraisemblablement des raisons pour repousser le plan qu'on lui présentait. Quelles étaient-elles ?

On est si habitué à considérer Louis XVI comme un esprit

1. Malouet, *Mémoires*, I, p. 340.
2. *Ibid.*, p. 342, en note.

timide obéissant toujours aux suggestions de son entourage, qu'on a peine à croire qu'il n'ait consulté que lui-même pour prendre une décision de quelque importance. On attribue d'ordinaire ses actes à l'influence de la reine et de ses conseillers. Cette influence s'est-elle exercée en cette circonstance? Marie-Antoinette ne s'était résignée qu'à contre-cœur au rappel de Necker. L'échec de la contre-révolution l'avait humiliée et elle conservait aux ministres une de ces haines de femme mêlées de mépris qui ne pardonnent jamais. Sa légèreté d'esprit, son insouciance, ses préjugés l'empêchaient de bien comprendre la signification des événements qui se passaient sous ses yeux. Elle croyait toujours que rien n'était changé en France et elle se flattait que ces états généraux, à qui il avait pris la fantaisie de changer leur nom en celui d'Assemblée nationale, s'en iraient, comme tous ceux que la royauté avait jadis convoqués, sans avoir rien fait qu'un peu plus de tapage et causé qu'un peu plus de craintes. Elle regardait la Révolution comme une sorte de crise passagère, une sorte de Fronde qui finirait par s'éteindre d'elle-même[1]. Le loyalisme français se réveillerait bientôt, les petits et les grands ambitieux seraient chassés par le peuple désabusé et le roi de France redeviendrait le maître absolu d'un pays que lui et ses ancêtres avaient toujours aimé d'un amour paternel. Elle semble tout d'abord se désintéresser du gouvernement. Elle garde encore contre les ministres trop de rancune pour se résigner à utiliser leurs services. Mais cette attitude de réserve ne dura pas. Les conseillers de Marie-Antoinette avaient trop d'intérêt à ce qu'elle s'occupât des affaires pour ne pas essayer de l'en faire sortir. Mercy, son conseiller le plus écouté, ne cessait de l'exhorter à surmonter ses répugnances et à soutenir les ministres rappelés[2]. Si la reine, en effet, se désintéressait du gouvernement, quel appui l'Autriche conservait-elle en France et quel bénéfice tirait-elle de

1. Mercy partageait les illusions de la reine. Il attribue la Révolution aux machinations des cabaleurs : « Mais le temps, dit-il, et la vérité les démasqueront ; alors cette nation juste et sensible par caractère sera effrayée des illusions absurdes par lesquelles on l'a égarée, et il n'est pas douteux qu'elle en réparera les funestes effets. » (Mercy à Joseph II, 17 août. Arneth, II, p. 261.)

2. « Dans un long entretien avec la reine, où j'ai de nouveau combattu les cruels préjugés que la cabale lui a inspirés, j'ai fait sentir à cette princesse la nécessité absolue d'encourager les deux ministres ; elle a daigné me le promettre. MM. de Montmorin et de Saint-Priest s'en rapportent à mes soins pour alléger leur position. » (Mercy à Joseph II, 23 juillet.)

l'alliance? Il fallait que la France restât forte pour qu'elle pût, au besoin, soutenir son alliée. Joseph II déplorait la faiblesse dans laquelle le gouvernement de Louis XVI était tombé. Il lui importait au plus haut point que l'anarchie cessât en France. Trop clairvoyant pour conseiller la résistance ouverte qui aurait abouti à la chute de la royauté, il croyait que, si les ministres et le roi marchaient de concert, ils pourraient peut-être arrêter les usurpations de l'Assemblée et sauver la monarchie. Mercy le secondait de son mieux. Il fait sentir à la reine la nécessité d'intervenir dans les affaires publiques, d'encourager Necker et Montmorin, quelque mépris qu'elle ait pour eux, dans leurs tentatives de résistance contre la Révolution. Au début, il n'obtient que de vagues promesses. Sur ses conseils, Joseph II presse vivement Marie-Antoinette de soutenir les ministres rappelés[1]. Il est probable qu'elle finit par s'y résigner. Ce sont, en effet, les conseillers de la reine qui concluent l'alliance des modérés et des aristocrates, dont nous parlions tout à l'heure. Maury et Cazalès assistent à la réunion qui décréta le transfert de l'Assemblée en province. Breteuil et Mercy, dit Montlosier, étaient à la tête du projet. Il est donc probable que l'entourage de Louis XVI était plutôt disposé à soutenir le projet de fuite à Compiègne qu'à le combattre. Aussi, lorsque Louis XVI opposa à cette mesure un refus catégorique, il est vraisemblable que sa résolution ne lui fut pas soufflée par ses conseillers habituels. Montlosier le dit formellement : « Malgré la reine, malgré M. de Mercy, malgré les insinuations plus ou moins pressantes d'un grand nombre de seigneurs de la cour, le roi se décida à demeurer à Versailles[2]. » Sans doute, cet acte de fermeté étonne un peu de la part d'un homme dont le comte de Provence comparait le caractère à des boules d'ivoire huilées qu'on s'efforcerait en vain de retenir ensemble. Eut-il, ce soir-là, comme dans un éclair, la vue nette de la situation? Comprit-il la gravité de la mesure qu'on voulait lui faire prendre, craignait-il, en jetant un tel défi au peuple de Paris, de provoquer une insurrection, un nouveau 14 juillet, plus terrible que le premier? Si invraisemblable qu'elle puisse paraître, la chose n'est peut-être pas impossible. Ou bien encore, n'écou-

1. « Je ne manque pas de suivre votre conseil et de recommander à la reine de donner sa confiance aux ministres rappelés. » (Joseph II à Mercy, 3 août.)

2. Montlosier, *Mémoires*, I, p. 343.

tant que sa rancune, hésita-t-il à se confier aux modérés, hier ses ennemis? Cette opinion, que nous trouvons dans les Mémoires de Weber[1], n'est peut-être pas éloignée de la vérité. Il faut ajouter enfin que, si Louis XVI était débonnaire, il ne manquait pas d'un certain courage passif et se faisait une assez haute idée du point d'honneur. Malouet dit très bien : « Le roi, qui avait un courage passif, trouvait une sorte de honte à s'éloigner de Versailles[2]. » Et nous savons que ce sont des scrupules du même ordre qui, le 5 octobre, l'empêcheront de prendre la fuite. Quoi qu'il en soit, Louis XVI repoussa le projet de ses ministres et resta. Mais il ne suffisait de repousser les plans dangereux qu'on lui présentait. Il fallait aussi en avoir un à lui substituer. Louis XVI en avait-il un? On peut répondre hardiment que non. Sa politique fut, pendant tout le mois de septembre, une politique d'expédients. Il ne sut pas choisir une ligne de conduite et s'y tenir. Il refuse de s'associer aux aristocrates et de recommencer la contre-révolution. Mais il n'avait pas confiance dans ses ministres et dans l'Assemblée et il hésitait à essayer un gouvernement parlementaire. Il tergiverse et manque d'à-propos comme de clairvoyance. Ses ministres sont encore plus dénués de sens politique, si la chose est possible. Necker ne sait pas prévoir et se traîne à la remorque des événements sans essayer de les diriger. Ses demi-mesures, ses défaillances affaiblissent de jour en jour son autorité. Il mécontente les modérés et les aristocrates en abandonnant le veto absolu et en se ralliant au veto suspensif. Cette démarche l'humilie sans lui concilier les patriotes. Il mécontente les patriotes en persuadant au roi de refuser de sanctionner les arrêtés du 4 août et, en le faisant revenir sur sa décision, se couvre de ridicule. Son prestige se perd de jour en jour. Même ses meilleurs amis, ceux qui le soutiennent, comme Duquesnoy, « parce qu'il est miné de toutes parts, » lui croient peu de talent. Le portrait qu'en a tracé Morris reste toujours vrai : « Il est complètement ignorant en politique, et j'entends ici par politique cette

1. « Le roi, qui ne voyait point de véritables amis de l'autorité royale dans le parti modéré, se refusa à la proposition de s'éloigner qui lui fut faite par Necker et Montmorin. Il se contenta de faire assurer à ces prétendus amis qu'il serait pris des mesures pour mettre la famille royale et l'Assemblée nationale à l'abri de toute entreprise. Ces mesures consistèrent à faire venir à Versailles un régiment de ligne. » (Weber, *Mémoires*, I, p. 421.)

2. Malouet, *Mémoires*, I, p. 342.

science si étendue qui a pour objet le bonheur des hommes. Il ne sait donc point quelle constitution conviendra aux Français ni comment il faudrait s'y prendre pour en faire adopter une. Dès le premier jour de la convocation des états généraux, il a flotté au hasard sur le vaste océan des éventualités. Il ne connaît de l'homme que ce qui se rapporte aux intérêts d'argent ; nos autres passions lui échappent. Mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que M. Necker est un pauvre financier ; beaucoup de gens, je le sais, traiteront cela d'hérésie ; pourtant cela est vrai ; les plans qu'il a proposés sont faibles et bornés[1]. » Les autres ministres valent Necker. Montmorin, son alter ego, n'est qu'un commis. Saint-Priest est un brouillon qui manque de discrétion et d'esprit de suite. La Tour du Pin n'a pas assez d'énergie pour tenir l'armée dans la discipline. Il n'y a qu'à l'archevêque de Bordeaux qu'on se plaît à accorder quelque intelligence et encore ajoute-t-on qu'il ne s'en sert que pour intriguer.

Cette politique eut son couronnement quand le roi revint sur sa décision du commencement de septembre et appela le régiment de Flandre à Versailles. Dans quel but le roi et ses ministres prenaient-ils cette mesure ? Certains historiens ont cru qu'ils ne songeaient qu'à se prémunir contre une émeute parisienne qui leur paraissait de plus en plus menaçante. D'autres ont imaginé une explication plus compliquée : le roi, décidé à fuir à Metz, se serait laissé fléchir par ses ministres et n'aurait appelé le régiment de Flandre que pour bien marquer son intention de rester à Versailles[2]. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne nous paraît décisive. La vérité est plus simple. Rappelons-nous que ni les modérés, ni les ministres, ni les aristocrates n'avaient renoncé à leur projet de transférer le roi et l'Assemblée à Compiègne ou à Soissons. Or, vers le milieu de septembre, une occasion excellente se présentait pour tenter auprès de Louis XVI un dernier effort.

Le 11 septembre, l'Assemblée avait voté à une forte majorité le veto suspensif. Nous avons vu quelle condition les patriotes avaient mise à leurs votes. Barnave le rappelait en ces termes dans sa lettre à Mme de Staël le soir du 10 septembre : « Il est très important que la lettre qui sera lue exprime que le roi n'entend point faire usage de son droit suspensif relativement aux arrêtés

1. *Mémorial de Gouverneur Morris*, trad. Gandais, II, p. 43.
2. Pour la discussion de ces deux hypothèses, voir l'appendice II.

de l'Assemblée actuelle, mais seulement sur les lois qui pourront être proposées par les assemblées suivantes. L'intérêt que prend une partie de l'Assemblée aux décrets de la nuit du 4 août pourrait être un grand obstacle au succès de la proposition si on laissait subsister quelque doute à cet égard. » On ne pouvait faire entendre plus clairement que la sanction des arrêtés du 4 août était l'enjeu du marché conclu entre les patriotes et le ministère. Barnave et ses amis avaient tenu parole, les ministres tiendraient-ils la leur? Grand fut le désappointement du parti populaire quand on apprit que la sanction était encore une fois ajournée. Le message de Necker ne faisait aucune allusion aux arrêtés du 4 août. Dès le 12 septembre, le duc de Mortemart, se faisant l'écho des craintes de ses amis, réclamait à la tribune leur promulgation. Target l'appuyait et l'Assemblée, en dépit des efforts de Malouet, de l'abbé Maury et d'Eymar, décidait que les arrêtés du 4 août seraient présentés à la sanction royale. Deux jours après, Barnave revenait à la charge : « Je crois, Messieurs, disait-il, que nous devons savoir à quoi nous en tenir relativement aux arrêtés du 4 août. Il a été dit samedi qu'ils seraient présentés à la sanction, mais il n'y a rien de statué quant à la forme de cette présentation. Il n'est pas encore décidé si ces arrêtés seront soumis au veto suspensif comme les lois qui seront faites par les autres législatures... Il serait fâcheux qu'ils fussent arrêtés par le veto suspensif, parce qu'ils ont été publiés et que le peuple les a reçus avec des transports de joie universelle. Je crois donc que nous devons surseoir à l'ordre du jour jusqu'à ce que nous ayons statué sur les arrêtés du 4 août, soit que nous décidions qu'ils seront sanctionnés purement et simplement, soit que nous décidions qu'ils seront soumis au veto suspensif. » Mirabeau intervenait à son tour et, allant plus loin que Barnave, s'écriait : « Il n'est pas nécessaire de mettre en question si les arrêtés du 4 août doivent être sanctionnés ; certainement, ce point-là est jugé, et nous ne prétendons point le remettre en question. Il fallait sans doute les promulguer plus tôt, ce n'était pas obscurcir le travail de la constitution. C'était, au contraire, le rendre moins difficile. Il paraît impossible en ce moment d'en suspendre plus longtemps la promulgation, tous les esprits ne sont que trop inflammables, etc... » Malgré la vive opposition de Lally, de Virieu, de l'abbé de Montesquiou, de l'abbé Maury et de Malouet, l'Assemblée se rangea à l'avis des patriotes et décréta « que son pré-

sident se retirerait par devers le roi pour présenter à S. M. les arrêtés des 4, 5, 7, 8 et 11 août..., pour lesdits arrêtés être sanctionnés. »

C'est alors que la cour décida l'appel du régiment de Flandre. Il n'est pas douteux que Louis XVI n'ait, cette fois, approuvé la mesure. Les arrêtés du 4 août l'effrayaient. Il avait, le lendemain de cette nuit fameuse, écrit cette lettre à l'archevêque d'Arles : « Je suis content de cette démarche noble et généreuse des deux premiers ordres de l'État. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi... Le sacrifice est beau ; mais je ne puis l'admirer ; je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse...; je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui la dépouilleraient ; c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de faiblesse. Monsieur l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la providence : je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse... Si la force m'obligeait à sanctionner, alors je céderais ; mais, alors, il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque... Les moments sont difficiles, je le sais, Monsieur l'archevêque, et c'est ici que nous avons besoin des lumières du ciel, daignez les solliciter, nous serons exaucés[1]. »

Les sentiments du roi n'avaient pas changé. Plus les patriotes redoublaient d'efforts pour obtenir sa sanction, plus il se disait qu'il devait montrer d'énergie à leur résister. Les prêtres l'encourageaient dans cette attitude et leurs prières étaient fortes sur son esprit. La démarche des modérés, dont nous avons parlé, pouvait, d'ailleurs, lui faire croire qu'il avait pour lui la majorité de l'Assemblée et que les patriotes n'obtenaient le vote de leurs motions révolutionnaires que grâce à la menace permanente d'une émeute parisienne. Les modérés avaient réclamé un corps de troupes pour les protéger. En appelant le régiment de Flandre, Louis XVI ne faisait qu'acquiescer à leurs désirs. Ses ministres, enfin, voyaient dans les décrets du 4 août une cause d'anarchie et Necker craignait que, le jour où ils seraient promulgués, les impôts ne rentrassent plus. Mais on savait combien les arrêtés

1. D'après Buchez et Roux, t. II, p. 248.

tenaient profondément au cœur des patriotes. On craignit que le refus de sanction ne produisît sur-le-champ l'émeute qu'on redoutait et, pour toutes ces raisons, on décida d'appeler des troupes pour parer à toute éventualité. Ce n'est que lorsque le régiment de Flandre était déjà en route depuis deux jours que, le 18 septembre, le roi envoya à l'Assemblée un long mémoire rédigé par Necker où il exposait les raisons pour lesquelles il croyait devoir ajourner la promulgation des arrêtés du 4 août.

Nous avons beaucoup insisté sur la politique qui aboutit à l'appel du régiment de Flandre. C'est qu'à vrai dire c'est là l'événement capital. Tout ce qui va suivre en dépend. La ferme intention de la cour et des ministres de s'opposer aux arrêtés du 4 août, c'est-à-dire à la Révolution, devient dès lors manifeste aux yeux des patriotes parisiens. Les projets d'émeute sont repris sur-le-champ. Les patriotes de l'Assemblée sont prêts à se joindre aux agitateurs. Les aristocrates, réjouis de ce qu'ils considèrent comme une victoire, voient dans cette première mesure la promesse d'une résistance sérieuse contre la Révolution. Leurs espérances et leurs insolences s'en accroissent et leurs imprudences vont se multiplier. Les ambitieux enfin, qui n'appartiennent aux partis que dans la mesure des ressources qu'ils peuvent en tirer, sentent le moment venu d'entrer en scène. Le ministère et le roi seront, de plus en plus, entraînés à des fautes de plus en plus graves par la nécessité où ils sont de parer aux dangers qu'ils ont eux-mêmes créés. La période d'incubation de l'émeute, si je puis ainsi dire, est finie ; la période de préparation directe commence. Il est temps que nous jetions un regard sur le principal acteur des Journées d'octobre, sur le peuple de Paris.

A. Mathiez.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA VIE DE SAINTE GENEVIÈVE

EST-ELLE APOCRYPHE?

M. Bruno Krusch a fait paraître l'an dernier, dans le tome III des *Scriptores rerum merovingicarum*, le texte de la Vie de sainte Geneviève, à laquelle il avait consacré déjà, en 1893 et en 1894, deux articles du *Neues Archiv*[1].

Ces deux études préliminaires avaient eu pour objet l'examen de la *Vita* au point de vue de sa valeur historique. Reprenant *ab ovo* cette question souvent controversée, l'auteur avait recherché tout d'abord quels étaient, parmi les nombreux manuscrits existants, ceux qui reproduisaient le plus fidèlement l'œuvre originale. Sa conviction faite à cet égard, il avait essayé de déterminer la date de la composition de l'œuvre, à la seule lumière de sa critique et en considérant comme nulles et non avenues les indications chronologiques fournies à cet égard par l'hagiographe.

Sur ces deux points, M. Krusch aboutit à des conclusions qui surprirent à peu près tout le monde. Les manuscrits désignés par lui comme étant les plus voisins du texte primitif, comme reproduisant même ce texte presque sans altération, mentionnent une *Passio S. Dionysii*, à laquelle ils empruntent d'assez amples renseignements sur l'envoi de saint Denys en Gaule, par le pape saint Clément, vers la fin du Ier siècle. Cette *Passio*, selon toute apparence, serait celle qui nous est parvenue et dont la rédaction ne peut guère remonter au delà du commencement du IXe siècle ou de l'extrême fin du VIIIe. La Vie de sainte Geneviève ne saurait donc être plus ancienne. Mais l'hagiographe affirme avoir écrit dix-huit ans seulement après la mort de la sainte, c'est-à-dire vers l'année 520. « Il en a menti,

1. T. XVIII, p. 11-50; t. XIX, p. 444-459.

déclare M. Krusch, et c'est un faussaire postérieur de trois siècles; tout d'ailleurs, dans son œuvre, tout atteste le bien fondé de cette accusation. »

On sait peut-être que j'ai publié, en 1881, une *Étude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève*, où j'ai disserté longuement sur les deux points dont l'examen fait l'objet des mémoires de M. Krusch. J'avais accordé la préférence à une classe de manuscrits qui me paraissaient avoir été moins interpolés que les siens, et dans lesquels, en particulier, ne figure pas la digression relative à la mission de saint Denys en Gaule. J'avais essayé d'établir, en outre, par l'étude attentive du contenu de la Vie, que rien ne s'opposait à ce que celle-ci eût été écrite au début du VIe siècle, vers l'époque même que nous indiquait l'hagiographe. D'une manière générale, si je ne m'abuse, on s'était rangé à ces conclusions. Cependant, les hypothèses nouvelles, appuyées sur un imposant appareil scientifique, semblent avoir jeté le trouble dans quelques esprits. Elles ont été réfutées déjà avec une grande autorité et des arguments très graves par M. l'abbé Duchesne[1]. Mais M. Krusch n'a point tenu compte des objections faites à son système, et c'est en considérant ce système comme définitif qu'il a publié la Vie de sainte Geneviève d'après les seules copies de la recension jugée par lui la meilleure.

Un nouvel examen de la question ne paraîtra donc pas superflu, et peut-être estimera-t-on que le signataire du présent article se devait de l'entreprendre, sa première *Étude* sur la Vie de sainte Geneviève ayant été le point de départ des controverses qui se sont élevées naguère autour de ce document.

On ne retrouvera pas ici les arguments développés dans mon travail de 1881 : s'ils n'ont point convaincu M. Krusch quand il s'est mis à l'œuvre, ils ne le convaincraient pas davantage aujourd'hui. J'ai voulu procéder par d'autres voies, et celles-ci m'ont conduit exactement aux mêmes résultats que les premières. Je n'hésite donc pas à croire que mon contradicteur a échoué sur les deux points où il a essayé de battre en brèche mes conclusions. Le lecteur en jugera.

Mais, avant d'entrer dans le vif du débat, il ne sera pas inutile de rappeler certains faits accessoires, sur lesquels M. Krusch et moi nous sommes d'accord :

L'auteur de la Vie de sainte Geneviève est un homme instruit; son éducation s'est faite dans des écoles où l'étude de l'antiquité classique était en honneur. Non seulement il connaît bien la littérature chré-

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV (1893), p. 209-224. Cf. *Bull. critique*, 5 sept. 1897.

tienne des premiers siècles de l'Église, les œuvres des théologiens, des historiens et des hagiographes antérieurs au VIe siècle, mais il cite Virgile. J'ajoute encore cette remarque, à laquelle on ne contredira pas, je pense : si notre hagiographe est le faussaire qu'on nous dit, ce devait être un homme d'une intelligence hors ligne et d'une instruction très supérieure à celle que l'on recevait en Gaule lors de la décadence mérovingienne. Écrivant près de trois cents ans après les événements qu'il rapporte, il a témoigné d'une connaissance si parfaite de l'état de la Gaule avant la conquête franque, qu'on ne peut lui reprocher aucun anachronisme manifeste, qu'en l'accusant de faux, on l'accuse en même temps d'avoir fait de l'archaïsme, de l'érudition rétrospective (gelehrte Rückbildung) pour dissimuler sa fraude, et qu'il aura fallu la perspicacité presque surnaturelle de M. Krusch pour démasquer ses artifices.

Ceci dit, j'aborde les points en litige.

Voyons d'abord la question des manuscrits. Je les ai répartis en quatre recensions ou familles. C'est sur les deux premières que porte la controverse; je les désignerai dorénavant, pour éviter toute confusion, sous les appellations suivantes : recension Krusch, celle qu'adopte mon contradicteur; recension Kohler, celle que j'ai préférée.

La troisième et la quatrième famille, largement interpolées l'une et l'autre, ne peuvent, de l'avis commun, prétendre à la priorité. J'ai indiqué dans mon *Étude*, et M. l'abbé Narbey a montré par de nouveaux arguments[1], que la quatrième famille, dont on possède une copie du Xe siècle, avait pris naissance au IXe[2]. M. Krusch y consent et il croit pouvoir faire remonter l'origine de ce texte à l'année 871.

Les deux premières recensions se suivent généralement d'assez près; elles diffèrent seulement un peu par leur étendue, l'une contenant quelques passages qui manquent à l'autre, sans d'ailleurs que celle-ci ait le moins du monde l'apparence d'un abrégé. En effet, si l'on mettait ces passages bout à bout, on fournirait tout au plus la matière d'une page d'impression in-12, c'est-à-dire environ le vingtième de la Vie totale. J'avais désigné la recension la plus courte comme reproduisant avec le plus d'exactitude l'œuvre originale; M. Krusch s'est prononcé nettement en faveur de celle qui fournit le texte le plus étendu. Trois raisons l'y ont induit : d'abord la langue,

1. *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, avril 1884, p. 151-152.

2. M. Krusch semble croire que j'attribue à cette recension une date plus récente. Il a évidemment mal compris ce que j'ai dit à ce sujet (*Étude*, p. XXXVII).

qui s'y rapprocherait davantage du latin parlé à l'époque où, selon lui, doit se placer la rédaction de la Vie ; ensuite l'âge des manuscrits, plus anciens d'un siècle environ que ceux de la recension Kohler ; enfin l'examen intrinsèque et la comparaison des deux recensions, qui feraient voir dans la recension Kohler un texte remanié, abrégé et expurgé.

Pour ce qui est de la première raison, M. Krusch commet une pétition de principe en l'invoquant sans avoir démontré au préalable que la Vie date bien de l'époque où l'on parlait la langue des manuscrits qu'il préfère, et, dans le cas présent, cette manière de sophisme est on ne peut plus injustifiée. Les textes de la recension Kohler se présentent, il est vrai, avec un latin où les règles de la grammaire, sinon celles de la syntaxe, sont presque constamment observées ; mais ils sont écrits en une langue simple, toujours claire, et sans grande prétention ; c'est la langue que pouvait posséder, au début du VIe siècle, un clerc instruit dans les écoles épiscopales ; c'est, au point de vue grammatical, celle des hagiographes de la seconde moitié du Ve siècle, et elle ne surprendrait point à cet égard sous la plume d'un saint Eucher ou d'un Constance. Si l'on avait à faire valoir des raisons sérieuses pour montrer que la Vie n'a pu être écrite au début du VIe siècle dans une langue très voisine à tout le moins de celle des manuscrits de la recension Kohler et si l'on produisait des arguments quelconques pour prouver que ces manuscrits ne sauraient descendre en ligne directe d'une copie ancienne où le latin n'aurait pas subi de graves altérations, peut-être serait-il licite de tenir compte, dans le classement des manuscrits, de ce fait que la recension Krusch est datée, à 150 ou 200 ans près, par sa grammaire. Mais, tant que l'on n'a pas établi solidement ces deux points, tant que l'on ne sait ni si l'une des recensions est dérivée de l'autre, ni la date de la rédaction de la Vie, tant que l'on ne s'est même pas demandé s'il n'existait aucun indice positif pour déterminer cette date, on n'est point en droit de déclarer que telle ou telle recension se rapproche davantage, par sa langue, du document original.

Je réserve donc cette question, et j'arrive à la seconde catégorie d'arguments par lesquels M. Krusch essaie de prouver la supériorité des textes qu'il adopte : l'âge des manuscrits.

Que les plus anciens manuscrits de la recension Kohler, exécutés au XIe siècle, soient plus récents d'un siècle environ que les plus anciennes copies de la recension Krusch, c'est un fait indéniable [1].

1. D'après M. Krusch, qui s'appuie sur le témoignage de plusieurs savants allemands, l'une de ces copies (le cod. *Farfensis* 29 de la bibliothèque Victor-

Un siècle d'intervalle entre des manuscrits, quand il s'agit de copies aussi éloignées de l'œuvre primitive, n'a pas, comme chacun sait, grande importance. On va voir que, dans le cas présent, cette différence d'âge ne signifie rien du tout, l'étude comparative des textes permettant d'établir que la recension Kohler, sous la forme où nous la possédons aujourd'hui, descend en ligne directe de manuscrits beaucoup plus anciens que toutes les copies connues de la recension Krusch.

Pour démontrer la chose, il nous faut recourir à notre quatrième famille de manuscrits[1].

A la considérer sommairement, cette famille, née au IXe siècle, s'est formée par l'interpolation d'un texte de la recension Krusch. Elle se rattache donc à un exemplaire de cette recension antérieur d'un siècle au moins à tous les manuscrits existants de la *Vita*. Quand elle s'écarte de la recension Krusch sur des points où il n'y a pas chez elle trace d'interpolation, elle peut fournir des leçons plus anciennes que celles de tous les manuscrits actuels de cette recension. Si ces leçons se retrouvent dans la recension Kohler, dont, je le répète, elle est tout à fait indépendante, c'est que celle-ci dérive elle-même de manuscrits antérieurs à tous ceux de la recension Krusch qui nous sont parvenus. Or, on peut dire que les analogies, les identités même sont constantes entre les manuscrits de la recension Kohler et ceux de la quatrième famille dans des passages où la recension Krusch donne un texte entièrement différent, et ces analogies, ces identités ne portent pas simplement sur des mots, mais sur des phrases, sur des récits entiers. J'ajoute que les leçons fournies en ces divers passages par la recension Kohler et la quatrième famille sont, à n'en pas douter, les seules acceptables. Il est inutile de les relever toutes ici; quiconque sera curieux de vérifier la chose pourra le faire aisément, les deux textes étant publiés dans mon *Étude*. Je voudrais cependant en indiquer quelques-unes, parce qu'en les comparant avec les leçons correspondantes de la recension Krusch on montrera dans quel état de corruption nous sont parvenus tous les exemplaires de

Emmanuel, à Rome) serait du IXe siècle. Mais M. l'abbé Duchesne, qui a pu examiner cette copie, affirme qu'elle est du XIe siècle, tout au plus de la fin du Xe. Au point de vue qui nous occupe, la question est secondaire, attendu que cette copie n'est point parmi les plus correctes de la recension dont elle fait partie.

1. La troisième famille ne peut nous être de même secours en la circonstance, parce que nous n'avons aucun indice pour déterminer exactement l'époque à laquelle remonte son origine et qu'il n'en subsiste pas d'exemplaire antérieur au XIIe siècle.

cette recension, et l'on fera voir en même temps par quels singuliers procédés de critique le savant allemand défend son système.

Les manuscrits de la recension Kohler et ceux de la quatrième famille donnent à Childéric son vrai titre de *rex Francorum*, seul usité pendant la période mérovingienne et sous les premiers Carolingiens. Tous les manuscrits Krusch, sauf deux, disent *Francorum rex*, formule qui n'apparaît que sous les derniers Carolingiens et qui se généralise sous les Capétiens seulement. Il y a là un premier exemple frappant de la révérence avec laquelle les copistes des manuscrits Kohler ont reproduit leur modèle.

Au § 32 de la *Vita* (recension Kohler et quatrième famille), se lit le récit suivant : Ste Geneviève avait coutume de s'enfermer seule dans sa cellule depuis le jour de l'Épiphanie jusqu'au jeudi saint pour y faire ses dévotions en toute tranquillité. Or, un jour, une femme, poussée par la curiosité, voulut voir à quoi elle passait son temps (*advenit quedam femina curiositate potius quam fide permota*). Mais, comme cette femme s'approchait de la porte de la cellule, elle devint subitement aveugle. Quand Geneviève sortit de sa retraite, à la fin du carême, elle rendit la vue à cette malheureuse (*cujus* [*feminae*] *oculos consummatione quadragesimae procedens Genovefa e cella sua oratione et signo crucis illuminavit*). Tel est le récit dans la recension Kohler et dans les textes de la quatrième famille. Dans tous les manuscrits de la recension Krusch, cette dernière phrase est ainsi conçue : *cujus* [*feminae*] *oculos post consummationem quadragesimae procedens Genovefa ad cellulam suam oratione et signo crucis inluminavit*. Ici, sainte Geneviève se rend elle-même vers la cellule de la femme devenue aveugle. La phrase n'est plus bien correcte au point de vue grammatical ; mais ce n'est pas là ce qu'elle offre de plus significatif. La femme, ayant une cellule, n'est plus une simple laïque ; c'est, elle aussi, une personne de religion, ou du moins une *virgo sacra*. Telle est, sans doute, la réflexion qu'a faite quelque scribe, car certains manuscrits de la recension Krusch, — ceux précisément que M. Krusch met en première ligne, — au lieu de *advenit quedam femina* tout court, ont : *advenit quedam religiosa femina*. Or, la *religiosa femina* ne peut être de l'invention de l'hagiographe. Homme d'église, celui-ci n'eût pas, de gaîté de cœur et sans autre explication, prêté d'aussi noires intentions à une religieuse (*nescio quid proculdubio dolose cogitantem*, dit-il de la curieuse). La leçon fournie par la recension Kohler et la quatrième famille peut donc seule se soutenir.

Au § 45 (recension Krusch), l'hagiographe veut montrer que le

diable, où qu'il fût, ne pouvait se soustraire aux regards de sainte Geneviève. Il raconte à ce propos une histoire dont voici le sens dans la recension Kohler et dans les textes de la quatrième famille : sainte Geneviève, un jour, voit passer devant sa maison une jeune fille ayant une fiole (*ampulla*) dans la main. Elle l'appelle et lui demande ce qu'elle porte. « C'est, répond la jeune fille, une ampoule contenant un *liquamen* que des marchands viennent de me vendre (*ampullam ac* [var. *ad*] *liquamen quod mihi nuper a negotiatoribus venumdatum est*). » Cependant, Geneviève, ayant aperçu le diable qui se cachait dans l'orifice de la fiole, souffle dessus, chasse le démon, purifie la fiole par le signe de la croix et congédie la porteuse. Dans la recension Krusch, la réponse de la jeune fille à sainte Geneviève comporte de nombreuses variantes, dont quelques-unes sont des plus singulières. La jeune fille dit porter : *ampullam apud liquamen...; ampullam continentem liquamen...; ampullam liquamen...; ampullam apuda liquamen...; ampullam aputliquam, quod mihi,* etc... Le plus naturel, en présence de cette diversité de leçons, eût été pour M. Krusch d'adopter celle qui, au point de vue du sens général, se rapprochait le plus de la leçon très raisonnable que donnent la recension Kohler et la quatrième famille. Mais M. Krusch n'aime pas les solutions trop simples ; il affectionne le rare, l'inattendu. Parmi les variantes indiquées ci-dessus, il va choisir la plus étrange, que fournit un seul manuscrit : *ampullam aputliquam*, qui, dit-il, est mis là pour *ampullam apuliquam*, une ampoule d'Apulie, et c'est de cette leçon, selon lui, que dériveraient toutes les autres. La trouvaille fait honneur à son imagination. Rencontrera-t-elle beaucoup de crédit ? J'ose en douter. On ne manquera pas de s'étonner qu'après ce féminin : *ampulla aputliqua,* vienne un relatif neutre : *quod mihi venumdatum est ;* car, partout ailleurs, dans toutes les recensions de la *Vita*, la règle de l'accord du pronom est rigoureusement observée. Puis on n'aura pas de peine à s'apercevoir que cette leçon, *ampulla apuliqua,* est en opposition avec le sens même du récit. Sainte Geneviève, en effet, voit bien que la jeune fille porte une ampoule ; ce qu'elle ignore et demande c'est ce qu'il y a dans l'ampoule. A quoi la jeune fille peut bien répondre : « C'est une ampoule avec de l'huile ; » mais répondre tout uniment : « C'est une ampoule, » alors que Geneviève le voit parfaitement, ce ne serait guère bienséant. — En un second passage de ce même récit, les textes Krusch sont également corrompus. Suivant les deux autres recensions, sainte Geneviève, après avoir expulsé le diable du lieu où il s'était dissimulé, fait sur l'ampoule le signe de la croix. Rien de plus naturel : elle purifie de cette façon l'objet souillé par la pré-

sence du démon. Dans la recension Krusch, sainte Geneviève signe non l'ampoule, mais la jeune fille elle-même, ce qui est tout à fait illogique, car il n'est nullement dit que celle-ci fût possédée.

On pourrait faire encore des observations analogues et non moins significatives à propos d'autres phrases de ce récit, — parmi les manuscrits Krusch, il en est où la jeune fille est devenue un homme; — mais je passe et me borne à fournir un dernier exemple tiré d'un quatrième récit.

L'hagiographe rapporte que le roi Clovis gracia souvent des prisonniers et des criminels par condescendance envers sainte Geneviève. Dans la recension Kohler, le texte est celui-ci : *Clodoveus rex... pro dilectione sancte virginis* [i. e. *Genovefae*] *in ergastulum retrusis indulgentiam tribuit, et pro criminum animadversione sepe etiam culpabiles immunes a suppliciis, Genovefa supplicante, dimisit*. Dans la quatrième famille, la chose est dite en termes un peu différents, mais le sens est exactement le même : *Clodoveus rex... sepe pro dilectione sui* [i. e. *Genovefae*] *in ergastulum retrusos, nec non alios, multis criminibus involutos, adeo ut diversis penis indicarentur dampnari, liberos abire permisit*. Dans les manuscrits Krusch, les variantes sont nombreuses et, ici encore, singulières, en ce qui touche le passage *sepe etiam culpabiles immunes a suppliciis* de la recension Kohler. Ils donnent en effet : *sepe etiam culpabiles* [var. *culpales, culpabilibus*] *porro inexemptu mense incolomes; — sepe culpabiles porro inexempto ense incolomes; — sepe culpabiles inextento ense incolumes; — sepe culpabiles inexempto incolomes*, etc... — Sous ces leçons, évidemment corrompues, il n'était pas trop difficile de retrouver un texte acceptable et analogue pour le sens à celui des deux autres recensions, par exemple : *et pro criminum animadversione sepe etiam culpabiles, porro inexemptos ense* (c'est-à-dire voués au glaive), *incolumes, Genovefa supplicante, dimisit*. Mais M. Krusch, nous l'avons vu, se défie des solutions que l'esprit conçoit trop aisément; il préfère donc adopter le texte suivant que lui fournissent deux manuscrits : *Clodoveus rex... pro criminum animadversione sepe culpabiles, porro jam ex Nemptodorense incolomes, Genovefa supplicante, dimisit*. Comprend-on? J'en puis douter, sans faire injure à l'intelligence de personne. L'explication, la voici, telle que la donne M. Krusch : « Souvent Clovis, à la supplication de sainte Geneviève, pardonna à des hommes coupables de crimes, mais qui étaient déjà sains et saufs de par le fait de la Nanterraise [c'est-à-dire de Geneviève]. » Je recommande tout spécialement ce passage et la façon dont M. Krusch y exerce sa critique aux méditations de ceux qui seraient tentés de croire à l'excellence de son système, et je les pré-

viens qu'il y a encore dans son édition d'autres traits non moins instructifs[1].

Les cinq comparaisons que je viens d'établir entre les manuscrits Kohler et ceux de la quatrième famille, d'une part, et les manuscrits Krusch, d'autre part, suffiront, je pense, à mettre en lumière ce que je voulais montrer, à savoir que la recension Kohler, identique en nombre de passages à la recension du IXe siècle, dérive de manuscrits beaucoup plus anciens et beaucoup meilleurs que tous les exemplaires existants de la recension Krusch.

Mais je puis aller plus loin encore et faire voir que la recension Kohler descend en ligne directe d'un texte plus ancien même que celui qu'a eu sous les yeux l'interpolateur du IXe siècle.

Que le lecteur veuille bien avoir présent à l'esprit et tenir pour axiome ce fait incontestable que les manuscrits de la quatrième famille dérivent non point d'un des manuscrits actuels de la recension Krusch, mais d'un ancêtre direct de ces manuscrits. Si, maintenant, les manuscrits de la recension Kohler donnent sur certains points des leçons indubitablement plus anciennes que les manuscrits de la recension Krusch et de la quatrième famille à la fois, c'est qu'ils remontent eux-mêmes plus haut que l'ancêtre commun de ces deux dernières recensions.

Or, ces leçons plus anciennes, elles existent et nous allons les indiquer.

Voici d'abord quelques exemples tirés des noms de lieux. En général, ces noms, aussi bien d'ailleurs que les noms de personnes, sont donnés sous la même forme dans les deux recensions concurrentes; il y en a cependant sur lesquels ces recensions diffèrent.

Pour Nanterre, patrie de sainte Geneviève, la recension Kohler donne la forme *Nemetodorus*, qui est primitive, tandis que *Nemptodorus*, donné par la recension Krusch, et *Nammetodorus*, donné par la quatrième famille[2], sont des formes dérivées. M. Krusch essaie de se tirer de là en disant que le *Nemetodorus* de la recension Kohler est une forme refaite sur *Nemptodorus*. En soi, cela serait bien invraisemblable, et, d'ailleurs, lorsque *Nemptodorus* disparaît dans les textes, ce n'est pas *Nemetodorus* que l'on retrouve, c'est *Namptodorus*, ou *Nantodorus*.

Nemetodorus n'est pas, au surplus, la seule forme antérieure à la

1. Voir, par exemple, aux §§ 15 et 40.

2. Je n'ai rencontré *Nammetodorus* dans aucun autre texte; j'en conclus que l'interpolateur, auquel nous devons cette quatrième recension, se servait d'un exemplaire où figurait la forme *Nemetodorus*.

conquête franque que l'on rencontre dans la Vie de sainte Geneviève. Orléans y est désigné, comme dans la *Notitia provinciarum Galliae*, par le nom d' « *Aurelianorum* urbs, » et cette forme, qui avait coexisté à l'époque gallo-romaine avec celle d' « *Aurelianensium* urbs, » ne se retrouve déjà plus dans Grégoire de Tours. Celui-ci a conservé « *Aurelianensium* urbs, » et il l'emploie concurremment avec *Aurelianum*, *Aureliani*, mais ne dit jamais « *Aurelianorum* urbs. » Cette dernière forme n'a pas reparu, à ma connaissance[1]. La recension Krusch, moins exacte que la recension Kohler, donne le dérivé *Aurilianorum*, et la quatrième famille, « *Aurelianensium* » ou « *Aurelianensis* urbs[2]. »

1. On retrouve bien *Aurelianorum*, du moins à partir de la renaissance carolingienne, mais alors avec la signification : « d'Orléans » (*Aurelianorum porta*, *Aurelianorum moenia*), et non plus avec la signification : « des Orléanais », comme dans *Aurelianorum urbs*, *Aurelianorum civitas*.

2. Pour le nom de la cité des *Parisii*, la recension Krusch donne *Parisius* indéclinable, qui est presque certainement un barbarisme formé sur *Parisios ;* la recension Kohler donne *Parisius* déclinable au singulier à tous les cas (acc. *Parisium;* dat.-abl. *Parisio*), sauf au génitif, où elle emploie exclusivement le pluriel *Parisiorum*, ce qui montre bien que nous avons là non pas une forme refaite sur le *Parisius* barbare, devenu un féminin singulier de la deuxième déclinaison, dont le génitif eût été *Parisii*, mais plutôt une série de formes empruntées au langage usuel, où de pareilles anomalies n'ont rien de surprenant. Je serais assez disposé à croire que ce *Parisius*, déclinable en *Parisium*, *Parisiorum*, *Parisio*, est une appellation gallo-romaine qui s'est constituée comme d'autres noms géographiques en *us* (par exemple, la « civitas *Auscius*, » de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, ou encore *Nemausus*, également déclinable), qui a pu coexister avec le pluriel *Parisii* (ἐν τῷ Παρισίῳ, dit Zozime, au ve siècle) et qui s'est éteinte dès avant la fin du vi^e siècle, car on ne la retrouve, que je sache, ni chez Grégoire de Tours ni, après lui, à aucune époque du moyen âge. Les seules formes courantes, depuis le vi^e siècle avancé, ont été *Parisius* invariable, que l'on rencontre le plus fréquemment, *urbs Parisiaca*, plus rarement le pluriel *Parisii*, *Lutetia Parisiorum*, qui reparaît pendant la première période carolingienne, enfin un *Parisius* à flexions (acc. *Parisium;* gén. *Parisii;* dat.-abl. *Parisio*) qui a existé au ixe siècle également, mais fort peu de temps, semble-t-il, car je ne l'ai rencontré que chez Nithard et dans la quatrième famille de manuscrits de la Vie de sainte Geneviève, où il a pu être introduit par imitation du *Parisius*, *Parisium*, *Parisiorum*, *Parisio* de la recension ancienne. S'expliquerait-on, au surplus, qu'un copiste ou un correcteur eût fait disparaître, dans la recension Kohler, le *Parisius* invariable, forme la plus usitée du nom de Paris, pour le remplacer par un *Parisius* à flexions qui devait paraître quelque peu hétéroclite? — La théorie que je propose ici au sujet du *Parisius* déclinable en *Parisium*, *Parisiorum*, *Parisio*, sera fortifiée lorsque j'aurai montré à nouveau que la *Vita*, due sans doute à la plume d'un Parisien, a bien été écrite au début du vi^e siècle, comme le dit l'hagiographe. En effet, le barbarisme *Parisius*, formé sur *Parisios*, a pris naissance hors de Paris ; il implique le mouvement vers Paris, le voyage à Paris. *Eo Parisios* ou *Pari-*

La rencontre, dans la recension Kohler, de formes de noms de lieux telles que *Nemetodorus* et « *Aurelianorum* urbs » suffirait à elle seule à prouver l'inanité du système de M. Krusch, tant en ce qui touche le classement des manuscrits qu'en ce qui concerne l'époque de la rédaction de la *Vita*. Je pourrais donc arrêter ici ma démonstration. Mais mon contradicteur, quand on lui met sous les yeux des arguments de ce genre, a une réponse toute prête. Si les formes de noms antérieures au VIIIe siècle se trouvent dans tous les manuscrits, il déclare que son faussaire a fait de l'archaïsme pour mieux tromper la postérité[1]. Si elles figurent dans la

sius, disaient les gens du dehors qui s'y rendaient. Mais les Parisiens eux-mêmes, en parlant de leur ville, n'avaient pas à employer cet accusatif directif, et, s'ils se le laissèrent finalement imposer par leurs voisins, ce fut seulement à une époque où, devenu un nom invariable, il put être utilisé comme tel à tous les cas. Mais, au Ve-VIe siècle encore, ils employaient d'autres formes ; sans doute, le pluriel *Parisii* déclinable, dont le génitif *Parisiorum* a subsisté, et présumablement aussi le féminin singulier à flexions *Parisius* (analogue à *Auscius*, *Nemausus*), qui finit par disparaître totalement. — En un seul passage, la recension Kohler emploie la forme *Parisius* au cas régime, et elle l'emploie précisément comme accusatif directif. Il s'agit d'un habitant de Meaux qui vint trouver sainte Geneviève à Paris : *Parisius Genovefam expetiit*. Cette particularité peut très bien n'être pas due à un simple hasard de plume, mais nous reporter à une époque où la forme *Parisius* (pour *Parisios*) indiquait exclusivement le cas régime au lieu d'être applicable à tous les cas, comme elle l'était dès avant la fin du VIe siècle.

1. C'est de cette façon, par exemple, que, dans son premier mémoire, il s'est tiré d'affaire à propos du nom de *Lugdunum* appliqué par l'hagiographe à la ville de Laon, alors que, dès le début du VIIIe siècle, ce nom avait été remplacé par celui de *Laudunum*. Plus tard, il est vrai, il a renoncé à cette explication, et, dans une note de son édition de la *Vita*, il en a proposé une seconde. Il suppose que *Lugdunum* est une forme refaite sur *Laudunum*, et la raison en serait qu'antérieurement à l'apparition de la forme *Laudunum*, la ville de Laon s'appelait, non pas *Lugdunum* tout court, mais *Lugdunum Clavatum*. L'argument ne vaut guère. En effet, le nom de *Lugdunum Clavatum* était surtout une désignation administrative employée ou dans des notices géographiques ou par des écrivains qui voulaient éviter une confusion possible avec *Lugdunum* sur le Rhône. Mais il est à présumer qu'au début du VIe siècle, dans la langue courante du nord de la Gaule, on supprimait l'adjectif *Clavatum* et que, pour un ressortissant du royaume franc, *Lugdunum* tout court était toujours Laon, tandis qu'en parlant de Lyon on ajoutait au nom de *Lugdunum* quelque épithète explicative : *Lugdunum metropolis*, *Lugdunum ad Rhodanum*. De même aujourd'hui, un habitant de l'Auvergne, parlant de la capitale de cette ancienne province, dira plutôt Clermont tout court que Clermont-Ferrand et réservera ses épithètes distinctives pour les autres localités françaises du nom de Clermont. Et n'est-il pas permis de conjecturer que le nom de *Laudunum*, dont la formation ne se justifie ni par une loi phonétique ni par des raisons ethnographiques ou géographiques, a précisément été créé de toutes pièces pour éviter

seule recension Kohler, il n'hésite pas à dire qu'elles y ont été introduites par un remanieur. Et, peut-être, de bonnes âmes se laisseraient-elles prendre à de pareils raisonnements.

Je me vois donc contraint de poursuivre ma réfutation.

Au § 14 (éd. Kohler, § 11), l'hagiographe rapporte un trait de courage accompli par saint Martin devant la ville de Worms. Il a emprunté ce récit à la Vie de saint Martin, de Sulpice Sévère, lequel dit entre autres choses : « Tunc vero adversus hanc vocem [Martini] tyrannus [Julianus] infremuit dicens eum metu *pugnae* quae *postera die* erat futura, non religionis gratia, detrahere militiam... »

Voici maintenant comment le même fait est rapporté dans chacune des trois recensions :

Recension Kohler.	Recension Krusch.	4e Recension.
[Martinus valde laudatus est] eo quod... *postera die* inermis *pugnae* inferendus, utriusque exercitus sevitia sedata fedus obtinuit.	[Martinus valde laudatus est] eo quod... *post pridie* in *bello* inhermis offerendus, utriusque exercitus saevitia sedata foedus obtinuit.	[Martinus valde laudatus est] eo quod *post pridie in bellum* inermis offerendus, utriusque exercitus sevitia sedata fedus obtinuit.

La recension Kohler, qui a *postera die* et *pugnae,* est plus voisine de la source que ne le sont la recension Krusch et la quatrième famille. Elle remonte donc plus haut que l'une et l'autre de celles-ci.

Autre exemple du même ordre :

L'hagiographe a emprunté à la même Vie de saint Martin le récit de la guérison d'un démoniaque (éd. Kohler, § 44 ; éd. Krusch, § 47), et il rapporte que le démon fut expulsé de ce personnage *fluxu ventris.* Sulpice Sévère s'exprime ainsi : *foeda relinquens vestigia fluxu ventris egestus est* [*diabolus*].

Voici la phrase correspondante dans chacune des trois recensions :

Recension Kohler.	Recension Krusch et 4e Famille.
Feda relinquens vestigia fluxu ventris *egestus est.*	Foeda relinquens vestigia fluxu ventris *ejectus est.*

Ici encore, la recension Kohler est plus près de la source.

des confusions entre les deux villes quand l'une et l'autre firent partie du royaume mérovingien et quand l'usage eut complètement substitué à l'ancien *Lugdunum Clavatum* le *Lugdunum* tout court de la langue courante?

Troisième exemple :

L'hagiographe rapporte que sainte Geneviève obtint de Childéric la grâce de prisonniers dont ce prince avait décidé la mort :

Recension Kohler (§ 24).	Recension Krusch (§ 26) et 4e Famille.
Venerationem qua [Childericus] eam [*scil.* Genovefam] dilexit effari nequeo. Adeo ut, vice quadam, ne vinctos, quos interimere idem rex cogitabat, Genovefa abriperet, ingrediens urbem Parisiorum portam firmari precepit. At ubi ad sanctam Genovefam per fidos internuntios regis deliberatio pervenit, confestim ad liberandas animas properans direxit. Non minimum populi admirantis fuit spectaculum quemadmodum porta civitatis inter manus ejus sine clave reserata est.	Au lieu de : *ingrediens urbem Parisiorum,* ont : *egrediens urbem Parisiorum.*

L'hagiographe, dans ce récit, s'est inspiré de deux faits rapportés par Sulpice Sévère au sujet de saint Martin : les portes du palais impérial s'ouvrent spontanément devant saint Martin, auquel l'empereur en refusait l'accès ; saint Martin sauve des prisonniers que le comte Avicianus voulait mettre à mort. Et ici encore c'est la recension Kohler qui se rapproche le plus de la source : saint Martin *entre* dans le palais impérial, les portes s'étant miraculeusement ouvertes ; il n'en *sort* pas. Sainte Geneviève *entre* de la même façon dans Paris. A propos du comte Avicianus, Sulpice Sévère dit : « *Ingressus* Turonum civitatem, sequentibus eum miserabili facie ordinibus catenatis. »

Au reste, la leçon *ingrediens* est, dans le cas présent, la seule dont le bon sens s'accommode. On comprend très bien que Childéric arrive à Paris avec des prisonniers, probablement des prisonniers de guerre ; on ne s'expliquerait point, au contraire, pourquoi, voulant mettre à mort des prisonniers, il sort avec eux de Paris. Ce n'était pas à lui apparemment qu'incombait l'office de bourreau. Il n'y a pas lieu de s'étonner que Geneviève se trouve, à ce moment, hors des portes de la ville. Les portes étaient à l'entrée des ponts conduisant dans l'île de la Cité, on en a des témoignages certains, et Geneviève paraît avoir eu sinon sa maison, du moins une cellule, dans le faubourg qui existait alors sur la rive gauche de la Seine.

La Vie de sainte Geneviève, à propos de saint Aignan, rappelle le siège d'Orléans par les Huns (recension Kohler, § 12 ; recension

Krusch, § 14). Dans la recension Krusch, le passage est ainsi conçu : [*Anianus*] *vero Aurilianorum urbem ab exercito Chunorum circumseptam, auxiliantibus Gotis, meritis orationum suarum ne periret promeruit*. M. Krusch, en note de ce passage, s'étonne que l'hagiographe ait mentionné le concours des Goths dans la défense d'Orléans et passé sous silence le rôle beaucoup plus important du patrice Aétius et des Romains. Il ne pouvait ignorer, cependant, que la recension Kohler signale précisément ce rôle : [*Anianus*] *vero Aurelianorum urbem ab exercitu Chunorum circumseptam, juvantibus se Aetio* (var. *Egetio*) *patricio cum Gothis, meritis orationum suarum ne periret promeruit*. Que M. Krusch ne reproche donc point à l'hagiographe d'avoir péché par omission ; qu'il convienne tout simplement que la recension Kohler donne seule ici la bonne leçon.

Enfin, j'indiquerai encore un passage où la recension Kohler est, sinon sûrement cette fois, du moins très probablement, la seule encore à donner la leçon primitive. Il fait partie du récit relatif au siège de Paris par les Francs. D'après la recension Kohler, le siège aurait duré cinq ans (*quinos per annos*) ; d'après la recension Krusch, il en aurait duré dix (*bis quinos*). Pour M. Krusch, la leçon *bis quinos* serait la bonne, et le *bis* aurait été supprimé dans la recension Kohler par un remanieur sceptique qui trouvait ce siège de dix ans un peu trop long. On devrait alors, toujours d'après M. Krusch, voir dans le *bis quinos* une réminiscence du siège de Troie et reconnaître là l'influence de cette tradition très postérieure au début du VIe siècle qui faisait descendre les Francs des Troyens. Tout cela est absolument gratuit, et j'ai grand'peine surtout à admettre le remanieur sceptique. N'est-il pas infiniment plus naturel de croire que le *bis* a été rajouté soit par un de ces interpolateurs mégalomanes dont l'espèce est infiniment nombreuse, — les micromanes n'existant pour ainsi dire pas, — soit par un interpolateur de l'époque où la légende des origines troyennes avait cours, c'est-à-dire au plus tôt du VIIe siècle, si l'on tient absolument à voir dans le *bis quinos* une allusion au siège de Troie ? L'addition du *bis* se comprendrait dans l'un et l'autre cas ; la suppression resterait de toute façon inexplicable. M. Krusch, comme cela lui arrive fréquemment, raisonne ici en considérant comme acquis ce qu'il se propose de démontrer, à savoir que la Vie de sainte Geneviève est un texte du VIIIe siècle. On peut se demander s'il aurait eu l'idée d'argumenter de la même manière dans le cas où la leçon *bis quinos* eût été celle de la recension Kohler et la leçon *quinos* celle des manuscrits qu'il adopte. Ne se fût-il pas empressé plutôt d'invoquer le fait contre la supériorité de la recension concurrente ?

De ce qui vient d'être dit, je conclus sur la question de l'âge des manuscrits :

1° Pour aussi haut que l'on puisse remonter dans la tradition écrite de la *Vita*, le texte le plus ancien dont l'existence nous soit révélée est un ancêtre direct de la recension Kohler. De cet ancêtre dérive également, avec ou sans intermédiaire, la source commune des manuscrits de la quatrième famille et de la recension Krusch ;

2° Cette source commune des manuscrits de la quatrième famille et de la recension Krusch ne se retrouve plus que sous une forme extrêmement altérée dans tous les manuscrits existants de cette dernière recension, et la preuve en est qu'en nombre de passages tous ces manuscrits, sans exception, s'écartent énormément des leçons communes à la recension Kohler et à la quatrième famille.

Il est donc démontré que la raison tirée par M. Krusch de l'âge des manuscrits actuels est tout à fait superficielle et que, si l'on examine la question de près, l'argument se retourne contre son système de classification.

Une dernière remarque vient confirmer ces conclusions. La voici : M. Krusch a publié la *Vita* d'après treize manuscrits appartenant tous à la recension qu'il préfère. Parmi ces manuscrits, il n'en est pas un seul qu'il aurait pu suivre d'un bout à l'autre. Tous, en effet, sont pleins des bourdes les plus grossières, des contresens les plus évidents. Il n'a pu fournir une édition à peu près correcte qu'en amalgamant leurs leçons suivant qu'elles lui paraissaient plus ou moins acceptables. Or, ce travail l'a conduit à constituer un texte qui se rapproche beaucoup plus de la recension Kohler que ne le fait aucun des manuscrits de la recension préférée par lui. Il a donc proclamé lui-même, sans y prendre garde, l'excellence des exemplaires qu'il croyait devoir rejeter[1].

1. Une ou deux mésaventures qui lui sont arrivées dans le cours de son travail auraient dû l'avertir que sa critique faisait fausse route. Dans son premier mémoire du *Neues Archiv*, il avait allégué en faveur de sa thèse certaines incorrections de forme et de fond spéciales à sa recension (absence de la phrase « que lucescit in primam sabbati, » au § 22 ; *auditorio* mis pour *aditu*, au § 48) et n'existant pas dans la recension Kohler. Ayant trouvé depuis lors des manuscrits moins altérés où ces incorrections n'existaient pas davantage, il a dû reconnaître que, sur ces points, la recension concurrente donnait la bonne leçon (il ne l'a pas dit, mais il l'a fait), ce qu'il avait contesté *a priori*. Je ne reviens pas ici sur la mésaventure beaucoup plus grave où sa critique imprudente l'a entraîné à propos de l'âge de la *Passio S. Dionysii*. On en trouvera le détail dans un article de M. l'abbé Duchesne sur ce sujet (*Mélanges Julien Havet*, p. 31 et suiv.).

La recension Krusch aurait-elle, même, d'une manière générale, reproduit plus fidèlement l'œuvre primitive que ne l'a fait la recension Kohler, — question qui demeure entière et qu'il va falloir examiner, — il n'en serait pas moins établi d'ores et déjà que M. Krusch a commis une erreur grave en publiant la *Vita* sans tenir aucun compte des variantes fournies par les exemplaires de cette dernière recension, sans même signaler en note aucune de ces variantes.

Reste maintenant à discuter la question qui vient d'être indiquée; elle nous amène à l'examen de la troisième raison alléguée par le nouvel éditeur en faveur de la recension qu'il adopte.

Cette recension contient divers passages manquant à la recension Kohler. M. Krusch affirme qu'ils existaient dans l'œuvre originale; j'ai pensé, moi, que c'étaient des additions faites au texte primitif par un ou plusieurs interpolateurs. Il convient donc de les considérer en eux-mêmes et par rapport à leur contexte, afin de voir s'ils portent oui ou non la trace de l'interpolation[1]. A ce propos, j'ai tout d'abord quelques observations générales à présenter.

D'après la théorie de M. Krusch, la Vie de sainte Geneviève aurait été composée à la fin du VIIIe siècle, sous la forme même où nous l'ont transmise les manuscrits qu'il préfère. Le travail d'épuration, qui, selon lui, aurait donné naissance à la catégorie de textes que j'ai adoptés, serait donc de très peu postérieur, puisque nous avons constaté l'existence de ces textes vers le milieu du IXe siècle. Osera-t-on dire qu'ils portent la marque d'un remaniement carolingien? Est-il vraisemblable qu'à l'époque où la légende

1. D'après ce que nous avons établi lorsque nous avons traité de l'âge respectif des diverses recensions, cet examen devrait se faire logiquement en comparant la recension Kohler, non point avec les manuscrits actuels de la recension Krusch, qui sont absolument indignes de représenter cette recension sous la forme où elle a pris naissance, mais avec la source commune, préalablement reconstituée, des textes Krusch et des textes de la quatrième famille. Il s'agirait alors de décider si la recension Kohler a mutilé par des coupures l'ancêtre d'où dérivent à la fois et cette recension même et la source commune des manuscrits Krusch et des manuscrits de la quatrième famille, ou si c'est ladite source commune qui a défiguré par surcharge le premier ancêtre. En un mot, il s'agirait de voir dans lequel des deux textes, recension Kohler ou source commune de la recension Krusch et de la quatrième famille, la physionomie de l'ancêtre est reproduite avec le plus d'exactitude. Cependant, comme les passages en litige figurent tous et dans les manuscrits actuels de la recension Krusch et dans ceux de la quatrième famille, il n'y a aucun inconvénient à prendre comme terme de comparaison, sur ce point spécial, d'une part la recension Kohler telle que je l'ai publiée dans mon *Étude*, et d'autre part la recension Krusch telle qu'elle vient d'être publiée dans le tome III des *Scriptores rerum merovingicarum*.

de la mission apostolique de saint Denys était dans toute sa vogue, il se soit trouvé quelqu'un pour en supprimer la mention dans la Vie de sainte Geneviève? Est-il admissible qu'on ait corrigé la grammaire de ce document sans en redresser en même temps le style suivant le goût du temps? A ce dernier point de vue, la Vie de sainte Geneviève, telle que la donnent les manuscrits de la recension Kohler, ne présente aucun des caractères de la rhétorique carolingienne. Ces caractères, on les retrouverait bien plutôt à l'origine des textes de la recension Krusch, dont les manuscrits actuels renferment encore nombre d'expressions pompeuses et de hors-d'œuvre. Supposer que la recension Krusch s'est définitivement constituée dans la seconde moitié du IXe siècle est infiniment plus naturel que d'attribuer à un travail d'épuration la genèse de la recension Kohler. A quelque époque, d'ailleurs, que l'on prétende placer cet hypothétique travail, la conjecture se heurterait à des objections sérieuses, et l'on ne concevrait point, par exemple, qu'un correcteur eût retouché la grammaire et supprimé des citations bibliques ou d'innocentes réflexions morales, quand il conservait aux noms propres des formes archaïques qui n'existaient plus de son temps[1]. Le respect avec lequel

1. Accessoirement, M. Krusch, pour établir la réalité de ce remaniement, invoque le fait que certaines expressions vigoureuses de la recension préférée par lui sont atténuées dans la recension Kohler. Je n'attache pas, pour ma part, grande valeur à cet argument, ne voyant pas pourquoi l'atténuation, plutôt que le renforcement d'une expression, indiquerait la main d'un correcteur. D'ailleurs, si l'on compare les deux recensions à ce point de vue, on verra que dans nombre de passages c'est, au contraire, la recension Kohler qui donne l'expression forte et la recension Krusch l'expression atténuée. M. Krusch, tout entier à son idée, a passé à côté sans les apercevoir; il me permettra de lui en signaler quelques-uns :

Recension Kohler.	Recension Krusch.
§ 4. *sui memor in Christo esset.*	*sui memor in Christo haberetur.*
§ 5. *felle commota.*	*iracundia repleta.*
§ 7. *luceret* (qui d'ailleurs s'accorde beaucoup mieux avec le sens de la phrase).	*cresceret.*
» ». *liquido declarabat.*	*manifestissime declarabat.*
§ 15. *fervens devotio.*	*devotio.*
§ 16. *auxilium.*	*opitulationem atque auxilium* (pléonasme).
§ 18. *deferri sibi jubet.*	*sibi petiit monstrare.*
» ». *jubet a se omnes secedere.*	*expostulavit a se omnes... discedere.*
§ 19. *sibi dari jubet.*	*sibi dari petiit.*
§ 28. *fetor.*	*nidor ac fetor* (pléonasme).
§ 33. *passus est.*	*passus fertur.*

la recension Kohler, à ce point de vue et à d'autres, s'est conformée aux écritures antérieures constitue déjà une présomption sérieuse en faveur de l'intégrité du texte qu'elle fournit.

Voyons maintenant, les uns après les autres, les passages que la recension Krusch ajoute à la recension Kohler. On va pouvoir constater que tous, ou bien se présentent sous la forme d'incises et souvent d'incises particulièrement maladroites, ou bien ne peuvent, en raison même de leur contenu, être attribués à l'hagiographe. L'examen sera un peu long et n'aura rien de très récréatif. Mais il était impossible de procéder d'autre façon et de faire un choix parmi ces passages, si l'on voulait éclairer définitivement la religion du lecteur et le mettre en garde contre les affirmations gratuites et les arguments de nature vague au moyen desquels on a soutenu jusqu'ici et l'on soutiendrait peut-être encore la thèse contraire.

L'hagiographe rapporte que sainte Geneviève, peu après avoir quitté Nanterre pour venir à Paris, fut, pendant quelque temps, frappée de paralysie. Guérie, elle raconta une vision qu'elle avait eue pendant sa maladie, et voici comment chacune des deux recensions s'exprime à ce sujet. Je note en italique les passages ajoutés par la recension Krusch :

Recension Kohler (§ 7).	Recension Krusch (§§ 9-10).
Que dum postmodum sanitati pristine fuisset reddita, profitebatur ductam se esse in spiritu ab angelo in requiem justorum, et ibi se vidisse diligentibus Deum premia que incredibilia apud infideles habebantur. Pluribus dehinc in hoc seculo viventibus secretas conscientias liquido declarabat.	Que cum denuo corporalem fuisset adepta sanitatem profitebatur se in spiritu ab angelo in requiem justorum *et subplicio impiorum* deducta et ibi se vidisse parata diligentibus Deum premia que incredibilia apud infideles habentur. Pluribus namque in hoc saeculo viventibus secreta conscientia manifestissime declarabat, *quid propter adrogantes silere satius, quam emulantibus innotescere, qui ingentem devotionem habent detrahendi; nam dum bonis invident suam superstitiosam indicant conscientiam.*

Il apparait tout de suite que, dans la recension Krusch, les mots *et subplicio impiorum* sont une incise contre laquelle protestent les mots qui suivent : *et ibi se vidisse parata diligentibus Deum premia.* Sainte Geneviève n'a pu voir dans le lieu du supplice des impies les récompenses réservées aux justes. Le texte Kohler est le seul acceptable. Autre chose : la recension Krusch, après les mots *manifestissime*

declarabat[1], ajoute en une phrase des plus mal construites une réflexion qui n'a pas le sens commun. Il y est dit qu'on préfère taire les mérites de Geneviève, à cause des orgueilleux qui ont un penchant extrême à la calomnie, plutôt que de les révéler aux gens de bien disposés à l'imiter. Évidemment, l'hagiographe n'a pu écrire une pareille absurdité, lui qui, précisément, compose une Vie de sainte Geneviève pour faire connaître à tous ses vertus. La réflexion ne peut qu'avoir été rajoutée par un interpolateur d'esprit borné.

Au sujet du second voyage de saint Germain d'Auxerre à Paris, l'hagiographe raconte que les Parisiens, apprenant son arrivée, sortirent à sa rencontre. Aussitôt, saint Germain leur demande des nouvelles de Geneviève. Le récit se poursuit ainsi :

Recension Kohler (§ 8).	Recension Krusch (§ 11).
Sed vulgus, qui paratus est potius ad derogandum bonis quam ad imitandum, asserebat eam inferiorem quam opinabatur esse. Quorum iniquam vocem omnino despiciens sanctus pontifex, in civitatem ingressus, ad hospitium Genovefe usque pervenit. Quam cum tanta humilitate salutavit ut omnes mirarentur. Et, oratione facta, ostendit his quibus despectui habebatur in secreto cubiculi ejus, terram madidam de suis lacrimis irigatam. Et commendans eam populo, in viam quam ceperat iter direxit.	Sed vulgus qui paratior est ad derogandum bonis potius quam ad imitandum adserebant eam inferiorem sibi, *quam blasphemantes potius predicabant quam reprobarent. Nam sicut non justificabitur aliquis aliena laude, ita nec ledetur infamia.* Quorum garrola voce dispiciens sanctus Germanus, in civitate ingressus, ad hospicium Genovefe usque pervenit. Quam cum tanta humilitate salutavit ut omnes mirarentur, et oratione facta, ostendit his quibus dispectui abebatur terram madidam de suis lacrimis irrigatam. *Et resedens disposuit eis vite eius exordium, quemadmodum Nimptodero palam cunctis edixerat,* simulque commendans eam populo, viam quam ceperat gressum direxit.

Ici, nous avons également dans la recension Krusch deux passages absents du texte Kohler : 1° la phrase *quam blasphemantes... infamia...;* 2° la phrase *et resedens disposuit... edixerat.* La première est une incise qui interrompt visiblement la marche du récit; c'est de la superfétation parfaitement inopportune. La seconde ne s'accorde guère avec le début du récit, où l'hagiographe laisse entendre

1. La recension Kohler a *liquido declarabat*, qui est préférable.

que les Parisiens étaient renseignés sur l'enfance de sainte Geneviève et sur l'entrevue que saint Germain avait eue avec elle à Nanterre. L'illogisme de ce passage avait frappé déjà le rédacteur de notre quatrième famille, qui ajoute que saint Germain rappelle ces faits aux Parisiens *quasi ignaris*. On voit bien, du reste, comment l'interpolateur a procédé pour pouvoir introduire sa phrase : il a supprimé plus haut les mots *quam opinabatur*, qui le gênaient, parce qu'ils contiennent une allusion à la première rencontre de saint Germain avec sainte Geneviève, et il n'a rien trouvé de mieux pour les remplacer que ce mot *sibi*, tout à fait absurde s'il s'applique à sainte Geneviève (avec le sens de *sese*), et ne s'accordant point avec le contexte, s'il faut l'appliquer à l'évêque d'Auxerre; car, dire de sainte Geneviève qu'elle est inférieure à saint Germain[1] ne pouvait, dans l'esprit de l'hagiographe, équivaloir à une « calomnie, » à un « blasphème. »

Ainsi, l'une et l'autre phrase porte la marque de l'interpolation[2].

Plus loin, l'hagiographe raconte que sainte Geneviève, jusqu'à l'âge de cinquante ans, observa un jeûne rigoureux; il ajoute :

Recension Kohler (§ 12).	Recension Krusch (§ 15).
Post quinquagesimum autem annum etatis sue, suadentibus episcopis quibus contradicere sacrilegium fore suspicabatur, metuensque illud Domini dictum quo ait : « Qui vos spernit, me spernit, » piscem et lac cum pane ordeaceo edere cepit.	metuensque illud Domini dictum, quo ait : *Qui vos audit me audit,* et qui vos spernit me spernit.

Dans la recension Krusch, on le voit, la citation biblique a été complétée, mais de la façon la moins appropriée à la circonstance. Sainte Geneviève n'a pas à redouter (*metuere*) cette parole : *qui vos audit me audit;* elle craint non pas d'écouter, mais de mépriser les conseils des évêques. Le complément de la citation ne peut être imputé qu'à un scribe peu réfléchi.

Au moment de l'invasion d'Attila, les Parisiens veulent mettre

1. C'est plutôt, je crois, dans cette seconde acception qu'a dû l'employer l'interpolateur.

2. Un détail montre bien qu'on ne peut soupçonner le rédacteur de la recension Kohler d'avoir de parti pris écourté son modèle, c'est qu'il donne lui-même une indication absente de toutes les autres recensions, les mots : *in secreto cubiculi ejus.*

leurs biens en sûreté dans des villes qu'ils croient moins menacées. Sainte Geneviève leur conseille de n'en rien faire.

Voici comment la *Vita* s'exprime au sujet de cet incident :

Recension Kohler (§ 9).	Recension Krusch (§ 12).
Viris quoque earum [scil. Parisiensium matronarum] suadebat ne bona sua a Parisio auferrent; nam illas civitates quas tutiores esse credebant gens irata vastaret, Parisium vero incontaminatam ab inimicis Christo protegente salvandam.	Viris quoque earum idem suadebat ne bona sua a Parisius auferrent, nam illas civitates quas esse tutiores credebant gens irata vastaret, Parisius vero incontaminata ab inimicis, Christo protegente salvandam, *ut factum est,* adserebat.

Les mots *ut factum est*, ajoutés par la recension Krusch, ne seraient de mise que dans une œuvre très postérieure à l'époque d'Attila. Si la Vie a été écrite au début du VIe siècle, le renseignement était inutile; tout le monde sachant parfaitement alors que Paris n'avait pas souffert de l'invasion des Huns. Avant d'admettre comme original ce membre de phrase, il faudrait avoir prouvé que la Vie n'a pas été écrite à l'époque indiquée par l'hagiographe. Et même s'il était prouvé qu'elle date du VIIIe siècle, on n'en devrait pas nécessairement conclure à la présence du passage en question dans la rédaction primitive, car, ici encore, l'interpolation serait infiniment plus plausible que la suppression.

L'hagiographe, en un autre récit, vante la pureté de cœur de sainte Geneviève; il s'exprime ainsi :

Recension Kohler (§ 13).	Recension Krusch (§ 16).
Quotiens celum conspexit totiens lacrimata est. Et cum esset mundo corde, Deum semper studebat aspicere, ut post eum palam cum angelis valeat semper videre, sicut ipse Dominus ait : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. »	Quociens caelum conspexit tociens lacrimata est. Et cum esset mundo corde, *quemadmodum Lucas euangelista discripsit de beatissimo Stephano, ita et haec credebatur caelos apertos videre et dominum nostrum Jesum Christum stantem ad dexteram Dei,* quoniam irritum non est promissum Domini quo ait : Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

Ici, l'interpolation est flagrante. Le cas de saint Étienne ne s'applique nullement à la parole évangélique : *beati mundo corde.* Saint Étienne voit le ciel ouvert et Jésus-Christ siégeant à la droite de

Dieu, non point parce qu'il est *mundus corde*, mais parce que, sur le point de subir le martyre, il est *plenus Spiritu sancto*, disent les *Actes des apôtres*. L'introduction, dans le texte, de cette demi-réminiscence rompt l'enchaînement des idées, qui, au contraire, se développent très naturellement dans la recension Kohler. Et, d'autre part, si la réminiscence en question s'était trouvée dans le texte original, on ne voit pas pourquoi un remanieur l'eût supprimée. En fait de citations bibliques surtout, les hagiographes ajoutent plutôt qu'ils ne retranchent. Quand ils rencontrent un texte de ce genre dans une œuvre qu'ils ont à reproduire, ne doit-on pas supposer qu'ils le respectent à l'égal de l'Écriture sainte et qu'ils se feraient scrupule d'y porter la main? L'intercalation de semblables passages se comprend de leur part; la suppression ne se conçoit guère.

Poursuivons : L'hagiographe donne pour compagnes spirituelles à sainte Geneviève douze vierges, figurées par autant de vertus, que décrit Hermas dans son livre du *Pasteur :*

Recension Kohler (§ 14).	Recension Krusch (§ 16).
Duodecim enim virgines spirituales, quas Hermas, qui et Pastor nuncupatus est, in libro suo descripsit, ei individue comites extitere. Que ita nominantur : Fides, abstinentia, patientia... castitas...	Duodecim autem virgines spiritales quas Hermas discripsit, qui et Pastor nuncupator, nequaquam ab ea discesserunt, *sine quibus sive virgo sive penitens in Hierusalem que edificatur ut civitas quoabtari non potest,* que nominantur ita : Fides, abstinentia, patientia... castitas...

Ici, l'incise de la recension Krusch contient encore une réminiscence biblique (*Hierusalem quae aedificatur ut civitas*, Ps. CXXI, 3), au sujet de laquelle nous pourrions répéter ce que nous venons de dire de cette catégorie de citations. Quant à l'ensemble même de l'incise, on peut le croire interpolé pour la raison suivante : l'hagiographe, en énumérant les douze *virgines spirituales*, avait évidemment le texte même d'Hermas sous les yeux. Or, ce texte est parfaitement clair. Hermas place les douze *virgines* aux douze portes de la Jérusalem céleste et il ajoute : *Quicumque itaque portant haec* [*virginum*] *nomina et nomen Filii Dei in regnum Dei poterunt intrare ;* ce qui signifie que *tous les hommes* ayant possédé les vertus dont ces *virgines* portent les noms pourront entrer dans le royaume de Dieu. L'incidente de la recension Krusch non seulement n'est pas conforme au texte du modèle, mais l'opposition qui y est faite entre les

mots *virgo* et *penitens*, en impliquant pour le mot *penitens* le sens de courtisane repentie, est tout à fait incongrue, et l'introduction même du mot *virgo* constitue une niaiserie qu'on n'a vraiment pas le droit de mettre sur le compte de l'hagiographe quand on a un bon motif pour ne pas la lui attribuer. Qu'est-ce, en effet, qu'une vierge à laquelle manquerait la chasteté? L'incise ne peut être qu'une addition, faite de mémoire, par un interpolateur maladroit. Elle va de pair avec le *supplicium impiorum* et le *qui vos audit me audit* signalés plus haut. Et, chose à noter ici, les sottises de ce genre ne se rencontrent jamais dans des passages communs aux deux recensions; elles sont spéciales à la recension Krusch et aux textes qui en dérivent.

Au paragraphe suivant se place, dans la recension Krusch, le fragment relatif à la mission de saint Denys en Gaule, lequel manque totalement dans la recension Kohler. Que ce passage soit un pur hors-d'œuvre; que, dans ses rapports avec le contexte, il présente nettement les caractères d'un morceau ajouté après coup, tout esprit non prévenu en conviendra. M. Krusch le conteste cependant, mais les raisons qu'il allègue ne sont pas précisément heureuses.

Il fait remarquer, premièrement, que l'hagiographe mentionne les actes d'autres personnages, saint Martin et saint Aignan, qui, pas plus que saint Denys, ne furent mêlés à l'existence de la sainte. C'est exact; seulement, pour saint Martin et saint Aignan, cette mention s'imposait à lui puisqu'il voulait comparer à leurs actes des actes analogues de sainte Geneviève. Pour saint Denys, rien de pareil. Ni sa mission en Gaule, ni la succession des premiers papes, ni la dispute de saint Pierre avec Simon le magicien, n'ont quoi que ce soit à voir dans le récit. Il n'y a là que du remplissage.

M. Krusch s'appuie ensuite sur ce fait que l'on retrouve dans le passage en question certaines expressions employées en d'autres endroits par l'hagiographe : *juxta traditionem seniorum; docet nos lectio; porro* avec le sens de *vero*. En soi, l'observation n'a pas grande portée, car il semblera tout naturel que ces expressions se soient glissées sous la plume d'un interpolateur qui venait de les lire dans l'œuvre qu'il remaniait. Ici, la remarque est tout à fait contraire à la thèse soutenue. L'hagiographe a bien pu invoquer la *traditio seniorum*, c'est-à-dire les souvenirs des vieillards, en ce qui concernait sainte Geneviève, puisqu'il dit écrire dix-huit ans après sa mort. Invoquer cette même *traditio* à propos de saint Denys, qui, dans la théorie de M. Krusch, est antérieur de sept siècles à la rédaction de la *Vita*, c'est de la plus stupéfiante absurdité. On peut bien accuser d'une bévue de ce genre un vulgaire et peu savant interpo-

lateur; mais M. Krusch se met en contradiction avec lui-même en l'attribuant au faussaire instruit et extraordinairement avisé qu'il nous présente. Quant à la référence à une *lectio*, il faut être vraiment à bout d'arguments sérieux pour en tirer une conclusion quelconque. Le mot et l'idée sont tellement usuels dans la littérature hagiographique qu'il est absolument interdit de les considérer comme des caractéristiques du style et de la pensée d'un hagiographe. Enfin, il est inexact que *porro*, dans la Vie de sainte Geneviève, ait le sens de *vero*. Ce mot est employé par tous les manuscrits de l'une et de l'autre recension en deux autres passages : dans le premier[1] avec le sens indubitable de « donc », « à plus forte raison »; dans le second avec le sens de *autem*[2]. Il n'a vraiment le sens de *vero* que dans des passages spéciaux à la recension Krusch. Loin donc que son emploi avec cette dernière signification, dans le morceau relatif à la mission de saint Denys, permette d'attribuer ce morceau à l'hagiographe, on y devrait bien plutôt voir la preuve que le morceau est interpolé[3].

Le récit des relations de sainte Geneviève et de saint Siméon le Stylite se termine dans la recension Krusch (§ 27) par une réflexion qui manque totalement dans la recension Kohler. Elle est des plus banales dans le fond et des plus contournées dans la forme : « Admirabile istud apud nos nec calidus nec frigidus christianus habetur quod ita scientia Dei Christi fidelissimi famuli veluti sensum Domini cognuscentes tantas inter se positas proventias semetipsos ab administratione sua conperiant. »

Dire s'il y a eu suppression de la part de la recension Kohler ou addition dans le texte Krusch serait assez difficile. Ne doit-on pas hésiter toutefois à mettre ce galimatias sur le compte de l'auteur de la Vie, dont les qualités les plus constantes sont la simplicité et la clarté?

Je m'arrête encore au paragraphe où l'hagiographe raconte la distribution de vivres faite par sainte Geneviève aux Parisiens, que la dévastation des campagnes environnantes avait réduits à la famine. On me permettra de citer le récit en entier d'après l'une et l'autre recension, parce qu'il donne une idée assez exacte de l'état de dégé-

1. Rec. Krusch, § 14; rec. Kohler, § 11.

2. Rec. Krusch, § 48; rec. Kohler, § 45.

3. Je me suis fait un devoir jusqu'ici de ne pas répéter des arguments donnés déjà dans mon *Étude*. Mais est-il possible de ne pas rappeler, à propos de la prétendue mission apostolique de saint Denys, qu'une lettre d'Hilduin, abbé de Saint-Denys († vers 842), où sont énumérés tous les récits existant de son temps sur cette mission, ne nomme pas la Vie de sainte Geneviève, qui ne pouvait cependant être ignorée dans son abbaye?

nérescence dans lequel nous sont parvenus les textes que M. Krusch a préférés :

Recension Kohler (§ 39).	Recension Krusch (§ 40).
Regressa itaque Parisium, unicuique, prout potuit, annonam largita est. Nonnullis etiam, quibus virtus pre inopia deerat, panes integros preerogabat. Adeo ut sepe puelle que in ejus obsequium erant recurrentes ad clibanum, partem de pane quem in eo posuerant non reperirent. Pars enim maxima ab ea clam pauperibus fuerat erogata. Quod tunc demum a quo esset panis de clibano sublatus reperiebatur cum panes calidos per civitatem post paululum cernerent egenos deferentes et nomen Genovefe benedicentes ac magnificantes audirent. Erat namque illi spes non de his que videntur sed que non videntur.	Regressa [*le meilleur ms. Krusch a* regressi, *ce qui est manifestement erroné*] itaque Parissius, unicuique prout opus fuit frugem dispersit. Nonnullis etiam quibus virtus pre inopia deerat panes integerrimus erogavit, adeo ut sepe puelle, que in obsequio eius erant, recurrentes ad clibanum, partem de pane, quam in eo posuerant, reperiebant, pars maxima ab ea clam pauperibus fuerat erogata [*il y a ici un contresens évident, il faudrait :* « non reperiebant, pars enim maxima... »]. Quod tunc demum a quo esset panes de clibano sublatus conperire quiverant [*presque tous les mss. Krusch ont* nequiverant, *ce qui est encore un contresens*], cum panes calidus per civitatem post paulolum cernerent egenus deferentes et nomen Genovefe benedicentes ac magnificantes audirent. Erat illi spes non de his quae videntur sed quae non videntur. Noverat [*la plupart des mss. Krusch ont* « erat, » *ou quelque chose d'aussi mauvais*] enim verum esse dictum prophete quoniam qui pauperibus errogat Deo venerat. Cui etiam patria illa in qua veneratores egentium [« veneratores, » *c'est-à-dire* « feneratores, » *est absurde*] requirunt thesaurum suum, olim per revelationem spiritus fuerat ostensa. Et idcirco sine intermisione orans flere consueverat, quoniam quidem sciebat, se in corpore posita peregrinare a Domino.

Que dire des deux dernières phrases de la recension Krusch, absentes de la recension Kohler ? Je n'y vois, avec une citation biblique détournée de son sens, qu'un assemblage d'idées informes,

sans lien ni entre elles ni avec le récit. Il faut posséder la foi robuste de M. Krusch pour croire à l'intégrité de pareils textes.

A propos du séjour de sainte Geneviève à Orléans, la recension Krusch cite deux miracles que la sainte fit dans cette ville; la recension Kohler n'en raconte qu'un. Aucun autre récit du même ordre ne manquant dans cette dernière recension, la suppression de celui-ci serait en soi assez étonnante. Il faut remarquer d'ailleurs que l'hagiographe semble n'annoncer qu'un seul miracle : *In Aurelianensi urbe quid* miraculi *per eam gestum sit, ordo lectionis narrare expostulat* (cf. aux §§ 24 et 25 la même expression *quid miraculi* se rapportant à un seul miracle). Dans le récit qui manque à la recension Kohler, il s'agit d'une jeune fille morte ou du moins à l'agonie (*in transitu posita; ex faucibus inferni revocata*, est-il dit). La mère vient supplier Geneviève de rendre son enfant à la vie et Geneviève lui répond assez rudement : *Desine ab injuria ac molestia mea, filiae tuae redintegrata est incolomitas.* Cette façon de réponse n'est guère dans le caractère que l'hagiographe prête à son héroïne. Jamais, en effet, celle-ci ne rudoie ceux qui l'implorent; elle les accueille, au contraire, avec une bonne parole, avec un sourire ; elle est pleine de douceur envers tous. Du moment que ce récit manque dans l'une des recensions, il serait prudent de n'en pas accorder la paternité à l'auteur même de la Vie. Grégoire de Tours, qui, nous le montrerons plus loin, a presque certainement connu la Vie de sainte Geneviève, n'attribue à la sainte qu'une seule résurrection (*tantum in virtute prevaluit* [*Genovefa*] *ut mortuum suscitaret*). Si le récit de la résurrection d'Orléans s'était trouvé dans l'œuvre originale, cela en eût fait deux, avec celle rapportée au § 32, et Grégoire eût dit plutôt : *tantum in virtute prevaluit ut mortuos suscitaret.*

Dans le miracle d'Orléans commun aux deux recensions, il est question d'un personnage qui, n'ayant pas voulu pardonner une offense à l'un de ses serviteurs, malgré la prière de sainte Geneviève, fut subitement pris de fièvre pendant la nuit. Le lendemain, il alla se jeter aux pieds de la sainte pour lui demander grâce et guérison.

Recension Kohler (§ 41).	Recension Krusch (§ 43).
Quin etiam in crastino primo diluculo, ad pedes Genovefe provolutus veniam quam famulo pridie non dedit sibi dari precabatur.	Quin etiam in crastinum primo diluculo *aperto ore, secut urus qui cotidiana bos interpretatur lingua, sallivam distillans,* ad pedes Genovefe provolutus, veniam quam pridie famulo non dederat sibi dare precabatur.

On voit que la recension Krusch ajoute une incise, où le maître, pris de fièvre, est représenté comme salivant outre mesure et comparé, pour cette raison, à l'auroch ou bœuf sauvage. Ce passage a-t-il été retranché par la recension Kohler ou rajouté par la recension Krusch? il est difficile de se prononcer sur ce point. Je dois faire observer toutefois que la comparaison est bien triviale et jure quelque peu avec le ton général de l'œuvre. De plus, quand, dans la phrase suivante, l'hagiographe raconte la guérison du personnage, il n'est plus question du tout de cette salivation excessive. Sainte Geneviève le guérit simplement de sa fièvre[1]. Enfin, n'y a-t-il pas une sorte de contradiction entre la phrase, commune à tous les manuscrits, dans laquelle le malade est représenté comme brûlant de fièvre (*febre accensus*) et l'incise de la recension Krusch, qui nous le montre la bouche pleine de salive? L'écart existant entre les données de l'incise et celles du contexte peut être considéré ici encore comme un signe d'interpolation.

Ce même récit contient, dans la recension Krusch, un autre passage que n'a pas la recension Kohler. C'est une comparaison entre le fiévreux guéri par sainte Geneviève et le comte Avicianus qui fut en relation avec saint Martin de Tours.

Voici le passage :

« Sine dubitatione angelus Domini eum [scil. dominum] affligebat, quemadmodum Avicianum, judicem pertenacissimum, ante cuius januam sanctus Martinus intempesta nocte pro vinctus rogaturus advenisse legitur, quem etiam colafizatum ab angelo lectio tradit, ut ante fores domos suae sancto Martino occurrisse et omnia que peteret prestetisse feratur. »

La circonstance à laquelle il est fait allusion ici se trouve rapportée dans les différentes Vies de saint Martin et, en particulier, dans celle qu'a écrite Sulpice Sévère. Comme l'auteur de la Vie de sainte Geneviève a fait d'autres emprunts à cette dernière œuvre, M. Krusch en conclut que le passage est bien de lui et que, s'il manque à la recension Kohler, c'est qu'on l'en a supprimé. Mais il s'est peut-être un peu trop hâté d'identifier avec le récit de Sulpice Sévère la *lectio* invoquée par le rédacteur du passage reproduit ci-dessus. Sulpice

1. *Omnis amaritudo febris discessit* (rec. Kohler); *omnis febris ita egritudo discessit* (rec. Krusch); *omnem febris egritudinem fugavit ab eo* (4e famille). Dans quelques manuscrits Krusch, pour remédier à cette inconséquence, on a mis : *omnis febris et egritudo discessit;* mais cette correction ne supprime une anomalie que pour en créer une autre, en faisant de la fièvre et de la maladie du personnage deux états distincts et sans corrélation entre eux. La seule leçon passable avec l'incise eût été : *omnis egritudo discessit.*

Sévère, en effet, ne parle nullement d'un soufflet donné au comte Avicianus; il raconte seulement qu'une voix mystérieuse interpella ce personnage à deux reprises pendant la nuit. La *lectio* serait plutôt, à mon avis, quelque récit d'un *Lectionarium*, dans lequel l'histoire en question avait subi déjà certaines déformations. Il faut noter en outre que le *comes* Avicianus de Sulpice Sévère est devenu un *judex* dans l'addition du texte Krusch et que cette assimilation mérovingienne entre le *comes* et le *judex*, en ce qui concerne Avicianus, n'est pas spéciale à ladite addition, car elle se retrouve dans la Vie métrique de saint Martin par Fortunat. Ne devient-il pas dès lors à peu près certain que la *lectio*, source du passage précité, était elle-même un document mérovingien, et qu'elle n'a rien à voir avec Sulpice Sévère, source habituelle de l'hagiographe, dans ce qu'il dit de saint Martin? On a donc une raison très sérieuse pour croire le passage interpolé.

Je mets enfin en regard la péroraison de la Vie telle qu'elle se trouve dans chacune des deux recensions. On verra qu'ici encore la recension Kohler se recommande par une simplicité de bon aloi, tandis que, dans la recension Krusch, apparaissent de nouveau ces déviations de la marche naturelle de l'idée dont j'ai déjà signalé d'autres exemples et qui sont toujours un indice caractéristique d'interpolation.

Recension Kohler (§ 53).	Recension Krusch (§ 56).
Atque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum sanctum, secundum substantiam deitatis unum, et unitatem in Trinitate confitemur, incessanter obsecremus fidelissimam Dei famulam Genovefam, ut supplicet pro preteritis malis nostris veniam, quatinus, reconciliati, magnificemus dominum Jesum Christum, cui est cum Deo Patre et Spiritu sancto una et sempiterna deitas per infinita secula seculorum. Amen.	Adque ideo universi qui Patrem et Filium et Spiritum sanctum, secundum substantiam deitatis *adoramus* et unitatem in Trinitatem, *quia tota regalis est in unitatem,* confitemur, sine intermisione orantes, sepenumero noncupata fidelissima Dei famula Genuvefa obsecremus, ut supplicet pro preteritis malis que gessimus, *pro futuris interveniat, inpetret mortalibus cybum angelicum adque corporalem,* quatenus reconciliati *individuae Trinitati, exultantes in splendoribus sanctorum,* magnificemus dominum nostrum Jesum Christum, *cui est gloria, honor, imperium et potestas* in secula seculorum. Amen.

On remarquera tout spécialement, dans la recension Krusch, l'in-

cise « reconciliati *individuae Trinitati* », laquelle est en opposition formelle avec la phrase *unitatem in Trinitatem... confitemur*, qui se trouve quelques lignes au-dessus.

J'ai indiqué maintenant tous les passages de quelque étendue absents de la recension Kohler et figurant dans la recension Krusch. Il n'en est pas un seul, on l'a vu, pour lequel l'interpolation n'offre de grandes ou même de très grandes vraisemblances. En ce qui concerne le passage relatif à la mission apostolique de saint Denys, cette vraisemblance se change en quasi-certitude. J'avais montré précédemment que les deux recensions, telles que nous les possédons aujourd'hui, n'avaient entre elles aucun rapport de filiation direct, que c'étaient des recensions collatérales dérivées d'un ancêtre commun. J'avais montré en même temps, par quelques exemples, à quel point les manuscrits actuels de la recension Krusch étaient dégénérés et fait voir quelles présomptions d'intégrité existaient au contraire en faveur des manuscrits subsistants de la recension Kohler.

Je puis aller plus loin maintenant et conclure au fond sur la valeur respective des deux recensions :

1° La recension Krusch est un texte interpolé. L'interpolateur, s'il n'y en a eu qu'un, doit être l'auteur du modèle qu'ont reproduit à la fois les manuscrits de cette recension et ceux de la quatrième famille. Prétendre que ce modèle ait servi également à la recension Kohler est insoutenable, et l'opinion de M. Krusch, d'après laquelle la recension Kohler dériverait de tel ou tel des manuscrits actuels de la recension concurrente, est plus insoutenable encore.

2° La recension Kohler, non seulement est, des deux recensions, celle qui a conservé le plus exactement la physionomie de l'œuvre primitive, mais tout concourt à prouver qu'elle n'y a rien ou presque rien ajouté et qu'elle n'en a rien ou presque rien retranché. Elle mérite donc seule d'être prise pour base d'une édition critique de la Vie. Toutefois, vu la façon dont se sont formées les deux autres recensions principales, il est permis d'admettre que des leçons originales puissent également se rencontrer dans celles-ci[1]. Ce sont là

1. Il ne serait pas impossible, par exemple, que ces deux recensions donnassent la bonne leçon dans les passages suivants :

Recension Krusch.	4e Famille.	Recension Kohler.
§ 26. Cum esset *gentilis* Childericus.	§ xx. Childericus, ...licet adhuc *paganis ritibus deditus*.	§ 24. Cum esset *insignis* Childericus.
§ 45. Distant ... usque	§ xxxvii. ... usque Tu-	§ 42. Sunt ... usque Tu-

précisément les conclusions que j'avais développées dans mon *Étude*[1].

La question de la classification et de la valeur relative des deux textes concurrents une fois résolue dans le sens que je viens d'indiquer, je pourrais presque laisser de côté l'examen du second point de la thèse de M. Krusch, concernant la date de la composition de la Vie. Du moment, en effet, que l'œuvre est représentée sous sa forme la plus ancienne, non par la recension Krusch, mais par la recension Kohler, et qu'elle est débarrassée en particulier du fragment consacré à la mission apostolique de saint Denys, il est impossible

ad Toronorum civitatem, *que tercia Lugdunensis noncupatur*, quasi stadia sexcenta.	ronorum civitatem, *que Tertia Lugdunensis nuncupatur*, perhibentur esse stadia sexcenta.	ronorum civitatem quasi stadia sexcenta.
§ 55. [Gothus] in crastinum *ab oratorio super sepulchrum de ligno contextum* recepta manuum suarum sanitate incolumis *egressus est*.	§ XLVII. [Gothus] in crastino *ante sepulchrum* [*Genovefae*] *de lignis compactum* viribus manuum receptis incolumis *recessit*.	§ 52. [Gothus] in crastinum, recepta manuum sanitate, incolumis *abcessit*.

Cependant, encore ici, diverses raisons pourraient être invoquées en faveur des leçons fournies par la recension Kohler.

1. Puisque l'occasion m'en est donnée, je rectifierai sur un point, tout à fait secondaire d'ailleurs, ce que j'ai dit dans mon *Étude* au sujet des trois manuscrits utilisés par les Bollandistes pour leur édition de la *Vita*. En me référant aux variantes indiquées dans cette édition, j'avais conclu que lesdits manuscrits formaient des intermédiaires successifs entre l'œuvre originale et les exemplaires de ma deuxième famille (rec. Krusch). Mais, ayant retrouvé depuis lors un de ces manuscrits, celui de N.-D. de Larivour (auj. Biblioth. de l'École de médecine de Montpellier, n° 22), j'ai pu m'assurer que les variantes en avaient été relevées de la façon la plus fantaisiste dans l'édition bollandienne. Il n'y a donc vraisemblablement pas davantage de fond à faire sur la manière dont ont été indiquées les variantes des deux autres manuscrits (N.-D. de Bonnefont et Saint-Martin d'Utrecht), et mieux vaut s'abstenir de les faire entrer en ligne de compte dans la classification des diverses copies de la *Vita*. — Le manuscrit de Larivour, exécuté au XIIe siècle, est en somme un texte de ma première famille; les divergences que j'avais cru pouvoir signaler (*Étude*, p. XLIV-XLV) n'existent pas. Mais je dois ajouter qu'il en existe d'autres, non indiquées par les Bollandistes et dont quelques-unes sont intéressantes parce qu'elles expliquent l'origine de certaines leçons spéciales à la recension Krusch. — M. Krusch, qui a travaillé à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, ne paraît pas avoir consulté ce recueil de Vies de saints. Outre la Vie de sainte Geneviève, il y aurait trouvé de bons textes de la *Vita altera S. Bathildis* et de la *Vita S. Melanii*, qu'il a publiées également. — Il me permettra de le renseigner aussi sur un autre manuscrit de la Vie de sainte Bathilde qu'il a vainement cherché, c'est le ms. n° 1384 (anc. U 50 et U 26) de la Bibliothèque de Rouen.

d'élever aucune objection sérieuse contre la date que l'hagiographe assigne lui-même à sa composition. Je dirai pourtant quelques mots des moins futiles, en apparence, parmi celles qu'a formulées M. Krusch, afin de ne pas laisser croire que j'esquive la discussion sur ce point. En en faisant voir l'inanité, j'apporterai un nouvel argument en faveur de la recension que j'ai préférée, la seule qui puisse convenir au début du VIe siècle.

Le biographe de sainte Geneviève, affirme M. Krusch, est un faussaire vivant à la fin du VIIIe siècle, vers l'an 770.

Contre une semblable affirmation, tout de suite le bon sens proteste. Comment! voilà un mystificateur, dont le dessein est naturellement de faire croire à la vérité de ses récits et qui, au lieu de déclarer hardiment qu'il a connu sainte Geneviève, laisse ingénument entendre qu'il ne l'a jamais vue, bien qu'ayant écrit dix-huit ans seulement après sa mort. Ce serait vraiment trop de candeur... ou de malice.

Voyons maintenant les raisons que l'on allègue pour établir la falsification :

1° La Vie de sainte Geneviève n'a été connue, nous dit-on, ni de Grégoire de Tours, ni de Frédégaire, ni de l'auteur anonyme des *Gesta Francorum*. Le biographe, au contraire, a connu les œuvres de Grégoire; il a brodé sur les quelques lignes consacrées, par cet auteur, à sainte Geneviève, et, pour d'autres parties de son œuvre, il s'est inspiré de récits contenus dans le *De gloria confessorum* et dans les *Miracula S. Martini*.

Examinons ces affirmations.

Que la *Vita* ait été ignorée de Frédégaire et de l'auteur des *Gesta*, c'est possible. Mais Grégoire, plus ancien que l'un et l'autre de ces chroniqueurs, l'a connue, contrairement à ce que prétend M. Krusch, et cela me suffit. Grégoire de Tours, en effet, dans le court chapitre du *De gloria confessorum* où il parle de sainte Geneviève, s'exprime à son sujet en ces termes : *Est ibi* [scil. *Parisius*] *et sancta Genovefa in basilica sanctorum sepulta apostolorum; quae in corpore posita tantum in virtute praevaluit, ut mortuum suscitaret. Ad cujus tumulum saepius petitiones datae suffragium obtinent; sed et frigoriticorum febres ejus virtute saepissime restinguuntur.*

Ainsi, d'après Grégoire de Tours, Geneviève se signala tout spécialement par le don des miracles : n'est-ce pas là ce qui ressort de la Vie? (M. Krusch, en son langage imagé, dit que cette abondance de miracles va jusqu'à la nausée). Elle a ressuscité un mort : la *Vita* nous en informe également. Vers son tombeau, ceux qui l'implorent

voient leurs demandes exaucées; la *Vita* raconte précisément la guérison de deux malades, un calculeux et un paralytique, qui demandèrent la santé sur le lieu de sa sépulture. — Jusqu'ici, il est impossible de dire avec certitude lequel des deux auteurs s'est servi de l'autre. Mais Grégoire ajoute quelque chose, qui se racontait sans doute de son temps et qui manque dans la *Vita*, à savoir que, sur le tombeau de la sainte, les fiévreux viennent demander et obtiennent leur guérison. Si le biographe eût connu ce détail, comment n'en eût-il rien dit? Comment n'eût-il pas rapporté au moins une guérison de fiévreux auprès du tombeau de Geneviève? Dans la pénurie de matériaux où il se fût trouvé s'il eût vécu postérieurement à Grégoire de Tours, est-il admissible qu'il eût négligé une information aussi précieuse? Et ne serait-il pas surprenant aussi que, brodant sur Grégoire, il n'eût pas mis tout spécialement en relief le miracle du mort ressuscité et les deux guérisons accomplies au tombeau de sainte Geneviève, seuls renseignements authentiques qu'il eût possédés sur la sainte? Or, ces trois récits sont, chez lui, sur le même plan que les autres; rien ne les distingue, si ce n'est la brièveté même avec laquelle ils sont rapportés; les deux guérisons tiennent chacune en quatre ou cinq lignes.

Donc, premier point : les deux textes sont connexes, mais les présomptions les plus graves existent en faveur de la priorité de la *Vita*.

Poursuivons :

M. Krusch met en parallèle quelques passages de la *Vita* avec certains récits du *De gloria confessorum;* il relève des traits communs aux deux écrits et en conclut tout à fait gratuitement que le biographe a copié Grégoire. C'est aller un peu vite. On n'est point autorisé à conclure ainsi, sans avoir prouvé tout d'abord l'antériorité de Grégoire ou noté, chez le biographe, des traces certaines de l'emprunt. M. Krusch ne fait ni l'un ni l'autre. Dans la plupart de ces passages à traits communs, la dépendance de l'un des textes à l'égard de l'autre est très problématique, pour ne pas dire plus. Il en est un cependant d'où l'on pourrait, à la rigueur, conclure à cette dépendance; c'est celui qui concerne le Goth devenu paralytique pour avoir travaillé le dimanche, et qui fut guéri au tombeau de sainte Geneviève. Grégoire de Tours raconte un fait analogue touchant un sénateur guéri au tombeau de saint Martin. Mais, loin que ce passage puisse être allégué en faveur de l'antériorité de Grégoire, il va précisément nous servir à prouver que, si réellement l'un des auteurs a copié l'autre, c'est Grégoire et non l'hagiographe qui doit être considéré comme l'emprunteur. La raison, la voici : le biographe

de sainte Geneviève, en rapportant cette histoire du Goth, a bien eu un modèle, mais ce modèle est une œuvre composée au milieu du ve siècle, la *Passio martyrum Agaunensium*, de saint Eucher, évêque de Lyon. Il est étrange que M. Krusch ne s'en soit pas aperçu quand il publiait cette *Passio* dans le même tome III des *Scriptores rerum merovingicarum*.

Que l'auteur de la Vie de sainte Geneviève ait connu l'œuvre de saint Eucher, cela ne peut guère faire de doute; il en a tiré des phrases entières :

Passio (§ 5).	Vita S. Genovefae (§ 1).
« Acaunus civitas sexaginta ferme milibus a Genavensi lacu abest. »	« Nemetodorensis parochia... septem ferme milibus a Parisio urbe abest. »
Passio (§ 15).	Vita S. Genovefae (§ 18).
« Operae pretium est etiam illud indicare, qui deinde Maximianum... tyrannum exitus consecutus sit, cum dispositis insidiis... »	« Operae pretium etiam illud indicare estimo quid miraculi tunc... Dominus fecit, cum collectis carpentariis... »

Saint Eucher déclare qu'il ne racontera que deux des miracles accomplis sur le tombeau des martyrs d'Agaune; le biographe de sainte Geneviève, « brevitatem secutus, » rapporte également deux miracles qui eurent lieu sur le tombeau de son héroïne. L'un de ces miracles, dans saint Eucher, est relatif à un païen châtié pour avoir travaillé le dimanche; de même, dans la Vie de sainte Geneviève, l'un des miracles est relatif à un Goth (c'est-à-dire dans la pensée de l'hagiographe, à un païen ou du moins à un arien, ce qui, au point de vue catholique, ne différait guère) châtié pour la même faute. L'autre miracle, dans saint Eucher, est relatif à une femme paralysée des pieds; le Goth l'est des mains.

La dépendance de la *Vita S. Genovefae* à l'égard de la *Passio martyrum Agaunensium* est aussi manifeste que possible. Si donc on tient absolument à voir une relation entre cette même *Vita* et Grégoire de Tours en ce qui concerne le miracle du Goth, la conclusion qui s'impose est celle-ci : Grégoire s'est inspiré du récit du biographe. Ainsi, voilà deux arguments qui, se complétant l'un l'autre, apportent une certitude presque complète en faveur de l'antériorité de la *Vita;* l'un est un argument positif; le second met M. Krusch dans l'obligation de convenir, s'il veut être conséquent avec lui-même, que Grégoire a connu la *Vita*.

Ceci dit, je n'ai plus à m'occuper des autres passages où mon contradicteur prétend découvrir des points de contact entre les deux textes. Ici, je le répète, les emprunts de l'un à l'autre sont des plus douteux; d'ailleurs, les admettrait-on, qu'il serait impossible d'alléguer une raison quelconque pour établir que le biographe est l'emprunteur, non Grégoire. Je n'ai pas à m'occuper davantage des récits de la *Vita* que M. Krusch indique comme inspirés d'œuvres postérieures à Grégoire de Tours, telles que la Vie de sainte Radegonde par Fortunat, la Vie de sainte Gertrude, la Chronique de Bède. M. l'abbé Duchesne a prouvé surabondamment que la connexité ne s'apercevait pas et que, de toute façon, il était impossible de relever la moindre trace d'emprunt de la part du biographe. M. Krusch lui-même n'en indique aucune. Toute sa critique, sur ce point, consiste à affirmer. Ainsi, l'on ne peut rien opposer aux raisons très graves qui font voir la dépendance de Grégoire de Tours à l'égard de la *Vita*.

Est-il bien nécessaire maintenant de nous attarder aux autres arguments que M. Krusch apporte contre l'antiquité de la Vie de sainte Geneviève? La plupart de ces arguments ont été réfutés déjà par M. l'abbé Duchesne et l'ont été de telle sorte qu'il n'y a pas lieu d'y revenir[1]. On me permettra cependant de reprendre deux ou trois d'entre eux, non qu'ils vaillent pour eux-mêmes la peine qu'on s'y arrête, mais afin d'insister encore sur les dangers d'une méthode de critique, assez en honneur dans la jeune école d'outre-Rhin et que je considère, pour ma part, comme absolument incompatible avec la recherche scientifique de la vérité. On y procède à coups d'affirmations, non par démonstration.

Le biographe rapporte que Clovis eut une grande affection pour

1. Je voudrais me disculper ici, et disculper en même temps M. Krusch, d'un méfait que nous attribue M. l'abbé Duchesne et que ni l'un ni l'autre nous n'avons commis. A propos du récit de la Vie de sainte Geneviève concernant les rapports de cette sainte avec saint Siméon le Stylite, j'avais indiqué, sans d'ailleurs y insister aucunement, — et M. Krusch a repris mon hypothèse, — j'avais indiqué, dis-je, que ce récit provenait peut-être d'une interpolation. J'en donnais pour raison que les Vies de saint Siméon (5 janvier) et de sainte Geneviève (3 janvier) étant très souvent copiées à la suite l'une de l'autre dans les recueils de vies de saints transcrits suivant l'ordre du calendrier, l'idée d'inventer des relations entre ces deux personnages contemporains avait pu facilement venir à l'esprit de quelque scribe lettré. Mais je n'ai nullement voulu dire, comme le croit M. l'abbé Duchesne, qu'un copiste avait pu conclure du voisinage des deux saints dans le calendrier au synchronisme de ces saints et encore moins à l'existence de relations quelconques entre eux. Une semblable conjecture eût été parfaitement absurde. Je n'ai jamais songé, pour ma part, à la formuler, et M. Krusch ne l'a pas davantage émise.

sainte Geneviève et qu'il commença *honoris ejus gratia* une basilique que la reine Clotilde termina après la mort de son mari. M. Krusch s'empresse de traduire *honoris ejus gratia* par : « sous son vocable », et, là-dessus, il déclare que la basilique en question ayant toujours été connue sous le nom de basilique des Saints-Apôtres, l'auteur qui la place sous le vocable de sainte Geneviève n'a pu vivre au VIe siècle. La conclusion ne découle nullement des prémisses; mais ce n'est pas à cette observation que j'ai l'intention de m'arrêter; mes remarques portent sur le point suivant :

Si l'on traduit *honoris ejus gratia* comme le fait M. Krusch, le renseignement est tout aussi étrange sous la plume d'un écrivain du VIIIe siècle que sous celle d'un auteur du VIe. Il l'est même beaucoup plus; car, au VIIIe siècle, la basilique où se trouvait le tombeau de sainte Geneviève portait, au su de tous, le nom de basilique des Saints-Apôtres; il n'était personne qui ne la désignât ainsi; tandis qu'au début du VIe, à l'époque où l'hagiographe dit avoir écrit, il en pouvait être autrement : l'église n'était peut-être pas encore dédiée. Admettons qu'elle le fût; qu'au début du VIe siècle, comme à la fin du VIIIe, cette église fût universellement connue sous le vocable des Saints-Apôtres. Il devient alors évident que, dans la pensée de l'hagiographe, — qu'il soit du VIe ou du VIIIe siècle, n'importe, — les mots *honoris ejus gratia basilicam edificare ceperat* ne signifiaient pas que Clovis édifia une basilique « sous le vocable » de sainte Geneviève, sans cela, l'auteur n'eût pas manqué d'ajouter : *quam nunc SS. Apostolorum nuncupamus.* Il faut donc nécessairement chercher un autre sens à cette expression, et, ce sens, il convient de le mettre en accord avec le témoignage de Grégoire de Tours, témoignage irrécusable, d'après lequel sainte Geneviève avait son tombeau dans la basilique des Saints-Apôtres, où se trouvaient aussi les sépultures de Clovis et de Clotilde. Pour qu'une simple particulière, sans lien de parenté avec la famille royale, ait reçu un pareil honneur, il faut bien que sa personne ou sa mémoire ait été pour quelque chose dans l'histoire de l'édifice. Les mots *honoris ejus gratia* peuvent donc signifier « par déférence pour sainte Geneviève, pour faire honneur à sa demande, » — c'est ainsi que les explique M. l'abbé Duchesne. Ils pourraient se comprendre aussi de la façon suivante : « pour faire honneur à sa dépouille mortelle, pour que la sainte fût honorée dans une sépulture digne d'elle[1]. » Cette seconde

1. A ce titre, on pourrait les rapprocher de l'expression *honos funeris* employée un peu plus loin, avec le sens de « culte de la dépouille mortelle. »

explication se déduirait assez naturellement de ce que l'hagiographe nous apprend quelques lignes plus haut, à savoir qu'un modeste oratoire de bois avait été construit tout d'abord sur le tombeau de Geneviève. Voilà, me semble-t-il, de quelle façon il convenait d'argumenter à propos des mots *honoris ejus gratia;* voilà tout ce qu'une exégèse prudente peut en tirer. Quant à les interpréter à la manière de M. Krusch et à les invoquer ensuite contre l'antiquité de la *Vita*, n'est-ce point excéder les droits de la critique?

Je passe à un autre exemple :

La Vie de sainte Geneviève cite un prêtre nommé *Bessus* et un enfant appelé *Cellomeris*, nom formé d'un radical latin et d'un suffixe germanique. Aussitôt M. Krusch conclut que des noms tels que Bessus et Cellomeris n'ont pu sortir de la plume d'un auteur du VIe siècle. Je voudrais bien savoir pourquoi. Bessus est le nom d'un fameux satrape de la Bactriane, contemporain d'Alexandre le Grand. Ce nom, popularisé par les *Histoires* de Quinte-Curce et de Justin, avait passé dans l'onomastique courante, et on le voit appliqué à des particuliers dans des inscriptions latines de diverse provenance. Rien de plus naturel que de le trouver en Gaule au début du VIe siècle. Ce qui, au contraire, semblerait étrange serait de le rencontrer chez un écrivain du VIIIe.

Quant au nom de Cellomeris, ce n'est point là le seul exemple d'un vocable formé d'un radical latin et d'un suffixe germanique. On trouve entre autres : *Christomer*, *Celsomer*. Cellomeris n'a donc pas de quoi stupéfier M. Krusch, d'autant moins que la terminaison en *eris* lui indiquait une forme de la première période mérovingienne. Il s'agit ici d'un enfant d'environ quatre ans, admis déjà parmi les catéchumènes, c'est-à-dire parmi les aspirants au baptême, que l'on instruisait dans la foi « catholique, » et qui, s'étant noyé dans un puits, fut ressuscité par sainte Geneviève. Baptisé peu de temps après, il reçut le nom de Cellomeris, *eo quod in cella sepedicte Genovefe vitam quam amiserat recepisset*. Cet enfant, dont on différait le baptême afin de lui inculquer tout d'abord les principes de la foi catholique, pouvait être un païen, un barbare. Si même on s'en tient rigoureusement à la définition du terme *catechumenus*, donnée par Isidore de Séville[1], c'était certainement un gentil, donc ici un enfant de race franque[2]. Il pouvait porter, avant son baptême, un nom germanique,

1. *De ecclesiast. officiis*, c. XXI : « Catechumeni sunt qui primum de gentilitate veniunt, habentes voluntatem credendi in Christum... »

2. M. Krusch dit que la Vie de sainte Geneviève, ne mentionnant aucun païen

mettons *Chlodomeris*. En le baptisant, et en souvenir de sa résurrection dans la cellule de sainte Geneviève, on change ce nom en celui de *Cellomeris*. Y a-t-il là rien de suspect? Que l'histoire soit authentique, je ne m'en porte pas garant, bien entendu. Mais qu'un auteur du VIe siècle ait pu l'imaginer et forger, par une sorte de calembour, ce nom de *Cellomeris*, me dira-t-on ce qui s'y oppose? On est en droit de se demander, au surplus, si un écrivain, vivant à Paris vers la fin du VIIIe siècle, se fût exprimé, comme le fait notre hagiographe, au sujet de l'enfant dont il mentionne le baptême : *infans ipse, jam catechumenus factus, fide imbuebatur catholica, quin imo in Pasche vigilia baptizatus...* A cette époque, la catéchèse appliquée à de jeunes enfants, même nés de parents païens, ne devait plus être qu'un acte purement symbolique. Charlemagne, organisant le culte chrétien chez les Saxons, ordonne que tous les enfants devront être baptisés dans leur première année[1], et d'autres actes généraux, émanés de lui, nous montrent que tout enfant païen était admis au baptême pourvu que ses parrain et marraine fussent instruits du Symbole et de l'Oraison dominicale[2]. Du reste, Alcuin, en plusieurs de ses écrits[3], déclare nettement que l'Église baptisait ces enfants sans leur imposer la moindre préparation catéchétique. A plus forte raison, devait-on réduire à la plus simple expression les cérémonies de l'initiation chrétienne, surtout celles relatives à l'exposition du dogme, quand il s'agissait d'enfants nés de parents chrétiens. Mais, au début du VIe siècle, dans une société que les invasions barbares avaient faite à demi païenne, dans une société où, les sectes hétérodoxes étant encore nombreuses et puissantes, chacun tenait à proclamer sa foi, l'observation des rites était probablement plus stricte. On comprend très bien qu'un auteur de ce temps ait pris soin de nous informer que l'enfant ressuscité par sainte Geneviève avait été instruit de la foi « catholique » avant de recevoir le baptême, bien que ce détail fût tout à fait étranger à son récit. On pourrait s'éton-

parmi les personnages du menu peuple avec lesquels la sainte est en relations, a dû être écrite à une époque où le paganisme n'existait plus dans la région parisienne, donc très postérieurement à l'établissement des Francs. Or, le récit dont nous nous occupons ici semble tout à fait contraire à cette assertion. D'ailleurs, en un autre passage (rec. Kohler, § 7), l'hagiographe fait allusion à des *infideles*, par lesquels il désigne très vraisemblablement des païens vivant à Paris même.

1. *Capitulaire de Paderborn* [785] (*Mon. Germ.*, *Leges*, I, 49).

2. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle*, 802; *Epistola de Oratione dominica et Symbolo discendis*, 804 (*ibid.*, p. 106, 126).

3. *Epistolae*, 33, 36, 42 (Migne, *Patr. lat.*, t. V, col. 189, 194, 205).

ner, au contraire, de trouver une préoccupation de ce genre chez un écrivain parisien du VIIIe siècle.

Il me semble que cette considération aurait dû prévaloir dans l'esprit de M. Krusch sur l'indice qu'il prétend tirer du nom de *Cellomeris*.

Les quelques exemples que je viens de mettre sous les yeux du lecteur donnent une idée assez exacte de la méthode que M. Krusch a appliquée à l'étude de la Vie de sainte Geneviève. Rien de ce qui, dans cette œuvre, engage à l'accepter telle qu'elle nous est donnée, n'existe pour lui ou ne retient son attention. En revanche, il déploie, pour y découvrir des traces de falsification, une ingéniosité tellement supérieure à nos moyens ordinaires de critique, qu'elle semblerait vraiment tenir d'un don de seconde vue. On ne sera point surpris qu'une semblable méthode l'ait conduit à des résultats que la simple raison n'eût probablement pas entrevus. Mais on s'étonnera peut-être qu'une intelligence solide et positive comme la sienne ne se soit pas mieux défendue, en la circonstance, contre les retours offensifs du fantaisiste qui sommeille en chacun de nous.

Un mot encore et j'aurai terminé :

Au début du présent article, j'ai déclaré réserver l'examen d'un des arguments que M. Krusch invoque en faveur des manuscrits préférés par lui. Je veux parler de l'argument qu'il emprunte à la langue de ces manuscrits.

Si la Vie de sainte Geneviève est bien du début du VIe siècle, comme je crois l'avoir montré à nouveau, cet argument tombe de lui-même; car, alors, rien n'empêche d'admettre que le latin de l'œuvre originale se rapprochait au moins autant du latin relativement correct des manuscrits préférés par moi que du latin très dégénéré des exemplaires adoptés par mon contradicteur, la langue écrite n'étant pas nécessairement l'image fidèle de la langue parlée. Je n'ai garde de prétendre que les premiers nous ont sûrement conservé dans son intégrité le latin de l'hagiographe, et je n'ai eu garde d'affirmer rien de pareil dans ma précédente *Étude*. Il est parfaitement possible qu'à travers de nombreuses copies, ils en soient arrivés eux aussi à un tel état de dégénérescence linguistique qu'un correcteur ait cru devoir en redresser la langue et la grammaire. Mais encore cela n'est-il nullement prouvé, et peut-on croire qu'ils sont relativement corrects parce qu'ils dérivent d'un exemplaire ancien dont la langue ne présentait pas de notables altérations. Tant que l'on n'aura pas une connaissance plus complète de la langue écrite au début du

VIe siècle, il sera scabreux, à mon avis, d'instituer un débat sur cette question. D'ailleurs, arriverait-on même à prouver que la recension Kohler a passé par les mains d'un redresseur de grammaire, qu'on ne se trouverait guère plus avancé pour procéder à la reconstitution philologique du texte original de la Vie, aucune des autres recensions ne pouvant prétendre à représenter ce texte, même de loin. Le seul intérêt des manuscrits de la recension Krusch, considérés au point de vue de leur langue, est de nous montrer ce que l'œuvre primitive était devenue entre les mains de copistes peu lettrés, quatre cents ans environ après l'époque de sa composition. Mais de ce que cette recension est à peu près datée, on ne doit nullement conclure qu'elle remonte plus haut que la recension concurrente, ni qu'elle doive nécessairement lui être préférée. En l'espèce, l'argument de M. Krusch est donc inapplicable.

Ch. Kohler.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

LIX.

La retraite dans laquelle vit la cour, contre son habitude, le silence, l'espèce de deuil qui y règnent, contrastent trop avec la satisfaction du peuple pour ne pas provoquer les questions et les inquiétudes.

Est-ce notre joie qui afflige la cour? Pourquoi la reine ne va-t-elle à aucun spectacle? Pourquoi ne se fait-on pas voir en public? Il y a bien autre chose. M. Guignard de Saint-Priest, qui est très justement soupçonné d'avoir été l'âme d'une conspiration, reste à la cour, ainsi que MM. Villequiers et Dumas, sous les auspices desquels Mondepas [*sic*, au lieu de *Montjoye*], Royou, Gauthier rédigent leurs journaux empoisonnés en faveur de l'aristocratie [2]. Non, la cour cache mal sa répugnance et son mauvais vouloir. Tous ceux qui y sont reçus amicalement sont des gens connus pour leurs opinions aristocratiques; non seulement les titres y sont conservés, mais on les fait retentir bien haut pour qu'ils soient entendus de la garde nationale, devant laquelle on ne veut se gêner en aucune façon. On fait des observations malicieuses à tous ceux qui portent l'uniforme du peuple et on leur joue des tours offensants. Ainsi, on a fait faire antichambre au maire de Paris et à ses officiers municipaux pendant des heures dans une cuisine, où ils étaient livrés aux railleries des servantes. On exige maintenant des pages royaux des preuves de noblesse plus rigoureuses que jamais; il est vrai que le roi et son épouse sont libres de faire en cela ce qui leur plaît; ils peuvent se faire servir par des nobles ou par des satyres, cela importe peu à ceux qui

1. Voir *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297, et LXV, 90.

2. Cf. sur les journaux rédigés par Montjoye, Royou, Gautier, le livre de Ch. de Monseignat : *Un chapitre de la Révolution française ou histoire des journaux en France de* 1789 *à* 1799, Paris, 1878, et la *Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours. Bibliographie des journaux* (par Deschiens), Paris, 1827.

ne recherchent pas le service d'un maître. Une autre mesure impolitique et blessante a été le renvoi d'une quantité de braves serviteurs auxquels on n'a rien à reprocher que leur zèle pour la bonne cause de leurs concitoyens et dont le roi aurait dû assurer l'existence avec sa liste civile de trente millions; mais il aime mieux la dépenser en faveur des prêtres lépreux dont ses châteaux sont pleins : les moines, on le sait, ne vivent pas de l'air du temps.

Le même esprit anime le ministère. Chaque ministre cherche à constituer son personnel suivant les mêmes idées qui font choisir à la reine ses nobles suivantes et au roi ses nobles laquais. Ainsi Montmorin a nommé chargés d'affaires quelques-uns des créateurs du club monarchique, qui s'est fait soupçonner d'intentions criminelles par sa fameuse distribution de pain. Qui plus est, il a été assez imprudent pour se déclarer formellement le défenseur d'une société qu'il aurait pu ignorer si, en troublant la tranquillité publique, elle n'eût pas cessé d'être une société purement privée. Après les témoignages touchants d'économie que contient le livre rouge, l'Assemblée nationale avait reçu de vifs reproches de quelques-uns de ses commettants pour avoir abandonné de nouveau au pouvoir exécutif l'administration du trésor national et la nomination des inspecteurs de ce trésor. Ne considérerait-on pas comme insensé le banquier qui, après avoir refait sa fortune, la confierait encore au caissier qui l'a presque amené au pilori ? Au lieu de légitimer par de bons choix le droit de nomination de la cour, le ministre des finances, pour prouver en quelque sorte que ce droit ne peut avoir que de mauvais effets, a établi une liste de commissaires du trésor si détestable que les honnêtes gens de tous les partis se sont récriés et l'ont forcé à en dresser une autre, qui n'est guère meilleure.

Ajoutez à cela..., mais je dois tout d'abord vous faire connaître l'état des choses. Vous savez que l'Assemblée nationale a obligé les prêtres à prêter un serment. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher jusqu'à quel point cette mesure était politique ou impolitique; c'est assez qu'elle serve maintenant au peuple pour distinguer entre les sentiments de l'aristocratie et du patriotisme! Car le peuple, qui ne trouve pas que la constitution civile du clergé soit une affaire de conscience et qui croit difficilement aux scrupules des évêques français, ces apôtres privilégiés du mensonge, ne voit avec raison dans tous ceux qui ne veulent pas prêter serment, hors quelques têtes faibles et honnêtes du bas clergé, que des papistes, c'est-à-dire des mal-pensants, et dans ceux qui s'attachent à eux que des aristocrates. Il résulte de ce que je vous ai dit qu'il n'y a pas de lieu au monde où on ait, Dieu merci, secoué le joug des prêtres comme on l'a fait ici. Ce n'est pas pour l'amour d'un dogme qu'il y a eu du scandale dans l'église des Théatins et que quelques religieuses ont été fouettées d'une manière inconvenante. Ce n'est pas non plus par zèle religieux qu'on veut voir éloigner du roi le cardinal de Montmorency et plusieurs autres prêtres non assermentés; qu'on est mécontent que le roi ait fait ses pâques chez

l'évêque de Senlis et qu'on lui demande de faire célébrer la fête à Paris par un prêtre constitutionnel. Le roi se ferait musulman ou banian sans que cela causât le moindre scandale; mais traiter outrageusement le clergé populaire, pensionner, nourrir et adorer les prêtres réfractaires, mépriser un décret qu'il a lui-même sanctionné, c'est se mettre avec les ennemis de la patrie et c'est tout au moins un degré inexcusable d'imprudence. Je sais très bien que la sanction n'exprime pas la volonté du roi, mais signifie seulement ceci : je suis convaincu que la majorité de la nation est pour ce décret. Je sais que, d'autre part, le roi reste libre de suivre le rite qu'il veut; mais le temps n'est pas encore venu où l'on puisse raisonner avec tant de calme et de sagesse.

Dans ces conditions, est-il étonnant que le voyage à Saint-Cloud, projeté pour la semaine sainte, où l'on devait attendre de la cour une vie sévère et retirée, ait été trouvé choquant et suspect? Seulement, ce qui doit affliger tous les amis de l'ordre, c'est qu'une troupe qui n'a aucune volonté à exprimer s'oppose à un acte du roi permis par la loi et résiste à un ordre de son général.

Le 16, ce voyage avait été dénoncé au club des Jacobins comme un projet de fuite, sans que la société parût y prêter une attention particulière. Le lendemain, Lafayette rencontre chez la garde nationale soldée une indocilité qui aurait dû attirer son attention sur l'état des esprits et lui ouvrir les yeux. On fait à ce général le reproche, peut-être fondé, de n'avoir pas connu les dispositions de ses hommes et de n'avoir pas prévu la possibilité de la révolte qui éclata. Mais passons. Le 18 avril, vers midi, le roi monte dans sa voiture; le cocher veut avancer, une multitude rassemblée dans la cour retient les chevaux; Lafayette donne à la compagnie qui monte la garde l'ordre de faire place à la voiture; la garde le couche en joue, on rit de ses ordres; il prie, il implore, et ne reçoit que des menaces et des insultes. Des gens du peuple se mettent en travers du chemin et déclarent que la voiture ne passera que sur leurs corps. Un grenadier s'approche du roi et de la reine, spectateurs de cette scène humiliante, et voici à peu près le dialogue qui s'engage : « Sire, renoncez à votre voyage; si vous partez, on vous enlèvera et on vous rendra malheureux; mais le peuple se fera mettre en pièces avant de se laisser arracher un roi qu'il aime et pour qui il se sacrifierait avec joie. »

Le roi : « Mes enfants, on vous trompe. »

Le grenadier : « Non, non, sire, c'est vous qu'on trompe, vous êtes entouré de traîtres. »

Le roi : « Je vous garantis que je ne veux pas aller plus loin que Saint-Cloud. »

Le grenadier : « Sire, vous ne pouvez répondre de rien. »

Se tournant vers la reine, il ajoute : « Madame, donnez-nous une preuve de votre patriotisme en décidant le roi à rester. »

Il se passe alors une scène à laquelle les spectateurs se mêlent et où toutes les amertumes de la haine et du mépris sont déversées sur la

reine. Le roi se voit enfin forcé, quand la comédie a duré une heure environ, de quitter sa voiture et de revenir au château.

Pendant ce temps, Lafayette avait demandé au Directoire du département la proclamation de la loi martiale; Danton et Alexandre Lameth s'étaient opposés avec raison à ce moyen désespéré. L'Assemblée nationale n'osa rien décider dans des circonstances aussi délicates.

Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu les idées aussi embrouillées que dans cette circonstance; on criait contre le roi, contre Lafayette, contre la garde nationale; aucune autorité publique n'osait agir, ou bien toutes les démarches faites étaient timides, contradictoires, incertaines.

La Municipalité convoqua la Commune de Paris pour délibérer, disait l'affiche, sur la question de savoir si l'on remercierait le roi d'être resté ici ou si on le prierait de reprendre son voyage à Saint-Cloud, auquel il avait renoncé. Quelques-uns se moquaient des scrupules de la Municipalité, tandis que d'autres blâmaient ou approuvaient une députation du Directoire qui représenta au roi, dans un discours énergique, le danger auquel il expose par son voyage sa personne et les habitants de Paris. En même temps, une proclamation du club des Cordeliers se trouva affichée à tous les coins du Palais-Royal; le roi y était accusé de désobéissance aux lois, de révolte criminelle contre la Constitution.

Le lendemain, le roi se rendit à l'Assemblée nationale et déclara qu'il ne voulait pas renoncer à son projet d'aller à Saint-Cloud; l'Assemblée nationale l'invita à partir. Jusqu'à présent, cependant, ce projet n'a pas été exécuté, et comme aucun obstacle visible ne s'y oppose, on est amené à faire des suppositions que je développerai tout à l'heure. Un autre esprit que celui qui avait dicté l'adresse au roi prit le dessus dans l'assemblée du département. Par son influence, une nouvelle proclamation rappela à l'ordre les habitants de Paris et les blâma, en contradiction avec l'adresse qui avait reproché au roi le jour précédent de se tourmenter de craintes vaines et sans fondement. Une contre-proclamation parut aussitôt. Hier, le club des Cordeliers avait pris le ton d'une autorité légale; aujourd'hui, la société fraternelle a fait de même, et les deux sociétés se sont comportées comme les vrais coqs du village. Le Directoire a été impitoyablement étrillé : « Vous êtes des fous et des imbéciles, lui disait-on, si vous n'êtes pas des fripons; hier vous déclarez au roi que nous avons sujet d'être mécontents, aujourd'hui vous nous déclarez le contraire. Si vous voulez savoir pourquoi nous nous sommes opposés au voyage du roi, écoutez : quelques-uns de nos membres ont vu charger dans les écuries royales des voitures de voyage comme on ne le fait guère pour une promenade à Saint-Cloud, et plusieurs de ces voitures sont parties il y a quelques jours. Des gens de la campagne ont rapporté à notre société qu'elles trouvaient des relais de chevaux préparés sur la route de Compiègne. La patrie a

chargé tacitement les Parisiens de veiller à ce que le roi séjourne à Paris et ne s'en éloigne pas; nous n'avons pas été désavoués lorsque nous avons pris la Bastille sans mandat, lorsque nous avons ramené le roi de Versailles à Paris, nous ne serons pas désapprouvés cette fois. »

Lafayette avait vu ses ordres méprisés; il était impossible qu'il s'exposât au danger d'une seconde révolte de ce genre; il ne lui restait donc pas autre chose à faire que de résigner son poste. Sourd aux prières de ses amis, il l'a fait jeudi passé; il a renvoyé sa garde d'honneur et s'est fait inscrire, comme simple soldat, dans une compagnie de grenadiers volontaires. « Puisque je ne puis plus rendre de services comme chef, disait-il, je veux au moins donner l'exemple de l'obéissance. » Le jour suivant, il a monté la garde comme un simple soldat. C'est ainsi que pensaient et agissaient les Épaminondas; c'est ainsi que l'on ne pense et n'agit que dans un État libre, quand même ce ne serait qu'un coup de théâtre. La modestie du général a fait oublier d'un seul coup ses faiblesses et ouvert les yeux à tout le monde sur les services qu'il a rendus et sur la difficulté de trouver un homme qui possède, au même degré, le don de commander à des citoyens libres. Les indifférents, eux-mêmes, dont il y a beaucoup ici, sont consternés de sa démission. Il règne un mécontentement universel, une irritation contre ses adversaires, on s'agite à droite et à gauche; la Municipalité et quelques bataillons défilent processionnellement devant son hôtel et l'invitent à reprendre le commandement, mais en vain. Il devait persister dans sa résolution tant qu'il ne recevrait que des invitations partielles. Enfin, il y eut une assemblée générale de la garde nationale. Sur soixante bataillons, deux ou trois seulement s'abstinrent de renouveler leur serment d'obéissance à Lafayette. Le bataillon des Cordeliers, pour détruire tout vestige de souvenirs désagréables, se donna un nouveau nom. Lafayette ne pouvait pas refuser plus longtemps; il reprit le commandement et la tranquillité publique parut rétablie. Mais, soit parce que les hommes sont généralement enclins à sauter d'un extrême dans l'autre, soit parce que la même intrigue, qui avait machiné le désordre, trouvait là une nouvelle occasion de se mêler aux affaires, l'enthousiasme le plus irréfléchi avait conduit quelques bataillons à jurer à Lafayette une obéissance absolue et une confiance sans bornes. Ce coupable abandon de leurs droits pouvait causer les plus grands dangers si, heureusement, la presse n'eût pas veillé. Ce furent peut-être justement les instigateurs de cette folie qui crièrent le plus contre elle; du moins, je sais que Dubois-Crancé, qui a donné la première alarme, avait voté pour le serment avec la plus grande ardeur dans sa section. « Les temps de la Ligue sont revenus, disait-on. Il ne dépend que de Lafayette de jouer le rôle des Guises. » Je crois, cependant, que Lafayette manque de force d'esprit pour cela. Il dut enfin déclarer qu'il n'avait entendu le serment que sous la condition que ses ordres seraient dans l'esprit de la loi.

La compagnie de l'Oratoire, qui avait donné le signal de l'insubor-

dination, a été licenciée, malgré une agitation persistante. On ne connaît pas encore les détails des événements. La Municipalité n'a pas trouvé bon de les communiquer au public; elle s'est contentée de rendre compte de sa conduite au Directoire. Celui-ci a répondu, à la demande de diverses sections, qu'il était satisfait des explications de la Municipalité. Quelques sectaires continuent cependant à faire des motions sanguinaires contre Lafayette, à demander sa tête.

Quand je rapproche les diverses circonstances qui se présentent à ma mémoire et que ni la brièveté du temps ni votre patience ne me permettraient de citer ici, je suis convaincu que toute l'affaire a été préparée par la cour elle-même. Peut-être était-il nécessaire à ses projets de prouver que le roi manque de liberté. Pourquoi, sans cela, reste-t-il à Paris, maintenant que tout est tranquille et que rien ne s'opposerait à son intention déclarée de s'en aller? La société des Cordeliers m'est suspecte. Deux ou trois coquins déguisés y dirigent une masse de fanatiques. Elle paraît avoir été l'âme de l'odieuse nuit du 5 au 6 octobre, on affirme aussi que c'est elle qui inspire cette feuille meurtrière et mal famée, *l'Ami du peuple,* de Marat, qui, sous le masque d'un ennemi de la royauté et de l'aristocratie, cherche à faire haïr l'Assemblée nationale, et qui a donné si souvent, au côté droit de l'Assemblée, l'occasion de faire des motions contre la liberté de la presse.

LX.

On a fanatisé le roi, on l'a persuadé que le peuple en voulait à sa vie. « Je sais bien, disait-il à Liancourt, qu'ils veulent m'assassiner comme Henri IV, mais je sais aussi que j'entrerai alors dans la vie céleste. Une plus belle couronne m'y attend. » — « Allez cependant, au moins pour la forme, à la messe de la paroisse de l'Auxerrois, lui dit Liancourt; ce n'est pas un article de foi, pas même pour le peuple, mais il voit dans votre refus une preuve d'aristocratie. » — « Je le voudrais bien, répondit le roi, mais l'enfer! L'enfer m'attend si je le fais. »

LXI.

4 mai 1791. — Enfin, le bref du pape a paru. Il est difficile de distinguer le document authentique des faux dont il circule une demi-douzaine, tous contradictoires; l'un condamne l'ancien clergé, l'autre condamne le nouveau, un troisième les condamne tous deux. En province, personne assurément ne s'y reconnaît; ici, c'est tout au plus si l'on sait quel est le bon. Le saint-père donne aux évêques et aux prêtres qui ont prêté serment quarante jours de réflexion pour revenir à la raison; pour Talleyrand-Périgord seul, il n'y a point de grâce. Pie VI anathématise la main de l'ancien évêque d'Autun qui a fait le premier les onctions sacrées et le front de M. Expilly qui les a reçues. L'évêque de Lydda

est aussi frappé. Si le pape se promet quelque effet des foudres de l'excommunication, il se trompe singulièrement; l'incrédulité est un excellent paratonnerre. Dans ce pays, on ne croit pas plus aux promesses et aux menaces du vicaire de Jésus-Christ qu'aux oracles de Tarrare. On ne considère en général le catholicisme que comme une franc-maçonnerie, un ensemble de jongleries et de tours moins bons que ceux du boulevard.

Hier, le Polichinelle du Capitole a été brûlé publiquement au Palais-Royal avec ses livres de sorcellerie. Un mannequin en pourpoint et culotte rouges, avec une tiare sur la tête, l'anneau du pécheur au doigt et la croix sur la poitrine, représentait le pape. A sa main pendait le corpus delicti, la bulle. Il fut accusé de vouloir soulever le fanatisme contre l'Assemblée nationale, unique autorité légitime; son avocat ne put le nier, bien qu'il cherchât à excuser Pie VI en esquissant le tableau des crimes et des débauches de ses prédécesseurs à côté desquels le chef actuel de l'Église est un ange. L'accusateur fit au contraire la peinture de toutes les horreurs, de tous les maux que le bref pourrait attirer sur la France si le peuple n'était pas plus raisonnable que la curie romaine ne se l'imagine. Le jury trouva Sa Sainteté coupable et les juges le condamnèrent. L'anneau du pécheur et la croix pectorale lui furent arrachés du corps et mon homme de paille fut précipité sans pitié dans les flammes.

LXII.

8 juin 1791. — L'abbé Raynal s'est fermé les portes du Panthéon par la lettre qu'il a écrite à l'Assemblée nationale. Ses droits à l'estime publique ne peuvent aveugler la nation sur les fautes que lui font commettre ses faiblesses et son grand âge. S'il a rendu des services à sa patrie, il en a été récompensé de la manière la plus éclatante et n'aurait pas dû en profiter pour susciter des troubles.

Si l'abbé Raynal avait été assez sage pour présenter à l'Assemblée des observations sur la meilleure manière de terminer ses travaux au lieu de critiquer ceux qu'elle a accomplis, s'il avait indiqué des remèdes aux maux contre lesquels il a déclamé dans des termes qui ne répondent guère aux principes exprimés dans son *Histoire philosophique et politique des Deux-Indes*, il aurait acquis de nouveaux droits à l'estime publique. Mais ses vaines déclamations sur les inconvénients de la situation actuelle, qui ne sont un secret pour personne, sont trop au-dessous de la gloire de l'abbé Raynal pour ne pas faire une très fâcheuse impression. Sa réputation a beaucoup souffert de cette démarche inconsidérée.

Divers savants, qui savent que l'abbé Raynal a été aidé pour son ouvrage, se croient en état de prouver qu'il a seulement prêté son nom. Une députation s'est rendue chez Mme de Vaudreuil, la fille de Diderot, pour lui demander si elle a trouvé dans les manuscrits de son

père la preuve que celui-ci est l'auteur de la partie philosophique du livre. Mme de Vaudreuil a répondu qu'elle ignore ce qui s'est passé entre son père et M. Raynal, mais que, si elle le savait, elle ne se croirait pas autorisée à le dire; qu'elle peut cependant assurer que tout ce que l'abbé Raynal a publié était bien *à lui*.

« Je n'en doute nullement, Madame, » répartit un des membres de la députation, « ce que j'ose demander, c'est si l'ouvrage auquel M. l'Abbé doit sa réputation est bien *de lui*. Ma perruque est à moi parce que je l'ai payée un louis, mais vos beaux cheveux sont de vous, il y a cette différence. Notre mission a pour objet de rechercher s'il y a la même différence pour la propriété de cet ouvrage, qui a été, dit-on, écrit par Monsieur votre père et publié par l'abbé Raynal. » Mme de Vaudreuil n'a répondu que par un sourire à cette galanterie.

Les ennemis que l'abbé Raynal s'est faits par sa lettre déclarent aujourd'hui unanimement qu'il n'a été que l'humble et misérable éditeur du livre, dont il a recueilli les profits et la gloire. Il est fâcheux pour un homme, qui jouissait d'une si grande célébrité, que cette question ait été soulevée, et il semble qu'elle ait été tranchée d'une façon affligeante pour lui. Il avait là une belle occasion d'éterniser l'illusion, et il y aurait sans doute réussi s'il s'était contenté d'indiquer à l'Assemblée nationale un moyen de guérir les maux dont il a esquissé le tableau. On n'a rien trouvé de nouveau dans ses observations; tout ce qu'on y a remarqué, c'est une critique directe des principes exprimés dans l'*Histoire des Deux-Indes* et que les admirateurs de Diderot revendiquent pour celui-ci.

Cette singulière discussion a fourni à une femme d'esprit l'occasion d'une saillie qui mérite d'être rapportée. Comme elle entendait lire la lettre de M. Raynal et dire que Diderot était l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique*, elle fit cette remarque : « L'abbé Raynal a brisé sa statue. » Il a paru une gravure en taille-douce représentant ce vieillard; d'une main il tient sa lettre et de l'autre un marteau. Arlequin le conduit par des lisières; il frappe lui-même son buste; la tête se détache et tombe à ses pieds[1]. (Voyez *l'Argus*.)

On affirme qu'il n'a même donné que son nom à la lettre et que Malouet en est le véritable auteur[2].

On a trouvé particulièrement comique la pitié de l'abbé Raynal pour les moines, et, comme il paraît avoir oublié les anathèmes qu'il a vomis contre eux dans son *Histoire* et qui ont eu enfin leur effet, on les lui a rappelés dans un abrégé piquant de son ouvrage.

Non seulement Diderot, mais d'Holbach, Pemejeat (*lisez* : Pechméja),

1. Les jeunes gens de Marseille ne se sont pas contentés de caricatures, ils ont conduit un buste de l'abbé à la maison des fous sur un corbillard. [*Note de l'auteur*.]

2. Selon Quérard, *la France littéraire*, t. VII, p. 175 (cf. t. III, 548), Guibert est l'auteur de la *Lettre de M. Raynal à l'Assemblée nationale*, 10 déc. 1789.

etc., paraissent avoir travaillé à l'*Histoire philosophique et politique*. Pemejeat trouve un jour M. de Chamfort qui la lisait : « Que pensez-vous de cela? » lui demande-t-il. — « Je viens de lire un morceau excellent sur l'esclavage, mais qui se termine par une phrase pitoyable. » — « Faites-moi donc voir; vous avez raison. Je pensais bien que Raynal ferait des sottises; il a ajouté cette phrase, le reste est de moi. »

M. Bailly rend visite à Diderot : « Que faites-vous là? — Je fais du Raynal, » répondit Diderot.

Le Dr Sanchez, un Portugais qui vivait à Paris, est l'auteur du morceau sur le Portugal et sur les possessions de cet État dans les Indes orientales et occidentales. L'abbé Raynal en reçut des éloges de tous côtés lorsque l'Histoire parut, et parce que tant de gens parlaient de ce livre comme étant de lui, il finit par s'en croire l'auteur. Il oublia ce qu'il devait au Dr Sanchez; quelques mois après, il se souvint de lui et alla lui faire une visite pour voir s'il se joindrait à l'admiration générale.

Dr S. On ne vous voit plus? — A. R. Oh! la faute en est à mon Histoire, qui m'a attiré dans une société où tout le monde me fête. N'êtes-vous pas aussi content de mon livre? — Dr S. Je m'en promets beaucoup de bien. — A. R. Et le morceau sur le Portugal? — Dr S. Il n'y a rien à y critiquer, je pense. — A. R. Je le regarde comme un de mes meilleurs. — Dr S. Cela me fait plaisir; cependant, je vois quelques améliorations à y faire. — A. R. Ce serait difficile. J'ai consulté les gens compétents, et il n'y a peut-être pas de chapitre qui ait été plus travaillé. — Dr S. Je crois que vous plaisantez? — A. R. Non, sérieusement. — Dr S. Vous avez donc oublié que j'en suis l'auteur? — A. R. Vous m'avez fourni des matériaux. — Dr S. Je crois, l'abbé, que vous êtes fou, et, si vous ne l'êtes pas, passez la porte.

Le Dr Sanchez, homme vif, ajouta plusieurs choses du même genre; l'abbé Raynal répliqua et fut mis à la porte.

Quand l'abbé Raynal quitta Paris, Chamfort dit : « Je trouve cela très naturel : il est fatigué de vivre avec l'auteur de son livre. » Ce n'est donc pas d'hier que l'on doute de la paternité littéraire de l'abbé. La différence frappante qui existe entre l'*Histoire des Deux-Indes* et la Lettre sur le gouvernement a été remarquée même par ceux qui ne connaissaient pas l'histoire secrète du premier ouvrage. Il faut que l'abbé Raynal choisisse, car l'auteur de l'un ne peut être l'auteur de l'autre. Dans le monde, l'abbé est un fatigant marchand d'anecdotes qui garde constamment la parole et qui rit le premier de ses histoires. C'est la conséquence et la preuve d'un trop long commerce mondain qui ne lui a guère permis de travailler. M. Anacharsis Clootz l'a cependant traité trop cruellement dans une lettre publiée à l'époque. Il était question de l'écrivain, et il a attaqué l'homme privé. Peu importe à la postérité que dans sa jeunesse Raynal ait fait l'entremetteur et le chenapan; on voudrait savoir seulement s'il a fait son livre. Cependant, je ne puis me dispenser de citer ici un passage d'un ouvrage que cet auteur a publié plus tard (*République universelle*, p. 134) :

« Raynal, ce renégat de la philosophie, se ligue avec une foule d'hypocrites aristocrates pour rallumer les tisons mourants du fanatisme. J'ai tort de l'appeler renégat, car il n'a jamais été philosophe; ce plagiaire n'a jamais eu de caractère à lui. Les dix ou douze styles de ce livre, qui n'est pas de lui, le prouvent assez. Il était dans la littérature ce que les aventuriers, chargés de cordons d'ordres, d'écussons et de diplômes, sont dans la chevalerie. Ce mendiant littéraire suivait les écrivains comme le geai suit le paon. On fut tout étonné de voir le style de Raynal, qui n'avait à sa maturité ni couleur ni cachet, ni rythme, ni mordant, prendre, dans sa vieillesse, une belle couleur et une trempe énergique. Je comprends que l'on écrive mieux à trente ans qu'à vingt et que notre faire s'améliore, aille *crescendo* jusqu'à l'âge de quarante ans, mais un sexagénaire qui produit des enfants robustes, cela me parut très suspect avant mes renseignements positifs sur la fabrication de l'*Histoire des Deux-Indes.* »

Il y a ou il y avait en France beaucoup d'auteurs qui ne sont pas les pères de leurs ouvrages. Ainsi, par exemple, l'*Histoire* du président Hénault appartient à un certain Beillard. Hénault ne l'a publiée qu'après la mort du véritable auteur. Le neveu de Beillard s'étonna de trouver la plus grande ressemblance entre le manuscrit d'Hénault et celui de son oncle et en parla. Hénault l'apprend, invite le jeune homme à venir chez lui, l'accable de politesses et lui emprunte le manuscrit. Quelques mois se passent, le propriétaire réclame son bien. Hénault, après de longues tergiversations, affirme l'avoir prêté au Dauphin, qui était curieux de le comparer avec son ouvrage, et qui l'a jeté au feu par mégarde. Hénault offre toutes les indemnités possibles et le jeune homme accepte un poste lucratif en province.

L'évêque d'Autun possède la liste complète de tous les auteurs des ouvrages de Mirabeau.

Les rapports si bien écrits de Montmorin avaient pour auteur, du moins en ce qui concerne le style, de la Harpe, qui reçut pour cela 10,000 livres. De tout temps, le gouvernement, obligé de tenir compte du goût d'une nation spirituelle, a su s'attacher les lettrés. Marmontel a rédigé l'excellent préambule des édits bursaux, dans lequel Calonne prouvait à la nation qu'elle allait s'enrichir à vue d'œil, tout en prenant dans sa poche jusqu'à son dernier liard.

Alfred Stern.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Le Centenaire de Michelet et le Centenaire de l'Édit de Nantes. — Le 21 août 1798, Jules Michelet naissait à Paris, dans le chœur d'une église de religieuses, transformée en imprimerie. Le 13 juillet 1898, Paris et la France entière célébreront le centième anniversaire de la naissance de l'historien de Jeanne d'Arc et de la Révolution. C'est une heureuse idée d'avoir fait coïncider la célébration de ce centenaire avec la fête nationale du 14 juillet. Elle risque de tomber dans la vulgarité et la banalité; il serait beau d'en faire la fête commémorative des grands souvenirs de l'histoire nationale. Rien ne serait plus touchant et plus patriotique que de la consacrer chaque année soit au souvenir d'un grand homme soit au souvenir d'un grand événement. On aurait pu cette année célébrer ainsi le trois centième anniversaire de l'Édit de Nantes, et c'eût été assurément une noble chose que de rappeler par une fête publique l'acte solennel par lequel, pour la première fois en Europe, fut proclamé le principe de la liberté religieuse. Chose triste à dire, si le centenaire de l'Édit de Nantes était tombé en 1888 ou 1889, il n'est pas douteux que les pouvoirs publics auraient tenu à honneur de prendre part à la commémoration de l'Édit de Nantes; mais aujourd'hui qu'un vent de folie semble avoir passé sur la France, que des feuilles sans pudeur prêchent ouvertement l'intolérance et la persécution, que de soi-disant patriotes entreprennent de ruiner la patrie en classant les Français par catégories religieuses et en rejetant dans une catégorie inférieure ceux qui ne suivent pas le culte de la majorité, les pouvoirs publics croient avoir fait tout leur devoir en ne s'associant pas à cette intolérance, sans oser la combattre trop ouvertement. Aussi les fêtes du trois centième anniversaire séculaire de l'Édit de Nantes, célébrées à Nantes les 30 mai, 1er et 2 juin derniers, par les trois cents délégués des églises protestantes, ont-elles eu le caractère d'une fête de famille, et le maire de Nantes a-t-il eu besoin d'un certain courage pour venir s'asseoir au banquet de clôture. Ces fêtes ont du reste été très dignes et très belles, et les discours de MM. de Schickler, de Félice, Puaux, Couve, Sabatier, Weiss ont rappelé éloquem-

ment les services rendus par les protestants de France à la patrie française, la fidélité qu'ils ont conservée au roi et au pays pendant vingt années de persécution, jusqu'à ce qu'ils aient été forcés d'opter entre leur conscience et leur roi, l'abnégation avec laquelle beaucoup d'entre eux ont subi les plus dures épreuves plutôt que de quitter le sol natal, l'empressement qu'ils ont montré à reprendre leur place au foyer commun dès que les portes de la maison paternelle leur ont été rouvertes.

Si la fête de l'Édit de Nantes n'a eu aucun caractère officiel, il n'en sera pas de même du centenaire de Jules Michelet. L'État et la ville de Paris s'uniront pour célébrer au Panthéon et à l'Hôtel de ville l'historien qui a su, mieux que tout autre, donner une voix à l'âme de la vieille France et exprimer les aspirations de la France moderne, qui a du même cœur rendu hommage à Saint Louis et Jeanne d'Arc comme à Hoche et Desaix, qui, dans *le Peuple,* nous a tracé le programme idéal de notre mission d'humanité et de progrès. Dans sa passion de liberté démocratique, Michelet a souvent été injuste pour les souverains et les ministres qui ont ruiné la monarchie en confisquant à son profit toutes les forces vives de la nation, mais ses injustices ont toujours leur source dans la douleur généreuse qu'il éprouvait à voir la France faillir à sa mission. Nul historien n'a éprouvé au même degré que lui le sentiment naïf et sublime qui avait guidé Jeanne d'Arc : la pitié qu'il y avait au royaume de France. Son œuvre est une œuvre de pitié et de justice. En lui rendant hommage, on rendra hommage à la fois à toutes les grandes choses que la France a faites dans le monde et à tous ceux qui, chez elle, ont souffert l'injustice et l'oppression, au mouvement communal comme aux grandes ordonnances de l'Hôpital, à l'Édit de Nantes comme à la Déclaration des droits de l'homme. Nous sommes heureux de voir le gouvernement saisir cette occasion de rappeler, en honorant un des écrivains les plus originaux et un des meilleurs citoyens qu'ait eus la France, tous les principes d'égalité devant la loi, de liberté de conscience, de liberté de penser, de liberté individuelle et de fraternité qui sont la base même du régime républicain.

Nécrologie. — Il y avait plus d'un point commun entre les deux érudits que la mort vient de nous enlever, M. Ludovic Lalanne et M. Ph. Tamizey de Larroque. L'un et l'autre avaient fait du XVIe et du XVIIe siècle français leur étude de prédilection; l'un et l'autre étaient des érudits et des curieux qui s'intéressaient aux infiniment petits de l'histoire, et ils n'avaient ni l'un ni l'autre osé entreprendre d'œuvre synthétique d'histoire ou d'histoire littéraire. Ils se sont contentés d'élucider une foule de points de détail et d'être des édi-

teurs d'une compétence et d'une conscience admirables, et de mettre, avec une inépuisable complaisance, au service de tous, les trésors de leur érudition. Très différents l'un de l'autre par leur tournure d'esprit, car M. Lalanne était un libre penseur à la façon du XVIIIe siècle et M. Tamizey de Larroque avait la piété bien réglée, docile et raisonnée d'un Huet ou d'un Gassendi, ils étaient frères par la bonté de leur cœur comme par l'amour qu'ils portaient à notre vieille littérature et à notre vieille histoire. M. Lalanne restera surtout connu comme l'éditeur de *Malherbe* (dans la Collection des grands écrivains) et de *Brantôme* (dans la Collection de la Société de l'histoire de France). Il était déjà profondément atteint par la maladie quand il a achevé d'une main tremblante l'introduction aux onze volumes de son *Brantôme*. Il n'a pas eu le temps ni la force de donner une édition corrigée de son *Dictionnaire historique de la France* qui a rendu et rend tous les jours encore de si grands services. Ses éditions des Mémoires de d'Aubigné, de Marguerite de Navarre, de Bussy-Rabutin, comme ses cinq volumes des *Curiosités littéraires, biographiques, historiques*, etc., comme aussi les nombreux articles qu'il a donnés à la Bibliothèque de l'École des chartes (ceux sur le Feu Grégeois ont élucidé une question jusque-là restée insoluble), à l'*Athenæum français* et à la *Correspondance littéraire*, qu'il a créée et dirigée de 1859 à 1865, montrent en lui beaucoup mieux qu'un curieux, un esprit d'une pénétration critique remarquable, capable de vues d'ensemble, qui s'est trop méfié de lui-même en se confinant dans la besogne d'éditeur, de recenseur et de collectionneur. Il poursuivait avec une implacable rigueur la légèreté et la mauvaise foi, et les vols de Libri comme les faux de Vrain Lucas ont trouvé en lui un juge sans pitié. — M. Tamizey de Larroque n'avait point la combativité de M. Lalanne, et ceux qui reliront les nombreux articles qu'il a donnés à la *Revue critique* lui reprocheront peut-être une bienveillance trop indulgente. On ne trouvera pas chez lui la rigoureuse acribie de M. Lalanne, mais son érudition sur tout ce qui touchait à la littérature du XVIe et du XVIIe siècle était vraiment admirable. Son œuvre capitale a été l'édition des *Lettres de Peiresc* qu'il laisse inachevée avec le septième volume tout près de paraître, et qui doit en comprendre dix. D'une importance capitale pour l'histoire de l'érudition au XVIIe siècle, ces lettres renferment aussi des renseignements intéressants pour l'histoire politique. Le recueil des lettres de Chapelain, publié aussi par M. Tamizey dans la *Collection des documents inédits*, offre pour la seconde partie du XVIIe siècle un intérêt analogue à celui que présentent les lettres de Peiresc pour la première partie

du siècle. Ces deux recueils ne représentent qu'une faible partie de l'activité de M. Tamizey de Larroque. Elle s'est prodiguée dans une série de publications de textes inédits commentés, répandues dans une foule de revues de Paris et de la province, et tirées ensuite à part à petit nombre. En 1881, M. Tamizey en a donné une bibliographie à la suite d'une notice sur le P. Cortade, et M. Andrieux en a donné une plus complète en 1887. En 1881, elle comptait déjà près de quatre-vingts numéros. Aujourd'hui on arriverait, je crois, à près de cent cinquante. Il y a dans ces plaquettes les éléments d'un riche épistolier du XVIe et du XVIIe siècle. La suite la plus importante qu'elles contiennent est celle des Correspondants de Peiresc; mais comment oublier tout ce que le cardinal d'Armagnac (cf. *Rev. hist.*, 1876-1877), Jean-Louis-Guez de Balzac, le cardinal d'Ossat, Guillaume du Vair, et tant d'autres hommes d'église, d'épée ou de plume doivent à l'érudition fructueuse de M. Tamizey? Grâce à lui, nous avons conservé une partie du précieux recueil des Vies des poètes français de G. Colletet, brûlé dans l'incendie du Louvre en 1871. Si un autre incendie n'avait pas dévoré, il y a quelques années, la riche bibliothèque de M. Tamizey, il nous aurait donné une édition complète et annotée des lettres de Guy Patin. La douleur causée à notre ami par ce déplorable accident qui anéantissait le travail de longues années a certainement abrégé sa vie. La *Revue historique* n'oubliera pas l'appui qu'elle a trouvé dès sa fondation auprès de MM. Lalanne et Tamizey de Larroque, appui qu'ils lui ont conservé jusqu'à leur dernier jour. G. Monod.

Publications nouvelles. — Temps modernes. — Avec le troisième volume de son bel ouvrage sur *Philippe V et la cour de France*[1], qui porte comme sous-titre : *Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury*, M. Alfred Baudrillart nous conduit de l'avènement de Louis Ier (janvier 1724) au traité de Séville (novembre 1729). Durant cette période de près de six ans, on voit se manifester la politique d'hésitation, faite tour à tour de défiances et de sympathies réciproques, par lesquelles pourraient se résumer les relations de la France et de l'Espagne du traité d'Utrecht au pacte de famille. D'abord la France essaye d'une alliance avec l'Espagne, mais d'une alliance dans laquelle elle serait la puissance dirigeante. Tessé use à cette œuvre ses qualités de fin courtisan et d'homme d'esprit. Il croit y avoir réussi quand, après la mort prématurée de Louis Ier, il décide Philippe V à monter sur le trône. Vaine illusion, c'est quand on pense avoir atteint le but que tout est à recommencer. En même

1. Paris, F. Didot, 1 vol. in-8°, 1898.

temps que l'Espagne se retourne vers la cour de Vienne, où son envoyé Ripperda conclut un traité d'alliance défensive, le ridicule mariage de Louis XV avec Marie Leczinska amène le renvoi de l'infante. Il faudra plus de trois ans pour que la cour d'Espagne pardonne cet affront sans l'oublier et pour aboutir par le traité de Séville, qui assure l'action commune de la France et de l'Espagne en Italie, à poser longtemps à l'avance les bases du pacte de famille.

M. A. Baudrillart a raconté ces événements avec sa méthode, sa clarté et son talent ordinaires. Ce n'est pas sa faute si, malgré ses qualités, l'esprit du lecteur se fatigue à suivre ces intrigues sans cesse renaissantes, menées à la fois par les représentants officiels des deux pays et par des agents secrets. On déplore de voir tant d'intelligence, d'adresse, de persévérance dépensées pour arriver en somme à de si minces résultats. Des deux côtés on est mené par les événements bien plus qu'on ne les dirige, et c'est pourquoi, tout en rendant hommage aux qualités de Fleury, à son bon sens, à son amour sincère de la paix, je n'oserais aller jusqu'à acquiescer pleinement aux éloges que lui décerne l'auteur. Sauf cette divergence d'opinion, je ne puis que me rallier aux jugements de M. Baudrillart. Son livre est capital pour l'histoire de cette époque. On y remarquera particulièrement combien la renonciation des Bourbons d'Espagne, dont on a voulu depuis faire un article de foi, était loin à cette époque d'être considérée comme irrévocable. Nous voyons le duc de Bourbon donner au cardinal de Polignac l'ordre « d'exposer à Alberoni le désir qu'il avait d'obtenir pour la France un des fils de Philippe V si Louis XV venait à mourir sans enfant » (p. 49). Plus tard, il fait écrire à Philippe V : « Il n'est pas moins essentiel, pour le maintien de la religion dans sa pureté et pour le salut général du royaume de France, que Votre Majesté, en cas d'événement, rentre dans ses droits légitimes et naturels plutôt que de soutenir le parti d'une renonciation violente imposée par vos ennemis en faveur de la maison d'Orléans » (p. 149), et il songe encore à ces offres en mai 1725 au moment où l'on annonce officiellement le mariage de Louis XV (p. 197). Fleury, le prudent Fleury lui-même, fait des insinuations dans ce sens dès juillet 1726 (p. 263), et la mission de l'abbé de Montgon, si bien racontée par M. Baudrillart, n'avait pas d'objet plus important. Pour ne plus avoir qu'un intérêt historique, ces faits n'en méritaient pas moins d'être signalés.

C'est une très amusante lecture que celle des *Mémoires de l'abbé Baston*[1], dont le tome I vient d'être publié pour la Société d'histoire

1. Paris, A. Picard, 1 vol. in-8°, 1897.

contemporaine par les soins de M. l'abbé Julien Loth et de M. Ch. Verger. L'abbé Baston écrivait avec facilité et piquant, et certains passages de ses mémoires, le récit de son enfance et de ses premières études, le tableau de la vie au séminaire de Saint-Sulpice et à la Sorbonne, l'émouvante peinture de l'incendie de la foire Saint-Germain, etc., fournissent à la fois de précieux documents et un attrayant délassement d'esprit. La vie du clergé et même de la bourgeoisie de province à la veille de la Révolution est agréablement retracée dans ces souvenirs. Ce n'est pas toujours sans malice; je n'en veux pour preuve que l'anecdote suivante, à propos du haut commerce rouennais, auquel l'abbé Baston reprochait sa « fierté dédaigneuse » : « Je me souviens qu'un jour, dit-il, me promenant à la campagne avec deux ou trois de ces *Crésus*..., nous conversions vivement sur la hauteur de la noblesse et la morgue de la magistrature. Ils se plaignaient amèrement de l'une et de l'autre; moi je soutenais qu'ils les voyaient au microscope de l'amour-propre blessé. Un villageois parut à côté de nous et nous salua profondément. Je lui rendis le salut en me découvrant; il n'eut de mes négociants qu'un petit mouvement de tête et de cet air qui dit : homme de néant, nous te protégeons. Je pris la balle au bond. « Messieurs, leur dis-je, je ne connais pas de gentilhomme ni de conseiller au parlement qui n'eût, comme je l'ai fait, rendu le salut à cet honnête bonhomme. » Un d'eux, fort pâle de figure, rougit de mes observations; chez les autres, dont le visage était plein, vermeil et potelé, cette légère teinte de confusion ne fut pas perceptible. » La malice de l'abbé Baston s'exerce quelquefois sans grande critique et c'est, à beaucoup d'égards, un esprit bien étroit, mais, en somme, je le répète, ses mémoires sont à la fois instructifs et amusants.

Je n'en dirai pas tout à fait autant d'un autre volume publié par la même Société, *Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution*[1]. Tout en rendant un plein hommage à la science et au travail déployés par l'éditeur, M. l'abbé L. Jérôme, il me sera bien permis de penser que son introduction, augmentée de quelques extraits, aurait suffi pour faire connaître l'œuvre des collectes sans y consacrer un volume entier qui n'apporte rien de bien nouveau sur l'émigration.

Je ne veux pas quitter ces deux volumes sans faire remarquer que, des quinze volumes publiés jusqu'à ce jour par la Société d'histoire contemporaine, il n'en est guère qui ne soient hostiles à la Révolution, ce qui donne à cette collection, d'ailleurs intéressante, une

1. Paris, Picard, 1 vol. in-8°, 1897.

couleur politique que ceux qui la dirigent n'ont pas eu, à coup sûr, l'intention de lui donner. Si, ainsi que je le crois, la Société d'histoire contemporaine ne poursuit, par ses publications, qu'un but scientifique, j'espère que, comme elle l'avait annoncé, elle se montrera désormais impartiale par le choix des documents qu'elle édite. Il serait nécessaire, pour qu'on n'en doutât pas, que quelques récits des soldats de la Révolution, quelques correspondances des députés de la montagne, quelques mémoires des conventionnels exilés par la Restauration et des libéraux déportés ou exécutés par elle, viennent nous donner la contre-partie des lettres et souvenirs émanés des feuillants, des vendéens, des chouans et des émigrés.

Les publications des correspondances que les membres de l'Assemblée constituante adressaient aux municipalités locales ou à leurs commettants ne peuvent qu'être intéressantes. Elles permettent de voir de quels éléments locaux et particuliers fut fait l'esprit qui anima la première assemblée révolutionnaire, comment se forma le grand courant de réformes qui balaya de son flot puissant tant de choses de l'ancien régime. A ce titre il faut vivement remercier MM. H. Carré et P. Boissonnade de l'intéressant recueil de documents que forme la *Correspondance inédite du constituant Thibaudeau*[1]. Le père du célèbre conventionnel, qui a écrit ces lettres, était un esprit médiocre et un caractère timide. Son témoignage n'en est que plus précieux; il nous apprend combien rapidement les plus modérés furent entraînés par les événements et par l'opinion des ardents. Déiste et presque catholique, Thibaudeau devient un adversaire déclaré des prêtres réfractaires; monarchiste fidèle, il en arrive à l'indifférence, sinon à la défiance à l'égard du roi et de la famille royale. La partie la plus curieuse de sa correspondance est celle qui a rapport au partage de la France en départements; elle démontre clairement que les préoccupations locales y eurent autant et plus de part qu'un dessein préconçu d'unité. On ne démembra pas les provinces pour en supprimer les capitales, mais chaque ville importante d'un petit pays voulut à son tour être capitale. L'introduction de M. H. Carré, le commentaire de M. P. Boissonnade, excellents tous deux, une bonne table analytique ajoutent encore à la valeur de la correspondance de Thibaudeau.

Le livre que M. F. Rousseau a consacré à *la Carrière du maréchal Suchet*[2] est un livre bien fait. L'auteur ne cède pas à la tentation de tout excuser chez son héros; il blâme en particulier sa conduite à la fin de la guerre d'Espagne quand il battit en retraite au lieu de

1. Paris, Champion, 1 vol. in-8°, 1898.
2. Paris, Didot, 1 vol. in-12 (s. d.).

chercher à lier ses opérations avec Soult, triste résultat de « ces haines qui divisaient les officiers de l'Empereur et leur faisaient oublier, pour des questions personnelles, les grands intérêts qu'ils étaient chargés de défendre » (p. 259). Ces sentiments n'ont malheureusement que trop existé en tout temps et partout; mais Suchet ne leur obéissait pas quand, au début de sa carrière, de concert avec Davout, il sauvait Dupont à Pozzolo. Le meilleur chapitre du livre est celui où M. F. Rousseau, racontant l'administration de Suchet en Catalogne, en Aragon et à Valence, a été servi par la nature même de ses qualités. Là on n'a plus lieu de regretter le manque de couleur et de vivacité qui alourdit parfois son récit. Il a donc très bien montré que l'entente aurait pu être facile entre Français et Espagnols, et l'impression qu'on rapporte de cette lecture, c'est qu'on ne serait que juste des deux côtés en ne gardant des événements de cette époque que le souvenir d'une bravoure réciproque et d'une mutuelle fidélité à son drapeau.

Dans le volume qu'il a consacré à *l'Unité italienne*[1], M. J. de Crozals s'est surtout appliqué à mettre en lumière les causes lointaines, la préparation obstinée et silencieuse du « Risorgimento. » Pour lui, le romantisme, qui a pris en Italie la forme particulière d'un mouvement national, a été un des facteurs de l'Unité. Les sociétés secrètes et les sectes ont agi dans le même sens avec une énergie plus puissante encore. De là un plus grand développement donné à l'histoire des Idées qu'à celle des faits. Il est permis de penser que M. de Crozals aurait pu, avec avantage pour des lecteurs, développer un peu plus l'histoire de l'Italie depuis 1815 jusqu'au mouvement de 1846. Les événements de Naples en 1821, ceux de l'État romain dix ans plus tard, auraient mérité quelques détails. On en aurait désiré aussi sur la préparation par des réformes intérieures des événements de 1859. Ces réserves faites, je suis tout à fait à l'aise pour louer le livre de M. de Crozals de sa belle allure, de l'intérêt de ses récits et de l'impartiale sûreté de ses jugements. On le lira avec plaisir et profit; j'aurais aimé qu'en même temps qu'un très agréable volume, il fût un répertoire un peu plus complet de faits précis. L. Farges.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

M. E. Guillon entreprend sur *Nos écrivains militaires* une série d'études dont vient de paraître le premier tome, consacré à la période antérieure à 1789[2]. Le vrai titre de l'ouvrage serait « Nos militaires

1. Paris, H. May, 1 vol. in-8°, 1898.

2. É. Guillon, *Nos écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaires.* Première série : *Des origines à la Révolution.* Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-18 de 339 p.

écrivains militaires, » car l'auteur ne s'occupe point des ouvrages non militaires de nos soldats, pas plus que des œuvres des « pékins » sur l'armée. Le sujet est intéressant; depuis le XVIe siècle la France a compté un très grand nombre d'hommes d'épée qui ont été en même temps des hommes de plume remarquables, et la fréquence des guerres leur a fourni ample matière à exercer l'une et l'autre. Ils tiennent une grande place dans notre littérature historique, et il eût été fort curieux de caractériser avec précision leur esprit, leur caractère, leur talent et l'évolution de la science militaire, et de déterminer les traits généraux des principales périodes que l'on peut distinguer dans notre histoire militaire. Un tel livre eût été une contribution précieuse à notre histoire générale. Il faut louer M. Guillon d'en avoir conçu l'idée, d'avoir ramené l'attention sur des physionomies souvent oubliées ou peu connues, de s'être exprimé avec impartialité sur leur compte, d'avoir donné des notices biographiques et des résumés généralement exacts. Malheureusement, là s'est borné son travail. Pour l'auteur, « l'étude de notre littérature militaire est également celle des guerres et des campagnes qu'elle nous raconte, » et, de plus, il ne se fait pas faute, malgré son plan primitif, de faire allusion à des ouvrages qui n'y rentrent pas; de là une impression de confusion dans ce petit volume qui déborde de toutes les manières et qui prend tantôt l'allure d'un récit d'histoire militaire et tantôt ressemble à une série de notices mises bout à bout sans grand lien. Il faut regretter que l'auteur n'ait pas plus délibérément dominé son sujet, n'en ait pas éliminé plus soigneusement l'inutile, de manière à lui donner plus de clarté et d'agrément pour le grand public, en même temps que plus d'utilité pour les historiens. Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il soit ennuyeux ni inutile, et l'on accueillera la suite avec plaisir.

Le général Lafayette, qui sera sans doute une des premières figures retracées dans le deuxième volume de M. Guillon, vient d'être l'objet d'une étude de grand mérite[1]. Sous le titre modeste de : Notice biographique, M. É. Charavay lui a consacré un volume de plus de 600 pages, qui répond complètement à ce qu'il veut être : un sommaire exact et complet de la vie de Lafayette, avec le strict nécessaire d'explications générales pour éclairer les événements auxquels il fut mêlé. Je sais peu d'ouvrages aussi objectifs. Ce n'est que dans un épilogue de sept pages que M. Charavay s'est permis de juger son héros : il l'a fait avec fermeté, précision et justesse. L'ouvrage est

1. Étienne Charavay, *le Général Lafayette,* 1757-1834. *Notice biographique.* Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1898, in-8° de VIII-653 p.

rédigé d'après des sources manuscrites et imprimées très nombreuses, et, quoi qu'en pense la modestie de l'auteur, il est à croire qu'on ne trouvera pas grand'chose à ajouter à son récit méthodique et précis. Un appendice le complète, composé de pièces généralement inédites. Il faut louer sans réserve un livre comme celui de M. Charavay, dont le héros a été mêlé aux deux grands événements de la fin du XVIIIe siècle, l'indépendance des États-Unis et la Révolution française, et qui a été un personnage historique de premier plan. Tous les faits d'une biographie nous importent, quand il arrive que l'histoire de France elle-même est, pour ainsi dire, par moments un fragment de cette biographie. Il ne faudrait pas conclure de là que l'exemple de M. Charavay soit à suivre sans discernement. Il est à désirer que l'effort des historiens et des érudits ne se porte pas, comme il arrive trop fréquemment, vers des monographies détaillées d'individus. Celles-ci n'ont véritablement d'utilité que s'il s'agit de personnages dont l'action historique a réellement été grande. Pour les autres, des notices brèves et précises nous suffisent amplement, car les biographies étendues d'hommes obscurs ont toutes l'inconvénient ou bien de nous entasser des faits menus et oiseux, ou bien d'intercaler dans l'histoire d'un quasi-inconnu des fragments d'histoire générale qui sont alors présentés sous un jour très faux. Mieux valent infiniment les monographies d'institutions ou d'idées, qui nous manquent encore trop souvent.

Je ne sais trop si une nouvelle édition des *Mémoires du comte Mollien*[1] répond à un besoin très réel. Celle de 1846, pour n'être plus dans le commerce, suffisait à peu près, il me semble, aux lecteurs qui peuvent être tentés de les consulter. Le comte Mollien, qui naquit en 1758 et mourut en 1850, fut, entre autres emplois, attaché aux fermes générales sous l'ancien régime, ministre du Trésor sous l'empire et pair de France sous la Restauration. Ce fut un honnête homme et un bon financier ; il eut une existence honorable et utile. Mais son talent d'écrivain fut borné et je ne crois pas que la lecture de ses Mémoires puisse être utile à d'autres qu'à des financiers ; encore ne leur sera-t-elle, certes, point agréable. On trouvera pourtant en parcourant ce long ouvrage quelques traits intéressants relatifs à la personne de Napoléon ; on sera édifié une fois de plus sur « son insatiable besoin d'être le centre de tout, le principe unique d'action et d'impulsion sur toute personne et sur toute chose, » et sur sa prodigieuse puissance cérébrale. Ces renseignements sont assez abon-

1. Comte Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, 1780-1815. Paris, Guillaumin, 1898, 3 vol. in-8° de XIX-561, 611, 485 p.

dants et de quelque valeur. Mais il faut regretter que l'éditeur en ait rendu la recherche vraiment laborieuse. On ne saurait trop protester contre des éditions d'un maniement aussi incommode. Elles découragent le lecteur et exaspèrent l'érudit. Ces trois énormes volumes non seulement sont dépourvus de tout index, mais il n'y a pas même de table des matières convenable à la fin de chacun d'eux : on se contente de nous donner une longue énumération des sujets traités, sans qu'un seul chiffre de page permette de s'orienter dans ce fatras. En outre, par un raffinement de cruauté, l'éditeur s'est même abstenu d'indiquer sommairement au haut de chaque page les questions abordées, comme l'usage commence à s'en répandre et comme il était indispensable pour une publication aussi dépourvue de points de repère. Il était peut-être utile de rééditer les Mémoires du comte Mollien ; encore fallait-il le faire avec quelque soin, au moins élémentaire. Je ne sais pas de publication qui réponde moins aux plus modestes exigences des travailleurs.

Sans être de premier ordre, les documents publiés par M. Georges Firmin-Didot seront, cependant, préférables à consulter[1]. Il a retrouvé aux archives du ministère des Affaires étrangères les *Rapports politiques du comte Anglès,* qui fut chargé par Louis XVIII de la police du royaume au début de la première Restauration, et il en a donné un résumé complet. C'est, en somme, le registre des informations reçues par la police sur les événements qui se produisirent depuis le rétablissement de la monarchie jusqu'au retour de l'île d'Elbe. Sans nous apporter des révélations importantes, ces papiers du comte Anglès confirment et complètent ce que nous savions de cette période troublée. La personnalité de l'auteur n'est pas faite, d'ailleurs, pour en augmenter la valeur. Le comte Anglès, dont l'empire avait fait la fortune et qui le trahit sans vergogne pour Louis XVIII, semble avoir été un personnage fort médiocre, dont le souci dominant fut l'envie de plaire et de faire oublier son passé. Il tient à faire parade de ses sentiments religieux et de son aversion pour l'usurpateur ; certaines de ses réflexions sont typiques : un curé venait de prêcher contre Bonaparte, le traitant de scélérat et de damné et lui reprochant d'avoir traîné le pape par les cheveux ; sur quoi un paroissien se leva insolemment et cria : « Cela n'est pas vrai. Je connais le pape, il n'a pas de cheveux. » « De pareils incidents, ajoute Anglès, dispensent de rien dire de plus sur l'irréligion qui règne dans les campagnes » (p. 99). Il signale avec satisfaction

1. Georges Firmin-Didot, *Royauté ou empire. La France en* 1814, *d'après les rapports inédits du comte Anglès.* Firmin-Didot, in-8° de VIII-295 p.

un article du *Times* sur le roi de Rome, opinant « que ce bambin devrait être envoyé à l'hospice des enfants trouvés ou bien à cette société philanthropique qui s'est chargée d'élever les enfants des criminels fameux » (p. 163). Le comte Anglès était plus modéré en action qu'en parole. Ses rapports montrent bien les terribles difficultés où se débattait la première Restauration dans un pays où persistait vivace le souvenir de Napoléon et où toute l'armée lui demeurait attachée. Il y a des quantités d'anecdotes curieuses dont, malheureusement, l'exactitude est parfois sujette à caution. Si nous prenons, en effet, comme type des informations d'Anglès ce qui lui était rapporté de l'île d'Elbe, il faut reconnaître que sa police était singulièrement faite. On lui transmettait les récits les plus fantastiques, qu'il semble parfois accepter bénévolement. Reconnaissons, d'ailleurs, que la police toscane, mieux située pour se renseigner, et dont on vient de publier les papiers, n'était pas mieux informée. Toujours est-il que le débarquement de Napoléon surprit Anglès comme un coup de foudre; il lui fallut du temps pour en concevoir la portée. Le 8 mars 1815 encore, il n'y voit qu'un coup de tête désespéré et déclare que la France « ne voit déjà plus en celui-ci qu'une folie et la preuve que Bonaparte n'est plus le même homme. » Il allait suffire de peu de jours pour démontrer que Louis XVIII n'avait pas mis à la tête de sa police un homme très clairvoyant.

Il faut savoir gré au comte Vigier, arrière-petit-fils par les femmes du *Maréchal Davout*, des deux volumes qu'il vient de nous donner sur son bisaïeul et que M. Frédéric Masson a fait précéder d'une bonne introduction[1]. Il y avait déjà une littérature assez abondante sur le maréchal Davout. Sans parler de sa correspondance, nous possédions les travaux de MM. de Chénier, Joly, de Mazade et de Mme de Blocqueville. L'ouvrage de M. Vigier n'est, cependant, pas inutile. A la mort de la maréchale Davout, les papiers militaires et politiques du maréchal furent versés aux archives de la guerre, et ses papiers privés partagés en trois lots qui furent tirés au sort entre M. Vigier, Mme de Cambacérès et Mme de Blocqueville. Celle-ci trouva dans son lot de quoi faire son ouvrage. Le comte Vigier a extrait du sien une grande partie des documents qu'il publie actuellement et qu'il a, d'ailleurs, complétés par de nombreuses recherches. Ce n'est pas, à proprement parler, une biographie nouvelle du maréchal qui nous est apportée, mais un récit fragmenté de sa vie, bref là où M. Vigier n'a rien de nouveau à produire, nourri de longs documents là où ses

1. Le comte Vigier, *Davout, maréchal d'empire, duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl*, 1770-1823. Paris, Ollendorf, 2 vol. in-8° de XIX-291 et 409 p.

archives sont abondantes. C'est moins une véritable histoire qu'un recueil de documents utiles à consulter. Malgré une partialité visible et naturelle pour son héros et pour Napoléon, M. Vigier est généralement bon critique dans les endroits assez rares où il exprime un jugement personnel. Quant aux documents publiés, ils sont, pour la plupart, intéressants; l'auteur a eu la bonne pensée d'abréger de moitié le recueil qu'il nous a donné; peut-être aurait-il pu encore supprimer quelques pages oiseuses. Mais un certain nombre de pièces sont de première importance, entre autres les souvenirs dictés par Davout lui-même sur les Cent jours. Le livre de M. Vigier n'apporte pas grand'chose de nouveau sur le caractère même du maréchal; il donne de nombreux détails sur des points mal connus de son histoire militaire et nous affermit dans l'opinion que nous avions de lui. Napoléon déclarait que les qualités essentielles de l'homme de guerre étaient « une tête froide qui reçoive des impressions justes » et la fermeté de caractère. Davout les posséda au plus haut point. D'autres officiers de l'empire furent peut-être plus brillants ou plus sympathiques. Aucun ne peut lui disputer la première place après Napoléon. Auerstædt, Eckmühl et la défense d'Hambourg le mettent hors de pair[1].

Quoique, par sa forme, le volume semble adressé surtout au gros public, les historiens ne parcourront pas sans curiosité ni surtout sans étonnement le *Napoléon Ier* que M. Clément Rochel vient d'extraire des papiers inédits de Proudhon[2]. Bien que nous n'ayons affaire qu'à des fragments insuffisamment coordonnés, le langage de l'auteur est assez virulent pour que nous ne craignions pas de défigurer sa pensée en la jugeant d'après une œuvre incomplète. Le *Napoléon* de Proudhon est, somme toute, d'une importance historique fort mince, et sa valeur consiste beaucoup plutôt dans les renseignements nouveaux qu'il nous apporte sur le caractère de Proudhon que sur les appréciations qu'il contient sur celui de Napoléon. Bien qu'on les connût déjà, nous sommes édifiés à nouveau sur les idées de Proudhon relatives à la Révolution, à M. Thiers, aux héros, etc. Il faut signaler en particulier des pages très remarquables et presque justes sur les rapports de l'âme française et de Napoléon : comment le peuple français a adoré lui-même ses défauts dans le conquérant. Nous augmentons aussi notre collection d'aphorismes proudhoniens;

1. Il faut déplorer une incorrection beaucoup trop fréquente des noms propres dans le livre de M. Vigier.

2. P.-J. Proudhon, *Napoléon Ier. Manuscrits inédits et lettre du général Brialmont*, publiés par Clément Rochel. Paris, Librairie illustrée, in-18 de LXXVI-271 p.

on les comparerait volontiers à certains vers de Victor Hugo; ils ne consistent trop souvent qu'en paradoxes ou en truismes tonitruants. Quant aux jugements de Proudhon sur Napoléon, je ne pense pas qu'il y ait à en tenir grand compte. Son œuvre historique s'est bornée à un examen critique des volumes de Thiers, fait dans le but de réfuter les opinions favorables à Napoléon et d'en extraire matière à des torrents d'injures. Loin de moi l'idée de prendre la défense du rôle politique ou même de la personne de Napoléon. Il est pourtant difficile de le tenir pour une simple brute qui eut la chance de commander à une masse de brutes disposées à lui obéir. Ce n'est, cependant, pas beaucoup exagérer le jugement de Proudhon sur lui que de le caractériser ainsi. Napoléon, dit-il, est « incestueux, lascif, d'une absurdité colossale... d'une perfidie inouïe... un détestable homme... un pauvre caractère... » (p. 235); c'est « un grand joueur, un virtuose, un charlatan, beaucoup trop surfait par la vanité française qui s'adorait en lui » (p. 236); ce n'est pas même un bon général, son art militaire est factice (p. 206; cf. p. 237 et suiv.); il n'a pas de génie politique (p. 278); « intelligence tantôt très nette, tantôt fumeuse et boursouflée... tous les caractères d'une petite âme... Au total, homme prodigieusement surfait, qui n'a représenté aucun principe, n'en a servi aucun, n'a rien fondé par lui-même, rien su comprendre et qui a poussé la France vers une décadence irréparable au physique et au moral » (p. 16-17). On ne saurait dire que tout est radicalement dénué de bon sens dans ce fatras; mais il est difficile de ne pas éprouver quelque impatience devant des élucubrations aussi systématiquement faussées par un parti pris.

On lira avec plus d'agrément l'intéressant ouvrage, malheureusement inachevé, que M. Bardoux a consacré à la *Duchesse de Duras*[1]. La duchesse de Duras, fille du Girondin Kersaint, a été l'un des grands personnages de la Restauration et l'un des plus attrayants. Son amitié avec Chateaubriand en rehausse encore la physionomie. Une quantité de lettres et de pièces inédites ont permis à M. Bardoux de renouveler complètement sa biographie. On ne peut se défendre de subir le charme de cette grande dame et de remarquer la supériorité de son jugement politique sur celui de son illustre ami. Il faut reconnaître que cette publication n'accroîtra pas le prestige de Chateaubriand. Sans doute, l'écrivain est toujours admirable, même dans ses lettres intimes. Mais l'homme s'y montre d'une vanité, d'un égoïsme et d'une mesquinerie qui rebutent, et le politique apparaît

1. Bardoux, *la Duchesse de Duras*. Paris, Calmann Lévy, 1898, in-8° de IV-436 p.

tellement aveuglé par la passion et par l'esprit systématique qu'il est difficile de le juger sans acrimonie. De grands génies peuvent descendre à être parfois de piètres esprits et même de petites âmes.

Le duc de Richelieu est précisément un de ceux que le ferme jugement de Mme de Duras défend contre la malveillance obstinée de Chateaubriand. Le volume que vient de lui consacrer M. R. de Cisternes[1] complète utilement celui de M. de Crouzas-Crétet, que je signalais l'an dernier. Il consiste en deux publications de textes considérables, déjà connus en partie; elles sont précédées de préfaces explicatives et suivies d'une conclusion et d'un appendice. La première série consiste dans la correspondance de Richelieu avec Louis XVIII au moment des conférences d'Aix-la-Chapelle; la deuxième dans le testament politique de Richelieu intitulé *Ma retraite du pouvoir*[2]. L'appendice est composé de pièces généralement bien choisies et qui constituent un commentaire précieux pour l'intelligence des questions abordées. Le volume est plein d'intérêt. Les conclusions de M. de Cisternes sont très favorables au duc de Richelieu. Elles semblent justifiées par les faits. La série des lettres d'Aix-la-Chapelle, notamment, montre avec quelle ardeur le duc de Richelieu servit son pays. On voudrait lui accorder une juste vision, non seulement des choses de son temps, mais de l'avenir, en lisant certaines pages de son testament politique et notamment ces lignes sur l'alliance russe : « La France et la Russie n'auront jamais de motifs de se nuire; leurs intérêts ne sont jamais en opposition; aucune rivalité ne peut exister entre elles; la prospérité de l'une ne peut faire de tort à l'autre et la réunion de leurs forces suffit pour maintenir la paix du monde... [l'union] avec la Russie... peut être également utile aux deux nations » (p. 289).

Sous le titre trop ambigu de *Mémoires et souvenirs*[3], M. E. Biré a réuni dix-huit articles de revue concernant les mémoires les plus importants qui aient paru au cours de ces dernières années. Il va sans dire que ce volume est intéressant. Il serait difficile d'être ennuyeux en donnant des extraits et des analyses de documents qui nous touchent de si près et qui, si souvent, furent rédigés par les plumes les plus distinguées du temps. Les études de M. Biré sont

1. Raoul de Cisternes, *le Duc de Richelieu*, 1818-1821. Paris, Calmann Lévy, in-8° de 411 p.

2. Cet important document a paru pour la première fois dans la *Revue historique* en 1888. M. de Cisternes, qui le croyait inédit, l'a réédité comme tel dans la *Revue de Paris* en 1897.

3. Edmond Biré, *Mémoires et souvenirs*, 1789-1830. Paris, Victor Retaux, in-8° de 337 p.

gracieuses et exactes, et il choisit bien les morceaux qu'il reproduit. Il est tout à fait agréable de parcourir son livre. Ajoutons que cela est aussi utile. Presque chacun de ses articles se termine par un *erratum* fort érudit de l'ouvrage auquel il est consacré. Les éditeurs comme les lecteurs des mémoires trouveront profit à ses observations. Il faut regretter que, dans cet ouvrage comme dans tous ceux de M. Biré, perce un esprit de parti, très légitime en dehors de l'histoire, mais que l'historien a le devoir de réprimer. M. Biré est un apôtre de l'esprit conservateur, non seulement en matière religieuse et politique, mais même en littérature. Pour lui Autran, l'auteur de *Laboureurs et soldats*, est « bien au-dessus de tous nos Parnassiens » (p. 277), mais le général du Barail lui est pourtant supérieur. Sans nier le très grand mérite des mémoires de ce dernier, il est permis d'être étonné d'appréciations de ce genre. Aussi accueillera-t-on sans surprise, sinon aveuglément, des jugements d'hommes politiques marqués au même coin.

On ne saurait trop remercier M. E. Forgues, le distingué éditeur de la *Correspondance* de Lamennais, du nouveau volume de lettres inédites qu'il vient de publier[1]. A la différence de trop d'autres publications posthumes de correspondances, celle-ci est d'un intérêt poignant : pas une lettre, on pourrait presque dire pas une phrase, n'est à supprimer. La plupart de ces lettres furent écrites par Lamennais, de sa retraite de la Chênaie, entre le 8 novembre 1830 et le 14 juillet 1836. Lamennais, Montalembert et Lacordaire revenaient condamnés de Rome en 1830; mais, tandis que les deux derniers, avertis, se réfugiaient en catholiques rigides, avec une ardeur nouvelle, dans le giron de l'Église, Lamennais, malgré sa première soumission, s'éloignait de Rome toujours davantage, emporté par l'ardeur de sa pensée chrétienne et démocratique; la condamnation des *Paroles d'un croyant* amena sa rupture définitive avec l'Église. C'est à ce drame moral que nous fait assister cette correspondance. Elle est adressée à celui qui, en 1831, était le plus tendre disciple de Lamennais et que nous voyons se détacher de plus en plus de son maître qui l'effraye par la largeur et l'intrépidité indépendante de sa pensée. Rien de plus touchant que l'affection de Lamennais pour son « Charles bien-aimé, » s'efforçant de maintenir l'union des cœurs quand bien même les pensées divergent davantage. En Montalembert aussi, assurément, on devine une hauteur d'âme peu commune : que Lamennais ait fait de lui son ami et reçu de lui des services d'ar-

1. *Lettres inédites de Lamennais à Montalembert*, avec un avant-propos et des notes, par Eugène Forgues. Paris, Perrin, 1898, in-8° de XI-402 p.

gent en témoigne suffisamment. Mais ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on sent la rigidité, l'étroitesse et le ton despotique qui devaient régner dans les lettres que ce jeune homme répondait à son maître. On est pris d'une profonde pitié pour l'homme qui fut, en somme, le premier socialiste chrétien, dont le grand malheur fut d'être né trop tôt et pour qui de nouvelles affections, chaleureuses sans doute, ne pouvaient remplacer la vieille affection perdue de ceux qui, jusque-là, avaient vécu à son côté; et l'on ne peut se défendre d'une sorte de répulsion quand, sous la plume de celui qui avait été le disciple bien-aimé et qui avait reçu tant de « profonde et inaltérable tendresse, » on lit, à la date du 27 février 1854, cette phrase sèche et dure et significative : « J'apprends l'horrible mort de l'abbé de Lamennais, mort avant-hier dans l'impénitence finale, après avoir été pendant vingt ans infidèle à la foi qu'il avait si éloquemment glorifiée. » On est atterré d'un tel détachement et l'on se reporte avec plus de sympathie vers ces lettres de Lamennais où, assurément, fourmillent les idées contestables et les jugements faux et passionnés, mais où vibre un si large amour de l'humanité et de la liberté.

Mme de Beaulaincourt, fille du maréchal de Castellane et éditeur de ses mémoires, vient de publier un premier volume de lettres à lui adressées par un grand nombre d'officiers, pour la plupart ses obligés, au cours des guerres d'Afrique[1]. Elles attestent l'ascendant que le maréchal avait sur ses hommes et aussi sa situation de chef de coterie. Plusieurs de ses correspondants arrivèrent aux plus hautes dignités : parmi eux figurent, pour ne citer que quelques noms, Canrobert, Forey, Changarnier, Cler, etc. Ces lettres peuvent donc servir de complément à plusieurs notices biographiques. Quelques-unes ne les embelliront pas. Les plus remarquables sont assurément celles de Canrobert et du général Cler. D'une manière générale, il faut bien reconnaître que, si elles célèbrent les exploits de notre armée d'Afrique, elles ne témoignent pas en faveur de l'esprit qui y régnait : « De la tête à la queue, l'on court après le bâton de maréchal, après les étoiles ou après les épaulettes, et l'on cache son ambition sous un semblant de sentiment du devoir » (p. 301). Le maréchal Forey, à qui j'emprunte ces lignes, mérite créance mieux que tout autre; à part Changarnier, nul ne nous apparaît comme plus préoccupé de se faire valoir. On est aussi frappé de la manie critiqueuse des officiers vis-à-vis de leurs chefs; remarquons, d'ailleurs, que beaucoup songeaient à flatter Castellane en critiquant Bugeaud. Il n'empêche que,

1. *Campagnes d'Afrique*, 1835-1848. *Lettres adressées au maréchal de Castellane*. Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-8° de II-563 p.

dans une certaine mesure, la guerre d'Afrique fut un agent de démoralisation pour les troupes et qu'elle habitua les officiers à une stratégie de guérillas inapplicable ailleurs.

Elle eut, certes, ses bons côtés et servit d'école d'endurcissement et de champ d'expérience pour les meilleurs. C'est ce qu'expliquent les *Souvenirs militaires* du général Montaudon, dont vient de paraître le premier volume[1]. L'auteur est dénué de talent d'écrivain et son récit est froid et monotone. En revanche, il est généralement impartial et modéré, sauf en ce qui touche le parti républicain qui excite toute son animadversion ; il est plein d'un très bon esprit militaire, du sentiment du devoir et de l'obéissance ; ses jugements sont fermes et sérieusement motivés. Il y a donc à tenir compte de son œuvre, surtout en ce qui concerne la guerre de Crimée ; malheureusement, malade, le colonel Montaudon fut absent au moment de la prise de Sébastopol. Le récit des guerres d'Afrique est singulièrement fatigant. Celui de la campagne d'Italie est fort écourté.

C'est, au contraire, lui qui forme l'intérêt principal du tome II des *Souvenirs du général Fleury*[2]. Il contient un grand nombre de lettres écrites au courant même de la campagne d'Italie par le général Fleury, qui y accompagnait l'empereur : elles constituent le témoignage direct et immédiat d'un homme qui voyait de très près les dirigeants du jour, et leur valeur est réelle. Fleury juge assez sévèrement cette campagne qui fut si brillante en apparence et qui révéla pourtant aux observateurs attentifs les vices secrets de notre armée. Il y a aussi des détails intéressants sur l'expédition de Chine, sur les missions de Fleury en Danemark et en Italie et sur un très grand nombre de faits mal ou peu connus relatifs à la vie de la cour impériale. Comme dans le précédent volume, l'auteur a le tort de mettre démesurément en avant sa personne et son rôle propre, ce qui lui donne une attitude quelque peu déplaisante ; il serait également à désirer qu'il eût une plume un peu plus difficile. Tels quels, ses souvenirs ne sont pas à dédaigner. Le volume qui vient de paraître est le dernier qu'il ait rédigé. Un index y facilite les recherches. Un prochain volume demeure à paraître, qui consistera en notes et en lettres relatives aux événements de la fin de l'empire et principalement à la fameuse ambassade de Fleury en Russie, de 1869 à 1870. Il est à croire qu'il sera le plus utile à consulter.

1. Général Montaudon, *Souvenirs militaires. Afrique, Crimée, Italie*, t. I. Paris, Delagrave, in-8° de 498 p.

2. *Souvenirs du général Fleury ;* t. II : 1859-1867. Paris, Plon, 1898, in-8° de 393 p.

Il n'y a pas grand profit à tirer du récent volume de M. Thirria[1]. A vrai dire, tout ce qui s'y trouve d'appréciable donnerait à peine matière à quelques notes pour une biographie de la reine Hortense et de la duchesse de Berry ou pour une nouvelle édition du *Napoléon III avant l'empire* de l'auteur. Ce volume, laborieusement grossi jusqu'à 230 pages, se compose de lettres adressées à Mme de Crenay par la reine Hortense, par Napoléon III avant son règne et par la duchesse de Berry. La marquise de Crenay, quoique légitimiste et correspondante de la duchesse de Berry, fut en longues relations d'amitié et de voisinage avec la reine Hortense et avec son fils. De là un certain nombre de lettres qui, à part quelques détails curieux, servent surtout à nous confirmer l'absence d'orthographe, qui était encore autorisée chez quelques grands personnages. Napoléon III est de la force d'un médiocre élève de sixième. La reine Hortense et surtout la duchesse de Berry lui sont très inférieures; cette dernière a de plus, véritablement, un style de cuisinière. Notons avec quelle ingratitude Napoléon III, qui passe pourtant généralement pour avoir eu bon cœur, traite la pauvre Mme de Crenay, qui, pendant sa captivité de Ham, avait été sa correspondante assidue et même son homme d'affaires. Elle ne reçut plus de lui une seule lettre autographe du moment où il fut monté sur le trône, et ses démarches auprès du souverain trouvèrent peu d'accueil. Sans doute, il fut froissé de ce que les sentiments légitimistes de la marquise lui eussent interdit de paraître à la cour. Mais une aussi vieille amitié aurait mérité quelque indulgence.

On lira avec estime l'histoire que vient de publier M. Sylvain Blot du règne de Napoléon III[2]. Il n'y a dans son ouvrage aucune espèce d'appareil d'érudition, presque aucune note au bas des pages, mais le récit est clair, sobre, un peu gris parfois et vraiment dans un ton historique. La sévérité de l'auteur pour l'empire est largement motivée. Il faut reprocher à son œuvre un défaut de proportions choquant. La politique extérieure et les guerres de l'empire y tiennent une place par trop démesurément plus grande que les affaires intérieures, qui ont pourtant leur importance. De plus, le personnage de l'empereur est beaucoup trop faiblement caractérisé, surtout pour un livre qui s'appelle *Napoléon III* et non *la France sous Napoléon III* ou *la Politique de Napoléon III* ou *le Second empire*. Il y a exacte-

1. H. Thirria, *la Marquise de Crenay. Une amie de la reine Hortense, de Napoléon III et de la duchesse de Berry. Lettres inédites.* Paris, Plange, 1898, in-12 de VII-230 p.

2. Sylvain Blot, *Napoléon III*, 1808-1873. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1898, in-12 de 370 p.

ment trois pages sur la vie et la personne de Napoléon avant le 24 février 1848. Il était indispensable de mieux nous présenter l'homme et l'aventurier pour faire comprendre mieux l'empereur et son règne.

Les historiens ne seront pas seuls à accueillir avec reconnaissance l'important ouvrage que M. Debidour vient de consacrer à l'étude des rapports de l'État et de l'Église catholique en France depuis la Révolution jusqu'à la chute du second empire[1]. Cette question est une des plus considérables de notre politique intérieure, et une quantité d'autres s'y trouvent rattachées. Elle est si brûlante que M. Debidour a fort bien fait de ne pas prolonger son étude au delà de 1870; le recul nous manque pour juger des faits si proches de nous. M. Debidour a fort bien fait ce qu'il a voulu faire. Il serait puéril de relever quelques inexactitudes ou quelques lacunes inévitables dans une œuvre aussi vaste. Il faut le louer sans restriction de n'avoir écrit, comme il le dit, « ni une thèse, ni un plaidoyer, ni un pamphlet, » mais de nous offrir « une narration explicative d'où se dégagent, par la force des choses, des jugements » dictés par les deux principes de la liberté des cultes et de la souveraineté de l'État. Il n'y a donc, en somme, que les adversaires irréconciliables de ces deux principes qui pourront réellement être choqués par le volume de M. Debidour. Il y règne un esprit franchement démocratique et laïque qui, évidemment, incline la plume de l'auteur à quelque sévérité pour le catholicisme. Mais les catholiques impartiaux seront frappés, comme ceux qui ne le sont pas, des solides qualités de l'ouvrage; il est impossible de ne pas reconnaître la loyauté, la clarté et l'exactitude avec laquelle les faits sont exposés et discutés. Je recommande la conclusion éminemment historique de l'ouvrage. Il y a d'excellentes pages sur les questions les plus délicates : pourquoi les rapports de l'Église et de l'État sont devenus plus difficiles qu'ils ne l'étaient avant la Révolution; pourquoi l'opposition de l'Église est actuellement plus dangereuse pour l'État; pourquoi l'Église a regagné sur l'État tant de terrain sans en regagner davantage. On lira avec un profit tout particulier les quelques pages où M. Debidour montre la différence qu'il y a dans la manière dont l'Église catholique est considérée actuellement par le gouvernement et les classes dirigeantes et la manière dont elle l'était il y a cent ans. L'auteur n'explique pas moins bien comment sa situation a changé vis-à-vis de la papauté.

Nous demeurons dans les questions de politique religieuse en

1. A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, de 1789 à 1870*. Paris, Alcan, 1898, in-8° de II-740 p.

signalant les fragments d'histoire diplomatique du comte de Béhaine[1]. Le récent volume qui vient de paraître sous son nom se compose de trois parties. Une intéressante introduction de M. Georges Goyau retrace la carrière de M. de Béhaine, qui se passa presque tout entière à servir la France et le catholicisme en Allemagne et à Rome. On peut différer d'appréciation avec M. Goyau sur un grand nombre de points sans méconnaître tout l'intérêt de son exposition. La seconde partie du volume comprend, augmentés de quelques pages, plusieurs articles que M. de Béhaine a fait paraître l'an dernier dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ils concernent les relations entre la papauté et l'empire allemand de 1870 à 1887. Il y a des pages fort intéressantes sur la lutte contre le Culturlkampf, que M. de Béhaine put amplement étudier à Munich, en particulier sur la mission de M. de Schlœzer à Rome de 1883 à 1885 et sur les heureux résultats qu'obtint finalement l'adroite politique de Léon XIII. Une troisième partie se compose des principaux documents législatifs, diplomatiques et pontificaux auxquels il est fait allusion. Elle constitue pour le lecteur un recueil très commode. L'ouvrage est, somme toute, d'une réelle importance pour la si curieuse histoire du catholicisme sous le pontificat de Léon XIII.

Le petit volume de M. André Lebon intitulé *Cent ans d'histoire intérieure, 1789-1895*[2] n'apporte rien de très original à l'histoire. C'est un résumé très convenablement fait de notre évolution politique depuis cent ans. Malgré le terme « histoire intérieure, » c'est avant tout de l'histoire gouvernementale et parlementaire qu'on nous parle. A ce titre, les pages consacrées au même sujet par M. Seignobos dans son *Histoire politique de l'Europe contemporaine* sont très supérieures. Il aurait fallu en plus nous parler de l'évolution sociale du pays; mais là-dessus M. Lebon ne nous apprend pas grand'chose. Il faut louer surtout dans cet ouvrage beaucoup de clarté et un ton très impartial. S'il n'est pas d'une grande utilité pour les historiens, il pourra être plus utile aux hommes politiques en leur présentant des considérations sensées et moyennes sur des événements et des idées qu'ils sont trop habitués à envisager à un point de vue électoral[3].

1. Comte Édouard Lefebvre de Béhaine, *Léon XIII et le prince de Bismarck. Fragments d'histoire diplomatique avec pièces justificatives...* Paris, Lethielleux, in-12 de LXXXVIII-480 p.

2. André Lebon, *Cent ans d'histoire intérieure*, 1789-1895. Armand Colin, in-18 de IX-339 p.

3. On est assez intrigué du sens de la conclusion finale de l'ouvrage : « La France paraît s'accoutumer peu à peu à ne chercher dans la vie publique que

Il semble que, depuis quelque temps, la curiosité, non plus des politiques seulement, mais des philosophes, des historiens et des sociologues, se tourne avec une ardeur toute nouvelle vers notre situation sociale et morale de Français de la fin du XIXe siècle. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici les causes de ce mouvement tout à fait salutaire. Je ne veux que signaler deux des ouvrages les plus propres à attirer l'attention des historiens.

M. E. Demolins[1] entreprend d'étudier les « types sociaux » de la France. Il veut faire comprendre comment la nature diverse du sol et du travail exigé de l'homme aboutit à des créations d'individus aussi différents que nos Lorrains et nos Gascons, nos Bretons et nos Marseillais. La thèse est juste et intéressante, à condition de ne pas être exagérée. M. Demolins a étudié les types du Midi et du Centre, en y comprenant la Bretagne, pour la commodité de ses théories sur la formation particulariste et la formation communautaire. Il a formulé un grand nombre d'observations intéressantes; beaucoup paraissent justes et beaucoup infiniment suspectes; en effet, les éléments sur lesquels il s'appuie pour établir ses considérations sont de valeur très diverse et généralement empruntés à des recherches déjà anciennes et très médiocres. M. Demolins est un Français du Midi généralisateur et prompt à conclure; aussi nous décrit-il les effets de la culture de la vigne et de l'olivier avec une grande imagination créatrice. Malgré soi, l'on se défie en lisant ses conclusions. On se défie encore beaucoup plus quand on lit le deuxième des appendices qui terminent le volume (p. 451). M. Demolins nous y explique sa méthode de travail. Elle est alarmante. Il y a trois méthodes : celle des théoriciens, qui raisonnent *a priori* en dehors des faits; celle des érudits, qui procèdent par accumulation de faits; celle des savants et de M. Demolins, qui se résume dans la formule suivante : « Raisonner à fond sur un petit nombre de faits jusqu'à ce qu'on en ait saisi l'enchaînement et déterminé la classification. » M. Demolins avait jadis réuni dans un carton dix mille fiches sur un seul sujet; il n'a jamais pu s'y débrouiller et ne rouvrira ce carton que pour en jeter le contenu au feu. Nous sommes donc en droit de penser que M. Demolins en a réuni beaucoup moins pour étudier les Anglo-Saxons et les Français d'aujourd'hui, et, à vrai dire, il y paraît. Pour parler sérieusement, n'est-il pas prodigieux et regrettable de voir l'auteur

l'art de gérer ses intérêts sous le couvert de la liberté. » Est-ce une ironie ou un regret, un éloge ou le *mea culpa* d'un parlementaire ?

1. Edmond Demolins, *les Français d'aujourd'hui. Les types sociaux du Midi et du Centre.* Paris, Firmin-Didot, in-12 de XII-461 p.

intelligent d'un livre à succès s'imaginer que la besogne de l'érudit consiste à entasser des fiches et celle de l'historien social à raisonner à fond sur un petit nombre de faits? Et faut-il encore répéter que, si, en effet, tout érudit n'est pas un savant, il n'est pas un seul savant digne de ce nom qui ne doive être, pour commencer, un excellent érudit, c'est-à-dire un homme capable, non pas d'empiler des fiches, mais de faire la critique et la comparaison de tous les documents relatifs au sujet qu'il étudie? M. Demolins n'est pas un érudit, il le dit lui-même, et nous n'avons pas de peine à l'en croire; ne poussons pas davantage nos conclusions.

Il n'y a, certes, pas uniquement des choses flatteuses pour nous dans les articles que M. Henry Bérenger vient de réunir sous le titre de *la Conscience nationale*[1]. Leur lecture, pourtant, est aussi réconfortante qu'instructive, car il étudie nos maladies avec l'œil d'un médecin consciencieux, et non avec celui d'un héritier avide. Encore que son livre s'adresse plutôt aux moralistes, il met dans une lumière juste un certain nombre de faits importants. Je signalerai tout particulièrement l'étude qu'il a consacrée au prolétariat intellectuel de nos jours. Il est absolument certain qu'en ce moment, par un enthousiasme édifiant, mais dangereux, pour la science et l'instruction en soi, l'Université s'efforce et réussit à créer chaque année un grand nombre de jeunes gens à qui le pays ne fournira pas les moyens de vivre de ce qu'il leur a enseigné. Ce seront des « prolétaires intellectuels, » quelque chose d'analogue aux déclassés, mais de pire. On dit que cette catégorie d'individus constitue un élément de progrès; un élément d'agitation serait plus exact; j'ajouterai que, sauf quelques-uns, les agitateurs ainsi produits sont principalement des aigris et des utopistes, c'est-à-dire des agents de division sociale plutôt que des instruments de progrès. Il y aurait beaucoup à dire sur le résultat social de la diffusion croissante de l'instruction supérieure, sur celui de la multiplication des bourses, des missions, etc. M. Bérenger a fort bien attiré l'attention sur le danger qui peut résulter de mesures dictées par les meilleures intentions.

Le souci de ne pas nous dénigrer nous-mêmes ne doit, d'ailleurs, en aucune manière, nous détourner d'étudier et d'admirer ce qu'il y a de bon chez d'autres peuples et d'en faire notre profit. Aussi lira-t-on avec grand intérêt le second volume que M. G. Cavaignac vient de consacrer à l'étude de la formation de la Prusse contemporaine[2].

1. Henry Bérenger, *la Conscience nationale*. Paris, Armand Colin, in-18 de VIII-335 p.

2. Godefroy Cavaignac, *la Formation de la Prusse contemporaine*; t. II : *le*

Ayant précédemment retracé le ministère de Stein, M. Cavaignac commence aujourd'hui l'examen du ministère de Hardenberg, qui fut au pouvoir de 1810 à 1822, c'est-à-dire pendant des années décisives pour la formation de la Prusse. La réforme de la législation fiscale, la constitution de la petite propriété indépendante, la substitution d'un organisme centralisé à la décentralisation existante, tels étaient les buts principaux poursuivis par Hardenberg et dont le détourna à peine la guerre européenne qui suivit l'échec de la campagne de Russie. L'exposition de M. Godefroy Cavaignac est lucide et d'une lecture très facile. Son ouvrage, rédigé d'après des pièces d'archives françaises et d'après les meilleures publications de l'étranger, mérite une sérieuse estime.

Il n'y a pas moins d'utilité à tirer du petit livre écrit par M. Blondel sur l'*Essor industriel et commercial du peuple allemand*[1]. M. Demolins écrivait l'an dernier que, dans la concurrence économique, les Allemands sont destinés à être éliminés par les Anglo-Saxons comme les Peaux-Rouges par les Américains. M. Blondel nous montre comment les Peaux-Rouges se défendent ou plutôt attaquent. Son travail, rédigé d'après les statistiques et les rapports consulaires les plus récents, suffit, quoique sommaire, à nous faire reconnaître dans le progrès économique de l'Allemagne contemporaine un des faits européens les plus remarquables de notre dernier quart de siècle. M. Blondel nous apprend quels phénomènes et quels efforts intelligents ont produit et développé cet épanouissement économique. Il aurait pu rappeler, comme un témoignage frappant de la difficulté qu'ont les Anglais à lutter contre les marchandises allemandes, l'établissement récent par plusieurs maisons anglaises de succursales en Allemagne, afin de pouvoir rivaliser de bon marché avec leurs antagonistes. Il faut souhaiter que l'enquête industrielle que va entreprendre M. Blondel sur l'Allemagne moderne lui permette de nous donner bientôt l'ouvrage détaillé dont il vient de nous tracer les lignes générales.

Ce ne sont pas, en revanche, les Allemands qui ont à se féliciter de l'étude consacrée par M. Auerbach aux races et aux nationalités en Autriche-Hongrie[2]. M. Auerbach nous donne là un livre de statistique consciencieux et utile. Après une introduction relative au sens

Ministère de Hardenberg. Le Soulèvement, 1808-1813. Paris, Hachette, 1898, in-8° de VII-517 p.

1. Georges Blondel, *l'Essor industriel et commercial du peuple allemand*. Paris, Larose, 1898, in-12 de VIII-220 p.

2. Auerbach, *les Races et les nationalités en Autriche-Hongrie*. Paris, Alcan, 1898, in-8° de 336 p.

des mots de race et de nationalité et deux chapitres généraux sur la question des nationalités et les méthodes et les résultats des recensements ethniques en Autriche-Hongrie, M. Auerbach étudie une à une les provinces de l'empire-royaume et y examine tour à tour le développement de toutes les nationalités qui s'y confondent, s'y combattent et s'y éliminent. L'enquête de M. Auerbach confirme amplement les observations des derniers géographes et des derniers statisticiens. L'un des faits les plus frappants est l'affaiblissement progressif de la nationalité allemande en Autriche-Hongrie : sa natalité inférieure, ses mariages plus tardifs, l'excédent plus faible de ses naissances légitimes, etc. Par contre, les éléments slaves progressent puissamment ; mais c'est surtout l'élément magyar qui, non content d'avoir conquis sa propre autonomie, devient de plus en plus envahissant et, passé du rang d'opprimé à celui d'oppresseur, s'efforce d'étouffer les nationalités qui vivent à côté de lui. Politiques, historiens et géographes consulteront avec fruit l'ouvrage de M. Auerbach. Je regrette que sa conclusion se borne uniquement à la constatation des tendances nouvelles de la race magyare. Son livre pouvait se passer de conclusion, mais, du moment qu'il y en avait une, on attendait sur l'ensemble de la monarchie austro-hongroise et sur le conflit des nationalités quelques considérations générales, qui, pour être plutôt politiques que géographiques, n'en étaient pas moins le terme naturel d'une étude intitulée *les Races et les nationalités en Autriche-Hongrie.*

M. de Martens publie le tome VII de son grand *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*[1]. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de cette collection. Les volumes précédents étaient consacrés aux rapports avec l'Autriche, l'Allemagne et avec l'Angleterre jusqu'en 1832 ; les suivants le seront aux rapports avec la France. Celui que nous donne aujourd'hui M. de Martens traite des relations avec l'Angleterre de 1832 à 1895. Plusieurs des plus grands personnages des deux pays y furent mêlés et quelques-unes des questions abordées sont de première importance. Signalons en particulier les négociations relatives à l'Asie centrale et à la question d'Orient. Un grand nombre des documents publiés par M. de Martens étaient demeurés inédits jusqu'ici. On sait que sa collection donne parallèlement tous les textes en russe et en français.

1. *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères,* publié d'ordre du ministère des Affaires étrangères par F. de Martens ; t. XII : *Traités avec l'Angleterre*, 1832-1895. Saint-Pétersbourg, A. Böhnke, 1898, gr. in-8° de XIII-504 p.

« La publication d'une étude géographique, historique et politique de la Corée vient à son heure, » dit l'auteur de *la Corée indépendante, russe ou japonaise*[1]. Cela est tout à fait exact, mais il faut regretter que celle de M. de Laguérie ne soit pas mieux ce qu'elle s'efforce d'être. Je me hâte de dire que je suis d'une ignorance à peu près complète sur la Corée et je m'interdis toute critique sur le fond de l'ouvrage. En revanche, tout le monde pourra se rendre compte du défaut de plan qui le caractérise. Il se divise en quatre parties : la conquête de la Corée par le Japon, — la politique des Japonais en Corée, — le tableau de la Corée avant l'occupation japonaise, — la description de la Corée. L'ordre de ces parties est assez singulier, mais la disposition des matières dans chacune d'elles l'est encore davantage ; par exemple, la section intitulée : la politique des Japonais en Corée, est à peu près uniquement remplie par des descriptions géographiques et des observations de mœurs. A vrai dire, ce n'est pas « une étude géographique, historique et politique » qui nous est offerte. C'est une série de notes de reportage recueillies par quelqu'un qui a vu le pays, qui semble au courant des événements de ces dernières années et dont la plume est agréable, quoique un peu trop facile ; elles sont assurément intéressantes et utiles. Ce qui s'en dégage nettement, c'est le jugement sévère formulé par M. de Laguérie sur la politique intéressée, sournoise et dangereuse pour l'Occident que le Japon tient en Corée. L'avertissement n'est pas à dédaigner. Mais quel dommage que ce soit à peu près la seule impression claire que nous laisse ce volume ; quel dommage que le désarroi où nous jettent tant de personnages aux noms baroques, agissant dans des lieux inconnus et d'aspect non moins rébarbatif, soit accru par une telle fantaisie ou plutôt par une telle absence de méthode !

Plusieurs livres généraux, sans être véritablement des livres d'histoire, intéresseront les historiens. Il y a beaucoup de profit à tirer de l'ouvrage de M. Meuriot sur les *Agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*[2]. C'est, avant tout, un travail de statistique comparée. M. Meuriot a étudié le développement des grandes villes dans l'Europe moderne et l'a abondamment décrit avec de nombreuses statistiques ; une deuxième partie, très courte, examine les causes du mouvement de la population rurale vers les villes ; une troisième,

1. Villetard de Laguérie, *la Corée indépendante, russe ou japonaise*. Paris, Hachette, 1898, in-16 de VIII-304 p.

2. Paul Meuriot. *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine. Essai sur les causes, les conditions, les conséquences de leur développement*. Paris, Belin, 1897, in-8° de 475 p.

plus longue, mais encore beaucoup trop brève, dégage quelques-unes des conséquences du développement des agglomérations urbaines. C'est de beaucoup la partie statistique de l'ouvrage qui est la plus utile. La partie historique a un caractère excessif de généralité, qui expose à plus d'une erreur de détail; sans formuler volontiers des lois générales, M. Meuriot en indique pourtant quelques-unes, dont il faudrait faire une vérification approfondie. Il serait de même nécessaire de passer au crible bon nombre de ses statistiques, afin d'en analyser les éléments constitutifs. Ces réserves faites (reconnaissons, d'ailleurs, qu'il ne faut pas être trop exigeant pour un ouvrage qui, bien qu'étant une thèse de doctorat, a un caractère très général), on saura gré à M. Meuriot d'avoir groupé beaucoup de renseignements souvent difficiles à se procurer. Il faut regretter que quelques-unes des statistiques qu'il nous livre remontent à des dates déjà assez anciennes; n'oublions pas, toutefois, qu'elles sont souvent dressées très lentement et aussi qu'une thèse de doctorat a parfois à subir un stage assez long avant d'être livrée au public. Il y a une autre critique plus grave à faire à M. Meuriot : c'est d'avoir parfois donné des échelles différentes aux graphiques et aux cartes qu'il consacre aux mêmes sujets dans des pays différents[1]. Encore que le lecteur soit prévenu par des notes explicatives, il garde de ces documents une impression comparative entièrement fausse. Je me rends compte qu'il y avait des difficultés à unifier toutes ces échelles. Cela était cependant nécessaire, ou tout au moins, si cela était vraiment trop compliqué, il fallait dresser des tableaux comparatifs d'ensemble, de manière à ne pas égarer les lecteurs. Pour que des graphiques ou des cartes soient utiles, il faut qu'ils parlent aux yeux; or, trop souvent ceux de M. Meuriot leur mentent en désignant par les mêmes signes des choses différentes.

Les conjonctures politiques présentes donnent un intérêt d'actualité à l'ouvrage de M. Richard Kleen sur les *Lois et les usages de la neutralité*[2]. C'est une traduction améliorée de son ouvrage paru en suédois, à Stockholm, de 1889 à 1891. C'est un travail plutôt de droit international que d'histoire. « Il n'existe guère jusqu'ici de droits moins reconnus que ceux des neutres, » dit M. Kleen. Ces dernières semaines nous en ont fourni plus d'une preuve. Il importerait fort

1. Cf. par exemple p. 109, 189, 205, ou p. 92 et 131.

2. Richard Kleen, *Lois et usages de la neutralité, d'après le droit international conventionnel et coutumier des États civilisés;* t. I : *Principes fondamentaux. Devoirs des neutres.* Paris, Chevalier-Marescq, 1898, in-8° de XIX-660 p.

de les déterminer strictement, et un bon ouvrage sur cette matière n'est pas à dédaigner. La seule partie du livre qui intéresse directement les historiens est une introduction de 70 pages où M. Kleen retrace l'histoire du principe de neutralité. Il montre avec raison que ce droit est, en somme, d'origine infiniment récente et qu'il n'a guère commencé à être reconnu qu'à partir du XVIIe siècle, tout en demeurant singulièrement imparfait. Il aurait été utile de rappeler les théories énoncées dans quelques traités fameux, comme le *Mare clausum*, de Selden, pour montrer les obstacles que rencontrèrent Grotius et les premiers théoriciens libéraux du droit des neutres.

Le régime dont M. Georges Renard nous décrit le fonctionnement[1] n'a pas encore été appliqué; c'est donc une « utopie » qu'il nous décrit. Mais, comme elle fournira peut-être la base du régime social de demain (qui, d'ailleurs, s'écroulera vraisemblablement après-demain), elle s'impose vivement à l'attention du public cultivé en général et des historiens en particulier. A ma connaissance, sans aucune comparaison, le volume de M. Renard contient l'exposé le plus clair et le plus complet du collectivisme le plus libéral et le plus intelligent. Traitant successivement des principes généraux du socialisme, de l'organisation politique et de l'organisation économique du régime, M. Georges Renard a abordé, sans les esquisser, toutes les questions principales de son sujet, même les plus délicates et les plus épineuses. Je n'ai pas à discuter ici les solutions qu'il indique. Il me suffit de dire qu'elles sont exposées avec une bonne foi irréprochable et avec beaucoup de talent.

André Lichtenberger.

Publications diverses. — M. Richard a consacré un mémoire étendu et approfondi[2] à l'examen et à la critique de l'article sur le lieu de la bataille dite de Vouillé, publié par M. Lièvre dans la *Revue historique* de mars 1898. Il combat énergiquement la thèse de M. Lièvre d'après laquelle la bataille entre Clovis et Alaric aurait été livrée, non à Vouillé sur l'Auzance, mais en un lieu nommé *Vocladum* sur le Clain, qu'on peut identifier avec la localité dite aujourd'hui Saint-Cyr. Tous les raisonnements que M. Lièvre et M. Richard tirent des détails plus ou moins légendaires de l'expédition : le gué de la Vienne révélé par une biche, le

1. Georges Renard, *le Régime socialiste. Principes de son organisation politique et économique.* Paris, Alcan, in-12 de 188 p.

2. *La Bataille de Vouillé en* 507, réponse au mémoire de M. Lièvre, par M. A. Richard, archiviste de la Vienne. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1898, 49 p. in-8°.

feu miraculeux sur la tour de Saint-Hilaire, la protection miraculeuse de saint Maixent, peuvent être laissés de côté, car nous ignorons dans quelle mesure ces faits sont historiques; nous devons aussi laisser de côté les témoignages de Procope, trop éloigné des Gaules pour avoir grande autorité, et de Hincmar, qui n'en a aucune. Le problème se réduit à ceci : Grégoire de Tours, qui reproduit certainement ici un fragment d'annales contemporaines, dit que Clovis a battu Alaric dans le *Vocladensis campus*. La vie de saint Maixent appelle *Vocladum* le lieu où était campée l'armée de Clovis. Les *Gesta regum Francorum*, qui résument et interpolent Grégoire de Tours au VIIIe siècle, ajoutent que la bataille fut livrée *super fluvium Clinnum*. M. Lièvre conclut de ces mots et du fait qu'au XIe siècle Vouillé est appelé *Volliacus* et non *Vocladum*, que la bataille a eu lieu non à Vouillé, mais à Saint-Cyr sur le Clain. — M. Richard lui répond, avec beaucoup de raison, à notre sens, que l'addition des *Gesta* n'a aucune valeur et n'est pas empruntée à une source ancienne, mais a été ajoutée de chic par le chroniqueur qui savait Poitiers sur le Clain (s'il était venu d'Espagne à Paris, comme je le crois, il avait dû suivre la voie romaine qui longe le Clain de Poitiers à Cenon). Quant à *Volliacus*, rien ne prouve que ce ne soit pas là une des nombreuses formes latines calquées sur la forme populaire romane. Nous avons un exemple analogue dans Chatain qui, en 963, nous est présenté sous la forme *Castaniaco*, tandis qu'en 937 un texte donne *Castanedum*. *Vocladum* donne très régulièrement *Vouillé*. Donc, dans l'état où se présente à nous la question au point de vue des textes, nous n'avons aucune bonne raison à ne pas admettre que Clovis a bien rencontré, battu et tué Alaric à Vouillé, comme l'ont pensé Scaliger, Pourtault et Longnon. M. Richard fait remarquer aussi que Clovis, pour se rendre à Poitiers, avait eu tout avantage à longer la Loire sur sa rive droite jusqu'à Port-Boulet, et à prendre la voie romaine qui allait d'Angers à Poitiers par Vouillé, route par laquelle il n'avait à franchir que la Loire et la Vienne; tandis que s'il avait pris une route quelconque en amont de Tours, il avait à franchir le Cher, l'Indre et la Vienne. Nous croyons donc pouvoir rassurer les professeurs d'histoire. Malgré la très ingénieuse et très intéressante dissertation de M. Lièvre, ils peuvent continuer à parler sans scrupule de la bataille de Vouillé. Ils liront avec plaisir toute la brochure de M. Richard; mais en se rappelant que tout ce qui s'y trouve, en dehors des points que j'ai relevés, est du domaine de la tradition et de l'hypothèse, non de l'histoire.

M. Paul Sabatier, l'auteur du premier essai vraiment critique

sur la *Vie de saint François d'Assise,* ne s'est pas laissé aveugler par le succès si remarquable et si mérité de son œuvre (20 éditions en quatre ans), sur les imperfections qu'elle contenait, ni sur ce qui lui restait à faire au point de vue de la critique des sources. Il s'est mis immédiatement à préparer une refonte complète de son livre qui sera suivie d'une histoire du mouvement franciscain, et il a entrepris une édition critique des sources inédites ou mal éditées de la vie de saint François. Il a été immédiatement récompensé de sa conscience et de son labeur. Nos lecteurs ont eu la primeur de la découverte de l'Indulgence de la Portioncule (LVII, p. 282 et suiv.). A cette première découverte s'en est jointe une autre plus importante, et la mieux faite pour réjouir le cœur d'un érudit. Il a retrouvé une source originale dont il avait prétendu reconnaître des fragments dans des écrits de date postérieure, de même que M. W. Giesebrecht avait, en 1867, retrouvé le texte complet des *Annales Altahenses* que, dès 1841, il avait reconstituées d'après des chroniques bavaroises. Quelques critiques avaient reproché à M. Sabatier deux des conclusions auxquelles il était arrivé dans son étude des sources de la vie de saint François. On lui avait reproché d'avoir considéré la légende des trois compagnons comme un fragment d'une œuvre plus complète, et surtout d'avoir attribué la valeur d'une source contemporaine à une grande partie du *Speculum Vitae* de 1509[1]. Or, M. Sabatier, grâce au ms. de la bibliothèque Mazarine 1743, est arrivé à prouver que le *Speculum perfectionis status fratris Minoris seu B. Francisci,* dont nous possédons plusieurs manuscrits latins et une traduction italienne, et que beaucoup de critiques ont cru une œuvre apocryphe du XIVe siècle, est l'œuvre du F. Léon, écrite en 1227, un an après la mort de saint François. Sur les 118 chap. du *Speculum Vitae* que M. Sabatier avait déclarés tirés d'une source contemporaine du saint, il en a retrouvé 116 dans le *Speculum perfectionis.* Il vient de publier le texte du ms. de la Mazarine[2] avec une préface et une introduction étendues où il étudie les manuscrits du *Speculum*, ses rapports avec les autres sources de la vie de saint François, la biographie du F. Léon, les motifs que nous avons de lui attribuer le *Speculum* et ce que son œuvre nous apporte

1. Ce *Speculum Vitae* a été composé en majeure partie au XIVe siècle; il a été publié en 1504 et réimprimé en 1509. M. Sabatier l'appelle toujours le *Speculum* de 1509. Le P. Ehrle, en étudiant le ms. Vaticanus 4354, y avait reconnu une source du *Speculum Vitae* dans la *Legenda antiqua S. Francisci.*

2. *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima,* auctore fratre Leone, nunc primum edidit P. Sabatier. Paris, Fischbacher, 1898.

de nouveau. L'appendice étudie quelques-uns des chapitres et réédite quelques textes utiles pour le commentaire du *Speculum*. De bonnes et copieuses tables complètent ce beau volume. Le travail critique de M. Sabatier apporte des résultats importants. Tout d'abord, la biographie du F. Léon nous offre (à l'exception du chap. ier probablement interpolé) une image de la vie de saint François supérieure comme réalité à toutes les autres sources. Le nimbe légendaire ne défigure pas encore la figure du saint, et, plus humain, il n'en apparaît que plus grand. F. Léon se montre à nous strictement fidèle à l'esprit du maître, hostile à F. Élie, qui fera dévier le franciscanisme vers la Large Observance, et il est si imbu de cet esprit qu'il attache plus d'importance à la règle primitive de 1221 qu'à la règle définitive imposée par Honorius III en 1223. M. Sabatier a pu déterminer bien exactement le caractère des deux vies de Thomas de Celano : la première, de 1228, est une réponse discrète à celle du F. Léon, et est favorable à F. Élie, la seconde, postérieure à 1246, amplifie et remanie la légende en se servant du *Speculum* et surtout de la légende des trois compagnons. Celle-ci, écrite en 1246 par Léon, Ange et Rufin, et dont nous avons perdu toute la dernière partie, reproduit de nombreux passages du *Speculum;* elle porte partout la même empreinte, mais elle ajoute tout un récit de la jeunesse de saint François complètement nouveau, et fait une beaucoup plus large part à l'anecdote et au surnaturel. En vingt ans la légende a fleuri et fructifié. Quant à saint Bonaventure, il paraît ne s'être servi du *Speculum* qu'à travers les trois compagnons et Thomas de Celano, mais le *Speculum* a continué à être lu cependant par les fidèles de la Stricte Observance et il a fourni à Avignon, au xive siècle, la matière première du *Speculum Vitae*. L'étude du *Speculum* a permis aussi à M. Sabatier de préciser certains points de la vie de saint François relatifs à la Portioncule, à F. Égide, à Jacqueline de Settesoli, et de lui attribuer définitivement le Cantique du Soleil, dont on a voulu à tort lui dénier la paternité.

M. E. Rodocanachi, à qui nous devons déjà des publications très intéressantes sur les mœurs romaines (*le Saint-Siège et les Juifs; les Corporations ouvrières de Rome*, *Courtisans et bouffons*, étude de mœurs romaines au xvie siècle), nous donne, sous le titre : *Tolla la Courtisane* (Flammarion), un tableau de Rome pendant l'année 1700. Sous la fiction d'une correspondance adressée par un gentilhomme français en séjour à Rome à sa maîtresse restée à Paris, il n'en a pas moins fait une œuvre d'histoire très sérieuse et il a réussi à faire revivre la Rome de la fin du xviie siècle avec une réalité extraordi-

naire. Grâce aux Diarii assez nombreux que nous possédons pour cette époque, aux descriptions de Rome, aux récits de voyages contemporains, aux journaux, aux pasquilles, aux correspondances des ambassadeurs, il est parvenu à rendre le fourmillement de cette vie romaine où tout était amusement, spectacle, parade, sensualité raffinée ou brutale. C'est l'histoire même qui a fourni à M. Rodocanachi la trame romanesque de son livre, les amours de la Tolla Boccadileone avec le prince Constantin Sobieski, et autour de cette aventure il déroule à nos yeux toute la chronique quotidienne de Rome, fêtes populaires et fêtes religieuses, réceptions mondaines et réjouissances populaires, bals et dîners, processions et représentations théâtrales, le carnaval, et le conclave qui fait succéder Clément XI à Innocent XII. Il ne se borne pas à nous peindre avec une exacte minutie le décor et les costumes, cette mêlée opulente et sordide de la plus luxueuse des aristocraties avec la plus misérable des plèbes, il a su très habilement donner une âme à son tableau en y faisant se mouvoir de très authentiques Romains, avec leurs passions violentes et frivoles, et rendre par des traits justes, dans une langue qui a généralement la couleur de l'époque, la psychologie des diverses classes de la société romaine. Il a fallu un réel talent à M. Rodocanachi pour accumuler sans désordre et sans ennui tant de menus détails, et pour nous laisser après la lecture de 369 pages en petit texte, qui sont assez variées pour ne point lasser, une image très nette de Rome, de la société romaine, de la cour pontificale et de l'état moral de l'État romain.

Quelqu'un qui aurait dit, il y a quelque trente ans, que la Bastille était un des sujets les plus amusants et les plus gais de l'histoire aurait été pris pour un fou ou un mauvais plaisant. Rien de plus vrai pourtant, et M. F. Funck-Brentano vient de le prouver en écrivant ses *Légendes et archives de la Bastille* (Hachette), précédées d'une spirituelle préface de M. V. Sardou. Je ne jurerais pas qu'ils n'aient pas tous deux un peu forcé la note et qu'il ne fût facile en parcourant les seize volumes des archives de la Bastille de M. Ravaisson, ou en lisant le livre de M. Bournon sur la Bastille, d'ajouter quelques ombres au tableau idyllique qui nous est présenté de la vie à la Bastille. Il faudrait surtout rappeler que la Bastille était comme le symbole de tout un système d'arbitraire judiciaire qui entrainait des abus, des erreurs, des souffrances sans nombre. La monarchie, qui, tout en faisant des rigueurs de la Bastille une pure dérision, en avait soigneusement conservé le mystère, parce qu'elle y voyait un instrument de règne, fut singulièrement punie des terreurs

qu'elle avait voulu inspirer. Il a fallu cent ans pour les dissiper, pour rejeter dans le domaine de la légende presque toutes les atrocités dont la Bastille était restée souillée dans l'imagination non seulement du peuple, mais de presque tous les historiens, et dont on parlera sans doute longtemps encore sur la foi de Louis Blanc et de Michelet. C'est là le châtiment de tout despotisme qui veut échapper par le huis clos au contrôle de ses actes. Il suffit d'une erreur commise dans l'ombre et découverte pour faire soupçonner dans tous ses actes, et dans sa clémence même, des abîmes d'iniquité. Il n'est pas douteux que la Bastille a été le plus souvent, au XVIIIe siècle, un moyen de faire échapper des coupables de bonne maison à la juste rigueur des lois ou de réprimer avec douceur des écarts de mœurs, d'opinion ou de plume. Le roi y voyait un exercice légitime et bienfaisant de son autorité paternelle, et le régime de la Bastille était pour la plupart des prisonniers d'une douceur qui touchait à l'extravagance. Nos lecteurs n'ont pas oublié les excellents articles de M. Funck-Brentano dans la *Revue historique* (année 1890) qu'ils retrouveront ici remaniés, ni sa belle étude sur le Masque de fer (année 1894), où il a définitivement prouvé que le mystérieux prisonnier n'est autre que le secrétaire du duc de Mantoue Mattioli, enlevé en Italie par Louis XIV au mépris du droit des gens, mais pour avoir trahi à la fois son maître et le roi de France. Dans un autre chapitre, Latude, ou plutôt Danry, perd son auréole de martyr pour devenir un simple aventurier, à demi fou, qui a mis une véritable obstination à se faire persécuter, et les persécutions des gens de lettres, Voltaire, La Beaumelle, Morellet, Marmontel, Linguet, Diderot et le marquis de Mirabeau, que M. Funck-Brentano nous décrit textes en main, paraissent bien anodines quand on les étudie de près. Le premier chapitre du volume raconte comment les archives de la Bastille furent dispersées en partie, puis reconstituées partiellement aussi. Ce que M. Funck-Brentano ne dit pas, c'est la reconnaissance que lui doivent tous les travailleurs pour le labeur immense et le soin intelligent avec lequel il les a classées et cataloguées. Le dernier chapitre raconte la Prise de la Bastille. Pourquoi faut-il que la vérité historique d'un événement soit si mesquine quand ses conséquences lui ont donné une signification grandiose? Faut-il donc croire, comme le dit un délicat ironiste qui parle souvent avec profondeur des hommes et de l'histoire, que « la connaissance qu'on a des faits et des hommes est rarement conforme aux hommes eux-mêmes et aux faits accomplis, que la postérité est une foule aveuglée, étonnée, misérable et violente comme toutes les foules? » Ce n'est pas tout à fait exact, et je

crois au contraire que la vérité et la justice ont presque toujours leur heure, lente souvent à venir, il est vrai. La justice rendue par M. Funck-Brentano à l'ancien régime, en ce qui concerne la Bastille, mettra du temps à pénétrer dans les esprits. Elle y pénétrera, et les mensonges impudents des libellistes et des journalistes de 1789 iront rejoindre dans le mépris de la postérité les calomnies dont ont été victimes tant de personnages grands et petits, des saints et des hérétiques, des protestants et des jésuites, et que l'impartiale histoire a réfutées et réduites à néant.

Puisque je parle d'hérétiques, qu'il me soit permis de regretter que M. Funck-Brentano ait conclu son livre par des lignes qui sont à mes yeux une énorme hérésie : « La France était une fédération de mille et mille républiques, avec, pour seul lien, le regard que tous les citoyens dirigeaient vers la couronne... Le dévouement au roi était, dans l'ancien régime, tout le gouvernement, toute l'administration, toute la vie nationale. Et c'est ainsi que devinrent nécessaires la domination de la Terreur et l'œuvre législative de Napoléon. » Les membres des conseils du roi, les intendants, les gouverneurs, les magistrats de l'ancien régime auraient été bien étonnés s'ils avaient pu lire ces lignes. L'ancien régime n'avait point, il est vrai, de constitution politique en dehors de la monarchie absolue elle-même. Mais cette monarchie absolue, qui avait étouffé peu à peu tous les foyers de vie locale, affaibli toutes les forces et toutes les libertés individuelles, avait constitué une centralisation administrative très forte que la Terreur et Napoléon ont imitée et régularisée. Si tout a été livré à l'anarchie quand la couronne a été jetée à terre, c'est que l'effroyable égoïsme de la monarchie et de toutes les classes avait concentré toutes les forces de la nation dans le pouvoir royal. Et, après cent ans, nous n'avons pas encore réussi à faire de nos corps électifs, soit politiques, soit administratifs, des organismes vivant d'une vie individuelle, puisant leur force dans les entrailles du pays tout entier, au lieu de la recevoir extérieurement du centre et d'en haut. La France manque de vie organique et la faute en est à l'absolutisme monarchique qui a tué chez elle l'individualisme, seule source d'une vie collective libre et féconde.

L'ouvrage de M. Fouillée sur la *Psychologie du peuple Français* (Alcan) se présente à nous comme un premier volume qui sera suivi d'un second intitulé : *la France au point de vue moral*. Il se compose de trois parties d'un caractère très différent. Les cent cinquante premières pages de l'ouvrage sont consacrées à l'analyse des éléments qui déterminent le caractère d'un peuple et au rôle des éléments

ethniques dans le caractère français. Cent pages traitent de la psychologie proprement dite du peuple français, et les cent dernières pages examinent la question de la dépopulation et celle de l'alcoolisme dans leurs rapports avec la dégénérescence psychologique de la race. On s'aperçoit tout de suite que si ce livre est, comme tout ce qu'écrit M. Fouillée, très instructif et suggestif, les différentes parties n'en sont pas très bien équilibrées et ne forment pas un ensemble d'une composition très serrée. Les derniers chapitres, qui sont les plus solides et les plus intéressants peut-être de l'ouvrage, pourraient être considérés comme une digression, un appendice, si l'on ne s'apercevait pas que l'idée même du livre de M. Fouillée a pris naissance dans la question anxieuse qui s'est posée à son esprit : « Sommes-nous un peuple en décadence ? » La décroissance de notre population, les progrès effrayants de l'alcoolisme, qui est un agent redoutable de dépopulation, sont-ils le signe d'une dégénérescence psychologique qu'entraîne une dégénérescence physique ? M. Fouillée a voulu très généreusement nous mettre en garde contre le découragement auquel certains symptômes de décadence pourraient nous conduire ; il a voulu mettre devant nos yeux l'idéal national de noblesse, de générosité, de loyauté, de courage militaire et de vertu civique, de charité, d'éloquence, de patriotisme qui est personnifié dans nos héros populaires, Charlemagne, Saint Louis, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, Bayard, L'Hôpital, Vincent de Paul, Mirabeau, Napoléon, et qui nous révèle cette chose mystérieuse, indéfinissable et pourtant réelle qu'on appelle la conscience nationale (les idées-forces qui déterminent, d'après le système de M. Fouillée, la volonté d'un peuple) ; il a voulu enfin nous prémunir contre les théories stupides de ceux qui s'imaginent fortifier la France par l'exclusivisme, par la haine et la crainte de l'étranger, et qui crient : « La France aux Français ! » sans savoir ce que c'est que les Français. Car M. Fouillée insiste beaucoup et avec raison sur le caractère essentiellement composite de la nation française au point de vue ethnique : celui de tous les peuples en effet qui offre le plus d'unité au point de vue psychologique est peut-être celui qui est le plus hybride au point de vue de la race. Cette unité a été faite par le sol, par le climat, par l'histoire, par les sélections naturelles et sociales, par les intérêts communs et les passions communes, par tout ce qui à travers les âges fait l'éducation d'un peuple. Ayant si bien vu ce fait, ayant si bien démêlé les vrais facteurs des caractères nationaux, et la part considérable de fantaisie qui entre dans les théories des ethnologues et surtout dans les rapports qu'ils prétendent établir entre les caractères physiques

et les caractères psychologiques d'un peuple, il est dommage qu'il se soit autant attardé à raisonner sur « les races européennes et leur part dans le caractère français. » Il a accordé une créance très exagérée aux théories de M. de Quatrefages sur les prétendus Celto-Slaves (brachycéphales bruns) qui seraient répandus dans la France et l'Europe centrale, de la Bretagne aux Carpathes; il croit à la supériorité intellectuelle et morale des dolichocéphales blonds; il a reproduit le roman ethnographique de l'*homo europaeus*, de l'*homo alpinus* et de l'*homo mediterraneus*, et paru même attacher quelque valeur aux fantaisies de M. de Lapouge. Assurément, si nous étions en mesure de connaître le rapport exact entre la conformation physique de l'homme et sa constitution cérébrale et entre sa constitution cérébrale et ses dispositions psychiques, nous pourrions être éclairés par l'anatomie sur la psychologie des peuples. Mais ces rapports sont, à l'heure actuelle, beaucoup trop obscurs pour en tirer autre chose que des romans ethnographiques et psychologiques. Heureusement, dans les cent pages des livres II et III, M. Fouillée a à peu près entièrement laissé de côté l'ethnographie et a avec sa finesse et sa pénétration philosophiques analysé les différents éléments gaulois, latin et franc qui ont, sous l'influence des causes géographiques et historiques, concouru à la formation de l'esprit français. Il a, je crois, à la fois trop déprécié et trop exalté l'importance de l'élément germanique. Il pense que c'est l'afflux des dolicho blonds germains (qu'il considère gratuitement comme d'essence supérieure) qui a constamment préservé la nation française de la décadence; d'autre part, il a trop facilement admis, avec Fustel de Coulanges, que l'invasion franque n'a exercé aucune influence sur le développement de nos institutions et de nos mœurs. — On pourra trouver que les conclusions de M. Fouillée sur les traits principaux du caractère français manquent d'originalité, mais, d'un côté, le caractère français n'est-il pas très connu dans ses aspects essentiels, et, de l'autre, ne faut-il pas attendre au second volume pour savoir si M. Fouillée n'aura pas trouvé des choses neuves à dire sur le caractère moral des Français? Dans ce volume-ci il parle, à vrai dire, beaucoup plus de l'esprit français que du caractère français, et le livre III est rempli d'observations intéressantes sur les diverses manifestations de l'esprit français, dans la langue, la religion, la philosophie, la politique, la littérature et les arts. Il trouve une contre-épreuve de ses jugements dans les appréciations portées par les étrangers sur les Français. Tel qu'il est et malgré ce qu'il y a d'inégal et d'incertain dans sa composition, ce volume tiendra dignement sa place dans l'œuvre

considérable d'un philosophe qui est toujours un moraliste et un pédagogue en même temps qu'un psychologue.

M. J. Grand-Carteret écrit l'histoire contemporaine en collectionnant des caricatures. Après Bismarck, Wagner et Crispi, il nous en apporte un douloureux chapitre avec *l'Affaire Dreyfus et l'Image* (Flammarion). La partie française de ce recueil sera un jour dans la majorité de ses productions une contribution curieuse à l'histoire de la bêtise et de la bassesse humaines. A l'heure actuelle on ne pourrait la parcourir sans dégoût si l'esprit d'équité et d'humanité de l'éditeur ne corrigeait un peu l'impression laissée par tant de turpitudes. Il fut un temps où la caricature, malgré la vulgarité inhérente au genre lui-même, était mise presque toujours au service d'idées généreuses. Aujourd'hui la brutalité et la basse calomnie y tiennent la plus grande place. Si les caricatures étrangères sont parfois d'un goût un peu plus relevé et suggèrent d'instructives réflexions, elles sont, le plus souvent, bien cruelles pour notre amour-propre national.

Un nouveau volume de l'*Histoire générale* (Colin) de M. Lavisse et Rambaud est consacré aux monarchies constitutionnelles de 1815 à 1847. Il s'ouvre par une magistrale exposition du congrès de Vienne par M. Sorel. L'histoire intérieure de la France a été traitée par M. Malet, celle de Russie par M. Rambaud, celle d'Angleterre par M. Sayous, celle d'Allemagne par M. Denis, celle d'Italie par M. A. Pingaud, celle d'Espagne par M. Desdevises du Dézert, celle de Suisse par M. De Crue, celle de Belgique par M. Waddington, celle des États scandinaves par M. Schefer, celle de l'Europe orientale et de l'Amérique latine par M. Debidour, celle des États-Unis par M. Moireau, celle des colonies anglaises par M. Métin, celle de l'Extrême-Orient par M. Cordier. M. Chénon a traité comme d'habitude les questions ecclésiastiques et les institutions de la France, M. Tannery l'histoire des sciences, MM. Michel et Lavoix les beaux-arts, M. Faguet la littérature française, M. Viallatte l'histoire économique de la France. On regrette que le chapitre d'histoire économique soit exclusivement français; on aurait voulu trouver ici un tableau de l'histoire économique de l'Europe.

Le t. IV de l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* (Colin), par M. Petit de Julleville, comprend la période de 1600 à 1680. On y trouvera l'histoire de la langue traitée par M. Brunot avec sa supériorité habituelle, deux excellents chapitres de M. de Julleville sur les poètes et sur l'Académie française, l'Hôtel de Rambouillet par M. Bourciez, un chapitre approfondi de M. Rigal sur le théâtre avant Corneille, un brillant Corneille par M. J. Lemaître, les con-

temporains de Corneille par M. Reynier, le roman par M. Morillot, Pascal et Port-Royal par M. Gazier, le représentant le plus autorisé de la tradition janséniste, l'histoire par M. É. Bourgeois, enfin une étude remarquable de MM. Hannequin et Thamin sur Descartes et le cartisianisme. On voit avec quelle compétence sont traitées toutes les parties de cette œuvre collective qui conserve son unité malgré la multiplicité des collaborateurs.

G. Monod.

P.-S. — Le *Bulletin de la Diana*, de Montbrison, vient de publier un *Questionnaire historique, archéologique et statistique*, dressé par M. Maurice Dumoulin, l'excellent bibliothécaire de Roanne, que la municipalité socialiste a remercié des éminents services gratuits rendus pendant tant d'années à la bibliothèque municipale en lui enlevant son poste. M. H. Gonnard a orné la partie archéologique du texte de figures explicatives. Ce questionnaire, très détaillé, mais qui devrait encore être accompagné d'instructions sur la méthode à suivre dans les recherches (la note générale est trop succincte), porte sur les divisions territoriales, la topographie, l'histoire des communes, la vie privée et publique, la langue et les traditions, l'archéologie. Il est destiné à être envoyé aux prêtres, aux instituteurs, aux ingénieurs, aux conducteurs des ponts et chaussées, aux agents-voyers du département de la Loire. On espère provoquer ainsi la composition d'utiles monographies et centraliser à la Diana, cette société savante si active, une foule de renseignements isolés dont les économistes comme les érudits pourront faire leur profit. Nous invitons toutes nos sociétés savantes de province à imiter l'exemple donné par la Diana, en modifiant l'iconographie du *Questionnaire* qui est exclusivement empruntée au Forez. Il serait très utile de provoquer dans toutes les provinces des enquêtes de cette nature.

M. A. Taphanel vient de faire paraître chez Plon, sur un des prisonniers de la Bastille, sur *La Beaumelle* (Laurent Angliviel) *et Saint-Cyr*, un livre qui sera à bien des égards une véritable révélation historique. Il a eu pour l'écrire communication des papiers mêmes du fameux publiciste. Celui-ci ne ressort pas sans tache de l'enquête consciencieuse de son nouvel historien, mais, comme les frères Haag l'avaient déjà indiqué dans la *France protestante*, il n'a été ni le vil aventurier, ni le vulgaire faussaire pour lequel Voltaire a voulu le faire passer, ni l'imbécile escroc que Nisard a cherché à ridiculiser. Il a commis des fautes, il n'a pas eu beaucoup de scrupules comme éditeur ni comme historien; il a eu beaucoup des défauts des publi-

cistes de son temps et des légèretés des polygraphes de tous les temps. Mais il a eu de l'esprit, du courage, de la dignité même à la fin de sa vie, alors que chez les âmes inférieures c'est avec la vieillesse que se perdent la dignité et le courage; et, s'il a traité avec beaucoup de liberté les textes de Mme de Maintenon, on verra que ses complices étaient... les dames de Saint-Cyr. On jugera désormais avec plus d'indulgence l'ami de Louis Racine, de Montesquieu, de la Condamine, et on aura quelque estime pour celui à qui les dames de Saint-Cyr écrivaient des lettres si charmantes et qui défendait Calas avec plus de risques que Voltaire, car il était protestant et vivait en plein Languedoc.

G. M.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE, 1894-1895.

(*Suite et fin*[1].)

Provinces. — Nous devons mentionner, avant tout, deux grands recueils de cartes qui illustrent admirablement les connaissances que nous avons du monde antique. Nous devons des remerciements tout particuliers à Kiepert[2], le vétéran de la géographie antique, pour s'être décidé à publier un nouvel atlas. Les fascicules déjà parus (Asia provincia, insulae maris Aegaei, Graecia septentrionalis, Illyricum et Thracia, Hispaniae, insulae Brittanicae) sont accompagnés de précieuses indications de sources et font vivement désirer la publication plus rapide de nouvelles feuilles. Le remaniement de l'atlas de Spruner, vieux mais estimé, a été confié aux mains autorisées de Sieglin[3]; il en a fait tout simplement un ouvrage nouveau. Nous mentionnerons surtout les nombreuses cartes particulières qui représentent les différentes époques du développement historique

1. Voir *Revue historique*, t. LXVII, p. 137.
2. *Forma orbis antiqui*. Berlin, Reimer, 1894.
3. *Handatlas zur Geschichte des Altertums, Mittelalters, Neuzeit*. I. Atlas antiquus. Gotha, Perthes, 1894.

d'un pays, ainsi qu'une excellente table des noms. D'après Cuntz[1], la table de Peutinger était une carte routière et poursuivait, comme le prouve aussi sa forme extérieure, un but pratique; commencée entre 130 et 176, elle ne fut rédigée définitivement qu'au IVe siècle. Cuntz regrette que les auteurs des nombreuses publications auxquelles a donné lieu ce document n'y aient jamais recherché les traces de parallèles et de méridiens qui auraient pu s'y retrouver; il affirme que le dessinateur, tout en déformant les images, avait placé les grandes îles de la Méditerranée dans leur position géographique exacte par rapport à la côte voisine et avait déterminé la place du méridien de Ptolémée en trois endroits, à l'embouchure du Rhône, à la pointe méridionale de l'Italie et à la côte occidentale de l'Asie Mineure. La première partie d'un mémoire de Walleser[2], sur la mappemonde, ne donne encore que la critique des tentatives d'explications qui ont été fournies jusqu'à présent; le résultat de ses recherches suivra. Schweder[3] est revenu sur ses travaux antérieurs (*Rev. hist.*, LIX, 366) et a commencé des études approfondies sur la mappemonde d'Auguste; d'après l'état actuel des recherches, il s'attache surtout à démontrer l'importance, considérable à son point de vue, de la carte pour toute l'époque suivante et s'efforce de prouver la justesse de l'opinion, déjà exprimée par Müllenhoff, d'après laquelle un document de caractère chorographique accompagnait la carte. Schweder croit pouvoir retrouver les traces de ce dernier document même chez Strabon, mais surtout chez Pline qui, d'ailleurs, n'a pas utilisé autant de sources qu'il veut s'en donner l'apparence; cette remarque est justifiée aussi dans un sens plus général.

Toute une série de travaux se rapporte à l'Allemagne occidentale pendant l'époque romaine. En s'appuyant sur des inscriptions, particulièrement sur des diplômes militaires, Riese[4] revient à l'opinion, qu'il a exposée autrefois déjà, d'après laquelle il n'existait jusqu'en l'an 90 qu'une province dite « Germania » servant de circonscription militaire dans les pays gaulois; dans cette province, il y avait un « exercitus Germanicus, » dit « superior » et « inferior, » placé sous

1. *Die Grundlagen der Peutinger'schen Tafel.* Hermes, XXIX, 586. Des critiques ont été faites dans les Fleckeisen's Jahrbücher, Bd. 153, p. 141.

2. *Die Welttafel des Ravennaten.* Programme. Mannheim, 1894.

3. *Ueber die Weltkarte und Chorographie des Kaisers Augustus.* Philologus, LIX, 318.

4. *Zur Provinzialgeschichte des römischen Germaniens.* Correspondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift, 1895, p. 146.

le commandement de deux légats qui se devaient assistance mutuelle. Les deux provinces n'ont été formées que plus tard; il n'est pas possible encore actuellement de dire si c'est après la grande guerre contre les Chattes (83-84) ou après le soulèvement de Saturninus (88). Nissen[1], dans un discours de circonstance, nous donne une esquisse courte mais nourrie des pays rhénans sous les Romains. Nous devons aux architectes Schultze et Steuernagel[2] des études tout à fait remarquables, au point de vue de la méthode comme pour le fond, sur la vieille ville romaine de Cologne; l'emplacement des tours, des portes, des rues, des aqueducs, des égouts et beaucoup de bâtiments de la « colonia Agrippinensis » sont déterminés et nous sont montrés dans d'excellents dessins. Ces descriptions sont complétées, à la fin de l'ouvrage, par les recherches de Nissen sur la situation juridique du pays des Ubiens dont il trace, malgré le peu de documents que nous possédons, une attachante image; nous faisons remonter la fondation de la cité des Ubiens, ou plutôt l'essor qu'elle a pris, à un camp qui y fut établi peu de temps avant ou après le commencement de notre ère. Après M. d'Alten, Knoke[3] s'occupe à son tour de rechercher les traces des chemins en planches sur les marais, et il en détermine toute une série dans les régions de l'Ems, du Weser et de l'Elbe; ces chemins se dirigent presque tous de l'ouest à l'est, et comme ils ne se rencontrent que dans les territoires traversés par les Romains, on doit admettre qu'ils sont en rapport direct avec leurs expéditions militaires. L'auteur a déployé un zèle digne d'éloges pour faire accepter ses hypothèses; beaucoup d'entre elles ne m'en paraissent pas moins douteuses, par exemple, quand il veut retrouver à tout prix des chemins mentionnés dans Tacite. Nordhoff et Westhoff[4] publient une critique impartiale des travaux du général de Veith sur le « limes a Tiberio coeptus » et opposent des arguments très sensés aux nombreuses tentatives faites récemment pour retrouver des routes romaines en Allemagne et qui n'ont abouti à aucun résultat. Il a paru des publications[5] intéres-

1. *Rheinland in römischer Zeit.* Bonner Jahrbücher, 1895, p. 1.

2. *Colonia Agrippinensis.* Festschrift der Kölner Philologenversammlung gewidmet vom Verein von Altertumsfreunden im Rheinland. Bonn, 1895.

3. *Die römischen Moorbrücken in Deutschland.* Festschrift zur 200 jährigen Jubelfeier des Ratsgymnasiums zu Osnabrück. Berlin, Gärtner, 1895.

4. *Römische Strassen, Landwehren und Erdwerke in Westfalen.* Bonner Jahrbücher, 1895, p. 184.

5. *Mitteilungen über römische Funde in Heddernheim.* I. Herausgegeben vom Verein für Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt, K. Th. Völcker, 1894.

santes sur les établissements romains de Heddernheim; en particulier on a décrit les casques qu'on y a trouvés; Wolff et Cumont[1] ont publié également un rapport très précis sur le Mithraeum découvert au même endroit. Rösler[2] décrit avec l'autorité d'un spécialiste l'établissement de bains fondé par les Romains à Eining sur le Danube. Nestle[3] a dressé un excellent catalogue des monnaies romaines trouvées en Wurtemberg; nous possédons ainsi pour ce pays un ouvrage semblable à celui de Bilfinger pour le pays de Bade.

En ce qui concerne les nombreuses découvertes de moindre importance remontant à l'époque romaine, qui ont été faites sur le sol germanique et que nous ne pouvons énumérer en détail ici, nous renverrons aux comptes-rendus du « Correspondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift. » Les recherches entreprises aux frais de l'État sur le « Limes » (*Revue historique*, LVIII, 154; LIX, 379) ont donné déjà d'importants résultats consignés dans la revue citée ci-dessus, dans le « Limesblatt » et dans un ouvrage spécial[4]. Celui-ci doit être composé de sept volumes, d'après la subdivision naturelle du « Limes, » et partagé en deux parties. Dans la première, publiée par M. de Sarwey, chargé de la partie militaire, seront figurés le terrain, le mur qui court le long de la frontière, les « castella » élevés de place en place, les retranchements en terre et les routes; Hettner, chargé de la partie archéologique, donne la description des « castella. » Jusqu'à présent, il n'a paru de livraisons que de cette seconde partie, et ce n'est pas ici la place d'en parler en détail. Par contre, nous devons appeler l'attention sur deux découvertes importantes, propres à mettre mieux en lumière le plan du « Limes. » Jacobi[5] a trouvé, dans le Taunus, une frontière délimitée par des pierres exactement d'après les instructions des « agrimensores » romains; à six mètres environ de la pente extérieure du talus, se trouve une fosse, à bords très escarpés, qui contenait les autres bornes frontières, très différentes de la précédente; cette fosse fut

1. *Das dritte Mithraeum in Heddernheim und seine Sculpturen.* Westdeutsche Zeitschrift, XIII, 37.

2. *Das Römerbad in Eining an der Donau.* Westdeutsche Zeitschrift, XIII, 121.

3. *Funde antiker Münzen im Königreich Würtemberg.* Stuttgart, W. Kohlhammer, 1893.

4. *Der obergermanisch-rätische Limes des Römerreichs.* Im Auftrage der Reichs-Limes-Commission. Heidelberg, O. Petters, Lieferung I, 1894; II, 1895; III, 1896.

5. Limesblatt, 1894, p. 193; Westdeutsche Zeitschrift, 1895, p. 147. Voy. aussi l'exposé de Hettner dans les Verhandlungen der Kölner Philologenversammlung. Leipzig, Teubner, 1896, p. 221.

ensuite comblée. Nous avons donc ici, comme le dit Sarwey[1], la frontière juridique, non apparente, de l'empire. Mommsen[2] y rattache d'importantes explications au point de vue du droit politique. Le fait que Kohl[3] a réussi à retrouver un « Pfahlgraben » dans la partie du « Limes » qui traversait la Rhétie n'est pas de moindre conséquence; Popp[4] l'a décrit plus en détail. Il faut accorder une attention particulière au mémoire de Zangemeister[5]. Très utile est l'ouvrage dans lequel Jung[6] expose l'histoire de la province de Dacie et compulse avec soin les données que nous possédons sur l'organisation administrative de ce pays. Des nouvelles découvertes faites à Carnuntum je ne citerai que le troisième « Mithraeum, » avec une curieuse image de divinité et un intéressant maître-autel et la voie des tombeaux décrite par Bormann[7]. Je dois mentionner l'article de Pick[8], ne fût-ce que pour les données nouvelles qu'il fournit au sujet des fonctionnaires éponymes de Byzance.

Il a paru un nouveau volume, composé par Huelsen[9], du *Corpus inscriptionum latinarum*, un supplément publié par Joh. Schmidt et Dessau[10] et le commencement d'un nouveau recueil d'inscriptions grecques des Iles, confié à F. Hiller von Gærtringen[11]. Frænkel[12], en travaillant sur les inscriptions de l'époque romaine à Pergame, a donné une suite à la belle publication qui concerne cette ville. Heberdey et Kalinka ont rapporté une riche moisson de documents de ce genre d'une expédition dans le sud-ouest de l'Asie Mineure, expédition sur laquelle Benndorf[13] a publié un bref compte-rendu prélimi-

1. *Die Abgrenzung des Römerreichs.* Westdeutsche Zeitschrift, XIII, 1.
2. *Der Begriff des Limes.* Westdeutsche Zeitschrift, XIII, 134.
3. Limesblatt, 1894, p. 302.
4. *Der Palissadenzaun am rätischen Limes.* Westdeutsche Zeitschrift, XIII, 219.
5. *Der obergermanisch-rätische Limes.* Neue Heidelberger Jahrbücher, V, 68.
6. *Fasten der Provinz Dacien.* Innsbruck, Wagner, 1894.
7. *Funde von Carnuntum. Das dritte Mithraeum. Die älteste Gräberstrasse von Carnuntum.* Archaeologisch-epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVIII, 169, 208.
8. *Die Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Byzantion.* Wiener numismatische Zeitschrift, XXVII, 27.
9. *Corpus inscriptionum latinarum.* Vol. VI, t. IV. Berlin, Reimer, 1894.
10. *Corpus inscriptionum latinarum.* Vol. VIII, suppl., fasc. 2. Berlin, Reimer, 1894.
11. *Inscriptiones Graecae insularum Rhodi, Chalkes, Carpathi cum Saro Casi.* Berlin, Reimer, 1895.
12. *Alterthümer von Pergamon.* Band VIII, t. 2. Berlin, W. Spemann, 1895.
13. Anzeiger der Wiener Academie der Wissenschaften, 1895.

naire. Mentionnons, pour finir, les rapports annuels sur l'épigraphie latine et grecque (1888 à 1894) présentés d'une excellente façon par Haug[1] et Larfeld[2].

Les papyrus fournissent aux érudits un inépuisable trésor pour l'étude de l'Égypte impériale. Bluemner[3] veut montrer au grand public sur combien de points ces sources nous donnent des renseignements; il étudie brièvement l'organisation administrative, les documents si intéressants qui concernent le fonctionnement des impôts, le recensement, l'administration des temples, les obligations juridiques de tout genre. L'importance des papyrus ressort encore plus clairement d'un travail de Mitteis[4] sur quelques groupes de documents parus dans la publication des papyrus de Berlin; il étudie en particulier les actes de procédure, dont une partie se rapporte à des stratèges et à d'autres hauts fonctionnaires, l'autre partie aux centurions; les contrats et leur dépôt dans les archives, enfin une série de documents qui se rapportent au droit de famille et au droit d'héritage en Égypte. De nouvelles données sur la situation agraire et le partage du sol en clérouchies nous sont fournies par deux séries de documents; d'abord par les papyrus provenant du village de Karanis, étudiés par Viereck[5], ils appartiennent à l'époque d'Antonin le Pieux et ont trait au partage des blés de semis; ensuite par les quittances adressées au collège des σιτολόγοι, trouvées dans le même village. Mommsen[6] définit plus nettement le rôle du greffier en chef (προσοδοποιός) dans les procès et nous donne un texte exact du testament de C. Longinus Castor, qui a fait l'objet de nombreuses controverses. C'est un fragment de l'histoire de la bureaucratie que nous donne Wilcken[7] en expliquant la comptabilité et la tenue des livres administratifs dans l'antiquité. Journellement les actes officiels des stratèges étaient notés par le scribe, contrôlés par le chef, plus tard mis au net sous un nouveau contrôle. L'auteur rattache à ce travail un aperçu sur les livres administratifs de l'époque hellénique et éclaire ainsi d'un jour nouveau le journal de cour d'Alexandre le Grand.

1. Bursian's Jahresberichte der classischen Altertumswissenschaft. Band 81.
2. Ibid., Band 87.
3. *Aus dem Verwaltungswesen, dem Rechts- und Familienleben Aegyptens in der Kaiserzeit.* Preussische Jahrbücher, Band 78, p. 383.
4. *Zur Berliner Papyruspublication.* Hermes, XXX, 564.
5. *Quittungen aus dem Dorfe Karanis über Lieferung von Saatkorn.* Hermes, XXX, 107.
6. *Aegyptische Papyri.* Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte, XVI, 181.
7. Ὑπομνηματισμοί. Philologus, LIII, 80.

Krebs[1] jette un coup d'œil sur l'organisation du clergé, ses mœurs et ses coutumes, les revenus du temple. Deux fragments de papyrus de Genève fournissent à Erman[2] l'occasion d'étudier de plus près l'institution de la tutelle municipale des chefs de district. — Nissen[3] a fait à Bonn, lors de la fête célébrée en l'honneur de Winckelmann, une conférence remarquable sur les rapports entre la Chine et l'empire romain. Il parle d'abord des rares trouvailles chinoises authentiques en Occident et de la découverte de monnaies romaines en Orient, puis il discute à fond la question de la sériciculture en Chine et la propagation de la soie dans l'Asie occidentale ; c'est seulement peu à peu que s'est répandue à Rome la connaissance de ce lointain pays.

Institutions. — Les érudits ont appris avec une vive satisfaction que Wissowa[4], aidé d'un certain nombre de savants spéciaux pour les différentes branches de l'histoire des institutions, a entrepris la tâche ardue de renouveler la *Realencyclopædie* de Pauly, vieillie depuis longtemps grâce aux rapides progrès de la science. Les deux volumes parus jusqu'à présent justifient les plus ambitieuses espérances, et il serait ingrat de relever par-ci par-là quelques lacunes de détail, inévitables quand plusieurs têtes et plusieurs plumes se réunissent pour collaborer à une même œuvre. L'entreprise porte en soi son mérite. Il a paru un court fragment extrait des papiers posthumes de Jhering[5] sur la formation du droit romain; il y décrit d'une façon extrêmement intéressante l'organisation juridique de la maison romaine. Ed. Meyer[6] publie une pénétrante étude sur la question tant controversée de l'origine du tribunat. Par une critique approfondie de la tradition qui fourmille, comme on sait, de contradictions et d'affirmations inadmissibles, il prépare les voies à l'exposé de son opinion d'après laquelle les tribuns avaient été les

1. *Aegyptische Priester unter römischer Herrschaft.* Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde, XXXI, 31.

2. *Eine römisch-aegyptische Vormundschaftssache aus dem Jahr* 147-148 *n. Chr.* Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte, XV, 241.

3. *Der Verkehr zwischen China und dem römischen Reiche.* Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinland, XCV, 1.

4. *Pauly's Realencyclopaedie der classischen Altertumswissenschaft.* Neue Bearbeitung. Unter Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen herausgegeben von G. Wissowa. Erster Band (Aal-Apollokrates), 1894. Zweiter Band (Apollon-Barbaroi), Stuttgart, J. B. Metzler, 1896.

5. *Entwicklungsgeschichte des römischen Rechts.* Leipzig, Breitkopf et Härtel, Duncker et Humblot, 1894.

6. *Der Ursprung des Tribunats und die Gemeinde der vier Tribus.* Hermes, XXX, 1.

fonctionnaires ou les chefs des quatre tribus urbaines, et appartiennent, par conséquent, à la cité primitive par tribus qui joue, dans le droit politique et religieux, un rôle si considérable. Les tribuns devaient personnellement à chaque plébéien la protection du droit, c'était l'obligation la plus élevée de leur charge; la création de ces magistrats marque ainsi le premier succès des masses dans leur lutte pour le droit. Plus loin, l'auteur conteste la réalité historique des sécessions de 494 et de 449; la seule certaine est celle de 287 qui eut le Janicule pour théâtre. Schulten[1] nous donne un bon tableau d'ensemble, distribué par provinces, des communautés de sujets qui, dans l'empire romain, étaient placées en dehors du droit municipal; il y met en pleine lumière l'organisation différente de chacune d'elles. Il étudie dans le détail les limites territoriales, les institutions de ces communautés, les troupes auxiliaires qu'elles étaient tenues de fournir et les impôts qu'elles avaient à payer. Le même auteur[2] soumet à un examen minutieux les renseignements essentiels, fournis par les inscriptions, sur l'organisation du district (pagus, vicus, castellum), et dans un autre article[3], s'appuyant sur le travail de Mommsen sur les villes-camps, il développe la théorie que le camp et la ville sont incompatibles, il détermine le territoire nécessaire à l'établissement d'un camp et définit le droit foncier des Canabenses. Ferrenbach[4] dresse une liste des personnes et des états unis à Rome par des traités d'amitié; le travail est fait aussi consciencieusement que le permet la terminologie si changeante des écrivains anciens. L'origine et le développement du colonat romain ne sont plus une énigme depuis la découverte de l'inscription sur les colons du « saltus Burunitanus » et les travaux de Mommsen ou de Fustel de Coulanges. Le fait que nous retrouvons au début de l'époque impériale beaucoup de petits fermiers libres est attribué par Hartmann[5] à ce qu'Auguste supprima la conscription et introduisit les engagements volontaires. Des gens qui pouvaient à tout instant être requis pour le service militaire n'étaient pas aptes à faire des paysans. Les colons libres sont identiques à ce que seront plus tard les serfs attachés à

1. *Die peregrinen Gaugemeinden des römischen Reichs.* Rhein. Museum, 1895, p. 489.

2. *Die Landgemeinden im römischen Reich.* Philologus, LIII, 629.

3. *Das territorium legionis.* Hermes, XXIX, 481.

4. *Die amici populi romani republikanischer Zeit.* Dissertation. Strasbourg, 1895.

5. *Ueber den römischen Colonat und seinen Zusammenhang mit dem Militärdienste.* Archaeologisch-epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn, XVII, p. 125.

la glèbe, puisqu'ils sont soumis aux mêmes obligations. L'État était fortement intéressé au maintien du colonat afin de faciliter l'acquisition des biens-fonds, qui étaient grevés de lourdes charges. Une inscription, analogue à celle dont nous venons de parler, a été trouvée à Aïn-Wassel par le médecin militaire français Carton, qui a rendu déjà bien des services à l'archéologie de l'Afrique romaine. Malheureusement, cette inscription est très abîmée et, par suite, les éclaircissements complémentaires donnés par Schulten[1] sont très hypothétiques. Mais si l'explication du document offre par là de grandes difficultés, il en ressort cependant que les terres non cultivées étaient retirées au « conductor » et données en fermage par petits lots. Ed. Meyer[2] a tracé, dans un remarquable discours, un tableau intéressant du développement économique dans l'antiquité; je ne m'occuperai ici que de la partie concernant Rome. L'auteur se place directement à l'époque impériale et reconnait que nous sommes encore éloignés d'une solution définitive du problème peut-être le plus important et le plus intéressant de l'histoire universelle, la chute du monde ancien. Bien que ses observations soient présentées sous forme d'aphorismes, elles n'en sont pas moins dignes de considération. Il estime que, plus la culture générale s'étend, plus elle perd en profondeur et qu'ainsi les classes cultivées cessaient fatalement d'être les classes dirigeantes; il pense encore qu'une des causes principales de décadence a été l'absorption de la population rurale par les villes et l'accroissement des grandes fortunes capitalistes; ces opinions mériteraient d'être examinées de plus près. Il faudrait aussi nous dire pourquoi le bien-être économique diminue si rapidement, pourquoi l'énergie de la bourgeoisie s'épuise, pourquoi l'État tout-puissant triomphe pour le malheur public. L'ouvrage de P. Meyer[3], sur le concubinat romain, a été accueilli avec des éloges bien mérités. Dans ce travail extrêmement documenté, tenant grand compte des inscriptions, l'auteur étudie aux points de vue les plus divers cette forme du mariage encore inconnue à l'époque républicaine et qui fut créée par la législation d'Auguste; il expose le développement, dans les cercles bourgeois et militaires, de ce concubinat que les empereurs chrétiens même ne réussirent pas à déraciner d'un seul coup. Nous renvoyons nos lec-

1. *Die lex Hadriana de rudibus agris.* Hermes, XXIX, 204.

2. *Die wirtschaftliche Entwicklung des Altertums.* Iena, G. Fischer, 1895. (Voy. aussi les Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, Band LXIV, IX.)

3. *Der römische Concubinat nach den Rechtsquellen und den Inschriften.* Leipzig, Teubner, 1895.

teurs directement à ce consciencieux travail. Dziatzko[1] montre que dans l'antiquité il n'y avait pas de législation spéciale pour protéger les droits de l'auteur ni de l'éditeur; par conséquent, les auteurs ni leurs héritiers ne pouvaient prétendre à régler seuls la reproduction de leurs œuvres littéraires; de même, les libraires n'avaient point le droit de se réserver, pendant un temps plus ou moins long, la reproduction manuscrite d'un ouvrage. Sous la direction de Studniczka, Wiegand[2] a consacré à l'inscription monumentale de Pouzzoles (lex parieti faciundo) une étude approfondie, dans laquelle il expose brièvement mais nettement la partie juridique de cette loi; mais surtout il a refait la construction des portes, effectuée par Blossius, et il a écrit ainsi un excellent chapitre de l'histoire des constructions en bois dans l'antiquité. Maschke[3] a entrepris d'éclaircir quelques rapports entre le droit profane et le droit sacré. D'après lui, ce fut de la part d'Appius Claudius un acte purement scientifique de charger le collège des pontifes, augmenté de quatre membres plébéiens, de publier les formules d'accusation pour le public ignorant du droit. En opposition avec d'autres érudits, particulièrement Hartmann, il nie la portée politique de cette mesure, puisque, même dans ce cas, le citoyen ne pouvait pas plus se passer du concours d'un homme de loi que nous ne le pouvons de nos jours, où cependant les livres de loi sont à la portée de chacun; il faut pourtant faire remarquer que la publicité des formules judiciaires, introduite à ce moment, était un événement politique de grande portée. Les aphorismes de Mommsen[4] sur le droit funéraire chez les Romains donneront une impulsion nouvelle à l'étude de cette question importante. En ce qui concerne la succession, la parenté seule était considérée à l'origine; on y adjoignit plus tard le droit d'héritage. Ailleurs, l'auteur traite des associations qui se formaient pour l'acquisition d'une sépulture commune et il éclaire en passant les débuts du droit funéraire chez les chrétiens.

La croyance, si généralement répandue à l'époque impériale, qu'il est possible de connaître l'avenir a, comme on sait, influencé à bien des égards le mouvement politique. Plew[5] a étudié la position prise

1. *Autor-und Verlagsrecht im Altertume.* Rhein. Museum, 1894, p. 559.

2. *Die Puteolanische Bauinschrift.* Dissertation. Freiburg, 1894. Fleckeisen's Jahrbücher. Leipzig, Teubner, 1894, p. 661.

3. *Profan- und Sacralrecht.* Festschrift für L. Friedländer. Leipzig, Hirzel, 1895, p. 322.

4. *Zum römischen Grabrecht.* Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte, XVI, 203.

5. *Ueber die Divination in der Geschichtschreibung der römischen Kaiserzeit.* Festschrift für L. Friedländer. Leipzig, Hirzel, 1895, p. 360.

par les historiens à l'égard de cette question et a rassemblé avec soin les passages probants. Tandis que, chez Tacite, c'est le résultat qui décide de l'authenticité des présages, chez les historiens qui le suivent, il ne subsiste aucun doute sur l'infaillibilité de telles prédictions. Dans Ammien Marcellin, nous voyons comment, sous l'influence de Julien, la divination reprit une nouvelle vie. Zippel[1] étudie le culte secret de la mère des dieux en Phrygie, d'après son importance dans la lutte du paganisme contre le christianisme, et réunit une riche collection de documents. Anrich[2] fait des recherches étendues sur le culte des mystères à l'époque impériale et explore, avec autant de science que de succès, un domaine très négligé. Il soumet à une critique sévère les rapports des mystères vis-à-vis de la philosophie et il prouve qu'il ne peut être question d'une influence directe de ces mystères sur le christianisme, quoiqu'ils aient contribué à augmenter et à propager l'élément mystique qui s'affirmait de plus en plus nettement dans l'Église. En s'appuyant sur le décret bien connu de Narbonne, qu'on a attribué à Vespasien, Kraschenninikoff[3] explique la propagation graduelle du culte des empereurs et prouve que, plus la civilisation romaine fut développée, plus ce culte se propagea lentement dans les différentes provinces. L'étude de Domaszewski[4] sur la religion de l'armée romaine est fortement traitée, avec une parfaite connaissance des documents fournis par les auteurs, les inscriptions, les monnaies, les monuments. Les « dii militares » sont Jupiter, Mars, la Victoire, dont les images doivent figurer quand se produisent des événements importants. Mars, plus tard Mars ultor, devient, à partir du IIIe siècle, la divinité la plus importante. En commentant les « dii peregrini, » l'auteur consacre quelques pages aux cultes germaniques; Mercure et Hercule sont identiques avec Wotan et Donar; plus loin, il s'occupe des divinités celtiques (Campestres), de celles d'Illyrie et de Thrace (Silvanus, Apollon, Diane). Si répandu qu'ait été parmi les soldats le culte de Mithra, il n'était cependant pas un des dieux de l'armée au sens exact du mot. Pour finir, l'auteur disserte encore sur le génie de l'empereur, sur les sanctuaires des « principales » et sur les « scholae. » L'on revient toujours sur la question des « colonnes de Jupiter » ou

1. *Das Taurobolium.* Ibid., p. 498.

2. *Das antike Mysterienwesen in seinem Einflusse auf das Christenthum.* Göttingen, Vandenhoeck et Rupprecht, 1894.

3. *Ueber die Einführung des provincialen Kaisercultus im römischen Westen.* Philologus, LIII, 147.

4. *Die Religion des römischen Heeres.* Trèves, Lintz, 1895. (Westdeutsche Zeitschrift, XIV, 1.)

« colonnes de géants, » si nombreuses dans l'Occident. Koehl[1] en donne une interprétation qui me semble bien sujette à caution. D'après lui, ce ne serait pas la représentation d'un combat entre un cavalier et un serpent à figure d'homme; il faudrait considérer ces monuments comme des pierres votives rappelant la protection accordée à une maison, à une ferme, à des champs, contre les éclairs et les orages. Jupiter à cheval serait la représentation du dieu du tonnerre et des éclairs, du maître du monde chevauchant à travers les airs; le dieu muni d'une roue serait le dieu du soleil. L'opinion de Mueller[2] me paraît tout aussi sujette à caution; il faudrait, selon lui, donner une interprétation différente à chaque colonne d'après les données historiques et locales.

Liers[3] ne veut pas soumettre les institutions militaires à une critique purement scientifique, il les étudie au point de vue militaire. Son ouvrage contient beaucoup de choses excellentes, notamment dans les chapitres sur les engins de guerre et la tactique militaire; la partie concernant les marches, les camps, les combats, le service des ambulances est trop écourtée et les observations sur le caractère belliqueux des peuples anciens et la tactique de certains chefs éveillent, à bien des égards, la contradiction. Dahm[4] traite avec compétence la question tant discutée de la construction du pilum et lui fait faire un pas appréciable; l'arme, telle qu'elle était employée à l'époque de César, est restée en usage pendant les deux siècles de l'époque impériale. Domaszewski[5] voit, sur un monument appartenant sans doute à l'époque de Claude, la représentation d'un cavalier auxiliaire. Juenemann[6] et Guendel[7] apportent leur contribution à l'histoire de la légion; ils montrent qu'ils connaissent à fond les documents épigraphiques. Non moins digne d'éloges est la consciencieuse étude de Fiebiger[8] sur la marine impériale, son activité et son

1. *Eine neue Deutung der sog. Juppitergigantensäulen.* Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift, 1895, p. 105.

2. *Die Reitergruppe auf den römisch-germanischen Gigantensäulen.* Strasbourg und Bühl, 1894.

3. *Das Kriegswesen der Alten mit besonderer Berücksichtigung der Strategie.* Breslau, Köbner, 1895.

4. *Das pilum.* Bonner Jahrbücher, 1895, p. 226. Cf. Wochenschrift für Classische Philologie, 1895, p. 443.

5. *Das Denkmal des Centurionen Calidius.* Verhandlungen der Wiener Philologenversammlung. Leipzig, Teubner, 1894, p. 337.

6. *De legione Romanorum prima adiutrice.* Leipziger Studien für Classische Philologie, XVI.

7. *De legione II adiutrice.* Dissertation. Leipzig, 1894.

8. *De classium Italicarum historia et institutis.* Mit 3 Plänen und 4 Abbil-

organisation; il y ajoute une liste des officiers supérieurs et inférieurs.

Pour ce qui concerne la numismatique nous renverrons, avant tout, au résumé de Kubitschek[1], excellent guide pour orienter les recherches. Il faut attribuer une importance capitale au catalogue, établi par Dressel[2], des monnaies de l'Italie primitive conservées à Berlin (aes rude, aes signatum, aes grave), et des monnaies qui ont été frappées en Étrurie et jusqu'en Calabre; à signaler aussi l'inventaire, dressé par Poix[3], de la collection Marie-Thérèse. La liste générale, donnée par Mayr[4], des monnaies de Malte, Gozzo et Pantellaria est un travail préparatoire à l'histoire de ces îles. Kenner[5] a dressé un excellent catalogue de l'importante collection de médailles des empereurs romains. Du même auteur[6], nous avons une liste chronologique des plus anciennes monnaies frappées à Nicomédie; cette ville n'eut d'ateliers monétaires que dans les dernières années du règne de Dioclétien. Nous ne ferons que mentionner en note les plus importantes parmi les trouvailles de monnaies faites en Allemagne[7].

Soltau[8] est d'avis que le moment n'est pas encore venu d'écrire un manuel raisonné de la chronologie romaine, et il entreprend d'aplanir les voies à ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec des problèmes de ce genre. Malgré le but très louable que se propose l'auteur et la connaissance intime qu'il a de son sujet, l'ouvrage me paraît supposer, chez les lecteurs, une grande somme de notions préliminaires et ne pas être conçu d'une façon assez élémentaire pour servir d'introduction à des questions embrouillées. Le manuel de Wislicenus[9] est destiné à rendre des services aux historiens, aux archéologues et aux astronomes; il expose en premier lieu les

dungen von Steindenkmälern. Leipziger Studien zur Classischen Philologie, 1894, p. 277.

1. *Rundschau über das letztverflossene Quinquennium der antiken Numismatik.* Programme. Wien, VIII Bezirk.

2. *Beschreibung der antiken Münzen in den Kgl. Museen zu Berlin.* Band III, Abteilung 1, Berlin, Spemann, 1894.

3. *Katalog der theresianischen Münzsammlung.* Programme. Wien, 1894.

4. *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozzo, Pantellaria.* Programm des Wilhelmsgymnasiums München, 1894. Dissertation, 1895.

5. *Ueber römische Kaisermedaillons.* Berichte der Wiener Philologenversammlung, p. 315.

6. *Die ältesten Prägungen der Münsztätte Nicomedia.* Wiener numismatische Zeitschrift, XXVI, 5.

7. Correspondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift, 1894, p. 100 (Trèves), 1895, p. 184 (Cologne), p. 235 (Baldringen).

8. *Römische Chronologie.* Freiburg, Mohr, 1894.

9. *Astronomische Chronologie.* Leipzig, Teubner, 1895.

notions fondamentales de la géographie mathématique, puis les méthodes pour l'étude de la mécanique céleste afin d'engager les historiens à utiliser les tables astronomiques pour déterminer certaines dates historiques. Parmi les mémoires isolés, je ne citerai que les suivants : Olck[1] complète un ouvrage précédent sur les années antérieures au Christ pendant lesquelles a commencé un cycle de vingt-quatre ans; Unger[2] étudie la question très discutée de la durée du « trinundinum, » il veut savoir quand des assemblées du peuple pouvaient se tenir les jours de marché, fait des recherches sur les marchés hebdomadaires du nouvel an et des nones, discute les opinions émises par Matzat, Holtzapfel, Soltau, Olck sur l'égalisation des jours et défend celle qu'il a exposée lui-même autrefois sur l'égalisation des années. Sternkopf[3] combat l'opinion de Mommsen d'après laquelle le jour intercalaire du calendrier Julien aurait suivi le vi^e jour des calendes de mars; « bissextum » ne désignait d'abord que le jour double, plus tard le jour intercalaire lui-même.

Pour terminer, nous présenterons quelques courtes observations sur les travaux relatifs à la topographie de Rome. Kiepert[4] nous donne un chef-d'œuvre de premier ordre; les plans de la Rome républicaine et impériale à l'échelle de 1/10,000, avec une carte du Capitole, du Palatin et des forums, dessinée à une échelle quatre fois plus grande, fort bien coloriée et avec le tracé de la Rome moderne; le « nomenclator » topographique qui est joint à l'ouvrage et qui a été rédigé par un connaisseur tel que Huelsen a une valeur toute particulière; il donne non seulement tous les noms anciens ou modernes paraissant sur les cartes, mais indique aussi les documents justificatifs dans la littérature ancienne, ce qui est pour l'étude d'un secours inappréciable. La reconstitution du Forum par Levy et Luckenbach[5] est très recommandable et commode pour s'orienter rapidement. Dans les recherches de Huelsen[6] sur le Palatin, je trouve la preuve que, à la partie occidentale de la colline, là où se trouve aujourd'hui le pittoresque petit bosquet d'yeuses, s'élevait, d'après des fouilles récentes, le temple de la Magna Mater; plus loin, l'au-

1. *Zur römischen Chronologie für das 4-6 Jahrhundert der Stadt.* Fleckeisen's Jahrbücher, 1894, p. 353.

2. *Nundinalfragen.* Ibid., 1895, p. 497, 609.

3. *Das bissextum.* Ibid., 1895, p. 718.

4. *Formae urbis Romae antiquae.* Accedit nomenclator topographicus. Berlin, Reimer, 1895.

5. *Das Forum Romanum der Kaiserzeit.* München et Leipzig, Oldenbourg, 1895.

6. *Untersuchungen zur Topographie des Palatins.* Mitteilungen des archaeolog. Instituts, Röm. Abt., X, 3.

teur traite des fouilles opérées au début du siècle dernier dans les jardins Farnèse et au « Stade » en l'an 1552. D'après l'opinion très acceptable de Marx[1], rien ne justifie cette désignation de « Stade » usitée depuis Rosa et Lanciani. Ce n'était d'ailleurs pas un lieu public, mais un portique étendu en forme d'arène qui faisait partie des bâtiments composant la « domus Augusti ; » les espaces non pavés étaient le jardin impérial, comme il ressort clairement d'une comparaison avec la description des jardins que nous trouvons dans Pline. Huelsen[2] publie des recherches approfondies sur le Quirinal, les voies les plus importantes et les maisons particulières, les thermes encore peu connus de Constantin, la passion des empereurs flaviens pour les grandes constructions dans cette région, les antiques sanctuaires de Salus, de Quirinus et de Semo Sancus, enfin les portes du mur de Servius sur la colline du Quirinal. Le même auteur[3] arrive, en ce qui concerne les théâtres romains, à des résultats nouveaux; d'après lui, 50,000 personnes au plus pouvaient trouver place au Colisée, environ 14,600 au théâtre de Marcellus, 10,000 au théâtre de Pompée; le Circus Maximus aussi était un peu moins étendu qu'on ne l'a longtemps admis. Dans la question bien connue du Panthéon (*Rev. hist.*, LIX, 385), Dell[4] renvoie les lecteurs à ses propres recherches depuis l'année 1890 et dans lesquelles il met en lumière les remaniements profonds opérés sous Hadrien.

W. Liebenam.

1. *Das sogenannte Stadium auf dem Palatin.* Jahrbuch des archaeolog. Instituts, X, 129.

2. *Zur Topographie des Quirinals.* Rhein. Museum, 1894, p. 379.

3. *Il posto degli Arvali nel colosseo e la capacità dei teatri di Roma antica.* Bulletino comunale, 1894, p. 312.

4. *Studien am Pantheon.* Verhandlungen der Wiener Philologenversammlung. Leipzig, Teubner, 1894, p. 343.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Die Chronologie der altchristlichen Literatur bis auf Eusebius, von Ad. Harnack. I. Leipzig, Hinrichs, 1897. In-8°, xvi-732 pages.

Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque, par P. Batiffol. Paris, Lecoffre, 1897. In-12, xvi-347 pages.

M. Harnack est incontestablement, de tous les savants d'aujourd'hui, celui qui connaît le mieux les origines du christianisme. L'étendue de son érudition, dans ce vaste domaine, dépasse toute attente. Il n'est pas un manuscrit dont il n'ait connaissance, pas une date qu'il n'ait discutée et pas un fait dont il n'ait cherché la place. Les *Textes et recherches* qu'il a fondés avec M. de Gebhardt ont enrichi la littérature historique d'un nombre déjà considérable de dissertations, toutes intéressantes et utiles et dont plusieurs ont une réelle valeur. Il a lui-même élucidé, avec une autorité incontestée, un grand nombre des problèmes les plus délicats de l'ancienne histoire chrétienne. Mais cet érudit est un historien, et, en étudiant le détail des faits, il n'oublie pas un instant leur valeur relative et leur signification dans le développement de la pensée chrétienne. Son *Histoire des dogmes* est le livre le plus profondément pensé et le plus fortement conçu qui ait été écrit, depuis un grand nombre d'années, sur l'histoire du christianisme, et il y a toute une philosophie dans sa manière de comprendre l'histoire de l'Église. Après la synthèse, il nous a donné l'analyse, et son *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe,* dont les deux premiers volumes ont paru en 1894, est un essai très heureux de réunir et de classer tous les renseignements qui sont conservés sur les anciens documents de l'histoire ecclésiastique. Ces deux volumes contiennent avant tout l'étude de ce qu'on appelle la tradition des textes, l'énumération et le classement des manuscrits et le dépouillement des citations des Pères. C'est un inventaire extrêmement complet de la patristique de la première époque, mais ce n'était encore que le soubassement de l'édifice que M. Harnack veut élever. Dans le volume que nous annonçons, et qui forme en réalité la deuxième partie de l'*Histoire de la littérature chrétienne,* ou plutôt le premier volume de cette deuxième partie, l'auteur s'attaque aux livres eux-mêmes, et il entreprend de donner à chacun sa place et sa date dans l'histoire de l'Église. Un autre volume conduira cette étude chronologique d'Irénée à Eusèbe, et l'auteur a l'intention de compléter son œuvre par un tableau d'ensemble, qui sera une véritable histoire littéraire des premiers siècles de l'Église et qui achèvera le monument.

Appelé à rendre compte d'un livre tel que celui-là, j'éprouve un sentiment bien naturel d'inquiétude. Ce n'est pas ici que je pourrais discuter, si j'avais la science nécessaire, les mille problèmes que pose un travail de cette importance et de cette étendue, et j'avoue que je ne me risquerais pas sans crainte à entrer en discussion avec M. Harnack. Se borner à énumérer les dates que l'auteur pense avoir déterminées et en donner le tableau serait mal servir un historien dont le livre demande autre chose qu'une simple analyse. Après tout, l'importance d'un ouvrage de cette nature n'est pas dans les dates et dans les chiffres. Un historien succède à un historien, et un nouveau système chronologique prend la place du précédent. Ce qui demeure, c'est la méthode de l'historien, c'est la conception de l'histoire qui lui est personnelle et son intelligence de la valeur et de la signification des faits. C'est, je pense, de ce point de vue que le grand public doit considérer une œuvre comme celle de M. Harnack.

Il faut pourtant suivre l'auteur dans le développement de son système et, pour cela, prendre avec lui un point d'appui solide dans l'étude des documents les plus sûrs de l'ancienne chronologie chrétienne.

Les listes d'évêques forment naturellement le cadre et l'ossature de l'ancienne histoire de l'Église et, parmi elles, les listes des évêques de Rome occupent le premier rang. Nous les trouvons, soit dans Eusèbe, dont les différents ouvrages, en partie mal conservés, ont grand'peine à être mis d'accord, soit dans les documents de l'ancienne tradition ecclésiastique. M. Harnack s'établit, ainsi qu'il le devait, dans la liste des évêques de Rome comme dans une place d'armes dont il fait le point de départ de ses excursions chronologiques. Mais quelles sont les sources, soit d'Eusèbe, soit de la tradition ecclésiastique? Ici, dès l'abord, nous entrons dans l'hypothèse, et M. Harnack y manœuvre, parfois avec beaucoup de bonheur, toujours avec une distinction parfaite. Pour lui, la source principale d'Eusèbe est la Chronographie de Jules l'Africain, qui écrivait en 221, et, quant au plus ancien catalogue ecclésiastique, le Catalogue libérien, c'est à la Chronique d'Hippolyte qu'il est emprunté, pour la période des origines. Essayant de remonter au delà de ces deux anciens auteurs, M. Harnack s'applique à reconstituer la liste des évêques qu'ont eue entre les mains Julius Africanus et Hippolyte, et, chose inattendue, il la fait commencer, non par le nom de saint Pierre, mais par les deux noms conjoints de saint Pierre et de saint Paul. Il est certain que, d'après les plus anciens témoignages, saint Pierre et saint Paul sont toujours associés dans le souvenir de la fondation de l'Église de Rome, et qu'à l'époque même où Rome est déjà devenue la *cathedra Petri*, la série des évêques ne commence encore qu'avec Linus, « le premier évêque après saint Pierre » ou même « après les Apôtres. » Mais c'est aller bien loin que de corriger d'une telle manière, par une pure conjecture, la première ligne du premier document de la tradition. Pour ce qui est du séjour de saint Pierre à Rome et de son martyre, M. Harnack ne les met pas en doute; il est vrai qu'il considère les

vingt-cinq années de saint Pierre comme une combinaison postérieure de la légende.

Quant aux premiers évêques de Rome dont la tradition nous a conservé les noms, dans quel sens peuvent-ils être appelés évêques? Il est certain que dans les premiers temps la monarchie épiscopale n'existait pas à Rome, et on ne peut guère douter que l'Église n'ait été administrée assez longtemps par un collège de directeurs. Comme le dit bien notre historien, c'est à Rome que l'épiscopat monarchique a acquis sa valeur universelle, car les notions de tradition et de succession, qui lui ont donné son caractère, sont des idées romaines. Mais comment le passage a-t-il pu se faire de l'ancienne organisation collégiale à l'institution d'un pouvoir unique et personnel? M. Harnack le dit très justement : ce changement a été certainement préparé, car il faut bien qu'un conseil soit présidé. Je n'insiste pas sur l'hypothèse que l'auteur avance un peu rapidement et d'après laquelle le pouvoir de ces anciens présidents du conseil de l'Église a pu être alternatif : ceci est une supposition en dehors des textes; mais je retiens, comme ayant la plus grande autorité, la conclusion de M. Harnack : « La légende d'un épiscopat établi par les Apôtres atteste que les anciens ἐπίσκοποι, avant de posséder les droits monarchiques et même apostoliques, étaient déjà en réalité les chefs de la communauté. Si la légende s'est fait accepter sans contradiction, c'est qu'elle couronnait les hommes qui avaient le plus travaillé au bien de l'Église et en particulier des hommes qui avaient étendu leur sollicitude bien au delà de leur communauté, les évêques de Rome (p. 200). »

De saint Pierre, nous passons à saint Paul. Il faut dire ici que notre auteur a pour principe de ne pas séparer les écrits du Nouveau Testament du reste de la littérature chrétienne, et ceci est même ce qui a le plus vivement attiré l'attention sur son livre. Par un coup hardi, M. Harnack recule de deux ans, ou environ, toutes les dates de la vie de l'Apôtre. Pour lui, saint Paul a souffert le martyre dans l'été de 64, tandis que le livre des Actes s'arrête à l'année 59 ou 58; neuf ou dix épitres de Paul ont été écrites avant 59, et il reste, entre l'arrivée de Paul à Rome et son martyre, cinq ou six ans dans lesquels il faut placer sa libération et ses derniers voyages, qui l'ont probablement conduit jusque sur les côtes d'Espagne.

Tout ceci nous mène bien loin de l'ancien système de l'école de Tubingue. M. Harnack est, en effet, très dur pour Baur et très sévère pour ses idées : « Il y a eu, dit-il, un temps, — et le grand public en est resté à ce moment, — où l'on croyait devoir considérer toute la plus ancienne littérature chrétienne, y compris le Nouveau Testament, comme un tissu de falsifications. Ce temps est passé. Ce fut, pour la science, une époque où elle a beaucoup appris, mais après laquelle elle a beaucoup à désapprendre. Les résultats de nos recherches dépassent, dans la réaction, l'opinion moyenne de la critique actuelle. La plus ancienne littérature ecclésiastique est, dans ses principaux éléments,

authentique et digne de foi. Il n'y a probablement dans tout le Nouveau Testament qu'un seul livre, la seconde Épître de Pierre, qui soit pseudonyme, au sens rigoureux du mot, et, en dehors des falsifications gnostiques, les écrits pseudonymes ont été peu nombreux dans l'Église jusqu'à l'époque d'Irénée. Ce sont surtout des écrits qui portent le nom de saint Pierre. Dans un cas particulier, à propos des Actes de Thècle, nous avons conservé le souvenir de la condamnation prononcée par l'Église contre le faussaire. Il y a même fort peu d'écrits qui aient été, comme les Épîtres pastorales, interpolés au IIe siècle, et plusieurs de ces interpolations sont tout aussi innocentes que celles de nos catéchismes ou de nos cantiques (p. VIII). » Cette déclaration sonne comme un coup de clairon. Il n'en faudrait pas conclure que M. Harnack est un orthodoxe ni qu'il accepte les anciennes idées traditionnelles sur le canon du Nouveau Testament. Ce ne serait pas non plus le connaître que de croire qu'il cherche à ménager la droite et à se faire bien venir d'elle. « Il suffit, ajoute-t-il presque aussitôt, de considérer la correction qu'on a fait subir à l'adresse de l'Épître aux Éphésiens, l'attribution de plusieurs épîtres à saint Pierre (*Ia Petri*), à saint Jacques, à Jude, à Barnabas, à saint Paul (épître aux Hébreux), le fait qu'on a mis les écrits johanniques sous le nom du fils de Zébédée, enfin les remaniements que les Évangiles ont subis, surtout dans leur fin, pour reconnaître qu'il s'est fait au IIe siècle un travail profondément troublant dans la tradition (p. IX). » Il nous suffit de ces mots pour mesurer la distance qui sépare M. Harnack des opinions reçues. Selon lui, l'auteur du quatrième évangile ne prétend nullement être le fils de Zébédée; on ne peut pourtant douter qu'il n'ait été avec l'apôtre Jean dans un rapport tout particulier. « L'apôtre et l'évêque de l'Asie a été le presbytre Jean, palestinien, juif helléniste et disciple de Jean *latiore sensu*. Il a vécu longtemps, jusque sous Trajan, il a écrit l'Apocalypse vers la fin du règne de Domitien et il a composé l'Évangile et les Épîtres entre 80 et 110. Son Évangile est probablement sorti des souvenirs qu'il avait recueillis auprès de l'apôtre Jean lui-même (p. 677). » Les traditions relatives aux deux Jean se sont bientôt confondues. Ce presbytre Jean a, pour notre nouvel historien, une importance toute particulière. C'est sous son influence qu'a été canonisé, entre 120 et 140, l' « Évangile tétramorphe. » Quant aux trois Évangiles synoptiques, ils sont très anciens, du moins dans leurs parties principales, et on ne peut nier que notre Évangile de Mathieu n'ait été composé très peu après la destruction de Jérusalem.

Les opinions d'un savant tel que M. Harnack sur les écrits du Nouveau Testament sont naturellement ce qui attire le plus l'attention du public, en raison surtout du caractère relativement conservateur de sa critique. Ce ne sont pourtant, à mon sens, que des conséquences et des corollaires. La question fondamentale est une question de principe; c'est celle-ci : faut-il croire, comme l'a affirmé l'école de Tubingue, que l'ancienne littérature chrétienne soit le produit de l'antithèse et de la

synthèse de deux tendances, presque aussi opposées au début que pourraient être deux religions, le judéo-christianisme et le paulinisme, dont la fusion progressive a produit l'Église catholique? M. Harnack nie absolument, et l'antithèse et la synthèse, et cela pour la raison que voici : en dehors de saint Paul et peut-être des cercles gnostiques, il n'y a pas eu de véritable paulinisme dans l'Église. Paul n'a jamais été compris; dans le domaine de la pensée, il n'a pas laissé de disciples, il n'a pas fondé d'école; il a laissé ses Épitres, qui valent plus qu'une école, mais c'est une étude assez attristante que celle de la pensée des élèves de saint Paul, qui ne savent pas comprendre ce qu'il y a de nouveau dans le christianisme et pourquoi ils ne sont pas juifs. L' « ethnicochristianisme vulgaire, » comme l'appelle M. Harnack, est aussi loin que possible de la doctrine de Paul, et, entre le Nouveau Testament et les Pères apostoliques, il y a un abîme à l'égard de la pensée. Ceci n'est pas écrit en toutes lettres dans la *Chronologie* de M. Harnack, mais c'est le résumé de l'*Histoire des dogmes* et c'est certainement la philosophie de l'œuvre d'érudition qui nous occupe. Il y a des choses qui ne sont pas dites dans un livre et qui en font pourtant toute la valeur.

J'en ai dit assez pour faire comprendre l'importance d'un ouvrage comme celui de M. Harnack. Quant au détail des faits et des dates, je l'abandonne aux discussions des érudits. Il est pourtant deux réserves que je ne peux pas ne pas apporter à mes éloges. La première est de pure forme : ce livre est peu clair et difficile à étudier. Ne le reprochons pas trop vivement à l'auteur, car il faut être bien sûr de sa boussole pour se diriger en ligne droite au milieu d'un pareil océan. Il me semble néanmoins qu'un homme d'une telle science aurait pu avoir un peu plus de pitié de notre ignorance. Le cadre de sa chronologie est fourni par les années d'Abraham, telles que les donne la *Chronique* d'Eusèbe. L'auteur ne nous en donne jamais le synchronisme avec les années de Jésus-Christ, sans doute parce que c'est une matière abstruse et pleine de dangers. Mais combien y a-t-il de personnes en Europe qui soient capables de réduire les années d'Abraham en années de l'ère chrétienne? L'opération est si délicate que je n'oserais pas en donner la formule, de peur de tomber en quelque erreur. Or, dans tout le livre de M. Harnack, il n'y a pas même une note pour nous diriger en cette question dont dépend toute la chronologie chrétienne. Peut-être les savants allemands ont-ils quelquefois le tort de supposer leurs lecteurs trop instruits.

Ce que l'on pourrait reprocher à plus juste titre à M. Harnack, c'est l'esprit d'hypothèse. Il se meut dans l'hypothèse, il en vit, il la respire et il semble que parfois (ainsi du reste que beaucoup d'historiens distingués, surtout en Allemagne) il cesse de se rendre compte de la distance qu'il y a entre un texte reconstitué par conjecture et un document. Je ne veux pas en donner d'exemple pour ne pas me laisser entraîner dans la discussion. Mais je me fie au jugement des savants plus autorisés; il me semble qu'ils estimeront que dans cet ouvrage,

vraiment presque sans égal par l'étendue du sujet et par la science de l'auteur, l'esprit de combinaison tient une trop grande place. M. Harnack répondra que sans conjectures on n'écrit pas l'histoire ; qu'il n'est pas un de nous qui ait traité d'un sujet quelque peu général sans faire la part très large à l'hypothèse, que tout ce qu'il risque, c'est de se tromper quelquefois en des points de détail et que ceci est peu de chose en regard des questions de méthode et de principes, et il aura raison. Il n'en restera pas moins, par moments, un peu de malaise dans l'esprit des lecteurs. Mais n'insistons pas, puisqu'il s'agit d'un maître.

M. l'abbé Batiffol nous en voudrait si nous parlions longuement de son livre après avoir renoncé à discuter en détail celui de M. Harnack. Mais il est juste de dire que son manuel est fait avec compétence et avec soin et qu'il rendra certainement des services à l'étude. Cet ouvrage est le premier volume d'une *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique,* à laquelle il faut souhaiter bon succès. Puissent des travaux indépendants et sérieux répandre de plus en plus, non seulement l'érudition, mais la science historique dans le clergé français! Je crois pourtant qu'un manuel d'enseignement comme est celui de M. Batiffol aurait eu tout à gagner à être tenu en dehors des questions relatives au Nouveau Testament. Quand on connaît la gravité et la délicatesse des questions qui se posent à l'endroit des écrits bibliques, on comprend à peine qu'on ait eu la pensée d'en donner l'état en quelques pages, surtout lorsque cet exposé se borne à mettre en regard l'opinion du P. Cornély d'une part, de MM. Jülicher et Harnack de l'autre. Le Nouveau Testament mérite mieux que cela. De toute manière, il est bien difficile de traiter de l'ancienne littérature chrétienne sous la forme d'un manuel. Pour moi, je ne l'essaierais pas.

Samuel Berger.

Paul-Emil Richter. **Bibliotheca Geographica Germaniae.** Literatur der Landes- und Volkskunde des Deutschen Reichs bearbeitet im Auftrage der Zentral Kommission für wissenschaftliche Landeskunde von Deutschland. Leipzig, Wilhelm Engelmann, 1896. In-8°, 842 pages. — Autoren Register. Leipzig, Wilhelm Engelmann, 1897. In-8°, 54 pages.

Cet ouvrage paraît sous les auspices de la Commission centrale pour la connaissance scientifique de l'Allemagne, commission qui s'est constituée en 1883 et qui patronne la publication bien connue des *Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde.* C'est en 1889 que la tâche en fut confiée à M. Richter, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale de Dresde ; elle était terminée en 1895. Seul, parmi les

États allemands, le gouvernement prussien a contribué, mais pour une large part, à la dépense.

Le programme était celui-ci : dresser un catalogue de toutes les cartes, ouvrages, recueils périodiques relatifs à la connaissance de l'Allemagne, les articles de journaux et de revues étant exclus, sauf les tirages à part. Le sous-titre dit avec précision : *Landes- und Volkskunde,* connaissance du pays et de ses habitants, c'est-à-dire géographie physique et humaine. Le terme Allemagne devait être entendu au sens large; toutefois, comme un catalogue du même genre était en préparation (il doit être aujourd'hui terminé) pour l'Autriche, il parut inutile d'insérer les titres des ouvrages relatifs à ce pays.

M. Richter explique dans une courte préface comment ses collaborateurs et lui ont opéré : ils ont dépouillé les recueils bibliographiques généraux et spéciaux, puis les catalogues de quelques grandes collections, par exemple ceux des Bibliothèques royale et municipale de Dresde, du British Museum pour les cartes, de la Bibliothèque de la Société de géologie allemande, de la Bibliothèque commerciale de Hambourg, de la Chambre de commerce de Leipzig, de l'Académie forestière de Freiberg, etc. Trente-trois catalogues en somme ont été dépouillés et un plus grand nombre consultés. Il est difficile de ne pas procéder de cette façon, au moins pour préparer le travail. Mais il est évident, quel que soit le nombre des recueils consultés, qu'on reste pour ainsi dire à leur merci, lorsqu'on ne fait pas ensuite des fiches ainsi rassemblées un sérieux examen critique. Dans le cas présent, il ne semble pas qu'on ait apporté à cette seconde partie du travail toute l'attention nécessaire. Et d'abord se baser pour faire un choix sur la présence du nom d'Allemagne ou d'une des parties de l'Allemagne dans le titre d'un ouvrage n'est pas un critérium suffisant. Qu'est-ce par exemple qu'a de géographique l'ouvrage suivant : Hille (Karl Aug.), *Skizzen, gesammelt auf einer wissenschaftlichen Reise durch Deutschland, Frankreich und England, mit besonderer Berücksichtigung der operativen Chirurgie, der Lehre von der Syphilis, den Augen- und Haut-Krankheiten in d. J. 1845-47.* Leipzig, 1849 ? ou encore celui-ci : Cruel (R.), *Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter,* Detmold 1879 ? En réalité, il y a ici une équivoque; malgré le sous-titre *Landes- und Volkskunde,* l'auteur a pris trop souvent le mot géographique avec le sens que nous lui donnons dans l'expression : *Index géographique,* c'est-à-dire *Index des noms de lieux.* C'est une tout autre conception, mais qui n'a plus rien de vraiment géographique. L'inconvénient du système de dépouillement éclate surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages anciens, ne figurant dans les catalogues consultés que par une ou plusieurs éditions qui ne sont pas les premières. Ainsi, par exemple, la plus ancienne édition citée de la *Germaniae ex variis scriptoribus perbrevis explicatio* de Pirckheymer est celle de Wittenberg, 1571, alors que l'édition princeps est de 1532. La série des anciennes cartes allemandes est particulièrement défectueuse; je n'y vois figurer ni la carte de Bavière en deux feuilles

d'Aventinus, de 1523, ni, ce qui est plus grave, la grande carte de Bavière de Philippe Apian, en 24 feuilles (1566), qui est une merveille[1].

Dans une œuvre de ce genre, l'arrangement est pour beaucoup; il s'agit avant tout de faciliter les recherches. Cinq grandes divisions ont été adoptées : bibliographies relatives à l'Allemagne, histoires de la connaissance du pays...; cartes et plans; ouvrages descriptifs et voyages; géographie physique; les habitants. Chacune de ces parties se subdivise naturellement en plusieurs autres, et ainsi de suite, quelquefois jusqu'à l'extrême. La cinquième partie, qui à elle seule occupe plus de la moitié du volume, se décompose ainsi en neuf chapitres. Parmi eux, le huitième, pour prendre un exemple, intitulé : *Wirthschaftliche Kultur,* admet encore douze subdivisions. La sixième : commerce et échanges, comprenant : *a*) Généralités; 1. Journaux; 2. Répertoires d'adresses; 3. Livres; 4. Hanse; 5. Commerce en général; 6. Commerce spécial; 7. Loteries; 8. Poids et mesures; 9. Monnaies; 10. Postes et télégraphes; 11. Douanes et impôts; *b*) Commerce intérieur; *c*) Commerce maritime. Les recherches, au milieu de toutes ces subdivisions, ne laissent pas que d'être assez compliquées; une table générale des matières, à la fin, permet heureusement d'arriver plus vite à l'objet des recherches, mais il manquait une table alphabétique par noms d'auteurs, et l'inconvénient s'est immédiatement fait sentir puisque l'auteur s'est empressé d'en faire paraître une à part.

Ce répertoire n'est donc pas parfait, c'est trop une simple compilation, la préoccupation scientifique en est absente. Mais il faut reconnaître qu'une œuvre de ce genre, scientifiquement conduite, entraînerait à des recherches très étendues, souvent très difficiles, qui retarderaient d'autant l'heure de la publication. Tel qu'il est, il n'en rendra pas moins des services, et l'on serait heureux d'en posséder un semblable pour la France.

L. Gallois.

1. La carte routière anonyme de l'Allemagne intitulée : *Dast ist der Rom Weg...* ne figure dans le corps de l'ouvrage qu'avec la date approximative de 1550, d'après le catalogue du British Museum. A l'appendice est indiquée l'édition de la même carte avec le nom de l'éditeur de Nuremberg, G. Glogkendon, mais c'est par erreur sans doute qu'on a imprimé la date de 1561. Cette carte doit être celle qui est au Musée germanique et porte la date de 1501. — Il y aurait bien d'autres lacunes à signaler; c'est ainsi par exemple qu'on est étonné de ne pas voir figurer dans la subdivision relative aux fleuves allemands l'opuscule bien connu de A. Penck, *die Donau.* C'est, il est vrai, un tirage à part d'une revue qui se publie à Vienne (*Vorträge der Vereines zur Verbreitung naturwissenschaftlicher Kenntnisse in Wien*, Jahrg. XXX, Heft 1, 1891), mais le fleuve y est étudié au point de vue physique, sans préoccupation des territoires politiques qu'il traverse.

P.-J. Blok. **Geschiedenis van het nederlandsche volk.** III. Groningue, Wolters, 1896. In-8°.

L'excellente histoire du peuple néerlandais de M. P.-J. Blok, dont nous avons analysé ici même les deux premiers volumes[1], se continue rapidement. Dans la troisième partie de son grand ouvrage, qui va du départ de Philippe II pour l'Espagne (1559) jusqu'à la trêve de douze ans (1609), l'auteur aborde le récit des événements glorieux auxquels les Hollandais ont donné le nom de guerre de quatre-vingts ans (*tachtigjaarige oorlog*). Cette époque ne constitue pas seulement la période la plus brillante et la plus importante de l'histoire des Pays-Bas, elle en est encore sinon la mieux connue, du moins la plus étudiée. Depuis Bor et van Meteren jusqu'à M. Fruin, le maître le plus éminent de l'école historique hollandaise contemporaine, elle n'a cessé d'attirer invinciblement les travailleurs, et le nombre des ouvrages d'ensemble, des dissertations spéciales et des publications de mémoires, de correspondances et d'actes diplomatiques auxquels elle a donné lieu égale sans doute, s'il ne le surpasse, celui des travaux consacrés au reste de l'histoire de Hollande. Dominer cette énorme *littérature* n'est pas chose aisée, et il est plus difficile encore de reconnaître, sous des documents altérés presque tous par les passions politiques ou religieuses de leurs auteurs, la réalité historique. Disons tout de suite que M. Blok y a réussi. Son récit des cinquante années comprises entre 1559 et 1609 est aussi exact qu'il est possible de l'être dans l'état actuel de la science, et il témoigne de l'impartialité la plus complète. Il ne vise ni au dramatique ni au pittoresque, mais à la simple et nue vérité. Il est également éloigné de l'enthousiasme protestant d'un Motley ou de la véhémence catholique d'un Kervyn de Lettenhove : il se distingue avant tout par le calme et par le sang-froid.

M. Blok s'est attaché beaucoup plus dans son troisième volume que dans les deux précédents à l'histoire purement politique. Il est impossible en effet de comprendre la formation de la république des Provinces-Unies sans connaître, au moins dans leurs traits essentiels, les diverses péripéties de leurs rapports non seulement avec l'Espagne, mais encore avec la France, l'Angleterre et l'Empire. Au xvie siècle, plus encore qu'au xve, l'histoire des Pays-Bas se rattache intimement à l'histoire générale de l'Europe, et c'est un des grands mérites de l'auteur que d'avoir accordé à l'intervention des grandes puissances l'importance qui lui revient. M. Blok a su d'ailleurs très habilement garder la juste mesure. Il ne s'égare pas dans l'exposé des négociations et des intrigues diplomatiques. Le lecteur ne perd jamais de vue les Pays-Bas, même lorsqu'il lui arrive d'être momentanément transporté hors de leurs frontières. L'histoire étrangère n'étouffe pas l'histoire

1. *Rev. hist.*, t. LI, p. 380, t. LIX, p. 175.

nationale. Les provinces révoltées restent continuellement au premier plan. J'avouerai pourtant que j'ai moins trouvé dans ce troisième volume que dans les deux précédents l'action même du *peuple* néerlandais. Débordé par la masse des faits politiques et militaires qu'il avait à raconter, M. Blok a craint, dirait-on, de donner aux causes sociales et économiques, qui, à côté de la question religieuse, ont tant contribué à déterminer la marche des événements, toute l'importance qu'elles méritent. Bien des questions se présentent à l'esprit dont, plus que personne, M. Blok eût pu donner la solution. Dans quelle mesure l'attitude religieuse de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple a-t-elle été influencée par la situation économique de ces divers groupes? Quelles sont les causes qui ont favorisé en même temps l'extension de la démagogie en Flandre et celle du calvinisme? Comment expliquer le triomphe de ce dernier dans le nord, alors qu'à la fin du XVIe siècle les protestants y étaient encore en minorité? Sans doute, dans l'état actuel de nos connaissances, la réponse à ces problèmes n'est pas aisée, et il faut se garder de se laisser entraîner à la légère à invoquer des facteurs économiques et sociaux là où l'on n'en peut pas clairement démontrer l'existence. Plus la mode est aujourd'hui à l'histoire sociale, plus il importe à l'historien consciencieux de se garder de tout excès en cette matière. M. Blok a préféré en bien des cas l'abstention à une solution hasardée. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il a souvent (par exemple dans son excellent chapitre sur la séparation des provinces du nord d'avec celles du midi) indiqué la voie dans laquelle il convient, semble-t-il, de se diriger. Le succès de son livre et l'autorité de son nom ne peuvent manquer d'attirer les historiens hollandais vers plus d'un domaine encore inexploré. Toute œuvre de synthèse n'est-elle pas, en même temps qu'un tableau de ce que nous savons, une excitation à de nouvelles recherches?

H. PIRENNE.

Bullarium Trajectense. *Romanorum Pontificum Diplomata quotquot olim usque ad Urbanum Papam VI (an. 1378) in veterem Episcopatum Trajectensem destinata reperiuntur,* collegit et edidit Gisbertus BROM. II Tomi. Haga-Comitis, Mart. Nijhoff, 1891-1896. In-4°, LXXX-426 pages. 24 florins.

En un temps assez court, l'éditeur de ce livre a pu accomplir une tâche qui n'était rien moins qu'aisée. En compulsant les archives du Vatican, où il consulta en premier lieu les *Regesta Vaticana* et les *Regesta Avenionensia*, puis les *Regesta de Curia* et *Secreta,* qui lui fournirent aussi quelques documents, en fouillant dans les archives et les cartulaires de la Hollande et des pays qui l'environnent, il a réuni dans son Bullaire environ 2,300 documents, dont une très grande par-

tie était tout à fait inconnue. Dans ce nombre, à peine y en a-t-il deux cents qui soient originaux. De ces 2,300 documents, 1,800 se rapportent au XIVe siècle, 44 seulement sont antérieurs au XIIIe (voy. les listes dans l'Introduction, p. VI), ce qui concorde assez bien avec le nombre des bulles papales dans les évêchés environnants. Quant à la méthode suivie par l'éditeur, on ne saurait trop louer le soin qu'il s'est donné pour rendre facile l'usage de son livre en multipliant les indications de provenance, les notes sur les documents imprimés dans d'autres collections, les identifications des noms de lieux et de personnes.

Il y a joint, à la fin des tables, « rerum, locorum, personarum, » une table des « Initia bullarum, » un « librorum adhibitorum elenchus; » une introduction détaillée et une liste d' « addenda et corrigenda. » En général, l'auteur a suivi pour l'édition des chartes les règles qui ont été proposées par la Société historique d'Utrecht.

On pourrait se demander pourquoi l'auteur n'a pas inséré dans ses volumes le texte complet des bulles qui sont imprimées dans des cartulaires peu connus, et s'est borné à en donner des extraits, comme il a fait pour celles qui se trouvent dans des cartulaires hollandais; pourquoi il n'a pas donné le texte complet de ces derniers documents aussi, sachant qu'ils sont souvent imprimés d'une manière peu satisfaisante. Peut-être des obstacles matériels se sont-ils opposés à ces arrangements, une édition de cette nature, même si, comme dans le cas présent, elle se fait « auspiciis societatis historicae Rheno-Trajectanae, » ne pouvant compter sur un assez grand débit. Nous convenons en outre, avec l'éditeur, qu'il est presque impossible dans un cartulaire, où il faut presque toujours sacrifier quelque chose de la théorie à des considérations pratiques, de contenter tout le monde et de se tenir à « una eademque norma. » Après un examen attentif, surtout des premières livraisons, nous osons affirmer qu'il a fait ce qu'un éditeur consciencieux doit faire et plus encore. Une seule remarque, du reste, à ce qu'il nous semble de quelque importance, nous sera permise : nous ne sommes pas tout à fait sûr que l'auteur nous ait donné tous les documents qui se rapportent à l'évêché d'Utrecht avant 1378 : sa description des frontières de l'évêché (Praef., p. II) est assez vague et insuffisante. Je conviens que le reste ne sera pas grand'chose, mais « parte Gelriae necnon majore parte Grouingae exceptis, » les frontières de la Hollande actuelle « provinciis Brabantia et Limburgia exceptis » ne sont pas tout à fait identiques avec celles de l'évêché d'Utrecht au moyen âge. Il se peut aussi, — mais la faute est moindre, — que l'auteur ait placé dans son cadre quelques documents de la Betuve qui se rapportent plutôt à l'archevêché de Cologne. La faute, dans le premier cas, n'est plus à réparer; car qui est-ce qui compulserait les registres du Vatican une seconde fois pour faire peut-être une maigre récolte de quelques documents de peu d'intérêt? Pourtant il y aurait lieu de regretter l'omission de ces quelques documents.

Et maintenant ces 2,300 documents du moyen âge, dont les trois

quarts au moins étaient inconnus et parmi lesquels seulement 6 se trouvent être « spurii, » que nous apprennent-ils sur l'histoire politique et ecclésiastique de la période qui s'étend entre 696 et 1378? Pour l'histoire politique, ce n'est pas grand'chose, comme l'auteur l'indique lui-même dans la première partie de son étude sur les « argumenta varia » qui occupe la plus grande partie de son Introduction : il n'y a que des « adminicula huic materiae illustrandae » se rapportant principalement à la question de l'investiture, dans laquelle les évêques d'Utrecht, comme les princes temporels des Pays-Bas du Nord, se sont ordinairement tenus au parti de l'empereur; ce qui explique aussi pourquoi on trouve si peu de bulles papales pour l'évêché d'Utrecht du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe. Plusieurs documents se rapportent aux petites guerres des princes des Pays-Bas; les généalogistes en tireront sans doute plus de faits que les historiens proprement dits, bien qu'on y rencontre çà et là quelques notices sur l'histoire locale. L'histoire ecclésiastique en profitera beaucoup plus : la condition financière et canonique des évêques et de leur clergé, l'administration des biens ecclésiastiques, le culte lui-même, l'influence des papes sur les affaires de l'évêché, les mœurs du clergé au XIVe siècle sont illustrés par plusieurs documents intéressants comme on le démontre abondamment dans plus de 50 pages de l'Introduction, dont les derniers mots « dei beste Vertheidigung der Päpste ist die Enthüllung ihres Seins » indiquent l'esprit ouvert et vraiment scientifique de l'auteur.

P.-J. Blok.

Diario di Annibale Caccavello, scultore napoletano del secolo XVI, con introduzione e note di Antonio Filangieri di Candida. Napoli, L. Pierro, 1896. In-8°, CLXXIV-160 pages.

L'histoire de l'art, et en particulier de la sculpture, dans le royaume de Naples pendant la Renaissance, reste encore à écrire. Depuis une dizaine d'années, quelques études spéciales et de patientes recherches d'archives sont venues apporter un premier fonds de matériaux à cette histoire. Le nouveau livre de M. A. Filangieri di Candida fait un peu de lumière dans la période mal connue de l'art napolitain sous la domination espagnole au XVIe siècle.

Annibale Caccavello, dont le journal vient d'être publié, est un des principaux sculpteurs de cette école non sans éclat, dont le chef, ou le représentant le plus marquant, est Giovanni da Nola, dit le Merliano. Cet artiste, sous le nom duquel on a, suivant l'habitude, réuni presque toutes les œuvres de l'époque, était entouré d'un assez grand nombre d'hommes de talent, tels que Girolamo Santacroce, Gio. Domenico d'Auria, Annibale Caccavello, etc., qui, soit qu'ils aient subi directement ou indirectement son ascendant, soit qu'ils aient été emportés par les mêmes influences, ont avec lui d'étroites ressemblances de style. Il faut ajouter que très souvent ils ont travaillé côte à côte, en sorte qu'il est difficile

de faire la part des uns et des autres. Le *Diario di Annibale Caccavello* nous permet de dégager un peu leurs individualités. Il fait aussi mention d'autres artistes, inconnus jusqu'à présent. Enfin, — et c'est là son principal intérêt, — il nous donne des détails sur les œuvres de Caccavello, au moins du 1er juin 1546 à la fin de 1567, dates extrêmes du journal.

Annibale Caccavello, né vers 1515 à Naples, mort vers 1570, était originaire de Massa Lubrense; mais il passa toute sa vie à Naples. Sa famille comptait plusieurs autres sculpteurs, entre autres son frère Disiato. Il était fort estimé de son temps. Jusqu'à présent, les historiens n'avaient réussi à signaler qu'une dizaine de ses sculptures. Le *Diario* en mentionne près de cinquante, dont un certain nombre faites en collaboration avec D. d'Auria. Ces œuvres sont presque toutes religieuses ou funéraires. (Sous la domination espagnole, comme le fait remarquer M. Filangieri, l'art napolitain se réfugie tout entier dans les églises.) Elles se ramènent à deux types : les tombeaux et les autels, ceux-ci moins nombreux que ceux-là. Au XVIe siècle, les tombeaux étaient devenus à Naples de véritables édifices, où le portrait vivant et animé avait succédé aux gisants de l'époque précédente. Les historiens ont déjà signalé « le peuple de marbre de guerriers et d'hommes d'État » qui remplit les églises de Naples. Les autels prirent aussi, à cette époque, des proportions monumentales; ils se couvrirent de statues dans des niches, et eurent recours aux effets de la polychromie. En général, ces œuvres, comme presque toutes celles de l'école de Giovanni da Nola, sont plus remarquables par le développement de l'élément décoratif que par l'intensité de la vie ou la beauté plastique. Un des plus élégants spécimens de l'art de Caccavello est la chapelle Somma à S. Giovanni a Carbonara, où Caccavello travailla avec ses disciples, maestro Vincenzo, Rocco Romano, etc., de 1557 à 1566. Malheureusement un grand nombre des œuvres de Caccavello ont disparu dans l'incendie de l'Annunziata en 1757, et dans les ravages ininterrompus des curés des paroisses et des restaurateurs officiels.

M. Filangieri étudie en détail chacune des œuvres mentionnées dans le *Diario*. Il s'efforce aussi de remettre en lumière les disciples de Caccavello et les autres artistes de l'époque. Il y aurait peut-être avantage à supprimer quelques développements un peu inutiles et purement oratoires sur la Renaissance, sur Michel-Ange, etc., qu'on est étonné de trouver dans un livre de ce sérieux et de cette érudition. Je me permettrai d'exprimer un autre regret : c'est que des monographies, faites et éditées avec un soin aussi scrupuleux, ne soient pas accompagnées de quelques croquis ou reproductions photographiques, qui donnent plus de vie à ces énumérations d'œuvres inconnues ou peu connues. Après tout, la partie la plus intéressante de l'histoire de l'art, c'est l'art dont on fait l'histoire. Il ne serait donc pas mauvais de faire toujours une place, si modeste qu'elle fût, aux œuvres à côté des documents.

Romain Rolland.

Gustavo Uzielli. **Ricerche intorno a Leonardo da Vinci.** — *Serie prima. Volume primo con una fotolitografia e due acqueforti. — Edizione seconda corretta e molto ampliata.* Torino, Ermanno Loescher, 1896. In-8°, LXXIV-670 pages.

Les recherches de M. Uzielli sur Léonard ne sont pas absolument nouvelles. Elles ont paru en partie de 1872 à 1884 en deux volumes[1]. L'auteur les reprend et les complète aujourd'hui, et cette seconde édition doit avoir trois volumes, dont le dernier sera un recueil de tous les documents relatifs à Léonard de Vinci. Le tome I, qui vient de paraître, s'arrête au 15 décembre 1499, date probable à laquelle Léonard quitte Milan après la chute du More, et se rend à Florence après un court séjour à Venise.

Si M. U., à peine au terme de son travail, a cru devoir le reprendre sur un nouveau plan, c'est que ces dernières années ont été particulièrement fructueuses pour la connaissance de Léonard. Ce sont d'abord les superbes publications des manuscrits, dont M. U. fut un des premiers et plus ardents promoteurs, et qui furent dirigées par Ch. Ravaisson-Mollien, Luca Beltrami, Giovanni Piumati, Th. Sabachnikoff, et encore aujourd'hui par l'Académie des Lincei de Rome. Je ne parle pas de tous les travaux entrepris sur la pensée de Léonard, et dont le plus remarquable est sans doute l'essai psychologique de M. Séailles. — D'autre part, les recherches nouvelles de M. U. lui-même sur Toscanelli[2] le conduisaient à une vue plus claire de la science italienne à l'époque de la Renaissance, et de la véritable importance de Léonard dans l'histoire de la pensée humaine. — Enfin de nouvelles peintures de Léonard ont été découvertes, et, il y a trois ans à peine, en 1893 et 1894, le docteur Müller Walde retrouvait au château de Milan des fresques importantes, dont M. Beltrami a rendu compte dans deux livres[3].

Cependant l'importance de ces travaux ne semble pas clore l'époque des recherches ni des découvertes. Aussi est-on un peu surpris de voir M. U. édifier ce sérieux ouvrage, en répétant à tout moment à ceux qui travaillent sur le même sujet que lui : « Attendez que l'on ait publié tous les écrits de Léonard; vous vous pressez trop; tout sera à recommencer. » — Mais M. U. ne se méprend pas sur le caractère provisoire de son œuvre; il ne veut que fournir des matériaux aux études définitives. « L'objet de mon travail, dit-il, n'est pas d'être une biographie de Léonard, mais de balayer les erreurs de la route, établissant plutôt un doute que des hypothèses arbitraires[4]. »

1. Firenze, G. Pellas, p. 1-238, in-8°, 1872. Roma, Salviucci, p. I-XVI; 1-486, in-8°, 1884.

2. *La vita e i tempi di Paolo dal Pozzo Toscanelli,* ricerche e studi di Gustavo Uzielli, etc. Roma, 1894.

3. L. Beltrami, *Il Castello di Milano,* 1894. — *Guida storica,* 1894.

4. P. 89.

« Sgombrare la via da errori. » Et l'on voit en effet au cours de cette étude les singulières erreurs auxquelles a été livrée jusqu'à présent la biographie de Léonard. Il y a d'abord le procédé d'amplification, qui consiste, pour prendre un exemple d'Amoretti, à supposer que Léonard a bien pu être chargé des fêtes de la cour du More, pour affirmer sept pages après qu'il l'a été effectivement; ce que ne manquent pas de confirmer les historiens suivants, en copiant Amoretti et ajoutant à ses déclarations générales des dates précises et des faits arbitraires[1]. — Il y a aussi l'aveuglement des croyances de parti, qui se disputent Léonard, comme dans un vieux tableau, les âmes tiraillées entre l'ange et le démon. Ainsi les écrivains catholiques rejettent tous, presque sans examen, l'anecdote de Giraldi attribuant à Léonard l'intention de donner au Judas de la Cène les traits du prieur de Sainte-Marie-des-Grâces, et les écrivains libres penseurs l'acceptent au contraire sans plus de raisons[2]. — Je me contente de mentionner aussi la lecture fautive, beaucoup plus fréquente qu'on ne croit, et les contresens parfois extraordinaires des historiens quand ils ont dans les mains des livres écrits dans une langue étrangère.

Mais, malgré sa ferme intention de ne jamais rien conclure, le livre de M. U. n'échappe pas au besoin invincible de l'esprit d'affirmer une croyance, même en la sachant provisoire. Une idée essentielle ressort de ces *Ricerche,* et elle revient à tout moment sous la plume de l'auteur : c'est que « Léonard est l'incarnation de la libre pensée italienne, la protestation de la science contre l'alliance oppressive pour l'esprit, au XVIe siècle, de la religion catholique et de l'archéologie classique[3]. » — A la vérité, certains passages des manuscrits de Léonard, surtout celui du Traité de la peinture (supprimé dans l'édition de Rome de 1817[4], et seulement rétabli dans l'édition Ludwig de 1882), font preuve d'un scepticisme qui n'est du reste plus en conteste. Mais il est bien difficile de savoir dans quelle exacte mesure se combinaient le doute et la croyance en des âmes du XVIe siècle. De plus, il y a peut-être exagération dans l'importance excessive que le savant a prise aujourd'hui dans Léonard, au détriment de l'artiste. Je ne fais qu'indiquer ce point en passant. Ce ne sont pas ses recherches scientifiques qui peuvent être mises en question, mais un peu cette philosophie scientifique, qu'on veut lire au travers de quelques-unes de ses lignes. On sait ce que sont les intuitions des grands artistes; elles donnent souvent l'illusion des plus profondes pensées, et parfois il se pourrait qu'ils n'en aient eu que la sensation, non la conscience raisonnée. — Quoi qu'il en soit, cette conception du caractère de Léonard entraîne M. U., à son

1. P. 111 et suiv.
2. P. 226, 234 et suiv.
3. Voy. p. VIII, XXVIII, etc.
4. La même suppression se retrouve dans l'éd. Tabarrini de 1890 et l'éd. des vies de Vasari, par M. Milanesi, 1878-85. — Le passage en question est cité dans les *Ricerche* de M. Uzielli, t. I, p. XXVIII.

insu peut-être, à quelques explications des faits, légèrement arbitraires. Voici par exemple les raisons du choix que fait Léonard du séjour de Milan, près d'un prince moins artiste, ou moins intelligent, que les hommes de Florence. « C'est, dit M. U., que le More, n'étant très connaisseur, ni dans le domaine de l'art, ni dans celui de la pensée, était bien moins gênant pour la liberté de l'esprit que le despotisme éclairé, cruel et sceptique de Laurent de Médicis. » (M. U., pour le dire en passant, a la plus vive antipathie contre les Mécènes italiens du xve siècle, dont il rapproche audacieusement « la politique intéressée, et sans idéal, de celle qui corrompt et ruine aujourd'hui l'Italie[1]. ») — Ainsi Léonard, pour M. U., se serait éloigné de Florence parce qu'il n'y trouvait pas assez de liberté d'esprit. — On pourrait soutenir aussi justement le contraire. Léonard ne se sentit jamais à l'aise à Florence, précisément à cause de l'extrême liberté de parole et de pensée qui ne cessa d'y régner. A cette démocratie bruyante, curieuse, indisciplinée, dont l'esprit critique était toujours en éveil, le plus souvent malveillant, et parfois dangereux, il préféra toujours l'abri tranquille des despotismes intelligents. Oserai-je dire qu'il y avait en lui quelque chose d'un peu mondain et de trop dilettante? Il a fait un assez amusant portrait de lui-même dans son Traité de la peinture. C'est après sa critique de la sculpture, critique assez inattendue chez lui, et rappelant par ses singulières appréciations et ses arguments d'un goût douteux, certaine plaisanterie d'humoriste qui a fait, il y a deux ans, le tour de la presse. — Léonard vient de condamner la sculpture, parce que c'est un métier sale et fatigant, qui couvre la figure de poussière et remplit l'atelier d'éclats de pierre. « C'est tout le contraire, dit-il, pour le peintre. Il est assis tout à son aise devant son œuvre, bien vêtu, paré à sa fantaisie. Sa maison est propre et remplie de peintures agréables; il manie son très léger pinceau dans les gracieuses couleurs, accompagné souvent de musiques, ou de belles lectures, voluptueuses à entendre, sans que fracas de marteau ou bruit d'aucune sorte vienne les troubler[2]. » — Je sais bien que M. U., gêné par ces passages, et quelques autres, qui s'accordent peu avec l'idée qu'il se fait du caractère de Léonard, s'en tire en disant que c'est une « anomalie[3]; » mais le Léonard qui vient de se peindre lui-même dans ce petit morceau me paraît au contraire assez ressemblant avec celui dont M. U. nous montre à d'autres moments la vie douce et recherchée, sans tumulte, sans passions, semble-t-il[4], sans énergie de combat, ne répondant pas aux sarcasmes des poètes lombards, pas plus qu'aux insultes de Michel-Ange, peut-être parce qu'il ne peut pas répondre, un Léonard rougissant[5], souriant, doux, propre, distingué,

1. P. 93, note. — Voy. aussi p. 62, 69, 70, 504, 506, 578, 582.
2. *Tratt. della Pittura,* vol. I, p. 74, § 36, 1882.
3. P. 552-553.
4. P. 275, note.
5. « Et detto questo (Michelange)..., rimase Lionardo, che per le dette parole diventò rosso » (Uzielli, p. 554).

ayant horreur de la lutte, des discussions violentes, de ceux qui parlent haut. Ce Léonard n'est pas en contradiction avec le hardi libre penseur de M. U.; mais au moins est-il utile de ne pas l'en séparer, pour lui garder ses traits vivants : — un esprit audacieux, peut-être révolutionnaire, — un cœur timide et raffiné, qui se désintéresse de la vie de son temps, le plus génial poète de cour qui ait sans doute existé.

Je me permettrais d'adresser au livre de M. U. deux critiques générales : l'une, à l'emphase de certaines pages en l'honneur de son héros, emphase bien excusable, mais un peu inattendue dans un livre de science; par exemple, quand il célèbre une Trinité de son invention, qui a nom Aristote, Christ et Léonard[1]; ou encore quand il fait de Léonard une incarnation de l'Amour, « una nuova geniale incarnazione dell' Amore[2] » (suit une distinction de l'Amour païen, de l'Amour chrétien et de l'Amour scientifique). — Mais ce sont des détails.

La seconde critique, un peu plus grave, tient à la forme de l'ouvrage. C'est une composition compacte, d'un seul morceau, sans chapitres, sans haltes. Elle gagnerait d'autant plus à être divisée, qu'en réalité il n'y a point là le récit d'une vie qui se suit, mais un certain nombre de questions historiques distinctes, quatre ou cinq vrais problèmes dont il faudrait dégager les lignes nettement. Au contraire, des digressions continuelles viennent jeter le désordre dans la discussion des faits. A tout moment, la marche est retardée par des recherches minutieuses, de longues biographies au sujet de chaque nom qui intervient dans l'histoire : que ce soit Pacioli, Pier dei Franceschi, ou G. Tory, ou Kepler. Le livre devrait aussi être élagué d'un grand nombre de répétitions, presque absolument littérales, qui recommencent les mêmes choses presque dans les mêmes termes, à quelques pages de distance[3], parfois dans la même page[4].

Ces réserves une fois faites, on doit admirer la parfaite conscience, les scrupules laborieux que M. U. apporte à la discussion de tous les points obscurs dans la vie de Léonard. Trois questions sont surtout intéressantes dans ce premier volume : le prétendu séjour en Orient[5]; la statue du Cheval[6] et surtout la très longue et très sérieuse discussion sur l'Académie de Léonard[7].

Il est curieux de voir comme le désir de prêter à un grand homme une importance plus grande encore que celle qu'il eut réellement a entraîné les historiens à accepter, presque sans examen, l'idée d'un Léonard président des artistes de Milan. M. U. lui-même se confesse avec bonhomie « d'avoir été hypnotisé comme les autres par ce nom

1. P. XXXIV.
2. P. XXXIII.
3. P. LIII, note, et 87, note; XXVIII et 498; 264, 265 et 548.
4. P. 546.
5. P. 71-84.
6. P. 160-184.
7. P. 341-502 et suiv.

d'Académie. » « Il me plaisait, dit-il, de placer Léonard en un solennel siège présidentiel, d'où sa parole inspirée eût rayonné sur les savants assis autour de lui, à de plus modestes bancs. J'étais alors atteint du mal académique, « infetto d'italica accademica tabe[1]. » Guéri par ses recherches, il arrive aujourd'hui à cette conclusion que l'Académie de Léonard a été purement imaginaire. Léonard a souhaité sans doute de voir « un corps scientifique s'unir à lui pour divulguer et soutenir ses observations de la nature et ses travaux, contre l'astrologie et le chaos informe des connaissances de son temps. Mais il ne pouvait lui venir à l'esprit de donner une vie réelle à une Académie qui aurait pris pour bannière la science expérimentale et qui aurait été l'initiatrice d'un nouveau mouvement scientifique, précédant la fameuse Académie del Cimento, et la Royal Academy de Londres[2]. » — Sur les intentions de cette Académie de Vinci, je me permettrais d'émettre quelques doutes. Au moins, il me paraît que M. U. formule ses projets avec une précision surprenante[3]. Mais il ne semble plus guère possible, après avoir lu ses savantes discussions, de croire maintenant que l'Académie, dont Léonard dessina les élégants jetons de présence, ait été autre chose qu'un de ces rêves, dont sa tête était constamment pleine. Cela est d'ailleurs conforme à son genre d'esprit, à ce besoin continuel de rêver et de noter ses rêves avec ce doux sourire ironique qu'on croit voir en lisant ses prophéties railleuses, ses apologues, ses traits de satire, ses voyages imaginaires, ces sortes de Mille et une nuits, qu'il écrit sur son carnet (la cime du Taurus si haute dans les cieux, que le reflet du soleil sur ses pierres fait un clair de lune pendant la nuit; des inventions de tempêtes, d'étonnants cataclysmes; l'agonie d'un géant, sa lutte contre les pygmées, etc.). Étrange besoin de rêver, qui est un des traits les plus attirants de cette figure, mais un peu maladif, comme aussi cette rage de tout noter, et un peu au hasard, que M. U. lui-même va jusqu'à traiter d'un peu de « monomanie[4], » comme enfin l'inquiétude volage de sa pensée, qui ne peut se fixer nulle part, qui se dégoûte de tout et ne veut rien achever, ce trait le plus frappant et le mieux aperçu de tous ses contemporains, qui ne lui donnent jamais une tâche sans tenter de l'enchaîner par des contrats inéluctables. Somme toute, une profonde énigme que cette âme, énigme physique et énigme morale. Le livre de M. U. ne la débrouille pas encore. Mais si les contours de la physionomie qu'entrevoit l'auteur de ces « Recherches » sont un peu appuyés et grossis, il a rendu la tâche singulièrement plus aisée à ceux qui viendront après lui. Son livre est un vrai monument, ou plutôt une sorte de carrière,

1. P. 502.
2. P. 504-5.
3. « ... L'esposizione dei fatti dedotti dall' osservazione...; indurre li menti ad applicare alla psicologia gli stessi metodi che alla cosmologia..., » etc.
4. P. 238.

où toutes les pierres sont prêtes pour élever un jour le monument, depuis si longtemps attendu, à Léonard de Vinci. Il ne manque plus que l'architecte.

Romain Rolland.

Le chef d'escadre marquis de la Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle-France, et le Canada de 1749 à 1752, par le marquis de la Jonquière. Paris, Garnier frères (s. d.). 1 vol. in-12, II-284 pages.

Philéas Gagnon. **Essai de bibliographie canadienne.** *Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents, avec des notes bibliographiques.* Québec, imprimé pour l'auteur, 1895. 1 vol. gr. in-8°, X-711 pages.

Le marquis de la Jonquière a sagement fait de nous donner le portrait de son aïeul, aussi complet que le permettaient ses archives de famille et celles de l'État. La Jonquière forme, avec la Galissonnière et l'Étenduère, la génération qui relie les grands marins de Louis XIV à ceux du règne de Louis XVI. Sous les ordres de Duguay-Trouin, il assiste à la fameuse expédition de 1711, à Rio-Janeiro, sans parler de ses campagnes nombreuses dans la mer du Nord, la Méditerranée, l'Atlantique et le Pacifique sud. Durant la guerre de la succession d'Autriche, commandant en chef d'une escadre et d'un convoi, il est battu par l'amiral Anson au cap Finistère (14 mai 1747) et fait prisonnier pour la seconde fois de sa vie, mais dans des conditions qui laissent son honneur intact. Enfin, gouverneur général du Canada, il prend part aux démêlés préliminaires de la guerre de Sept ans et contribue fort, pour son compte, à augmenter la tension furieuse des esprits, d'où devaient sortir le choc final et la perte de la colonie. C'est une figure d'ordre inférieur, sans doute, mais qui n'est point à négliger. S'il n'a pas eu toujours la main heureuse, on avouera que les circonstances ne prêtaient guère à mieux agir. Aussi bien n'est-ce point par son rôle immédiat dans la grande histoire qu'il nous intéresse, mais parce qu'il incarne plutôt le type moyen de ces honnêtes officiers, comme on en rencontrait heureusement en bon nombre sous l'ancien régime, qui se dévouaient sans réserves, — corps, âme ou fortune, — au service de la France et du roi. Celui-ci était bien de la lignée. On l'accuse encore parfois, il est vrai, de lésinerie tenace et d'avidité. Même, on raconte malicieusement qu'il s'était empressé de faire remplacer, *in extremis*, par d'humbles chandelles, les bougies de cire allumées près de son lit d'agonie. Mais le marquis de la Jonquière n'a pas de peine à montrer, chiffres en main, que son aïeul ne s'était rien moins qu'enrichi dans le cours de sa carrière. On peut donc mettre, une fois de plus, ces insi-

nuations désobligeantes à la charge de la méchante plume anonyme qui nous a transmis tant de récits caustiques, mais douteux, dans les fameux *Mémoires sur le Canada* (*1749-1760*). Ce prétendu millionnaire est mort pauvre; et, comme il est arrivé pour beaucoup d'autres, la Révolution n'a pas manqué d'achever la ruine des siens[1].

En étudiant le gouvernement de la Jonquière et en indiquant au passage les motifs de la querelle entre les colons de France et d'Angleterre, cause prochaine de la guerre de Sept ans, M. de la Jonquière donne naturellement tous les torts aux Anglais. C'est de l'histoire patriotique, mais unilatérale. La question des limites était insoluble. Elle le serait encore aujourd'hui si on lui appliquait les principes du traité de Berlin que nous subissons maintenant en Afrique, — par exemple, dans la vallée du Niger. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous en avons dit ici même[2]. M. Richard Waddington est, à notre connaissance, le seul auteur qui, dans son résumé du litige, ait impartialement tenu compte de tous les éléments du dossier[3]. Au lieu de disputer indéfiniment sur la fourberie des uns ou des autres, — il y en eut des deux côtés, au point d'éveiller parfois les représentations des sauvages[4], — il serait plus utile de recueillir la leçon des événements. Louis XIV, lors du traité d'Utrecht, pressé d'en finir, avait donné l'ordre de conclure au plus vite, laissant aux générations suivantes le soin de débrouiller les points qui n'exigeaient pas une solution immédiate. C'est une tactique dilatoire dont les gouvernements d'aujourd'hui continuent volontiers l'emploi. Rien de plus désastreux. Les générations suivantes, dont on escompte en vain l'habileté, loin de se débrouiller s'embrouillent, à parler net, et se lancent dans la querelle héréditaire avec une ardeur d'autant plus dangereuse qu'elle est plus vive et plus neuve quand on sort d'une longue paix. Il est difficile de prononcer à distance sur le cas

1. Dans le nombre est précisément un de ses neveux du même nom, Taffanel de la Jonquière, aussi chef d'escadre, que *l'Espion anglais* traite de « grand pacotilleur » sans raison sérieuse (t. III, p. 401). — Un autre neveu qui joue un certain rôle dans cette histoire est le capitaine de Bonne, auquel La Jonquière accorda des concessions dont on lui reprocha l'importance (182-84). Mais il devait exister plusieurs membres de cette famille au Canada; et M. de la Jonquière aurait pu les différencier par une note. Montcalm, dans ses lettres à Bourlamaque, parle d'un chirurgien de Bonne (10 et 14 mars 1758). — Une lettre d'un chevalier de Bonne au marquis de Langeron, dont nous avons eu communication, donne quelques détails sur Louisbourg et le Canada en septembre 1755 (*Cat.* Charavay, janvier 1894).

2. *Rev. hist.*, juill. 1895, p. 315-318. Qu'on nous permette de corriger, à ce propos, deux petites fautes d'impression. P. 325, au lieu de *marquis d'Argenson*, lire *comte d'Argenson;* et dans la *Rev.* de janv. 1896, p. 58, l. 2, au lieu de *nous*, lire *vous*.

3. *Louis XV et le renversement des alliances*, p. 34-44.

4. Voir, notamment, un mémoire de 1721, cité par le P. de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII*e *siècle*. Paris, Letouzey et Ané, t. III, p. 460.

spécial du traité d'Utrecht. Mais, si Louis XIV avait pu profiter de la lassitude générale, après tant de luttes épuisantes, pour trancher résolument toutes les affaires délicates, à commencer par celle des limites coloniales, nous aurions probablement évité la guerre de Sept ans, d'où sortirent la guerre d'indépendance d'Amérique et tant d'autres aventures qui n'ont pas tourné toutes à l'avantage de la France.

Dans ses rapports avec les Anglais, La Jonquière fit preuve d'une raideur que son descendant n'hésite pas à reconnaître excessive. Ce fut un tort et le ministre le lui fit sentir. « Dans les correspondances de cette espèce, on ne peut estre trop attentif à éviter tout ce qui peut faire naître de l'aigreur. Des officiers de vostre rang se doivent encore réciproquement plus d'égards que d'autres; et la fermeté que, dans certains cas, ils se trouvent obligés d'observer pour le soutien des droits des rois leurs maîtres n'est point incompatible avec la sagesse, la modération et la politesse qu'exige le caractère dont ils sont revêtus[1]. » Ce sont là des recommandations qui n'ont rien perdu de leur valeur.

Il se pourrait bien aussi que, dans l'affaire du P. Tournois, qui lui valut de sensibles déboires et lui fit solliciter son rappel, La Jonquière ait apporté quelque parti pris. Malgré les démarches et réclamations, dit M. de la Jonquière, « le ministre maintint la décision du gouverneur; et, même après la mort de M. de la Jonquière, de nouvelles instances ayant été faites en faveur des demoiselles Desaunier, elles furent repoussées » (p. 216). Parmi ces réclamations, il n'est pas inutile de le rappeler, figurent les instances du successeur de La Jonquière, le gouverneur Duquesne : « J'étais trop attaché à feu M. le marquis de la Jonquière pour me séparer de la vénération que je dois à sa mémoire. Mais je dois vous dire avec vérité qu'il a été surpris par des mauvais caractères connus qui l'ont porté à la violence commise à cette occasion. » Et, quinze jours plus tard, il continue : « Jamais il ne fut plus besoin de renvoyer le P. Tournois dans cette colonie[2]. » Peut-être les historiens des jésuites au Canada, comme le P. de Rochemonteix, possèdent-ils des pièces nouvelles pour éclairer ce petit incident.

Si nous en jugeons par ses efforts directs pour la prospérité de la colonie, La Jonquière avait entrevu les vrais principes, les seuls, du moins,

1. 11 septembre 1750, *Arch. des Colonies.* — M. de la Jonquière ne cite qu'un autre passage de cette dépêche, p. 196.

2. 12 et 31 oct. 1754, *Arch. des Colonies.* — Les demoiselles Desauniers se défendaient de vendre leur castor à Orange et prétendaient ne s'occuper que de la préparation du gensing, pour lequel elles avaient un secret. Le P. Tournois n'était pas Hollandais, comme nous l'avons dit ici, mais natif de la Flandre française (P. Sommervogel, *Études religieuses,* 31 mars 96, p. 203). Enfin, puisque nous parlons des Jésuites au Canada, le « sieur Bonnecamp » (p. 186) est évidemment le P. de Bonnécamps, dernier professeur d'hydrographie au collège de Québec, dont M. Bigourdan vient de retrouver des lettres à l'Observatoire de Paris, et dont M. l'abbé Gosselin a retracé le portrait dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1895, 1897.

que l'on pût croire susceptibles d'un résultat sérieux, en l'absence de colons volontaires. Il essaya d'attacher au sol, par des concessions de terre, les officiers et les soldats. « C'était, » observe M. de la Jonquière, « un bon moyen de fixer une population honnête dans une contrée qui en manquait, et bien préférable à celui qu'employaient trop souvent les puissances européennes vis-à-vis de leurs colonies, à savoir, d'y envoyer les malfaiteurs, les vagabonds, les condamnés et les femmes de mauvaise vie... » Puis il ajoute aussitôt : « Bougainville, qui était au Canada en 1757, adresse un mémoire au roi où on lit : « Il serait bien nécessaire « que le roi prît dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour « les envoyer ici. » Du reste, ce mémoire contient bien des idées fausses et des inexactitudes » (p. 183-84). — La critique est singulière. Si M. de la Jonquière avait lu entièrement le mémoire de Bougainville, il y eût retrouvé précisément les idées de son aïeul : « Le véritable [moyen pour que le Canada se soutienne de lui-même] est de permettre à tous les soldats de se marier et de donner à chacun une terre..., etc.[1]. » S'il conseille d'envoyer aussi des vagabonds, c'est par manière d'appoint ; et c'est encore exactement ce que pensait La Jonquière quand ce dernier proposait, par exemple, quelques années auparavant, d'expédier à Sainte-Lucie les mulâtres, les nègres libres « et autres gens inutiles dont la quantité est très considérable » à la Martinique (p. 44). Maintenant encore, nous ne souhaitons rien tant que des colons volontaires, libres et riches, dans nos colonies; mais nous n'avons point pour cela renoncé aux avantages provisoires de la relégation ou de la déportation. On pourrait même sacrifier davantage du rebut de nos villes pour assainir les terres sauvages, exécuter les travaux meurtriers, en épargnant l'existence de nos soldats et des bons éléments aventureux de notre civilisation.

Pendant son gouvernement, La Jonquière avait demandé « au ministre les ressources nécessaires à l'établissement d'une imprimerie » (p. 186). Ce détail nous sert de transition naturelle pour signaler au lecteur la *Bibliographie canadienne* de M. P. Gagnon, où l'auteur nous offre des renseignements, très neufs et très utiles, sur les incunables canadiens, c'est-à-dire sur les volumes imprimés dans notre ancienne colonie de 1764 à 1800. M. Gagnon a retrouvé deux mandements de l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, imprimés à bras en 1759 et qui trahiraient l'existence d'une petite presse, ignorée jusqu'ici, au service personnel de l'évêque[2]. Le pays ne connut point d'autre impression jusqu'à la

1. Le Mémoire de Bougainville n'est pas inconnu, comme semble le croire M. de la Jonquière; M. Margry l'a publié dans son volume de *Rel. et Mém. inédits* (1867), après l'avoir « lu avec intérêt » comme tableau général de la colonie. Montcalm l'avait approuvé (*Ibid.*, p. 38-39). Et l'abbé Casgrain, d'ailleurs peu suspect, reconnaît que Bougainville était « un esprit clairvoyant..., plein d'idées fécondes » sur l'avenir du Canada (*Montcalm et Lévis*, II, 426-27).

2. Mgr Testu et Mgr O. Gagnon ont publié en 6 vol. la collection des mande-

chute du régime français; et, lorsque en 1776 le congrès des futurs États-Unis voulut inonder le Canada de publications destinées à enflammer le peuple contre l'Angleterre, Franklin, chargé de cette mission, revint tout déconfit, avouant qu'il eût fallu commencer par envoyer des maîtres d'école pour préparer des lecteurs aux pamphlets incendiaires.

La *Bibliographie* de M. Gagnon n'est pas complète, il s'en faut. Ce n'est que le catalogue de sa propre bibliothèque réunie en vingt ans avec une passion touchante, un dévouement admirable de l'auteur à son objet, malgré la modicité de ses ressources. Ce volume, imprimé à ses frais et non mis dans le commerce, rendra de précieux services. On n'y trouvera pas seulement l'indication des livres rares; les gravures, les cartes, les autographes y figurent en bon ordre avec des *fac-similés* et des reproductions qui réjouiront le cœur des bibliophiles. Le total monte à 5,018 numéros, dont 3,747 pour les journaux et les livres. Nous ne saurions trop souhaiter que M. Gagnon complète son œuvre dans les mêmes proportions et transforme son *Essai* en bibliographie définitive. Il a déjà sa place marquée parmi les auteurs indispensables de l'histoire canadienne.

R. K.

ments épiscopaux du diocèse de Québec depuis deux cents ans (1887-1890). L'un des plus curieux sur la guerre de Sept ans avait même été reproduit en entier, texte et traduction, dans le *Journal* de Knox (t. II, p. 104-111); c'est celui où Mgr de Pontbriand dénonce l'esprit général de pillage et de concussion, même chez le peuple, comme une des causes de la colère céleste. M. Kerviler, dans sa *Bio-bibliographie bretonne*, se plaint donc à tort de ne pouvoir rencontrer les œuvres de ce prélat (au mot *du Breuil de P.*, p. 224).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1898, livr. 1-2. — G. Desjardins. Le fonds du Conseil d'État de l'ancien régime aux Archives nationales (expose avec une précision qu'on n'avait pas atteinte l'organisation des divers conseils de la royauté, d'abord en 1762, année pour laquelle nous possédons un ensemble de documents plus complet que pour toute autre, puis pendant le siècle précédent. Montre en particulier que ce qu'on appelait le Conseil privé, le Conseil de direction et le Conseil des finances n'ont jamais été qu'un seul et même corps se réunissant à des jours différents pour des affaires distinctes et différant uniquement par le nom. Puis expose la constitution du fonds du Conseil d'État tel qu'il existe aujourd'hui aux Archives nationales. Ce fonds commence en 1673. Pour la période antérieure, les papiers des conseils existent soit aux Archives, soit à la Bibliothèque nationale; ils remontent au début du règne de Henri II. Publie le procès-verbal du Conseil d'État privé tenu par le roi à Versailles le 3 mai 1772 et un plan de la salle où siégeait ce conseil). — V. Mortet. La mesure et les proportions des colonnes antiques d'après quelques compilations et commentaires antérieurs au xiie s. — P. Morel. La mention « per regem ad relacionem... » inscrite sur le repli des actes royaux au xive s. (cette mention veut dire que le notaire, obligé d'indiquer au chancelier l'officier ou le service qui lui a commandé la lettre, exprime que l'ordre lui en a été donné soit par le Conseil, soit par tel officier, et que ceux-ci ont prétendu agir directement au nom du roi. Les lettres munies de cette formule ont donc été commandées au notaire en dehors de la présence du roi). — H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1896-1897 (la plus importante de ces acquisitions, au point de vue historique et archéologique, est constituée par le legs d'Auguste Prost que nous avons déjà mentionné). — L. Delisle. Note sur un ms. de saint Jérôme acquis à Lyon pour la Bibliothèque nationale (fragment d'un ms. du xe s.). = Bibliographie : *Battaglia.* Studî sulle origini della feudalità (consciencieux; aucun plan). — *J. Chavanon.* Adémar de Chabannes (L. Delisle relève d'assez fortes négligences dans cette édition qui d'ailleurs rendra des services). — *A.-D. Pierrugues.* Giornali del principe d'Orange nelle guerre d'Italia, 1526-1530 (publie seulement les extraits qu'en a donnés autrefois le président Clerc. C'est un simple plagiat). — *Baron de Bonnault d'Hoüet.* Le camp de Compiègne de 1739, suivi d'un Menu royal (curieux chapitre de l'histoire anecdotique de la cour). — *J. Vernier.* Dictionnaire topographique du département de la

Savoie. = Chronique : Notices nécrologiques sur Auguste DE LOYE, mort le 6 mars à soixante-deux ans, et sur Alphonse VÉTAULT, auteur d'un ouvrage trop vanté sur *Charlemagne*.

2. — **La Révolution française**. 1898, 14 avril. — C. VALLAUX. Mirabeau financier (analyse les écrits de Mirabeau sur les questions de crédit, de 1783 à 1789). — J. MORÈRE. Le manuscrit des Mémoires de Louis XVI du 20 juin 1791 (ce ms., dû certainement à la plume de Louis XVI, est intéressant à consulter; les ratures prouvent l'indécision de son esprit). — E. HAMEL. Euloge Schneider. — Documents inédits : la situation politique du département de la Seine en l'an VI. Compte-rendu au ministre général de la police par le commissaire du directoire exécutif près le département de la Seine. = 14 mai. Maurice PELLISSON. Toussaint et le livre des *Mœurs*, 1748 (analyse cet ouvrage qui fut brûlé par la main du bourreau en 1748, pour crime d'incrédulité). — Cl. PERROUD. Brissot et les Roland ; collaboration des Roland au *Patriote français* (inventaire analytique des lettres et articles publiés par les Roland dans le *Patriote français*, depuis le 12 août 1789 jusqu'au 15 janvier 1792. Il n'y a que cinq lettres dont Mme Roland soit l'auteur avoué; mais elle a collaboré à toutes les autres. Brissot, directeur du journal, porta Roland au ministère de l'intérieur en mars 1792 et lui prêta un invariable appui). — Ernest HAMEL. Euloge Schneider; suite et fin. — Le patriotisme clérical en 1791 : une lettre de l'évêque Royère.

3. — **Revue de la Société des Études historiques**. 1898, n° 2. — P. COQUELLE. Un épisode de l'histoire de Meulan, 1110 (critique un passage de la chronique rimée de Philippe Mousket. Prouve sans peine que le récit de la prise de Paris par le comte de Meulan en 1110 est légendaire; mais témoigne à son tour d'une singulière inexpérience dans le choix de ses notes et d'une médiocre érudition bibliographique. On regrette de rencontrer un article d'une érudition aussi vieillotte dans une Revue qui se respecte). — G. D. Relation inédite sur les journées de Juin (*sic*) 1830 (publie une lettre datée du samedi 31 juillet 1830, ce qui fait soupçonner que la personne qui publie cette lettre a voulu parler des journées de *Juillet*). = Bibliographie : *J. Roucaute* et *M. Saché*. Lettres de Philippe le Bel relatives au pays de Gévaudan (94 lettres inédites, dont le texte d'un paréage conclu en 1307 entre le roi et l'évêque de Mende).

4. — **Bulletin critique**. 1898, n° 9. — *Alf. Baudrillart*. Lamennais intime (d'après sa correspondance avec Eugène Boré). = N° 11. *A. de Paniagua*. Sanctuaires de Karnak et de Locmariaker (beaucoup d'assurance et de fantaisie). — *Fabié*. Estudio sobre la organizacion y costumbres del pais vascongado (détermine l'époque à laquelle le pays basque a reçu ses privilèges; ces privilèges remontent à une source relativement récente; on ne saurait revendiquer pour eux une antiquité tellement haute que ces provinces auraient des droits supérieurs à ceux

des autres provinces de la péninsule). = N° 12. *Mahaffy*. The empire of the Ptolemies (bon résumé des travaux antérieurs). = N° 14. *Ch. Schmidt*. Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge (excellent). = N° 15. *Abbé Marin*. Les moines de Constantinople, depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius, 330-898 (savant et intéressant). — *H. van Houtte*. Essai sur la civilisation flamande au commencement du XII° s. (bonne étude de Galbert de Bruges; pour justifier complètement le titre de son ouvrage, l'auteur n'aurait pas dû s'en tenir à un seul témoignage). — Chronique d'Espagne. Quelques notes d'archéologie (notes sur des objets de l'antiquité romaine et pré-romaine).

5. — **Journal des Savants**. 1898, avril. — G. Perrot. Le théâtre grec; 2e article (expose la théorie de Dœrpfeld sur l'origine du théâtre grec, ainsi que sur l'emplacement de la scène et de l'orchestre à l'époque classique). — M. Berthelot. Alchimie indienne. — R. P. Dareste. Le système de la tribu en Galles (à propos de l'ouvrage de M. Fred. Seebohm). = Mai. G. Maspero. La correspondance d'El Amarna (correspondance transcrite sur des tablettes d'argile, toutes couvertes de caractères cunéiformes; elle se rapporte à la fin de la XVIIIe dynastie, aux guerres qui, sous Aménothès III, eurent pour théâtre la Syrie du Nord, et à celles qui désolèrent la Palestine. Analyse ce fonds d'archives trouvé il y a douze ans dans les ruines de la cité de Khouitniaton). — G. Paris. La légende des infants de Lara (d'après le beau livre de M. Menendez Pidal). — L. Delisle. Hierarchia catholica medii aevi, 1198-1431 (annonce le bel ouvrage où le P. Eubel a fait entrer, sous forme de tableaux, tous les renseignements que les registres du Vatican renferment sur la succession des archevêques et des évêques de la chrétienté latine, avec la liste chronologique des cardinaux et des évêques *in partibus infidelium*. Biographie d'un de ces derniers, « Hugo, episcopus Aprensis, » contemporain de saint Louis; on a fait de lui un évêque d'Apt ou d'Avranches. En réalité, il était évêque d'Apros en Macédoine; chassé en 1235 de son diocèse par les Grecs et les Valaques, il se réfugia en France, prit part à la dédicace de la Sainte Chapelle en 1248 et figura au traité conclu le 11 mai 1258 entre les rois de France et d'Aragon. Il peut être considéré comme un des fondateurs de la Sorbonne, puisqu'avant l'année 1263 il avait donné à Robert de Sorbon, pour le collège des pauvres théologiens de Paris, deux maisons situées dans la rue de l'Hirondelle).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1898, n° 14. — *Herriot*. Philon le Juif; essai sur l'école juive d'Alexandrie (résumé suffisant des conceptions philoniennes; le chapitre sur Philon et la Bible et les réflexions sur l'influence de Philon trahissent une fâcheuse inexpérience en matière de critique biblique). — *Jaszai*. Les historiens de la Révolution française en Hongrie. Examen critique des articles de journaux hongrois parus pendant les dix-huit premiers mois de la

Révolution française (contribution très intéressante, écrite en langue hongroise, sur l'histoire du journalisme hongrois pendant la Révolution). — *G. Cavaignac.* La formation de la Prusse contemporaine; t. II (ouvrage très instructif, plein de détails et de remarques suggestives). = N° 16. *Lockhart.* A description of the Glover collection of chinese, annamese coins (bon). — *Eug. Müntz.* Les arts à la cour des papes Innocent VIII, Alexandre VI et Pie III (très intéressant). — *B. von Bilbassof.* Katharina II, Kaiserin von Russland, im Urtheile der Weltliteratur (bibliographie raisonnée des ouvrages relatifs à Catherine II, écrits dans toutes les langues, le russe excepté; 1,281 notices). = N° 17. *Tolra.* Saint Pierre Orseolo, sa vie et son temps (ouvrage d'hagiographie, non d'érudition). — *Boos.* Geschichte der rheinischen Stædtekultur (intéressant pour l'histoire de la civilisation dans les villes du Rhin moyen). = N° 18. *A. Gaudry.* Essai de paléontologie philosophique (remarquable, bien que l'auteur s'abandonne un peu trop à son imagination en parlant du « plan de la création »). = N° 19. *E. Demolins.* A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons (Seignobos critique sévèrement cet ouvrage trop vanté). = N° 20. *Kraus.* Geschichte der christlichen Kunst; t. I (excellent; l'illustration est très inégale). — *Druon.* Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France (très intéressant). = N° 21. *F. Ramorino.* Cornelio Tacito nella storia della cultura (résumé clair, intéressant et complet). = N° 22. *Bruns.* Das literarische Portræt der Griechen im v u. iv Jahrhundert (beaucoup d'observations ingénieuses et nouvelles; l'ensemble manque un peu de cohésion et il n'y a pas de conclusion). — *J. de Crozals.* L'unité italienne, 1815-1870 (excellent).

7. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1897, novembre. — Émile Bourguet. Inscriptions de Delphes; les versements de l'amende des Phocidiens (publie trois fragments d'une longue inscription gravée dans les années 342-338). — Benndorf. L'inscription philosophique d'Œnoanda (nouvelle édition de cet important document, augmentée de fragments considérables, avec une brève introduction et des remarques grammaticales).

8. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1898, janvier-mars. — Abbé L. Duchesne. La vie des Pères du Jura (la vie des saints Romain, Lupicin et Eugende, dont l'authenticité a été souvent attaquée, depuis le Père Quesnel jusqu'à Br. Krusch, est authentique; elle a été écrite avant Grégoire de Tours, qui a reproduit la vie des saints Romain et Lupicin en altérant certains passages). — G. de Manteyer. Six mandements de Calixte II renouvelant la légation de Girard, évêque d'Angoulême, 21 nov. 1123 (redresse plusieurs dates de l'itinéraire de ce pape). — P. Legacheux. Un formulaire de la Pénitencerie apostolique au temps du cardinal Albornoz, 1357-1358. — S. Gsell. Chronique archéologique africaine (important).

9. — **Revue archéologique.** 1898, mars-avril. — E. Drouin. Les

légendes des monnaies sassanides; fin. — L. Dimier. Benvenuto Cellini à la cour de France (critique minutieuse et malicieuse des Mémoires de Benvenuto qu'il trouve plus d'une fois en contradiction avec lui-même, contradiction d'ailleurs consciente et instructive, et auquel il oppose les témoignages de certains documents, en particulier du Catalogue des Actes de François Ier). — Abbé J. Albanès. Inscriptions de Provence. — Léon Le Bas. Voyage archéologique de Ph. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure, du 1er janv. 1843 au 1er déc. 1844. Extraits de sa correspondance; fin.

10. — Revue des Études juives. 1898, janvier-mars. — Ad. Buechler. La relation de Josèphe concernant Alexandre le Grand (cette relation est composée de trois parties différentes et juxtaposées. La première est d'origine juive; elle a pour but de réfuter les Samaritains prétendant que le temple de Garisim avait été fondé par Alexandre. La seconde, de même provenance, a été composée aussitôt après l'expédition de César en Égypte; elle est sans valeur pour une époque plus reculée. La troisième est samaritaine, de la même époque que la seconde et tendancieuse comme la première. Josèphe a fondu ces trois récits en ajoutant sans doute de sa seule autorité beaucoup de détails concernant les expéditions d'Alexandre et les Samaritains. On ne saurait le lire avec trop de défiance). — J. Bauer. Le chapeau jaune chez les Juifs comtadins (le chapeau jaune remplaça la roue du moyen âge en vertu d'une bulle de Clément VII du 13 juin 1525. En 1776, les Juifs du comtat demandèrent vainement l'autorisation de porter un chapeau noir avec bordure jaune; ils furent condamnés à garder le signe de l'infamie. Ils le gardèrent même après 1789, si bien qu'il fallut un arrêté du maire de Carpentras leur interdisant, au nom des principes d'égalité, de porter le chapeau jaune, sous peine d'amende). — N. Roubin. La vie commerciale des Juifs comtadins en Languedoc au XVIIIe s.; fin.

11. — Revue de l'histoire des religions. Tome XXXVII, 1898, n° 1. — Snouk-Hurgronje. Le droit musulman; 1er article (les sources du droit). — Audollent. Bulletin archéologique de la religion romaine, année 1896. = N° 2. L. Leger. Études sur la mythologie slave. — Snouk-Hurgronje. Le droit musulman; fin (critique sévèrement l'*Étude sur la théorie du droit musulman,* publiée en 1892 par Sawas Pacha; l'ancien ministre des affaires étrangères de la Turquie n'est pas au courant de la science européenne). — L. Marillier. La place du totéisnisme dans l'évolution religieuse; 3e article (continue la critique approfondie de l'ouvrage de Jevons sur l'Histoire de la religion). = Comptes-rendus : *Rhys Davids.* Buddhism, its history and literature (livre remarquable, mais où l'auteur, se plaçant au point de vue du conférencier plutôt que de l'érudit, exprime des affirmations parfois trop absolues). — *Fr. Sander.* Das Nibelungenlied. Siegfried der Schlangentœter und Hagen von Tronje (l'auteur veut prouver que Sigudr-Sifrit est la même personne qu'Alaric, roi des Visigoths, et que Hagen est le

général romain Aétius, que toute la légende des Nibelungen repose sur des faits historiques dont la lutte entre le christianisme et le paganisme et la chute de l'Empire romain forment le fond. Mais cette théorie ne s'appuie sur aucune preuve certaine). — *A. Lang*. The miracle of madame sainte Katherine of Fierbois (traduction en anglais de la chronique publiée en 1858 par l'abbé Bourassé, avec des documents fort intéressants sur la psychologie des « miraculés » et sur les mœurs religieuses du XIVe et du XVe siècle).

12. — Revue de l'Orient chrétien. 3e année, 1898, n° 1. — Baron A. D'AVRIL. Les Grecs melkites; étude historique (on appelle Grecs melkites les chrétiens de Syrie et d'Égypte qui se sont séparés du patriarche d'Antioche depuis l'hérésie des Monophysites en 451; les patriarches melkites d'Antioche, qui ont été supplantés de 1098 à 1267 par des latins, ont dû émigrer à Damas au milieu du XVIe s.). — F. NAU. La version syriaque inédite des martyres de saint Pierre, saint Paul et saint Luc, d'après un ms. du Xe s.; traduction en français. — R. P. Siméon VAILHÉ. Le monastère de Saint-Théoctiste, 411, et l'évêché de Paremboles, 425. — CHABOT. Vie du moine Rabban Youssef Bousnaya, traduite et annotée; suite.

13. — Revue de l'Orient latin. T. III, 1895, n° 4. — E. BLOCHET. L'histoire d'Alep de Kamal-ad-Din, version française d'après le texte arabe; suite au t. IV, n° 1, et au t. V, nos 1-2. — L. LEGRAND. Relation du pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien, 1394-1395 (publie cette relation d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale, n° 6521 du fonds latin; le pèlerin visita l'Égypte jusqu'au Caire, le Sinaï, les principaux sanctuaires de Palestine, une partie de l'île de Chypre, Rhodes, quelques-unes des îles de l'Archipel, Athènes et le nord de la Morée; la description qu'il donne d'Athènes et de ses antiquités est des plus précieuses). = T. IV, 1896, n° 1. L. DE MAS LATRIE. Les patriarches latins d'Alexandrie, de 1219 à 1866 (courtes notices sur chacun de ces personnages, dont la série n'avait jamais été complètement établie; à propos de Guillaume de Chanac [1342-1351], l'auteur mentionne la donation faite au collège Saint-Michel à Paris, par un membre de la même famille, Bertrand de Chanac, patriarche de Jérusalem, d'une maison dite *maison du Patriarche*, laquelle fut acquise plus tard par Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie [1391-1401], et devint ensuite un marché public, appelé la *Cour* ou le *Marché des Patriarches*, dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours). — E. REY. Les seigneurs de Barut. — ID. Les seigneurs de Mont-Réal et de la Terre-d'outre-le-Jourdain. — N. JORGA. Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe s. I-III : comptes des colonies génoises de Caffa, de Péra et de Famagouste. = Comptes-rendus critiques : Description des œuvres d'art et de l'église des Saints-Apôtres de Constantinople, poème de Constantin le Rhodien, publ. par *Émile Legrand* et *Th. Reinach*. — *H. de Castros*. L'Islam. Impressions et études. =

Nos 2-3. N. Jorga. Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades. IV : documents politiques ; suite au no 4 et au t. V, nos 1-2. — E. Rey. Résumé chronologique de l'histoire des princes d'Antioche. = Comptes-rendus critiques : Galterii Cancellarii Bella Antiochena, herausg. von *H. Hagenmeyer*. — Histoire de Mar Jab-Alaha, patriarche, et de Rabban Çauma, éditée par *P. Bedjan*, 2e éd. — Jabalahae III, catholici nestoriani, vita ex Slivae libro qui inscribitur *Turris* desumpta, éd. *Dr R. Hilgenfeld*. — *N. Jorga*. Philippe de Mézières et la croisade au xive s. — *R. Sternfeld*. Ludwigs des heiligen Kreuzzug nach Tunis, 1270, und die Politik Karls I von Sizilien. = La Chronique de ce numéro contient entre autres choses une notice nécrologique très développée sur M. de Mas Latrie, par Ch. Kohler. = No 4. Ch. Kohler. Un nouveau récit de l'invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron (reproduction d'un article paru dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge*, dédiés à M. Gabriel Monod). — C. Enlart. Notes sur le voyage de Nicolas de Martoni en Chypre (à propos de la publication de M. L. Legrand ; cf. ci-dessus). = Compte-rendu critique : *Comte Couret*. La prise de Jérusalem par les Perses, en 614. = T. V, 1897, nos 1-2. Ch. Kohler. Translation de reliques de Jérusalem à Oviedo, viie-ixe s. (récit purement légendaire d'un événement qui, quoique attesté par d'autres témoignages, ne repose sur aucun fondement sérieux ; le texte en est publié d'après deux manuscrits, l'un de Cambrai, l'autre de Cheltenham). — Id. Notices et extraits de manuscrits (l'auteur signale et décrit : 1o un ms. de Cheltenham, récemment acquis par la Bibliothèque nationale et contenant entre autres choses une sorte de notice nécrologique sur Richard Cœur-de-Lion ; 2o un ms. du Musée britannique, Harleian no 3983, contenant une copie non encore signalée des *Récits du ménestrel de Reims ;* 3o un ms. de la Bodléienne, Tanner no 190, qui fournit un texte spécial des *Secreta fidelium Crucis* de Marino Sanuto ; 4o un ms. de la Bodléienne, no 1376, du début du xvie s., contenant les trois livres des *Histoires* de Jacques de Vitry, sous le nom même de ce personnage, ce qui prouve, contrairement à l'opinion soutenue par MM. Zarncke et Hoogeweg, que l'attribution du troisième livre à Jacques de Vitry est antérieure à l'époque des premières éditions). — Id. Histoire anonyme des rois de Jérusalem (1099-1187), composée peut-être à la fin du xiie s. (cette histoire, dont on ne possède que des mss. relativement modernes, a été répandue surtout en Allemagne, où l'on en fit plusieurs remaniements ; un de ces remaniements avait été publié déjà par Canisius en 1601 ; ici, le document est édité d'après deux mss., l'un d'Oxford, l'autre du Musée britannique, qui paraissent en fournir un texte plus voisin de l'original ; il est difficile de dire si ce texte, qui offre de grandes analogies avec un des chapitres de l'*Historia Hierosolymitana* de Jacques de Vitry, a servi de source à cette *Historia* ou en est au contraire dérivé). = Compte-rendu critique : *H. Hagenmeyer*. Der Brief des Kaisers Alexios I Komnenos an den Grafen Robert I von Flandern (selon M. Hagenmeyer, le texte

latin qui nous est parvenu serait la traduction presque littérale d'une lettre grecque authentique d'Alexis à Robert; M. G. Paris, dans le présent compte-rendu, examine à nouveau la question et, tout en admettant que la lettre grecque d'Alexis a pu exister et être connue de l'auteur de la lettre latine, il conteste que cette dernière puisse, à aucun titre, en être la reproduction fidèle). = La Chronique de ce numéro contient, sous le titre de : *Un voyage au pays des croisés,* un récit dû à M. Abel Lefranc de l'excursion collective en Chypre, Palestine et Syrie, organisée, en septembre-octobre 1897, par la *Revue générale des sciences.*

14. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1898, n° 1. — Th. Reinach. Une crise monétaire à Mylasa (transcription et commentaire d'une inscription publiée en 1895 dans le *Bull. de corresp. hellén.*). — Ed. Beaudouin. Les grands domaines dans l'empire romain; 3e art. : note additionnelle sur les quatre premiers paragraphes de l'inscription d'Henchir Mettich (expose et discute l'opinion de Schulten et s'en tient à celle de Toutain; expose en quoi consiste l'autonomie territoriale du grand domaine, telle que cette inscription nous la fait connaître. Insiste sur l'importance des données qu'elle contient pour les origines du régime seigneurial et des justices privées). — Henri Sée. Les « hôtes » et les progrès des classes rurales en France au moyen âge (l'institution de l'hostise a contribué à l'affranchissement des serfs : directement, car le colon, qui arrive sur une terre étrangère pour la cultiver, ne peut jamais être traité comme serf; indirectement, car, pour éviter la dépopulation de leurs domaines, les seigneurs affranchissent leurs serfs).

15. — Revue générale du droit. 1898, janv.-févr. — J. Brissaud. Les coutumes des Aryens de l'Hindou-Kouch. = Mars-avril. Andrew Mure. Walter Scott et l'expulsion des locataires (l'expulsion des locataires *brevi manu* est un reste de l'ancienne justice privée; Troplong et Dalloz, qui la tiennent pour légitime, invoquent un exemple fourni par le *Gui Mannering* de W. Scott; mais le romancier a commis une erreur en alléguant comme étant encore en vigueur une coutume qui avait été abolie en 1555 et en 1756; en outre, dans le passage cité, le propriétaire est assisté d'un juge, ce qui modifie entièrement le caractère de son acte). = Comptes-rendus : *G. Vacher de la Pouge.* Les sélections sociales (intéressant art. de R. de Kerallain). — *F. Morel.* Les juridictions commerciales au moyen âge (bon).

16. — Revue de géographie. 1898, mars. — P. Gaffarel. Vasco de Gama (résumé biographique). = Mai. G. Pariset. Le contesté anglo-vénézuélien en Guyane. = Juin. A. Faure. Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine; suite (lettres écrites de Hué en nov. 1749). — Corcelle. Michelet géographe, à propos de son centenaire. — P. Gaffarel. Le *De orbe novo,* de Pierre Martyr d'Anghiera; 4e décade; trad. avec notes et commentaires.

17. — Le Bibliographe moderne. 1897, nov.-déc. — M. Tour-

NEUX. Les sources bibliographiques de l'histoire de la Révolution française; fin. — Ch. SCHMIDT. Le fonds « France » aux archives de Bâle (indications très sommaires, mais précieuses). — Abbé INGOLD. Les mss. des anciennes maisons religieuses d'Alsace. = 1898, janv.-févr. H. STEIN. Introduction au « Manuel de bibliographie générale. » — C.-M. BRIQUET. Anciennes papeteries et filigranes du pays barrois. — L.-G. PÉLISSIER. Autographes français à Turin. — G. MARCEL. Les acquisitions de la Bibliothèque nationale (cartes et collections géographiques). — H. STEIN. Les archives de la Préfecture de police à Paris.

18. — Le Correspondant. 10 avril 1898. — LECANUET. Montalembert. Les catholiques et les élections sous la monarchie de Juillet (récit très curieux de l'organisation par Montalembert des catholiques en parti politique de 1844 à 1846). — DE BARANTE. Le coup d'État du 2 Décembre. La proclamation de l'empire (ces lettres, du 12 décembre 1851 au 22 janvier 1853, montrent assez bien l'état d'âme des orléanistes, moins indignés encore du coup d'État que satisfaits d'être débarrassés de la République). — LANZAC DE LABORIE. Le maréchal Davout (d'après le livre de son petit-fils). = 25 avril. Comte GRABINSKI. La triple-alliance (fin. La partie la plus intéressante de cet article est celle qui concerne la Russie, son accord avec l'Allemagne et l'Autriche en 1884, son accord secret avec l'Allemagne en 1887. L'alliance franco-russe a été visiblement pour Alexandre III un moyen d'assurer le *statu quo* en Occident et d'avoir les mains libres en Orient. Le comte Grabinski me paraît avoir méconnu la cause réelle et profonde de la triple-alliance : elle a été avant tout une garantie contre le risque que fait courir à l'Italie nouvelle l'alliance du Vatican avec les éléments avancés. Le Vatican, depuis l'avènement de Léon XIII, n'a eu qu'une politique : travailler à l'établissement d'une République cléricale en France pour amener un mouvement républicain clérical en Italie). — LANZAC DE LABORIE. La famille du premier consul (d'après F. Masson). — A. VIALLATTE. Tammany et la mairie de New-York. = 10 mai. LACOMBE. Un précédent pour Cuba (tentative de Chateaubriand en 1823 pour faire donner par Ferdinand VII l'autonomie aux colonies d'Amérique sous des rois bourbons constitutionnels. Chateaubriand tombé du pouvoir en 1824, l'Angleterre reconnut l'indépendance des colonies espagnoles sous la forme républicaine qui les voua à une longue anarchie). — JOLY. L'instruction primaire dans les pays civilisés (à propos du beau livre de M. Levasseur). — FAUVEL. Les Allemands en Chine. Leurs missions. La prise de Kiao-Tchéou; fin le 25 mai. = 25 mai. DRONSART. Gladstone. — Camille Jordan et Mme de Krudener (lettres curieuses écrites en 1804 par cette femme remarquable et ridicule). — VILLEBOIST-MAREUIL. Galliéni et Madagascar (art. optimiste, mais assez équitable, sur les premiers résultats de l'occupation française). — L. DE VALROGER. A. Geffroy. Études italiennes. — On est étonné de voir une Revue sérieuse et honnête comme le Correspondant, dans son article sur les œuvres et hommes, parler du *syndicat Dreyfus* et du *parti de la*

trahison pour désigner les hommes de cœur qui poursuivent la réparation d'une erreur judiciaire. Il faudrait laisser à une certaine presse quotidienne ces procédés odieux de polémique calomnieuse qui défigurent l'histoire devant la postérité.

19. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1898, 20 avril. — V. Delaporte. L'idée de trahison en France au xie s. (d'après la Chanson de Roland). = 5 mai. M. de la Broise. Comment écrire la vie de la sainte vierge; suite le 20 mai. — Chervoillot. Gœthe, sa vie, son œuvre. — E. Griselle. Manuscrits de Bossuet aux archives communales de Lille; 1er art. : le panégyrique de saint André; quatorze lettres; suite le 5 juin (ces lettres ont toutes été déjà publiées).

20. — La Revue de Paris. 1898, 15 avril. — P. Foncin. Les pays de France (plan de réorganisation administrative et de décentralisation basé sur l'existence encore vivante des anciens pays). = 1er mai. A. Aulard. Les origines du parti républicain (il n'y avait pas de républicains en France en 1789; il y en eut après que le roi eut sanctionné la constitution civile du clergé. Effrayé par les menaces du clergé, qui lui reprochait cette sanction comme un péché mortel, il haït la Révolution et résolut de la combattre par tous les moyens, même au moyen de l'étranger. C'est du soupçon de cette sourde hostilité que sortit le premier groupe de républicains. Il se forma dans le salon d'une fille du chevalier Guénement de Keralio, femme d'un Liégeois devenu Français, François Robert. La fuite du roi et la suspension des pouvoirs de la royauté après le retour de Varennes fortifièrent ce parti; mais l'idée de la république était encore, même alors, impopulaire; après le 10 août, la royauté fut abolie et la République devint la seule solution possible en face des monarchies européennes coalisées contre la France. C'est donc d'une façon indirecte et furtive qu'elle s'établit). — Commandant Rousset. L'art du maréchal de Moltke. = 15 mai. Henri Carré. Les émigrés français en Amérique, 1789-1793 (d'après les papiers de Du Val d'Éprémesnil, conseiller au Parlement de Paris et député à la Constituante, qui avait rêvé de fonder une grande colonie française dans l'Amérique du Nord, et qui espérait trouver des colons parmi les gens, si nombreux, que la Révolution dépouillait. L'entreprise échoua; d'Éprémesnil y perdit une bonne partie de sa fortune, et, comme il ne partit pas lui-même pour essayer de rétablir ses affaires, il fut arrêté sous la Terreur et décapité). = 1er juin. Général Bedeau. 24 février 1848. — Émile Vedel. Le quatrième centenaire de Vasco de Gama. — Colonel Wonlarlarski. Prise de Plevna (souvenirs presque entièrement inédits).

21. — Revue des Deux-Mondes. 1898, 15 avril. — Étienne Lamy. Les luttes entre l'Église et l'État au xixe s.; 3e art. : la Restauration (montre combien la loi, telle que l'avaient faite l'Ancien Régime et le premier Empire, fut, même sous les Bourbons, au plus beau temps

de l'alliance entre « le trône et l'autel, » un obstacle au développement des forces vives et indépendantes du catholicisme, et pourquoi l'action religieuse, dans les circonstances les plus favorables en apparence, fut stérile). — G. Lenôtre. Le marquis de la Rouerie et la conjuration bretonne; suite le 1er et le 15 mai, fin le 1er juin (biographie bien documentée et très attachante). = 1er mai. Alfred Fouillée. Le peuple grec. Esquisse psychologique. = 15 mai. G. Bapst. Souvenirs et conversations du maréchal Canrobert. Le lieutenant Canrobert en 1830 (la Révolution de Juillet à Lyon; changement qu'elle apporta dans les cadres et dans les habitudes de la troupe de ligne. Intéressant portrait du colonel Combes). = 1er juin. Aug. Filon. Le théoricien de l'impérialisme anglais : sir J. B. Seeley.

22. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1898. Bulletin de janv.-févr. — M. de Roquefeuil. Recherches sur les ports de Carthage; avec deux planches. — Ph. Berger. Deux inscriptions funéraires de Naplouse. — Brutails. Note sur la date de la chapelle Sainte-Croix de Montmajour (elle est du xiie s. et non de 1019). — L. Hervieux. Notice sur Raymond de Béziers et sur sa version latine du *Livre de Kalila et Dimna.*

23. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1898, mai. — Duc de Broglie. Notice sur la vie et les œuvres de Victor Duruy. — E. Levasseur. Des progrès de l'agriculture française dans la seconde moitié du xviiie s. (la situation de l'agriculture avait été très précaire de 1680 à 1750 : l'impôt inégal et arbitraire, les règlements prohibitifs avaient produit un avilissement général des prix et la misère dans les campagnes. Cette situation s'améliora beaucoup dans la seconde moitié du xviiie s.). — M. Block. Une crise de la propriété rurale en Allemagne et dans d'autres contrées; première partie : la propriété rurale en Allemagne; ch. ii : le servage et la grande propriété (montre comment au xviiie et au xixe s. la grande propriété s'est formée aux mains de la noblesse. La crise actuelle de l'Allemagne est encore une conséquence de la féodalité).

24. — Société nationale des Antiquaires de France. 1898. Séance du 3 mai. — M. E. Dumuys présente le texte de la première inscription chrétienne qui ait été découverte récemment à Orléans : LANTRVDES HIC REQVIISCIT. — M. Cagnat communique cinq fragments provenant du camp romain de Lambèse et qui appartiennent à l'inscription contenant le texte du discours d'Hadrien aujourd'hui conservé au Musée du Louvre. = 11 mai. M. le baron Rey commence la lecture d'un mémoire dans lequel il étudie l'influence orientale sur l'architecture militaire des croisés en Syrie. — M. Cagnat communique deux inscriptions découvertes par M. Drappier à Sidi-Amara (Tunisie) et qui donnent le nom antique de cette ville : *Aviocalla.* Il résume aussi un mémoire du P. Vincent sur plusieurs camps romains, milliaires et restes de monuments qu'il a étudiés au cours d'un récent voyage de

Jérusalem à Petra. — M. Omont fait une communication sur un évangéliaire grec, conservé au patriarcat orthodoxe de Jérusalem et qui est orné des portraits du voivode de Valachie Mathieu Bassaraba et de sa femme Hélène. Il en rapproche un autre évangéliaire manuscrit orné des portraits des mêmes personnages, conservé parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale. — M. Héron de Villefosse donne lecture d'un mémoire du R. P. Delattre sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage. Il ajoute qu'un fragment d'inscription latine trouvé sur cet emplacement mentionne un personnage consulaire déjà connu par une inscription de Tivoli. = 18 mai. M. M. Prou signale une inscription mérovingienne trouvée à Teuillac (Gironde) et en propose une nouvelle lecture. L'intérêt de cette inscription réside dans la formule *filio suo (pa)ter scripsi(t)*. — M. N. Valois fait une communication sur une visionnaire célèbre du xve s. mêlée à la mission de Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Marie d'Avignon et qui s'appelait réellement Marie Robine. = 1er juin. M. Adrien Blanchet communique le texte d'une inscription talismanique qui se lit sur une ancienne bague aujourd'hui conservée au musée de Châteauroux et qu'il rapproche d'une inscription analogue mais moins développée qui se trouve sur l'anneau récemment signalé de l'évêque d'Angers Ulger. = 8 juin. M. le Dr Capitan signale la découverte de toute une série de monnaies parisiennes dans des fouilles récemment exécutées place du Panthéon. — M. Mazerolles communique la maquette en terre cuite d'une médaille relative à la naissance du duc de Normandie (Louis XVII). Cette maquette est l'œuvre du célèbre graveur Augustin Dupré. — M. d'Arbois de Jubainville signale un texte de saint Augustin rapporté par Isidore, d'après lequel des démons appelés *Dusii* passaient pour rendre grosses les femmes celtiques. Ces *Dusii* semblent être plutôt des cours d'eau restés dans le nom moderne de la Dhuys. On croyait du reste, en Grèce, que certains cours d'eau pouvaient rendre les femmes grosses.

25. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin 1898, 1re livr. — Héron de Villefosse. Les pierres inscrites découvertes à la pointe de la Cité. — L. Mirot. Une tentative d'érection de l'évêché de Paris en archevêché sous Charles V (publie une bulle par laquelle le pape Grégoire XI mande à Charles V qu'il ne peut soustraire, ainsi que le roi l'avait demandé, l'église de Paris à la suprématie de Sens, 8 oct. 1377). — Eug. Déprez. Une représentation du *Mystère de la Passion* à Paris sous Charles V (publie une lettre de rémission accordée par Charles V, avril 1380, à Guillaume Langlois, qui, chargé de tirer le canon lors d'une représentation du *Mystère de la Passion*, joué par les bourgeois de Paris aux fêtes de Pâques, avait par imprudence causé la mort de son ami Jean Hémon). — A. Vidier. Bibliographie de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour l'année 1896.

26. — Annales de Bretagne. T. XIII, n° 3, avril 1898. — J. Loth,

Goule-Aoust et Goel-Aoust (*Goule* d'aoust signifie le 1er jour d'août; *Goel* aoust signifie la veille d'août; ces deux termes, d'ailleurs, se rapportent à la même fête, celle du dieu Lug). — J. Lemoine. La révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675; pièces justificatives; suite. — Arthur de la Borderie. La chronologie du cartulaire de Redon; suite. — Léon Maitre. Les origines des paroisses poitevines et angevines réunies au diocèse de Nantes, d'après les plus anciens textes et les fouilles archéologiques. — Ch. de Calan. Les Celtes dans l'épopée germanique.

27. — Annales de l'Est. 1898, avril. — L. Jérome. Les élections et les cahiers du clergé des bailliages de Nancy, Lunéville, Blamont, Rosières, Vézelise et Nomeny; suite. — Le peintre J.-J. Walter et sa Chronique strasbourgeoise; trad. par Rod. Reuss; fin (la chronique s'arrête au 20 décembre 1676).

28. — Annales du Midi. 1898, avril. — R. Rey. Le cardinal d'Armagnac, colégat d'Avignon, 1566-1585, d'après sa correspondance inédite (concerne les relations d'Avignon avec la cour de France, surtout au sujet des protestants que le pape eût voulu expulser du comtat et que Charles IX et Catherine de Médicis, fidèles à leur politique de bascule, voulaient y maintenir). — G. Doublet. Les mandements de Godeau, évêque de Vence, 1654-1672 (analyse le registre des synodes tenus par Godeau et montre que ce bel esprit fut un évêque très zélé pour les devoirs de sa charge). — C. Douais. Bernard Gui, évêque de Lodève, et le curé de Nébian, à propos d'une bulle de Jean XXII, 20 avril 1327. — H. Courteault. Deux épisodes de l'histoire de l'Agenais pendant la guerre de Cent ans (publie deux lettres de rémission pour Jean de Beauville, mars 1443, et pour Bérard de Sales, 7 sept. 1442, qui racontent les méfaits commis par ces aventuriers).

29. — Le Bibliophile limousin. 1896, n° 4. — René Fage. Wolpmann et Rossignol; introduction de l'imprimerie à Ussel. = 1897, n° 1. Ducourtieux. Les origines et les débuts de l'imprimerie à Bordeaux. = N° 4. A. Claudin. Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Limoges; l'atelier de Paul Berton; suite. — Ducourtieux. Comment on devenait libraire et imprimeur à Paris au xviiie s.; suite; fin en 1898, n° 1. = 1898, n° 1. Fray-Fournier. L'imprimerie et les imprimeurs à Limoges au xviiie s.

30. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1897, livr. 4, août-sept. — Chanoine Albanès. Gallia christiana novissima; introduction (travaux préparatoires et exécution de la *Gallia christiana*). — Chanoine J. Chevalier. L'abbaye de N.-D. de Valcroissant de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Die; suite en nov.-déc. et janv.-févr. — Abbé Lagier. La baronnie de Bressieux; suite en nov.-déc. et janv.-févr. — Chanoine Auvergne. Nouvelles notes historiques sur Morestel; suite en nov.-déc.

et janv.-févr. (duel entre Charles de Créqui et Philippin, bâtard de Savoie, 1597; taxes imposées aux habitants de Morestel, XIVe et XVe s.).

31. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1897, vol. LI. — Abbé H. Bouvier. Histoire de Monéteau, Yonne (suivie de pièces justificatives, dont la charte d'affranchissement des habitants de Monéteau par le chapitre d'Auxerre en 1263). — E. Duché. Notice sur le comte de Bondy, ancien préfet de l'Yonne. — Ernest Petit. Le comte de Tonnerre; Antoine de Crussol, duc d'Uzès. — H. Buttner. Les délits de bois avant 1789.

32. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1897, n° 8. — E. Teilhard de Chardin. De la conduite de Gaspard de Montmorin Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, après la Saint-Barthélemy (d'après les archives municipales de Clermont-Ferrand). — Abbé Attaix. Les églises du canton d'Ennezat; suite au n° 9-10. = N° 9-10. Félix Chambon. Un historien peu connu de la 4e Croisade, Robert de Clary (fait ressortir la valeur historique et littéraire de la Chronique du « povre chevalier »).

33. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. (Montbéliard, Barbier). Tome XXVI, 1897, fasc. 1. — J. Gauthier. L'industrie du papier dans les hautes vallées franc-comtoises, du XVe au XVIIIe siècle (monographie détaillée suivie d'un tableau général des papeteries franc-comtoises et des fabricants de papier de 1448 à 1790).

34. — Mémoires de la Société éduenne. T. XXV, 1897 (Autun, Dejussieu). — W. Lippert. La Bourgogne et la Saxe, 1451-1454. Nouvelles recherches et documents sur un projet de mariage du comte de Charollais et sur la question luxembourgeoise (d'après les archives de Dresde et de Weimar). — Bulliot. Notice sur des moules de monnaies antiques trouvés à Autun. — Paul Montarlot. Le contrat de mariage de Bussy-Rabutin (il est question du contrat pour le premier mariage de Bussy, celui qu'il contracta le 28 avril 1643 avec Mlle de Toulonjon; le contrat fut signé le 4 janvier précédent, après avoir été négocié pendant deux ans. Notes biographiques sur les personnes qui figurent au contrat). — A. de Charmasse. Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution; suite. — G. Dumay. Note sur deux mss. liturgiques du XVe s. (un rituel et un missel provenant, l'un de Langres, l'autre de Mâcon). — E. Fyot. Note sur l'église et l'ancienne croix du Breuil. — P. Montarlot. Un bureau de secours aux incendiés du diocèse d'Autun en 1787.

35. — La Province du Maine. 1897, décembre. — A. Ledru. L'abbaye de Notre-Dame du Perray-Neuf à Précigné, 1189-1898; suite en 1898, janvier, avril et mai. — L. Denis. L'école de Sillé-le-Guillaume au XVe siècle. = 1898, janvier. A. Angot. Notes sur le commerce de Laval aux colonies. = Février. J. Chavanon.

Correspondance de Jean-Louis du Bouchet de Sourches, évêque de Dol, de 1715 à 1748 (le correspondant de l'évêque était le comte de Montsoreau, son frère, grand prévôt de France; l'évêque parle surtout de ses affaires d'intérêt). = Mars. L. Froger. La confrérie des prêtres du doyenné de Vallon. = Avril. Vicomte Menjot d'Elbenne. Le palais des comtes du Maine et ses annexes à la fin du xve s.; fin au n° 5. = Mai. A. Ledru. Anciennes sépultures au Pré (fragments de poteries gauloises et gallo-romaines). — Fr. de Saint-Exupéry. Inscription de Saint-Christophe-du-Luat (celle de J.-Fr. de Pompadour, mort le 6 mars 1684).

36. — Revue africaine. 1897, 4e trim. — J. Hamet. Le « Nour-el-Eulbab (lumière des cœurs) » du cheïkh Otman ben Mohammed ben Otman, dit Ibn Foudiou (le cheïkh Otman est le fondateur de l'empire du Sokoto dans le Soudan central; son ouvrage, dont on donne une traduction, montre ce qu'était le Soudan musulman au commencement du xixe s. et les progrès que l'auteur veut lui faire réaliser dans la voie de la civilisation). — Rinn. Le royaume d'Alger sous le dernier bey. Chap. ii-iv; suite en 1898, 1er trim. — Col. Robin. Soumission des Beni-Yala et opérations du colonel Canrobert en juillet 1849. — Ibn-el-Athir. Annales de Maghreb et de l'Espagne, trad. par Fagnan; suite en 1898, 1er trim., 815-833.

37. — Revue archéologique, historique et scientifique du Berry. 1897, juillet-août. — J. du Pontaulais. La Motte-Feuilly; inventaire de Charlotte d'Albret. — Abbé A. Granger. Mémoires secrets sur Lignières pendant la Révolution. — Mémoire sur la province du Berry (publie un mémoire anonyme dont on ne donne pas la date); suite en sept.-déc. = Bibliographie : *Abbé Guidault.* La léproserie de Bourges. — *Vicomte de Brimant.* M. de Puységur et l'église de Bourges pendant la Révolution, 1789-1802 (excellent). = Sept.-déc. E. Duroisel. La correspondance de nouvel an d'un seigneur de Châteaubrun, Jean-Nicolas de Montmorency, 1745-46. — Alph. Jouet. Le mouvement de 1848 dans l'Indre (met en œuvre de nombreux extraits des journaux du département). = 1898, janv.-févr. Alf. Leroux. La primatie de Bourges (cette primatie est un fait certain, non en ce qui concerne la province d'Aix, mais pour Auch, Bordeaux, Narbonne et Toulouse; elle a son origine dans la maîtrise exercée par Bourges sur toute l'Aquitaine, d'Auguste à Dioclétien). — Aupetit. Les soldats de l'Indre en 1870-1871.

38. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. T. VII, n°s 3 et 4. — P. Gaffarel. Prieur de la Côte-d'Or (premiers chapitres de sa biographie, jusqu'à la fin de 1793). = T. VIII, n° 1. J. Percerou. De la règle « que nul en France ne plaide par procureur » (essai sur son fondement rationnel et sa portée pratique). — Fr. Gény. Essai critique sur la méthode d'interprétation juridique en vue d'une orientation nouvelle des études de droit privé; suite.

39. — Revue d'Auvergne. 1897, n° 3. — E. Joyau. Un précurseur du socialisme contemporain : Saint-Simon et le Saint-Simonisme. = N° 4. Ch. Jaloustre. Une pierre mémorable (une des pierres de la Bastille apprêtée par le patriote Palloy et envoyée à la municipalité de Clermont-Ferrand). — H. Mosnier. Les élections de 1789 dans la sénéchaussée d'Auvergne; fin aux n°s 5-6. = N°s 5-6. Fr. Domège. Charges et contributions des habitants de l'Auvergne à la fin de l'Ancien Régime (1re partie : la dîme, différentes espèces de dîmes; au profit de qui elles étaient perçues, par qui elles étaient dues et comment levées; causes de leur impopularité).

40. — Revue de Champagne et de Brie. 1897, juillet-août. — A. Millard. Histoire de Bussy-aux-Bois; suite. — A. Pétel. Les seigneurs de Ville-sur-Arce; suite en sept.-déc. (publie en appendice treize documents allant de 1226 à 1668). = Sept.-oct. Humblot. Les mercuriales de Langres du xve au xixe s. (publie les notes d'un ancien instituteur de Neuilly-l'Évêque, qui avait relevé année par année les prix du blé, de l'avoine, etc., de 1471 à 1819, sur un registre du greffe du tribunal civil de Langres). — P. Chauvet. Actes religieux du Petit-Mesnil (notes extraites des registres des actes de baptêmes, décès et mariages de 1700 à 1737). — Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne; suite en nov.-déc. = Nov.-déc. P. Chauvet. Notes sur le fief de Toulonjon à Chaumesnil, Aube.

41. — Revue de Gascogne. 1897, déc. — Ph. Lauzun. Valence-sur-Baïse; fin. — T. de L. Le prieuré et la ville de Layrac par l'abbé Dubourg (analyse avec beaucoup d'éloges). = 1898, janv. J. Momméja. Dom Bernard de Montfaucon et l'archéologie préhistorique; fin en févr. (montre qu'ici encore Montfaucon a été un initiateur). — E. Dellas. La Société populaire d'Auch pendant la Révolution. = Févr. Paul de Casteran. Lettres de Froidour; 3e art. (longue lettre de sept. 1667 sur le pays de Castillon, dans l'Ariège). — Alph. Branet. Lettre du comte de Pardiac au comte d'Armagnac, 1369 (concernant la guerre avec les Anglais). = Mars. Abbé C. Tauzin. De Bayonne à Toulouse; invasion de 1814. Préludes, 1806-1813; suite en avril : de Bayonne à Peyrehorade; fin en mai (art. très détaillé où se montrent une fois de plus la fatigue et l'inertie des populations en face de l'invasion étrangère. En appendice : les réquisitions sous les Cent-Jours. Après Waterloo, quand les milices de la région pyrénéenne eurent été licenciées le 28 août, les Espagnols crurent le moment bon pour envahir la France et s'emparèrent de Saint-Jean-de-Luz. On leur montra les dents et ils ne purent aller plus loin). — H. Carrère. Les huguenots au château de Monlezun-Pardiac. — G. Tholin. Les protestants et les « nouveaux convertis » de Nérac, 1685-1686 (à remarquer la tolérance de l'évêque de Condom, J. de Matignon, pour les « nouveaux convertis »).

42. — Revue des Universités du Midi. 1898, janv.-mars. — M. Clerc. De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes

cités grecques. — Zyromski. De l'influence de la pensée allemande sur l'esprit français au xixe s. — G. Radet. Les débuts de l'École française d'Athènes : correspondance d'Emmanuel Roux, 1re série, 1847 (Roux fut de la première promotion athénienne; il arriva à l'École quand celle-ci, à peine terminée, n'était pas encore meublée). = Avril-juin. M. Clerc. De la condition des étrangers domiciliés dans les différentes cités grecques; suite : les Iles, Égine, les Cyclades. — O. Granat. Une académie de province au xviie s. = Bulletin hispanique : J.-R. Mélida. Archéologie ibérique et romaine. = Chronique : J.-A. Brutails. Documents concernant l'imprimerie à Bordeaux en 1514.

43. — Revue historique et archéologique du Maine. 1897, 2e sem. T. XLII, livr. 3. — P. Le Vayer. La stèle funéraire de Gervais de Mezerettes au cimetière de Saint-Étienne-du-Mont (mort le 11 sept. 1438). — Dieudonné. Hildebert de Lavardin, évêque du Mans et archevêque de Tours; fin. — Robert. L'instruction au xviiie s. dans les paroisses de la circonscription d'inspection primaire de Sillé-le-Guillaume, Sarthe (villes du canton de Loué). = 1898, 1er sem. T. XLIII, livr. 1. Abbé L. Froger. Notre-Dame de Torcé (histoire du prieuré et de la paroisse depuis le xiie s.). — Abbé Toublet. L'église et la paroisse de Lavaré. — L. Brière. Mélanges historiques et littéraires, pour faire suite à la correspondance de dom Colomb. = Livr. 2. R. Triger. L'hôtel de ville du Mans, 1471-1898. — Robert. L'instruction primaire au xviiie s. dans le canton de Saint-Paterne.

44. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1898, 1er janvier. — A. Laverny. Les Pénétrau de l'île de Ré. — L. A. Un marin saintongeois : Anatole de Bonsonge. — Une trouvaille d'objets gallo-romains (à Saintes). — Tombes de la famille d'Agrippa d'Aubigné. = 1er mai. L. Audiat. Monnaies des Santons.

45. — Revue des Pyrénées. T. IX, 1897, 4e livr. — Paul de Casteras. Le conventionnel Vadier et ses collègues de la représentation de l'Ariège (sa biographie jusqu'à la fin de la Terreur). — E. Roschach. Abrégé de l'histoire de Languedoc; suite : royaume d'Aquitaine et comté de Toulouse; suite dans la 5e livr.; fin dans la 6e. = 5e livr. G. Doublet. Les testaments de Georges, baron de Foix-Rabat, et de sa veuve Jeanne de Durfort, 1600, 1622. = 6e livr. C. Douais. Testament de Guillaume de Catelle (il s'agit de l'auteur de l'*Histoire des comtes de Tolose,* dont le testament est du 4 février 1626. Généalogie de l'historien). = 1898, 1re livr. C. Desdevises du Dezert. La marine espagnole pendant la campagne de Trafalgar. — J.-L. de Lahondès. La société archéologique du midi de la France à Martres-Tolosane, la plus grande villa des Gaules. — Lettre de M. de Villèle; Toulouse, 1816 (reproduite de la *Nouv. Rev. rétrosp.*).

46. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. XXV, 1897, 2e trim. — Ed. Forestié. Costume des dames montalbanaises au xive s. = 3e trim. Abbé Tail-

LEFER. Lauzerte et les protestants. Première période des guerres de religion, 1560-1578 : prise de Lauzerte par Duras le 15 août 1562. — Abbé Camille DAUX. La confrérie des pèlerins de Mgr Saint-Jacques de Moissac en Quercy; suite (1525-1615); fin le 4e trim. — Abbé GALABERT. Principaux capitaines du Montalbanais durant les troubles du XVIe s. (Saint-Salvy, Sérignac, Nègrepelisse, Bidonet); suite au 4e trim. Montbartier, Bruniquel, Montclar, Arpajon, Bajordan, Rapin). — RUMEAU. Notes pour servir à l'histoire du département (notes sur Beaumont, ville dont le berceau est l'église de Bedot ou Bodot; quelques documents sur les limites de cette paroisse). = 4e trim. MOMMÉJA. Notes quercynoises; habitations troglodytes et silos. = Compte-rendu : *Ed. Forestié.* Corbayran de Cardaillac Sarlabous.

47. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. XCVIII, année 1894-1895, t. II (Reims, Michaud, 1897). — Ch. GIVELET. L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims; notice historique et archéologique, depuis leurs origines jusqu'à leur destruction, avec de nombreuses illustrations (cette notice occupe le volume tout entier. Nous lui consacrerons un article particulier).

---

48. — Hermes. Bd. XXXIII, Heft 2. — Ed. SCHWARTZ. La division des provinces romaines après la mort de César (cherche à montrer comment s'est formée l'idée fausse qui s'est faite sur cette question. Le récit de Plutarque ne montre aucune hostilité déclarée contre Antoine; Dion et Tite-Live maltraitent Antoine autant que possible. Les mémoires d'Octave sont la source pour l'histoire concordante de son premier soulèvement. Le récit de Dion est défiguré par une tendance à ramener toutes les mesures prises par Antoine à l'inimitié contre Octave. Tite-Live a utilisé les mémoires d'Octave et Dion a utilisé l'un et l'autre. Quant à Appien, Antoine est pour lui le champion du droit légitime; les meurtriers de César et Octave sont des révolutionnaires. Suit un brillant portrait de Brutus, le républicain fanatique). — P. MEYER. Les préfets d'Égypte (addition au mémoire publié au précédent volume de l'*Hermes*). — W. DITTENBERGER. Sosthenis (étudie après Beloch, *Hermes*, t. XXXII, l'emplacement de Sosthenis et la question de savoir si, en 178 av. J.-C., Héraclée était étolienne). — H. POMTOW. L'amphictyonie (de la composition du synedrion amphictyonique; critique des mémoires de Dittenberger, Keil et Beloch sur ce sujet au t. XX de *Hermes*). — G. BUSOLT. L'annulation du bannissement prononcé contre Thucydide (le décret d'Oinobios ordonnant le rappel de Thucydide doit être placé avant la paix de 404).

49. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Rœmische Abtheilung. Bd. XII, fasc. 3-4, 1898. — F. NOACK. Murs gréco-étrusques de Pérouse avant l'époque romaine (construits au IVe et au Ve siècle). — A. ZIEBARTH. « Ad inscriptiones Saguntinas » (addition au *Corp. inscr. lat.*, tirée d'une « Epistola Mayanzii » en 1754).

— E. Petersen. Les « plutei » à bas-reliefs du forum romain (l'empereur, qui s'y trouve deux fois représenté, n'est ni Domitien ni Hadrien, mais Trajan).

50. — Neue Jahrbücher für Philologie. Bd. CLV, Heft 12, 1898 (dernier fascicule du dernier volume). — H. Pomtow. « Fasti delphici; » fin (étudie l'un après l'autre les états amphictyoniques comme membres de la ligue étolienne, l'époque de leur entrée et leur situation dans la ligue. La liste des archontes de Delphes qui ne sont pas datés exactement de 278 à 220 est établie provisoirement). — H. Peter. Les mots d'esprit à Rome et les citations de César passées en proverbes (étudie l'esprit dans ses rapports avec l'*urbanitas* et les recueils de *facete dicta* et de *joci*. L'authenticité du mot de César en passant le Rubicon ἀνερίφθω κύβος est discutée, mais sans aboutir à des résultats certains. Les citations passées en proverbes ont une valeur historique, bien qu'elles ne soient authentiques qu'en partie; mais elles reflètent l'homme dans le jugement de ses contemporains). — E. Drerup. Les frais de publication des décrets du peuple à Athènes; supplément. — W. Schwartz. La Grande Arabie (étudie le passage du géographe de Ravenne, II, 7, sur les villes de la côte orientale de l'Afrique). — Th. Buettner-Wobst. Le ms. de Polybe dans le vieux sérail de Constantinople (collation de ce ms., qui a été signalé par Blass dans *Hermes*, t. XXIII; c'est un ms. sur papier du xve s. qui contient les cinq premiers livres de Polybe).

51. — Neue Jahrbücher für das classische Alterthum. Jahrg. I, 1898, Heft 4. — E. Schulze. L'emplacement du « Limes » de la haute Germanie et le castellum romain de Saalburg (parle de l'ouvrage de Jacobi : *Der Römercastell bei Homburg vor der Hœhe*, 1897).

52. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. LIII, 1898, Heft 2. — W.-H. Roscher. La « maladie des chiens » de la fille de Pandare et autres maladies mythologiques (défend, contre Kroll, *Rhein. Mus.*, LII, 342, la notice du scoliaste *ad Odyss.*, 20, 66 : καλεῖται δὲ αὕτη κύων, comme étant une bonne tradition mythologique. La « maladie des chiens » était une forme de la mélancolie et non, comme le croyait Kroll, une crampe anodine du visage). — F. Buecheler. L'osque à Pompéi (traduit l'inscription osque publiée dans les *Notizie degli scavi*, nov. 1897, p. 465). — O. Schmidt. Études sur les lettres de Cicéron à Atticus; suite. — G. Koerte. L'ancien temple et l'Hekatompedon sur l'acropole d'Athènes (combat les hypothèses de Dœrpfeld et de Dümmler. Le « vieux temple « est un temple d'Athèna dans la moitié occidentale duquel étaient honorés Érechthée et, avec lui, Poseidon, Hephaistos, Butès et Cécrops. Le nouveau temple de Périclès remplaça non point l'ancien temple, mais l'Hekatompedon, enceinte sacrée d'Athèna indépendante du temple; il fut consacré à Athèna Parthénos, non à Athèna Polias. Suit le texte de l'inscription de l'Hekatompedon avec des explications et des additions). — J. Steup. Le papyrus de Thucydide provenant d'Oxyrhynchos (sans valeur pour la critique

du texte. Il a été publié par Hunt dans le Rapport archéologique de l'*Egypt exploration fund,* p. 13-21). — E.-F. Bischoff. Les dernières lignes de l'inscription de Thyatire (correction au texte publié dans la *Rev. archéol.,* 1875, p. 51).

53. — Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-und Cistercienser-Orden. Jahrg. XVIII, Heft 4, 1897. — Albers. Les « Consuetudines Farfenses » (ont été publiées en 1726 par Hergott dans sa *Vetus disciplina monastica;* ce sont les règles de Cluny qui ont passé, avec peu de changements, à l'abbaye de Farfa. Le texte publié par Hergott est incomplet. Additions fournies par le Cod. Vatic. 6808).

54. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXX, 1898, Heft 1. — Schanz. L'école catholique de Tubingue (histoire détaillée de la Faculté de théologie à cette université de 1817 à nos jours; des travaux scientifiques exécutés pendant cette période par les professeurs de théologie). — Sægmueller. L'Église considérée comme une suite de l' « Imperium romanum » et le droit canonique (cette idée est née d'abord du parallélisme entre les circonscriptions administratives des Romains et l'organisation locale de l'Église, puis de l'activité politique des évêques et du pape, qui se déploya au temps de la dissolution de l'empire d'Occident, enfin de la fable d'une donation de l'empire faite par l'empereur Constantin au pape Sylvestre). — Funk. Les douze articles de foi attribués à Grégoire le Thaumaturge (d'après Dræseke, l'auteur de ce traité est Vitalis; non, car un traité contre l'apollinarisme ne peut avoir été composé par un apollinariste). — Hafner. Histoire des commandements de l'Église; suite dans Heft 2. — Vetter. L'inscription d'Abercius d'après les travaux récents. = Comptes-rendus : *A. Weiss.* Aeneas Sylvius Piccolomini als Papst Pius II (excellent). — *Rauschen.* Jahrbücher der christlichen Kirche, 378-395 (excellent). = Heft 2. Belser. Recherches sur l'origine des évangiles. — Vetter. L'élégie biblique du Katholicos arménien Nersès II Schnorhali (composée en 1150). = Comptes-rendus : *Reusch.* Briefe an Bunsen von Kardinælen, Prælaten und Bischœfen (important). — *Ehrhard.* Forschungen zur Hagiographie der griechischen Kirche (excellent).

55. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LI, Heft 4, 1897. — W. Belck. Hanigalbat et Melitène (montre, contre Jensen, que, sous Hanigalbat avec la ville de Milidia, il faut comprendre le territoire situé sur la rive droite de l'Halys jusqu'à Malatia; les villes de Méliddu et de Milidia sont identiques). — E. W. Brooks. Une chronique syriaque de l'an 846 (Br. Mus. Addit., ms. n° 14642. Texte, traduction anglaise et commentaire). — Lidzbarski. La secte religieuse de Jesides. — Weissbach. La chronologie de Cambyse. — Socin. Sur le projet d'une encyclopédie de l'Islam.

56. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XX, Heft 1, 1897. — C. Mommert. Commentaire topographique et archéologique du traité intitulé « Arnulfi relatio de locis sanctis ab Adamnano

scripta ». — R. Rœhricht. L'itinéraire de Joh. Schauenburgh, 1645-1648 (ce récit de voyage a peu d'importance, l'auteur ayant presque tout tiré de Surius). = Heft 2-3. G. Schumacher. Le Basan méridional relevé et décrit pour la première fois (avec une carte du pays).

57. — Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur. Bd. XLII, Heft 2, 1898. — B. Niese. Émigrations celtiques (cherche à prouver, contre Müllenhoff, que les Celtes sont venus en Italie non de la Gaule, mais de la région du Danube; s'appuie sur Polybe, II, 17, 3, et insiste sur l'inexactitude du récit de Tite-Live, d'accord avec Al. Bertrand et H. d'Arbois de Jubainville. De la destruction des Boiens. La destruction des Boiens et des Taurisques par le prince dace Boirebistos a eu lieu avant 45 av. J.-C., peut-être avant 59, vers l'an 60 environ. La puissance dace commença de se former après la chute de Mithridate allié aux Celtes. Les Marcomans étaient alliés aux Daces).

58. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXX, 1897. — R.-C. Boer. La Grettisaga (nouvelle édition de cette légende; distingue les additions faites par deux interpolateurs; montre la relation entre cette légende et d'autres poésies en vieux scandinave). — Fr. Kauffmann. L'arianisme d'Ulfilas (contre Fr. Jostes, *Beitræge zur d. Sprache u. Liter.;* soutient qu'Ulfilas appartint d'abord à l'Église orthodoxe et qu'il ne se convertit à l'arianisme que l'année même de sa mort, 383). — Th. de Grienberg. Les restes des Germains sur les bords de la mer Noire (critique l'ouvrage de R. Lœwe publié à Halle en 1896). = Heft 3. K. Zacher. Loki et Typhon (Loki et Typhon sont des personnifications semblables de phénomènes volcaniques. Le mythe germanique ne s'est formé sous des influences ni antiques ni chrétiennes, mais remonte peut-être à la civilisation commune des Germains orientaux et des Grecs).

59. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. V, Heft 4-5, 1898. — Erh. Friedlænder. Fêtes à la cour de Darmstadt au commencement du xviie s. (pour le baptême du prince héritier Ernest-Louis, 1630). — F.-W.-E. Roth. La civilisation dans le district du Rhin (la justice et l'administration surtout au xvie s.). — H. Pechtl. Joseph II et les fonctionnaires de son temps (des efforts de Joseph II pour organiser l'administration et lui inspirer l'esprit de discipline).

60. — Deutsche Rundschau. 1898, mars. — Karl Frenzel. Les journées de mars à Berlin (souvenirs personnels et réflexions). — C. Neumann. Jacques Burckardt. — A. Buchholtz. Des publications relatives aux journées de mars à Berlin. — H. Diels. Maupertuis et Frédéric le Grand (discours lu à la séance solennelle de l'Académie des sciences le 27 janvier 1898). = Avril. P.-D. Fischer. Les mémoires d'un vétéran italien (sur l'autobiographie du général E. Della Rocca, 1807-1859). = Mai. H. Grimm. Le centenaire de la naissance de Giacomo Leopardi. = Juin. H. Morf. De la Chanson de Roland au Roland

furieux. — A. Hausrath. Bade dans l'ancienne confédération et dans le nouvel empire.

61. — Nord und Süd. 1898, mars. — G. de Plenker. Béatrice Cenci (récit détaillé du meurtre de son père et de son procès, d'après les pièces publiées en 1877 et 1879 par Bertolotti. Refuse d'admettre avec ce dernier que Béatrice ait eu des relations coupables avec le meurtrier de son père; le codicille du testament découvert par Bertolotti n'autorise pas cette conclusion; son authenticité n'est pas sûre, la relation de l'ambassadeur modénais est douteuse et infirmée par d'autres témoignages. Si troubles que soient les sources, on y démêle cependant que Béatrice agit pour défendre son honneur et que la maison de Cenci a succombé à l'avidité du pape et non à sa passion pour la justice).

62. — Preussische Jahrbücher. Bd. XCI, Heft 2, 1898. — R. Martin. La grande industrie et le travail manuel il y a six cents ans (expose les conflits entre la grande industrie et le travail manuel dans la corporation des drapiers à Londres en 1298 et à Spire à la même date). = Heft 3. O.-E. Schmidt. Cicero redivivus (le jugement sévère prononcé contre Cicéron comme homme, politique, savant, orateur, par Drumann et Mommsen, a été revisé par Schneidewin et Zielinski; critiques de certaines appréciations exprimées par ce dernier). — L.-K. Goetz. La jeunesse du pape Léon III (d'après l'ouvrage de Boyer d'Agen). — Max Lenz. L'année 1848 (cherche à montrer qu'à cette époque la fondation d'un empire allemand fort était impossible). = Comptes-rendus : *G.-L. von Maurer.* Einleitung zur Geschichte der Mark-Hof-Dorf-und Stadt-Verfassung; 2e édit. (il faut se défier des hypothèses émises par H. Cunow, qui a préparé cette nouvelle édition). — W. Cahn. Journal et notes du temps de la guerre franco-allemande, du siège de Paris et de la Commune (intéressant).

63. — Bayerische Academie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. Munich, 1897. Bd. II, Heft 2 (1898). — H. Simonsfeld. Recherches sur le moyen âge; histoire et diplomatique (1° la chronique vénitienne d'Obo de Ravenne; étude sur les textes qui racontent la paix de Venise en 1177. Cette chronique contient plus d'un trait légendaire, mais garde cependant une certaine valeur, à cause de documents perdus qu'elle a utilisés; 2° recherches sur une bulle fausse du pape Alexandre III qui accorde un pardon général pour l'église de Saint-Marc). — Stieve. La conversion de Wallenstein au catholicisme (d'après le récit de Balbinus, Wallenstein devint catholique quand il était élève chez les Jésuites d'Olmutz; c'est une erreur : c'est sans doute en 1606 et par l'influence de ses parents catholiques, en Moravie, qu'il se convertit). — Helbig. Une revue des troupes de Pisistrate ou d'Hippias (décrit une peinture avec des figures noires sur un vase attique du British museum, qui a été publié dans les *Monumenti dell' Istituto,* IX, 9-10; *Annali,* 1869, p. 245-253. Détails sur les archers

scythes employés au service d'Athènes et d'autres états grecs, sur les expéditions militaires de Pisistrate et sur l'organisation militaire d'Athènes à son époque).

64. — Altpreussische Monatschrift. Bd. XXXIII, 1896. — Frœhlich. L'école des Jésuites de Graudenz, xviie-xviiie siècle. — Schwenke. Hans Weinreich et les origines de l'imprimerie à Kœnigsberg. — Toeppen. Deux récits contemporains sur l'occupation d'Elbing par les troupes brandebourgeoises en 1698. — Lohmeyer. Bibliographie des ouvrages et articles relatifs à l'histoire d'Albert Ier, duc de Prusse. — Beckherrn. Armement et équipement des habitants de la Prusse au temps de leur soumission à l'Ordre teutonique. — Toeppen. Les États de la Prusse pendant le gouvernement de l'électeur Jean-Sigismond, 1609-1615; 1er article.

65. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 67, 1897. — Al. Meister. Nicolas de Cues et ses premières études (d'après des sources inédites où le célèbre philosophe est désigné sous le nom de « Nicolaus Treverensis »). — A. Tille. Le « Bois de Saint-Arnold » près de Juliers (des droits utiles qu'y possèdent vingt villages). — E. Pauls. L'exorcisme de Jean-Guillaume, duc de Juliers, en 1604-1605 (pratiqué pour guérir ce prince d'une maladie mentale). — Keussen. Histoire de Crefeld et du Rhin inférieur (documents sur l'enseignement primaire dans le comté de Mœrs au xviiie s., sur des procès de sorcellerie au xvie s., etc.). — Albers. Deux bulles de Pie II pour des monastères de Cologne, 1458. — Des ouvrages relatifs à l'histoire du Rhin inférieur parus en 1894. = Bd. LXIV, 1897. Hansen. Inventaires des archives municipales de Düren, Goch, Kalkar, Kempen, Neuss et Rees.

66. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde. Bd. XXIX, Heft 1, 1897. — L. Pallat. Objets de bronze découverts près de Rüdesheim (appartenaient sans doute à un forgeron venu de Suisse, qui enfouit son bien en un jour de danger). — Quilling. Cimetières francs de l'époque mérovingienne à Sindlingen, entre Francfort et Mayence (expansion des peuples francs et alémaniques; noms de lieu qui caractérisent ces deux peuples). — W. Sauer. Les seigneurs de Beilstein et de Greifenstein. — Fr. Otto. André-Joseph Hofmann, président de la Convention nationale de l'Allemagne rhénane à Mayence (sa biographie, 1752-1849. En 1784, il était professeur à l'Université de Mayence; il adopta avec ferveur les idées de la Révolution française et fut en 1793 président de la Convention nationale siégeant à Mayence; chargé en 1794, par le ministère français, d'une mission secrète en Angleterre, il fut receveur général à Mayence au service français, de 1798 à 1803. Publie d'intéressants documents sur sa mission secrète de 1794). — G. Zedler. Les « Intelligenzblætter » des principautés de Nassau (copieux détails sur la presse locale dans ces principautés au xviiie s.; des mesures prises par les gouvernements pour la soutenir).

67. — Archiv des Vereins für die Geschichte des Herzogthums Lauenburg. Bd. V, Heft 2, 1897. — A. de Binzer. Les routes anciennes du duché de Lauenbourg. — M. Schmidt. Les ducs de Saxe Jean Ier et Albert II (1260-1285 et 1260-1298).

68. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. Jahrg. XXXIX, 1897. — Fr. Stein. Histoire primitive des Francs; fondation du royaume franc par Clovis (art. de 220 p. : 1° Les Germains du Rhin inférieur; 2° Origine des Francs; leur histoire jusqu'à la fin du IVe s.; 3° Les Francs au Ve s. jusqu'à Clovis; 4° Fondation du royaume franc par Clovis). — Baron de Bibra. La bataille de Wurzbourg, le 3 sept. 1796 (avec un plan).

69. — Baltische Studien. Neue Folge. Bd. I, 1897. — E. Muesebeck. Les campagnes du grand électeur en Poméranie, 1675-1677 (art. de 143 p. : Situation politique et militaire après la bataille de Fehrbellin; invasion de l'électeur en Mecklembourg. Campagne de 1675; conquête d'Anklam et Demmin, forteresses élevées sur la Peene; blocus et prix de Stettin en 1676-1677). — Von Stojentin. Jacques de Zitzewitz, homme d'État poméranien du temps de la Réforme (biographie détaillée).

70. — Beitræge zur Bayerischen Kirchengeschichte. Bd. IV, Heft 1, 1897. — G. Bossert. Quelques victimes du mouvement évangélique dans le duché de Bavière au XVIe s. (détails sur certains pasteurs évangéliques qui durent s'enfuir en Bavière quand, en 1558, commencèrent les persécutions contre les protestants). — M. Weigel. Visites ecclésiastiques dans le territoire de Rottenburg au commencement du XVIIIe s. — K. Kramer. Deux années de guerre dans le duché de Deux-Ponts, 1636, 1637. = Heft 2. G. Rusam. La guerre des Paysans sur les terres de l'abbaye de Waldsassen, dans le Haut-Palatinat, en 1525. = Heft 3. C. Brunner. La prétendue conversion du margrave de Bayreuth, Frédéric, et de sa femme, Frédérique-Wilhelmine, au catholicisme, en 1755 (sur cette conversion, nous n'avons que de faux bruits sans fondement. Publie une lettre de Frédéric II de Prusse à l'ambassadeur prussien près de la diète de Ratisbonne, du 1er mars 1755). — Haussleiter. Rapports de Luther avec Leonhard Pæminger de Passau (intéressant pour l'histoire de la propagation du protestantisme et de l'anabaptisme dans l'évêché de Passau au XVIe s.). — Kadner. Situation religieuse de Jules, prince-évêque de Wurzbourg, 1573-1617 (il n'a jamais, quoi qu'en ait dit Ranke, incliné vers le protestantisme). — Id. Procès de sorcellerie dans l'évêché de Wurzbourg, 1616-1617.

71. — Beitræge zur Geschichte der Stadt und Stift Essen. Heft 18, 1898. — Wirtz. Les abbesses d'Essen, Irmentrud et Hedwige, 1140-1180. — Arens. La léproserie d'Essen et sa chapelle, XIVe-XIXe s. — F. Schroeder. Les mœurs et la religion à Essen dans la première moitié du XVIe s. — Bædeker. Les débuts et l'histoire de l'imprimerie et du journalisme à Essen, du XVIe au XVIIIe s.

72. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Bd. XII, 1897. — F. Kuech. La politique du comte palatin Wolfgang-Guillaume en 1632-1636; contribution à l'histoire de Juliers et Berg pendant la guerre de Trente ans (art. de 193 p.; d'après les archives d'État de Dusseldorf; publie en appendice le journal du comte palatin). — Fr. Cramer. Deux noms de lieu remarquables du Rhin inférieur (le camp permanent de la 30e légion établi par Trajan devint la Colonia Trajana, dite *Trojana*. Le nom Santi apparut sous Peppin ou Charlemagne. On trouve depuis les deux noms côte à côte. L'allusion à la Troie d'Asie Mineure et le souvenir du Xanthe donnent enfin la forme Xanten. Birten, au sud de Fürstemberg, n'est pas l'ancienne localité romaine de Vetera, mais un Virodunum gallo-celte).

73. — Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg. Jahrg. LVI (1894-1895). — H. Weber. L'évêché et l'archevêché de Bamberg; son partage autrefois et à l'époque moderne; histoire de ses paroisses (art. de 310 p., fait d'après des documents inédits); suite au t. LVII. = Jahrg. LVII (1896). O. Rieder. Le tribunal du Roppach (se trouvait à Hallstadt, près de Bamberg; art. de 109 p., important pour l'histoire de la justice au moyen âge).

74. — Bonner Jahrbücher. Heft 101, 1897. — Koenen. Vestiges d'établissements romains entre Neuss et l'embouchure de l'Erft à Grimlinghausen. — F. van Vleuten. Les monnaies romaines de la collection Sels à Neuss. — Oxé et Siebourg. Les marques de potier de la collection Sels. — Oxé. La fabrique de vases en « terra sigillata » de Cn. Ateius (énumère environ 300 vases qui portent la marque de ce fabricant). — Ruppersberg. Quand et en quel endroit Clovis a-t-il vaincu les Alamans? (en 496, près de Zulpich). — Jos. Klein. Le Marberg près de Pommern sur la Moselle (parle des temples construits sur cette montagne). — O. Dahm. Les mines du bassin inférieur de la Lahn à l'époque romaine (autour d'Ems; l'exploitation en a été sans doute commencée par l'empereur Claude. Le besoin de protéger ces mines a déterminé le cours du « Limes imperii »). — Id. Les incursions des Cattes dans la haute Germanie en l'an 50 ap. J.-C. (Tacite, *Ann.*, XII, 27; récit détaillé de la campagne dirigée par le légat Pomponius). — F. van Vleuten. Monnaies de la province rhénane au moyen âge.

75. — Braunschweigisches Magazin. Bd. III, 1897. — Elster. De la part prise par les troupes brunswickoises à la guerre contre les Turcs, 1663-1664 (intéressant article d'après des documents inédits). — H. Mack. Histoire de la ville de Brunswick au temps de l'occupation française (traite fort en détail des années 1806-1808; le soulèvement du major Schill et du duc de Brunswick Frédéric-Guillaume d'après des témoignages contemporains). — Fehler. Le duc de Brunswick Frédéric-Guillaume et Carl Crato Trott (publie une relation écrite par Trott de son évasion de Brunswick en Angleterre en 1810 et de son entrée au service de l'armée britannique). — Zimmermann. Le duc de Bruns-

wick Frédéric-Guillaume et K. de Rodenberg (ce dernier était un fonctionnaire du temps de l'occupation française; il fut délégué au congrès de Vienne et, en 1814, à Paris pour reprendre les objets d'art appartenant à la dynastie de Brunswick qui y avaient été transportés). — H. Mack. La révolution de 1830 en Brunswick (publie des lettres d'un contemporain). — Koldewey. Giordano Bruno et son séjour à l'Université de Helmstedt.

76. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. X, 1898. — Feig. L'industrie de la laine à Luckenwalde, dans la Marche de Brandebourg, au XVIIIe s. (des mesures mercantiles prises par Frédéric II pour favoriser cette industrie). — Hintze. La politique agraire de Frédéric II (il chercha à diminuer les prestations féodales des paysans, afin de préparer leur émancipation; les mesures qu'il prit ont notablement varié suivant les provinces, mais ont toujours tendu à protéger les paysans contre la grande propriété foncière). — Jany. Le service féodal et la milice en Brandebourg de 1674 à 1713. — Liebe. L'ordonnance de chancellerie de l'électeur et archevêque Albert de Mayence et de Magdebourg pour l'archevêché de Magdebourg, 1538 (étude sur l'organisation de la chancellerie et la centralisation administrative dans cet archevêché pendant le premier tiers du XVIe s.). — Raehfahl. Le droit régalien sur les mines en Silésie jusqu'en 1577 (étudie en particulier les rapports politiques des ducs silésiens avec la couronne de Bohême). — F. von Schroetter. L'industrie de la laine en Silésie au XVIIIe s.; 1re partie (art. très détaillé de 175 p. La situation économique vers 1700; les douanes; l'industrie drapière; les associations de drapiers silésiens; les mesures prises par l'Autriche pour favoriser cette industrie. Débuts de l'administration prussienne en 1740-1763). — Waterstraat. Le clergé de Stettin et ses rapports avec Gustave-Adolphe, roi de Suède, en 1630, et Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse (dans ces deux circonstances, le clergé luthérien de Stettin montra une forte inclination vers la dynastie réformée des Hohenzollern). — Liesegang. Documents et recherches sur l'histoire de la ville de Stendal; 1er art. : 1230-1430. — Schiemann. Lettres du grand électeur à son beau-frère, le duc Jacques de Courlande, et à sa sœur, Louise-Charlotte, 1645-1670. — K.-Tr. de Buttlar. La tactique de Frédéric II à la bataille de Burkersdorf le 21 juillet 1762 (la disposition donnée par le roi à ses troupes fut exécutée avec précision et lui donna la victoire). — Erhardt. La réélection périodique des fonctionnaires salariés en Prusse (détails sur les divergences d'idée qui existèrent sur cette question au temps de la réforme administrative entreprise par Stein et Hardenberg : ce dernier opinait pour la nomination à vie; Humboldt, au contraire, voulait qu'ils fussent soumis à une réélection périodique). — Pick. Dix lettres du feld-maréchal N. de Gneisenau à la comtesse Frédérique de Redern, 1817-1818. — H. von Petersdorff. Les origines de la guerre franco-allemande (contre l'art. de H. Delbrück au t. LXXXVIII, p. 166, des *Preussische Jahrbücher*). = Comptes-ren-

dus : *H. von Brünneck.* Zur Geschichte des Grundeigenthums in Ost- und Westpreussen (bon). — *Joachim.* Das Marienberger « Tresslerbuch, » 1399-1409 (important). — *Bahrfeldt.* Das Münzwesen der Mark Brandenburg, 1415-1640 (important). — *Gebhardt.* Wilhelm von Humboldt (excellent). — *Bleibtreu.* Kritische Beitræge zur Geschichte des Krieges von 1870-71 (ridicule). — *Kænig.* Der Volkskrieg an der Loire im Herbst 1870; Bd. III u. IV (remarquable). — *Marcks.* Kaiser Wilhelm I (excellent). — Table des t. I-XX des *Mærkische Forschungen* et des t. I-X des *Forschungen der Brandenb. und preuss. Geschichte.*

77. — Jahrbuch der Geschichte des Herzogthums Oldenburg. Bd. VI, 1897. — Erdmann. Histoire des mouvements politiques à Oldenbourg en mars et avril 1813 (soulèvement de la population contre la domination française; procès criminels qui furent intentés à cette occasion). — H. Oncken. Le comte d'Oldenbourg Christophe en 1552 (chef de mercenaires au service du margrave de Brandebourg Albert Alcibiade, il prit, avec l'armée impériale, part au siège de Metz. Publie le livre de comptes qu'il tint pendant cette campagne). — Willoh. La ville de Vechta pendant la guerre de Sept ans.

78. — Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterlændische Alterthümer zu Emden. Bd. XII, Heft 1-2, 1897. — Pannenborg. Eilard Loringa et ses généalogies des familles nobles de la Frise orientale (composées en 1688). — Sundermann. Étudiants de la Frise orientale à l'Université de Rostock, 1419-1694. — Bunte. Une bataille près de Norden en Frise orientale dans les premières années du XIIe s. (on dit que dans ce combat fut tué, vers 1100, Henri le Gros, fils du duc de Bavière Otton; cette tradition manque de fondement historique). — Klinkenborg. Les « Gesta abbatum Orti S. Mariae » (correction à l'édition de cette chronique par Wybrand). — P. Wagner. De l'année où fut fondé le monastère franciscain d'Emden (1317). — J.-Fr. de Vries. Lettres du lansquenet Hans Blœmhoff au bourgmestre et au conseil municipal d'Emden, à l'époque de la guerre de Trente ans.

79. — Jahresbericht XIX des Vereins für Erdkunde zu Metz. 1895-97. — Bruinier. La patrie primitive des Indo-Européens (c'est la Scandinavie). — Kutsche. L'Islam, son développement historique et son importance sociale. — Kolb. Traces d'anciens peuples civilisés dans l'Afrique orientale.

80. — Mansfelder Blætter. Jahrg. XI, 1897. — Groessler. Les cartes du comté de Mansfeld. — C. Heine. Wiprecht de Groitsch (1050-1124; il eut d'étroits rapports avec les rois Henri IV et Henri V et prit une part importante aux nombreux combats livrés en Saxe sous le règne de ces deux princes). — Thonemann. La comtesse Agnès de Mansfeld (elle fut mariée de 1583 à 1601 avec l'archevêque de Cologne Gebhard de Truchsess). — Kœnnecke. Une lettre du pasteur Jean Aurifaber à la comtesse Barbe de Mansfeld (1569; raconte les événements de la

guerre de religion en France; le mari de la comtesse Barbe, le comte Volrad de Mansfeld, figura dans cette guerre comme chef de mercenaires allemands).

81. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Meissen. Bd. IV, Heft 3, 1897. — Markus. Meissen au temps de la guerre de Trente ans; suite (1633-1637; détails très circonstanciés sur les événements militaires). — Meissen après avoir été incendié par les Suédois en 1637 (publie un procès-verbal officiel très détaillé sur la situation financière des habitants). — O.-E. Schmidt. L'empereur Joseph II à Meissen en 1766 (d'après le journal de voyage du prince).

82. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XXII, 1897-1898. — F. Philippi. Histoire des institutions politiques d'Osnabruck (expose comment l'évêché d'Osnabruck est devenu un état ecclésiastique et comment le chapitre est devenu une puissance séculière). — Eickhoff. Un différend pour la frontière entre le chapitre d'Osnabruck et le comté de Rhoda, 1524-1565. — Baron de Horst. Généalogie de la famille noble de Horst, 1220-1480. — La dîme pour la guerre contre les Turcs, 1456-1458, dans le diocèse d'Osnabruck.

83. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. VII. Heft 2, 1897. — K. Schuhmacher. L'Odenwald et le Bauland à l'époque romaine et pré-romaine (compte-rendu très détaillé des fouilles archéologiques qui ont été opérées dans l'Odenwald et dans cette région, située entre le Neckar et la Tauber, qu'on appelle « Bauland. » Cette région était, au IVe s. av. J.-C., occupée par des Celtes). — P. Joseph. Bractéates trouvées à Weinheim (370 pièces, de 1150 à 1200; ce sont, pour la plupart, des monnaies du monastère de Lorsch et du comte palatin Conrad de Hohenstaufen. Important pour l'histoire de la numismatique). — A. Kleinschmidt. L'électeur de Bavière Charles-Théodore-Frédéric, prince de Salm, et François-Xavier de Zwackh (ce dernier comptait parmi les chefs les plus notables des Illuminés et fut, à ce titre, poursuivi vers 1785-1789 par le gouvernement bavarois et par le prince de Salm, au service duquel il était). — C. Schmidt. Les « Acta Pauli, » traité chrétien du IIe siècle en langue copte. — Max, baron de Waldberg. Lettres de Jacques et de Guillaume Grimm, de Lachmann, de Creuzer et de J. de Lassberg à F.-J. Mone; suite.

84. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXXIII, Heft 2, 1897. — E. Schulze. Le livre de compte d'un mercier à la fin du XVe s. — W. de Bœtticher. Les « Rüge-Gerichte » à Gœrlitz et à Lœbau (histoire de ces tribunaux au XIVe et au XVe s. d'après des documents inédits). — Baumgærtel. Documents inédits sur le tribunal de la Vehme dans la haute Lusace en 1408.

85. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. L, 1897. — B. Sepp. Les ducs de Bavière de la famille des Agilolfingiens et les faux Théodon (à cette famille ont appartenu

seulement deux ducs portant le nom de Théodon; on en a parfois porté le nombre jusqu'à sept; tableau généalogique rectifié de ces ducs). — Lindner. Les abbés et les moines de l'abbaye bénédictine de Tegernsee jusqu'à leur extinction en 1861; leurs travaux littéraires. — Och. Monnaies des monastères, églises et autres maisons religieuses de Bavière (252 numéros). — Kreuter. L'industrie de la laine en Bavière au temps du système mercantile (expose les mesures prises par le gouvernement bavarois, du xvie au xviiie s., pour réformer les corporations de métier, pour relever la technique de la fabrication et écouler les produits fabriqués en Bavière; ces mesures n'eurent que de fâcheuses conséquences).

86. — Schriften des Vereins für die Geschichte Berlins. Heft 34, 1897. — Bailleu. La cour de Prusse en 1798 (publie une lettre de la sœur de la reine Louise de Prusse, la princesse Frédérique, 11 août 1798). — G. Wolfram. Un voyage à Berlin en 1787 (notes du poète Henri Harries).

87. — Verhandlungen des historischen Vereins der Oberpfalz und Regensburg. Bd. XLIX, 1897. — Loessl. Le « Hansgraf » à Ratisbonne, du xiie au xviiie siècle (le « Hansgraf » fut à l'origine un agent subordonné au comte royal; il était chargé de surveiller le commerce, en particulier d'assurer la sécurité des marchands de Ratisbonne qui se rendaient aux grands marchés de l'étranger. Il reçut plus tard le droit de juger les procès en matière commerciale et douanière, ainsi que de régler les contestations des gens de métiers. Le premier Hansgraf paraît en 1184, le dernier en 1811). — Hugo, comte de Walderdorff. Un fragment de la chronique universelle de Rodolphe d'Ems. — Steinmetz. Préhistoire et époque romaine (fouilles à Eichhofen et à Ratisbonne). — Plass. Villages détruits dans le haut Palatinat (histoire de la forteresse et de la seigneurie de Warberg). — C. Will. Liste des écrits du prince-primat Charles de Dalberg.

88. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. XII, Heft 2, 1897. — Schulz. Le village de Wilda, qui dépend aujourd'hui de Posen, à l'époque polonaise, du xive au xviiie s. — Bloch. La communauté juive de Posen en 1650. = Comptes-rendus : *Bartholomæus.* Deutsche Einwanderung in Polen im Mittelalter (bon). — *Von Throtha.* Der polnische Aufstand in 1863 (excellent). = Heft 3-4, 1898. A. Warschauer. Les registres municipaux de Posen au moyen âge; fin. — Schottmueller. Une chronique familiale écrite à Schwersenz, 1765-1803. — A. Warschauer. Bibliographie des travaux sur l'histoire de la province de Posen parus en 1896.

89. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1897. — Kœcher. Seigneurie et métayage dans la basse Saxe (critique les résultats exposés par Wittich sur le sujet). — Uhlhorn. Ernest le Confesseur, duc de Brunswick-Lunebourg, 1467-1546 (expose comment il introduisit la réforme luthérienne dans son duché).

— Varges. Histoire des institutions municipales de Brême au moyen âge; 2e art. (le conseil, sa composition et sa compétence). — Krusch. L'archevêché de Mayence; étude sur l'histoire de sa juridiction et de son administration spirituelle (documents inédits et considérations importantes sur la lutte contre le protestantisme dans les territoires possédés par le chapitre de Mayence en Thuringe et en Saxe pendant la première moitié du xvie s.). — Thimme. Les plans d'insurrection en Hanovre en 1809 et l'Angleterre (renseignements importants et nouveaux sur la politique de l'Angleterre; son incapacité dans cette circonstance amena l'écrasement de l'Autriche; art. de 100 p.). — Bodemann. Publications relatives à l'histoire de la basse Saxe qui ont paru en 1896-1897. — O. Juergens. Les sources de l'histoire de la ville de Hanovre; suite (inventaire très détaillé des documents inédits conservés dans les archives et bibliothèques de l'Allemagne).

90. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. Bd. XXII, 1897. — G. Siegel. Histoire de la ville de Lichtenau en Hesse et de ses environs (ouvrage très détaillé de 443 p. Texte de 91 documents et inscriptions de 1289 à 1702). = *Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde,* 1896 (Cassel, 1897). C. Friesland. Une colonie hessoise de Vaudois (fondée en 1687). — Lohmeyer. Liste des publications qui ont paru en 1896 sur la littérature et l'histoire de la Hesse.

91. — Zeitschrift für vaterlændische Geschichte und Alterthumskunde. Herausgegeben von dem Verein für Geschichte und Alterthumskunde Westfalens. Bd. LV, 1897. — L. Schuecking. Les « advocati ecclesiae » en Westphalie de 900 à 1200; leurs tribunaux et leur procédure (important). — Tenhagen. La « landwehr » dans la seigneurie d'Ahaus (instituée au xive s.; détails intéressants sur la construction de cette frontière fortifiée, qui avait un intérêt surtout douanier). — Boemer. Les plus anciens statuts du gymnase de Munster, 1571. — C. Spannagel. L'évêché de Minden au temps de la contre-Réforme (raconte les efforts faits pour amener au catholicisme l'administrateur luthérien de l'évêché de Minden, Christian, duc de Brunswick-Lunebourg, en 1599-1600; le duc joua dans cette circonstance un rôle triste et lâche). — H. Finke. Melchior de Diepenbrock, prince-évêque de Breslau et cardinal, 1798-1853. — Id. Traités nouvellement découverts de Dietrich de Niem (dans un ms. de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg; ils appartiennent tous à l'année 1415 et témoignent de l'activité fébrile déployée par Dietrich pour rétablir l'unité de l'Église). — F.-X. Schroeder. Les évêques élus, les officiaux et vicaires généraux de l'évêché de Minden du xive au xvie s. — Platte. Explications sur le « Codex traditionum » du chapitre de Freckenhorst (ce Codex appartient à un des plus anciens monuments de la langue allemande). — Heller. Histoire du château de Bilstein depuis 1197. = Ergænzungsheft. Lieferung 4, 1897. Dieterici de Engelsheym Liber dissentionum archiepiscopi Coloniensis et capituli Paderbornensis; suite.

92. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XIII, Heft 1, 1898. — Martens. Une chronique de l'évêché de Constance récemment découverte (dans le ms. 339 des archives du monastère de Saint-Gall; elle est de la seconde moitié du xve s. C'est la principale source du « Chronicon episcopatus Constantiensis inchoatum a Manlio »). — Bresslau. Le diplôme de l'empereur Henri II concernant la donation de l'abbaye de Schwarzbach à l'évêché de Strasbourg en 1014 (il est authentique; c'est un témoignage important pour la politique ecclésiastique de l'empereur). — Werminghoff. Histoire de l' « obstagium » au moyen âge. — E. Schneider. Le monastère d'Ochsenhausen séparé de l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire (Ochsenhausen était dans l'étroite dépendance de l'abbaye, qui l'avait fondé. Il s'en sépara à la faveur du grand schisme). — Kalkoff. J. Wimpheling et le maintien de l'église russe à Schlettstadt; suite. — E. de Borries. L'allocution de l'évêque François-Égon de Strasbourg à Louis XIV le 24 oct. 1681 (on a dit que l'évêque avait salué le roi par ces mots : « Maintenant, Seigneur, laisse ton serviteur mourir en paix, car mes yeux ont vu ton Messie. » Cette tradition est erronée : le discours de l'évêque dans cette occasion a été plein de mesure et de tact). — Aldinger. Berthold de Falkenstein, abbé de Saint-Gall, 1244-1272, prétendant aux évêchés de Bâle, de Coire et de Constance (intéressant pour la politique d'Innocent IV à l'égard des évêchés allemands). — Heidenheimer. Le père de Mélanchthon mentionné dans un acte de 1508. — C. Brunner. Les capitulations pour l'élection des évêques de Constance de 1294 à 1496.

---

93. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Bd. XX, 1897. — Émile Ritterling. Les gouverneurs des provinces pannoniennes (rectifie et complète la liste de ces gouverneurs dressée par Liebenam dans ses *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs*. Ajoute les gouverneurs, en fonction sous Auguste, de la province d'Illyrie et de leurs prédécesseurs, les commandants de l'armée illyrienne). — Émile Szanto. Sur l'histoire de Trézène (la chute du parti de Mnaseas à Trézène et la concession du droit municipal de l'Attique aux Trézéniens eurent lieu en 338, comme on le voit par le discours d'Hypéride contre Athénogène, col. 15). — Edmond Groag. La carrière de Rutilius Gallus (étudie le passage de Stace, *Silv.*, I, 4, comparé avec l'inscription publiée par Cagnat, *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1893, et *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894. Il en ressort que l'admission au sénat par le fait d'être classé dans un rang sénatorial déterminé était une prérogative indépendante de l'intervention de la censure, que revendiquèrent Néron et Vespasien). — Ad. Wilhelm. Inscriptions grecques (ajoute une liste des inscriptions étudiées par lui dans ce vol. et dans les t. XV et XVII). — Id. Une inscription qu'on a fait voyager (publie un fragment d'inscription votive qui a été transportée de Carie au cap

Ténare, puis à Symi, et trouvée en ce dernier endroit par l'auteur en 1891). — Id. La construction du temple des Alcméonides (combat les hypothèses de Pomtow, *Rhein. Mus.*, 1895 et 1896; montre, d'après Polyen, *Stratag.*, V, 1; VI, 51, qu'à l'entreprise du temple de Delphes les Alcméonides dépensèrent de grandes sommes d'argent). — Émile Szanto. De l'hypothèque en droit grec (historiquement, l'esclavage pour dette a précédé l'hypothèque. Les ἀποτιμήματα sont des hypothèques « cum beneficio inventarii. » Dans le droit athénien du IVe s., le créancier avait, en cas de déchéance, le droit de saisir le gage tout entier, mais il n'avait pas pour cela un droit formel). — H. Swoboda. Notes d'épigraphie et d'histoire (étudie : 1° l'inscription d'Halicarnasse, *I. G. A.* 500, qu'il considère comme une loi, non comme un traité, et explique ses rapports avec la loi de Gortyne; 2° la colonne aux serpents de Constantinople; son but et son emplacement, *I. G. A.* 70). — E. Bormann. Diplômes militaires (parle de diplômes de libération du service récemment trouvés en Pannonie; donne une nouvelle édition du diplôme du 23 mars 178 trouvé à Trinowa). — Fouilles à Carnuntum (fortifications de la place; la tour occidentale de l'amphithéâtre et le sanctuaire de Némésis; statues qu'on y a trouvées. Rapport détaillé sur les objets trouvés à Tragau, sur le côté septentrional de la forteresse de Deutsch-Altenburg, avec de nombreuses illustrations).

94. — Archiv des Vereins für Siebenburgische Landeskunde. Bd. XXVII, Heft 3, 1897. — Herbert. Les corporations de la ville de Hermannstadt au temps de l'empereur Charles VI; appendice (publie le texte de six statuts de la première moitié du XVIIIe s.). — Aug. Meitzen. La division du sol labourable entre les Saxons de la Transylvanie (donne en 42 p. une description très minutieuse de cette répartition dans le village de Thalheim près de Hermannstadt; cette division et le plan du village correspondent exactement à ceux de la région du Rhin moyen. Comment s'est opérée la prise de possession de ces terres transylvaniennes par des colons venus du Rhin? On ne le sait pas encore clairement). = Bd. XXVIII, Heft 1, 1898. Wertner. Les voivodes de Transylvanie au temps des Arpadiens. — Scheiner. L'Atlas linguistique de l'Allemagne, étudié surtout en ce qui concerne les Allemands de Transylvanie (aboutit à ce résultat que ces Allemands descendent de colons venus du Rhin moyen). — Herbert. La vie publique à Hermannstadt au temps de l'empereur Charles VI.

95. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Nieder-Œsterreich. Jahrg. XXX, 1896, nos 1-4. — Rich. Mueller. Wien et Schottwien (dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. 131, Grienberger avait prétendu que ces deux mots sont d'origine slave. Ce qui est vrai, c'est qu'on ne saurait dire l'origine du mot Wien). — Lampel. Où était situé Mochinlé? (localité mentionnée par le « Landbuch von Œsterreich und Steiermark » dans la description de la frontière autrichienne, *Mon. Germ. hist.*, section des Chroniques allemandes,

IV, 2, 687. Mochinli est peut-être identique à Grossmugl au nord de Stokeran); suite aux nos 5-10. = Nos 5-7. Lanz. Histoire du château de Sachsengang, 955-1156. — R. Mueller. De quelques localités de la basse Autriche qui sont mentionnées dans les poésies de Neidhart de Reventhal, xiiie s. = Nos 8-10. Haselbach. Situation financière de la basse Autriche au xviie s. = Nos 11-12. R. Mueller. Les localités « Asnagahunc Chunisberch » et « Mons Comagenus » (la première de ces localités est connue seulement par une mention dans le Catalogue des évêques de Metz, *Mon. Germ.*, Script. II, 229; son nom signifie « in munitione Hunorum ad Chuniberg. » Détails sur l'expédition de Charlemagne contre les Avares en 791). — Donabaum. Liste des ouvrages relatifs à l'histoire de la basse Autriche qui ont été publiés en 1895.

96. — Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Heft 44, 1896. — O. Fischbach. Lampes romaines de Poetovio, actuellement conservées au « Joanneum. » — Khull. Relation d'un voyage à Jérusalem par deux franciscains de Friedau en 1527 (publie ce texte avec une brève introduction). — J. Loserth. Le voyage de l'archiduc Charles II en Espagne, 1568-1569; contribution à l'histoire de don Carlos; d'après des lettres et documents contemporains (publie en analyse ou in-extenso 34 de ces documents). — A. Mell. Le soulèvement des paysans du pays de Cilli en 1635 (ses causes sociales, ses principaux épisodes, sa répression à main armée). — J. Loserth. Les débuts de la bibliothèque de l'Université de Graz (publie le catalogue des livres et mss. qui furent transportés à Graz le 11 février 1577 par ordre de l'archiduc Charles et qui devaient servir à doter le collège des Jésuites de cette ville). = Heft 45, 1897. Fr. Ilwolf. Histoire de la Styrie en 1848 (projet de constitution pour l'empire d'Autriche par le chevalier de Kalchberg; projet d'un congrès des Alpes autrichiennes). — Khull. L'enseignement dans l'école supérieure de Graz au xvie s. — Fr. Ilwolf. Lettres de l'archiduc Jean aux comtes Ferdinand et Ignace d'Attems, 1810-1830. — A. Gasparitz. Reun au xve s. et au commencement du xvie.

97. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIX, Heft 1. — M. Tangl. Les faux documents fabriqués par Chrysostome Hanthaler (Hanthaler mourut en 1754 secrétaire provincial de l'ordre de Citeaux en Autriche. Dans ses *Fasti Campililienses,* ou Histoire du monastère cistercien de Lilienfeld, il a publié de faux documents relatifs à l'histoire des Babenberg au xie et au xiie s.). — E. Sackur. La « Promissio » de Kiersy (de la situation faite à l'exarchat de Ravenne dans cet acte). — H. Otto. Alexandre IV et la succession au trône en Allemagne en 1257. — A. Becker. A qui revient l'idée du second mariage de Napoléon Ier? (c'est Napoléon et son entourage le plus familier qui eurent cette idée, aussitôt après Wagram et les négociations de la paix qui suivirent; ce n'est pas Metternich. L'Autriche eut à cet égard une attitude purement passive et

expectante. Publie le journal du voyage de Cl. de Schwarzenberg en France après le rétablissement des relations diplomatiques; l'ambassadeur constate qu'il fut reçu partout avec les démonstrations de joie et les prévenances les plus significatives).

98. — Mittheilungen des Nordbœhmischen Excursionsclubs. Jahrg. XX, Heft 4, 1897. — Jahnel. Histoire de l'introduction de la réforme luthérienne dans la Bohême septentrionale (d'après la liste des ordinations de ministres luthériens publiée récemment par Buchwald). — Gerthner. Le soulèvement des paysans en Bohême en 1775 (d'après la chronique contemporaine de Lindenau).

99. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXXV, 1896, n° 1. — J. Neuwirth. La collection de portraits des souverains bohémiens au château royal de Prague (cette collection fut détruite par l'incendie du château en 1541; on en a une description et des dessins dans trois mss. de Vienne; on reproduit ici ce texte et ces dessins. La série des portraits commence à l'empereur Charles IV; elle a été continuée par ses successeurs). — Val. Schmidt. Contributions à l'histoire agraire et à l'histoire de la colonisation allemande dans la Bohême méridionale; 3e art. (étudie les conséquences, funestes pour la classe servile, des lois successorales : si un serf mourait sans héritier de son corps, la moitié de ses biens était dévolue au seigneur; s'il y avait des héritiers et si un des orphelins venait à mourir, sa part d'héritage revenait aussi au seigneur. Cette coutume disparut dans beaucoup de seigneuries de la Bohême méridionale dans le cours du xive s. et les serfs purent transmettre librement leur héritage). = Comptes-rendus : *Bachmann*. Lehrbuch der œsterreichischen Reichsgeschichte (bon). — Der œsterreichische Erbfolgekrieg; Bd. I, Theil 1-2 (remarquable). — *Teuber*. Historische Legionen Habsburgs (bon). — *Celakovsky*. Codex juris municipalis regni Bohemiae; tom. II (excellent). = N° 2. Bachmann. George de Podiebrad, roi de Bohême, ses rapports avec Gr. Heimburg, 1466-1470 (repousse les hypothèses présentées par Joachimsohn dans l'*Historisches Jahrbuch*, XVII, 554). — W. Mayer. Un célèbre architecte d'Eger (Balthazar Neumann, colonel d'artillerie à Wurzbourg, 1687-1753). = Compte-rendu : *Horčička*. Urkundenbuch der Stadt Aussig (important). = N° 3, 1897. Bachmann. Les sources de l'histoire de Bohême au xive et au xve s. (étudie la *Compilatio chronologica*, 1310-1432, publiée dans Dobner, *Mon. histor. Boem.*, VI, 485, et le *Chronicon Procopii, notarii Pragensis*). — O. Weber. La bataille de Kulm et de Nollendorf, 29-30 août 1813 (ce n'est pas Vandamme qui est responsable de cet échec, mais Napoléon Ier). — Lippert. Rapports entre la Misnie et la Bohême au temps du roi Jean et de Charles IV (1° guerre de l'archevêque de Prague, Ernest, et de Jean de Michelsberg contre le burgrave Meinher et le margrave Frédéric de Misnie, 1344-1347; 2° actes de Charles IV concernant la Misnie, 1344-1373, etc.). — Menčik. Chansons de la guerre de Trente ans (sur la retraite de Banner de

Prague en 1639; sur le siège d'Olmutz par les Suédois, 1642). = Comptes-rendus : *Neuwirth*. Der Bilder-Cyclus des Stammbaums der Fürsten aus dem Hause Luxembourg auf Schloss Karlstein (excellent). — *Loserth*. Das Formulaire des Klosters St Paul. Briefe und Urkunden aus der Zeit des Königs Wenzel (très important). — *Heinrich*. Wallenstein als Herzog von Sagan (médiocre). — *Hauffen*. Einführung in die deutsch-böhmische Volkskunde nebst Bibliographie (important). = N° 4. Pribram. Le commerce et l'industrie en Bohême de 1650 à 1750; 1er art. (détails très circonstanciés sur les efforts faits par le gouvernement autrichien en 1698 pour développer le commerce et l'industrie; fondation d'un « Commerzcollegium » à Prague en 1724). — Menčik. Un pamphlet contre le cardinal de Harrach en 1636 (par des étudiants de Prague qui appartenaient au parti jésuite). = Comptes-rendus : *Jireček*. Codex juris Bohemici, II, 1 (insuffisant). — *Biermann*. Geschichte des Protestantismus im œsterreichischen Schlesien (excellent).

100. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. XI, 1897, Heft 1. — J. Karabacek. Documents égyptiens aux musées royaux de Berlin (documents arabes; remarques critiques). — Speyer. Lumbini (nom de lieu mentionné dans l'inscription du roi Açoka, récemment découverte par Führer. C'était un bois consacré à la déesse Rukmini, épouse du dieu Krsna; hypothèse importante pour déterminer l'époque où naquit le culte de Krsna-Vichnou). = Heft 2. J. Kirste. Six alphabets zendes. — J. Lippert. Ibn-al-Kûfî, un prédécesseur de Nadim (auteur de plusieurs ouvrages de littérature et d'histoire qui ont été utilisés par Nadim pour son Encyclopédie, le « Kitâb-al-Fihrist »). = Heft 3. Fr. Mueller. Explication d'inscriptions cunéiformes en ancien perse. = Compte-rendu : *Budje*. The life and exploi s of Alexander the Great, a series of ethiopic texts (important).

101. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. Heft 41, 1897. — Le P. Jos. Fischer. L'empereur Rodolphe II et le partage de son héritage entre ses cinq frères, le 10 avril 1578 (d'après des documents inédits. D'après ce qu'on croyait jusqu'ici, un testament de l'empereur Maximilien II avait décidé que les territoires autrichiens ne seraient pas partagés. En fait, ce testament n'a jamais existé. C'est par suite d'un accord volontaire et en retour d'une indemnité pécuniaire que les frères de Rodolphe II ont renoncé à leur part des archiduchés autrichiens. Détails sur l'histoire et l'exécution de cet accord, dont le texte est ici publié). — Max de Wolfskron. Les mines de cuivre dans le Tirol (leur organisation, leur exploitation, leurs résultats financiers pendant la première moitié du XVIIe s.). — Unterforster. Des expressions usitées autrefois en Tirol pour désigner la « Gemeinde » et ses divisions (au lieu de Dorf, Gemeinde ou Weiler, on disait : Malgrei, Oblei, Rod, Degnei, Viertel, Drittel, Probstei, Rigel et Zeche. Article complété par Egger, qui ajoute les termes sui-

vants : Scaria, Gastaldia, Werch, etc. Important pour l'histoire des plus anciens établissements des Germains dans le Tirol). — Pardeller. La culture de la truffe dans le Tirol au xvie s. — Klaar. Une charte d'un certain Conrad Vogelwaider de Hall, en Tirol, de l'an 1345 (texte; intéressant pour la question de l'origine du poète Walter de la Vogelweide).

102. — Zeitschrift des Vereins für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. II, Heft 1-2. — J. Loserth. Histoire d'Olmutz au temps de l'occupation suédoise. — K. Lechner. Le *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae* (montre l'insuffisance de cette publication).

103. — Académie des sciences de Cracovie. Bulletin international. Comptes-rendus des séances de l'année 1898; févr. — Ketrzynski. Pour servir à l'histoire des Piasts et de la Pologne sous les Piasts. — Sommaire du « Chartrier romain » contenant les matériaux sur l'histoire de Pologne, extraits des archives du Vatican et de plusieurs autres bibliothèques italiennes par les membres de la délégation dite « Mission romaine » de 1886-1897 (ces matériaux vont du xive siècle au xviiie).

---

104. — Archivio storico lombardo. 1897, 30 sept. Anno XXIV, fasc. 15. — E. Galli. Facino Cane et les guerres des Guelfes et des Gibelins dans l'Italie septentrionale, 1360-1400; fin au fasc. 16. — Rod. Majocchi. Pavie relevée de l'interdiction lancée contre elle par le pape Jean XXII. — E. Verga. La municipalité de Milan et l'Inquisition espagnole, 1563. — A. Vismara. Giovanni de Castro (bibliographie des œuvres de ce fécond publiciste, 1837-1897, qui écrivit beaucoup sur l'histoire de l'Italie au xixe siècle). = Fasc. 16, 31 déc. 1897. Giovanni Agnelli. Lodi et son territoire au xviiie s. (d'après les chroniques contemporaines). — Giacinto Romano. D'un prétendu attentat contre Ludovic le More et Robert Sanseverino, 1488. — Bulletin bibliographique de l'histoire lombarde.

105. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXII, 1897, fasc 3. — F. Cerasoli. Innocent VI et Jeanne Ire de Naples; suite au fasc. 4. — G. Romano. Origine de la dénomination de « Royaume des Deux-Siciles » (elle se trouve dans une oraison inédite de Lorenzo Valla). — M. d'Ayala. Les francs-maçons de Naples au xviiie siècle; suite au fasc. 4 (l'édit de suppression de 1775; espionnage et persécutions; de l'aide que la France apporte à la cause des francs-maçons). — G. Beltrani. Un statut inédit émané de l'Université de Trani en 1394 (concernant le commerce maritime de Trani). — G. Ceci. Le jeu à Naples sous les vice-rois; fin. = Fasc. 4. B. Croce. Un poème inédit sur Isabelle Del Balzo, reine de Naples, par un contemporain (ce poème est assez curieux pour l'histoire des mœurs à l'extrême fin du xve s.). — R. Bevere. Outils et ustensiles servant à l'exercice des professions

d'art et métier; moyens de transport et armes employés dans les provinces napolitaines du XIIe au XVIe s.

106. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e Memorie, 3e série, t. XV, fasc. 1-3. Janvier-juin 1897. — E. Calzini. L'ex-oratoire de S. Sebastiano à Forli, et Pace di Maso « del Bambase, » architecte de Forli au XVe siècle. — F. Bosdari. Bologne au temps de la première ligue lombarde; 1er article (1° coutumes et institutions communales de Bologne à l'arrivée de Frédéric Ier; leurs rapports avec la féodalité impériale et avec les communes italiennes. 2° Bologne sous le régime impérial; la diète de Roncaglia; Bologne est assujettie. 3° Réaction contre l'élément impérial et adhésion à la ligue lombarde en 1167). — P.-D. Pasolini. Documents nouveaux sur Caterina Sforza (beaucoup de documents, plusieurs dessins, enfin, çà et là, des réflexions plus ou moins topiques sur les lois qui gouvernent l'histoire).

107. — Archivio storico siciliano. Nouvelle série, anno XXII, 1897, fasc. 1-2. — V. Raciti-Romeo. Aci durant la disette de 1671-1672 et pendant la révolte de Messine et la guerre entre les Français et les Espagnols, 1674-1679; notes et documents. — C.-A. Garufi. La police des marchés dans les communes siciliennes au XIIIe et au XIVe s. (le magistrat chargé de surveiller les transactions entre acheteurs et vendeurs sur le marché et de punir les fraudeurs portait en Sicile le nom de *catapano,* dérivé du grec, et synonyme de *capitaneo;* on l'appelait encore « maestro di piazza; » étude sur les origines byzantines de l' « acatapania » et sur la place qu'occupe cette fonction dans l'histoire économique de la Sicile). — G. La Corte. De la chronique arabo-sicilienne de Cambridge et des deux textes grecs conservés aux bibliothèques du Vatican et de Paris (l'abbé Cozza-Luzi avait émis l'opinion que cette chronique arabe provenait d'un prototype grec et que ce prototype était représenté par le ms. du Vatican; non, le texte arabe est original; les textes grecs ont été faits soit d'après ce texte arabe, soit d'après une source commune, mais ils sont très postérieurs, celui du Vatican de la fin du Xe s. et celui de Paris du XIIIe s., et moins exacts). — S. Salomone-Marino. Mélanges d'histoire de la Sicile du XIVe au XIXe s. 2e série; suite (une scène de piraterie en Sicile, 1573; capture d'un galion turc en 1644, etc.). — Starrabba. Le quatrième centenaire de Fr. Maurolico (les mss. de Maurolico sont passés en France, sans doute par le moyen de Colbert du Terron, intendant de justice, police et finances en Sicile au temps du siège de Messine). = Comptes-rendus : *Scherma.* Delle maestranze in Sicilia (longue étude sur les corporations de métiers, pleine d'erreurs fondamentales; la moindre n'est pas de rattacher ces corporations aux « collegia opificum » des Romains, alors qu'elles ne paraissent pas en Sicile avant le XVe s.). — *Salomone-Marino.* Costumi ed usanze dei contadini di Sicilia (très intéressant).

108. — Nuovo archivio veneto. Anno VII, no 27, 1897, t. XIV,

1re partie. — G. Cogo. Beltrame Sachia et la soumission de Marano à la domination vénitienne, d'après de nouveaux documents (Marano était une forteresse du Frioul qui fut prise par les Vénitiens en 1420 et livrée aux Autrichiens par trahison en 1513. Depuis, Venise fit les plus grands efforts pour la reprendre : en 1542, B. Sachia, aventurier d'Udine, réussit à s'en emparer et la gouverna quelque temps au nom du roi de France, qui le paya surtout de belles promesses; puis il essaya de la vendre à Venise; arrêté comme traître à la République, il réussit à s'enfuir. La place fut enfin cédée aux Vénitiens, à la demande même de François Ier, qui trouvait là un bon prétexte pour brouiller la République avec l'empereur Ferdinand Ier). — L.-G. Pélissier. Notes et documents d'histoire d'Italie : loi somptuaire de Trévise en 1507. — Fr. Tarducci. Les animosités historiques de Henry Harrisse (défend la réputation des Cabot contre leur détracteur). — C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge; suite. — R. Predelli. Note sur deux publications récentes (par Paul Kehr : *Ueber ein Plan einer kritischen Ausgabe der Papsturkunden bis Innocenz III* et *Papsturkunden in Venedig*). — E. Besta. Sur deux ouvrages récents relatifs à la constitution et à la politique de Venise au moyen âge (longue analyse critique de *Die Entwickelung der venetianischen Verfassung 1172-1297*, par Max. Claar, et de *Die Entstehung der Vorherrschaft Venedigs an der Adria*, par W. Lenel). — C. Bullo. La patrie de Jean Cabot (le privilège de bourgeoisie accordé à Cabot invoque ce fait que Cabot habitait Venise depuis quinze ans; preuve, dit-on, qu'il n'était pas né bourgeois de Venise, car il n'aurait pas eu besoin d'un privilège de bourgeoisie. L'auteur montre que plus d'une fois le gouvernement aristocratique de Venise reconnut un droit sous forme de privilège. Rien n'empêche donc que Cabot soit né Vénitien, et c'est sans doute à Chioggia qu'il vit le jour). = Compte-rendu : *R. Sbuelz*. Un proclama repubblicano francese a Udine all' epoca del Direttorio, e brani di cronaca udinese nel 1797.

---

109. — The Athenæum. 1898, 26 mars. — *Pearman*. Rochester (bonne histoire du diocèse). — *Venables* et *Perry*. Lincoln (bonne histoire du diocèse). — *Sir E. Grant Duff*. Notes from a diary, 1873-1881 (beaucoup d'anecdotes intéressantes). — *D. A. Cameron*. Egypt in the nineteenth century; or Mehemet Ali and his successors (intéressant tableau de l'Égypte au XIXe s. jusqu'à l'occupation anglaise de 1882, par un homme bien informé). — Pausanias's Description of Greece. Translated with a commentary by *J. G. Frazer*; 6 vol. (traduction et commentaire fort importants; la place faite au folklore est peut-être excessive). = 2 avril. *Hodgkin*. Charles the Great (résumé remarquable). = 9 avril. *Earl of Camperdown*. Admiral Duncan (biographie médiocrement informée d'un marin peu intéressant). — *E. L. Taunton*. The english Black monks of St Benedict (bonne esquisse). — *Baigent*. Winchester episcopal register, 1316-1322 (excellent). — *Edw. Channing*. A student's his-

tory of the United States (assez bon résumé). — Le complot de Henshaw contre le Protecteur (Reginald F. D. Palgrave soutient, contre S. R. Gardiner, que le complot du major Henshaw a été un coup monté qui devait servir beaucoup plus Cromwell que le roi); suite les 16, 23 et 30 avril. = 23 avril. *Wylie*. History of England under Henry IV; t. IV, 1411-1413 (remarquable, sans pourtant ajouter beaucoup à ce que nous savions déjà sur l'histoire du premier roi de la famille de Lancastre). — *J. Br. Perkins*. France under Louis XV (excellent). — *Hassall*. The balance of Power (livre d'une lecture fatigante et où les erreurs ne manquent pas). — *D. Macleane*. A history of Pembroke College, Oxford (très substantiel). — *J. S. Corbett*. Drake and the Tudor navy (excellent). = 30 avril. *Ditchfield*. The story of our english towns (plein d'erreurs). = 14 mai. *H. B. Irving*. The life of Judge Jeffreys (livre consciencieux, mais inutile en somme, car l'auteur n'a modifié en rien l'opinion plus que défavorable qu'on s'était depuis longtemps formée sur ce triste personnage). = 21 mai. *Davis*. The invasion of Egypt in A. D. 1249 by Louis IX of France (bon; l'auteur a fait un excellent usage des sources arabes). — Un complot contre la vie du Protecteur en 1654 (S. R. Gardiner réfute les arguments de sir Reginald Palgrave et tient le complot pour un fait certain). — *W. E. Roth*. Ethnological studies among the North-West-Central Queensland Aborigines (excellent). = 28 mai. *Clowes*. The royal navy, from the earliest times (beaucoup d'erreurs et préparation incomplète; c'est un livre où, en somme, il faut tout vérifier).

110. — The english historical Review. 1898, avril. — Sir Henry Howorth. Histoire primitive de la Babylonie; 2e art. : les rois de Sirpourla ou Lagach (des Accadiens, des Sumériens et des Kouchites). — Prothero. Le Parlement de Paris (de la compétence judiciaire et politique du Parlement d'après l'ouvrage de M. Aubert). — H. Havelock. Les cosaques dans les premières années du XVIIe s. (expose les efforts accomplis par Stanislas Koniecpolski pour maintenir l'indépendance des cosaques contre les Polonais, les Suédois de Gustave-Adolphe et les Turcs de 1623 à 1634). — Badham. Nelson et les républicains de Naples (étudie, à la lumière des documents siciliens, ces quatre questions : 1° Nelson avait-il reçu les pouvoirs nécessaires pour annuler, en passant par-dessus la tête de Ruffo, vicaire général du roi, le traité passé avec les républicains? Non. 2° Le traité avait-il déjà reçu un commencement d'exécution tel que le rétablissement du *statu quo* eût été impossible? Oui. 3° Quand les républicains s'embarquèrent le 26 juin, était-ce sans condition et à la merci du souverain, comme l'a prétendu Nelson? Non, mais en vertu de la capitulation qui leur promettait la vie et la liberté. 4° Dans quelles circonstances fut pendu l'amiral napolitain Caracciolo? Sa condamnation était décidée par avance; elle fut exécutée sur-le-champ, dénouement dont lady Hamilton doit être considérée comme en partie responsable). — Hodgkin. La chronologie de Théophanès au VIIIe s. (l'empereur iconoclaste Léon III

l'Isaurien mourut le 18 juin 740 ou 741; l'Arménien Artavasdus, que les adorateurs des images voulaient pousser au trône, fut vaincu par Copronyme, qui reprit Constantinople le 2 nov. 743). — L. Kropf. Le pape Sylvestre II et le roi de Hongrie Étienne Ier (résume les travaux des érudits hongrois sur l'authenticité de la bulle du pape. On n'en connaît pas l'existence avant l'année 1644, époque où le document a sans doute été fabriqué dans l'entourage du cardinal Aldobrandini à Vienne). — F. Baring. Les insurgés du Nord en 1065 et les traces qu'ils ont laissées au comté d'Oxford (ces traces sont marquées dans le Domesday book par la moins-value des terres situées dans un certain rayon). — Liebermann. Vacarius (on a confondu avec Vacarius un juge de Mantoue dont le nom n'a été connu d'abord que par les premières lettres de son nom. *Vac.* désigne un certain *Vacella,* auteur d'un traité intitulé *Contraria legum Longobardorum*). — J. H. Round. La fausse bulle d'exemption pour l'abbaye de Saint-Augustin, Cantorbéry (depuis Wharton on la rapporte à l'année 1155; mais elle est postérieure à la mort de Thomas Becket, et sans doute de l'année 1178). — Miss E. A. Mac Arthur. Un règlement des salaires au xve s. (publie un règlement édicté par les juges de paix du Norfolk en 1431). — W. L. Rutton. Lady Katherine Grey et Edward Seymour, comte de Hertford (lady Katherine, sœur de la « reine » Jeanne, fut mise à la Tour pour avoir épousé en secret, sans le consentement de la reine, le comte de Hertford; elle y resta deux ans, 1561-63; ensuite elle fut enfermée au château de Pyrgo, en Essex, sous la garde de son oncle, puis dans celui de Gosfield Hall, enfin dans celui de Yoxford, où elle mourut le 27 janv. 1568). — J. Coleman. Récit par un royaliste de la retraite de l'armée royale après Taunton, 13 déc. 1644. — J. W. Stubbs. Autobiographie de William King, archevêque de Dublin (1650-1689; elle est en latin). — J. G. Alger. Liste des Anglaises « nouvelles converties » à Paris, 1703-1789. = Comptes-rendus : *Ratzel.* The history of mankind, trad. p. *A. Butler.* — *Farnell.* The cults of the greek states (bon). — *Hill.* Sources for greek history between the Persian and Peloponesian wars (très utile). — Handbook to christian and ecclesiastical Rome; t. I (bon guide à travers les églises primitives et les catacombes de Rome). — *Patton.* Ahmed Ibn Hanbal and the Mihna (bonne biographie d'un des principaux chefs religieux de l'histoire musulmane, qui joua un rôle important dans les disputes théologiques sous le règne du calife Mahmoun et de ses trois successeurs). — *Clowes.* The royal navy (plein d'erreurs et de confusions). — *Hannay.* A short history of the royal navy, 1217-1688 (bon résumé). — *J. W. Brown.* The life and legend of Michael Scot (excellente biographie d'un philosophe et alchimiste qui fut un des professeurs de l'empereur Frédéric II et mourut vers 1235). — *E. Michael.* Geschichte des deutschen Volkes seit dem xiii Jahrh. bis zum Ausgang des Mittelalters; Bd. I (ce t. I traite avec beaucoup de détails l'état économique et social de l'Allemagne au xiiie s.). — *Stoddard.* Bertrand du Guesclin (médiocre). — Calendar of the Patent rolls

preserved in the P. Record Office. Richard II, vol. I et II, 1377-1385. — *Fr. Novati.* Epistolario di Coluccio Salutati; vol. III. — Calendar of Patent rolls. Edward IV, 1461-1467. — *Hume.* Sir Walter Ralegh; the british dominion of the West (très médiocre). — *Dom B. Camm.* A benedictine martyr in England; being the life and times of the venerable servant of God dom John Roberts (biographie d'un prêtre qui essaya de faire revivre l'ordre bénédictin en Angleterre au commencement du XVIIe s. Il fut mis à mort en 1610 pour s'être fait ordonner prêtre à l'étranger et comme exerçant les fonctions de son ordre en Angleterre). — *Fiske.* Old Virginia and her neighbours (consciencieux). — Falklands (agréable compilation concernant Henry Cary, 1er vicomte Falkland, son fils Lucius et la femme de l'un et de l'autre). — *Hollond.* Two discourses of the navy, 1638-1659. — *Sir R. Slyngesbie.* A discourse of the navy, 1660. — Calendar of domestic state papers, 1671-1672. — Louisbourg in 1745. The anonymous *Lettre d'un habitant de Louisbourg,* edited with an english translation by *G. M. Wrong* (bon). — *Atkinson.* Cambridge described and illustrated (très intéressant). — *Macleane.* A history of Pembroke College, Oxford (bon).

111. — Edinburgh Review. Vol. CLXXXVII (janvier-avril 1898). — Valmy et Auerstædt (suite et fin d'une étude fort intéressante sur le duc de Brunswick. Montre que, ni en 1792 ni en 1806, il n'eut sa complète liberté d'action, et que son grand défaut militaire était de trop s'incliner devant l'opinion d'autrui). — *Dongola.* La question universitaire en Irlande (l'idéal reste toujours la pure et simple laïcisation; mais, puisque cet idéal n'a point chance d'être adopté, rien ne s'oppose à ce qu'on donne aux catholiques l'université qu'ils réclament). — Le succès des Anglo-Saxons (à propos des livres de MM. Demolins et Ferrero. M. D. pousse trop loin sa thèse en voulant détourner complètement ses compatriotes des fonctions publiques et en leur offrant comme modèle, pour ainsi dire, la carrière de l'aventurier Barnato). — Les papiers de Harley (publiés par la Commission des manuscrits historiques et tirés des archives du duc de Portland; importants pour le règne de la reine Anne; rectifient l'opinion trop désavantageuse de Macaulay et d'Elwin sur Robert Harley). — M. Bryce et l'avenir de l'Afrique du Sud (peu favorable à l'avenir économique du pays; quant au problème des races, il se pose de la même façon que dans les États sudistes de l'union américaine). — Les frontières de l'Inde (la politique d'abstention systématique prônée par les élèves de lord John Lawrence et pratiquée par le gouvernement du Pandjab doit céder aujourd'hui le pas à la politique d'intervention plus active inaugurée par sir Robert Sandeman dans le Béloutchistan). — Jésuites anglais et intrigues écossaises, 1581-1582 (les Jésuites ont été fort mêlés aux complots pour renverser la reine Élisabeth. Les lois persécutrices de celle-ci n'ont donc été que des mesures de défense. Les deux partis ne pouvaient guère agir autrement qu'ils ne l'ont fait). — Les découvertes en Babylonie (plus instructives que celles d'Égypte; mais il faut se presser d'opérer

les fouilles, car les indigènes détruisent tout ce qu'ils rencontrent pour y chercher des trésors). — Un clan des frontières d'Écosse (celui des Elliot). — La Révolution française et la France contemporaine (critique du grand ouvrage de M. Bodley ; refuse d'admettre sa conclusion, que la France doit aboutir au césarisme).

112. — Quarterly Review. Vol. CLXXXVII (janvier-avril 1898). — L'Irlande en 1798 (insiste sur le rôle de lord Castlereagh). — George Villiers, second duc de Buckingham. — Nelson (et l'ouvrage du capitaine Mahan). — Gibbon à Lausanne (à propos des études du général Meredith Read sur la Suisse). — Cinquante ans de libérationisme (travaux et propagande de la société formée pour la séparation de l'Église et de l'État). — Pusey et Wiseman. — Les lettres inédites de Napoléon (relève quelques omissions dans la publication de M. Lecestre. « On ne saurait imputer complètement à Napoléon sa violence et son despotisme de caractère. Il était le fils d'un âge de despotisme et de violence. Il n'a jamais commis d'acte aussi infâme que le partage de la Pologne, effectué par les vertueux et candides gouvernements de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie »). — Le Protectorat de Gardiner (regrette que le savant historien ne montre pas davantage l'enchaînement politique et philosophique des faits). — Les transformations de l'immuable Orient (Chine et Corée). — La question universitaire en Irlande (accepte le projet d'une université catholique).

113. — Review of historical Publications relating to Canada. T. II (1897), février 1898. — *H. E. Egerton.* Short History of British Colonial Policy (excellent). — *Major Hume.* Sir Walter Ralegh : The British Dominion of the West (l'auteur connaît bien les documents anglais de l'époque, mais il ignore les tentatives coloniales des Français). — *W. F. Lord.* The Lost Empires of the Modern World (déclin colonial du Portugal, de l'Espagne, de la France et de la Hollande ; titre un peu trop ambitieux). — *Kingsford.* Hist. of Canada, t. IX (médiocre ; il est impossible de publier un volume par an et de mûrir son travail). — *Clement.* Dominion of Canada (petite histoire officielle à l'usage des écoles ; exacte, mais peu attrayante et insuffisante). — *Roberts.* Hist. of Canada (attrayante ; mais trop d'erreurs et de chauvinisme). — Les œuvres de Parkman (édition Champlain, en 20 volumes. Parkman, désormais classique, ne devrait plus être republié qu'avec des notes pour le tenir au courant. Cette édition n'est donc pas l'édition définitive, quoi qu'en pensent les éditeurs). — The Cabot literature (résumé des publications en l'honneur du quatrième centenaire de Cabot. On est maintenant d'accord sur sa nationalité et la date de ses voyages. Reste à savoir où il a touché terre). — Jesuit relations and allied documents (t. III à X de la grande édition poursuivie par la Société historique du Wisconsin. Il ne faut pas oublier que ces documents si instructifs ne donnent cependant que la partie édifiante de la vérité, ainsi que l'avoue le P. de Rochemonteix). — *Miss Baker.* New England captives

(recherches sur les aventures et le sort des captifs enlevés par les sauvages et transportés au Canada; consciencieux et original). — *Charles Moor*. The Gladwin manuscripts (inconnus de Parkman; rectifient certains détails du siège de Détroit). — La littérature loyaliste (Moses Tyler, Edward Harris, C. Haight. Rappellent un côté trop souvent négligé de la Révolution américaine). — L'émigration dans l'Ouest (États-Unis : ouvrages de Justin Winsor, 1763-1798, impartial, mais parfois inexact; de Theodor Roosevelt, 1791-1807, très intéressant, mais passionné. Canada : Donald Smith (lord Strathcossa) sur la Compagnie de la baie d'Hudson; Elliott Coues, journal d'Alexandre Henry, 1799-1814, très curieux; l'Astoria, de Washington Irving, nouvelle édition). — *Cruikshank*. The Campaign on the Niagara frontier in 1814 (documents). — *Robina* et *Katleen Mcfarlane*. Humours of 1837 (médiocre). — Publ. of the Buffalo Hist. Soc. (nouveau volume; elle n'avait rien publié depuis onze ans). — *Harvey*. Newfoundland in 1897 (bon). — *Beckly Wilson*. The Tenth Island (Terre-Neuve; écrit par un journaliste un peu trop dans le style du métier). — *Casgrain*. Les Sulpiciens et les prêtres des missions étrangères en Acadie, 1676-1762 (instructif, mais partial). — *Cooney*. The province of New Brunswick and the district of Gaspé (réimpression d'un livre insuffisant, qui n'est pas mise au courant). — *Calnek*. Hist. of the County of Annapolis (peu de recherches en dehors des détails généalogiques). — *George M. Wrong*. Louisbourg in 1745 (réimpression d'un opuscule fort rare). — *Edm. Roy*. Histoire de la seigneurie de Lauzon; t. I (étude importante sur le régime féodal au Canada; parfois trop optimiste). — *Hopkins*. Canada (encyclopédie du pays). — Labrador et Anticosti (rapport de M. Low sur le Labrador; ouvrage de l'abbé Huard). — *Lefroy*. Legislative Power in Canada. — *Roy*. L'ancien barreau au Canada.

---

114. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXV, n° 1. — Tihon. Les chemins creux de la Hesbaye (ce creusement est dû à la fois au travail de l'homme et à l'énergie des forces naturelles). — Ceyssens. Le droit de banalité dans le pays de Liège (étudie surtout l'histoire du moulin banal de Visé et les contestations entre les habitants et les propriétaires de ce moulin). — Comhaire. Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans et vues de la ville. — La villa belgo-romaine de Survillers (des fouilles pratiquées en cet endroit ont fourni de précieux objets). — A. Body. Les rues et les enseignes de Spa (retrace les développements de la célèbre ville d'eaux depuis son origine jusqu'au commencement du xixe s.). = T. XXVI, n° 1. H. S. La Meuse (collection de textes littéraires et épigraphiques dans lesquels les anciens nous ont parlé de ce fleuve). — Ed. Poncelet. Les trente-deux banneresses de la cité de Liège (intéressante contribution à l'histoire des corporations professionnelles de Liège). — L. Halkin. Lettres inédites du baron G. de Crossier, archéologue liégeois (d'après les originaux conservés à la Bibliothèque nationale de Paris;

ces lettres sont adressées à dom Bernard de Montfaucon pendant les années 1715 à 1741). — Ed. Poncelet. Les sceaux de la cité de Liège (démontre l'authenticité des sceaux reproduits dans le *Recueil héraldique* d'Abry-Loyens et décrit les vrais).

115. — Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois. T. III, 5e fasc. — L. Naveau. Analyse du recueil d'épitaphes de Lefort, conservé aux archives de l'État à Liège (travail très utile pour l'histoire de la principauté de Liège). = T. V, 1er fasc. C. de Borman. Les comtes palatins au pays de Liège (expose l'importance de l'office et dresse la liste des comtes de 1400 à 1789). — L. Naveau. Quelques mss. historiques liégeois (inventaire des mss. de la bibliothèque de Bommershoven ; quelques-uns de ces mss. sont intéressants pour l'histoire de la révolution liégeoise de 1789). — Ed. Poncelet. Le prince Justiniani à Tignée (histoire d'un aventurier qui parvint à capter la confiance de Marie-Thérèse en 1771, rédigée en partie d'après les archives de Wetzlar). — Id. Documents inédits sur quelques artistes liégeois (du xive au xviiie s.).

116. — Annales de la Société archéologique de Namur. T. XXI, 3e livr. — E. del Marmol. Mme Bourtonbourt, fondatrice des Sœurs de la Charité à Namur, 1660-1732 (intéressant pour l'histoire religieuse et pédagogique). — A. Bequet. Le cimetière franc de Pry (fouilles très fructueuses). — F. del Marmol. Histoire de la tannerie à Dinant. — I. Lahaye. Le métier des maçons et l'ermitage de saint Fiacre à Namur (a existé depuis le xve s. jusqu'au règne de Joseph II ; détails sur les privilèges qui lui furent conférés au cours des siècles). = Compte-rendu : *J. Tihon*. Waret. Études étymologiques (de peu de valeur).

117. — Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. série, t. I. — A. Monet. Un récit de la bataille de Fontenoy (relation écrite par un officier français qui prit part à l'action). — Comte du Chastel. Un livre de raison de la famille d'Aubermont (détails intéressants pour l'histoire tournaisienne du xvii e et du xviii e s.). — Comte de Nédonchel. Biographie du général Cocheteux (numismate distingué, 1818-1894). — A. de la Grange. Le refuge des Templiers à Tournai. — L. Cloquet. Josse Clichtove, curé de Saint-Jacques à Tournai (savant controversiste du xvie s. plus connu sous le nom de Clichthorius). — E. Soil. Découverte d'une villa gallo-romaine à Antoing. — A. Allard. La guerre entre la commune de Tournai et Maillet Boudant, sergent de la châtellenie d'Ath (curieux détails sur une guerre privée qui ensanglanta le Tournaisis au xive s.). — Comte du Chastel. Le terrier d'Esplechin (cartulaire des archives de Douai contenant de nombreux renseignements sur ce domaine tournaisien au xve s.). — A. d'Herbomez. Les sources de l'histoire du Tournaisis. Un ms. de Lyon (important pour l'histoire des années 1470 à 1498 ; c'est l'œuvre d'un moine de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai). — A. de la

Grange. La troisième enceinte de Tournai, 1277, et le pont des Trous (intéressant travail d'archéologie militaire fait d'après des documents des archives). — E. Soil. Lettres de rémission pour Guillaume de Moriaumez, échanson du roi Charles VI, 1416-1417 (d'après des documents du trésor des chartes à Paris; présente de l'intérêt pour l'histoire du droit). — Id. Biographie de E. Desmazières (archéologue tournaisien, † 1896). — Id. Biographie de J. Brugenne (architecte distingué qui dirigea la restauration de la cathédrale de Tournai, † 1896).

118. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. Tome XXI, 2e fasc. — C. de la Kethulle de Rijhove. Le pays des Niams-Niams (compte-rendu d'explorations personnelles). — A. de Ceuleneer. L'île de Crète (contient une partie historique importante). — J. Leclerq. Java et le Congo au point de vue colonial (expose le mécanisme du gouvernement colonial hollandais et l'utilité qu'il y aurait à s'en inspirer au Congo). — M. Letellier. Le Spitzberg (à propos de l'expédition Andrée).

119. — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. T. XXII, 1re livr. — F. Bastin-Lefebvre. La terre et seigneurie de Fontaine-l'Évêque (histoire absolument trop écourtée). — F. Gillot. Un fragment d'ancien cartulaire (c'est d'un obituaire de l'église de Farciennes qu'il s'agit; reproduction mauvaise). — F. Bastin-Lefebvre. Les sceaux de Fontaine-l'Évêque (laisse beaucoup à désirer).

120. — Le Magasin littéraire de Gand. 1897, 11e livr. — Comptes-rendus : *De Maleyssie.* Mémoires d'un officier aux gardes françaises (rien de bien nouveau. Apprécie sévèrement les princes et les émigrés). — *Le Nôtre.* La captivité et la mort de Marie-Antoinette (d'après des récits de contemporains). — *Lanzac de Laborie.* Mémorial de Norvins (plein d'intérêt). — *P. de Bourgoing.* Souvenirs militaires du baron de Bourgoing (juge les choses au point de vue objectif). — *Combes.* Mémoires (récits pittoresques et vivants). — *W. Lawrence.* Mémoires d'un grenadier anglais (détails nouveaux sur les campagnes d'Espagne et de Portugal). = 12e livr. Comptes-rendus : *De Saint-Chamans.* Mémoires (rien de nouveau sur l'Empire; détails inédits sur l'expédition d'Espagne en 1823 et sur l'histoire intime de la cour de Louis XVIII). — *Maréchal de Castellane.* Journal (beaucoup d'observations intéressantes et pas toujours bienveillantes pour ses contemporains). — *Général Fleury.* Souvenirs (complètent en bien des points les Mémoires de Persigny). — *Général du Barail.* Mes souvenirs (beaucoup de détails nouveaux sur l'occupation de l'Algérie; la fin est un plaidoyer *pro domo*). — *Duban.* Souvenirs militaires d'un officier français.

121. — Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1897, n° 1. — K. Hanquet. La querelle des investitures au pays de Liège (d'après la chronique de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne). — J. Brassinne. L'arrivée des Dominicains dans le diocèse

de Liège (au XIIIe s.). — MARÉCHAL. Jacques Pantaléon, archidiacre de Liège (réfutation du travail du chanoine Baton). = Comptes-rendus : *U. Berlière.* Monasticon belge (corrige un grand nombre d'erreurs de tout genre). — *De Ras.* La souveraineté du prince-évêque de Liège dans la ville de Maestricht (méthodique, mais déparé par de nombreuses fautes d'impression). — *A. Largent.* Saint Lambert, évêque de Maestricht (bon). — *E. de Marneffe.* Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois (basé sur des chartes des XIe-XIIIe s.). — *W. Sievert.* Das Vorleben des Papstes Urban IV (important). = N° 2. Comptes-rendus : *Demarteau.* Vie de saint Lambert (intéressant; accorde trop de confiance à la *Vita Landoaldi*). — *W. Dechêne.* Der heilige Lambertus und seine Zeit (ignore absolument les travaux parus depuis vingt ans). — *J. Vrancken.* De heilige Lambertus, bisschop van Maastricht en Martelaar (insuffisant). — *Tillière.* Histoire de l'abbaye d'Orval (erreurs graves). = N° 3. Comptes-rendus : *U. Berlière.* Mélanges d'histoire bénédictine (bon). — *E. de Marneffe.* La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe s.; t. IV (pas d'analyses, pas d'indications bibliographiques, tables insuffisantes; publication manquée). — *Daris.* Notices sur les églises du diocèse de Liège (n'indique pas suffisamment ses sources). = N° 4. Comptes-rendus : *Mougel.* Denys le Chartreux (bon). — *Paquier.* Jérôme Aléandre et la principauté de Liège (1514-1540) (d'après un manuscrit des archives du Vatican; publication hâtive). = N° 5. BALAU. Les causes de la mort de saint Lambert (critique sagace). = N° 6. Compte-rendu : *A. Weber.* Lambert Thonon, le premier imprimeur vervietois (l'imprimerie ne fut introduite à Verviers que pendant le XVIIIe s.).

122. — Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société des Mélophiles de Hasselt. 1897, n° 1. — GERÆTS. Le métier des drapiers à Hasselt au XVIIe s. (d'après des registres du temps; détails sur la fabrication et la vente du drap et sur la situation économique en général). — H. VAN NEUSS. Histoire d'une compagnie de patriotes de Cortessem pendant la révolution liégeoise (épisode intéressant de la résistance des patriotes aux troupes allemandes chargées de rétablir Hœnsbræck sur le siège épiscopal). — E. DE MARNEFFE. Les anciennes formes du nom de Hasselt (deux formes, l'une thioise, qui a subsisté : *Hassett,* l'autre romane, disparue dès le XIIIe s. : *Halud.* L'auteur établit à ce propos que Hasselt était fortifié dès 1203 et avait des relations fréquentes avec la partie wallonne du pays).

123. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. 1897, n° 1. — HUYBRIGTS. Antiquités romaines à Tongres (d'après des fouilles récentes). — P. LAMINNE. La question d'Aduatuca (prétend prouver l'identité de Tongres et de l'Aduatuca de César en se fondant sur les commentaires du général romain). — I. LIBOT. Saint Materne (se borne à reproduire l'histoire légendaire des saints Euchaire, Valère et Materne telle que l'ont racontée l'auteur de leur vie reproduite dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, et Heriger après lui).

124. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. T. I, n° 2. — C. de Borman. La noble Agnès, comtesse de Loen (c'est la femme de Louis Ier, comte de Looz au XIIe s.). — C. Bamps. Numismatique limbourgeoise (les monnaies carolingiennes). — P. Daniels. Un acte de 1444 concernant la confrérie des arbalétriers à Zonhoven. — E. Geræts. La culture de la vigne dans la province de Limbourg pendant le moyen âge (la viticulture a été florissante dans le Limbourg aux XIVe et XVe s.; elle était complètement abandonnée à la fin du XVIIe). — C. Bamps. Marlborough dans le Limbourg belge (a trait à la guerre de la succession d'Espagne). = N° 3. J.-J. Vossen. La seigneurie de Grevenbroeck à Achel (bonne étude d'histoire locale). — C. Bamps. Le premier livre imprimé dans notre pays (le premier livre imprimé dans les Pays-Bas le fut en 1473; c'est le *Speculum conversionis peccatorum Dionysii de Leeuwis*). — P. Daniels. Gérard Van der Stappen, abbé de Saint-Laurent à Liège (il s'agit du fameux Gerardus Subrensis qui vivait au XVIe s.). — C. Bamps. Denys le Chartreux (*alias* Denys de Ryckel, originaire du comté de Looz). = N° 5. E. Geræts. Don Christophe dit le langenman, le géant de Hasselt (intéressante étude de folk-lore). = N° 6. C. de Borman. Monferant (histoire de l'important château limbourgeois de ce nom). — C. Bamps et E. Geræts. Chansons de la guerre des paysans (il s'agit de la guerre soutenue contre les troupes du Directoire par les campagnards de la Campine qui refusaient de se laisser enrôler dans l'armée française). = Compte-rendu : *P. Daniels*. Contributions à l'histoire de la ville de Diest (s'occupe surtout de l'occupation de la ville par les armées de la République française). = N° 8. Baron de Chestret de Haneffe. Une page de l'histoire de la maison de Lamarck (pendant le XIVe s.). — B. de Jonghe. Deux cuivres de Ferdinand d'Aspremont Lynden. = N° 11. L. Kempeneers. La garde communale de la ville de Herck en 1464 (considérations sur l'importance de cette ville au XVe s.). — C. Bamps. L'empereur Joseph II au pays de Looz (curieux épisode du voyage de ce prince dans les Pays-Bas en 1781). — C. Bamps. Conrart de Gavre, sire de Diepenbeeck (célèbre prévôt de Notre-Dame de Tongres au XVIe s.). = T. II, n° 2. V. Chauvin. Gaspar Ammonius (célèbre hébraïsant, né à Hasselt au XVe s.). — P.-J. Mæs. L'invasion de l'armée hollandaise à Beeringen en 1831 (épisodes de la guerre de l'indépendance belge).

---

125. — Der Geschichtsfreund. Bd. LII, 1897. — Sébastien Grueter. La participation des cantons catholiques et protestants aux luttes religieuses en Valais durant les années 1600 à 1613. — Adalbert Vogel. Chartes du couvent d'Engelberg. — Édouard Wymann. La correspondance du cardinal Charles Borromée, archevêque de Milan, relative à la Suisse, 1576 à 1584. — Robert Durrer. La chapelle de Saint-Nicolas, près Kern, et ses peintures murales du moyen âge.

126. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte, hrsgb.

vom historischen Verein in St-Gallen. Bd. XXVII, Heft 1, 1897. — La correspondance de Vadian, III.

127. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus. Heft 32, 1897. — J. Heierli. La muraille de Næfels. — Mueller. Le colonel Gaspard Galati, 1535 à 1619. — Recueil des chartes relatives à l'histoire de Glaris; suite.

128. — Hilty, Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. XI, 1897. — Bloesch. Il y a cinquante ans. — Œchsli. Le journal de Hirzel, député suisse au quartier général des Alliés en novembre 1813. — Lettre de la reine Élisabeth d'Angleterre à la confédération des treize cantons pour lui recommander de protéger Genève, 18 juillet 1590.

129. — Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. T. VI, 1re livr., 1896. — L'abbé Jean Gremaud. Livre des anciennes donations faites à l'abbaye de Hauterive, de l'ordre de Cîteaux. = 2e livr., 1897. Ch. Holder. Les professions de foi à Fribourg au XVIe s. — Max de Diesbach. Biographie de l'abbé Jean Gremaud, 1823 à 1897, suivie d'une liste de ses travaux.

130. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XXVI et XXVII, 1897. — Émile Rivoire. Bibliographie historique de Genève au XVIIIe s.

131. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. II, 1re livr., 1898. — Charles Borgeaud. Charte universitaire octroyée par le pape Martin V à Jean de Rochetaillée, patriarche de Constantinople, évêque commendataire de Genève, 1418-1422. — Louis Dufour-Vernes. Les archives d'État de Genève, de 1814 à 1896. — Émile Dunant. Les milliaires et l'église de Prévessin. — Jacques Mayor. Fragments d'archéologie genevoise, IV.

132. — Indicateur d'histoire suisse. Nouv. série, 28e année, 1897, no 1. — G. Meyer de Knonau. Discours prononcé à l'ouverture de la réunion annuelle tenue à Sion le 1er sept. 1896. — Coolidge. Quelques noms de lieux dans la vallée de Saas; suite et fin. — Ant. Kuechler. Ancien poème sur les origines et le nom de la ville de Lucerne. — R. Hoppeler. Sommation adressée par le tribunal de Heriko en Westphalie à l'écoutète et au conseil de Wintherthour, 1436. — Id. Le livre d'anniversaires de l'église de Ober-Wintherthour. = No 2. Meyer de Knonau. Anecdote relative à Conrad de Muralt (né en 1779, mort en 1869). — F.-E. Welti. Le nom de Berne. — Liste des publications parues en 1896, relatives à l'histoire suisse (2 art.). = No 3. O. Ringholz. Oberbollingen ou Benken, contribution à la *Vita sive Passio ven. Meginrati Heremitae.* — F.-E. Welti. Statuts de l'abbaye (Saint-Sébastien) de tireurs de Baden en Argovie. — L.-C. Muoth. Lettre de Théodore Schlegel, abbé de Saint-Lucius, à Coire, à Louis Tschudi, de Glaris. —

O. Leibius. Honfridinga. — H. Zeller-Werdmueller. L'emplacement du château d'Alt-Rapperswyl. = N° 4. W.-T. de Muelinen. Le nécrologe de l'abbaye de Zofingue. — F.-E. Welti. Les droits d'escorte des villes de Bade, de Mellingen et de Waldshut. — R. Hoppeler. Chartes relatives au meurtre de Bertold Scherer, secrétaire de la ville de Wintherthour, 1413. — R. Wegeli. Lettre de Wernher de Schinen au conseil de Diessenhofen, 14 sept. 1465. — L.-R. Schmidlin. Chartes des archives de Roll à Soleure, 1440-1495. — W. Merz. Fragment d'un nécrologe de Rheinau. — E. Egli. De l'origine de la famille Brun à Zurich. = N° 5. G. Meyer de Knonau. Le sens des mots « monasterium et ecclesia in Turego » dans le diplôme de Frédéric II du 17 mars 1218. — R. Hoppeler. La plus ancienne ordonnance judiciaire de Thurgovie. — G. Tobler. La chronique dite du Hasli. — H. Tuerler. Document pour servir à l'histoire du métier des chaudronniers, 1438. — Th. de Liebenau. Le carnaval à Berne en 1465. — G. Tobler. Lettre de Louis XI à la ville de Berne, 1468. — Id. Projet d'alliance entre Strasbourg et Berne en 1497. — R. Hoppeler. Cinq documents (analyses) relatifs à la Réforme à Wintherthour. — Ad. Fluri. Lettre du chronuiqueur Sébastien Franck à Eberhard de Ruemlang, de Berne, 1539. — Th. de Liebenau. Lettre adressée au conseil de Lucerne, 1543, relative à un médecin. — Id. Documents sur le service mercenaire, 1574. — Ernest Haffter. Les écrits historiques de Barthélemy Anhorn sur l'histoire grisonne, xviie s. — H. Tuerler. Lettre de l'empereur Maximilien à son fils Philippe, 1496, pour la pension de A. de Boubenberg le Jeune.

133. — Jahrbuch für Schweizer Geschichte. T. XXII, 1897. — Rodolphe Luginbuehl. Les réquisitions de Masséna à Zurich, à Saint-Gall et à Bâle, 1799-1819. — Charles Geiser. La Suisse pendant la guerre de Smalkalden. — Placide Buetler. Ulrich d'Eppenstein, abbé de Saint-Gall et patriarche d'Aquilée (mort en 1121). — R. Hoppeler. L'alliance de Berne avec l'évêque de Sion, 17 juillet 1252.

134. — Quellen zur Schweizer Geschichte. T. XVII, 1897. — O. Hunziker. Relations contemporaines des troubles du canton de Zurich durant les années 1794 à 1798.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Joseph Noulens est mort le 5 mars dernier âgé de soixante-dix ans. Il a publié un grand nombre de monographies sur des familles historiques de l'ancienne Gascogne et quatre volumes de *Documents historiques sur la maison de Galard* (1871-1876), qui mériteraient, pour une bonne partie, d'être mis au pilon, tant les textes, surtout les plus anciens, sont criblés de fautes. La bibliographie complète de ses œuvres a été donnée par la *Revue de Gascogne,* tome XXXIX, p. 267.

— On annonce la mort prématurée de M. Henri Mosnier, ancien sous-directeur de l'Imprimerie nationale, juge au tribunal civil de Clermont-Ferrand. M. H. Mosnier connaissait fort bien l'histoire locale de l'Auvergne et du Velay sur laquelle il avait publié plusieurs travaux intéressants. Il préparait depuis longtemps un livre sur l'abbé de Pradt, dont il serait à désirer que certains matériaux au moins fussent publiés.

— M. l'abbé Thédenat a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. de Ruble; notre collaborateur, M. Bouché-Leclercq, membre ordinaire en remplacement de M. Ch. Schéfer.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Henri Welschinger (*le Roi de Rome,* 1811-1832), et le second à M. Ch. de Ribbe (*la Société provençale à la fin du moyen âge*). Elle a partagé le prix Thérouanne entre MM. Berthold Zeller (*Louis XIII, Marie de Médicis et Villeroi, chef du conseil,* 1614-1616); G. Pariset (*l'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume,* 1713-1740); l'abbé Delarc (*l'Église de Paris pendant la Révolution française,* 1789-1801); Paul Masson (*Histoire du commerce français dans le Levant au XVIe siècle*) et Paul Descotes (*la Révolution française vue de l'étranger,* 1789-1799 : *Mallet du Pan à Berne et à Londres*). Le prix Thiers a été partagé entre le Père Pierling (*la Russie et le Saint-Siège; études diplomatiques*) et MM. Ch. Seignobos (*Histoire de l'Europe contemporaine,* 1816-1896); le comte Murat (*Murat, lieutenant de l'Empereur en Espagne,* 1808); Sébastien Charléty (*Histoire du Saint-Simonisme,* 1825-1864) et Henri Dehérain (*le Soudan égyptien sous Méhémet Ali*). Sur les fonds du prix Montyon, elle a accordé 500 francs à MM. Ch. Bocher (*Lettres et récits militaires : Afrique et armée d'Orient*); Pierre Leroy-Beaulieu (*les Nouvelles sociétés anglo-saxonnes*); Étienne Charavay (*le Général Lafayette*); Paul Lapie (*les Civilisations tunisiennes*); marquis de la Mazellière

(*Moines et ascètes indiens*). — Elle a accordé 500 francs sur les fonds du prix Juteau-Duvigneau à M. J. de la Faye (*l'Irlande au XIVe siècle : O'Connell*). — Elle a décerné le prix Courcel à M. Maurice Prou (*la Gaule mérovingienne*).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a jugé comme suit le concours des antiquités nationales : 1re médaille, J. Tardif (*les Coutumiers de Normandie*); 2e médaille, J. Guibert (*Documents relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges*); 3e médaille, Duchatellier (*la Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*); 1re mention, chanoine Ul. Chevalier (*Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*); 2e mention, abbé Chaillau (*le* Studium papale *de Metz au XIVe siècle*); 3e mention, Durand (*Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc*); 4e mention, A. de Loisne (*Cartulaire du chapitre d'Arras*); 5e mention, abbé Bouillet (*le* Liber miraculorum sanctae Fidis); 6e mention, Léonce Lex (*Fiefs du Mâconnais*). — L'Académie a partagé le prix Saintour entre MM. Beauchet (*Histoire du droit privé de la République athénienne*); Masqueray (*Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*) et Toutain (*les Cités romaines de la Tunisie*). — Elle a partagé le prix Duchalais entre MM. Max Werly (*Histoire numismatique du Barrois*) et Prou (*Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*); le prix Lagrange entre M. Ferd. Lot (pour plusieurs mémoires sur l'histoire de l'ancienne épique française) et la Société des anciens textes français. — Elle a attribué le prix Berger de 12,000 fr. au P. Denifle et à M. Émile Chatelain (*Cartularium Universitatis Parisiensis*).

— Nous avons annoncé plus haut (p. 231) l'Introduction au *Cartulaire de Saint-Seurin,* par M. Brutails. Le Cartulaire lui-même vient de paraître sous les auspices de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (Gounouilhou). Il contient 395 documents allant du IXe siècle à la fin du XIVe. La plupart des actes sont rédigés en latin; un certain nombre cependant ont été écrits dans la langue vulgaire. L'ensemble est fort important; M. Brutails a déjà montré les renseignements qu'il fournit sur la condition des terres dans la région bordelaise au moyen âge.

— Nous venons de recevoir le t. I de la série E, supplément, de l'*Inventaire sommaire des archives de la Gironde* (Bordeaux, Gounouilhou, 360 p., in-4° à 2 col.). Il renferme l'inventaire des archives communales anciennes conservées dans les arrondissements de Bordeaux (la ville de Bordeaux exceptée) et de Bazas. Un second volume sera consacré aux arrondissements de Blaye et de la Réole, et un troisième à ceux de Lesparre et de Libourne. Il a été rédigé par M. Gaston Ducaunnès-Duval sous la direction de M. J.-A. Brutails, archiviste du département. Presque toutes ces archives sont modernes; dans plusieurs, les registres de baptêmes, mariages et sépultures commencent dans les

dernières années du XVIe siècle; ceux de Toulenne, qui commencent en 1530, sont une exception. Cependant Langon a des pièces depuis 1494 et Cadillac depuis 1280. Les archives de cette dernière commune, déjà importantes pour le XVe siècle, ont été inventoriées avec un soin particulier.

— Nous annonçons la 2e édition d'un ouvrage dont nous avons déjà parlé avec éloge lors de son apparition : *Richelieu à Luçon* (Lecoffre), par l'abbé L. Lacroix. La 2e édition d'une thèse de doctorat est un fait trop rare pour qu'il n'y ait pas lieu de le signaler. Mais l'auteur connaît les conditions auxquelles est assujettie une publication historique; il sait qu'après avoir apporté sa contribution à un travail commun, il verrait son œuvre dépassée par des livres plus récents et parfois plus bruyants, s'il ne la renouvelait pour les dépasser à leur tour. Il s'est aidé de M. Hanotaux, qu'il avait aidé. Il a emprunté certains détails à M. Fagniez. Il a complètement remanié (p. 52-61) et rendu parfaitement démonstratif le récit de la supercherie qui valut à Richelieu la dispense d'âge nécessaire à son ordination. On peut s'adresser en toute confiance à M. Lacroix quand on désire connaître Richelieu avant 1624. Pourquoi cependant parler encore de la lettre envoyée par Richelieu à son oncle au moment où il prend la robe? Il fallait laisser à M. Bonneau-Avenant, non seulement la responsabilité du renseignement, mais le renseignement lui-même.

— Notre collaborateur, M. le baron Robert Du Casse, a fait tirer à part, en l'augmentant de plusieurs documents nouveaux, son article sur le *Cinquième Corps d'armée pendant la campagne d'Italie*. La brochure est en vente au prix de 2 fr. à la librairie Alcan.

— MM. H. Lemonnier et A. Michel mettent en souscription chez A. Picard et fils les *Leçons sur l'histoire de l'Art français* du regretté Courajod, qui formeront trois volumes grand in-8°. Le prix sera pour les souscripteurs de 20 fr. les trois vol. Le prix de vente sera 10 fr. le vol.

Belgique. — Le 1er mai 1898 est décédé à Bruxelles, à l'âge de quatre-vingt-un ans, M. Alphonse Wauters, archiviste communal depuis 1838, ancien professeur d'histoire aux cours publics institués par la ville, secrétaire de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique. Comme la plupart des historiens belges de sa génération, M. Wauters était un autodidacte, et s'il a pu, grâce à un labeur acharné et à un sens critique remarquable, suppléer le plus souvent au manque de préparation scientifique, ce défaut de formation lui a fait commettre, dans certains de ses ouvrages, des erreurs qui lui ont été sévèrement reprochées. Travaillant presque toujours d'après les documents d'archives, M. Wauters a eu le mérite de porter la lumière dans bien des questions demeurées obscures et plusieurs de ses livres font autorité. Son activité a été remarquable : la liste complète de ses œuvres tient près de vingt pages de la bibliographie académique. Notre collaborateur, chargé du bulletin belge, en parlera

plus longuement. Nous nous bornerons, pour le moment, à rappeler son *Histoire civile, politique et monumentale de la ville de Bruxelles* (avec la collaboration d'A. Henne. Bruxelles, 1845, 3 vol. in-8°); l'*Histoire des environs de Bruxelles* (ibid., 1850-57, 3 vol. in-8°); le mémoire sur *le Duc Jean Ier de Brabant* (ibid., 1862, in-8°); et sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (ibid., 1866-1896, 10 vol. in-4°).

— M. Pierre Willems, professeur à l'Université de Louvain, est mort le 13 février dernier à l'âge de cinquante-huit ans. Il s'était acquis un renom plus qu'européen par ses travaux sur les institutions de l'antiquité romaine : *le Droit public romain* (6e édit., 1888) et *le Sénat de la république romaine* (3 vol., 1883-1885), si remarquables par leur précision, leur ordonnance lumineuse et leur érudition. Il venait de fonder, avec M. P. Waltzing, le *Musée belge,* revue de philologie classique qui a été dès sa naissance favorablement accueillie.

Allemagne. — Le 2 avril dernier est mort le prof. L. Schmidt, âgé de quatre-vingt-sept ans, à qui l'on doit des travaux sur l'histoire de la Souabe et surtout des recherches sur la maison de Hohenzollern. — Le 7 avril est mort le Dr Bernhard de Kugler, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Tubingue; il était âgé de soixante-deux ans. Il a publié, dans l'Histoire générale illustrée d'Oncken, une Histoire des Croisades, qui est sans doute le meilleur résumé qui ait été écrit dans aucun langage sur ce vaste sujet. Une étude critique, plus récente, sur Albert d'Aix, avait été moins bien accueillie. On lui doit encore une œuvre de vulgarisation : *Kaiser Wilhelm II und seine Zeit.*

— Le prof. Th. Henner a été nommé professeur ordinaire d'histoire, et principalement d'histoire de Bavière, à l'Université de Wurzbourg; le Dr Ant. Chroust a été nommé à la même Université professeur extraordinaire pour l'histoire et pour les sciences auxiliaires. — Notre collaborateur O. Hartwig, directeur de la bibliothèque de l'Université de Halle, a été mis à la retraite; il garde la direction du *Centralblatt für Bibliothekwesen.* — Le Dr Riesel a été nommé professeur d'histoire de Bavière à l'Université de Munich.

— Dans le Supplément de l'*Allgemeine Zeitung* ont paru deux mémoires importants sur la mythologie allemande : dans les nos 66 et suiv., Fr. Kluge a étudié la légende du Venusberg, ses rapports avec celle de Tannhæuser et de la caverne de la Sibylle en Italie; dans le no 78, Carl Schuchardt a exposé la signification, la forme et la localisation de l'Irminsul détruit par Charlemagne. Ce n'était pas l'image d'un dieu, mais le symbole d'une demeure des dieux; il avait été érigé près d'Altenbeken, tout près de la frontière des Chérusques.

— Le livre de M. Richard Heinzel sur le théâtre religieux de l'Allemagne au moyen âge (*Beschreibung des geistlichen Schauspiels im deutschen Mittelalter*) fait partie des *Beiträge zur Aesthetik* de MM. Th. Lipps

et R.-M. Werner. C'est dire que ce n'est pas proprement un livre d'histoire littéraire, encore moins d'histoire. Il n'y faut pas chercher un tableau de l'évolution du théâtre religieux depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVe, fondé sur l'étude de la filiation des pièces et la recherche de leurs sources. L'auteur s'en explique dès les premières lignes : ce qu'il a voulu faire, c'est mettre en lumière le caractère artistique de ce théâtre en décrivant, on pourrait dire en disséquant, un choix (très étendu) des pièces qui nous ont été conservées. Son plan est d'une régularité toute scolastique ; deux grandes divisions, dites *première impression* et *seconde impression,* dont les subdivisions se correspondent, et où sont examinés doctoralement la qualité, la quantité (*quantum? quoties? quot?*), l'ordre et la distribution, finalement, l'effet esthétique. En somme, l'œuvre de M. Heinzel, très particulière, est fort intéressante en son genre, et témoigne d'une grande netteté d'esprit unie à une solide érudition (Hambourg et Leipzig, Léopold Voss, 1898).

— La 24e réunion plénière de la direction centrale des *Monumenta Germaniae historica* s'est tenue à Berlin les 18-20 avril derniers. Pendant ce dernier exercice ont paru les *Chronica minora saec. IV-VII,* 4e fascicule, publ. par Th. Mommsen, qui met ainsi la dernière main à sa grande édition des « Auctores antiquissimi (13 vol.), » les *Libelli de lite imperatorum et pontificum saec. XI-XII conscripti,* t. III ; les *Capitularia regum Francorum,* t. II, par Boretius et Krause. La série des *Chronica minora* sera bientôt complétée par un index ; l'éditeur ajoutera une étude d'ensemble sur les documents qu'il a publiés et un nouvel examen de la *Vita S. Severini,* par Eugippius, d'après tous les mss. connus. Les *Gesta pontificum romanorum* fourniront une autre série pour laquelle Th. Mommsen imprime la première partie du *Liber pontificalis* jusqu'en 715 ; la suite sera publiée par Kehr. Le t. IV des sources de l'histoire mérovingienne par Krusch sera prêt pour l'impression en automne. Un vol. de *Monumenta Erphesfurtensia saec. XII-XIV* sera publié dans le courant de l'été. On va reprendre le t. II du *Registrum Gregorii,* qui sera poussé activement. Du t. IV des *Poetae latini* un tiers est déjà imprimé ; il contiendra la fin des poètes de l'époque carolingienne et ceux du xe siècle, par exemple l'*Ecbasis captivi,* Waltharius, les œuvres de Hrotsvitha et de Walter de Spire.

Autriche-Hongrie. — Le 26 mars dernier est mort à Vienne le Dr Peter Matkovic, professeur à l'Université d'Agram, âgé de soixante-huit ans. Il s'était occupé de la géographie du moyen âge et avait écrit un important mémoire sur les relations de voyage dans la péninsule des Balkans qui ont été écrites au moyen âge.

— Le Dr Alfons Dopsch a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Vienne.

— La riche bibliothèque du Dr Karl-Friedrich Stumpf-Brentano a été donnée à la bibliothèque de l'Université d'Innsbruck.

— Les *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-*

Ungarn ont cessé de paraître, remplacées par les *Jahresberichte* de l'Institut archéologique d'Autriche. Cet Institut est en étroites relations avec les collections d'antiques de Zara, Spalato, Aquilée et Pola; il a des bureaux établis à Athènes, Smyrne et Constantinople. Le nouveau recueil paraît à Vienne chez Holder; il a pour but de faire connaître et de publier les résultats des voyages et des fouilles archéologiques.

Italie. — Le prof. L.-A. Milani, directeur du musée archéologique de Florence, en inaugurant, en 1897, une section spéciale destinée au Musée topographique de l'Étrurie, a prononcé un discours relatif au but, aux limites et au contenu de la nouvelle fondation. Ce discours, augmenté, documenté et illustré de nombreuses zincotypies et de plusieurs plans, a été publié sous le titre de *Museo topografico dell' Etruria* (Florence, Bencini, 176 p. in-8°). En voici le sommaire : les collections d'antiques à Florence avant 1870; les collections égyptiennes et étrusques au musée de la Via Faenza après 1870 et fondation du nouveau musée archéologique dans le palais della Crocetta; classement des collections étrusques du musée; plan général du musée topographique de l'Étrurie récemment établi.

— La maison Sansoni de Florence a publié le t. III (1er fasc.) du *Programma scolastico di paleografia e diplomatica* de Cesare Paoli. Il concerne la diplomatique en général et comprend les chapitres suivants : 1° définitions et notions générales; 2° préparation et exécution des documents (lecture et documentation; formulaires, chancelleries, notariat); 3° texte des documents; 4° rédaction des documents (invocation, souscriptions et significations). Le second et dernier fascicule paraîtra dans le courant de l'année; il contiendra : 5° la manière de dater les documents; 6° caractères extrinsèques; 7° tradition et conservation (originaux, copies, régestes, falsifications, archives). Suivront deux appendices sur l'archivistique et enfin un index analytique des trois volumes.

— M. Alessandro Gherardi vient de terminer la publication des *Consulte della Repubblica fiorentina nel secolo XIII* (Florence, Sansoni); c'est une œuvre de première importance pour connaître l'histoire et l'organisation de la ville au temps de Dante. Cette organisation, surtout en ce qui regarde le conseil, a été admirablement étudiée par Gherardi dans l'introduction. Le texte est suivi d'indices excellents et très détaillés qui méritent les plus grands éloges.

— Pour le mariage Rossi-Teiss, le prof. G. Zippel a publié un élégant opuscule (Trente, Zippel) contenant des *Notizie biografiche di Carlo Marsuppini d'Arezzo;* ce dernier fut chancelier de Florence et humaniste. Il y donne des renseignements sur son père, Gregorio, jurisconsulte, et publie la « Portata » ou déclaration de biens faite par Carlo Marsuppini au cadastre de Florence en 1446; ce document est utile pour faire connaître son état économique.

— M. G.-E. Saltini, dont la compétence est bien connue dans le

domaine de l'histoire du principat des Médicis, a réuni dans un volume intitulé *Tragedie Medicee domestiche, 1557-1587* (Florence, Barberà) plusieurs articles, déjà publiés en partie, sur certains épisodes tragiques que la légende dit s'être produits dans la famille de Côme Ier et de son fils François Ier, grands-ducs de Toscane, et que l'histoire a, en général, acceptés sans examen. Les personnages qui y figurent sont : Marie de Médicis, fille aînée de Côme Ier, qui fut, dit-on, empoisonnée par son père pour la punir de ses amours avec son page ; Lucrèce, une autre de ses filles, qui épousa Alfonse de Ferrare et mourut ensuite, peut-être d'un poison donné par son mari par soupçon d'adultère ; don Garsia, que son père, Côme Ier, aurait tué de sa main pour le punir d'avoir, de son côté, tué dans une rixe son frère Giovanni ; Sforza Almeni, camérier du duc Côme, poignardé par ce dernier pour avoir révélé ses secrets intimes ; Camilla Martelli, maîtresse puis femme de Côme Ier, qui, après la mort de celui-ci, haïe par son fils Francesco, dut finir misérablement sa vie dans un couvent ; enfin, Bianca Capello, morte avec son mari Francesco Ier d'un poison, comme on le croit ordinairement, que l'astucieuse aventurière vénitienne, devenue grande-duchesse, avait préparé pour son beau-frère, le cardinal Ferdinand.

De tous ces faits lamentables, le seul certain est la sauvage et soudaine punition infligée par Côme à son infidèle serviteur, Sforza Almeni ; dans les autres histoires, il y a beaucoup de mystère, beaucoup d'incertitude. Saltini veut peut-être trop défendre, trop excuser, réhabiliter à tout prix ; mais, quoi qu'on pense de certaines de ses conclusions, il est certain qu'il a fortement ébranlé la plupart de ces légendes ; la rhétorique démocratique et sentimentale sera désormais à court d'arguments pour combattre sérieusement la tyrannie illuminée du premier grand-duc Médicis. Dans son introduction, Saltini a fait une belle et pénétrante étude sur les qualités de Côme Ier comme homme d'État. Ajoutons que son livre se lit avec un réel plaisir.

— On a publié à Pignerol (tip. Sociale) un mémoire historique de N. Gabiani sur *la Chiesa e il convento di San Bernardino in Asti ;* c'est un travail soigné, intéressant pour l'histoire générale d'Asti.

— Sous le titre *Contributo alla biografia di Scipione Ammirato,* C. Valucca vient de publier (Trani, Vecchi) deux testaments de ce personnage datés de 1596 et de 1600, ainsi que d'autres documents concernant Cristofano di Francesco del Bianco da Montaione ; ce dernier, institué héritier par le vieux chanoine, se fit appeler Scipione Ammirato le Jeune et remania l'Histoire de Florence.

— Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art connaissent le beau recueil de *Documenti per la storia dell' arte Senese* formé par Gaetano Milanesi et publié chez Porri à Sienne en 1854-1856. On vient de lui donner un remarquable complément. L'habile éditeur siennois E. Torrini a publié des *Nuovi documenti per la storia dell' arte Senese,* réunis par S. Borghesi et L. Banchi (700 p. in-8°, dans le même format que

le recueil de Milanesi). Borghesi et Banchi, morts aujourd'hui, ont été de zélés explorateurs d'archives. A. Lisini, actuellement directeur des archives de l'État à Sienne, s'est donné pour tâche de classer et de préparer pour l'impression les documents qu'ils avaient rassemblés. Ces derniers sont au nombre de 350 et vont de 1297 à 1679. De brèves notes et trois tables complètent cette publication.

— M. Ludovic Frati a publié (Forli, Bordandini, 1897, in-4°, p. 219) l'Inventaire-sommaire de *I codici Morbio della R. Bibliotheca* de Milan. Ces mss., au nombre de 156, proviennent de la grande et célèbre collection de Carlo Morbio (qui fut dispersée après sa mort) et se rapportent presque tous à l'histoire de la Lombardie. L'inventaire, fait avec beaucoup de soin, est précédé de quelques renseignements historiques et littéraires sur la collection susdite.

— La municipalité de Venise a ouvert un concours pour la publication d'une histoire documentée de la révolution et de la défense de Venise dans les années 1848-49; ce livre devra être aussi complet, aussi impartial que possible; associant la recherche scientifique à une forme facile et attrayante, il devra plaire à la fois aux érudits et au grand public. Le prix est de 8,000 l.; l'ouvrage devra être terminé en trois années à partir du 22 mars 1898; les mss. devront donc être déposés le 22 mars 1901 au plus tard au secrétariat de la mairie de Venise; les écrivains italiens seuls seront admis au concours.

Angleterre. — M. le colonel G. Bruce Malleson est mort en février dernier, âgé de soixante-treize ans. Il s'est fait connaître par de remarquables ouvrages sur la rivalité des Anglais et des Français dans l'Hindoustan (*History of the French in India, 1868,* trad. en français sous le titre d'*Histoire des Français dans l'Inde, — Final french struggles in India and on the Indian seas,* 1878), sur la conquête de l'Inde par les Anglais (*The founders of the Indian empire : Clive, Hastings and Wellesley,* 1882; *The decisive battles of India, 1746-1849,* 1883); sur la révolte des Cipayes, à laquelle il consacra plusieurs travaux de détails avant d'entreprendre sa grande *History of the Indian mutiny* (3 vol., 1878-1889). On lui doit aussi des études d'histoire militaire sur les guerres en Allemagne au xviie et au xviiie s. (*The battlefields of Germany, 1618-1706,* 1884; *Loudon,* 1884; *Prince Eugen of Savoy,* 1888), sur la guerre franco-allemande (*The refounding of the German Empire,* 1892).

— Vient de paraître au Clarendon Press (Oxford) une édition critique de la *Vita Agricolae* de Tacite, avec une introduction, des notes et une carte, par M. Henry Furneaux (prix : 6 sh. 6 d.).

— On assure que M. Walter de Gray Birch prépare un index des noms de personnes pour son *Cartularium Saxonicum.* On a donc renoncé à poursuivre ce recueil. M. Birch a-t-il aussi renoncé à écrire l'introduction historique et diplomatique qu'il a plusieurs fois promise?

— Sir William Fraser a légué à l'Université d'Édimbourg une somme

de 25,000 l. st. pour fonder une chaire d'histoire ancienne et de paléographie.

— La Surtees Society vient de distribuer à ses membres les *Inventories of church goods for the counties of York, Durham and Northumberland* et le t. I du *Register of the freemen of the city of York, 1272-1558.*

— La Société pour l'histoire d'Écosse a distribué à ses membres deux nouveaux volumes : 1° *Memorials of John Murray of Broughton;* 2° *The Compt book of David Wedderburne, merchant of Dundee, 1587-1618.* Un troisième doit bientôt paraître : *The political correspondance of Jean de Montreuil and the brothers de Bellièvre, ambassadors in England and Scotland, 1665-1668,* publiée par M. Fotheringham. Deux volumes sont en préparation : l'Écosse et le Protectorat, pour faire suite à l'Écosse et la République, par M. C. Firth, et des Documents relatifs à l'histoire de la brigade écossaise en Irlande, réunis et publiés par M. James Ferguson.

— La 17e livraison de l'*Historical Atlas of modern Europe* (Oxford, at the Clarendon Press) contient les actes suivants : Angleterre et Galles après l'avènement de la maison de Tudor, par R. L. Poole; Italia sacra, montrant les divisions ecclésiastiques de l'Italie au moyen âge, par miss K. D. Ewart; Colonies et dépendances d'États européens; États indépeudants de puissances européennes de 1815 à 1897, par Hugh E. Egerton.

— Nous avons annoncé à plusieurs reprises les petits volumes d'histoire des diocèses d'Angleterre publiés par la Society for promoting christian knowledge. Les deux plus récents sont consacrés à *Rochester* (par le Rév. A. J. Pearman) et à *Lincoln* (par feu Edm. Venables et George G. Perry). Chacun de ces volumes est précédé d'une carte historique du diocèse. On a eu l'excellente idée de réunir ces cartes en un atlas d'histoire ecclésiastique qui rendra sans doute des services, bien qu'il ne soit pas établi sur un plan uniforme et d'après un système vraiment scientifique. Mais ce n'est pas tout, car l'auteur, M. Edmund Macclure, s'est proposé de mettre sous les yeux toute une « Histoire de la chrétienté orientale et occidentale jusqu'à la Réforme et celle de la Communion anglicane jusqu'à nos jours. » Il a donc donné les cartes de l'Empire romain à la fin du 1er s., vers l'an 300 et dans la première moitié du ve s., celles des invasions gothiques et de l'Église, 450-622, de la diffusion du mahométisme et de l'empire de Charlemagne, 623-814, de la dissolution de l'empire et du schisme oriental, 814-1066, des croisades, 1066-1270, des transformations de l'Église de 1270 à 1555; puis viennent des cartes indiquant les sphères d'action de l'évêque de Gibraltar et de l'évêque de Jérusalem, l'expansion de l'Église anglicane dans l'Amérique du Nord, aux Indes, en Australie, en Afrique; enfin, une carte des religions du monde. A ces cartes est joint un texte explicatif où nous signalerons, par exemple, une liste des évêchés espagnols avant l'arrivée des Goths (p. 11); une

autre des évêchés de l'empire d'Orient vers l'an 886, d'après les *Notitiae graecorum episcopatuum* publiées par Goar (p. 24-30); une liste des évêchés d'Irlande du ve au viie s. (p. 41-42); une liste des monastères fondés en Angleterre jusqu'au viiie s. (p. 45-46); des listes des maisons religieuses qui ont existé en Angleterre au moyen âge avec les armes des principales abbayes (p. 48-52); un tableau montrant le recensement des religions dans l'Inde en 1891 (p. 98). Un index détaillé facilitera l'étude de cet *Historical church Atlas* (132 p. avec 50 cartes au trait insérées dans le texte et 18 cartes en couleur à part. Prix : 16 sh.), dont cette brève analyse suffit pour montrer l'utilité pratique.

— M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur d'histoire à l'Université de Lille, vient de terminer la publication des *Recherches sur le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381,* entreprises par son ami André Réville et que la mort toujours regrettée de cet excellent érudit empêcha de mener à bonne fin (A. Picard, cxxxiii-346 p. in-8°. T. II des « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes »). Réville avait achevé le récit du soulèvement dans les comtés de Hertford, Suffolk et Norfolk; il a été reproduit intégralement dans le présent ouvrage. Il avait, en outre, rassemblé une masse considérable de renseignements et de documents puisés dans les archives et dans les bibliothèques anglaises (P. Record Office, British Museum, bibliothèques de Cambridge, archives épiscopales d'Ely). Ces documents, analysés ou *in extenso,* figurent dans l'appendice, qui ne compte pas moins de 160 p.; M. Petit-Dutaillis les a publiés avec une conscience digne de tout éloge; mais on lui saura plus de gré encore de l'introduction historique sur les causes, les caractères généraux et les résultats du soulèvement, qu'il a composée à l'aide des documents réunis par son ami et de ses recherches personnelles, soit dans les sources, qu'il a étudiées à son tour de très près, soit dans les livres publiés depuis que le travail de Réville avait été terminé, ainsi dans le *Rising in East Anglia* d'E. Powell. Une excellente table des noms de personnes et de lieux complète ce volume, qui ajoutera beaucoup à l'estime du monde savant pour les deux érudits.

Suisse. — M. le professeur Pierre Vaucher est mort à Genève le 9 juin à l'âge de soixante-cinq ans; la science historique, la Suisse perdent avec lui un critique éminent et un maître qui a vécu pour ses disciples. Nous reviendrons prochainement sur sa carrière et sur ses travaux.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Baudrillart (*Alfred*). Philippe V et la cour de France, t. III, 334.
Lavisse et *Rambaud*. Histoire générale, t. X, 367.
Lefebvre de Béhaine (comte *Ed.*). Léon XIII et le prince de Bismarck, 351.
Martens (*F. de*). Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères; t. XII : traités avec l'Angleterre, 355.
Meuriot (*Paul*). Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine, 356.

ANTIQUITÉS.

Anrich. Das antike Mysterienwesen in seinem Einflusse auf das Christenthum, 379.
Arneth (*H. d'*). Das classische Heidentum und die christliche Religion, 152.
Asmus. Julian und Dio Chrysostomus, 151.
Baumgarten. L. Annaeus Seneca und das Christenthum in der tiefgesunkenen antiken Welt, 147.
Berliner. Geschichte der Juden in Rom, 152.
Bernouilli. Römische Iconographie, 151.
Binnebœssel. Untersuchungen über die Quellen und Geschichte des zweiten Samniterkriegs, 140.
Buedinger. Die Universalhistorie im Alterthum, 137.
Bülz. De provinciarum romanarum quaestoribus, 672-710, 143.
Burmeister. De fontibus Velleii Paterculi, 146.
Dressel. Beschreibung der antiken Münzen in den k. Museen zu Berlin, 381.
Ferrenbach. Die Amici populi romani republikanischer Zeit, 376.
Fuschs. Der zweite punische Krieg und seine Quellen, 141.
Furneaux. Voy. *Tacite*.
Gündel. De legione II adiutrice, 380.
Harnack. Das Edikt des Antoninus Pius, 153.
Hassebrank. Zur Geschichte des Kaisers Theodosius I, 151.
Heydenreich. Griechische Berichte über die Jugend Constantins des Grossen, 151.
Hirschfeld (*O.*). Zur Camilluslegende, 139.
Holtzmann. Neutestamentliche Zeitgeschichte, 146.
Huelle. Die Toleranzedikte römischer Kaiser für das Christenthum bis zum J. 313, 153.
Ihering. Vorgeschichte der Indoeuropæer, 138.
Klebs. Das lateinische Geschichtswerk über den jüdischen Krieg, 148.
Korach. Ueber den Wert des Josephus als Quelle für die römische Geschichte, 145.
Krueger. De rebus inde a bello Hispaniensi usque ad Caesaris necem gestis, 144.
— Geschichte der altchristlichen Literatur in den ersten drei Jahrhunderten, 153.
Kubitschek. Rundschau über das letztverflossene Quinquennium der antiken Numismatik, 381.
Liers. Das Kriegswesen der Alten, 380.
Luckenbach. Das Forum romanum der Kaiserzeit, 382.
Maschke. Profan-und Sacralrecht, 378.
Mayr. Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozzo, Pantellaria, 381.
Meyer (*Ed.*). Geschichte des Alterthums, 139.
— Untersuchungen zur Geschichte der Gracchen, 142.
— Die wirthschaftliche Entwickelung des Altertums, 377.
Meyer (*Paul*). Der römische Concubinat nach den Rechtsquellen und den Inschriften, 377.
Müller. Die Reitergruppe auf den römisch-germanischen Gigantensæulen, 380.
Plew. Ueber die Divination in der Geschichtschreibung der römischen Kaiserzeit, 378.
Reinach (*Th.*). Mithridates Eupator,

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

König von Pontus; trad. p. *A. Gœtz*, 143.
Ritter. Die Taciteische Charakterzeichnung des Tiberius, 147.
Schiche. Zu Cicero's Briefwechsel im J. 51, 143.
Schott. Die Kriminaljustiz unter K. Tiberius, 147.
Schubert. Geschichte des Pyrrhus, 140.
Schürer. Die ältesten Christengemeinden im römischen Reich, 153.
Schulthess (*K.*). Die Sibyllinischen Bücher in Rom, 139.
Seeck. Geschichte des Untergangs der antiken Welt, 152.
Sollau. Die Aechtheit des Licinischen Ackergesetzes vom J. 367 v. Chr., 140.
— Die Quellen des Titus Livius, 142.
— Römische Chronologie, 381.
Stiller. Alterthümer von Pergamon, 149.
Strootmann. Der Sieg über die Alamannen im J. 268, 151.
Tacite. Vita Agricolae: édit. *Furneaux*, 463.
Tocilesco. Das Monument von Adam-Klissi (Tropæum Trajani), 149.
Voigt. Quo anno Agrippa expeditionem Bosporanam fecerit, 145.
Wachsmuth. Einleitung in das Studium der alten Geschichte, 137.
— Der Vertrag zwischen Rom und Carthago aus der Zeit des Pyrrhus, 141.
Wiegand. Die Puteonalische Bauinschrift, 378.
Wilms. Die Schlacht bei Cannae, 142.
Winnefeld. Die Villa des Hadrian bei Tivoli, 149.
Wissowa. Die Sæcularfeier des Augustus, 146.
Wunderer. Manibiae Alexandrinae, 146.
Zippel. Das Taurobolium, 379.

ALLEMAGNE.

Below (*G. von*). Landtagsakten von Jülich-Berg, 1400-1562, 167.
— Das Duell und der germanische Ehrbegriff, 171.
— Zur Entstehungsgeschichte des Duells, 171.
Blondel (*Georges*). L'essor industriel et commercial du peuple allemand, 354.
Cavaignac. La formation de la Prusse contemporaine, t. II, 353.
Keutgen. Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadtterfassung, 60.
Weiland (*Lud.*). Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, t. II (Mon. Germ. hist.), 155.

ALSACE.

Reuss (*Rod.*). L'Alsace au XVIIe siècle, 102.
— De scriptoribus rerum Alsaticarum historicis, 88.

AMÉRIQUE DU SUD.

Deberle (*Alfred*). Histoire de l'Amérique du Sud, 129.
Pariset (*Georges*). Histoire sommaire du conflit anglo-vénézuélien en Guyane, 1493-1897, 233.

AUTRICHE-HONGRIE.

Auerbach. Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie, 354.
Poix. Katalog der Theresianischen Münzsammlung, 381.

ÉGLISE.

Batiffol (abbé *P.*). Anciennes littératures chrétiennes, 384.
Harrent. Les écoles d'Antioche au IVe siècle, 230.
Harnack. Zur Aberkiosinschrift, 154.
— Die Chronologie der altchristlichen Literatur bis auf Eusebius, 384.
Lea (*H. Ch.*). A history of auricular confession and indulgences in the latin church, 156.
Sabatier (*Paul*). S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima, auctore fr. Leone, 360.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Beazley. Henry the Navigator, 239.
Danvers. The Portuguese in India, 240.

EXTRÊME-ORIENT.

Villetard de Laguérie. La Corée indépendante, russe ou japonaise, 356.

FRANCE.

Abbadie (*François*). Histoire de la commune de Dax, 231.
Amiable (*Louis*). Une loge maçonnique durant 1789. La R∴ L∴ les Neuf sœurs, 115.
André (*Francisque*). Voy. *Arbois de Jubainville*.
Arbois de Jubainville (*H. d'*) et *André* (*Francisque*). Archives ecclésiastiques de l'Aube, t. II, 88.
Bardoux. La duchesse de Duras, 344.

Barrucand. Voy. *Choudieu.*
Baston (abbé). Mémoires, 335.
Beaulaincourt (Mme *de*). Lettres adressées au maréchal de Castellane, 347.
Bellecombe (*H. de*). Essai biographique sur Guillaume-Léonard de Bellecombe, 175.
Bérenger (*Henry*). La conscience nationale, 353.
Bertrand (*Louis*). La fin du classicisme et le retour à l'antique en France, 127.
Biré (*Edmond*). Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, 121.
Blaze de Bury (Mlle). Dames d'hier et d'aujourd'hui, 128.
Blot. Napoléon III, 349.
Boissonnade. Voy. *Carré.*
Bonnet (*Émile*). L'imprimerie à Béziers au XVIIe et au XVIIIe siècle, 106.
Bournon. Etat des communes du département de la Seine, 102.
Broglie (*Ém. de*). Saint Vincent de Paul, 111.
Brutails. Le cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux, 231, 457.
Carré et *Boissonnade.* Correspondance inédite du constituant Thibaudeau, 337.
Cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux, p. p. *A. Brutails*, 457.
Casgrain (abbé). La guerre du Canada, 1756-1760, 114.
Cerf. Vie des saints du diocèse de Reims, 102.
Chalambert (*V. de*). Histoire de la Ligue, 108.
Charavay. Le général Lafayette, 339.
Châtelain (*Émile*). Voy. *Denifle.*
Chérot (le P.). Une grande chrétienne au XVIIe siècle : Anne de Caumont, 231.
Choudieu. Mémoires, p. p. *Barrucand*, 117.
Chuquet (*Arthur*). La jeunesse de Napoléon, t. I, 125.
Cisternes (*R. de*). Le duc de Richelieu, 1818-1821, 345.
Dahn (*Félix*). Ebroin, 237.
Debidour. Histoire des rapports de l'Eglise et de l'État en France de 1789 à 1870, 350.
Delachenal. Cartulaire du temple de Vaulx, 105.
Delarc (abbé). L'Eglise de Paris pendant la Révolution française, 119.
Delattre. Une fille de Henri IV, 109.
Demolins. Les Français d'aujourd'hui. Les types sociaux du midi et du centre, 352.
Denifle (le P.) et *Châtelain* (*Émile*). Chartularium universitatis Parisiensis, t. IV, 92.
— Auctarium, t. II, 93.
Dieudonné. Hildebert de Lavardin, 97.
Du Casse (baron *Robert*). Le cinquième corps d'armée pendant la campagne d'Italie, 458.
Ducaunnès-Duval (*Gaston*). Inventaire sommaire des archives de la Gironde, 457.
Dumoulin (*Maurice*). Questionnaire historique, archéologique et statistique, 368.
Dunant (*Émile*). Le texte authentique de la pétition de F.-C. de la Harpe au Directoire, 9 déc. 1797, 239.
Duvernoy. Longwy, de Louis XIV à la Révolution, 232.
Fabre (Mgr). Les ennemis de Chapelain, 112.
Félice (*de*). Les protestants d'autrefois, t. II, 111.
Firmin-Didot (*Georges*). La France en 1814, d'après les rapports inédits du comte Anglès, 341.
Fleury (comte). Les grands terroristes. Carrier à Nantes, 1793-1794, 122.
Fleury (général). Souvenirs, 348.
Forgues (*Eugène*). Voy. *Lamennais.*
Fouillée. La psychologie du peuple français, 362.
Funck-Brentano (*Franz*). Légendes et archives de la Bastille, 362.
Gagnon (*Philéas*). Essai de bibliographie canadienne, 402.
Giraud (*J.-B.*). Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance, 101.
Gonazé. Étude sur la situation sociale dans le ressort du présidial de Pamiers aux XVIIe et XVIIIe s., 231.
Goyau. Autour du catholicisme social, 134.
Grand-Carteret. L'affaire Dreyfus et l'Image, 367.
Guillon. Nos écrivains militaires, 338.
Inventaire sommaire des archives de la Gironde. Série E, supplément, t. I, par *G. Ducaunnès-Duval*, 457.
Jérome (abbé). Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution, 336.
Lacroix (abbé *L.*). Richelieu à Luçon, 2e édit., 458.
La Jonquière (marquis *de*). Le chef d'escadre marquis de La Jonquière et le Canada, 1749-1752, 402.
Lamennais. Lettres inédites à Montalembert, p. p. *E. Forgues*, 346.
Langlois et *Seignobos.* Introduction aux études historiques, 129.
Lebon (*André*). Cent ans d'histoire intérieure, 1789-1895, 351.
Lemoine (*Jean*). La révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne, 113.

Lex. Les fiefs du Mâconnais, 105.
Malavialle. Projet de construction d'un palais des États de Languedoc à Montpellier à la fin du XVIIIe s., 106.
Mollien (comte). Mémoires d'un ministre du Trésor public, 340.
Montaudon (général). Souvenirs militaires. Afrique, Crimée, Italie, 348.
Moranville. Chronographia regum Francorum, 90.
Morali (*A. de*). Le procès-verbal de l'Assemblée générale des États de Corse, 1770-1773, 233.
Petit de Julleville. Histoire de la langue et de la littérature françaises, 367.
Picavet. Gerbert, 96.
Prarond. Cartulaire du comté de Ponthieu, 101.
Proudhon. Napoléon Ier, 343.
Rabaud. L'école primaire dans la commune de Montauban, 107.
Ribbe (*Charles de*). La société provençale à la fin du moyen âge, 98.
Richard (*Alfred*). La bataille de Vouillé en 507, 358.
Rousse. Une famille féodale aux XVe et XVIe siècles : les Silly, seigneurs de la Roche-Guyon, 100.
Rousseau (*F.*). La carrière du maréchal Suchet, 337.
Saige. Monaco, 107.
Schelle. Vincent de Gournay, 114.
Seignobos. Voy. *Langlois*.
Taphanel. La Baumelle et Saint-Cyr, 368.
Teissier (*Octave*). La jeunesse de l'abbé Sieyès, 232.
Thibaudeau. Correspondance inédite, p. p. *Carré* et *Boissonnade*, 337.
Thirria. La marquise de Crenay, 349.
Vigier (comte). Davout, 342.
Viollet (*Paul*). Histoire des institutions politiques et administratives de la France, t. II, 93.

ITALIE.

Borghesi (*S.*) et *Banchi* (*L.*). Nuovi documenti per la storia dell' arte Senese, 462.
Caccavello (*Annibale*), p. p. *Ant. Filangieri di Candida*, 395.
Crozals (*J. de*). L'Unité italienne, 338.
Filangieri di Candida. Voy. *Caccavello*.
Frati (*Lud.*). I codici Morbio della r. biblioteca di Milano, 463.
Gabiani. La Chiesa e il convento di San Bernardino d'Asti, 462.
Gherardi (*Alessandro*). Consulte della repubblica fiorentina nel sec. XIII, 461.
Milani (*L.-A.*). Museo topografico dell' Etrusia, 461.
Rodocanachi. Tolla la Courtisane, 361.
Saltini (*G.-E.*). Tragedie Medicee domestiche, 462.
Tocco. Gli Apostolici e fra Dolcino, 162.
Uzielli (*G.*). Ricerche intorno a Leonardo da Vinci, 397.
Valuca. Contributo alla biografia di Scipione Ammirato, 462.
Zippel. Notizie biografiche di Carlo Marsuppini d'Arezzo, 461.

ORIENT LATIN. CROISADES.

Ambroise. Estoire de la guerre sainte, p. p. *G. Paris*, 89.

PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE).

Blok (*P.-J.*). Geschiedenis van het nederlandsche volk, 392.
Brom (*Gisbertus*). Bullarium Trajectense, 393.
Fredericq (*Paul*). De secten der Geeselaars en der dansers in de Nederlanden, 164.
Huberl (*Eugène*). La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe s., 235.
Lonchay (*Henry*). La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635-1700, 172.
Magnette. Joseph II et la liberté de l'Escaut, 234.
Waddington (*Albert*). La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650, t. II, 110.

ROYAUME-UNI
(GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE).

Fotheringham. The political correspondance of Jean de Montreuil and the brothers de Bellièvre, ambassadors in England and Scotland, 1665-68, 464.
Inventories of church goods for the counties of York. Durham and Northumberland, 464.
Maitland. Township and borough, 237.
Medley (*Julius*). Student's Manual of english constitutional history, 238.
Murray of Broughton (*John*). Memorials, 464.
Pearman. Rochester, 464.
Proctor (*Robert*). An index to the early printed books in the British Museum, 239.
Register of the freemen of the city of York, 464.

Réville (*André*) et *Petit-Dutaillis* (*Ch.*). Recherches sur le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381, 465.
Venables et *Perry*. Lincoln, 464.
Vincent (*Arthur*). Lives of twelve bad women, 238.
Wedderburne (*David*), merchant of Dundee. Compt buik, 1587-1618, 464.
Wylie (*J.-H.*). History of England under Henry V, 238.

SUÈDE ET NORVÈGE.

Heidenstam (*O. de*). Une sœur du grand Frédéric : la reine Louise-Ulrique de Suède, 116.

SUISSE.

Strickler (*Jean*). Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik, t. VI, 239.
Tobler (*Gustave*). Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484, 239.

DROIT ET SOCIOLOGIE.

Huvelin. Essai historique sur le droit des marchés et des foires, 59.
Kleen (*Richard*). Lois et usages de la neutralité, t. I : Devoirs des neutres, 357.
Renard (*Georges*). Le régime socialiste. Principes de son organisation politique et économique, 358.
Rietschel. Markt und Stadt im ihren rechtlichen Verhæltniss, 60.

GÉOGRAPHIE.

Kiepert. Forma orbis antiqui, 369.
— Forma urbis Romae antiquae, 382.
Mac Clure (*Edmund*). Historical church atlas, 464.
Poole (*R. L.*). Historical atlas of modern Europe, 464.
Richter (*Paul-E.*). Bibliotheca geographica Germaniae, 389.
Spruner et *Sieglin*. Handatlas, 369.

PALÉOGRAPHIE ET DIPLOMATIQUE.

Chatelain (*Émile*). Paléographie des classiques latins, 13e livr., 233.
Paoli (*Cesare*). Programma scolastico di paleografia e diplomatica, 461.
Wiscelinus. Astronomische Chronologie, 381.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Baron du Casse. Le 5e corps de l'armée d'Italie; *fin* 36
P. Imbart de la Tour. Les paroisses rurales dans l'ancienne France; *3e partie*. 1
A. Mathiez. Étude critique sur les Journées des 5 et 6 octobre 1789 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch. Kohler. La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe? 282
Ch.-V. Langlois. Geoffroi du Plessis, protonotaire de France. 70
H. Pirenne. Villes, marchés et marchands au moyen âge . . 59
Alfred Stern. Ch.-E. Œlsner; *suite* 321

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne et Autriche (Histoire romaine), par W. Liebenam 137, 369
France. Réception de M. Hanotaux à l'Académie française. Le centenaire de Michelet et le centenaire de l'Édit de Nantes, par G. Monod 84, 331
— Histoire du moyen âge, par A. Molinier. 88
— Histoire des temps modernes, par L. Farges, A. Lichtenberger, G. Monod, R. Reuss. 108, 334

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. Batiffol. Anciennes littératures chrétiennes. (**S. Berger.**) 384
H. de Bellecombe. Essai biographique sur G.-L. de Bellecombe. (**E. Barbé.**). 175
G. von Below. Landtagsakten von Jülich-Berg. (**G. Blondel.**) 167
P.-J. Blok. Geschiedenis van het nederlandsche volk. (**H. Pirenne.**) 392
G. Brom. Bullarium Trajectense. (**P.-J. Blok.**) 393
A. Filangieri di Candida. Diario di Annibale Caccavello. (**R. Rolland.**) 395
P. Fredericq. De secten der geeselaars en der dansers in de Nederlanden. (**Ch. Molinier.**) 164
Ph. Gagnon. Essai de bibliographie canadienne. (**R. K.**) . . 402
A. Harnack. Die Chronologie der altchristlichen Literatur bis auf Eusebius. (**S. Berger.**) 384
La Jonquière. Le Mis de La Jonquière et le Canada. (**R. K.**) . 402

Pages

H.-Ch. Lea. A history of auricular confession and indulgences in the latin church. (**P. Batiffol.**) 156
H. Lonchay. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635-1700. (**Eug. Hubert.**) 172
P.-E. Richter. Bibliotheca geographica Germaniae. (**L. Gallois.**) 389
F. Tocco. Gli apostolici e fra Dolcino. (**Ch. Molinier.**). . . 162
Uzielli (G.). Ricerche intorno a Leonardo da Vinci 397
L. Weiland. Monumenta Germaniae historica : Constitutiones et acta publica. 155

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 187, 417
2. Académie des sciences morales et politiques 187, 417
3. Académie nationale de Reims 424
4. Ami des monuments et des arts 181
5. Annales de Bretagne 418
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 184
7. Annales de l'Est 419
8. Annales de géographie 182
9. Annales du Midi 188, 419
10. Bibliographe moderne. 182, 414
11. Bibliophile limousin 419
12. Bibliothèque de l'École des chartes 177, 407
13. Bulletin critique 182, 408
14. Bulletin de correspondance hellénique 410
15. Bulletin d'histoire ecclésiastique 419
16. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. . . 420
17. La Correspondance historique et archéologique . . . 178
18. Le Correspondant 184, 415
19. Études publiées par les PP. de la Compagnie de Jésus. 185, 416
20. Journal des Savants 183, 409
21. Mélanges d'archéologie et d'histoire 410
22. Nouvelle Revue historique de droit 414
23. Polybiblion 183
24. La Province du Maine 420
25. La Révolution française 178, 408
26. Revue africaine. 421
27. Revue archéologique 180, 410
28. Revue archéologique et historique du Berry 421
29. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur . . 421
30. Revue celtique 180
31. Revue critique d'histoire et de littérature 183, 409

Pages
32. Revue d'Auvergne 422
33. Revue d'histoire diplomatique 179
34. Revue d'histoire et de littérature religieuses 179
35. Revue de Champagne et de Brie 422
36. Revue de Gascogne 422
37. Revue de l'Histoire des religions 411
38. Revue de géographie 414
39. Revue de l'Orient chrétien 181, 412
40. Revue de l'Orient latin 412
41. Revue de la Société des Études historiques 180, 408
42. Revue de Paris 186, 416
43. Revue de Saintonge et d'Aunis 423
44. Revue des Deux-Mondes. 186, 416
45. Revue des Études juives. 181, 411
46. Revue des Pyrénées 423
47. Revue des Questions historiques 178
48. Revue des Universités du Midi 422
49. Revue générale du droit 414
50. Revue historique et archéologique du Maine 423
51. Revue maritime 182
52. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 423
53. Société d'émulation de Montbéliard 420
54. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 187
55. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 418
56. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 420
57. Société éduenne. 420
58. Société nationale des Antiquaires de France 417

ALSACE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothring. Geschichte . . 188
2. Jahresbericht d. Vereins f. Erdkunde zu Metz . . . 433

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 223
2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique . . . 220
3. Annales de la fédération archéologique et historique . 218
4. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 450
5. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 228
6. Annales de la Société historique de Tournai 450
7. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 227
8. Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts . 227
9. Archives liégeoises. 228
10. Bulletin de l'Académie d'archéologie. 221
11. Bulletin de l'Académie des sciences 219
12. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 449
13. Bulletin de la Société belge de géographie. 220, 451
14. Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège . . 451
15. Bulletin de la Société de géographie d'Anvers . . . 451

Pages
16. Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois . . . 450
17. Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt. . . 452
18. Bulletin de la Société scientifique du Limbourg. . . 452
19. Bulletin du Cercle archéologique de Malines 228
20. Chronique de la Société d'art du diocèse de Liège . . 451
21. Commission royale d'histoire 220
22. Documents de la Société archéologique de Charleroi . 451
23. Le Magasin littéraire de Gand 451
24. Le Musée belge 225
25. Le Muséon 226
26. Publications de la Société historique de Limbourg . . 227
27. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 224
28. Revue de l'Instruction publique 221
29. Revue de numismatique 222
30. Revue générale de Belgique. 222
31. Revue historique de l'ancien pays de Loos. 453

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 206
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 207, 428
3. Altpreussische Monatschrift. 429
4. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein. . . . 429
5. Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde . 429
6. Archiv d. histor. Vereins von Unterfranken 430
7. Archiv d. Vereins f. d. Geschichte Lauenburg . . . 430
8. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen 202
9. Archivalische Zeitschrift. 202
10. Baltische Studien 430
11. Beitræge zur Bayerischen Kirchengeschichte. . . . 430
12. Beitræge zur Geschichte der Stadt Essen 430
13. Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. 431
14. Bericht über Bestand d. hist. Vereins zu Bamberg. . 431
15. Bonner Jahrbücher 431
16. Braunschweigisches Magazin 431
17. Byzantinische Zeitschrift 190
18. Deutsch-evangelische Blætter 192
19. Deutsche Rundschau 206, 427
20. Deutsche Zeitschrift f. Kirchenrecht. 202
21. Englische Studien 203
22. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 432
23. Gœttingische gelehrte Anzeigen 191
24. Hermes 197, 424
25. Historisch-politische Blætter f. kathol. Deutschland . 194
26. Historische Zeitschrift 189
27. Historisches Jahrbuch 189
28. Jahrbuch d. Geschichte Oldenburgs 433
29. Jahrbuch d. Gesellschaft f. bildende Kunst zu Emden. 433

Pages
30. Jahrbuch für Gesetzgebung. 203
31. Jahrbücher für Nationalœkonomie 203
32. Der Katholik 192
33. Mansfelder Blætter. 433
34. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts . . 198, 424
35. Mittheilungen des Vereins f. d. Geschichte Osnabrück. 434
36. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte d. Stadt Meissen. 434
37. Mittheilungen u. Nachrichten d. d. Palæstina-Vereins. 201
38. Neue Heidelberger Jahrbücher. 434
39. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 199, 425
40. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 200, 425
41. Neue kirchliche Zeitschrift. 194
42. Neues Archiv 191
43. Neues Lausitzisches Magazin 434
44. Nord und Süd 206, 428
45. Oberbayerisches Archiv 434
46. Philologus 200
47. Preussische Jahrbücher 428
48. Quellen u. Forschungen aus italien. Archiven . . . 204
49. Rheinisches Museum für Philologie 201, 425
50. Rœmische Quartalschrift f. christl. Alterthumskunde. 195
51. Schriften d. Vereins f. d. Geschichte Berlins. . . . 435
52. Studien aus dem Benedictiner-Orden 426
53. Theologische Quartalschrift 195, 426
54. Verhandlungen d. histor. Vereins d. Oberpfalz . . . 435
55. Zeitschrift der d. morgenlændischen Gesellschaft . . 201, 426
56. Zeitschrift des d. Palæstina-Vereins 426
57. Zeitschrift der histor. Gesellschaft f. Provinz Posen . 435
58. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte . 202
59. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 435
60. Zeitschrift des Vereins f. Hessische Geschichte . . . 436
61. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft . . . 196
62. Zeitschrift für deutsche Philologie 427
63. Zeitschrift für deutsches Alterthum 427
64. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 437
65. Zeitschrift für Ethnologie 204
66. Zeitschrift für katholische Theologie. 196
67. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 197
68. Zeitschrift für Kulturgeschichte 204, 427
69. Zeitschrift für Socialgeschichte 205
70. Zeitschrift für vaterlænd. Geschichte Westfalens . . 436

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 442
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 437
3. Archiv. d. Vereins f. Siebenburgische Landeskunde . 438
4. Blætter d. Vereins f. Landeskunde Niederœsterreichs. 438

Pages

5. Mittheilungen d. histor. Vereins f. Steiermark . . . 439
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf. 439
7. Mittheilungen d. Nordböhmischen Excursions-Clubs . 440
8. Mittheilungen des Vereins f. Gesch. d. D. in Bœhmen 440
9. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 441
10. Zeitschrift d. Ferdinandeums f. Tirol 441
11. Zeitschrift d. Vereins f. d. Geschichte Mæhrens. . . 442

ANGLETERRE.

1. The Athenaeum. 207, 444
2. The Contemporary Review 209
3. Edinburgh Review. 209, 447
4. The English historical Review. 445
5. The Nineteenth Century 210
6. Quarterly Review 210, 448
7. Review of histor. public. relating to Canada 448

ITALIE.

1. Archivio storico italiano. 211
2. Archivio storico lombardo 442
3. Archivio storico per le provincie napoletane 442
4. Archivio storico siciliano 443
5. R. Deputazione di storia patria (Romagna) 443
6. Nuovo archivio veneto 443
7. Rivista storica del risorgimento italiano 213
8. Rivista storica italiana 212

ESPAGNE.

1. Boletin de la R. Academia de la historia 216
2. Revista critica de historia y literatura 217

SUISSE.

1. Der Geschichtsfreund. 453
2. Hilty 454
3. Indicateur d'histoire suisse 454
4. Jahrbuch der histor. Vereins d. Kt. Glarus 454
5. Jahrbuch für Schweizer Geschichte 455
6. Mittheilungen zur vaterlænd. Geschichte 453
7. Quellen zur Schweizer Geschichte 455
8. Société d'histoire de Genève 454
9. Société d'histoire du canton de Fribourg 454

Chronique et Bibliographie 229, 456
Index bibliographique 466

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.67

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
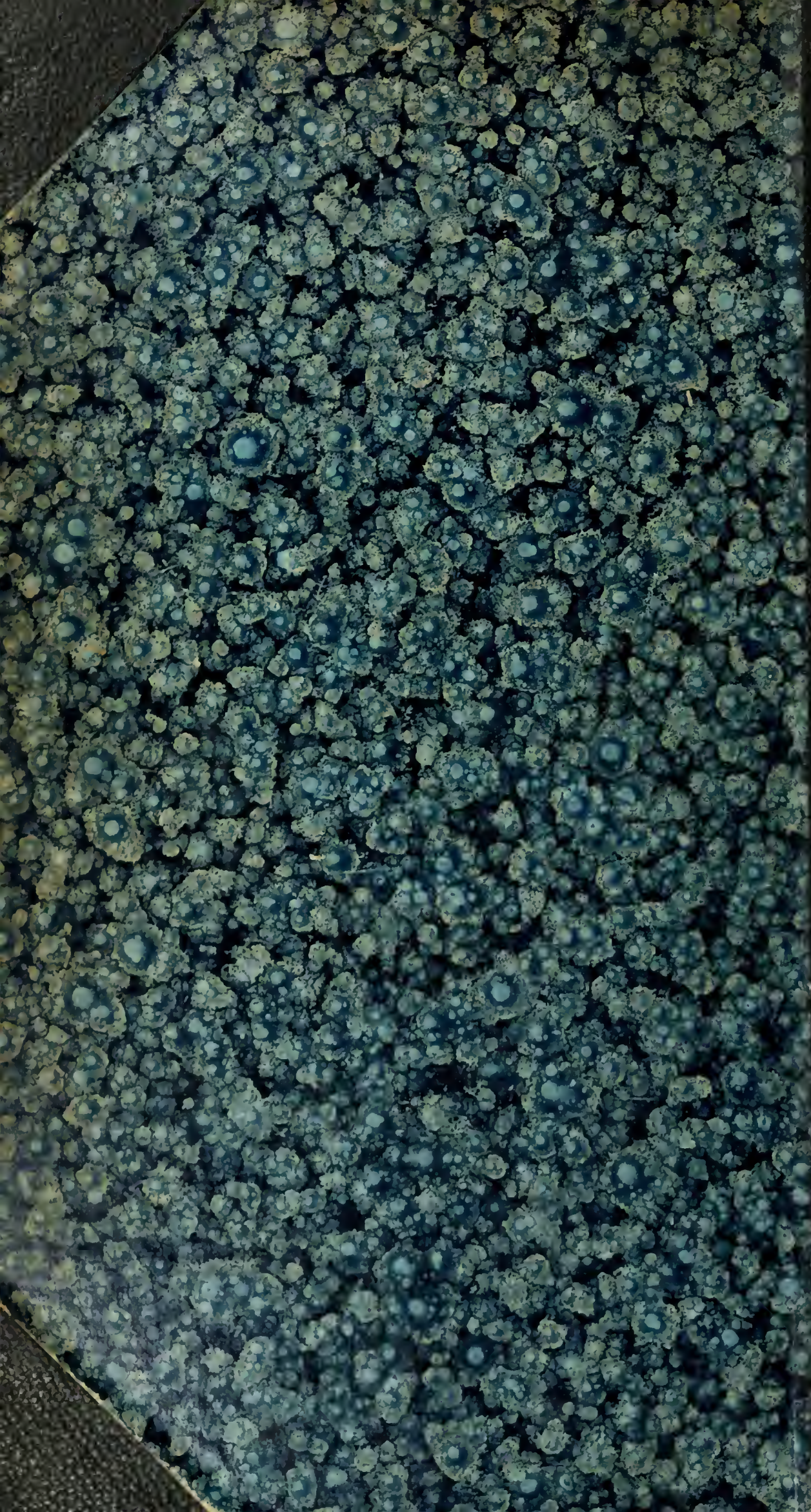
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY